



HAL
open science

En-deçà de la critique, expériences de la déprise

Jérôme Boissonade

► **To cite this version:**

Jérôme Boissonade. En-deçà de la critique, expériences de la déprise : Pour une sociologie des resymétrisations dans les mondes urbains. Sciences de l'Homme et Société. Ecole des Hautes Etudes En Sciences Sociales Paris, 2020. tel-04289575

HAL Id: tel-04289575

<https://hal.science/tel-04289575>

Submitted on 20 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mémoire en vue de l'obtention de l'habilitation à diriger des recherches en sociologie
École des Hautes Études en Sciences Sociales

En-deçà de la critique, expériences de la déprise

Pour une sociologie des resymétrisations
dans les mondes urbains

Jérôme BOISSONADE

TROIS VOLUMES

Présentée le 3 mars 2019

Garant

Francis Chateauraynaud, Directeur d'études à l'EHESS

Jury

Rémi Barbier, Professeur à l'ENGEES, directeur de l'UMR GESTE (Strasbourg)

Joëlle Zask, Maître de conférences HDR à l'Université de Provence 1

Marc Breviglieri, Professeur à la Haute École Spécialisée de Suisse Occidentale (HETS-Genève)

Estelle Ferrarese, Professeure de philosophie morale et politique, Université de Picardie Jules Verne

Bruno Villalba, Professeur de sciences politiques à AgroParisTech

Daniel Cefaï, Directeur d'études à l'EHESS

Mémoire en vue de l'obtention de l'habilitation à diriger des recherches en sociologie
École des Hautes Études en Sciences Sociales

En-deçà de la critique, expériences de la déprise

Pour une sociologie des
resymétrisations
dans les mondes urbains

Jérôme BOISSONADE

PREMIER VOLUME : MÉMOIRE DE SYNTHÈSE

Un architecte en sociologie

Présentée le 3 mars 2019

Garant

Francis Chateauraynaud, Directeur d'études à l'EHESS

Jury

Rémi Barbier, Professeur à l'ENGEES, directeur de l'UMR GESTE (Strasbourg)

Joëlle Zask, Maître de conférences HDR à l'Université de Provence 1

Marc Breviglieri, Professeur à la Haute École Spécialisée de Suisse Occidentale (HETS-Genève)

Estelle Ferrarese, Professeure de philosophie morale et politique, Université de Picardie Jules Verne

Bruno Villalba, Professeur de sciences politiques à AgroParisTech

Daniel Cefai, Directeur d'études à l'EHESS

Merci.

À Francis Chateauraynaud pour sa confiance.

À mes collègues enseignants de Dunkerque pour leurs encouragements.

*Aux membres de l'UMR LAVUE, du réseau ACDD et du GSPR et tous les autres :
Véronique Biau, Jean-Samuel Bordreuil, Marc Breviglieri, Paul Chemetov, Josquin Debaz, Alessia De Biase, Agnès Deboulet, Chantal Derkenne, Laurent Devisme, Cathy Dubois, Guillaume Faburel, Jean-Michel Fourniau, Bernard Friot, Pedro José García Sanchez, Katja Hackenberg, Isaac Joseph, Bernard Kalaora, Michel Kokoreff, Guillaume Lacroix, Jacques Levy, Marie-Flore Mattei, François Ménard, Nadja Monnet, Sophie Némoz, Thierry Paquot, Luca Pattaroni, Élisabeth Peyroux, Anne Querrien, Laurence Roulleau-Berger, Dominique Theile, Stéphane Tonnelat, François Valegeas, Stéphanie Vermeersch et Bruno Villalba, pour leurs conseils et leur amitié.*

Sommaire

Parcours biographique pour lecteur pressé	5
Introduction	7
A. “Oui, mais...” : entre attachement et attention.....	18
A.1 La dynamique des rassemblements contre les évidences du “territoire”	19
A.2 Des microcentralités à l’ascension du “Projet urbain”	22
A.3 Les démêlés d’une “cellule de recherche d’intervention” (Master Mutudil).....	26
A.4 Entre crises et nécessité d’agir, les enjeux d’une revue “pour” la recherche urbaine.....	30
B. Pourquoi critiquer, si ce n’est pour comprendre ?.....	33
B.1 Henri Lefebvre contre le Système durable.....	34
B.2 La genèse du réseau ACDD.....	38
B.3 Les prises et les reprises des critiques à Sciences Po. (Lille).....	44
B.4 Les incertitudes des “compétences” pragmatiques et urbaines.....	47
C. Où est le problème ?	50
C.1 Les rassemblements entre familiarité a priori et urbanité de confrontation	51
C.2 Cultures territoriales et sociabilités dans le mouvement (recherche DIV)	54
C.3 Problématiser les critiques par leur mouvement.....	56
C.4 Biennale de Bologne : un musée pour penser un projet urbain	58
C.5 Un écoquartier à Dunkerque : de la question urbaine à la question environnementale.....	64
C.6 Les enjeux pragmatiques des “dispositifs par omission”	70
D. Comment fait-on ?	74
D.1 Interroger “la transition” par les pratiques de l’habiter (atelier ACDD).....	74
D.2 Entre conception, recherche et pédagogie : les richesses de la traduction	78
D.3 Enseignement : rendre le réel problématique	81
D.4 Accession sociale à la copropriété : la complexité du “faire coopératif”	91
E. Peut-on “faire avec” et s’en sortir ?.....	95
E.1 Interroger le développement durable par l’acceptabilité sociale (atelier ACDD).....	96
E.2 Territorialisations, déterritorialisations et reterritorialisations des rassemblements.....	98
E.3 Pausas publiques : articuler urbanité de confrontation, mobilisation de fait et émancipation collective.....	100
E.4 Les contreforts publics des mobilisations d’une copropriété coopérative.....	104
E.5 L’usure d’une contre-démocratie face aux esquives d’une participation furtive	109
E.6 Des dispositifs publics aux pratiques d’émancipation (UMR LAVUE).....	112
E.7 Resymétrisations pratiques des acteurs d’une rénovation énergétique (recherche ADEME)....	116
Conclusion	119
Bibliographie.....	121

Parcours biographique pour lecteur pressé

Après un bac économique et social, l'auteur commence des études d'architecture à l'école d'architecture de Montpellier en 1986. À la fin de la deuxième année, il représente la France dans la section architecture, à la biennale de Bologne et réalise un stage dans l'agence d'architecture Claude Vasconi à Paris, qui construit à ce moment-là l'Opéra-Palais des congrès de la préfecture languedocienne. Tout en continuant à travailler dans l'agence, puis à Architecture studio, il effectue ses trois dernières années d'études à l'École d'architecture de Paris – La Villette. Après avoir suivi notamment les cours de Philippe Boudon, il réalise en 1991 un mémoire de diplôme d'architecture (TPFE) dirigé par Yannis Tsiomis. Il s'agit d'un travail prospectif qui tente, à partir des directives européennes qui commencent alors à être publiées, d'anticiper les répercussions de l'ouverture européenne de 1993 sur la conception et la réalisation architecturale (jury : Yannis Tsiomis (dir.), Monique Eleb, Jean-Pierre Le Dantec, Paul Chemetov).

Une fois son diplôme d'architecte acquis, il continue à travailler dans deux agences parisiennes (notamment Dominique Lyon et Jean Nouvel). Tout au long de ces presque dix années d'activités, il se consacre entre autres à des projets urbains (extension d'Avignon, restructuration de La Défense, etc.), mais devant le constat de la faiblesse de sa formation en la matière par rapport à la complexité de l'urbain, il saisit une opportunité pour suivre un DEA de géographie urbaine à l'Université Paris X – Nanterre. Son mémoire, intitulé "Recherche urbaine : actualité de Henri Lefebvre", est dirigé par Guy Burgel (autres membres du jury : Pierre Lassave, Paul Chemetov, Patrice Noviant).

Alors qu'il pensait initialement retourner travailler en agence d'architecture, il contacte Isaac Joseph, dont il discutait les écrits dans son mémoire, pour lui proposer un sujet de thèse consacré à la question des microcentralités, dont l'importance était apparue lors du travail sur Henri Lefebvre. Maître assistant associé à l'école d'architecture de Paris – Belleville, il participe à des concours de projets urbains (notamment avec Paul Chemetov) et ATER à l'Université Paris X – Nanterre, il soutient en décembre 2003 dans cette même université une thèse de doctorat en sociologie, intitulée "La dynamique des rassemblements. Les agrégations juvéniles : un espace public de confrontation", (jury :

Isaac Joseph (dir.), Jean-Samuel Bordreuil (rapporteur), Jean-Charles Depaule, Virginie Milliot, Michel Kokoreff).

À la rentrée suivante, il obtient un poste de Maître de Conférences à l'Université du Littoral (ULCO) et enseigne aujourd'hui dans cette université, ainsi qu'à Sciences Po. Lille. Ses thématiques d'enseignement relèvent de la sociologie urbaine, de l'architecture et du développement urbain durable, de la sociologie des territoires et de la sociologie générale.

Il rejoint l'UMR LAVUE à sa création et en assumera la codirection à partir de janvier 2020. Ses recherches portent sur les approches critiques du développement durable (responsable du réseau ACDD), ainsi que sur les relations entre Développement durable et projet urbain, Gouvernance et mobilisations, Critique et pragmatisme. Membre du comité de rédaction des Annales de la Recherche Urbaine et Président du Conseil Scientifique du LAVUE jusqu'en 2016, il est expert auprès de l'ANR, l'HCERES et l'ANRT. Il dirige plusieurs recherches, dont "Cultures territoriales et sociabilités dans le mouvement" (équipe : Nicolas Auray, Laurent Devisme, Séverine Prat et Joan Stavo-Debauge).

La première thèse qu'il a co-dirigée (avec Philippe Bonnin) a été soutenue le 19 juin 2019 à l'Université Paris 8. Intitulée "Les équilibristes du développement durable. Une ethnographie des experts et de l'expertise en durabilité dans la fabrique urbaine", cette thèse CIFRE en Études urbaines, aménagement et urbanisme, a été réalisée par Guillaume Lacroix.

Introduction

La figure de l'artisan s'est peu à peu imposée¹. L'artisan peaufine son ouvrage comme une œuvre. De même, un architecte enseignant en sociologie s'ajuste à ses publics plutôt qu'il ne construit une discipline. Lorsqu'il cherche, approfondir une problématique devient plus essentiel qu'être fidèle à un champ.

Une double filiation motive cette appropriation de la sociologie. D'une part, la pratique d'architecte mélange construction conceptuelle, logique constructive et ruse combinatoire. D'autre part, l'arrière-plan lefebvrien est toujours vivace, depuis le DEA qui lui était consacré. Il ne s'agit pas ici de valoriser une pensée par le faire ou une intelligence pratique, mais plutôt de faire de la construction et de l'expérience intellectuelle, une praxis.

Cette référence à l'artisan évacue la question de l'excellence que portent les héritiers. Faire un "vrai boulot"², c'est d'abord expérimenter des milieux et faire émerger des problèmes pour se fabriquer des prises sur le monde.

Aujourd'hui, enseignant à l'Université du Littoral Côte d'Opale à Dunkerque et à Sciences Po. Lille, tout en ayant été président du conseil scientifique et futur co-directeur de l'UMR LAVUE, je suis proche scientifiquement du Groupe de Sociologie Pragmatique et Réflexive dans lequel cette HDR a été accueillie. Loin de la figure de l'étranger décrite par G. Simmel³ ou du marginal sécant défini par A. Crozier et E.

¹ Sennett R. (2010), *Ce que sait la main, la culture de l'artisanat*, Paris, Albin Michel. Crawford M. B. (2010), *Éloge du carburateur. Essai sur le sens et la valeur du travail*, Paris, La Découverte.

² Bidet A. (2011), *L'engagement dans le travail. Qu'est-ce que le vrai boulot ?*, Paris, Presses universitaires de France.

³ Simmel G. (1984 [1908]), « Digression sur l'étranger », in Y. Grafmeyer et I. Joseph, *L'École de Chicago*, Paris, Aubier, p. 53-59.

Friedberg⁴, c'est plutôt celle du traducteur développée par M. Callon (1986)⁵ qui permet de rendre compte de cette position atypique et du plaisir rare de pouvoir prendre part pleinement à cette diversité de mondes et de rôles.

Comment rendre compte de cette pluralité, des terrains arpentés et des chemins parcourus ? Que peut produire une démarche de concepteur lorsqu'elle tente d'aller plus loin par le biais des sciences humaines et sociales, ou une démarche de recherche urbaine critique lorsqu'elle tente de mieux comprendre ce dont elle parle grâce à un travail de terrain socio-ethnographique, ou encore lorsqu'elle tente de dépasser ses propres limites par une méthode pragmatiste ?

Le "métier de sociologue"⁶ ne peut être dissocié de ce que l'on est devenu⁷ et tout travail sociologique comporte une part d'auto-analyse. Cependant, celle-ci se fait la plupart du temps, de manière implicite, là où l'éthique personnelle se confond avec le travail d'objectivation. Une figure imposée comme celle d'une habilitation à diriger les recherches peut donc prendre sens dans un parcours.

Si le "pourquoi" invite à une approche rétrospective, en revanche, le but poursuivi vise ce que l'on cherche à travers cet exercice. En quoi donc, cette Habilitation à Diriger des Recherches peut-elle permettre de mieux encadrer des doctorants et de prétendre à un poste de professeur des universités ? Présentée devant les pairs, il s'agit d'abord d'un rite de passage et d'une arène au sein de laquelle s'échangent et se distribuent des marques de reconnaissance⁸.

Le premier tome problématise une biographie intellectuelle et le second expose une recherche originale prouvant la valeur du chercheur. La biographie intellectuelle qui va

⁴ Concept proposé par Jamous H. (1967), *Contribution à une sociologie de la décision*, Paris, Ed. CES - CNRS. Repris par Crozier M. et Friedberg E. (1977), *L'Acteur et le système*, Editions du Seuil.

⁵ Callon M. (1986), « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques dans la Baie de Saint-Brieuc », dans *L'Année sociologique*, N° 36.

⁶ Bourdieu P., Chamboredon J.-C. et Passeron J.-C. (1983), *Le métier de sociologue : préalables épistémologiques*, Paris, Mouton, École des hautes études en sciences sociales.

⁷ Bourdieu P. (1978), « Réponses à quelques objections », in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, N°23

⁸⁸ « En application de l'arrêté ministériel du 25.04.2002, modifiant les arrêtés du 13.07.1995, 13.02.1992, 23.11.1988, « l'habilitation à diriger des recherches sanctionne la reconnaissance du haut niveau scientifique du candidat, du caractère original de sa démarche dans un domaine de la science, de son aptitude à maîtriser une activité de recherche dans un domaine scientifique ou technologique suffisamment large et de sa capacité à encadrer de jeunes chercheurs ».

suivre tente de surmonter un certain nombre de difficultés en rendant compte de deux orientations qui montrent certains paradoxes :

- La première orientation est existentielle et réflexive. Le récit auto-bibliographique du premier tome rend compte d'un parcours, mais il met aussi en avant la dimension scientifique de celui-ci. Pourtant, ce rôle est dévolu au deuxième tome. Par ailleurs, ce dernier est considéré comme central - au point que le récit auto-bibliographique est parfois lu de manière moins soutenue - alors même que l'habilitation à diriger les recherches est censée valider une capacité à encadrer des thèses et que cette capacité d'encadrement repose en grande partie sur le parcours antérieur relaté dans le premier volume.

- La deuxième orientation est conceptuelle et programmatique. Comment en effet, problématiser un parcours dans le premier tome sans le mettre en perspective avec le projet relaté dans le tome 2 ? Comment donner sens à la recherche originale de ce dernier volume, sans un travail d'objectivation qui explicite d'où l'on parle ?

La forme du récit auto-bibliographique qui va suivre dérogera donc en partie aux canons disciplinaires. Plutôt que de dessiner une frise, le récit sera diffracté en cinq parties problématiques, chacune structurée en interne de manière chronologique. Si les objets traités ont évolué au gré des opportunités et des bifurcations professionnelles, on constate en effet, une certaine persévérance dans les lignes de recherche et les filiations théoriques, qui se sont approfondies depuis la thèse.

Si l'on met en parallèle les travaux qui sont aux deux extrémités de ce parcours, le mémoire de Travail Personnel de Fin d'Etudes (TPFE), présenté en 1991 à l'école supérieure d'architecture de Paris-La Villette et la recherche-action financée par l'ADEME IdF, qui débute actuellement, on retrouve le même souci d'articuler les considérations théoriques et pratiques ; les raisonnements philosophiques et les outils de gestion pour le premier, et les arguments sociologiques et les pratiques habitantes quotidiennes pour le second.

Partagée par la plupart des sociologues, cette variation d'échelles répond d'abord à une insatisfaction vis-à-vis d'un discours critique maniant les catégories et les déterminismes pour mieux révéler les situations dans lesquelles sont plongés les "agents". Comment expliquer en effet, que la méconnaissance perdure en dépit de ces dévoilements, qu'une idéologie continue à fonctionner alors qu'elle est largement

dénoncée ? Les individus se comportent souvent comme s'ils ne pouvaient rien faire de ces dévoilements et de ces dénonciations, comme s'ils ne voulaient rien savoir, et "en ce moment, l'humanité c'est nous. Que ça nous plaise ou non" (Beckett). Le mémoire de thèse met en exergue cette citation parce qu'elle insiste sur le fait que c'est avec ces fameux "agents" qu'il faut travailler pour sortir des situations qui les enrôlent. Les situations de domination tirent en effet, leur efficacité d'une part, de cette capacité d'"enrôlement des subjectivités" des acteurs dominants⁹ qui nous rend "tous responsables", et d'autre part, de l'obscénité de cette domination, qui nous rend "tous vulnérables". Ce souci d'articulation entre les formes de domination et leurs dimensions et implications pratiques m'a conduit à prendre part pleinement aux débats qui traversent les pragmatismes contemporains, avec une double interrogation, d'un côté, sur la volonté de partager les problèmes des acteurs, de l'autre sur celle de mener une réflexion critique sur les dispositifs urbains qui sont à l'œuvre aujourd'hui. Cette approche pragmatique me permet de travailler plusieurs terrains, qu'il s'agisse des rassemblements de jeunes¹⁰, des relations entre coopération et participation¹¹, ou encore de la ville durable¹², en articulant critiques sociales et pratiques urbaines.

Cet intérêt pour le pragmatisme aurait pu être anecdotique, tant les raisons qui m'ont conduit à choisir comme directeur de thèse Isaac Joseph, un de ses représentants les plus éminents, semblaient être conjoncturelles. De manière classique, ce choix est fait après ma soutenance de diplôme d'études approfondies, consacrée à l'actualité d'Henri Lefebvre pour la recherche urbaine¹³. Le mémoire met à l'épreuve son travail en le

⁹ Courpasson D. (1997), « Régulation et gouvernement des organisations. Pour une sociologie de l'action managériale », in *Sociologie du travail*, vol. 38, p. 39-61, p.53.

¹⁰ Boissonade J. (2009), « Les apports de la sociologie pragmatique à la transaction sociale. Le concept de « régimes d'action » dans l'analyse du discours des "jeunes de banlieue" », *Pensée Plurielle*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Université, N°1-2009, p.37-50, <http://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2009-1-page-37.htm>

¹¹ Boissonade J. (2013a), « Du dispositif délibératif à la pragmatique coopérative », in Louis A., Revel A. (dir.), *L'art de gouverner : entre éthique et politique*, Éditions Peter Lang, p.179-192, <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01141724v1>

¹² Boissonade J. (2015a), « Une approche pragmatiste dans la critique du développement durable », in Boissonade J. (dir.), *La ville durable controversée. Les dynamiques urbaines dans le mouvement critique*, Paris, éditions Petra, Collection "Pragmatismes", p.41-72, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01402552>

¹³ Boissonade J. (1997), *Recherche urbaine : actualité de Henri Lefebvre*, mémoire de DEA, http://www.academia.edu/8463778/Recherche_urbaine_actuelit%C3%A9_de_Henri_Lefebvre_1997

confrontant à un numéro des annales de la recherche urbaine¹⁴ faisant le point sur la décennie qui venait de s'écouler au Plan urbain, auquel succèdera le PUCA, pour lequel Isaac Joseph avait été conseiller scientifique¹⁵. Son article¹⁶ dans la revue interpelle directement le travail d'Henri Lefebvre en l'opposant frontalement à un ouvrage de Jean-Christophe Bailly, "la ville à l'œuvre"¹⁷. Le DEA montre d'une part, que les travaux d'Henri Lefebvre démentent un certain nombre de positions qui lui sont prêtées par le sociologue. D'autre part, il met en évidence l'intérêt de certaines réflexions du philosophe et trace des pistes de travail pour la recherche urbaine.

Une deuxième raison aurait dû m'éloigner du pragmatisme. Les critiques présentes dans le DEA prenaient sens en effet, dans les débats internes aux études urbaines, plutôt que dans ceux qui allaient traverser la sociologie pragmatique lors des années suivantes.

Malgré tout, cette affiliation ne s'est pas démentie avec les années. Soucieux de porter à l'extérieur de ce monde de la sociologie pragmatique, la dimension heuristique d'appréhension des expériences incarnée par ce courant, j'étais aussi travaillé "en interne", par les limites de la plupart de ces approches, préoccupées surtout de se distinguer de la démarche bourdieusienne et de ceux qui la portent.

Durant ces années de doctorat, les échanges avec Isaac Joseph avaient donné lieu à un dialogue intellectuel qui contrastait avec la déférence habituelle vis-à-vis de cette figure essentielle du pragmatisme. À la fois proche et distancié, cette position m'a conduit à fréquenter les séminaires respectifs de deux autres "piliers" des sociologies pragmatiques : Laurent Thévenot et Luc Boltanski. Si la fréquentation du premier stimule alors une réflexion complémentaire bien utile, doublée d'un compagnonnage avec le groupe de jeunes chercheurs qui l'entourent (notamment M. Breviglieri et surtout P. Garcia-Sanchez, membre du LAVUE aujourd'hui), le séminaire de Luc Boltanski suscite régulièrement une insatisfaction qui me conduit plusieurs fois à engager la controverse

¹⁴ Querrien A., Lassave P. (1994), Parcours et positions, *Les Annales de la recherche urbaine*, N°64.

¹⁵ Conseiller scientifique de la RATP, il coordonne un programme de recherche intitulé « Gare du Nord, mode d'emploi », "qui deviendra le Plozevet des années 90". Ce bourg breton du Finistère, avait été le point nodal des recherches sur la modernité pilotées, dans les années cinquante par Edgar Morin. Voir Aubertel P. (2014), *La recherche urbaine, Le Plan Urbain (1971-1998), Une dynamique pour se saisir des enjeux de la société*, Paris, Puca.

¹⁶ Joseph I. (1994), « Le droit à la ville, la ville à l'œuvre. Deux paradigmes de la recherche », *Les Annales de la Recherche Urbaine, PUCA, N°64, p.5-10*, http://www.persee.fr/doc/aru_0180-930x_1994_num_64_1_1808

¹⁷ (2001 [1992]), Paris, Éditions de l'imprimeur.

avec ce dernier, une démarche visiblement jugée iconoclaste dans cette enceinte, à l'inverse de l'ouverture qui caractérise le séminaire porté par Francis Chateauraynaud. Au-delà de cet accueil, la proximité théorique avec les travaux du Groupe de Sociologie Pragmatique et Réflexive (GSPR-EHESS) ne va faire que se renforcer au fil des années.

Bénéfices du décalage : pouvoir comprendre et critiquer

Repartons du mémoire de Travail Personnel de Fin d'études, soutenu en 1991 et intitulé "Répercussions de l'ouverture européenne de 1993 : entre la conception et la réalisation architecturale". Dans le sillage de mai 68, les années 1970-80, vont être une période de dénonciation des projets urbains et surtout des mécanismes économiques et politiques qui les produisent (manque de concertation, arrangements politico-financiers, fait du prince, etc.). Les années 1980-90 vont être l'occasion d'une "reprise" de ces critiques, culminant avec les directives européennes qui seront mises en œuvre lors de l'"ouverture" de 1993. Face au fait du prince et à l'arbitraire dénoncés précédemment, la commission européenne s'appuie sur la concurrence et la norme (la deuxième étant censée favoriser la première) pour créer les conditions d'un "marché unique" et provoque ainsi une redéfinition de la conception et la production architecturale. La normalisation et la concurrence, utilisées de manière concomitante, permettent en effet, de convertir des projets d'architecture, relevant de singularités incommensurables (réponses singulières à des problèmes singuliers), en objets produits et évaluables par leur écart vis-à-vis de ces normes (réponses objectives à des problèmes objectifs). Les architectes tentent de surmonter cette injonction de rationalisation de la pensée d'une manière paradoxale, puisqu'ils vont s'approprier cette évaluation par l'écart :

- d'une part, les concours d'architecture vont devenir la règle pour répondre aux critiques sur l'arbitraire qui caractérisait la période précédente et la référence en termes de qualité architecturale ;
- d'autre part, les bureaux d'études vont devenir des interlocuteurs privilégiés dès la conception, afin d'exploiter au mieux les possibilités laissées par les normes en vigueur : "Les normes, la standardisation sont les données actuelles du projet. L'architecte doit ruser pour les contourner. Notre choix est souvent celui du détournement, il impose de démontrer que l'on satisfait à tous les paramètres"¹⁸.

¹⁸Ibos J. M. (1990), revue *AMC*.

La “tactique”¹⁹ du détournement et de la ruse est une résistance ordinaire qui interroge la place des critiques lorsqu’on les inscrit dans un temps long, celui que nous avons ancré dans les années soixante. On voit bien ici que ce temps long doit se résoudre “en situation” et en anticipant les conséquences de la décision prise (on satisfait à tous les paramètres). Cette construction pragmatique de l’action critique et son inscription dans un mouvement plus large, prendra de plus en plus de place, qu’il s’agisse de la dynamique des rassemblements de jeunes ou des critiques portées à l’encontre du développement et de la ville durables. C’est paradoxalement Henri Lefebvre qui joue un rôle déterminant dans cette évolution, et plus particulièrement sa lutte contre l’hégémonie structuraliste et sa déclinaison systémique qui constituent plus que jamais la pierre de touche des sciences sociales, en témoigne le poids grandissant des neurosciences dans les débats actuels sur les questions sociales. Il suscite ce désir de ne pas se satisfaire du travail de révélation des dominations, pour prendre en compte ce que l’on en fait. Cela met au centre la situation et pose la question des compétences pour faire avec la “logique des situations”²⁰. Bref, il s’agit de remettre les pieds des critiques dans la boue des situations et de la dissymétrie des compétences pour s’en extraire.

La posture qui consiste à se mettre à la place de l’autre pour ensuite mettre à l’épreuve ce qui est, n’est pas réservée aux séminaires scientifiques. Exercée à la fois en tant qu’enseignant à l’Université du Littoral (Dunkerque) ou comme chercheur au sein de l’UMR LAVUE (Universités Paris Ouest et Paris 8, et écoles d’architecture de Paris La Villette et Paris Val de Seine)²¹ cette posture critique d’un “oui, mais...” entre attachement et attention, sera le fil conducteur du premier chapitre de ce mémoire.

Le lien entre ce “oui, mais...” et une démarche critique, qui fera l’objet du deuxième chapitre doit être pris au sérieux dès lors que l’action qui précède le “moment” critique implique de se mettre à la “place de l’autre”. Il s’agit ainsi d’éloigner le réflexe de la distinction qui nous libère trop vite “de la préoccupation coupable de se conformer à l’ordre dégradant de la horde”²², pour saisir tous ces régimes de vérité qui ne s’articulent

¹⁹ De Certeau M. (1990), *L’invention du quotidien, Tome1. Arts de faire*, Gallimard. Voir aussi : Raynaud D. (2004), « Contrainte et liberté dans le travail de conception architecturale », *Revue française de sociologie*, vol. 45(2), pp.339-366.

²⁰ De Fornel, M., Quéré L. (1999), *La logique des situations. Nouveaux regards sur l’écologie des activités sociales*, Raisons pratiques, EHESS.

²¹ UMR dont j’assumerai la codirection à partir de 2020.

²² Pasolini P.P. (1976), *Ecrits corsaires*, Flammarion, p.31-32.

pas les uns aux autres (le mien, le leur, etc.), afin de lutter contre le réflexe doctrinal. Pourquoi critiquer, si ce n'est pour comprendre ?

Atouts de la conception : poser un problème et s'en sortir

Totalement étranger au milieu architectural et plutôt destiné à suivre des études en économie, l'inscription en école d'architecture se fait sur un coup de tête pour des raisons encore obscures. Tout au long de ces années d'étude et en agence, en particulier au moment des concours, l'architecture devient plus une passion pour le projet, le processus de conception, que pour le fini des revues. Ayant peu de compétences et d'appétence pour le dessin, c'est une démarche réflexive qui est privilégiée.

Porté par des enseignants stimulant ce désir d'aller au bout du processus de recherche, où qu'il me porte, les deux premières années d'étude, passées à l'école d'architecture de Montpellier, se terminent par un projet architectural et urbain qui va représenter la France à la Biennale de Bologne. Puis, c'est « la montée » sur Paris pour continuer cette formation, le travail au sein de grandes agences dans des cadres privilégiés sur des projets singuliers (développement urbain, médiathèque, lycée, école d'art contemporain, etc.), l'euphorie froide des années 80, l'ère Nouvel.

Où est le problème ? La pratique professionnelle, très liée aux concours, tend à enfermer rapidement dans une logique formelle. C'est elle qui valorise un travail et qui signe celui qui l'a produit. Ce qui reste tenable pour l'architecture ne l'est pas pour affronter la complexité urbaine. D'où le sentiment d'avoir un temps trop court et des outils bien limités, pour travailler la ville en évitant de se cantonner à un "art urbain".

Bernard Huet défend la spécificité de l'art urbain (town design) qu'il différencie de l'urbanisme (town planning). Le premier doit selon lui, rester l'affaire des architectes et des Écoles d'Architecture, alors que le second, qui se préoccupe de planification territoriale ainsi que de gestion et de distribution des grandes fonctions d'aménagement, doit relever selon lui des Universités et des écoles spécialisées. Il s'inscrit ainsi, dans une tradition qui conçoit l'urbanisme comme une extension, un simple changement d'échelle par rapport à l'architecture. Pour Le Corbusier, "l'urbaniste n'est pas autre chose que l'architecte"²³. Architecte lui aussi, Henri Gaudin illustre cette velléité : "Si l'architecture

²³ Champy F. (2000), « Les architectes, les urbanistes et les paysagistes », in Lussault M., Body-Gendrot S., Paquot T., *La ville et l'urbain, l'état des savoirs*, Paris, La découverte, p.218

est pensée comme solidaire d'un mitoyen, d'un ciel, d'un arbre, d'un buisson, alors elle recouvre évidemment la notion d'urbanisme"²⁴. D'où le succès qu'ont rencontré les notions "d'architecture urbaine" prenant en compte la morphologie urbaine dans le projet d'architecture, et de "pièce urbaine", aux dimensions spatiales à mi-chemin entre architecture et urbanisme. Pourtant, l'urbain est le résultat de processus multiples et contradictoires. Son appréhension déborde les découpages disciplinaires (technique, social, économique, etc.), scalaires (agglomération, ville, quartier, etc.) ou portant sur la nature des interventions qui s'y produisent (art urbain, aménagement territorial, etc.).

Tout au long de ces études d'architecture, je me suis aussi éloigné d'une approche de la sociologie caractéristique à l'époque des écoles d'architecture. Dans sa lutte avec les disciplines "nobles" des écoles d'architecture comme "l'enseignement du projet architectural et urbain", la sociologie, qui se résume alors essentiellement à la sociologie de l'habitat, insistait en effet, sur la solidité de ses catégories (séparations public/privé, partie jour/partie nuit, proxémie, appropriation, etc.), au lieu de nous déstabiliser par ses questionnements. Du coup, tout rapprochement avec celle-ci devenait contradictoire avec le travail de projet qui consiste à élaborer un problème, en donner une interprétation et travailler la proposition dans toutes ses contradictions et ses potentialités.

Mais alors, comment fait-on ? Certains urbanistes tentent d'appréhender ce tout problématique, considéré comme compliqué plutôt que complexe²⁵, à l'aide d'une démarche logique, causale, qui repose sur quelques postulats :

- Spatial : l'architectural est inclus dans l'urbain, donc l'architecture s'occuperait des pleins et l'urbain gèrerait le rapport pleins/vides, sinon le vide même ;
- Temporel : l'urbain serait préexistant à l'architectural. Il se situerait dans un temps indéterminé, alors que l'architectural reposerait sur un temps cernable ;
- Procédural : à chaque phase correspondrait un savoir et un acteur. C'est leur nombre plus élevé dans le projet urbain qui conduirait à une plus grande *complication* logistique.

Ce schéma correspond à une hiérarchie forte de type séquentiel dans laquelle le rôle des acteurs est bien identifié. Il a des incidences non négligeables sur la nature des projets

²⁴ Gaudin H. (1989), « Le vif de la ville », entretien avec F. Edelman in *Le Monde*, 22 mars

²⁵ Latour B. (1995a), *Le métier de chercheur, regard d'un anthropologue*, Paris, ed. INRA

urbains et sur les types de collaboration réalisés. Ceci, alors qu'il s'agit d'abord selon nous, de construire les moyens réflexifs et méthodologiques susceptibles d'appréhender l'ensemble des acteurs et des données (spatiales, programmatiques, sociales, techniques, culturelles, réglementaires, etc.), comme un matériau légitime et utilisable dans le projet urbain.

Peut-on alors faire avec et s'en sortir ? Prenant une certaine distance avec ces deux modèles d'objectivation de l'urbain, l'un reposant sur une totalisation esthétique, l'autre sur un séquentialisme logique, le mémoire de thèse et un concours présenté en association avec P. Chemetov, sont l'occasion de proposer une série de micro-projets disséminés dans le tissu urbain. Nous rentrerons dans le détail de cette proposition ultérieurement, mais ces projets de "pauses publiques", relèvent essentiellement d'une praxis, s'inscrivent dans une histoire des pratiques longue, non linéaire et dans laquelle les acteurs jouent plusieurs rôles. Dans ce modèle, les rapports simples cause / effet, mal / remède sont remis en cause au profit d'un rapport plus riche et complexe d'aller et retour entre problèmes / conception / production / appropriation. Il s'agit donc ici, moins de pratiquer des disciplines, la sociologie, l'architecture ou l'urbanisme, que de faire émerger des problèmes.

S'en sortir ensemble, c'est élaborer des méthodes plus que construire des filiations. C'est aider les partenaires (spécialistes, étudiants, usagers, etc.) à acquérir la capacité et la liberté de mettre en œuvre les compétences distribuées inégalement parmi les situations, les personnes et les espaces. C'est en faire les acteurs de recherches ou de projets à la fois familiers et étranges, entre obsession de l'articulation et aspiration au désordre.

Les temps de la réflexion

Le récit qui suit tente de tenir les deux bouts d'une démarche dont le point d'origine, et la première partie (A), relèvent d'une attention, celle de "faire avec", non sur le mode du commun, mais sur celui du "oui, mais...". L'aboutissement de cette démarche constitue la dernière partie (E) du mémoire. Il pose un horizon, celui du désir de s'en sortir ensemble, dans une conception de l'émancipation qui compte sur les pratiques pour surmonter les asymétries.

Trois parties intermédiaires nous permettent de passer de ce "oui, mais..." à cet horizon d'émancipation. Prémisse de la critique, ce "oui, mais..." nous conduit à la

deuxième partie (B), consacrée au plaisir critique, celui de porter la contradiction quelle qu'en soient les enceintes. Les deux parties suivantes montrent la portée de ce que produit la controverse lorsque les critiques sont problématisées. L'une (C) attire notre attention sur l'importance critique d'une problématisation qui situe les objets par leurs milieux. L'autre (D), montre que cette portée critique du travail de problématisation repose aussi sur une volonté de mobiliser, congruente avec le désir de s'en sortir ensemble de la dernière partie (E).

A. “Oui, mais...” : entre attachement et attention

Cette introduction donne une large place au premier moment “architectural et urbain” de ce parcours, parce qu’il permet de mieux cerner un “rapport au terrain inévitablement instable du fait [d’une] double formation”²⁶. Lors de la thèse, cette double formation d’architecte et de sociologue évoquée ici par Isaac Joseph qui la dirige, semble congruente avec l’écologie urbaine portée par l’École de Chicago. Mais son interprétation par Isaac Joseph se rapproche moins d’une configuration spatiale à la W. Burgess ou de celle des 1313 gangs décrits par F. M. Thrasher²⁷, que d’une attention à la ville du blasé de G. Simmel. À bien y réfléchir, cette sensibilité, partagée alors dans le travail de thèse, était déjà présente dans mon approche de l’architecture et de l’urbanisme. C’était finalement, une des raisons essentielles à la reprise des études universitaires et à la réalisation d’un DEA sur Henri Lefebvre.

Consacrée aux rassemblements de jeunes en banlieue, la thèse interroge cependant une catégorie énoncée par Isaac Joseph dans la revue *Enquête*, dans laquelle il indique que “les compétences de rassemblement”²⁸ ne sont pas nécessairement des “compétences de membres”²⁹, mais considère dans le même temps que les agrégations juvéniles en banlieue constituent une version dure du rassemblement. Une de ses références majeures, E. Kant, ne pouvait que lui faire opposer cette figure à celle de l’espace public. Tout en mettant en œuvre une microsociologie toute “josphienne”, c’est pourtant à ce

²⁶ Joseph I. (2003), introduction au rapport de thèse (Boissonade J.), p.1

²⁷ Thrasher F. M. (1963 [1927]), *The gang, a study of 1313 gangs in Chicago*, édition abrégée, Chicago, ed. The University of Chicago Press (ed. originale complète: 1927)

²⁸ Joseph I. (1996), « Les compétences de rassemblement », revue *Enquête* N°4.

²⁹ “Un rassemblement n’est ni un groupe ni une population. C’est une configuration de positions et de mouvements dont le modèle est plutôt la file d’attente dans un espace public ou la réunion dans un espace de travail. Dans un groupe, les individus se perçoivent comme membres, perçoivent l’organisation comme une entité collective distincte, séparée des rapports particuliers qu’ils entretiennent entre eux, et attendent un soutien moral de leur identification au groupe. Ces caractéristiques peuvent se retrouver dans l’univers des rassemblements s’ils sont appelés à se reproduire, mais elles ne disent rien de leur structure propre. Le fait de se trouver ensemble peut n’être qu’une étape de la vie d’un groupe, en revanche, le fait de se quitter signe la fin d’une rencontre” (Joseph I. (1996), « Les compétences de rassemblement », revue *Enquête* N°4.

rapprochement entre rassemblements et espace public que vont être consacrées toutes ces années de thèse. À partir d'un vivier théorique large, mais proche de celui du directeur de thèse (E. Goffman, J. Dewey, S. Bordreuil, L. Boltanski, L. Thévenot, D. Cefaï, J. Levy, G. Deleuze, C. Geertz, etc.), puisant aussi à de nombreuses autres sources, tant sociologiques (Francis Chateauraynaud), que philosophiques (Henri Lefebvre) ou ethnologiques (A. Appadurai), les "espaces réservés", les "sous-cultures" et les "groupes", emblématiques de la littérature consacrée aux "bandes de jeunes" (F.M. Thrasher, W.F. Whyte, J. Monod, F. Dubet et D. Lepoutre) vont être largement revisités ou remis en question. Considérer les rassemblements d'abord comme des situations et les interactions comme des engagements, permet de mettre en évidence l'importance des "passages", des "cabotages" ou des "espaces publics de confrontation", etc. Ce travail reprend donc les catégories classiques qui servent à décrire ces situations de rassemblement, mais aussi celles qui relèvent d'une sociologie pragmatique fortement influencée par E. Kant. Un "oui, mais...", donc.

Par ailleurs, la double formation me conduit paradoxalement en tant que sociologue à amenuiser l'a priori d'une approche spatiale, pour ne pas dire spatialiste, puisque c'est cette approche dont je souhaitais m'éloigner en reprenant des études universitaires. Pourtant, cette double formation crée systématiquement une double attente de la part des interlocuteurs. D'un côté, les architectes et les urbanistes espèrent ainsi, ressentir la chair de ces espaces qu'ils dessinent. De l'autre, les sociologues souhaitent voir enfin les espaces qui sont traversés par des êtres qu'ils définissent essentiellement par leurs relations réciproques. Cette double attente peut-elle être satisfaite ? Oui, mais...

A.1 La dynamique des rassemblements contre les évidences du "territoire"

La sociologie de la jeunesse est riche de nombreuses études portant sur la désorganisation³⁰ ou la culture des rues³¹, développant des travaux précurseurs français³² et anglo-saxons. D'autres recherches, plus rares, s'attachent à l'économie souterraine³³,

³⁰Dubet F. (1987), *La galère*, Paris, ed. Fayard

³¹Lepoutre D. (1997), *Cœur de banlieue ; codes, rites et langages*, Paris, ed. Odile Jacob

³²Monod J. (1968), *Les barjots*, Paris, ed. Julliard

³³Tarrius A. (1997), *Fin de siècle incertaine à Perpignan*, Perpignan, Llibres del Trabucaire

aux apprentissages urbains³⁴, au rapport entre espaces de fixation et espaces de mobilité³⁵ ou entre centres et périphéries³⁶. Celles-ci portent la notion de “groupe” qui paraît judicieuse pour qualifier les rassemblements de jeunes, parce qu’elle associe identité et territoire. Le travail de thèse montre que ceux qui “rouillent” en bas des immeubles sont effectivement considérés comme relevant de groupes homogènes s’appropriant un territoire (“Le hall est à eux”). Chaque groupe est, la plupart du temps, qualifié en termes stratégiques (“Ils sont là parce qu’ils voient bien ce qui se passe et peuvent plus facilement échapper à la police”). Son évolution est imputée à ses membres considérés comme des acteurs rationnels (“Ils savent ce qu’ils font”). Ceux-ci sont en général situés en degrés sur trois échelles : la violence, le trafic et l’ethnicité (maghrébine, africaine, etc.). Cependant, alors qu’il est censé être un aboutissement, le “territoire” régulièrement évoqué est pourtant constamment actualisé, révélant les recompositions culturelles, politiques, économiques et sociales qui le traversent. Bref, le territoire relève nous semble-t-il, d’un lien plutôt que d’un lieu, et l’identité d’une relation plus que d’un statut. C’est du moins ce que nous avons essayé de montrer à partir de notre terrain qui représente pourtant de manière courante la “version forte du territoire”³⁷ : l’occupation des espaces communs par les regroupements de jeunes. De fait, ce sont surtout les exigences pragmatiques des observateurs qui pèsent sur la description des situations (troubles, incivilités, etc.) et masquent d’une part, le fonctionnement des sociabilités internes aux “mondes” des rassemblements, considérés comme autant de boîtes noires, et d’autre part, les dynamiques qui les animent. Une approche plus situationnelle, s’appuyant sur des observations directes ou participantes effectuées dans trois villes de la proche banlieue parisienne : Bobigny, Créteil et Nanterre³⁸, montre des rassemblements cadrant mal avec ces notions d’appropriation, d’intentionnalité ou d’assignation. Si ceux-

³⁴Rouleau-Berger L. (1991), *La ville intervalle, jeunes entre centre et banlieue*, Paris, Méridiens Klincksieck

³⁵Kokoreff M. (2003), *La force des quartiers*, Paris, Payot

³⁶Bavoux P., Foret C. (1990), *En passant par le centre*, Trajectoires Plan Urbain, Cerfise

³⁷Alphandery P. et Bergues M. (2004), « Territoires en questions : pratiques des lieux, usages d’un mot », *Ethnologie Française*, vol. 34, n° 1, p. 5-12.

³⁸Boissonade J. (2001b), *Bobigny, Créteil, Nanterre ; Les centralités en périphérie*, Responsable recherche financée par : Ville de Bobigny, Dépt. de Seine-Saint-Denis, Ville de Nanterre, Dépt. des Hauts-de-Seine, DDE de Seine-Saint-Denis, Conseil Régional d’Ile-de-France IAURIF (1999-2001). Par ailleurs, au sein de ces villes, la sélection des trois sites précis d’étude d’agrégations juvéniles relève de zones couvertes par des clubs de prévention dont certains ont facilité les premiers contacts avec les jeunes rassemblés.

ci se caractérisent essentiellement par leur familiarité, leur dynamique s'explique par les différentes mobilités qui traversent ou portent les rassemblements. Par exemple, un jeune peut proposer une action collective, mais s'il peine à coordonner le rassemblement dans le mouvement, la situation se tend, seul le ralentissement ou l'immobilisation des rassemblés lui redonne prise sur l'action. Cette limite relativise le rôle du virtuose (le "leader" par exemple), dès lors que le rassemblement n'est plus considéré comme un groupe statique mais bien comme une géométrie variable elle-même en mouvement. Les capacités distribuées dans l'espace, les objets ou les individus, surpassent alors celles que s'attribue le leader. Dans ce cadre, la visibilité "persistante"³⁹ de ces agrégations juvéniles implique pour ces jeunes une gestion permanente du conflit potentiel dans une perspective de coordination publique⁴⁰. L'espace est avant tout un espace de négociation entre publics différents qui renforce la vitalité, l'attractivité et la qualité d'espace public des rassemblements.

S'appuyant sur des expériences concrètes, les représentations territoriales et identitaires alimentent donc les récits et les pratiques des gestionnaires, ainsi que ceux de certains habitants, jeunes ou travailleurs sociaux. Ces propos sont ensuite recueillis sur le terrain par les chercheurs, et restitués régulièrement à travers les figures du "communautarisme" et du "ghetto". Ces figures constituent au final le lieu de définition du "problème des banlieues", revenu en force à l'occasion des émeutes de novembre 2005, et énoncé en termes de "territoires des bandes", "squat des halls d'immeubles", "cités", "quartiers" ou "zones de non droit". Les problèmes sociaux révélés par les discours critiques, puis invoqués par les organes institutionnels et médiatiques autour du territoire et de l'ethnie, peuvent alors être "repris" par les acteurs en charge de la Politique de la ville en termes de mixité sociale et de rénovation urbaine⁴¹.

Face aux reprises de ces critiques, la dynamique des rassemblements repose sur des processus dialectiques d'identification territorialisés, qui créent une marge de liberté vis-à-vis des normes, par un travail de décodage des reprises que déterminent les

³⁹Bayart D. (1999), « La tournée comme activité de vigilance », in Joseph I., *Villes en gares*, Éditions de l'Aube, p.200

⁴⁰ Boissonade J. (2001c), « Pratiques d'agrégation juvénile et dynamiques du proche », *Annales de la Recherche Urbaine*, N°90, pp.173-181

⁴¹ Boissonade J. (2007b), « Processus d'identification territorialisés. Des compétences situationnelles face aux épreuves », *L'homme et la société*, n°165-166, pp.85-102

“entrepreneurs de morale”⁴². Dans cet espace de négociation que sont les rassemblements, les jugements sont en effet, portés par et orientés vers l’action, notamment par la “gestion permanente du conflit potentiel” qu’exercent ceux qui portent ou qui traversent les rassemblements et le souci de reconnaissance qui l’accompagne, répondant à la stigmatisation dont ils sont l’objet. C’est cependant la dimension expressive de cette exigence de reconnaissance, entre “reconnaissance due”⁴³ et “reconnaissance agonistique conquise”, qui qualifie les processus d’identification territorialisés. Ce sont en effet, ces qualités expressives particulières, différenciées, qui sont appropriatives et qui sont susceptibles d’opérer une territorialisation critique à un moment donné⁴⁴, par rapport aux adultes, aux autres habitants ou plus généralement, vis-à-vis des entreprises de “confirmation”⁴⁵ qui restituent les expériences sociales et critiques de ces rassemblements à travers les figures du “ghetto” et du “communautarisme”.

A.2 Des microcentralités à l’ascension du “Projet urbain”

On le voit, si l’on considère que les espaces n’ont de pertinence que dans et par un moment d’action, on peut alors décrire autrement ces rassemblements, que l’on pensait refermés sur eux-mêmes et privatisant l’espace, à travers des processus identitaires et territoriaux. Ces rassemblements deviennent au contraire des nœuds favorisant les mises en mouvement de ceux qui les côtoient. Ce “situationnisme méthodologique”⁴⁶ nous permet de qualifier ces pratiques mobiles, habituellement opaques parce qu’elles reposent sur une coordination distribuée dont la forme est collective mais pas nécessairement généralisable dans un modèle civil (bienséance, etc.) ou civique (association, etc.), d’où la difficulté des dispositifs de régulation mis en œuvre par les acteurs urbains à qualifier ces formes potentiellement conflictuelles des rassemblements. Considérer que les espaces trouvent leur pertinence par les moments d’action qui les traversent, nous permet donc de mettre en évidence, non pas des rassemblements hors-sol, mais des processus d’identification territorialisés mêlant attachement et familiarité. Ce mode d’identification

⁴² Becker H.S. (1985 [1963]), *Outsiders*, Paris, Métailié, p.171.

⁴³ Caillé A. (dir.) (2004), « De la reconnaissance, don, identité et estime de soi », *Revue du MAUSS*, N°23, p.6.

⁴⁴ Ce passage s’inspire du chapitre “de la ritournelle”, dans Deleuze G. et Guattari F. (1980), *Mille plateaux, Capitalisme et schizophrénie 2*, Paris, Éditions de Minuit, en particulier la page 389.

⁴⁵ Boltanski L. (2008), « Institutions et critique sociale. Une approche pragmatique de la domination », *Tracés*.

⁴⁶ Joseph I. (1998c), *Erving Goffman et la microsociologie*, Paris, Presses Universitaires de France, p.10.

pratique trouve son expression dans des configurations territoriales particulières, qui sont directement liées aux dynamiques individuelles et collectives qui traversent ces rassemblements. La prise en compte de ces dynamiques, y compris conflictuelles, dans les processus d'identification territoriales permet alors de considérer ces rassemblements de jeunes comme des espaces publics pratiques potentiels.

Alors même que la démarche adoptée dans la thèse donne une place centrale aux situations et aux mouvements, plus qu'aux espaces proprement dits, je suis invité en 2000 par l'architecte Paul Chemetov (membre du jury de DEA) à m'associer à son équipe pour un concours d'urbanisme portant sur la revalorisation urbaine de Bobigny. C'est la première fois que lors d'un concours, j'interviens comme sociologue, intégré dans une équipe de maîtrise d'œuvre, mais ne pilotant ni ne participant véritablement à l'équipe d'architectes en charge du projet. Cette extériorité contraste avec une connaissance du terrain, bien supérieure à celles d'expériences précédentes comme architecte ou urbaniste. Avec le soutien de P. Chemetov, ce concours constitue l'occasion inespérée d'expérimenter les conclusions du travail sur les rassemblements de jeunes à Bobigny, Créteil et Nanterre.

Cette expérience comporte une part de risque, celle de réduire des propositions ambitieuses, ouvertes et nuancées en un projet fonctionnaliste, figé et standardisé. La municipalité, qui pilote ce Grand Projet de Ville souhaite "créer de nouvelles conditions démographiques au dynamisme ; affirmer le statut de capitale départementale en réinventant une centralité ; développer les potentialités économiques ; renouveler la forme urbaine et faire émerger une nouvelle cohérence territoriale". L'équipe propose de créer un "centre-parc", en étendant le domaine planté à une grande partie de l'hypercentre actuel et de tisser un réseau de microcentralités (points rouges sur la carte) en s'appuyant sur les rassemblements quotidiens existants, pour y insérer des "stations de services", sur lesquelles pourraient se greffer selon les cas, des prestations plus ou moins lourdes, à débattre et donc à adapter aux lieux et à leurs évolutions. "L'étude minutieuse des différents quartiers et de leurs pratiques de rassemblement, nous a permis d'identifier vingt-cinq microcentralités à proximité des lieux d'habitation. Ces lieux seront aménagés en stations de services pour les habitants. Ils permettront de distribuer des informations, d'y implanter des relais de proximité pour les services de la commune, d'y abriter les associations... et de se rassembler" (extrait de la réponse au concours).



Au-delà de la “ruralisation de la ville” qu’elle propose au travers de ce centre-parc, avec les microcentralités, l’équipe se propose donc d’intervenir là où on ne l’attend pas, dans les coulisses urbaines du fonctionnement quotidien, de la mécanique des corps au travail et des “espaces sans qualités”⁴⁷. Une réponse urbaine en forme de “oui, mais...”, susceptible de faire fructifier la richesse urbaine de cette ville de banlieue stigmatisée, mais aussi source d’incertitude pour des acteurs urbains qui la craignent par-dessus tout.

⁴⁷ “L’espace sans qualités” est le premier titre de thèse que je propose à Isaac Joseph, en références à *L’homme sans qualités* de R. Musil (2011 [1930-32], Paris, Seuil, Points). Il me le déconseille, sans que je comprenne vraiment pourquoi. Il sortira un recueil de ses articles la même année sous le titre *La ville sans qualités* (Éditions de l’Aube, 1998a).

II.4.1 TISSER UN RÉSEAU DE MICROCENTRALITÉS



▲ ESPACES INTERMÉDIAIRES

- 1 Angle rue Racine/rue Voltaire
- 2 Secteur de la ferme
- 3 Cité des bons enfants
- 4 Haut des jardins de Bobigny
- 5 Square entre chemin vert/K. Marx
- 6 Cité Paul Vaillant-Couturier
- 7 Bassin de la préfecture
- 8 Parking rue René Camier
- 9 Jeux pour enfants Abreuvoir
- 10 Stade rue de Rome
- 11 Place de l'Europe
- 12 City stade Delaune

■ ESPACES SUREXPLOITÉS

- 1 Jeux pour enfants Grémillon
- 2 Espaces verts cité rue De Bresse
- 3 Placette ouest cité Karl Marx
- 4 Placette nord-est cité Paul Eluard
- 5 Placette cité Salvador Allende
- 6 Placette cité Picasso

● ESPACES UTILISÉS À AMÉNAGER

- 1 Angle rue de Savoie / promenade D. Reinhardt
- 2 Place de la cité de l'Étoile
- 3 Angle rue B. Franchon / H. Gautier
- 4 Angle av. L. Aragon / rue Mendès des Carmes
- 5 Angle r. L. Michel / r. de la Pochette
- 6 Aire des parcs d'attraction
- 7 Angle r. D'Anjou. Du Jura

▲ STATIONS DE SERVICES

- A Cité des bons enfants
- B City stade Delaune
- C Stade r. de Rome
- D Angle rue de Savoie / promenade D. Reinhardt

Le choix du jury se porte sur... l'ensemble des candidats. Toutes les équipes sont déclarées co-lauréates. Elles doivent s'unir autour d'un atelier commun pour élaborer un projet global grappillant parmi les différentes réponses de chaque équipe telle ou telle proposition pour en faire un projet unique. Ce qui se révèle pour la commune un pari risqué financièrement (ce choix porte à retenir les propositions lourdes de chaque projet et à laisser de côté toutes les résolutions secondaires), relève aussi d'un choix ambigu qui complique la conduite conceptuelle et technique du projet global (il n'y a aucune équipe pilotant l'atelier commun). Ce choix va profondément transformer le sens des microcentralités proposées initialement par l'équipe Chemetov, jusqu'à leur disparition presque complète, au profit de solutions plus classiques (résidentialisation, création de rues, etc.).

Nous nous demandons si le "oui, mais..." qui m'a fait m'éloigner de l'a priori spatialiste, pouvait permettre néanmoins de répondre à la double attente de la part des interlocuteurs (voir les espaces et ressentir la chair). Cet exemple des "pauses publiques" tend à montrer que pour les institutions, ces dispositifs sans espaces ne font que trop

ressentir la chair, et ses pulsions. Le “oui, mais...” semble donc ici, impuissant à pouvoir inverser les attendus urbains de la recherche.

A.3 Les démêlés d’une “cellule de recherche d’intervention” (Master Mutudil)

Une autre occasion me permettra en revanche, de mettre à profit cette posture, celle de l’emménagement dans une “accession sociale à la copropriété” qui va se doter d’une gestion coopérative. Celui-ci m’entraîne dans une démarche de recherche-action non formalisée en tant que telle, bien qu’elle ait fait l’objet d’une proposition au Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA)⁴⁸, non retenue. Nous reviendrons en détail sur cet épisode, mais cet engagement porte de nombreuses traces de ce “oui, mais...” :’,

- en acceptant les clauses implicites de reconnaissance liée à l’occasion inespérée pour un locataire d’HLM d’accéder à la propriété, sans pour autant me laisser imposer une gestion qui maintiendrait la domination du bailleur.

- en participant à la gestion coopérative, mais en menant en parallèle une enquête au quotidien qui mêle vie privée et vie “communautaire”, amélioration de la connaissance et aide à l’émancipation des copropriétaires, etc.

Au cours de cette “recherche-action”, j’observe et parfois encourage des déplacements, créant ainsi des situations parfois éprouvantes, mais particulièrement instructives⁴⁹. D’une part, les connaissances des procédés constructifs et réglementaires, liées à mon ancienne pratique d’architecte, sont en effet, utilisées lors de ces occasions pour soutenir les engagements publics des copropriétaires dans ces situations de confrontation. D’autre part, l’approche comparative de la participation en conseil de quartier et de la coopération dans cette copropriété coopérative menée ensuite, permet d’allier réflexivité dans le cours d’action et “rétrodiction” analytique⁵⁰. Cette démarche

⁴⁸ Le PUCA est le service interministériel qui lance les appels à projets en recherche urbaine et architecturale pour le compte de ses ministères de tutelle. Il est rattaché au ministère de l’Écologie et au ministère de la Cohésion des territoires et associe également le ministère délégué à la Recherche et le ministère de la Culture.

⁴⁹ Hereros G. (2008), *Au-delà de la sociologie des organisations*, Toulouse, Erès, p.273.

⁵⁰ « Reconstitution détaillée, en remontant le temps et des effets aux causes, des processus, de ‘séquences d’événements’ » (Grignon C. (2008), *Sociologie et idéologie*, Droz, p.84, cité par Katz J. (2010), « Du comment au pourquoi. Description lumineuse et inférence causale en ethnographie », p.43-105, *L’engagement ethnographique*, Cefaï D. (dir.) (2010), Paris, Editions de l’EHESS, p.50).

met en évidence la “portée” critique⁵¹ du *faire* coopératif par la reconstitution des étapes et des séquences de l’irruption publique de ce collectif (Assemblée Générale inaugurale, procédure judiciaire, participation au Conseil de quartier, demande de piétonisation de rues, etc.).

Ce choix de mettre des compétences professionnelles à disposition des enquêtés, supposait une confiance a priori dans les processus coopératifs de légitimation des décisions prises. Ce travail reposait aussi sur la conviction que cette mise à disposition de compétences est un moyen de pallier l’instrumentalisation des travaux de recherche, susceptibles d’être exploités par les acteurs institutionnels comme “un nouveau champ de rationalisation en développement” avant même qu’ils aient pu être appropriés par les enquêtés⁵². On voit donc que cette posture du “oui, mais...” peut déborder la dimension analytique de tout travail d’enquête pour revêtir une dimension pragmatique alliant action et démocratie.

Ce “oui, mais...” trouve une autre illustration entre 2008 et 2010, période de codirection du Master MUtation des Territoires Urbains et Développement Intégré des Littoraux (ULCO, Dunkerque), avec Sabine Duhamel (Maître de Conférences en géographie). Associant des enseignants et des professionnels venant d’horizons très divers, le Master Mutudil a deux finalités, professionnelle (dominante) et recherche (secondaire). En tissant des liens institutionnels régionaux, nationaux et internationaux (Cagliari, Dakar), il se donne pour objectif de former des acteurs “capables de maîtriser la chaîne d’élaboration de projets territoriaux durables”.

Depuis sa création, le Master Mutudil s’est directement appuyé sur l’Institut des Mers du Nord, dirigé alors par sa fondatrice, Marion Segaud. L’interdisciplinarité de l’IMN convenant très bien à celle de la formation, les thématiques de recherche ont toujours trouvé leur traduction dans les orientations pédagogiques en termes de contenu du Master, dont j’assume la codirection entre 2008 et 2010 avec une collègue géographe. venue depuis vice-présidente de l’université, elle est plutôt en charge des dimensions institutionnelles, alors que mon travail consiste d’une part, à élaborer la maquette

⁵¹ Chateauraynaud F. (2011), *Argumenter dans un champ de forces. Essai de balistique sociologique*, Paris, Petra, p.163. Chateauraynaud F. et Fourniau J-M. (2011), La portée des dispositifs participatifs face au retour du conflit, doc. de travail GSPR, http://concertation.hypotheses.org/425#footnote_15_425

⁵² Hatchuel A., Weil B. (1992), *L’expert et le système*, Paris, Economica, 263 p. cité par Creze F. et Liu M. (2006), *La recherche-action et les transformations sociales*, Paris, L’Harmattan, 206 p., p.148.

pédagogique du Master pour le dossier du contrat quadriennal 2010-14 destiné à l'AERES, et d'autre part à anticiper un possible déménagement de cette formation au sein de nouveaux locaux réalisés par la Communauté Urbaine de Dunkerque dans le cadre du projet "Halle aux sucres". Ce futur bâtiment, installé dans un ancien magasin portuaire, est dédié au thème générique de la Ville durable et au lien entre mémoire et prospective du développement urbain. Dans ce but, la Halle aux sucres doit mettre en place un centre d'interprétation du territoire et fédérer en les installant dans un même lieu, plusieurs pôles institutionnels, scientifiques et de formation liés aux domaines et aux métiers de l'urbain au sens large (Ateliers de l'Ecole nationale supérieure d'architecture et du paysage de Lille (ENSAP), Agence d'urbanisme, Ecole Nationale d'application des Cadres Territoriaux (ENACT, ex-CNFPT), archives d'agglomération, laboratoire IMN et Master Mutudil).

Cette proposition confirme au sein du Master la pratique de l'interdisciplinarité, des partenariats déjà existants et semble cohérente avec la volonté des enseignants d'affirmer un axe fort "politiques publiques territoriales durables". Cependant, de nombreux écueils scientifiques et déontologiques constituent le point aveugle de cette entreprise visant au départ le décloisonnement et la transversalité entre toutes ces institutions du territoire.

Installé dans les locaux de la Maison de la Recherche en Sciences de l'Homme, le laboratoire de recherche Institut des Mers du Nord décline l'invitation de la Communauté Urbaine à intégrer le projet "Halle aux sucres", afin d'éviter une proximité trop grande avec ce commanditaire historique des projets de recherche locaux. En revanche, le Master Mutudil choisit d'y répondre favorablement, mais en préconisant la création simultanée d'une cellule de "recherche d'intervention" appliquée à la ville. Cette création permet de scinder d'un côté une "recherche d'intervention" qui serait installée au sein de la Halle aux sucre, en contact quotidien avec les acteurs locaux, ainsi que les intervenants, enseignants et étudiants du Master et de l'autre, l'activité de recherche du laboratoire IMN située au sein de la Maison de la recherche, pouvant alors mieux valoriser la dimension universitaire de ses travaux et préserver ses distances vis-à-vis de l'emprise historique et financière de la Communauté urbaine et de l'agence d'urbanisme.

Dans cette proposition, la cellule de "recherche d'intervention" appliquée à la ville peut intervenir sur les mêmes territoires et sur des problématiques qui pourraient à l'occasion sembler proches de celles de l'Agence d'urbanisme. Cependant, elle trouve sa

légitimité dans la spécificité de ses moyens d'action axés sur une recherche d'intervention qui s'appuie sur les principes de la recherche-action, déjà évoqué pour la copropriété coopérative et dans lesquels l'action des chercheurs interroge et déplace certains éléments de la situation problématique. Ce déplacement provoque alors d'autres actions entre publics, organisations et territoires. Avec cette proposition d'une cellule de recherche d'intervention, la mise en œuvre d'une "médiation contributive critique"⁵³ participe donc autant de la solution aux problèmes posés que des résultats finaux de la recherche elle-même.

Dispositif à mi-chemin entre un bureau d'étude et un laboratoire universitaire, cette cellule de recherche d'intervention s'insère donc entre les travaux de thèse ou les contrats de recherche mis en place avec le laboratoire et les "figures imposées" d'un enseignement en Master (ateliers et stages). Il s'agit en particulier :

- D'approfondir des travaux menés par des étudiants dans le cadre du Master ;
- De reproblématiser la commande initiale à la lumière de ces travaux ;
- D'intervenir parmi les acteurs, afin de les mobiliser dans la résolution des problèmes posés.

Enfin, la proposition de création de cette cellule de "recherche d'intervention" appliquée à la ville doit enrichir le sens du Centre d'interprétation des territoires, pièce maitresse de la Halle aux sucres. Prévu au départ par la Communauté urbaine comme une vitrine destinée à attirer les acteurs extérieurs au territoire, en particulier les entreprises potentiellement désireuses de s'y installer, la cellule de recherche doit faire de ce centre d'interprétation, moins une vitrine qu'un passeur entre les territoires, les acteurs et les publics, en alimentant le centre d'interprétation en problématiques et pistes de recherches. Inversement, le centre d'interprétation se donne ainsi les moyens d'éprouver les interrogations provenant du territoire pour les livrer à la cellule de recherche d'intervention et jouer pleinement son rôle de traducteur, en faisant de ces publics des citoyens à part entière, susceptibles de prendre part au débat public et au devenir des territoires.

⁵³ Uhalde M. (2008), « L'instrumentalisation de la sociologie en situation d'intervention : analyse critique d'une notion ordinaire », *Sociologies Pratiques*, N°16, p.108

Alors qu’au départ, la communauté urbaine répond semble-t-il favorablement à notre “oui, mais...” (intégration du Master dans la Halle aux sucres, mais avec une “cellule de recherche d’intervention”), deux “moments critiques” feront pourtant avorter ce projet :

- Les locaux du Master, tels qu’ils ont été dessinés à l’origine par l’architecte étant insatisfaisants, je lui propose en privé un autre plan d’aménagement, ce qu’il perçoit comme un affront. Un “oui, mais...” qui ne passera pas donc, auprès de cet architecte devenu depuis “Grand prix de l’architecture”.
- Les difficultés financières de l’Université du Littoral, lui imposent de restreindre son patrimoine. Il devient donc impossible de l’étendre par ailleurs, ce qui donnera un coup d’arrêt définitif au projet.

A.4 Entre crises et nécessité d’agir, les enjeux d’une revue “pour” la recherche urbaine

Je souhaite terminer ce chapitre sur ce “oui, mais...” par l’évocation du projet de numéro 114 des Annales de la Recherche Urbaine, intitulé pour l’instant “Actualité de la recherche urbaine”. Membre du Comité de rédaction des Annales de la Recherche Urbaine, notre volonté de publier un tel numéro, au départ avec Laurent Devisme et Olivier Ratouis, repose sur quelques éléments de contexte et enjeux qui sont liés à plusieurs évolutions récentes du milieu de la recherche urbaine et que résume Bertrand Vallet (rédacteur en chef) dans les premiers éléments de contexte qu’il nous envoie.

Tout d’abord, on assiste à une évolution du paysage institutionnel de commande de la recherche, qui se caractérise par un objectif grandissant de rentabilisation des investissements publics, modifiant les sources de financement, leur nature et les modèles de recherche socialement valorisés. L’ANR joue un rôle central dans ces évolutions et la part qu’elle consacre aux projets de recherche urbaine est faible et décroissante. Une baisse que ne compensent pas les programmes européens ou la recherche incitative, notamment celle du PUCA, qui décroissent eux aussi.

Ensuite, la montée en puissance des métropoles comme acteurs politiques face aux États, montre que la question urbaine n’a jamais été aussi centrale et les besoins de connaissance nombreux. L’Université, promue comme “acteur du territoire”, est censée donner une place capitale aux chercheurs travaillant sur les questions urbaines, mais ce contexte conduit le plus souvent à en faire des acteurs “au service du territoire”, comme

évoqué précédemment à travers le contexte dunkerquois, alors même que la recherche académique peine à s'imposer dans l'agenda politique.

Enfin, la disciplinarisation et l'internationalisation de la recherche, et plus spécifiquement de la recherche urbaine, posent question en termes de diffusion et d'évaluation de la recherche, qu'il s'agisse de la logique du "publish or perish", des spécificités liées aux standards des revues internationales ou encore de l'introduction des logiques néo-managériales à l'Université. Au-delà des questions de langue, les incidences de ces évolutions sur la production de recherche urbaine sont nombreuses, en particulier en ce qui concerne son "objectivisation" quantitativiste et sa parcellisation techniciste.

Avec ce numéro, il y a le souhait d'une part, de contribuer aux réflexions en cours au sein du Ministère de la transition écologique et solidaire, tutelle de la revue des Annales de la recherche urbaine, sur l'avenir de la recherche finalisée dans le champ de l'urbain. D'autre part, il y a aussi la volonté d'accroître l'implication du comité de lecture des Annales de la recherche urbaine. Tous les membres du comité ne sont pas des "spécialistes" du genre ou de la ville des adolescents, pour reprendre les thèmes des derniers numéros, en revanche tous ont des choses à dire sur les questions épistémologiques, les orientations théoriques et les méthodologies qui sont mis en œuvre par les chercheurs, des objets phares aux points aveugles.

Dans ce numéro, le Ministère souhaite faire place, parmi les auteurs, aux jeunes chercheurs, mais aussi aux "figures" de la recherche urbaine. Perplexe devant ce terme de "figure", j'indique qu'il ne s'agit pas de faire un numéro d'histoire de la recherche urbaine mais bien de se centrer sur la pertinence problématisée du propos "pour" la recherche urbaine (et non pas "de"), sur les évolutions récentes, voire les réflexions prospectives. Toute recherche interroge en effet, les déplacements des acteurs, des situations, etc. sur lesquels elle porte son action, ce qui l'éloigne de la figure de l'expert pour la rapprocher de celle du fauteur de troubles. Cela pose concrètement la question de la possibilité d'accueillir des articles dont le statut diffère des articles habituellement publiés par les Annales de la recherche urbaine, répartis entre les articles écrits par des chercheurs confirmés et les compte-rendus de terrain rédigés par des jeunes chercheurs. L'idée d'accueillir à l'occasion de ce numéro, des tribunes des tables rondes, entretiens ou éditos argumentés est validée, mais plus largement, c'est l'occasion de s'interroger sur le rôle d'une revue portée par le Ministère, vis-à-vis de la recherche urbaine, des

professionnels, des institutions et du monde social. Les thèmes abordés par les appels à contributions et donc les articles envoyés à la revue, traduisent en effet le plus souvent, directement ou indirectement, une demande sociale. Cependant, si les chercheurs ou les professionnels ne sont pas les seuls acteurs doués de réflexivité, faire émerger des controverses ne se décrète pas. Si la structure même du champ détermine le caractère légitime ou non des controverses. Ce sont en revanche, les processus à l'œuvre sur nos terrains qui peuvent remettre en cause cette structuration. À ce titre, on peut penser que la revue puisse tirer parti de l'approche très ouverte de la recherche urbaine qu'elle a toujours eu, pour "déborder" le travail salutaire opéré par la démarche de prospective nationale de recherche urbaine engagée au printemps 2015 par le CNRS, qui vise d'abord à la structuration d'un champ, bordé essentiellement par ceux de la géographie et de l'urbanisme.

Il s'agit encore une fois de déborder la commande, celle d'un numéro anniversaire fêtant les quarante ans de la revue, par un "oui, mais..." qui insiste sur la nécessité de retenir ce qui compte ou a compté "pour" les recherches urbaines et non ce qui a compté "dans" la recherche urbaine. Cela nécessite en revanche de trouver en tant que chercheur les moyens méthodologiques pour donner des outils aux acteurs dans cette entreprise. C'est la question de la problématisation qui va jouer ce rôle et que nous allons développer dans le chapitre suivant.

B. Pourquoi critiquer, si ce n'est pour comprendre ?

C'est une citation de J. Gracq qui est mise en exergue du mémoire de TPFE clôturant les études d'architecture. Pour lui, "l'histoire est devenue pour l'essentiel une mise en demeure du futur adressée au contemporain"⁵⁴. Une telle conception de l'histoire lui donne une portée critique évidente. On a pour coutume en effet, de convoquer le passé pour exprimer le présent. Pourtant il s'est révélé incapable de laisser prévoir, même dans le court terme, les bouleversements survenus depuis le milieu du 20^{ème} siècle. Face à cette rapidité d'évolution, ne doit-on pas plutôt questionner le futur pour analyser le présent ? Ce renversement prospectif est réalisé par une mise en questionnement d'un futur proche, l'ouverture du marché unique à l'intérieur de la CEE, qui sera opérationnel deux ans plus tard. Pourquoi ? Parce que la commission met en place et écrit noir sur blanc, notamment par le biais des directives européennes, l'état des rapports de force dans une économie de marché qui se mondialise à un rythme accéléré. On mesure mieux alors, l'ampleur des bouleversements à venir en architecture et donc la fragilité de la situation' de ce début des années 90. Par exemple, loin de l'image du notable en déclin, que nous donnerait une vision historique traditionnelle, le futur proche nous montre une maîtrise d'œuvre absorbée (physiquement ou virtuellement) par l'entreprise, donc sans aucun contrôle par l'architecte des instruments et des processus de conception et de réalisation.

Notre approche ne vise pas alors, à interpréter l'irruption du nouveau dans les termes du déjà fait, à coups de causalité ou de finalité. Elle cherche d'abord, à mettre en relation des "éclats de sens", fabriquant ainsi des miroirs déformants qui réinterrogent ou dépassent le déjà écrit, puis elle tente ensuite de réinterroger ce multiple de manière critique, "non pas en ajoutant toujours une dimension supérieure, mais au contraire le plus simplement, à force de sobriété, au niveau des dimensions dont on dispose, toujours n-1 (c'est seulement ainsi que l'un fait partie du multiple, en étant toujours soustrait). Soustraire l'unique de la multiplicité à constituer ; écrire à n-1"⁵⁵. C'était du moins l'objectif fixé, notamment en mettant en évidence la portée de nouveaux critères de gestion économiques⁵⁶ sur la conception et la réalisation architecturale.

⁵⁴ Gracq J., cité dans le mémoire de TPFE, p.2

⁵⁵ Deleuze G. et Guattari F. (1980), *Mille plateaux, Capitalisme et schizophrénie 2*, Paris, Éditions de Minuit, cité dans le mémoire de TPFE, p.7

⁵⁶ Issus de la réflexion menée alors par P. Boccard (1985), *Intervenir dans les gestions avec de nouveaux critères*, Paris, Editions sociales.

B.1 Henri Lefebvre contre le Système durable

On retrouve cet objectif dans la thèse, mêlant mise en évidence du multiple, travail de soustraction critique et rapport pragmatique à l'action. Ce travail part d'une des conclusions du DEA de géographie urbaine⁵⁷, attaché à comprendre la "présence-absence"⁵⁸ d'Henri Lefebvre dans la recherche urbaine. Celui-ci relève, entre autres, l'importance des centralités périphériques pour Henri Lefebvre. Elles constituent des points d'appui essentiels pour exercer un droit à la ville et plus largement dans la vie quotidienne, afin de dépasser la quotidienneté du métro-boulot-dodo et faire advenir la fête, expression d'un ludique urbain qu'il appelle de ses vœux. Pour l'urbaniste, la notion de centralité est aussi un principe d'ordre essentiel, puisqu'elle lui permet d'organiser les rapports entre espaces et phénomènes (sociaux, économiques, programmatiques, logistiques, etc.). De plus, l'injonction à la centralité comme rassemblement, découle d'une éthique et d'un engagement politique et moral minimal⁵⁹, d'une posture déontologique, sorte de serment d'Hippocrate des architectes et des urbanistes. Les évolutions urbaines contemporaines amenuisent le rôle de ce centre en le dissociant de la notion de rassemblement, pourtant, le centre reste "la meilleure modalité spatiale possible de la présence de l'ensemble social à lui-même"⁶⁰ :

- L'espace social, en délaissant les rituels liés à l'étiquette, est passé d'un champ symbolique à un champ imaginaire qui a renforcé une nécessaire dimension identitaire de l'espace central ;
- La suprafonctionnalité des centres, leur raison d'être, provient certes de ce qui s'y produit, mais induit en parallèle une exigence vis-à-vis du reste de l'espace urbain, dans

⁵⁷ Boissonade J. (1997), *Recherche urbaine : actualité de Henri Lefebvre*, mémoire de DEA, http://www.academia.edu/8463778/Recherche_urbaine_actualit%C3%A9_de_Henri_Lefebvre_1997)

⁵⁸ *Actualités de Henri Lefebvre*, Revue Espaces et sociétés, N°76, L'Harmattan, 1994, p. 7

⁵⁹ La "ville vide" énoncée par Y. Chalas et G. Dubois-Taine G. (1997, *La ville émergente*, La Tour d'Aigues, l'Aube) valorise plus les discontinuités et les ruptures que le vide proprement dit. Le "centre vide" mis en exergue par G. Dubois-Taine (2000, « Ville émergente : vers une vision actualisée des territoires habités », in *La dimension territoriale de la centralité : de la commune à l'agglomération*, MSH Tours – PUCA) souligne la vitalité du centre comme repère pour les acteurs urbains. Le vide se réduit pour ces deux auteurs à celui des constructions, comme si les grands parcs n'avaient pas toujours constitué des centres urbains puissants (Jardin du Luxembourg, Bois de Boulogne, Parc de La Villette...).

⁶⁰ Bordreuil J-S. (1987), *La production de la centralité urbaine*, Thèse de doctorat d'Etat (Ledrut R. dir.), Université de Toulouse Le Mirail, p.165

lequel les ségrégations et les cloisonnements des espaces et des publics sont censés être proscrits.

Plus que cette question du centre, c'est encore une fois le travail pour le mémoire de DEA qui permet de comprendre ce qui m'a préparé à enrichir une approche critique d'une démarche pragmatique. Henri Lefebvre, montre en effet les conséquences de la systémique sur les sciences sociales en général et sur les approches critiques en particulier. Il considère que l'approche systémique et surtout son hégémonie dans les sciences sociales et au-delà, transforme cette méthode en épistémologie, voire en ontologie⁶¹ : "Un système en tant que tel (non pas ce système-ci, ou celui-là, mais tout système et tout vouloir de systématisation) implique une répression ; il déguise une volonté de puissance, un rapport de domination, et d'abord celui du maître et du disciple"⁶². L'intelligibilité d'un système provient avant tout de sa fermeture, donc d'une opération d'achèvement et de clôture. On y restreint l'invention, on interdit les surprises et l'arrivée du nouveau⁶³. Si l'on présuppose un système, on ne fait plus ensuite, que déduire les conséquences de la présupposition⁶⁴. Ce qui est systématisable, c'est ce qui est déjà si élaboré, structuré, institutionnalisé, qu'il tend vers l'obsolescence, c'est "la queue de la comète"⁶⁵. S'il y a système partiel, ce qu'il faut découvrir et non pas supposer, son sens n'est pas dans ce qu'il affirme mais dans ce qu'il dissimule⁶⁶. Selon Henri Lefebvre, il n'y a donc pas un système (capitaliste, économique, social, etc.), mais en revanche, il peut exister des sous-systèmes non fermés, enchevêtrés ou au contraire séparés par des trous, etc.⁶⁷. "Entre les sous-systèmes et les structures consolidées par divers moyens (contrainte, terreur, persuasion idéologique), il y a des trous, parfois des abîmes. Ces vides ne viennent pas du hasard. Ce sont aussi les lieux du possible. Ils en contiennent les éléments, flottants ou dispersés, mais non la force capable de les assembler. Bien plus : les actions structurantes et le pouvoir du vide social tendent à interdire l'action et la simple présence d'une telle force. (...) Dans cette conjoncture,

⁶¹ Lefebvre H. (1967), *Vers le cyberanthrope*, H. Lefebvre, Denoël Gonthier, p.74, 79

⁶² Lefebvre H. (1970), *Le manifeste différentialiste*, Idées NRF Gallimard, p.161

⁶³ Lefebvre H. (1962), *Critique de la vie quotidienne*, tome 2, p.7

⁶⁴ Lefebvre H. (1972), *Espace et politique*, Anthropos, p.29

⁶⁵ Lefebvre H. (1967), *Vers le cyberanthrope*, H. Lefebvre, Denoël Gonthier, p.129

⁶⁶ Lefebvre H. (1981), *Critique de la vie quotidienne*, tome 3, L'arche, p.133

⁶⁷ Lefebvre H. (1967), *id.*, p.120

l'idéologie prétend donner un caractère absolu à la scientificité, la science portant sur le réel, le découpant, le recomposant et de ce fait écartant le possible et fermant le chemin. Or la science (c'est-à-dire les sciences parcellaires) dans une telle conjoncture n'a qu'une portée programmatique. Elle apporte des éléments à un programme. (...) Nécessaire, le programmatique ne suffit pas"⁶⁸. Ces passages, issus du mémoire de DEA, montrent une préoccupation qui parcourt tout son travail et qu'il va développer en particulier dans son ouvrage "Vers le cybernanthrope" en ce qui concerne la systémique, celle d'une défiance envers un appareillage critique dénonçant "LE" système, au profit d'une attention aux "lieux du possible", susceptibles d'émerger ici ou là, irréductibles à tout effort de systématisation. Ces pages écrites par le philosophe bien avant l'ouvrage d'E. Morin "Science avec conscience"⁶⁹, montrent sa défiance *a priori* envers toute entreprise de modélisation. Afin de sortir d'une approche "logique"⁷⁰, il va en revanche développer tout au long de son travail des contradictions triadiques rassemblées dans le mémoire de DEA⁷¹. La mise en relation des trois termes lui permet à chaque fois de rendre compte des dynamiques contradictoires qui traversent les situations.

Bien plus tard, ce travail servira à mettre en évidence les conséquences de l'hégémonie des approches systémiques dans le développement et la ville durables, notamment dans une note de lecture consacrée à l'ouvrage de C. Charlot-Valdieu et P. Outrequin (2007), intitulé "Développement durable et renouvellement urbain. Des outils opérationnels pour améliorer la qualité de vie dans nos quartiers"⁷². Les modèles proposés par les porteurs de la ville durable tentent généralement en effet, de restituer la complexité de la vie

⁶⁸ Lefebvre H. (1968), *Le droit à la ville*, Paris, Anthropos, p.128

⁶⁹ Morin E. (1990), *Science avec conscience*, Paris, Le Seuil

⁷⁰ Lefebvre H. (1982 [1946]), *Logique formelle, logique dialectique* (3 éd.), Paris, Editions sociales

⁷¹ La plus connue est celle "espace conçu / espace vécu / espace perçu", mais d'autres seront particulièrement structurantes dans son travail : "logique / dialectique / praxis", "sujet / objet / œuvre", "homogène / fragmenté / hiérarchisé", "possible / probable / impossible", "processus / forces / événements", "espace / temps / énergie", "historicité / mondialité / spatialité", "spatialité / quotidienneté / centralité", "besoin / travail / jouissance", "consommation dans l'espace / espace de la consommation / consommation de l'espace", "matière / énergie / information", "mélodie / harmonie / rythme", etc. (analyse détaillée de certaines triades et liste complète : Boissonade J. (1997), *Recherche urbaine : actualité de Henri Lefebvre*, mémoire de DEA, http://www.academia.edu/8463778/Recherche_urbaine_actualit%C3%A9_de_Henri_Lefebvre_1997)

⁷² Boissonade J. (2007a), « Charlot-Valdieu Catherine et Outrequin Philippe, 2007, Développement durable et renouvellement urbain. Des outils opérationnels pour améliorer la qualité de vie dans nos quartiers, L'Harmattan, 296 p. », note de lecture pour *Développement durable et territoire*, Publication de 2007 <http://developpementdurable.revues.org/document4402.html>

urbaine, non pas par la prise en compte des trajectoires des citadins, combinant des *mondes* différenciés (résidence, loisirs, travail, etc.), mais par la mise en système d'un quartier cohérent, considéré comme un "écosystème"⁷³ au sein duquel "tout agit sur tout"⁷⁴. L'ensemble des outils construits vise à rendre lisible cette complexité :

- d'une part, en stabilisant la réalité par une *mise en ordre* à l'aide de classes, phases, hiérarchies, grilles, répertoires, cahiers des charges, check-list, etc. Alain Desrosières⁷⁵ ou Patrick Simon⁷⁶ ont montré en quoi la classification est une activité de connaissance qui répond à des fins pratiques. Loin d'être naturelle ou spontanée, elle représente donc une opération qui construit fortement le cadre de compréhension et d'interprétation de l'expérience sociale.
- d'autre part, en stabilisant les modes d'action par l'adoption d'un *principe causal* (indicateurs → cibles → action) s'appuyant justement sur cette reconfiguration du réel, dans laquelle ce sont les objectifs définis en termes de développement durable qui déterminent les indicateurs à retenir, les cibles visées et les actions préconisées.

"La transparence des benchmarks' retenues"⁷⁷ et le dialogue avec les différents acteurs concernés"⁷⁸ (p.186) doivent réaliser un consensus moral sur l'essentiel, quitte à faire l'impasse sur les dynamiques et les tensions existant entre les différents éléments, acteurs ou activités. Un mouvement pourtant crucial pour faire agir les uns et les autres...

Nous tentons donc de montrer dans cette note de lecture de 2007, que la capacité de la démarche proposée à être appropriée par les acteurs urbains se fait en déproblématisant les questions traitées, dans le but semble-t-il, d'aider à la décision sur la base d'un consensus. Cette déproblématisation évacue les dimensions politiques du développement durable (croissance, monétarisation, etc.), mais s'applique aussi à d'autres questions plus

⁷³ Charlot-Valdieu C. et Outrequin P. (2007), *Développement durable et renouvellement urbain. Des outils opérationnels pour améliorer la qualité de vie dans nos quartiers*, L'Harmattan, p.53.

⁷⁴ Id., p.28.

⁷⁵ Desrosières A. (2005), « Décrire l'Etat ou explorer la société, les deux sources de la statistique publique », Paris, *Genèse*, mars 2005, n° 58.

⁷⁶ Simon P. (2000), « Classements scientifiques et identités ethniques », in *La Xénophobie en banlieue : effets et expressions*, F. Haegel, H. Rey et Y. Sintomer (dir.), Paris, L'Harmattan.

⁷⁷ Valeurs de référence compte tenu des objectifs fixés.

⁷⁸ Charlot-Valdieu C. et Outrequin P. (2007), *Développement durable et renouvellement urbain. Des outils opérationnels pour améliorer la qualité de vie dans nos quartiers*, L'Harmattan, p.186.

spécifiques aux notions sur lesquelles s'appuie l'ouvrage comme celles de quartier, de diagnostic, de participation, ou encore d'expertise.

Se voulant à la fois génératives et participatives, les démarches modélisatrices du développement durable sont pourtant surtout prescriptives. Afin d'aider à la décision, elles prescrivent ce qui devrait être plutôt que de partir de ce qui est, du réel et de ses contradictions potentiellement transformatrices. Permettre aux acteurs publics d'affronter les questions de développement durable lors des opérations de renouvellement urbain nécessite pourtant un véritable travail de traduction qui permette à la fois d'interroger les fausses évidences comme celles de quartier et de diagnostic, ou les partages établis comme ceux entre participation et décision, développement et durabilité ou encore entre recherche et action.

Les considérations critiques développées dans cette note de lecture s'adressent en fait, non seulement aux porteurs du développement et de la ville durables, mais aussi à ceux qui portent des critiques "radicales" et écologistes, lors des controverses qui les opposent. Ces courants portent en effet, de nombreuses critiques envers le développement durable, mais la plupart étayent leur posture sur une approche écosystémique, valorisant un tout anthropocentré ou naturocentré.

B.2 La genèse du réseau ACDD

Je poursuis cette réflexion en tant que co-responsable de l'axe transversal "Environnement" de l'UMR LAVUE jusqu'en 2016. Les considérations de cette note de lecture sur prennent en effet aujourd'hui un sens plus général, compte tenu du succès actuel de la notion de transition, dû en grande partie au fait qu'elle est fondée explicitement sur cette approche écosystémique. Intitulé "Ambivalences du paradigme environnemental, entre politiques publiques et expériences situées", le séminaire de l'axe Environnement revient sur les dimensions critiques liées aux approches anthropocentrées ou naturocentrées, au croisement des champs de l'urbain et de l'environnement. Partis des notions de *modèle*, d'*environnement sensible* ou de *milieu*, entendues différemment selon les cultures disciplinaires, les intervenants ont discuté ce "paradigme environnemental", soulignant par-là l'usage dominant de la notion d'environnement, bien au-delà de ses domaines d'application initiaux pour servir de mode d'injonction et de régulation. Mais ils l'ont discuté depuis des situations variées et contradictoires (sites,

mobilisations, cultures locales, etc.) qui ne reçoivent pas sans résistances ces entreprises de régulation.

Ce sont ces résistances qui seront travaillées dans un article co-écrit avec K. Hackenberg, intitulé “La nature contre la culture ? De la controverse écologique à la mise en ordre du milieu local”⁷⁹. S’inscrivant dans un dossier qui aborde les relations entre nature et culture, cet article revient sur un conflit né à l’occasion du projet d’extension du port d’Anvers. En 2005, suite à ce conflit, les entrepreneurs et les autorités portuaires ont en effet, été contraints de suspendre ce projet. Ils ont alors intégré dans le processus de gouvernance l’association écologiste *Natuurpunt* qui en était la cause. Autre groupe actif dans cette controverse, le Comité d’action Doel 2020 revendique lui, une approche culturelle des polders et des villages menacés. Alors que cette dernière vision plus en prise avec les problématiques socioéconomiques aurait dû lui réserver les faveurs des autorités portuaires, c’est *Natuurpunt* qui a été retenue comme interlocutrice unique. S’appuyant sur une modélisation systémique de la nature, cette dernière a participé activement à l’élaboration d’un compromis politique. Cependant, ce réductionnisme lui interdisait de discuter du bien-fondé des objectifs poursuivis en termes d’intérêt général et a participé à la “mise en ordre” des hommes en évacuant la dimension culturelle et, à travers elle, la question sociale.

Ce nouvel agencement interroge le sens de la “nature” et son instrumentalisation contre la “culture”. Il y a en effet, une difficulté à faire entendre la diversité des dimensions culturelles lorsque l’approche systémique caractéristique du développement durable ou d’une approche patrimoniale transforme cette diversité en un bien auquel est rattachée une valeur quantifiable.

La démarche de *Natuurpunt* a procédé en trois temps :

- Elle défend tout d’abord le modèle d’une intégration de l’espèce humaine dans un écosystème.
- Puis, elle met en évidence l’étrangeté qui règne de fait entre les mondes humains et non humains. C’est ce qui pour elle rend légitime et nécessaire son rôle de porte-parole.

⁷⁹ Boissonade J. et Hackenberg K. (2011), « La nature contre la culture ? De la controverse écologique à la mise en ordre du milieu local », *Développement Durable & Territoires*, <http://developpementdurable.revues.org/8935>

- Enfin, l'association dénonce le caractère néfaste de l'action humaine qui est exercée sur la faune et la flore.

Une des raisons essentielles de l'intégration réussie de l'association environnementaliste comme seule représentante de la société civile dans le processus de gouvernance mis en place par les autorités portuaires, provient du fait que la modélisation systémique qui caractérise l'approche de Natuurpunt a participé à la légitimation d'un ordre institutionnel. C'est en effet, cette expertise naturaliste qui lui a donné sa légitimité, mais elle l'a empêchée d'intervenir dans ce processus au titre de l'intérêt général autrement qu'en termes de compensations environnementales. Bref, ce réductionnisme biologique⁸⁰ a permis une reprise par la nouvelle gouvernance des critiques portées par l'autre association, le Comité Doel 2020, en évacuant les dimensions culturelles et, à travers elles, les dimensions sociales.

Poursuivant ce travail critique sur les politiques publiques de développement durable, on constate que les notions de *développement durable* et de *ville durable* font l'objet d'un travail critique fragmentaire de la part de nombreux chercheurs. Cependant, leur éclatement et le caractère parfois marginal de l'objet "durable" dans leur démarche masquent les transversalités critiques qui pourraient être mises en évidence sur ces objets du développement et de la ville durables. Un colloque international est donc organisé avec K. Hackenberg en février 2012, intitulé "Sociologie des approches critiques du développement et de la ville durables"⁸¹, réunissant plus d'une cinquantaine de chercheurs travaillant sur tous les continents au sein de quatre ateliers en parallèle. Il me semblait important en effet, d'avoir à cette occasion, une approche réflexive interrogeant à la fois les appuis théoriques, les démarches empiriques, les corpus utilisés et les objectifs visés de ces critiques. Bref, de comprendre leurs ressorts, leur éventuelle cohérence et les limites qu'elles rencontrent, que ces dernières soient d'ordre pratique, épistémologique, théorique ou autres.

Ce colloque international s'inscrivait dans une ambition multiple :

⁸⁰ En témoigne l'omniprésence du terme de biodiversité présent sur les supports de communication de l'association et l'intitulé des chartes qui ont été signées : « biodiversiteit », mis en ligne sur le site : http://www.natuurpunt.be/nl/biodiversiteit_2.aspx, téléchargé le 5 avril 2011.

⁸¹ <https://www.reseaucritiquesdeveloppementdurable.fr/colloque-sociologie-des-approches-critiques-du-developpement-et-de-la-ville-durables/>

- Poser les premiers jalons d'une sociologie des approches critiques du développement et de la ville durables.
- Rassembler des chercheurs opérant un retour réflexif sur leur propre travail critique, et d'autres souhaitant défricher ce champ.
- Donner une lisibilité à cette diversité critique et mettre en évidence certaines options théoriques communes.
- Publiciser ces critiques du développement et de la ville durables, non seulement au sein du monde de la recherche, mais aussi au-delà, parmi les acteurs et les usagers des "objets" durables.

Pour mener à bien cette entreprise, nous avons mis en évidence quatre axes de travail, ni exclusifs les uns des autres, ni exhaustifs, mais constituant une trame qui pouvait permettre aux uns et aux autres de situer leur approche : axe 1 : "Une croissance insoutenable ?"⁸² ; axe 2 : "Une gouvernementalisation des conduites ?"⁸³ ; axe 3 : "Une démocratie technique ?"⁸⁴ et axe 4 : "Une justification écologique ?"⁸⁵.

Concernant les relations entre croissance et développement durable (axe 1), les conventions sociales qui structurent habituellement les situations et les collectifs constitués sont aujourd'hui éprouvées par un double processus de fragmentation et de mondialisation. Portée par la plupart des institutions internationales, l'analyse de ce double processus en termes de développement durable déplace l'attention des inégalités sociales vers les inégalités environnementales, par exemple celles liées à la montée des eaux. La "nature" devient donc un nouveau moyen de créer du bien commun. Cette question des inégalités environnementales est généralement abordée en considérant la "rareté relative"⁸⁶ des biens environnementaux et se préoccupe de "ce que la nature peut supporter"⁸⁷. Plus radical, le concept de décroissance met à nu certaines contradictions

⁸² Discutants, resp. d'axe : F. Flipo et Catherine Larrère (qui n'a finalement pas pu encadrer l'atelier pour des raisons de santé).

⁸³ Discutants, resp. d'axe : Y. Rumpala, L. Pattaroni

⁸⁴ Discutants, resp. d'axe : F. Chateauraynaud, T. Souami

⁸⁵ Discutants, resp. d'axe : L. Charles, L. Devisme

⁸⁶ Rawls J. (1987), *Théories de la justice*, Paris, Seuil

⁸⁷ Jonas H. (1990), *Le principe de responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, Paris, éditions du Cerf

essentielles de l'approche en termes de développement durable⁸⁸. Cette alternative radicale peut-elle cependant se nourrir des autres entreprises critiques du développement durable pour mieux les inspirer ?

Concernant les implications en termes de gouvernementalisation des conduites (axe 2), du développement et de la ville durables, nous partions du constat que ceux-ci tentent de régler les conduites des populations en inventant de nouvelles pratiques de responsabilité sociale, une gouvernance susceptible d'organiser une socialisation en-deçà du droit⁸⁹. L'inflation d'indicateurs témoigne par exemple de l'importance grandissante des technologies de gouvernement du changement dans cette mise en ordre des populations. C'est ce qui justifie le déploiement de cette politique de gouvernement en matière d'environnement au sens large, en contradiction avec la construction libérale dominante, qui par définition, s'y oppose. Cependant, cette politique de gouvernement ne donne-t-elle pas aussi certains instruments susceptibles de provoquer son propre dépassement ?

La question des politiques de la nature a entre autres été abordée à travers la problématique d'une démocratie technique (axe 3) qui consiste essentiellement à savoir "comment faire entrer les sciences en démocratie"⁹⁰. Cet axe sera ensuite scindé en deux, l'un s'attachant aux rapports des techniques avec le développement et la ville durables et l'autre s'intéressant aux techniques démocratiques. Alors que l'annonce privilégiait la deuxième option, les réponses ont en effet, surtout concerné la première. Concernant la technique démocratique, le sens du développement et de la ville durables repose sur la performativité des outils qu'il se donne pour répondre aux enjeux qu'il soulève. Les concepts portés par ce courant de recherche ("forums hybrides"⁹¹, "balistique"⁹² des mobilisations, etc.) visent un idéal de symétrie qui le conduit logiquement à s'intéresser aux processus de construction des controverses environnementales (OGM, tracés de ligne

⁸⁸ Latouche S. (2003), « L'imposture du développement durable ou les habits neufs du développement », *Mondes en développement*, Vol.31-2003/1, N°121

⁸⁹ Gautier C. (1996), « A propos du « gouvernement des conduites » chez Foucault : quelques pistes de lecture », *La gouvernabilité*, Paris, Presses Universitaires de France

⁹⁰ Latour B. (1999), *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, La Découverte

⁹¹ Callon M., Lascoumes P., Barthe Y. (2001), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil

⁹² Chateauraynaud F. (2011), *Argumenter dans un champ de forces. Essai de balistique sociologique*, Paris, Petra

TGV, etc.). Cette mise au centre de la dimension procédurale de ces objets ne repose-t-elle pas néanmoins sur une confiance excessive dans les potentialités critiques des dispositifs, quels qu'ils soient ?

Enfin, les sociologies pragmatiques s'intéressant à l'environnement se sont d'abord attachées à rendre compte des stratégies, intérêts et "justifications écologiques" (axe 4) mis en œuvre lors des conflits d'aménagement, en partant le plus souvent d'une approche en termes "d'arènes d'engagement public"⁹³. A cette occasion, les acteurs travaillent une "grandeur verte"⁹⁴ susceptible d'intégrer la nature dans des ordres de justification existants, mais aussi de conduire à l'élaboration d'un nouvel ordre, ou encore de remettre en cause profondément la matrice commune à ces ordres et l'assise qu'elle offre aux entreprises critiques. Promu par les institutions, le "développement durable" et la "ville durable" s'appuient sur la croyance en cette remise en cause profonde des ordres existants développementistes pour inverser la critique, mais les populations testent, valident ou remettent en cause au quotidien les différents dispositifs qui leur sont prescrits.

Ce colloque a donné lieu dès 2012 à la création du réseau Approches Critiques du Développement Durable (ACDD). Reprenant les lignes directrices principales du colloque, le Réseau ACDD va dédoubler l'axe 3 "Une démocratie technique ?" en "Une démocratie par les instruments ?" présentée ci-dessus, et "Une durabilité techniciste ?". Le développement et la ville durables tendent en effet, à redéfinir au sein de l'organisation urbaine le mode de production des nouveaux objets techniques et par là même du rapport qu'entretiennent les humains avec leurs environnements dans la vie quotidienne. Cette situation interroge la "convivialité"⁹⁵ des éco-techniques contemporaines, c'est-à-dire leur capacité à s'inscrire à la fois dans les savoir-faire et savoir-vivre en usage, mais également dans un projet d'élargissement de l'autonomie individuelle. Ce rapport qu'entretiennent les humains avec leurs environnements dans la vie quotidienne questionne donc les conditions d'existence de contre-pouvoirs face aux logiques de renouvellement des objets inhérentes au fonctionnement du capitalisme.

⁹³ Cefaï D., Trom D. (dir.) (2001), *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques*, Paris, Editions de l'EHESS, Collection « Raisons pratiques »

⁹⁴ Lafaye C., Thévenot L. (1993), « Une justification écologique? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue française de Sociologie*, 34 (4), p. 495-524

⁹⁵ Illich I. (1973), *La convivialité*, Paris, Ed. du Seuil, 160p.

Ce réseau compte aujourd’hui un peu moins de 150 membres et repose sur une équipe de sept chercheurs qui anime un site internet⁹⁶, organise une veille scientifique, participe à la création de numéros de revue et surtout, fait vivre des ateliers comprenant chacun plusieurs journées d’études. Le premier était intitulé “Développement durable et acceptabilité sociale”⁹⁷ (2012-2016) et le second “Habiter la ‘transition’. Des pratiques existantes aux politiques de transition : circulations et ambiguïtés” (2017-2019).

B.3 Les prises et les reprises des critiques à Sciences Po. (Lille)

Enfin, ce colloque a aussi donné lieu en 2015, à la publication d’un ouvrage collectif intitulé : « La ville durable controversée. Les dynamiques urbaines dans le mouvement critique »⁹⁸ et un chapitre qui revient tout d’abord sur une approche pragmatique qui a marqué la sociologie française lors de cette dernière décennie, celle portée par Luc Boltanski et Laurent Thévenot, pour voir dans quelle mesure celle-ci peut nous aider à mieux comprendre les prises de la critique sur le développement durable. Si cette sociologie *pragmatique de l’accord*, privilégiant une approche en termes de morale et de justice, permet d’apprécier (1) les prises des critiques envers le développement économique capitaliste classique et surtout (2) les reprises de celles-ci par les acteurs qui portent le développement durable, elle ne dit rien en revanche sur (3) les manières de surmonter cette intégration des critiques dans le développement et la ville durables. Pour avancer sur ce point, les questions morales qui traversent le développement durable sont insérées dans une approche pragmatique plus large en termes de rapports de forces, prenant au sérieux l’asymétrie qui caractérise la plupart des situations dans lesquelles sont plongés les acteurs. Par un effort de resymétrisation des relations, ceux qui subissent cette asymétrie tentent tout au long des processus situationnels de rééquilibrer cette relation, pour renforcer la portée de leur engagement, si intime soit-il. Ce texte donne ainsi les bases d’une *pragmatique de la resymétrisation*, qui permet, après (1) les “critiques” (ex. : dénonciation du développement productiviste) et (2) leurs “reprises” (ex. : économie verte), d’interpréter (3) les “critiques de ces reprises” durabilistes du développement (ex. : accusation de greenwashing).

⁹⁶ <https://www.reseaucritiquesdeveloppementdurable.fr/>

⁹⁷ <https://www.reseaucritiquesdeveloppementdurable.fr/atelier-developpement-durable-acceptabilite-sociale/>

⁹⁸ Boissonade J. (2015), *La ville durable controversée. Les dynamiques urbaines dans le mouvement critique*, (dir.), Paris, éditions Petra, Collection “Pragmatismes”.

C'est cette dynamique qui sera travaillée dans le second mémoire de l'Habilitation à Diriger des Recherches. Que peut-on en effet, construire à partir de ces critiques, résistances ordinaires, singulières ou collectives, allant du refus du tri sélectif au squat écologique autogéré ? Après avoir montré le pluralisme des critiques envers le développement et la ville durables, le chapitre décrit les relations qui leur permettent d'avoir prise par les milieux, face à ce gouvernement par la durabilité. La question de l'asymétrie de ces situations est effectivement centrale, mais nous évoquons moins ici des compétences qui favoriseraient la conclusion d'un accord (justice), que des résistances qui travaillent les milieux pour redéfinir - et repousser - sans cesse les contours et les bienfaits d'un éventuel accord. Une telle approche, prenant en compte les rapports de forces sur cet objet du développement durable, permet d'apporter quelques éléments de réponse à la "crise de la critique". Ces modes de gouvernement par la durabilité ou la transition réactualisent les formes de domination par la "reprise des critiques" et nous forcent à interroger les "critiques de ces reprises". Nous ne sommes pas en effet, dans une construction du politique qui conduirait d'un for intérieur à une mobilisation collective partisane, mais dans des allers-retours constants par lesquels les différentes expériences se confirment ou s'infirmement entre elles et éprouvent constamment les individus et les collectifs.

Depuis 2014, ces différentes pistes de réflexion sont exploitées dans un cours intitulé "Approches critiques de la ville durable", au sein du Master de 5^{ème} année "Développement soutenable" à Sciences Po. Lille. Combinant un cours magistral et un atelier, il tente de répondre à trois questions : Peut-on critiquer la ville durable ? Sur quels appuis reposent les critiques qui lui sont faites ? Que peut-on construire à partir de ces critiques ? Le cours met en perspective des travaux de terrain qui s'attachent à repérer les difficultés, les ambiguïtés et les apories de cette "catégorie de la pratique"⁹⁹ qu'est la "ville durable". Celle-ci sature en effet, l'argumentation et les représentations développées par les acteurs publics et privés qui ont en charge notre espace quotidien, ses flux et ses transformations. Cette démarche n'a rien d'évident, tant l'injonction morale liée aux problèmes environnementaux majeurs auxquels nous devons faire face, nous impose de ne pas discuter la seule solution qui nous est proposée, celle du développement

⁹⁹ Béal V., Gauthier M. et Pinson G., introduction de *Le développement durable changera-t-il la ville ? Le regard des sciences sociales*, Éditions de l'Université de Saint-Étienne, 2011, p.21.

durable, ou aujourd'hui celle de la transition. Les critiques, lorsqu'elles existent, portent en général sur la distance qui sépare la notion telle qu'elle a été définie par ses initiateurs et sa mise en œuvre, jugée déficiente par rapport à cet idéal. Il s'agit dans ce cours de montrer en quoi les écarts par rapport à cet idéal sont révélateurs des rapports de force qui traversent à la fois les principes initiaux du développement et de la ville durables et les multiples déclinaisons de leur mise en œuvre.

Le déroulé du cours reprend les principaux axes du travail de recherche (1. Les modèles de l'urbanisme durable ; 2. Appuis et contradictions des critiques de la ville durable ; 3. Les critiques de la ville durable entre morale et rapports de force ; Conclusion : Alternatives ?) et il est adossé à un atelier dont l'objet change chaque année :

- 2016-17 : Programmation en partenariat avec les collectifs Les Saprophytes et Bellastock ;
- 2017-18 : Ecoquartier Fives-cail en partenariat avec l'agence Encore heureux ;
- 2018-19 : Projet et participation à l'équipe Habiter 2030 (candidature française au concours Solar décathlon).

Les étudiant.e.s se répartissent chaque année au sein de six ateliers thématiques, afin de traiter de manière critique leur objet d'étude pour produire au final des pistes ou des fragments d'alternatives :

- Modèles (reproductibilité, ordre, représentations, etc.)
- Milieux (confort, pratiques, sobriété, etc.)
- Natures (durabilité, environnement, matériaux, etc.)
- Techniques (dispositifs, objets, professions, etc.)
- Global (massification, circularité, échelles, etc.)
- Démocraties (asymétries, acceptabilité, mutualisation, etc.)

Le cours se clos par une soutenance en présence des partenaires, suivie d'une conférence (Les Saprophytes, Bellastock, Encore heureux, etc.).

Ce cours est évoqué parce que la démarche critique est certes jugée louable par les étudiant.e.s, mais sa mise en pratique, de manière raisonnée et collective dans le but de produire des options alternatives, nécessite un travail de mise en confiance progressif. Il

s'agit en effet de faire naître des questionnements, des contradictions, des hypothèses et des problématiques spécifiques à chaque thématique sur des objets durables. Si l'appropriation du processus *critiques, reprises, critiques des reprises* durabilistes du développement urbain ne présente pas vraiment de difficultés pour les étudiant.e.s de ce master, la production d'alternatives à partir de cette critique de la reprise sur des objets concrets est bien moins aisée. Cette nécessité de production de confiance a été particulièrement saillante cette année 2018-19, parce que les étudiant.e.s devaient à la fois participer à l'équipe réalisant le projet Habiter 2030 et dans le même temps, produire un travail critique sur les choix réalisés et si possible, proposer des pistes pour surmonter les problèmes évoqués.

B.4 Les incertitudes des “compétences” pragmatiques et urbaines

Ce travail de mise en confiance des étudiant.e.s constitue un véritable processus d'émancipation vis-à-vis de leur formation et du caractère toujours insatisfaisant des alternatives standards (aquaponie, jardins partagés, espace mutualisé, etc.). Cependant, il pose plus largement la question de ce qui “rend compétent” en situation, face aux reprises des critiques, ici élaborées par les porteurs de la ville durable. Pourquoi alors cette gêne persistante que j'éprouve vis-à-vis des notions de *compétences* et de *capacités*, alors qu'elles sont considérées comme une planche de salut pour la sociologie urbaine et les sociologies pragmatistes ?

- D'un côté, ces notions ont permis à la “sociologie de la critique” de mettre en évidence “ce dont les gens sont capables”¹⁰⁰. Cette posture rend possible en effet, un travail sur la subjectivation des processus de domination et sur le sens critique ordinaire.
- De l'autre, tout un pan de la sociologie urbaine utilise cette notion de compétences pour faire reconnaître les ressorts cognitifs et pratiques de citoyens ordinaires ou marginalisés¹⁰¹.

¹⁰⁰ Boltanski L. (1990), *L'Amour et la justice comme compétences. Trois essais de sociologie de l'action*, Paris, Métailié, 388 p. ; Genard J-L, Cantelli F. (2008), « Êtres capables et compétents : lecture anthropologique et pistes pragmatiques », *SociologieS, Théories et recherches*.

¹⁰¹ Joseph I. (1990), *L'Espace du public. Les compétences du citoyen*, Paris, Recherches-Plan urbain ; Roulleau-Berger L. (1991), *La ville intervalle, jeunes entre centre et banlieue*, Paris, Méridiens Klincksieck ; Berry-Chikhaoui I., Deboulet A. (2000), *Les compétences des citoyens dans le Monde arabe. Penser, faire et transformer la ville*, (dir.), Paris, Karthala, 406 p.

Si ce terme de compétences redonne toute sa place au sujet, la dimension capacitaire consubstantielle à cette notion contribue malgré la volonté des animateurs de ces courants de recherche, à reporter sur les individus l'issue de situations sociales dont ils n'ont pourtant que très partiellement la maîtrise. Les discussions autour de cette notion de capacité, notamment en raison de l'influence des thèses d'Amartya Sen¹⁰², tentent d'amenuiser cette ambiguïté, mais cette tentative montre aussi notre difficulté persistante à nommer le produit de ces rencontres entre individus et situations sociales, interrogation pourtant à l'origine de notre discipline. Celle-ci n'est pas non plus sans rappeler une question fondatrice de la sociologie urbaine, interrogeant ce que produisent sur les individus les rencontres entre espaces et sociétés.

Il me semble que ces notions de compétences ou de capacités posent plusieurs problèmes :

- D'une part, celles-ci ne décrivent pas sémantiquement une relation entre situation et individu, mais sont essentiellement portées par ce dernier ;
- D'autre part, ces compétences-capacités représentent le plus souvent une aptitude ou sont considérées comme acquises ou évolutives, mais en tout état de cause, ce sont elles et elles seules qui, par définition, nous aident à surmonter les situations. Dans le cas contraire, on ne les nomme pas ainsi.
- Enfin, ces deux termes masquent l'incertitude, voire l'inquiétude¹⁰³ qui caractérise cette relation aux situations et la valeur des enjeux qu'elles convoquent. C'est bien ce que nous retrouvons dans la situation d'enseignement évoquée plus haut.

Ces concepts de compétences et de capacités ont permis aux sociologies pragmatistes et au courant qui, au sein de la sociologie urbaine, s'en est inspiré plus ou moins directement, de comprendre la nature du travail critique exercé par chaque individu et par les collectifs éventuels auxquels il participe. Néanmoins, ils semblent constituer aujourd'hui un obstacle pour comprendre les évolutions des processus de domination et

¹⁰² De Munck J., Zimmermann B. (2008), *La liberté au prisme des capacités. Amartya Sen au-delà du libéralisme*, (dir.), *Raisons pratiques*, n°18, 334 p.

¹⁰³ Thévenot L. (2006), *L'action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement*, Paris, La Découverte, coll. « textes à l'appui/politique et sociétés », p.11

armer la critique vis-à-vis de ces transformations, par exemple en termes de gouvernance urbaine.

Tout d'abord, la critique en termes de compétences urbaines est déstabilisée, d'un côté par la fusion des tâches de description, d'animation et d'évaluation¹⁰⁴ réalisées en grande partie par l'expertise au sein des dispositifs de gouvernance urbaine ; et de l'autre, par les processus de responsabilisation individuelle¹⁰⁵ qui lui sont liés.

Ensuite, cette approche par les compétences est déstabilisée par la manière dont les processus de domination intègrent la critique qui les met en cause et brouillent par-là le potentiel critique des subjectivités reposant sur l'expérience urbaine.

Face à ces déstabilisations, on peut d'une part, imaginer qu'à côté du travail sociologique important réalisé aujourd'hui sur la place de l'individu¹⁰⁶, la métropole est susceptible de "fournir le lieu du combat et des tentatives de réunification" entre les deux modes de détermination du rôle du sujet dans la collectivité : l'universalité de l'homme et la singularité de chacun¹⁰⁷. D'autre part, on peut penser que si l'approche par l'espace urbain se révèle fructueuse, les sociologies du trouble et du commun¹⁰⁸ que nous avons abordées dans la thèse et celles du pouvoir comme activité ordinaire¹⁰⁹, que nous travaillons dans le deuxième tome de l'HDR, offrent des pistes de réflexion intéressantes pour comprendre ces déstabilisations. Cependant, cela nécessite pour le chercheur de formaliser une "problématisation des critiques" susceptible de rendre compétent les acteurs (étudiant.e.s, professionnel.le.s, habitant.e.s, etc.).

¹⁰⁴ Thévenot L. (1997), « Un gouvernement par les normes. Pratiques et politiques des formats d'information », in : *Cognition et information en société*, B. Conein & L. Thévenot (dir.), Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, coll. Raisons pratiques, N°8, p.205-242.

¹⁰⁵ Martuccelli D. (2006), *Forgé par l'épreuve. L'individu dans la France contemporaine*, Paris, Armand Colin.

¹⁰⁶ Corcuff P., Le Bart C., De Singly F. (2010), *L'individu aujourd'hui, Débats sociologiques et contrepoints philosophiques*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

¹⁰⁷ Simmel G. (1984 [1903]), « Métropoles et mentalités », in *L'école de Chicago, naissance de l'écologie urbaine*, Grafmeyer Y., Joseph I. (dir.), Paris, Aubier (1979, 2^{ème} ed. 1984), p.76

¹⁰⁸ Breviglieri M., Trom D. (2006), « Analytique du trouble urbain et perception de la ville. Une approche pragmatique des problèmes publics », in *Quatre ans de recherche urbaine 2001-2004*, Bajolet, É., Mattei, M.-F., Rennes, J.-M., Presses Universitaires François-Rabelais, MSH « Villes et Territoires », pp. 50-57. ; Breviglieri M., Pattaroni L., Stavo-Debaugé J. (2004), *Propriétés, hospitalités et responsabilités. Ethnographie des parties communes de squats militants*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, Rapport à la Direction de l'architecture et du patrimoine, Mission du patrimoine ethnologique.

¹⁰⁹ Chateauraynaud F. (2006), *Les asymétries de prises. Des formes de pouvoir dans un monde en réseaux*, Document de travail, GSPR/EHESS

C. Où est le problème ?

Nous avons évoqué la difficulté à produire un travail de recherche hybride dans lequel on est toujours l'un et/ou l'autre, sociologue et/ou architecte ; ou en raison du “oui, mais,…” qui me positionne toujours en-dedans et/ou en-dehors, pragmatiste et/ou critique, à Dunkerque et/ou à Paris, etc. Repartir du mémoire de thèse va nous permettre de mieux comprendre comment un travail de recherche peut procéder par “problématisation des critiques”.

Dans la thèse, le “monde des rassemblements” est problématisé par le biais d'une analyse des cadres qui remplace les approches classiques en termes de “milieux” . Alors que la bande organisée et structurée, avec un leader, des signes identificatoires et des rituels, semble être le mythe qui imprègne nos représentations des regroupements de jeunes, le travail de terrain mené à Bobigny, Nanterre et Créteil, auprès des professionnels (gardiens, associations, techniciens, etc.) et celui mené au sein de groupes de jeunes, en particulier dans cette dernière ville, indique au contraire le caractère relatif et “situé” de l'urbanité des situations rencontrées. Après le territoire aisément confondu avec la propriété, ce qui est en jeu ici c'est la figure du collectif opposée à celle de l'individu.

Héritiers de la foule, le groupe ou la bande relèvent dans la tradition sociologique, d'un processus à dominante émotive, similaire à des états mécaniques ou hypnotiques. J. Selosse définit le groupe comme un “ensemble de personnes liées par un comportement commun et ayant une certaine conscience d'appartenance, éprouvant un ensemble de sentiments et s'exprimant à travers un système d'attitudes et de valeurs propres”¹¹⁰. Inversement, l'individu repose sur un concept d'unité et d'identité, en tant qu'être particulier différent de tous les autres. Pourtant, le concept d'individuation, ce processus par lequel une personne acquiert une singularité sociale, aurait dû nous sortir de ce face-à-face entre la foule et l'individu. En effet, la sociologie et la psychologie des groupes se sont attachées à montrer le rôle complexe des groupes d'appartenance dans l'individuation de ses membres. L'identité sociale s'y construit sur la différenciation intercatégorielle et l'appartenance à de multiples groupes de référence auxquels l'individu

¹¹⁰ Fize M. (1993), *Les bandes. L'entre-soi adolescent*, Paris, Desclée de Brouwer, p.136

se rattache personnellement en tant que membre actuel ou auquel il aspire à se rattacher¹¹¹. Si l'on suit ces travaux, l'individuation repose donc sur la conscience de soi par la recherche d'un équilibre dynamique entre la ressemblance et la dissemblance avec autrui.

C.1 Les rassemblements entre familiarité a priori et urbanité de confrontation

Aujourd'hui considérée comme un délit, "l'occupation des halls d'immeuble par les jeunes" cristallise les contradictions propres à cette figure de la bande. Pourtant, le sens que prennent les regroupements d'adolescents ne peut se réduire à un lieu emblématique, au désœuvrement et aux combines évoqués de façon récurrente, ou à une violence sans objet. Une cage d'escalier, un banc, une allée ou un espace commun peuvent être, le matin, un lieu de rencontre où des personnes âgées attendront le facteur, l'après-midi un terrain de jeu pour les enfants et le soir venu, un espace de rassemblement pour les plus grands. Dans la même cité, les relations peuvent être courtoises à un endroit et conflictuelles dans un autre. Les lieux concernés peuvent changer au cours de l'année. Loin de tout déterminisme, les mêmes jeunes peuvent paraître affables ou menaçants suivant les occasions. On peut tenter de mieux comprendre ces paradoxes en considérant l'urbanité d'un espace, moins par son statut (la place publique, le centre commercial, etc.), ou par la composition des publics qui le fréquentent (civils ou incivils), qu'à partir des "situations" qui font se croiser lieux et liens sociaux. Sans dénier l'intérêt des deux premières approches, la thèse s'intéressait aux situations et aux processus de catégorisation, plus qu'à des types d'espace ou de personnes. Ceci peut permettre, semble-t-il, de dépasser certaines prénotions qui sont attachées à ces types, et le sens essentiellement anémique donné aux tensions publiques qui émaillent l'ordinaire des regroupements de jeunes.

Les rassemblements auxquels ils prennent part tout au long de l'année, sont pour eux à la fois précaires et essentiels. Ce n'est pas l'appartement, mais ce lieu de rencontre quotidien qui est le foyer de leurs sociabilités. On vient là pour aller plus loin. Mais les rassemblements sont à la fois surexposés au regard des autres et menacés par les discordes internes. Pour tenter d'échapper au stigmate, les jeunes réalisent donc un véritable travail de légitimation auprès de ceux qui les côtoient. Ce travail répond à une attente réciproque. D'un côté les jeunes vantent les valeurs spécifiques aux rassemblements, comme la liberté

¹¹¹ Blanchet A., Trognon A. (1994), *La psychologie des groupes*, Paris, Armand Colin, p.26.

de mouvement et de décision. De l'autre, les familles, amis et connaissances, souhaitent se tenir au courant de la vie du quartier. Ils sont alors enrôlés dans des pratiques de médiation, afin de régler conflits, fugues, difficultés scolaires. Au fur et à mesure que les services publics et les petits commerces ont perdu leurs attaches locales, quand ils n'ont pas tout simplement disparu, les rassemblements ont en effet, progressivement renforcé leur dimension publique.

Dans cette situation, les différentes émeutes qui ont éclaté dans les banlieues françaises, signifient aussi me semble-t-il, le refus d'être soumis à un gouvernement par la "politique de la ville" qui reprend les critiques faites à l'encontre des "quartiers bannis de la république", mais repose sur une reconnaissance institutionnelle discrétionnaire. Derrière l'étiquette "politique de la ville", ce sont les différents niveaux de l'institution qui ont énoncé seuls ou presque, ce qui doit être reconnu ou ignoré, alors que les rassemblements ont dû affronter les réactions d'une partie de la population, le mépris grandissant des forces de police, ainsi que les inégalités liées à la sélection scolaire ou à l'accès au travail qui leur interdisent tout rôle social valorisé.

Pourtant, la plupart des regroupements de jeunes sont à la fois divers et changeant, au gré de leur composition du moment, des espaces fréquentés et des contextes auxquels ils sont soumis. L'urbanité des situations semble de fait, relative à ces différents facteurs et les tensions qui traversent les rassemblements semblent mettre à nu une "hospitalité de confrontation"¹¹², mêlant promiscuité socio-spatiale et souci de différenciation.

On peut donc penser que le rôle de ces regroupements s'apparente à celui joué par les espaces intermédiaires décrits par L. Roulleau-Berger¹¹³. Ces "espaces intermédiaires"¹¹⁴, ou plus exactement ces "situations intermédiaires", sont des entre-deux socio-spatiaux qui relient le séparé et séparent le relié¹¹⁵ et prennent plusieurs formes (contact, passage, seuil, soupape, accueil, etc.). Ces qualités semblent faire du rassemblement un "espace

¹¹² Joseph I. (1998b), « L'accessibilité comme expérience sociale et interactionnelle », in Grobois L-P., Joseph I. et Sautet P. (dir.), *Habiter une ville accessible ; des usages à la conception*, Paris, ed. du MELTT, PCA, p.103.

¹¹³ Roulleau-Berger L. (1991), *La ville intervalle, jeunes entre centre et banlieue*, Paris, Méridiens Klincksieck.

¹¹⁴ D'abord envisagée en termes d'interstice, cette notion a été travaillée plus récemment à travers la notion de seuil et d'espace de recomposition entre centre, périphérie et espaces sociaux (Roulleau-Berger, 1991).

¹¹⁵ Simmel G. (1988 [1909]), *La tragédie de la culture*, Paris, Rivages.

public pratique”, éprouvant les rapports de dépendance ou d’autonomie des liens sociaux par rapport aux lieux. Ce constat d’une urbanité relative aux situations, sert alors à mettre en évidence dès cette époque, l’actualité de cette “urbanité de confrontation”, au-delà des quartiers populaires.

Confrontés constamment à des situations fragiles et non instituantes, les jeunes rassemblés construisent une “familiarité a priori”, dans laquelle les relations de confiance, permettent de rendre la position de chacun tenable, mais cette confiance n’est jamais totale. Il s’agit, le plus souvent, d’une confiance de “basse intensité”, qui s’apparente à une “confiance de coordination”. Elle permet, par ajustements successifs, un passage du familier au collectif. Du coup, s’il veut être public, l’espace urbain doit gérer deux modèles contradictoires, celui du rapprochement et celui de la fuite. Accessible, il doit comporter une certaine rugosité sur laquelle s’appuyer, le cas échéant, tout en permettant un engagement ordinaire minimum. Evoquer une “hospitalité de confrontation” doit donc nous conduire à prendre la mesure de la discorde, même minime, sur laquelle se construit toute interaction.

Les entreprises de reprise des critiques, telles que celle de la “politique de la ville”, consistent à repousser tant que faire se peut, la possibilité d’une “hospitalité de confrontation” en niant les vertus démocratiques et surtout problématisantes de cet oxymore, ce qui, de fait, dépossède les citoyens-citoyens, et pas seulement les jeunes qui fréquentent les rassemblements, de leur légitimité à porter leurs expériences. Pourtant, en réponse aux différents types d’inégalités et de violence qui les traversent, les agrégations juvéniles tentent de légitimer dans le rassemblement quotidien, une scène publique qui soit capable de travailler les situations ordinaires, y compris de manière conflictuelle. Réduire conflits et violences à de la délinquance suscite une réponse sécuritaire. Percevoir la dimension publique de ces conflits appelle une réponse politique. La prise en compte de ce travail de légitimation publique mis en œuvre quotidiennement, peut nous permettre de comprendre la portée politique de la violence qui traverse les rassemblements. Face à la reprise des critiques par des dispositifs sociospatiaux et portés par les acteurs de la politique de la ville, les émeutes de 2005 n’étaient donc pas seulement l’expression ultime d’une demande de reconnaissance, mais aussi et surtout l’imposition, nouvelle à cette échelle, d’un espace public de confrontation qui associe expériences ordinaires et débat public. Suscitant à dessein une inquiétude légitime parmi les différents acteurs urbains,

les “pauses publiques” que nous avons évoquées dans le premier chapitre pourraient aider à la réalisation d’un espace public pratique parce que problématique.

C.2 Cultures territoriales et sociabilités dans le mouvement (recherche DIV)

L’élaboration et le pilotage d’un projet de recherche intitulé “Cultures territoriales et sociabilités dans le mouvement” de 2001 à 2003¹¹⁶, va me permettre de problématiser les rapports entre rassemblements et mouvements. En effet, au-delà de cette urbanité de confrontation, les jeunes mettent en œuvre des modes d’appropriation, d’anticipation, de territorialisation et de passage, qui leur permettent de faire face aux épreuves qu’ils ont à affronter lors de leurs mouvements quotidiens. L’appel à projets s’intitulant “Cultures, villes et dynamiques sociales”, cette recherche souhaitait enrichir la description des engagements des citoyens, grâce à la notion de “cultures territoriales”. Dans le cadre proposé par l’appel d’offres insistant sur la “composition des cultures”, nous sommes partis de l’hypothèse suivante : ce sont les mises en mouvement des individus ou des groupes, qui constituent des épreuves au cours desquelles se composent ces cultures. Les cultures territoriales (partie du culturel qui se déploie dans l’espace et partie du territorial qui s’exprime dans les cultures) comportent un ancrage situationnel (interaction) et un ancrage territorial (ressources situées). La création de cette notion provient d’une insatisfaction quant aux termes de culture (beur, jeune, etc.) et de territoire (domination, appropriation, etc.), pour décrire les rapports territoriaux négociés, conflictuels, etc., que nous rencontrons sur nos terrains. Prendre en compte ces cultures territoriales, signifie que chacun, avec les risques que cela comporte, remet en jeu une histoire personnelle, une antériorité ; par son engagement dans un milieu comportant ses propres exigences et supportant en général les territoires importés par les autres acteurs.

Nous nous sommes donc interrogés sur le rôle du mouvement dans la composition de cultures et de territoires, problématisés comme autant de “cultures territoriales”. Par exemple, les contradictions entre les échelles du logement, du quartier ou du centre-ville, celles du groupe, du couple ou de l’espace public peuvent provoquer des ambiguïtés, des malaises ou des conflits. Les institutions peuvent alors jouer un rôle majeur dans la

¹¹⁶ L’équipe était constituée de N. Auray, L. Devisme, J. Stavo-Debaugue et S. Prat. Contrat de recherche interministériel (Délégation Interministérielle à la Ville, PUCA, Ministère de la Culture, Ministère de la Jeunesse et des Sports, FASild, Caisse des dépôts et Consignations) : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/hal-00841522>

rationnalisation des cultures et des territoires sollicités à ces occasions. Elles permettraient ainsi, de repousser les frottements, les incertitudes et les troubles que provoquent les réactualisations de la dimension territoriale des cultures et de la dimension culturelle des territoires. Or, les quatre terrains d'enquête (un village touristique, les "seuils" entre une salle d'échange RATP et un Centre Commercial, une performance publique de hackers et des rassemblement de jeunes), montrent que les tensions participent de manière essentielle à l'hybridation de ces "cultures territoriales". En faisant appel à des compétences distribuées parmi les acteurs et les espaces, les mises en mouvement nous permettent en effet, d'expérimenter la vulnérabilité de ces "cultures territoriales", mais aussi leur capacité mobilisatrice.

De plus, nous formulons l'hypothèse que ces épreuves impliquent un rapport au territoire, qui participe d'une manière spécifique à la construction de ces cultures composites. Les modes de sociabilité qui s'effectuent lors des "déplacements", produiraient donc des cultures territoriales déployant des formes particulières d'apprentissage et de créativité dans la ville. Il nous semble en effet, que les épreuves au cours desquelles se composent les cultures, impliquent un rapport au territoire qui participe d'une manière spécifique à leur caractère composite. Ces cultures comportent des limites, une aire ou des axes privilégiés, bref, une configuration particulière. Elles distribuent des places ainsi que les rapports afférents (hiérarchie, familiarité, etc.). Ce sont des espaces d'affinité ou de rejet, de projection ou d'identification.

Cet aller-retour entre les pratiques comme vecteurs et récepteurs culturels et les cultures composées par ces pratiques, se structure et se dépose sur des territoires à la fois contraignants et habilitants. Notre réponse montre une figure centrale dont les deux faces (épreuves et cultures territoriales) pourraient représenter les contours d'un espace public pratique de confrontation, source d'apprentissage, de transmission et de mobilisation de la ville et dans la ville. Mais ces cultures territoriales diffèrent selon la variété, le niveau d'expérience et la diversité de "configuration"¹¹⁷, autrement dit de mise en récit des expériences. Par exemple, les compromis, offenses et négociations, retours de prêts ou de dons, récits, anticipations, etc., concourent à stabiliser la forme des relations des rassemblements (géométrie, rythme, etc.). Cette "mise en intrigue" de l'épreuve rend

¹¹⁷ Ricoeur P. (1998), *Architecture et narrativité*, revue *Urbanisme*, N°303 nov./dec.

possible un certain détachement vis-à-vis de son contexte et une mise en culture' de l'expérience. Du coup, ces cultures territoriales sont susceptibles d'appréhender d'autres environnements et d'évoluer pour faire face à un quotidien transformé, ainsi qu'aux prochaines expériences.

On peut considérer que ces compromis, offenses et négociations, retours de prêts ou de dons, récits, anticipations, etc. sont un enjeu essentiel pour les publics qui y participent, mais aussi pour ceux qui de l'extérieur, réinterprètent ces mises en intrigue, afin de minimiser les dimensions critiques de ces "cultures territoriales". Celles-ci concourent en effet, à stabiliser la forme des relations, mais plus largement, elles permettent à tous de traduire les situations et les processus d'épreuves.

C.3 Problématiser les critiques par leur mouvement

C'est un article intitulé : "Les apports de la sociologie pragmatique à la transaction sociale. Le concept de « régimes d'action » dans l'analyse du discours des « jeunes de banlieue »"¹¹⁸, qui sera la dernière occasion de travailler sur ce terrain des rassemblements de jeunes, en croisant sociologie pragmatique et transaction sociale. Alors que la transaction sociale se centre sur la régulation des conflits grâce à la notion de "coopération conflictuelle"¹¹⁹, il s'agissait dans cet article, de vérifier la capacité de cette oxymore à travailler des situations aussi diverses que l'échange, la négociation, le rapport de forces ou l'imposition. Par exemple, dans quelle mesure cette notion de "coopération conflictuelle" nous donne-t-elle des outils capables de réinterroger la figure du compromis ? La sociologie pragmatiste portée par L. Boltanski et L. Thévenot¹²⁰, parfois appelée sociologie des épreuves, permet de surmonter un certain nombre de limites propres à cette notion de "coopération conflictuelle".

¹¹⁸ Boissonade J. (2009), « Les apports de la sociologie pragmatique à la transaction sociale. Le concept de "régimes d'action" dans l'analyse du discours des "jeunes de banlieue" », *Pensée Plurielle*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Université, N°1-2009, p.37-50, <http://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2009-1-page-37.htm>

¹¹⁹ Blanc M., Mormont M., Remy J. et Storrie T. (textes réunis et présentés par) (1994), *Vie quotidienne et démocratie. Pour une sociologie de la transaction sociale*, Coll. « Logiques Sociales », Paris, L'Harmattan. L'économiste Christian Schmidt utilise au même moment le terme de "coordination conflictuelle" (Schmidt C. (1993). « L'homo bellicus et la coordination économique », *Revue Economique*, N° 3, mai, pp.529-550).

¹²⁰ Ce courant porté par W. James et J. Dewey, s'attache à prendre en compte "les façons dont les personnes s'engagent dans l'action, leurs justifications et le sens qu'elles donnent à leurs actes" (Boltanski L. et Chiapello E. (1999), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, p.36)

Pour que des enseignements éventuels puissent être tirés de ce parallèle entre certains aspects de l'approche transactionnelle et de cette sociologie pragmatiste, il a d'abord fallu s'attacher à mettre en regard différents termes maniés par ces deux courants de recherche, puis, puis interroger ensuite deux notions qui paraissent essentielles pour avancer dans cette comparaison, celles de logiques d'action et de régimes d'action. Le concept de "régime d'action" est en effet, orienté in fine, non pas vers une suspension de l'action (le compromis), mais dépend d'abord de sa dynamique (l'engagement). Dans la dernière partie de l'article, le concept de régime d'action est confronté au terrain des rassemblements de jeunes pour montrer dans quelle mesure il peut permettre de saisir ce qui participe à rendre spécifiques les relations qui traversent ces rassemblements. Qualifier ces relations en termes de transaction ou d'épreuve n'entraîne pas en effet, les mêmes conséquences descriptives et analytiques. L'approche par les régimes d'action permet de catégoriser les types d'épreuve, d'engagement, mais surtout les passages d'un type d'engagement à l'autre. Envisager ainsi la nature des tensions qui traversent les rassemblements c'est aussi prendre au sérieux leur dimension transformatrice.

Si l'on problématise l'activité critique par la capacité ou l'incapacité des acteurs à poser des appuis théoriques et argumentatifs, et élaborer un bien commun partagé, ces exigences sont difficiles à réunir dans les situations de conflit qui traversent les rassemblements. En revanche, on peut repérer dans les rassemblements quotidiens de jeunes, un "régime de disponibilité" qui se caractérise par des "règles pragmatiques élaborées en cours d'action, inhérentes au « vocabulaire des motifs »¹²¹ que se donnent les participants pour ajuster leurs engagements respectifs et qui sont tributaires de l'environnement commun de leurs activités"¹²². Cette qualité des rassemblements devrait être susceptible de leur donner une véritable portée critique singulière, mais paradoxalement, ce sont essentiellement les dynamiques d'accord qui semblent explicatives des situations conflictuelles liées aux rassemblements de jeunes. Ces situations proviennent du fait qu'il ne s'agit pas d'un accord négocié au sens de compromis, mais d'un accord unilatéral, supposé plus que partagé avec ceux avec qui il

¹²¹ Mills C. W. (2017 [1940]), « Les actions situées et les vocabulaires de motifs », *SociologieS* [En ligne], Découvertes / Redécouvertes.

¹²² Les régimes de disponibilité sont des "règles pragmatiques élaborées en cours d'action, inhérentes au « vocabulaire des motifs » (Mills, 2017 [1940]) que se donnent les participants pour ajuster leurs engagements respectifs et qui sont tributaires de l'environnement commun de leurs activités" (Joseph I. (1999a), « Activité située et régime de disponibilité », *Raisons Pratiques*, N°10, pp.157-172, p.171).

est noué. Non pas un accord final ou suspensif, aboutissement révélateur d'un rapport de force, mais un processus d'accord dont l'efficacité tient justement à son mouvement.

La problématisation des critiques par leur finalité, l'accord unilatéral supposé, met en évidence les conflits plus que les controverses. En revanche, la problématisation des critiques par leur processus, un accord en mouvement donc, est éminemment pragmatiste¹²³. Non seulement, problématiser l'accord par son mouvement, toujours instable, mais surtout toujours discutable, donne une place essentielle à l'activité critique, mais aussi, on peut en faire l'hypothèse, rend plus difficile sa reprise par ceux qui, en l'occurrence, portent les politiques de la ville.

La problématisation des critiques et ses liens avec ce que l'on en fait est donc cruciale. Cette question se pose pour le chercheur, dans la mesure où la manière dont il problématise un "problème public" peut être utilisée pour orienter une politique publique, mais cette question détermine aussi la dimension prescriptive de son travail. Toujours en raison d'une double formation et d'une approche pragmatique, ces deux implications, problématisation et dimension prescriptive, sont abordées de manière singulière.

C.4 Biennale de Bologne : un musée pour penser un projet urbain

Une anecdote liée à la soutenance de Diplôme D'Études Approfondies va nous permettre d'illustrer cette singularité sur ce point : « Comment vous est venue l'idée de faire un DEA sur Henri Lefebvre ? ». Lorsque l'on m'a posé cette question, j'ai dû répondre approximativement à l'époque que Henri Lefebvre donne des clés encore inexploitées pour appréhender l'urbain aujourd'hui. Cette réplique en forme de faux-fuyant élude le comment, les circonstances qui m'ont conduit à faire un choix n'allant pas de soi pour un mémoire de géographie urbaine.

Quand a eu véritablement lieu le déclic ? C'est plusieurs jours après la soutenance, que réémerge le souvenir d'une rencontre avec le philosophe, dix ans plus tôt. Animant et ayant contribué à créer avec d'autres une association d'étudiants à l'École d'Architecture

¹²³ "Le cœur du parcours pragmatiste [consiste à] creuser la chose dans sa diversité infinie pour parvenir à l'accord dans le jugement ; repousser à l'infini cet accord et n'accorder au sujet que cette force, qui n'est pas la sienne, de viser un monde en train de se faire et une connaissance qui émerge" (Joseph I., « L'athlète moral et l'enquêteur modeste. Parcours du pragmatisme », in *L'athlète moral et l'enquêteur modeste*, Paris, Economica, 2007, p.462).

de Montpellier¹²⁴, j'organise une conférence de l'auteur du "Droit à la ville", avec exposition d'extraits de textes et campagne d'affichage. La rencontre sera téléphonique. D'une voix affaiblie, Henri Lefebvre m'explique la veille de l'événement, qu'il ne pourra s'y rendre pour des raisons de santé. Piètre entrevue donc, mais qui signifiait un engagement et aurait dû tout de même marquer le jeune étudiant d'alors. À l'origine du DEA, cet intérêt ancien pour le philosophe avait pourtant été presque oublié.

Cette omission est symptomatique d'un parcours dans lequel les périodes passées agissent mais s'exposent peu. Autrefois architecte, aujourd'hui sociologue ; hier avec Henri Lefebvre puis E. Goffman et maintenant avec les pragmatistes. Si les continuités biographiques résultent plus souvent de reconstructions a posteriori, que de démarches réfléchies et inscrites dans la durée, cette présence-absence d'Henri Lefebvre résulte aussi et surtout me semble-t-il, de la démarche élaborée pendant les études d'architecture. L'approche conceptuelle adoptée pendant cette période incarnait en effet, la figure du débatteur public, plus que celle de l'artiste incompris. Elle implique d'une part, de remettre son point de vue entre les mains de l'autre, donc de rendre accessible sa propre pensée pour la mettre en jeu. Et d'autre part, de muer pour tenter de travailler de l'intérieur les choses et les idées (le "oui, mais..."). Ce genre de saut, s'il ne préserve pas de quelques truismes, envisage le réel moins comme étant cumulatif, un palimpseste dont il s'agirait de retrouver les traces ou rajouter une couche, que comme posant des problèmes ("critiquer") qu'il s'agit de stabiliser pour tenter de les résoudre ("problématiser"). Sur les conseils d'Isaac Joseph, c'est Walter Benjamin qui est évoqué sur cette question lors de la thèse : "Les opinions sont à l'appareil géant de la vie sociale ce qu'est l'huile aux machines ; on ne se met pas devant une turbine pour l'inonder d'huile à machine. On en verse quelques gouttes sur des rivets et des joints cachés qu'il faut connaître"¹²⁵.

Comment se préoccuper des joints et des rivets, dans une démarche critique et pragmatique ? C'est cette fois le projet présenté pour la France à la Biennale de Bologne, qui va nous aider dans cette entreprise. Ce projet urbain et architectural tente d'incarner le devenir d'un village périurbain de la banlieue de Montpellier, la commune de Pignan. Celle-ci subit en effet, une extension mal maîtrisée qui la réduit à la juxtaposition d'un

¹²⁴ L'Association pour la Recherche et la Promotion de l'Architecture en Languedoc (ARPAL) est toujours existante.

¹²⁵ Benjamin W. (1978 [1972]), *Sens unique*, Paris, Les nouvelles lettres/Maurice Nadeau, p.149.

centre comportant quelques éléments historiques remarquables et d'une périphérie pavillonnaire. Comme si l'histoire riche et mouvementée de ce village, se résumait à cette opposition entre icônes patrimoniales et ville émergente¹²⁶. Un personnage m'accompagne lors de ce projet. C'est la figure ironique du "GoofusBird", oiseau qui construit son nid à l'envers et qui vole en arrière, car il ne se soucie pas de savoir où il va, mais d'où il vient"¹²⁷. En architecture, les années quatre-vingts sont marquées par l'arrivée en France du courant postmoderniste, incarné dans la ville de Montpellier que je quitte à ce moment-là, par l'architecte Ricardo Bofill. Alors que pour ces architectes attachés aux modénatures antiques comme universaux traversant les époques et les consciences, le passé est un refuge confortable, jusqu'à en faire un horizon indépassable de toute création, d'où un rapport souvent douloureux avec l'académisme. Plutôt que d'opposer présent et tradition, il s'agissait donc d'engager une dialectique difficile, celle d'une réinterprétation du passé pour proposer avenir. Cette proposition consiste à redonner une cohérence urbaine à cet espace, en réinterprétant le concept d'écomusée. Il ne s'agit plus seulement par ce moyen de mettre en relation passé et présent, mais aussi le futur, mis en perspective.

¹²⁶ Dubois-Taine G., Challas Y. (1997), *La ville émergente*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube.

¹²⁷ Borges J. L. (1970), *Manuel de zoologie fantastique*, Paris, 10/18, Folio.

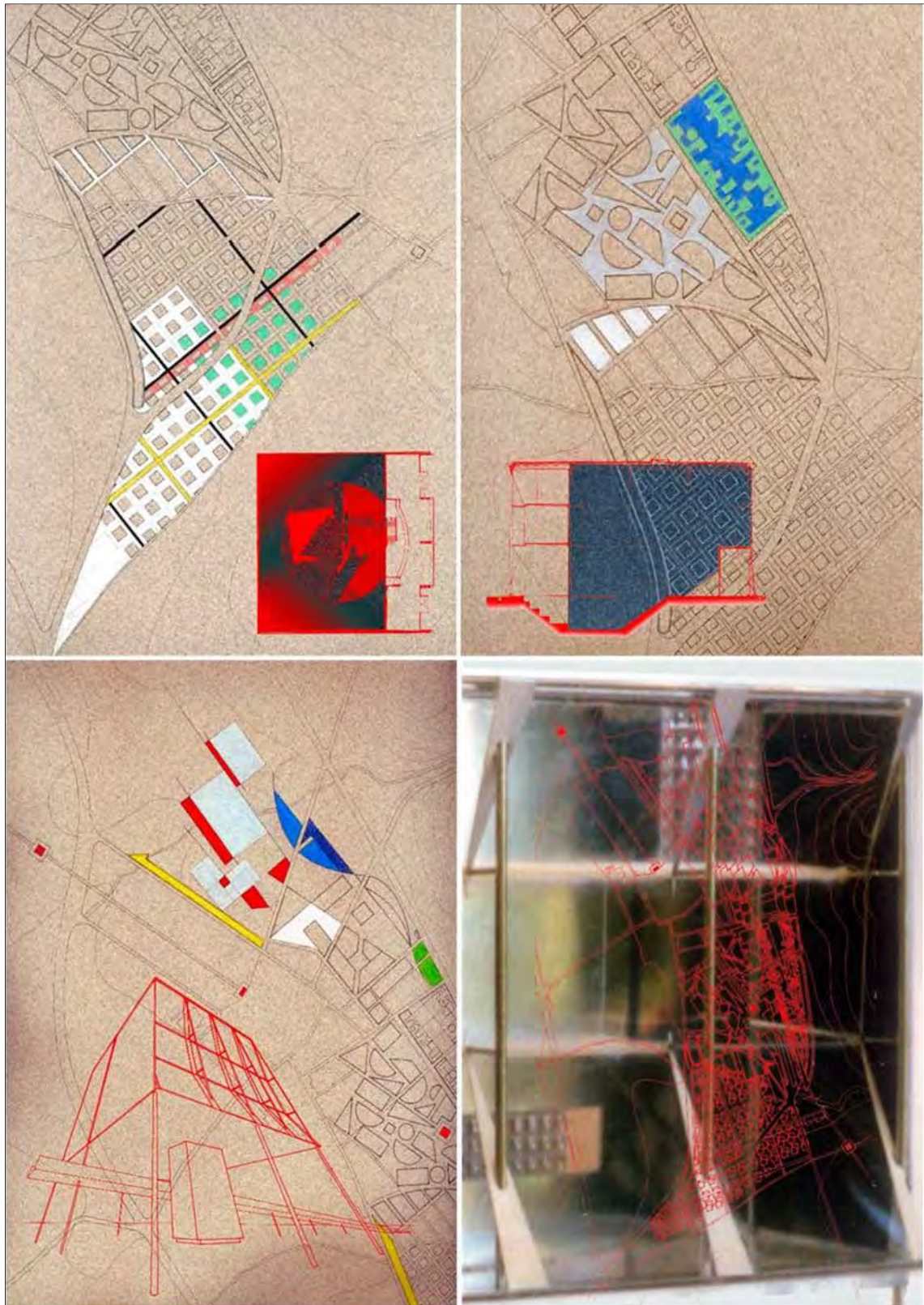


Ce dépassement de l'écomusée traditionnel exprime une territorialité tout en évitant l'enfermement dans un présent "vestige", tout entier voué à se constituer en mémoire et l'exaltation d'un passé et d'une identité illusoire. Pour cela, deux moyens complémentaires ont été choisis :

- Les différents quartiers créés réinterprètent par la forme urbaine, les caractères essentiels d'une période historique donnée ;
- Quatre "plots musées" structurent ces quartiers le long d'un axe spatial et temporel. Chaque "plot musée" considère la période historique du quartier dans lequel il se situe. Sur un territoire en légère déclivité, les plots sont situés à la même côte altimétrique. Le premier, relatant les premières traces de son histoire, s'inscrit dans une 'fouille', le deuxième à niveau, le troisième imbriqué contre le château et donnant sur son parc. Le dernier, véritable "porte de ville", s'élève sur pilotis, contemplant les migrations pendulaires de la nationale toute proche. Chacun est de plan carré (20m de côté) sur une hauteur de trois niveaux. Une bande de 5m de large est affectée aux services. Le reste du volume est consacré sur toute sa hauteur à l'exposition. L'interprétation historique étant fragile et révocable, cet espace est traité comme un studio de cinéma, dans lequel

une mise en scène prend place sous les projecteurs. La périphérie reste dans le noir, seul l'arrière de la bande consacrée aux services reste visible, séparé par une paroi en briques de verre. Chacun peut donc voir "l'envers du décor", au moment même où il le pratique.

Pour J. Fry : "Le musée est un théâtre muet que doivent animer ses visiteurs, un système d'alerte tant au point de vue pratique que spéculatif : se situer au centre, travailler le plus rigoureusement possible sur les objets quels qu'ils soient, comme lieux de relais, et se situer en même temps à la périphérie, dans ces espaces marginaux où l'histoire se conteste et où l'anthropologie se cherche. Ne pas décoller du temps présent". Ce projet donne du temps et de l'espace une vision particulière. Ils s'éprouvent dans la scénographie des plots-musées ou au sein des différents quartiers, chacun consacré à la réinterprétation urbaine et architecturale d'une période historique. Comme si les mouvements qui vont d'un espace à l'autre, d'un moment au suivant étaient réinterrogés par le lieu et le temps présent. Bref, comme si reconnaître un espace passait avant tout par une pratique dans une situation et dans d'autres, sur d'autres scènes et d'autres temps, pour apprendre de la situation présente. Pour lui donner une forme.



On voit à travers cet exemple, que pour l'architecte, l'urbaniste ou le chercheur, l'observation, l'écoute, le dessin ou l'écriture sont impossibles sans question à résoudre. C'est à la fois le terrain qui éprouve le théorique et une situation urbaine particulière qu'il

s'agit de qualifier. Le processus de recherche ou de conception retenu repose alors sur un "situationnisme méthodologique"¹²⁸ que nous avons déjà évoqué à propos des rassemblements de jeunes. Il s'agit en effet de repérer dans tout ce que la situation urbaine attire à elle (représentations, sociabilités, histoires, paysages, développement, etc.), ce qui peut permettre d'élaborer un problème, susceptible d'avoir un sens décisif sur cette situation urbaine (personnes, espaces, action, etc.).

L'approche par immersion ordinaire renforce le caractère situé des problématiques, à la fois locales et stabilisées par les pratiques de conception utilisées. Cette imprégnation de l'étrangeté de chaque situation ou de la singularité de chaque démarche, témoigne de ce que représente ici le projet ou le processus de recherche. Le travail de C. Geertz peut nous aider à préciser le sens que nous lui donnons : "C'est avec le style de matériaux produits dans un travail de terrain de longue durée, essentiellement qualitatif (mais non exclusivement), hautement participatif, presque obsédé par le détail, et mené dans des contextes délimités, que les méga-concepts dont sont affligés les sciences sociales contemporaines – la légitimité, la modernisation, l'intégration, le conflit, le charisme, la structure, le sens, etc. – peuvent être dotés d'une réalité sensible qui permette non seulement de penser à *leur propos* de manière réaliste et concrète mais surtout, ce qui est le plus important de penser *avec eux* de manière créative et imaginative"¹²⁹.

C.5 Un écoquartier à Dunkerque : de la question urbaine à la question environnementale

Nommé à Dunkerque en 2004, cet enjeu de la problématisation des objets reste central. Le quartier Neptune, opération de prestige construite en partie sur les friches des chantiers navals, émerge alors et me permet de me rapprocher de l'acte de fabrication du projet urbain. Ce quartier est destiné à effacer le "traumatisme" de leur fermeture, ce qui me permet de problématiser cette opération autour de la relation entre projet urbain et politique de réparation. La phase de conception a été en effet, l'occasion de définir et de préfigurer les espaces publics et le citoyen espérés. Ceux-ci devaient incarner une société postmoderne, capable de transcender les violences passées. La réalisation de ces espaces

¹²⁸ Joseph I. (1998c), *Erving Goffman et la microsociologie*, Paris, Presses Universitaires de France.

¹²⁹ Geertz C. (1998), « La description dense : vers une théorie interprétative de la culture », in *Enquête* N°6, pp. 73-105, p.97

publics, éléments majeurs du projet, ne sera pas à la hauteur des espoirs que l'on avait placés en eux. Ils vont pourtant servir de légitimation du projet. Ces limites rencontrées interrogent les légitimations avancées, mais sont surtout révélatrices de la fragilité des populations et des politiques de réparation qui sont déployées par les acteurs publics pour y répondre. Alors que l'espace public est ici considéré comme espace providence, les politiques publiques de réassurance poursuivies entre autres par le projet Neptune, ne peuvent être qu'une réponse très partielle aux situations plus ou moins dramatiques auxquelles peuvent être confrontées les populations. "Les grands modèles de prévision basés sur la centralisation des capacités d'expertise et sur une configuration politique stabilisée [sont entrés en crise]"¹³⁰. La puissance publique locale ne peut donc remplir sa fonction politique au sens large, qu'en favorisant des appropriations multiples de l'espace dunkerquois dans toutes ses dimensions politiques, environnementales, historiques, etc. Mais comment cette multidimensionnalité peut-elle se "traduire" dans un projet urbain ?

L'espace public est considéré dans le projet Neptune comme une effectuation du collectif des citoyens. La force de cet espace (échelle, ostentation, registre formel, etc.) est censée constituer un appui suffisamment solide pour résister aux difficultés et aux déstabilisations individuelles et collectives à venir. Se voulant capable de nous remettre "sous l'influence du monde et des forces physiques"¹³¹, il n'aide pourtant pas les citoyens-usagers-citoyens-parents-salariés, etc. à construire les expériences et les problèmes qui ne manqueront pas d'advenir. Cette ambition de réparation par accès à la citoyenneté se heurte en effet selon nous à deux limites :

- D'une part, ce projet a été conçu par des experts éclairés, censés avoir la compétence adéquate pour anticiper les éventuelles épreuves à venir (rupture des liens sociaux, ségrégation, etc.), sans entendre et créer les conditions de l'émergence de paroles externes.
- D'autre part, cette anticipation par l'élite se veut protectrice, mais elle diminue la vigilance de tous et accentue les déstabilisations individuelles et collectives. Si chacun peut être balayé du jour au lendemain sans qu'il n'y puisse rien et a le sentiment qu'il dépend de sphères qu'il ne maîtrise pas (par exemple, celle des "élus"), la déstabilisation

¹³⁰Chateauraynaud F., Torny D. (1999), *Les sombres précurseurs. Une sociologie de l'alerte et du risque*, Paris, éditions de l'EHESS, p.416

¹³¹Halbwachs M. (1997 [1950]), *La mémoire collective*, Paris, Albin Michel.

est en effet totale et la mobilisation difficile. On se retrouve devant une défiance généralisée vis-à-vis de ce qui nous entoure et de notre capacité à agir sur le réel.

Problématisé par la relation entre projet urbain et politique de réparation, il apparaît rapidement que l'arrêt de l'inquiétude ne peut pas provenir d'une représentation, celle d'un idéal citoyen (mixité résidentielle, propreté-civilité des espaces publics, etc.) tel qu'a pu le proposer le projet Neptune. En lieu et place d'acteurs se considérant comme avant-garde, les projets publics et le projet urbain au premier chef, devraient donner des outils à tous pour saisir les processus lents d'où vont émerger les situations futures. Plutôt que d'idéaliser un espace public et la citoyenneté qu'il est censé incarner, il s'agit donc de s'appuyer sur les expériences concrètes des populations (souci de distinction, conflits de voisinage, précarisation, nuisances, désirs, ruptures et continuités biographiques, etc.). Les problèmes élaborés lors de ces situations sont en effet, les véritables appuis à toute construction d'un projet urbain. Il s'agit donc de faire travailler ces expériences¹³² et les mémoires quotidiennes de celles qui ont précédé, pour affronter celles à venir¹³³. Avec la proposition présentée à la biennale de Bologne, nous avons vu en effet, que le projet urbain est une occasion rare pour construire un modèle de vigilance qui assume la continuité passé / présent / futur. Cette coproduction implique une action urbaine qui aborde de front les rapports de force et les contradictions des sociétés urbaines.

La deuxième phase de ce projet, l'écoquartier Grand Large, sera élaborée contre la précédente, en termes de montage financier et de stratégie urbanistique. Ce nouveau terrain, qui paraissait s'inscrire en continuité du précédent, va en fait ouvrir un nouveau champ, celui de la ville durable, mais il prend tout son sens dans cette articulation avec le précédent. La problématisation de ce nouvel objet urbain sera réalisée en l'inscrivant dans un mouvement de longue durée au cours duquel on est passé successivement d'un traitement de la question sociale dont l'incarnation étaient les chantiers navals, à la question urbaine, dont l'antidote étaient les espaces publics incarnés par Neptune, puis aujourd'hui, à la question environnementale par l'écoquartier Grand Large, avec un but

¹³² Chateauraynaud F. (2006), « Les Asymétries de prises. Des formes de pouvoir dans un monde en réseaux », Paris, document du gspr (ehess), pp. 4-7.

¹³³ Karsenti B. et Quéré L. (2004), *La Croyance et l'Enquête : aux sources du pragmatisme*, Paris, Éd. de l'EHESS, coll. Raisons pratiques.

essentiel : inverser la charge morale liée à la question sociale¹³⁴. Cette dernière, assumée auparavant par l'industrie dans le cadre des rapports sociaux au sein de l'entreprise, élargie à la cité ouvrière¹³⁵, l'a été à partir des années 80, par les pouvoirs publics qui ont territorialisé la question sociale dans une question urbaine, à traiter par une politique de la ville à la fois urgente et ciblée. Faire de l'urbain le terreau des difficultés sociales n'a pourtant pas empêché les pouvoirs publics de continuer à devoir porter la charge morale de ces difficultés, malgré diverses tentatives de "responsabilisation" de ces populations "assistées". L'apparition de la question environnementale a été interprétée par certains comme un "support à la réorganisation à la fois du système économique, des institutions politiques et de formes de pouvoir"¹³⁶, les institutions déléguant progressivement la gestion de la crise environnementale aux acteurs économiques. De manière complémentaire, il nous semble que l'émergence de la question environnementale dans le champ de la politique de la ville et plus largement dans celui des politiques urbaines, permet selon nous, de désocialiser l'injonction, qui devient environnementale, et surtout d'inverser les responsabilités en faisant porter cette injonction non plus sur l'Etat et les collectivités, mais aux habitants eux-mêmes, devenus responsables, par leurs actions quotidiennes, de l'avenir de nos enfants et de notre survie collective. Les pouvoirs publics se contentant d'une obligation de moyens (veli'b', écoquartiers, éco-emballages, etc.) et non de résultat comme dans la période précédente (taux de chômage, stigmatisation des "quartiers", "intégration", etc.)¹³⁷. En termes temporels, le projet durable est analogue au projet moderne - il faut l'effort de chacun pour un monde meilleur qui justifierait de "sacrifier le présent". Il s'agit bien là d'une prise de pouvoir par le dessein d'un horizon nécessaire qui se transforme en injonction anthropologique. Cependant, cette reconfiguration ne représente plus les hommes, leur bien-être et leur émancipation, finalité ultime de toute société démocratique, mais insère chacun d'entre nous dans une

¹³⁴ Boissonade J. (2018), « De la question urbaine à la question environnementale. Et de ses conséquences sur la gouvernance des villes », *Europe en mouvement : lieux, passages (Cerisy à Berlin, Berlin à Cerisy)*, Asholt W., Calle-Gruber M., Heurgon E., Oster-Stierle P. (dir.), Editions Hermann.

¹³⁵ La cité ouvrière visait justement à cantonner cette question au sein de l'entreprise, en recentrant la vie ouvrière hors travail sur la famille (Murard L., Zylberman P. (2003), *Le petit travailleur infatigable. Villes-usines, habitat et intimités au XIX^{ème} siècle*, Paris, Recherches.).

¹³⁶ Aspe C. et Jacqué M. (2012), *Environnement et société. Une analyse sociologique de la question environnementale*, Éd. MSH, Éd. Quæ, France, p.10

¹³⁷ Boissonade J. (2015), « De la question urbaine à la question environnementale. Et de ses conséquences sur la gouvernance des villes », Communication au colloque *Europe en mouvement : lieux, passages (Cerisy à Berlin. Berlin à Cerisy)*, Cerisy-la-Salle, 4 juin.

double lignée “naturalisante”, anthropologique et systémique. D’une part, nous devons être les garants du monde que nous léguons à nos enfants, sans pouvoir remettre en cause le principe d’un développement que nous héritons de nos parents. D’autre part, cette configuration insère chacun d’entre nous dans des systèmes (biodiversité, climat, gouvernance, etc.) auxquels nous sommes censés prendre part, sans pouvoir remettre en cause les dispositifs procéduraux qui nous déposèdent, nous et nos expériences quotidiennes, de toute légitimité face à la complexité de la question environnementale et de l’urgence dans laquelle nous sommes pour y répondre.

Cette entreprise de déplacement de la question urbaine et de son passager clandestin, la question sociale, vers la question environnementale est cependant confrontée à des résistances qui s’expriment de multiples manières. Ces résistances sont assez régulièrement présentées sous la forme d’actions militantes dont l’icône est la Zone À Défendre, version environnementale du squat urbain des années 80. Ces expériences ont en effet donné lieu, de la part des acteurs eux-mêmes, à un travail de montée en généralité soutenu. Par ces opérations, il s’agit autant de bâtir un projet alternatif, que de dénoncer le “monde” dont est issu le projet contesté (aéroport, barrage, enfouissement de déchets nucléaires, complexe commercial, ferme industrielle, etc.). En ce sens, ces mouvements de résistance sont de nature non seulement sociale, mais aussi anthropologique, et proposent une autre approche de l’articulation entre les rythmes et cycles sociaux et naturels. On peut considérer que cette montée en généralité anthropologique des critiques est un des effets spécifiques du gouvernement par la durabilité, qui a dû faire de même pour reprendre les critiques qui lui étaient adressées.

Lorsqu’elle travaille ces mouvements de résistance, la sociologie de l’environnement s’intéresse le plus souvent aux conflits d’aménagement et aux collectifs qui font irruption sur la scène publique au nom de la nature pour critiquer des institutions ou des pouvoirs économiques accusés au mieux d’indifférence au bien commun. Dans les écoquartiers, on est face à une situation inverse. La ville durable est éprouvée au quotidien par des publics ordinaires et ce sont les institutions qui s’appuient sur des justifications environnementales pour tenter de réguler les comportements des habitants jugés inconséquents. Cette question des résistances au développement et à la ville durables a été travaillée à partir de l’écoquartier Grand Large, en montrant que ce nouvel objet urbain mettait en œuvre l’approche systémique qui est au fondement de la ville durable et qui a

été développée au deuxième chapitre. Premièrement, en adoptant une telle démarche, les acteurs qui portent ce quartier, transforment toute pratique imprévue en action déviante. Deuxièmement, ils intègrent dans un même modèle un ensemble de flux très diversifiés (Ventilation Naturelle Assistée, tri sélectif, stationnement, mixité, récupération des eaux pluviales, espaces partagés, chauffage urbain, etc.), mais difficilement comparables. Ceci, alors qu'ils minimisent dans le même temps les flux qui traversent ce quartier, provenant du contexte socioéconomique local ou liés aux parcours biographiques, résidentiels et quotidiens de ceux qui l'habitent, y travaillent ou le traversent. Troisièmement, l'approche systémique adoptée évacue la conception et les concepteurs qui ont mis en place ce 'système', mais n'omet pas d'y insérer en revanche des habitants qui ne maîtrisent pourtant ni les choix retenus, ni l'incertitude sur leur dénouement au quotidien. Enfin, si la 'forme' urbaine, en termes d'usage et de peuplement est novatrice, la gestion se résume de fait à un dialogue classique entre des habitants atomisés et des autorités centralisées, qu'il s'agisse de bailleurs ou de syndics privés.

La dimension durable n'incarne donc pas seulement un horizon imposé comme seul légitime, mais redéfinit les normes du quotidien par un systémisme urbain qui, sans s'interroger sur l'origine des prescriptions, fait de la conception et de la gestion de ces espaces des points aveugles. C'est cette incapacité à prendre en compte la diversité des acteurs et des modes de vie et à leur donner une place dans la décision, qui durcit selon nous les épreuves auxquelles sont ou seront confrontés les écoquartiers. La capacité des individus à jouer de leurs expériences renforce en effet, la nécessité pour les institutions d'un côté et pour les habitants des écoquartiers de l'autre, de mieux comprendre dans quelle mesure ce que le citoyen prend en considération (la préservation de la couche d'ozone), dépend d'abord des conséquences pratiques qu'il peut en tirer en termes d'action (vendre ou pas sa deuxième voiture). Cette conception d'un savoir produit par ses conséquences prend d'autant plus d'importance qu'avec la notion de développement durable, l'écart entre les entités générales et les choses particulières n'a fait que s'accroître. Les premières passant de la "défense de la nation" au "sauvetage de la planète" et les secondes glissant de la "propriété pavillonnaire" à l'intimité du tri de ses déchets. D'où la question des dispositifs et des pragmatiques opérant cette articulation.

C.6 Les enjeux pragmatiques des “dispositifs par omission”

Parti d'une problématisation de l'écoquartier par la volonté d'euphémisation de la question sociale, puis par l'effectuation de cette euphémisation par une démarche systémique, il semble que la capacité de ces écoquartiers à façonner des comportements durables repose de plus en plus sur des “dispositifs par omission” qui imposent une décroissance des usages par injonction morale¹³⁸. Avec les écoquartiers, les acteurs urbains doivent en effet faire face à plusieurs dilemmes. D'une part, ils doivent arriver à discipliner l'habitant sans toucher au désir que doit susciter la promesse d'un mieux-vivre qui serait propre à la ville durable. D'autre part, il leur faut co-responsabiliser l'habitant comme étant une des causes essentielles des problèmes écologiques. C'est seulement ainsi que l'habitant pourra être mis en demeure d'appliquer les solutions qui lui sont données pour résoudre des problèmes qu'il a lui-même participé à créer. Enfin, il leur est indispensable de rendre crédible l'idée qu'au-delà du pouvoir de régulation des autorités et de la puissance des forces économiques, c'est la somme des actes individuels et quotidiens qui va permettre de répondre à des enjeux collectifs dont la temporalité des effets produits reste indéterminée.

À Dunkerque, cette “discipline du minuscule”¹³⁹, nécessitant l'incorporation d'un code de compréhension adéquat par les habitants, a pourtant provoqué un lâcher prise critique des habitants de Grand Large envers leur écoquartier¹⁴⁰. Avec ces “dispositifs par omission”, la collectivité locale est certes, parvenue initialement à amenuiser l'expérience sociale au profit de l'intime et du planétaire, mais la difficulté de cet écoquartier à produire du bien commun s'est traduite par des conflits entre habitants et collectivité sur les questions du partage des espaces publics, privés et communs, les transports en

¹³⁸Certaines avancées techniques conservent ou améliorent le confort des usagers, comme l'isolation par l'extérieur, le réseau de chauffage urbain récupérant une partie de la chaleur de l'usine d'Arcelor Mittal toute proche. En revanche, d'autres dispositifs fonctionnent par omission : la pénurie organisée des places de stationnement, la suppression du ramassage classique des ordures, remplacé par quelques containers enterrés, l'absence de dispositifs régulant le mixage des piétons, cyclistes et automobilistes sur les “voiries partagées” ou l'obligation de respecter l'absence de clôture pour les terrasses privatives à rez-de-chaussée. Tous ces dispositifs relèvent au quotidien d'une convention tacite impliquant une certaine décroissance des usages et des vitesses, rendue fragile par l'absence même de normes explicites ou de contraintes physiques susceptibles de gérer les situations pratiques.

¹³⁹ Foucault M. (1975), *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, p.136. Murard L., Zylberman P. (2003), *Le petit travailleur infatigable. Villes-usines, habitat et intimités au XIX^{ème} siècle*, Paris, Recherches.

¹⁴⁰ Boissonade J. (2011a), « Le développement durable face à ses épreuves. Les enjeux pragmatiques des écoquartiers », *Espaces et sociétés*, n°147, p. 57-75

commun, les restrictions de circulation ou encore le stationnement. Celle-ci a donc dû remettre en justice son modèle urbain durable à la fois anxigène et irénique.

Dans cet écoquartier, la diversité des expériences personnelles mais partagées, a remis en cause localement la dimension hégémonique qu'ont prise les acteurs en charge de la ville et de la nature¹⁴¹, qu'elles soient nationales ou internationales en termes de modèles et de bonnes pratiques, et locales en termes de fabrication de l'urbain. Au-delà du terrain étudié, nous faisons deux hypothèses :

- Malgré son omniprésence, le volontarisme institutionnel qui porte le développement durable repose aujourd'hui sur une ambition de maîtrise des processus et une défiance vis-à-vis des populations qui tendent à le rendre de plus en plus fragile. Pour réengendrer sa légitimité, les acteurs qui le portent devront adopter une approche pragmatique à même de repérer et de réinterpréter les expériences des individus, les prises et les compétences éventuelles que les situations leur donnent pour répondre aux épreuves qu'ils rencontrent – comme c'est le cas face à l'inconfort provoqué par tel ou tel équipement technique. La reprise de ces expériences par les institutions, dans le but d'élaborer un nouveau récit – le “bâtiment BBC”, les “circulations douces”, etc. - renforcerait alors leur hégémonie.
- En revanche, l'appropriation critique de ces expériences par les individus et les collectifs leur permettrait d'espérer une plus grande émancipation¹⁴² – en dépendant moins d'une promesse technique pour ressentir une situation de confort¹⁴³.

Une telle approche pragmatique du développement et de la ville durables, peut ainsi servir deux objectifs antagoniques. Ce mouvement de reprise des expériences, bien souvent impulsé par les critiques qui sont faites au développement et à la ville durables, peut en effet favoriser une émancipation – vis-à-vis de certains dispositifs techniques par exemple. Mais ce mouvement peut aussi, paradoxalement, conduire à affuter le “cadre

¹⁴¹ Godard O. (2004), « De la pluralité des ordres Les problèmes d'environnement et de développement durable à la lumière de la théorie de la justification », *Géographie Économie Société*, n°2004/3, Vol. 6, p.303-330. Charles L. et Kalaora B. (2007), « De la protection de la nature au développement durable : vers un nouveau cadre de savoir et d'action ? », *Espaces et sociétés*, N°130, p. 121-133.

¹⁴² Voir sur ce point : Piraud M., Pattaroni L. et Joye D. (2014), « Écologie : litanie du futur ou pouvoir négligé ? », *EspacesTemps.net*.

¹⁴³ Beslay C., Gournet R. et Zélem M-C. (2015), « Le “bâtiment économe” : utopie technicienne et “résistance” des usages », in Boissonade J., *La ville durable controversée. Les dynamiques urbaines dans le mouvement critique*, Paris, éditions Petra, Collection “Pragmatismes”.

qui détermine aussi bien les orientations politiques légitimes que les justifications ordinaires¹⁴⁴. Face aux critiques, la grammaire¹⁴⁵ du développement durable est alors en mesure de s'actualiser et d'élaborer une nouvelle histoire pour se survivre à elle-même, grâce à la "croissance verte"¹⁴⁶ ou la "transition énergétique", par exemple.

D'un côté, les conséquences pratiques de ces usages peuvent s'avérer déterminantes pour produire des engagements collectifs porteurs d'alternatives. Ces derniers permettraient alors à ces populations d'imposer in vivo cette perspective pragmatique, dans le but d'obtenir une coproduction critique de la décision. Cette coproduction critique les autoriserait à s'émanciper de cet ordre de durabilité imposé ici par la collectivité.

De l'autre, les institutions confrontées à ce risque doivent pour préserver cette hégémonie être capables de traduire cette diversité d'expériences en termes d'action publique dans une perspective pragmatique. Cette dernière permet en effet d'intégrer de manière pluraliste ces usages critiques des populations. En adoptant une perspective pragmatique pluraliste, les acteurs urbains, comme les collectivités locales, accentueraient donc encore leur hégémonie. Un même enjeu donc, celui d'une approche pragmatiste des situations, au service de deux objectifs antagoniques d'hégémonie ou d'émancipation vis-à-vis de la "ville durable", catégorie de la pratique à la fois totalisante et performative¹⁴⁷.

Un écoquartier est censé "incarner" le développement durable. Il nous permet donc aussi de l'éprouver au quotidien. La problématisation de l'écoquartier Grand Large, d'abord par le rôle de l'approche systémique, ensuite par celui des approches pragmatiques du développement et la ville durables, montre l'incapacité de cet objet

¹⁴⁴ Lafaye C., Thévenot L. (1993), « Une justification écologique? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue française de Sociologie*, 34 (4), p. 495-524, p.514.

¹⁴⁵ « Une grammaire est ce qui permet aux membres d'une communauté de juger correctement, c'est-à-dire de lier correctement à des discontinuités survenant dans le monde (corps, objets, matériaux, gestes, paroles ...) des descriptions et d'éprouver vis-à-vis de certaines de ces descriptions un sentiment d'évidence » (Lemieux C. (2009), *Le devoir et la grâce*, Paris, Economica, coll. « Etudes Sociologiques », p.21-23).

¹⁴⁶ Rio+20 a été de ce point de vue un exercice mondial de réélaboration de cette grammaire autour de la *green economy*.

¹⁴⁷ Pour une discussion sur le statut des termes de développement durable et ville durable (notion, concept, catégorie de la pratique, etc.), voir : Béal V., Gauthier M. et Pinson G., introduction de *Le développement durable changera-t-il la ville ? Le regard des sciences sociales*, Éditions de l'Université de Saint-Étienne, 2011, p.21. Pestre D. (2011), « Développement durable : anatomie d'une notion », *Natures Sciences Sociétés*, 2011/1 Vol. 19, p. 31-39. Zaccai E. (2002), *Le développement durable. Dynamique et constitution d'un projet*, Bern – Bruxelles, Peter Lang.

urbain à fonder un nouvel ordre de justification, mais surtout, ce travail souligne le fait que les épreuves sont toujours, à l'origine, des épreuves de force. Dans les situations concrètes, le travail de cadrage conventionnel, les dispositifs de contrôle et les contraintes de justification pour en faire des épreuves entièrement légitimes sont toujours incomplets, ne serait-ce que parce que le travail d'interprétation de ces contraintes et de ces conventions s'élabore en situation et participe de la construction même des individus et de leur rapport au monde.

D. Comment fait-on ?

C'est sur cette base que s'est structuré l'atelier « Habiter la “transition”. Des pratiques existantes aux politiques de transition : circulations et ambiguïtés »¹⁴⁸, porté depuis 2017 par le réseau Approches Critiques du Développement Durable. Dans cet atelier, nous souhaitons analyser la rhétorique qui entoure ce terme de “transition” et les pratiques qui y sont associées. Comme la notion d'acceptabilité, celle de “transition” présuppose en effet, que ce sur quoi elle s'applique la rend nécessaire et légitime (le pic pétrolier et l'épuisement des ressources¹⁴⁹, les (biens) communs, le réchauffement climatique, la santé, la pression anthropique, la disparition des espèces, la croissance démographique, etc.) : “La situation (...) nous impose dès à présent un processus de transition écologique. (...) Dès lors, la transition écologique peut devenir un chemin de progrès collectivement désirable”¹⁵⁰. L’“impératif transitionnel”¹⁵¹ s'appuie ainsi sur la perspective séduisante d'un devenir commun, pourtant peu défini et que l'on peut imaginer relativement hétérogène selon les acteurs, les contextes, les temporalités, etc. Ces perspectives de transition ne sont donc pas exemptes de contradictions, de décalages, de phénomènes de concurrence ou d'opposition.

D.1 Interroger “la transition” par les pratiques de l'habiter (atelier ACDD)

Pour mettre en évidence ces contradictions, nous avons confronté ce mot d'ordre du développement durable aux expériences de l'habiter au sens large, des acteurs et des populations. Ce questionnement par l'habiter nous semble indispensable pour plusieurs raisons :

¹⁴⁸ <https://www.reseaucritiquesdeveloppementdurable.fr/habiter-la-transition-des-pratiques-existantes-aux-politiques-de-transition-allerretours-et-ambiguites/>

¹⁴⁹ De Perthuis C. (2014), « Économie circulaire et transition écologique », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, N° 76, p. 23-27.

¹⁵⁰ Grandjean A. et Le Teno H. (2015), article « Transition », in *Dictionnaire de la pensée écologique*, Bourg D. et Papaux A. (dir.), p.1008

¹⁵¹ Référence à Blondiaux L. et Sintomer Y. (2002), « L'impératif délibératif », *Politix*, vol. 15, n°57, pp.17-35.

- La “transition” est une notion qui ne prend un sens suffisamment précis que lorsqu’elle est complétée par un autre terme qui permet de saisir de quoi l’on parle (écologique, énergétique, etc.) ;
- Cette notion est si peu stabilisée que c’est essentiellement la qualité de l’énonciateur (Ministère, association, habitant, entreprise, etc.) qui permet d’identifier les contours, voire d’imaginer en situation ce qui est en jeu derrière ce terme ;
- La rhétorique de la “transition” circule au sein de différents milieux qui, habituellement, s’inspirent pourtant d’appuis plus antinomiques. On la retrouve en effet dans les discours militants, institutionnels, professionnels, politiques, scientifiques, etc.

Pour l’essentiel, ces acteurs conservent des difficultés à repenser les modes de production et de consommation, l’accélération des dégradations portées à l’environnement, le renforcement des inégalités ou les injustices environnementales, mais ils sont surtout confrontés à des difficultés pratiques lorsqu’il s’agit de mettre en œuvre concrètement la “transition”. Par exemple, lorsqu’un jardin partagé est mis en place par une municipalité et ne trouve pas son public¹⁵², ou lorsqu’une association coopérative militante tente de surmonter par ses initiatives l’entre-soi qui la menace¹⁵³. On a donc problématisé au sein de l’atelier cette notion de transition en essayant de voir dans quelle mesure ces difficultés pratiques auxquelles sont confrontées les démarches de “transition”, peuvent nous aider à travailler cette notion. Par exemple, les expérimentations menées au nom de la transition énergétique mêlant usagers, habitants, industries, experts et pouvoirs publics se sont multipliées ces dernières années. Souvent d’inspiration plus ou moins *behavioriste*, l’approche dominante induit l’existence de deux entités : les usagers d’un côté et les objets techniques, ainsi que les techniciens, de l’autre. L’enjeu, dans cette optique, consiste ici à envisager une acculturation mutuelle permettant la réussite de la relation. On peut néanmoins considérer qu’une telle démarche fait

¹⁵² Zomer M. (2015), Cultiver les cités. Genèse d’une politique publique ? Etude du développement des jardins en pied d’immeubles en Seine-Saint-Denis, Mémoire de recherche, Sciences Po Lille, Master Affaires Publiques et Gestion des Biens Communs, Majeure Métiers de l’Action Publique, Développement soutenable.

¹⁵³ Par exemple, le supermarché coopératif *La Louve* dans le 18^{ème} arrondissement de Paris a mis en place une modulation des tarifs d’adhésion et mené des actions publiques, pour conduire des habitants du quartier non militants ou non sensibilisés à rejoindre l’association et à participer au fonctionnement coopératif du supermarché, mais aussi permettre l’accès du supermarché aux migrants. Ces initiatives sont de moins en moins présentes dans le fonctionnement actuel de la coopérative, qui se concentre plutôt sur une politique d’assistance à la diffusion du modèle.

l'impasse sur l'existence des "milieux" constitués entre autres par ces assemblages à la fois humains et non humains¹⁵⁴.

Cet atelier tente donc de problématiser le travail scientifique mené sur la "transition", en questionnant les pratiques de l'habiter au sens large, dans divers espaces de l'habiter, ruraux comme urbains, où se manifestent ou pas des revendications de la "transition", mais aussi en prenant la mesure de ce qu'exige des habitants et des citoyens (individuellement et collectivement) une démarche de "transition". Des exigences qui peuvent être contradictoires (rapport communauté-société, etc.). Par exemple, si "ce n'est pas seulement le système qu'il faut changer, mais aussi nous-mêmes"¹⁵⁵, imaginer changer son mode de vie et de pensée pour consentir à un sacrifice "dans une société qui est tout sauf sacrificielle"¹⁵⁶ est nécessairement un processus long et douloureux, pour les individus, comme pour les groupes, mais les résistances à la "transition" ne viennent-elles pas surtout du fait que cette demande de sacrifice renforce les inégalités ? Cette question montre que la définition générique de la "transition", qui vise à rendre progressif le passage à une société post-carbone par des avancées mesurées à l'aide d'indicateurs qui ne se limitent pas au domaine énergétique ou aux émissions GES, est insuffisante pour en saisir les enjeux. Si pour certains, elle est considérée comme une réponse à la crainte d'un basculement lié essentiellement au pic pétrolier, pour d'autres ce basculement reste improbable et ne doit pas constituer la justification exclusive de la "transition". Pour d'autres enfin, la "transition", étroitement associée à la notion d'adaptation, représente non pas un mouvement vers une alternative aux modes de production et de consommation actuels mais l'extension d'une logique de marché permettant au capitalisme d'investir de nouveaux secteurs, les acteurs privés se substituant aux Etats au nom des principes d'innovation et de flexibilité : développer la résilience devient alors le moyen de ne pas changer de modèle¹⁵⁷.

Cette capacité à interpréter les expériences, avec les questions de développement durable et de transition qui convoquent des entités incommensurables ("trois piliers",

¹⁵⁴Simondon G. (2012), *Du mode d'existence des objets techniques*, Aubier, 2012.

¹⁵⁵ Id.

¹⁵⁶ Lavelle S. (2015), « Transition écologique : quelle révolution ? », *Revue Projet* 2015/6, (N° 349), p. 6-13.

¹⁵⁷ Felli R. (2016), *La grande adaptation. Climat, capitalisme et catastrophisme*, Paris, Le Seuil, coll. Anthropocène.

“générations futures”, intime et planétaire, etc.)¹⁵⁸ est interrogée dans un ouvrage croisant approches critiques et pragmatiques¹⁵⁹. Cette démarche s’avère en effet, particulièrement pertinente pour problématiser les relations entre les prises et emprises¹⁶⁰ qui traversent les objets urbains se revendiquant du développement et de la ville durables. Une *pragmatique de l’accord* en termes de morale et de justice peut aider à apprécier les prises des critiques envers les modes de développement mainstream et surtout la reprise de ces critiques par le développement durable, mais inscrire les questions morales dans une approche pragmatique plus large en termes de rapports de forces permet de comprendre plus largement les critiques envers cette reprise durabiliste et le sens que prend pour les acteurs l’effort de resymétrisation des relations qu’ils doivent produire tout au long d’un processus critique, pour augmenter la portée de cet effort de resymétrisation. Cette approche élargie donne ainsi les bases d’une *pragmatique de la resymétrisation*.

Celle-ci permet, après (1) la *critique* du développement économique classique et (2) sa *reprise* par la création d’une catégorie de la pratique “développement durable”, d’interpréter (3) la *critique de la reprise* durabiliste du développement par des résistances singulières ou ordinaires - du refus du tri sélectif au squat écologique autogéré. Nous présenterons cette pragmatique de la resymétrisation dans le deuxième tome de cette Habilitation à Diriger des Recherches, mais un des enseignements de cet ouvrage est que les forces d’emprise du développement durable et celles des opérations critiques, qui visent une resymétrisation semblent être structurées de manière inverse :

- D’un côté, les forces d’emprise du développement durable présentent une axiologie de la durabilité homogène et cohérente, mais sont obligées de faire constamment appel à des appuis argumentatifs différenciés, parfois contradictoires, pour parvenir à répondre et à intégrer la diversité des critiques qui leur sont faites. Ce décalage entre une doctrine homogène et des appuis hétérogènes ou contradictoires en situation, fragilise l’emprise du développement durable sur les expériences et les pratiques concrètes qui fondent les

¹⁵⁸ Cf. : Lafaye C., Thévenot L. (1993), « Une justification écologique ? Conflits dans l’aménagement de la nature », *Revue française de Sociologie*, 34 (4), p. 495-524., p.513 ; et Latour B. (1995b), « Moderniser ou écologiser. À la recherche de la “septième” Cité », in *Ecologie politique*, N°13, p.5-27.

¹⁵⁹ Boissonade J. (2015a), « Une approche pragmatiste dans la critique du développement durable », in *La ville durable controversée. Les dynamiques urbaines dans le mouvement critique*, Paris, éditions Petra, Collection “Pragmatismes”, p.41-72.

¹⁶⁰ Chateauraynaud F. (1999), *Les relations d’emprise. Une pragmatique des asymétries de prises*, EHESS, Document de travail, version du 10 mai.

critiques des individus et des collectifs et réduit aussi sa capacité à anticiper ces pratiques critiques.

- De l'autre, les forces critiques envers le développement durable s'exercent dans des situations et à travers des pratiques diverses, mais elles possèdent un horizon commun favorisant l'élaboration d'une écologie des pratiques alternative qui résiste à l'emprise du développement durable sur les expériences des individus et des collectifs¹⁶¹.

Pour le développement durable de manière générale, et la ville durable en particulier, qui se nourrit de "bonnes pratiques", le pluralisme des expériences est donc un problème à résoudre, et l'interprétation de ces expériences devient une nécessité. Face à la pureté des grammaires de la durabilité (biodiversité, écosystème, équilibre, etc.), l'expérience de l'irréductibilité des milieux par les acteurs peut structurer les argumentations¹⁶² comme les opportunités¹⁶³, d'un côté pour ceux qui portent le développement durable et, de l'autre, pour ses critiques.

D.2 Entre conception, recherche et pédagogie : les richesses de la traduction

Plusieurs éclairages ont été proposés pour rendre compte de l'activité du chercheur dans le monde qui l'entoure. Parmi d'autres, B. Latour oppose la science stabilisée, faisant l'objet d'un consensus, et la recherche, qui elle est en formation, donc instable et tributaire du milieu (économique, professionnel, etc.) dans lequel elle s'inscrit. Elle doit produire des concepts et des théories liant les mondes convoqués à la recherche en question, en faisant tenir quatre horizons divergents¹⁶⁴ qui nécessitent :

¹⁶¹ Donat Sastre M. et al. (2015), « Des milieux en résistance à la gouvernamentalité écologique. Le cas de Can Masdeu », in Boissonade J. (dir.), *La ville durable controversée. Les dynamiques urbaines dans le mouvement critique*, Paris, éditions Petra, Collection "Pragmatismes", p.395-422.

¹⁶² Chateauraynaud F., *Argumenter dans un champ de forces...* op. cit., p.81 et suivantes.

¹⁶³ P. Eisinger propose en 1973 de regrouper sous l'appellation de « structure des opportunités politiques » l'ensemble des éléments de l'environnement et du contexte politiques exerçant une influence positive ou négative sur l'engagement dans une protestation collective (Eisinger P.K., « The Conditions of Protest Behavior in American Cities », *American Political Science Review*, 67 (1), 1973, p. 11-12 ; cité par MATHIEU L. qui discute ce concept dans l'article « Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux », *Revue française de science politique*, 2002/1 Vol. 52, p.75-100.). Pour JOSEPH I., l'« opportunisme méthodique » consiste plus simplement à « exploiter les ressources de la place, de s'arranger des occasions qui se présentent » (« Prises, réserves, épreuves », *Communications*, n°65, 1997, p.134). « L'essence se manifeste [selon lui en effet], non dans l'apparence, mais dans l'occasion. C'est pourquoi le mode de l'événement c'est le "problématique" et le problématissant » (JOSEPH I., *Le passant considérable, essai sur la dispersion de l'espace public*, Librairie des Méridiens, 1984, p.54).

¹⁶⁴ Latour B. (1995a), *Le métier de chercheur, regard d'un anthropologue*, Paris, ed. INRA, p.22.

- Une mobilisation du monde autour de la problématique;
- Une mise en scène pour favoriser cette mobilisation;
- Des alliances pour s'en donner les moyens;
- Une autonomisation de cette recherche dans la confrontation avec les pairs;

Le chercheur ou le concepteur sont dans cette hypothèse, de plain-pied dans une société avec laquelle ils se débattent pour se frayer un chemin. R. Prost¹⁶⁵, prolongeant le travail de H.-A. Simon¹⁶⁶, développe le modèle des ingénieries concourantes, utilisé en particulier dans l'industrie automobile. Ici, le projet naît de l'interaction incessante de trois types de "sciences" : la science classique qui explique comment sont les choses, la science du design qui montre comment les choses devraient être (pertinence) et la science de l'action qui cherche quoi faire pour que les choses désirées existent (efficience). Dans un tel cadre, l'urbain apparaît comme étant la combinaison de plusieurs projets mis en œuvre par une multitude d'acteurs, de disciplines, de savoirs et de savoir-faire. Bref, "LE" projet urbain n'existe pas.

Ces deux modèles, celui de la traduction et celui des ingénieries concourantes, soulignent le caractère situé des contraintes et des dynamiques de chaque projet. Cependant, les outils permettant une réflexion politique et morale sur la pertinence de l'acte scientifique ou de conception semblent insuffisants, alors qu'ils nous permettent de donner sens à notre travail.

M. Callon considère un mode pluriel de constitution du savoir, en lieu et place du modèle diffusionniste classique dans lequel le chercheur ou le concepteur offriraient au monde les fruits de leur travail. Pour lui, la science doit être performative, c'est-à-dire qu'elle se fixe pour objectif de faire s'exprimer des entités jusque-là muettes (des collectifs, des paysages, des acteurs atomisés, des histoires locales, etc.). Le scientifique ou l'urbaniste se transforment alors en "porte-parole"¹⁶⁷. Le projet urbain devient une entreprise réflexive dans laquelle l'ensemble des acteurs produisent de la connaissance en collaborant ou en s'affrontant. La tâche principale du "professionnel" devient donc

¹⁶⁵ Prost R. (dir.) (1995), *Concevoir, inventer, créer ; réflexion sur les pratiques*, Paris, L'Harmattan.

¹⁶⁶ Simon H.-A. (1988) *Sciences des systèmes, sciences de l'artificiel*, Paris, Dunod.

¹⁶⁷ Callon M. (1999), « Ni intellectuel engagé, ni intellectuel dégage : la double stratégie de l'attachement et du détachement », in *Sociologie du travail*, N°41, pp.65-78.

d'impulser cette controverse en élaborant un problème, un "Point de Passage Obligé"¹⁶⁸ vers lequel se déplacent les acteurs. Le chercheur, l'urbaniste ou l'architecte s'attachent à qualifier, à traduire une situation donnée dans une problématisation spatiale, conceptuelle, technique, d'usage, etc. Cette problématisation peut s'exprimer dans une prédéfinition écrite, graphique, organisationnelle, architecturale, etc., qui n'est qu'un appel à controverse ponctuel inscrit dans un processus de traduction, et non une résolution finale. La traduction n'est rien d'autre que le mécanisme par lequel un monde social et naturel se met progressivement en forme et se stabilise pour aboutir, si elle réussit, à une situation dans laquelle certaines entités arrachent à d'autres, des aveux, qu'elles mettent en forme, et qui demeurent vrais aussi longtemps qu'ils demeurent incontestés. Le choix du répertoire de la traduction n'a pas pour seule ambition de donner une description symétrique et tolérante du processus complexe mélangeant réalités sociales et naturelles. Il permet aussi d'expliquer comment s'établit le silence du plus grand nombre qui assure à quelques-uns la légitimité de la représentativité et le droit à la parole"¹⁶⁹. Les "pauses publiques" évoquées plus haut, développées dans la thèse et pour le concours en partenariat avec P. Chemetov, en représentent un bon exemple.

La démarche présentée ici ne dissocie donc pas conception, recherche et pédagogie. Enchaînant immersion, problématisation, traduction, performance et interprétation, elle nous considère tous comme des interprètes potentiels. L'immersion de chacun, avec son approche particulière, le conduit à problématiser d'une manière singulière ce qui le préoccupe : une route qui doit passer sous nos fenêtres, des publics marginaux auxquels on souhaite donner une place dans le projet, etc. Ces questions tout juste stabilisées et représentables sont à la fois fortes et non cristallisées. Le travail de "recherche-conception" vise à définir un cadre à la controverse - un projet urbain, un dispositif comme les "pauses publiques", une méthode, etc.- qui induit à la fois :

- Une dimension performative du travail de traduction, nécessaire pour faire naître et vivre cet espace de controverse, conduisant ceux qui y prennent part, les professionnels, les habitants ou les riverains par exemple, à élaborer des définitions communes, partageables, chaque acteur devenant peu ou prou "porte-parole" d'un projet commun ;

¹⁶⁸ Callon M. (1986), « Eléments pour une sociologie de la traduction », in *L'année sociologique*, N°36, p. 183.

¹⁶⁹ Id. p.205.

- Une démarche interprétative des publics impliqués, menacés ou interpellés par le travail de traduction réalisé par les acteurs déjà mobilisés, dans laquelle l'interprétation personnelle de chacun est un des mobiles essentiels à son engagement.

Ce processus repose donc à la fois sur une singularisation des interprétations et une communalisation du projet. Il repose sur des procédures ouvertes forgeant des compétences, plus que sur des rôles ou des complémentarités disciplinaires. Voilà pourquoi il recèle une dimension pédagogique. Au sein d'une pratique d'enseignement qui en reprend les différentes phases, il relativise la rupture enseignants / enseignés. Dans une démarche de projet urbain, il amenuise la césure existant entre experts et néophytes.

D.3 Enseignement : rendre le réel problématique

Maître de conférences en sociologie depuis quinze ans, cette Habilitation à Diriger des Recherches permet d'explicitier les fils tissés entre pratique architecturale et urbaine et enseignement de la sociologie, après avoir évité cette matière tout au long du cursus en école d'architecture. Un peu comme si tout rapprochement avec celle-ci fut contradictoire avec la notion de projet. Comme si les rapides aperçus en sociologie de l'habitat avaient instillé l'idée confuse que cette discipline apporte des réponses sur ce que nous sommes, un catalogue à disposition. Ingrédients de recettes à appliquer telles quelles ou presque. C'était le sentiment qu'elle bridait par ses catégorisations toute singularité, toute complexité, au lieu de nous déstabiliser par ses questionnements. Pourtant, les mots des sciences humaines auraient pu m'aider : centre, quotidien, situations, réseaux, espace public, moments, épreuve, rythme, etc. Apparaissaient-ils dans les différents projets ? Peut-être. Plus tard, dans la recherche ? Certainement. Ce qui est sûr, c'est qu'aujourd'hui l'objectif reste le même : élaborer un problème, en donner une interprétation et travailler le résultat dans toutes ses contradictions et ses potentialités.

Une telle démarche reposant moins sur la confirmation d'appartenance à un courant que sur la problématisation des objets traités n'est pas sans conséquence. D'une part, la proposition sociologique, architecturale ou urbaine n'est pas toujours lisible d'emblée. Essentiellement parce que le résultat ne respecte pas les partages disciplinaires. D'autre part, ce type d'approche favorise des interprétations différentes d'un projet ou d'un acteur à l'autre. La singularité des positions accentue les écarts au sein de la "communauté des

explorateurs compétents”¹⁷⁰, d’où l’importance redoublée d’une langue partagée, d’une définition commune des concepts. Pour Deleuze et Guattari, les concepts sont des événements. “Un concept est privé de sens tant qu’il ne se raccorde pas à d’autres concepts, et n’est pas rattaché à un problème qu’il résout ou qu’il contribue à résoudre. Le concept n’est pas objet mais territoire. Il n’a pas d’objet mais un territoire. Le concept est une forme ou une force, jamais une fonction, en aucun sens possible”¹⁷¹. Les mots qui sont souvent vécus comme une limite, un filtre qui nous empêcherait d’accéder à la vérité des choses, se révèlent en fait un instrument majeur pour élaborer des problématisations situées, sources d’interprétations différenciées. En termes de recherche, de conception ou d’enseignement, construire un problème situé pour l’affronter, considérer le travail critique, et celui de traduction qu’il implique, comme un engagement, c’est élaborer des méthodes plus que construire des filiations. C’est aider ses interlocuteurs (professionnels, étudiants, usagers, etc.) à acquérir la capacité et la liberté de mettre en œuvre les compétences distribuées inégalement parmi les situations, les personnes et les espaces. C’est en faire les acteurs de recherches ou de projets à la fois familiers et étranges, entre obsession de l’articulation et aspiration au désordre.

Nous avons suggéré la figure du débatteur public au centre d’une tempête problématique singulière qu’il a lui-même provoqué. Qu’il s’agisse d’un projet architectural ou urbain, d’une recherche ou d’un enseignement, cette densification du réel par sa montée en problématisation représente un enjeu majeur de toute expérience collective créative ou scientifique. Dans le cas des “pauses publiques” déjà évoquées, on peut imaginer que ces microprojets posent problème aux riverains, aux jeunes, aux personnes âgées, aux enfants, etc. Il y a ceux qui n’en veulent pas, ceux qui les souhaitent différents, d’autre encore n’imaginant pas ce qu’ils pourraient y trouver. Ces “pauses publiques” favorisent alors une posture interprétative pour chacun des acteurs. Tous ceux convoqués par le problème, élaboré dans ce but de mobilisation, sont sommés de se déplacer pour y répondre, de le faire évoluer et d’en sortir transformés.

¹⁷⁰ Joseph I. (2015), « L’enquête au sens pragmatiste et ses conséquences », *SociologieS* [En ligne], Dossiers, Pragmatisme et sciences sociales : explorations, enquêtes, expérimentations, mis en ligne le 23 février 2015, <http://journals.openedition.org/sociologies/4916>

¹⁷¹ Deleuze G. et Guattari F. (1991), *Qu’est-ce que la philosophie*, Paris, Editions de Minuit

Cette approche à la fois épistémologique et méthodologique, donnant une place centrale à la problématisation des objets, est extrêmement présente lors des suivis de doctorants (Université Paris 8) ou de stagiaires en Master, que ce soit à l'Université du Littoral ou à Sciences Po. Lille. La méthode utilisée s'adresse à des publics ayant une formation sociologique inégale et d'un niveau d'excellence moyen (Masters de l'Université du Littoral) ou pour Sciences Po. Lille, celui d'une grande école qui sélectionne et forme de très bons futurs professionnels, mais enseigne peu les méthodes de rédaction universitaire.

Si l'on schématise rapidement, cette méthode repose sur deux appuis, d'une part la construction de la problématique elle-même et d'autre part, l'avancement par plans détaillés successifs.

Le processus de construction problématique consiste :

- sur la base d'une question générale (le plus souvent simplement liée à un thème qui intéresse l'étudiant.e),
- à formuler plusieurs hypothèses de réponse à cette question (sans savoir si ces réponses sont correctes, puisque l'étudiant.e n'a pas encore effectué son stage).
- Une fois ces hypothèses formulées, l'étudiant.e choisit une seule réponse (qui lui semble plus intéressante ou pertinente que les autres, compte-tenu de l'organisme qui le ou la reçoit ou du lieu de son stage),
- puis la transforme en question.
- C'est cette question, beaucoup plus précise et adaptée à son stage que sa question générale de départ, qui deviendra sa problématique. Si cette question reste trop large, le processus est réitéré jusqu'à ce que le champ couvert par la question soit.

Le processus de suivi de la rédaction consiste essentiellement à travailler et retravailler le plan. Celui-ci devenant de plus en plus détaillé et "informé" par le terrain. En théorie, une information ne peut être présente qu'à un seul endroit du plan et du mémoire. Il s'agit donc pour l'étudiant.e de décider dans quelle partie du plan et du mémoire il sera le plus judicieux de placer cette information. De même, cette succession de plans détaillés de plus en plus précis, doit aboutir au texte rédigé final qui n'est finalement qu'un plan extrêmement détaillé auxquels ont été ajoutées les dernières liaisons nécessaires.

Exemples de travaux dirigés

INTRODUCTION A LA SOCIOLOGIE (centrée sur la notion de domination)
LICENCES 1 INFO COM, GEOGRAPHIE, LETTRES MODERNES
Enseignement mutualisé de 170 étudiant.e.s (trois groupes de TD)
&
LICENCE ECONOMIE GESTION
70 étudiant.e.s (pas de groupes de TD)

Les “petits groupes” sont de trois étudiant.e.s, mixité en fonction du sexe, et autant que possible de la classe sociale.

- Étude par petits groupes (3 étudiant.e.s) de tableaux de P. Bourdieu sur la consommation alimentaire issus de “La distinction”¹⁷² : recherche des différences de consommation entre les classes populaires et les classes dominantes, puis recherche du “canard boiteux” au sein de chacune de ces classes ;

- Réalisation par chaque étudiant d’un texte anonyme N°1 évoquant une situation vécue de stigmatisation : indiquer le maximum d’éléments de contexte objectifs, susceptibles d’avoir pu favoriser cette stigmatisation ;

- Une semaine après, travail par petits groupes (3 étudiant.e.s) sur les textes N°1 (stigmatisation) : chaque groupe doit choisir le meilleur texte, c’est-à-dire celui qui apporte le maximum d’éléments de contexte objectifs, susceptibles d’avoir pu favoriser cette stigmatisation (mots-clés, résumés, justifications). Création d’un nuage de mots-clés collectif au tableau ;

- Étude collective d’extraits de films évoquant des situations de stigmatisation (Le lauréat, Elephant man, Le couperet) ;

- Même travail que pour la notion de stigmatisation, avec le terme de violence symbolique (réalisation par chaque étudiant du texte anonyme et une semaine après, travail par petits groupes) ;

- Étude collective d’extraits de films évoquant des situations de violence symbolique (Pain et chocolat, Petits arrangements avec les morts, Ressources humaines, Le couperet) ;

- Étude du sous-chapitre “la forme et la substance”, issu de “La distinction”¹⁷³ : le texte est découpé en petits fragments distribués à des petits groupes (3 étudiant.e.s). Chaque groupe analyse ce morceau de texte et tente d’en retenir un mot-clé central, ainsi que les autres mots-clés (parfois déjà indiqués en italique par P. Bourdieu). Il doit ensuite faire la liste de ces mots-clés, les ordonner en favorisant les liens logiques entre eux. Il organise ensuite ces mots-clés en fabriquant un schéma organisant ces mots-clés. Le groupe vient ensuite dessiner le schéma au tableau et présenter oralement sa partie. L’enchaînement des présentations restitue l’intégralité du sous-chapitre “la forme et la substance”. Le rôle de l’enseignant consiste, pendant la préparation, à veiller à ce que chaque groupe repère

¹⁷² Bourdieu P. (1979), *La distinction ; critique sociale du jugement*, Paris, Les éditions de Minuit, p.202 et 206.

¹⁷³ Id., pp. 197-215

le mot-clé central et après la présentation de chaque groupe à la compléter ou la corriger ;

- Jeu de rôles sur la base d'articles de journaux relatant le procès d'O.J. Simpson (vedette noire de football américain, accusée d'avoir tué sa femme blanche et son amant). Quatre groupes d'étudiant.e.s vont lire ces articles, puis rejouer ce procès, mais en utilisant exclusivement des notions sociologiques vues en cours. Chaque groupe doit jouer le rôle d'un des acteurs du tribunal (avocats de la défense, avocats de l'accusation, jury). Le quatrième groupe, celui des greffiers est chargé de veiller à la bonne utilisation des notions et peut intervenir à tout moment pour questionner le groupe concerné en cas de doute ;

- Rédaction par chaque étudiant d'un "dossier final d'appropriation critique" dont le but est de réaliser une réflexion critique sur le travail réalisé ensemble au cours du semestre (CM, TD et textes personnels), afin de mieux pouvoir s'en servir ailleurs, à l'extérieur du cours.

Consignes pour le dossier final à remettre par l'étudiant du cours d'introduction à la sociologie

L'objectif du cours est de faire acquérir une démarche et des "reflexes" sociologiques aux étudiants lors des situations qu'ils rencontrent quotidiennement en dehors de la salle de cours.

L'objectif de ce dossier est donc de réaliser une réflexion critique sur le travail réalisé ensemble au cours du semestre (CM, TD et textes personnels) afin de mieux pouvoir s'en servir ailleurs.

I. Quelle est la notion théorique abordée pendant le cours qui vous a semblé la plus importante ? Illustrer par des exemples. UNE SEULE NOTION, UNIQUEMENT PARMİ CELLES DE LA PAGE SUIVANTE

Plusieurs
Exemple 1
Exemple 2
Une seule NOTION

Il s'agit d'expliciter comment vous comprenez la notion du cours, mais aussi et surtout d'expliquer **POURQUOI CETTE NOTION VOUS SEMBLE PLUS IMPORTANTE que les autres en utilisant le MAXIMUM D'EXEMPLES.**

II. Quel exemple de situation vécue personnellement pourrait être analysé avec plusieurs notions du cours? SAUF CELLE CHOISIE AU CHAPITRE 1 ci-dessus et celles de domination ou de stigmatisation.

Plusieurs
Notion 1
Notion 2
Un seul EXEMPLE

Il s'agit d'utiliser le **MAXIMUM DE NOTIONS DU COURS (et d'expliquer pourquoi vous les avez choisies)** pour analyser un seul exemple de situation

pour que je puisse comprendre si vous les avez comprises et pouvez les utiliser ailleurs.

III. Réécrire avec vos propres mots la définition de VIOLENCE SYMBOLIQUE

En gardant le sens que lui donne cet auteur, mais avec vos propres mots sans répéter la définition énoncée en cours.

INDIQUER LA DIFFERENCE PRINCIPALE avec le principe de LEGITIMITE de M. Weber

IV. Réécrire (en rouge) ou corriger (en rouge) vos deux TEXTES INDIVIDUELS

Textes 1 (stigmatisation) et 2 (violence symbolique) (une demi-page chacun) : Réécrivez ou corrigez chacun de ces textes en insérant des notions du cours (indiquer en rouge les passages du texte modifiés par rapport au texte initial).

CONNAISSANCE DES MÉTHODES ET DES ENJEUX DE LA PARTICIPATION DES HABITANTS LICENCE PROFESSIONNELLE INTERVENTION SOCIALE 25 étudiant.e.s

Les “petits groupes” sont de trois étudiant.e.s, mixité en fonction de l’âge, des parcours et autant que possible de la classe sociale.

- Fabrication par chaque petit groupe de trois idéaux-types à partir du mot-clé qui lui a été donné (Démocratie, Local, Ville, Participation, Institution, Gouvernement ou Habitant). Après un bref exposé de chaque groupe pour justifier les trois idéaux-types qu’il a élaboré, tous les idéaux-types sont inscrits sur le tableau. Débat à partir des différents idéaux-types pour construire trois idéaux-types incarnant les dimensions de la “démocratie locale”.

- Préparation de questions (indiquées sur un document en ligne) qui seront posées la semaine suivante aux intervenants sur place ou lors d’une sortie de terrain.

- Interventions :

- Participants à des Fabriques d’Initiatives Locales (version dunkerquoise de réunions de quartier novatrices parce que liées à des problèmes situés. Une fois les problèmes résolus, la FIL disparaît)

- Adjointe au Maire de Dunkerque en charge de la Démocratie locale

- Docteure en sociologie (thèse sur le projet social d’une Maison de quartier de Dunkerque)

- Directeur d’une Mairie de Quartier de Dunkerque

Sorties de terrain :

- Visite du quartier et dialogue avec des habitants du quartier Grand Large

- Visite d’un “Chantier collectif En rue” (démarche participative associant des habitants et des architectes pour le réemploi de matériels déclassés), rencontre avec les

artisans de ce projet et des habitants, travail par groupes sur place pour proposer des projets d'intervention.

- Jeu de rôles (trois groupes) simulant une Fabrique d'Initiatives Locales (FIL) :

. Chaque groupe de "niveau de participation" propose aux deux autres groupes son projet d'action, en respectant son niveau d'échelle de participation (échelle de Sherry Arstein).

. Chaque groupe doit remettre en cause le projet proposé par l'autre groupe en respectant les principes liés à son propre niveau d'échelle de participation.

. Le but final pour chaque groupe est de deviner le niveau de participation exploité par les autres équipes dans sa proposition et dans les arguments utilisés pour réfuter le projet opposé.

SOCIOLOGIE URBAINE

LICENCE GÉOGRAPHIE

30 étudiant.e.s

Ce cours repose sur différentes "figures" qui peuplent la sociologie urbaine (l'habitant, le citadin, le passant, l'étranger, le "jeune", le Maire, l'urbaniste, le "mobile" et le flâneur).

Les "petits groupes" sont de trois étudiant.e.s, mixité en fonction du sexe, et autant que possible de la classe sociale.

- TD du cours l'"habitant" : à partir d'articles de journaux sur les conflits entre habitants et "monde de la nuit" à Paris : deux groupes doivent défendre leur point de vue.

- TD du cours le "citadin" : à partir d'un texte sur l'utilisation des égouts et de la ville par les « enfants de Bucarest » (orphelins, délinquants, exilés de la campagne)¹⁷⁴, chaque petit groupe doit proposer aux autres un schéma articulant les différents espaces mentionnés par le texte, puis fabrication d'un schéma collectif.

- TD du cours le "passant" : à partir d'une vidéo du collectif Opera pagai (Mobil home "container"), trois groupes doivent repérer dans la vidéo les personnages des "habitants", des "citadins" et des "passants" vus en cours. Chaque groupe doit justifier ses choix correspondant à "son" personnage vis-à-vis des autres groupes qui peuvent parfois avoir fait les mêmes pour d'autres personnages.

- TD du cours l'"étranger" : comparaison d'une vidéo présentant le "quartier chinois" du 13^{ème} arrondissement de Paris¹⁷⁵ avec un texte analysant le fonctionnement interne des sociabilités de dalle propres à ce quartier¹⁷⁶.

- TD du cours le "jeune" : à partir d'un document de l'Institut des Hautes Etudes pour la Sécurité Intérieure (IHESI) présentant le portrait-robot du jeune délinquant, fabrication par petits groupes d'un portrait inversé, indiquant pour chaque aspect du portrait présenté sous un aspect négatif, un modèle positif (dynamisme, sportif, etc.).

¹⁷⁴ La Varra G., Steinberg D. (2001), « USE.13 BUCAREST. Une ville où l'on entre l'un après l'autre », in Koolhaas R., *Mutations*, Barcelone, Actar.

¹⁷⁵ Demain.tv (<https://www.youtube.com/watch?v=ZMWg18-ANlg>)

¹⁷⁶ Dubalin Y., Mantziaras P. et Violeau J-L. (2001), « Subversions et détournements. La dalle " Italie" dans le 13^{ème} arrondissement », in Koolhaas R., *Mutations*, Barcelone, Actar.

- TD du cours le “Maire” : jeu de rôles (trois groupes) simulant une FIL, identique à celui réalisé dans le cours “Connaissance des méthodes et des enjeux de la participation des habitants” présenté plus haut.

- TD du cours l’“urbaniste” : à partir d’un texte présentant un des processus essentiels de l’urbanisation d’Athènes¹⁷⁷, des petits groupes essaient de schématiser les différentes bifurcations qui éloignent ce processus d’un processus classique d’urbanisation.

- TD du cours le “mobile” : à partir d’un texte présentant les conséquences des embouteillages à Lagos¹⁷⁸, détermination par petits groupes des mots-clés du texte et réalisation collective d’un schéma liant la question des relations sociales à celles de la mobilité ou de la lenteur.

- TD du cours le “flâneur” : travail individuel sur une carte de la ville de Dunkerque, indiquant les parcours fréquents et moins fréquents. Fabrication collective de chemins de traverse, négatif des différents trajets réalisés par les étudiant.e.s et cumulés sur un plan en grand format.

HABITAT ET VILLE DURABLES

MASTERS 2^{ème} année

Politiques d’Aménagement Urbain et Littoral (PAUL)

Économie et Gestion du Développement Durable (EGEDD)

Enseignement mutualisé (50 étudiant.e.s)

Les TD sont organisés par les étudiant.e.s eux-mêmes. À partir de six thèmes fixés auparavant, autant de groupes présentent les éléments nécessaires aux autres étudiant.e.s pour débattre de cette thématique. La controverse est lancée par une question simple, préparée pour lancer les discussions. Celles-ci se terminent par la révélation d’une “question secrète”, question non résolue par le groupe qui a travaillé sur la thématique et a préparé la séance, et à laquelle il escompte que le débat aura apporté des éléments de réponse, qu’il expose enfin.

Les six thèmes proposés aux étudiant.e.s sont :

- Milieux (confort, pratiques, sobriété, ex. de cas d’étude : Earthship)
- Modèles (reproductibilité, ordre, représentations, ex. de cas d’étude : Vivapolis)
- Natures (durabilité, environnement, matériaux, ex. de cas d’étude : végétalisation des bâtiments)
- Techniques (dispositifs, objets, professions, ex. de cas d’étude : maison passive)
- Global (massification, circularité, échelles, ex. de cas d’étude : réseaux intelligents)
- Démocraties (asymétries, acceptabilité, mutualisation, ex. de cas d’étude : Kraftwerk)

Trois autres séances fonctionnent sur le même principe, mais sont particulières :

- Visite-débat de terrain : écomaison de Grande-Synthe (système, usage, ex. de cas d’étude : Bedzed)
- Visite-débat de terrain : écoquartier Grand Large (projet, quartier, équipements)

¹⁷⁷ Aesopos Y., Slmeoforidis Y. (2001), « USE.20 ATHÈNES. Urbanisation paralogique », in Koolhaas R., *Mutations*, Barcelone, Actar.

¹⁷⁸ Belanger P. et al. (2001), « De l’embouteillage », in Koolhaas R., *Mutations*, Barcelone, Actar.

- Débat avec Intervenant extérieur (J-C. Lipovac, resp. Politique de Transition Grande-Synthe) : “Ville en transition” (politiques publiques, inégalités, mobilisation)

APPROCHES CRITIQUES DE LA VILLE DURABLE
MASTER 2^{ème} année Développement Sostenable (SCIENCES PO. Lille)
25 étudiant.e.s

Mon cours est adossé à un atelier dont l’objet change chaque année :

- 2016-17 : Programmation en partenariat critique avec les collectifs Les Saprophytes et Bellastock ;
- 2017-18 : Analyse critique de l’écoquartier Fives-cail en partenariat avec l’agence Encore heureux ;
- 2018-19 : Projet et participation critique à l’équipe Habiter 2030 (candidature française au concours Solar décathlon).

Les étudiant.e.s se répartissent chaque année au sein des mêmes six ateliers thématiques que pour le cours Habitat et ville durables (Modèles, Milieux, Natures, Techniques, Global, Démocraties), afin de traiter de manière critique leur objet d’étude pour produire au final des pistes ou des fragments d’alternatives.

Le cours se clos par une soutenance en présence des partenaires, suivie d’une conférence (Les Saprophytes, Bellastock, Encore heureux, etc.) mise en ligne sur le site du réseau Approches Critiques du Développement Durable.

Cette articulation entre problématisation et démarche méthodologique a aussi été essentielle lors de ma nomination à la présidence du Conseil Scientifique de l’UMR LAVUE en 2014. Cette date précède de peu un changement de Direction et de gouvernance, qui s’est imposé de haute lutte, en raison de la défiance manifestée par de nombreux chercheurs vis-à-vis du Directeur en place. Alors que nous étions en plein milieu du quadriennal du laboratoire, il s’agissait donc de mener de front et dans l’urgence, deux chantiers vitaux pour la survie même de l’UMR. Le premier consistait à accompagner ce changement de gouvernance. Le deuxième, en parallèle de cette entreprise menée par une nouvelle direction collégiale, consistait à mettre en place un nouveau programme et une nouvelle organisation scientifiques. Les programmes et les axes existants relevaient en effet, d’un volontarisme qui ne correspond pas véritablement aux recherches menées par les membres du laboratoire. Cette configuration descendante des axes structurants du laboratoire est alors à bout de souffle, certains d’entre eux,

n'ayant même jamais eu de véritable existence scientifique. Il fallait donc rebâtir une démarche susceptible de faire d'un regroupement d'équipes imposé par l'État au monde de la recherche, une opportunité scientifique complémentaire, voire alternative à la vie scientifique existant au sein des plus grosses équipes, mais laissant sur la touche les plus petites, incapables de faire vivre sur la durée un séminaire digne de ce nom ou de fédérer leurs doctorants de manière collective.

Compte tenu du fait que, potentiellement, une telle entreprise pouvait redéfinir au milieu du quadriennal l'architecture du projet présenté à l'AERES, le choix a été fait de mettre en place un séminaire stratégique en province, dont l'objectif était de reconfigurer avec sérénité les axes à partir des recherches menées par les chercheurs du laboratoire. Cette ambition part alors du postulat que des chercheurs peuvent travailler sur les mêmes thématiques, mais avec des approches radicalement différentes, ou inversement, peuvent travailler sur des thématiques éloignées, mais sur des appuis théoriques ou méthodologiques proches. Il s'agissait donc de mobiliser les chercheurs à partir de ces motifs partagés (terrains, objets, thématiques, appuis théoriques, démarches méthodologiques, etc.) pour faire vivre des programmes ad hoc. Un tel choix supposait de faire au préalable un recensement approfondi de l'ensemble des recherches menées par les membres du LAVUE en s'appuyant sur les mots-clés des différents documents réalisés par les responsables d'équipe, de programme et d'axe, ainsi que la bibliographie des chercheurs. Ce sont ces mots-clés qui ont permis collectivement aux chercheurs lors de cette journée, d'imaginer et de se fédérer autour de nouveaux regroupements :

- Fabrique
- Pratiques d'émancipation urbaine
- Justice spatiale et inégalités
- Patrimoine et création dans la construction des territoires

Hormis pour ce dernier axe, numériquement faible mais auquel nous avons donné la chance de pouvoir se construire en raison d'une dynamique singulière, j'insiste à l'époque sur l'importance de la dimension problématique et non thématique des axes retenus spontanément par les participants au séminaire stratégique. Chaque chercheur présent devait en effet choisir un mot-clé et se rapprocher physiquement des autres chercheurs affichant un mot-clé qui leur semblait compatible avec la réflexion qu'il imaginait

pouvoir développer dans un axe. Mais contrairement à l'ancienne formule, ce ne sont pas à cette occasion des chercheurs qui s'engagent dans tel ou tel axe, mais des réflexions (projets, recherches, réseaux, etc.) qu'ils souhaitent porter au sein de l'UMR, même si celles-ci ne recouvrent pas entièrement leur travail.

D.4 Accession sociale à la copropriété : la complexité du "faire coopératif"

Plus profondément, le travail de problématisation évoqué tout au long de ce chapitre interroge les efforts d'objectivation nécessaires à toute démarche scientifique. Un terrain en particulier va m'imposer une réflexion forte sur cette question. Il s'agit d'une accession sociale à la propriété destinée à des locataires d'HLM dont j'ai bénéficié. Réalisée par la municipalité au sein d'un quartier populaire, les copropriétaires se sont dotés d'une gestion coopérative contre l'avis de la société d'économie mixte qui avait réalisé le bâtiment. La place du chercheur s'est donc posée de manière cruciale, puisque qu'il ne s'agissait pas de s'en tenir à une observation distanciée, mais de s'engager dans l'action collective. Étant copropriétaire coopératif, il m'était en effet, difficile d'adopter une posture d'extériorité. Il me fallait donc assumer cette position, tout en engageant une démarche d'objectivation indispensable à l'aboutissement et à la réception de ce travail de recherche.

Tout d'abord, alors que la relation classique entre le chercheur et son objet fait de ce dernier "une chose", une démarche pragmatique de recherche-action considère que les déplacements provoqués par le chercheur créent des déstabilisations produisant du savoir¹⁷⁹. André Levy considère la recherche-action comme "la transformation d'un système de relations entre trois termes : entre un objet et soi par le biais d'un tiers, entre un tiers et soi par le biais d'un objet, entre un tiers et un objet par le biais de soi-même"¹⁸⁰. Cette définition interroge en premier lieu la coupure épistémologique classique, déjà battue en brèche par les approches constructivistes ou la sociologie des sciences, mais

¹⁷⁹ "La méthodologie pragmatiste d'enquête peut être théorisée non comme une simple observation, ni même comme une participation observante, mais comme une expérimentation participante. Il ne s'agit pas seulement d'être un observateur passif ou actif, mais un acteur qui expérimente sur son terrain. L'expérimentation d'hypothèses visant à transformer la réalité a des conséquences cognitives. Suivant l'affirmation de Giambattista Vico, selon laquelle on ne connaît bien que ce que l'on fait" (Pereira I. (2011), L'expérimentation sociologique pragmatique: entre participation observante et recherche-action (Document de travail), URL : <https://iresmo.jimdo.com/2011/05/08/1-exp%C3%A9rimentation-sociologique-pragmatique-entre-participation-observante-et-recherche-action/>. Voir aussi Herreros G. (2008), *Au-delà de la sociologie des organisations*, Toulouse, ERES, p.273.

¹⁸⁰ Levy A. (1984), « La recherche-action et l'utilité sociale », in *Connexions*, n°43, pp.81-98, p.86.

elle questionne aussi en second lieu la relation inégale entre chercheur et acteurs, remise en cause par l'approche pragmatique.

Ensuite, face aux deux types de domination évoqués dans le chapitre suivant, les sciences sociales représentent un levier possible de mobilisation, mais aussi le risque d'une plus grande instrumentalisation des individus, en l'occurrence par la municipalité. Toute avancée de la recherche, toute critique est en effet, susceptible d'être exploitée par les fractions dominantes, avant même qu'elle le soit par ceux que l'on souhaiterait voir se mobiliser¹⁸¹. Les résultats de ces travaux ont donc été transférés aux acteurs afin de favoriser l'action collective.

Une fois établie, cette double posture épistémologique, se posaient néanmoins des problèmes concrets qu'il a bien fallu gérer sur le terrain :

- Le premier d'entre eux était lié aux modalités de publicité de la démarche scientifique au sein de la copropriété coopérative. Certains membres de la copropriété ont été informés assez tôt de ce travail, qu'il s'agisse des copropriétaires conseillers de quartier lorsque il leur a été exposé l'intention de demander à réaliser une observation du Conseil de quartier, de ceux qui ont fait l'objet d'entretiens, puis enfin, de l'ensemble des copropriétaires lorsque le rapport pour le conseil de quartier leur a été diffusé par le biais des courriers électroniques qui jouent depuis le début un rôle central dans la circulation de l'information en interne (Googlegroup), vers ou depuis l'extérieur (site internet en gestation) et la construction de l'action coopérative. C'est d'abord la confiance qui s'est instaurée au cours de mon engagement dans les activités coopératives, puis le travail de montée en généralité effectué dans le rapport pour le conseil de quartier et enfin, dans une moindre mesure, le bénéfice éventuel que la copropriété pouvait en tirer qui a rendu semble-t-il légitime la démarche et n'a pas suscité d'hostilité quand elle a été rendue publique, y compris lorsque le rapport a été discuté par ceux qui avait été sollicités directement ou ceux qui avaient répondu à une demande de commentaires lors de sa diffusion.
- Outre cette question de la réception, il fallait donner sens au pluralisme des objectivations critiques réalisées par les acteurs et aux modalités plus ou moins

¹⁸¹ Hatchuel A., Weil B. (1992), *L'expert et le système*, Paris, Economica. et Weil, cités par Crézé F., Liu M. (2006), *La recherche-action et les transformations sociales*, Paris, L'Harmattan, p.148

conflictuelles sur lesquelles elles s'appuient et qui en découlent¹⁸². Cette difficulté est apparue sur les questions de sécurité liées à la présence de prostituées, de toxicomanes et d'une petite délinquance qui a affecté directement certains copropriétaires (cambriolage, vol à la tire, agression physique). La prise de recul a été plus aisée sur ces questions, mais la démarche de recherche-action est restée embryonnaire dans ce domaine¹⁸³.

- Mon engagement a dû aussi laisser place à un travail réflexif, en situation ou a posteriori, s'intéressant aux inerties et aux bifurcations, sans présupposer une quelconque évidence des processus et des situations, par exemple dans l'analyse des différends internes à la copropriété ou dans les conflits liés à l'expertise et au processus judiciaire que nous avons initiés. Il est apparu en effet assez rapidement que l'issue des situations, celles d'expertise en particulier, n'est pas régie par la raison ou par la simple force de conviction des acteurs, mais par leur capacité à mobiliser dans un même but des ressources multiples¹⁸⁴.
- Concrètement, mon rôle dans l'action coopérative qui s'est développée pour mettre sur pieds le syndicat, puis pour participer au suivi des procédures judiciaires et assurantielles impliquait une conduite de l'action "en situation" qui devait répondre à des degrés divers à plusieurs contraintes. La première impliquait un travail de compréhension des motifs de l'action des uns et des autres, la deuxième relevait d'un "régime de disponibilité"¹⁸⁵ et d'hospitalité propre au travail coopératif intense qui s'est développé depuis notre emménagement et de justification, en particulier sur les questions techniques.

¹⁸² "Ce double niveau du pluralisme, celui de la société et celui de l'action, exige des personnes qu'elles clarifient fréquemment leurs références normatives. Elles doivent se livrer à des opérations critiques, c'est-à-dire à toute une série d'actes qui visent à préciser, établir ou rappeler ce qui, dans chaque situation particulière, est de l'ordre du souhaitable. Les opérations critiques doivent montrer, pour être recevables, qu'elles sont en prise sur la réalité. Elles doivent donc s'appuyer sur des épreuves, conçues comme des opérations destinées à qualifier ou requalifier les entités du monde concret. Dans ces tentatives pour faire valoir l'objectivité de leurs jugements, les acteurs ordinaires se trouvent régulièrement confrontés aux méthodes et aux avis des spécialistes, à la fois comme ressource et comme problème." (Dodier N. (2005), « L'espace et le mouvement du sens critique », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2005/1, pp. 7-31, p.10)

¹⁸³ Voir à ce sujet le travail de Michel Anselme (2000), « Le lien sécuritaire: mettre en ordre le désordre quotidien », *Du bruit à la parole ; la scène politique des cités*, La Tour d'Aigues, L'Aube, p.179.

¹⁸⁴ Caillé A. (2001), « Une politique de la nature sans politique », *Revue du MAUSS*, N°17, pp. 94-96.

¹⁸⁵ Joseph I. (1999a), « Activité située et régime de disponibilité », *La logique des situations (série Raisons Pratiques N°10)*, Paris, ed. de l'EHESS

Cependant, la réalisation en situation de cette “action qui convient”¹⁸⁶ dépend aussi des tensions provoquées par le travail de déplacement central dans la démarche de recherche adoptée.

Toujours avec cette méthode d’objectivation de la recherche-action, il me restait à savoir dans quelle mesure il était possible d’imputer une action à tel ou tel acteur à partir du moment où celle-ci est produite à un stade ou un autre par ce travail de déplacement stimulé par le chercheur. Par exemple, cette question s’est posée lorsqu’un conseiller a démissionné suite à la diffusion du rapport réalisé pour le conseil de quartier, ou quand d’autres conseillers s’en sont emparés pour élaborer un manifeste visant à transformer les règles du conseil de quartier et plus largement de la démocratie locale, ou encore lorsque l’appui technique prodigué a participé à la mise en justice d’expériences domestiques. Pour répondre à cette question, j’ai considéré que l’action du chercheur est légitime, lorsqu’elle favorise un déplacement augmentant les choix possibles des individus et des collectifs par rapport à la situation qui aurait été la leur sans l’intervention du chercheur. Si cette augmentation des choix peut potentiellement déstabiliser les acteurs, elle produit surtout de la confiance dans la capacité des situations à modifier le cours des choses. En desserrant le pouvoir des acteurs gouvernant (la société d’économie mixte et l’entreprise pour le bâtiment, la Mairie pour les dispositifs de participation, etc.), le travail d’interprétation et de problématisation réalisé par le chercheur accroît celui des acteurs gouvernés et grandit par-là le *faire* coopératif, lorsque les copropriétaires se mobilisent pour exiger la bonne réalisation du bâtiment, demander avec les riverains la piétonisation des rues mitoyennes, ou lorsque les conseillers de quartier demandent à changer le fonctionnement du conseil de quartier). En ce sens, le travail de problématisation qui ouvre le champ d’intentionnalité des individus et de collectifs à géométrie variable (copropriétaires, riverains, conseillers de quartier, etc.) rend donc leur mobilisation à la fois plus pertinente et plus légitime et favorise ainsi leur émancipation.

¹⁸⁶ Thévenot L. (1990), « L’action qui convient », *Les formes de l’action*, Paris, Editions de l’EHESS, coll. Raisons Pratiques, N°1.

E. Peut-on “faire avec” et s’en sortir ?

Un atelier consacré aux relations entre développement durable et acceptabilité sociale¹⁸⁷, animé de 2013 à 2016 dans le cadre du réseau ACDD, va nous aider à approfondir la manière dont ces questions d’émancipation sont abordées. Nous souhaitons tout d’abord dans cet atelier, nous intéresser à la dimension performative du développement durable, qui s’appuie sur un consensus moral préalable, une représentation partagée permettant aux acteurs d’agir ensemble¹⁸⁸. Ce caractère performatif s’exerce à l’aide d’indicateurs et par l’attribution de rôles aux différents acteurs qui y participent, donnant une place essentielle à l’expertise et à la recherche. Les indicateurs sont en effet des instruments de mesure et des médiateurs facilitant les apprentissages organisationnels, la co-construction et l’innovation institutionnelle¹⁸⁹. L’expertise et la recherche tiennent quant-à-elles, un rôle essentiel dans la performativité du développement durable, au moins pour deux raisons. D’une part, elles interviennent en amont dans l’actualisation des formes de cette notion problématique et des dispositifs qui l’effectuent. D’autre part, elles s’inscrivent dans une démarche d’aide à la décision qui vise à favoriser l’intégration de ce nouveau référentiel de l’action publique par la population¹⁹⁰.

Cependant, la mise en œuvre du développement durable à l’aide de dispositifs sociotechniques centrés sur une “participation raisonnable”¹⁹¹ de l’habitant-usager relève

¹⁸⁷ <https://www.reseaucritiquesdeveloppementdurable.fr/atelier-developpement-durable-acceptabilite-sociale/>

¹⁸⁸ Villalba B. (2009), *Appropriations du développement durable. Emergences, diffusions, traductions*, Lille, Septentrion, p. 365.

¹⁸⁹ Rey-Valette H. et al. (2010), « Quelques postulats relatifs aux indicateurs de développement durable : l’exemple de l’aquaculture », *Natures Sciences Sociétés*, 2010/3 Vol. 18, p. 253-265.

¹⁹⁰ Centre d’analyse stratégique (2011a), *Incitations comportementales et environnement*, Actes colloque, 9 mars Étude de Terra S., Fleuret A. (2009), *L’acceptabilité sociale des éoliennes : des riverains prêts à payer pour conserver leurs éoliennes – Enquête sur quatre sites éoliens français*, MEEDDAT / CGDD / SEEIDD.

¹⁹¹ Barbier R. (2002), « La fabrique de l’usager. Le cas de la collecte sélective des déchets », *Flux*, 2002, n°48-49, p.35-46, p. 37

aussi d'une "coercition mutuelle"¹⁹² qui atteint aujourd'hui ses limites, dont la plus connue est le fameux "effet rebond". L'amélioration continue des performances techniques des bâtiments voit en effet les ménages augmenter leur consommation corrélativement aux économies réalisées. Cette situation est aujourd'hui dénoncée comme étant le produit d'un effet pervers comportemental, contradictoire avec le modèle de sobriété prôné par le développement durable.

Face à ces blocages, la psychologie sociale, l'économie comportementale, les sciences de la communication, les neurosciences ou la science politique sont sollicités pour répondre à cet "impératif écologique [qui] exige d'une part, des innovations technologiques et, d'autre part, des changements de comportement individuel et collectif (...) hypothétiques"¹⁹³.

E.1 Interroger le développement durable par l'acceptabilité sociale (atelier ACDD)

La notion d'acceptabilité sociale, directement issue de la gestion des risques et du calcul rationnel a progressivement été reprise par les institutions alors qu'elle soulève de nombreuses questions :

- La notion d'acceptabilité peut-elle répondre aux obstacles rencontrés par le développement durable, sans questionner son caractère hégémonique et impératif ?
- Dans quelle mesure, un "paternalisme libertaire"¹⁹⁴ confortant la rationalité latente des individus pour orienter leur choix en direction de cet "impératif", ne renforce-t-il pas les contradictions de cet oxymore qu'est le développement durable ?
- Comment la recherche urbaine peut-elle s'extraire d'une approche normative de l'acceptabilité en termes de standards et de bonnes pratiques, alors même que les formes concrètes du développement durable sont constamment co-construites avec des acteurs publics et privés en demande de modèles transférables ?

¹⁹² Douglas M. (1992), *De la souillure. Études sur la notion de pollution et de tabou*, Paris, La Découverte. Citée par Rémi Barbier.

¹⁹³ Centre d'analyse stratégique (2011b), "Nudges verts" : de nouvelles incitations pour des comportements écologiques, Note de presse.

¹⁹⁴ Thaler R.H., Sunstein C.R. (2003), « Libertarian paternalism is not an oxymoron », *The University of Chicago Law Review*, vol. 70(4).

- En quoi interroger la notion d'acceptabilité et ses usages, peut-il nous permettre d'une part, de donner sens aux difficultés concrètes que rencontre le développement durable et d'autre part, de mieux comprendre la nature des relations entre la recherche et le champ du développement durable ?
- Enfin, ce travail sur le rôle de l'acceptabilité peut-il nous permettre de trouver des points d'appui pour construire la critique vis-à-vis du développement durable ?

Face à toutes ces questions, les treize journées d'étude ont apporté une série de réponses et ont abouti à deux numéros de la revue *Vertigo*.

Dans l'article co-signé avec R. Barbier, T. Bauler, M-J. Fortin, Y. Fournis, F. Lemarchand et E. Raufflet¹⁹⁵, nous soulignons qu'en visant l'assentiment, l'acceptabilité sociale des projets environnementaux joue des frontières entre approbation et résignation. C'est tout le sens de la participation mise en œuvre dans ces dispositifs d'acceptabilité sociale, qui est moins justifiée par ses effets sur les décisions environnementales, que par le fait que ces décisions ont été produites par "tous", à l'occasion d'un processus reconnu comme légitime par les publics. Pourtant, les effets spécifiques de ce type de gouvernement qui vise à intégrer les critiques, sont relatifs. On assiste en effet, le plus souvent à un retour du réel qui réinterroge le couplage de ces deux notions, acceptabilité et durabilité, qu'il s'agisse de l'effet rebond, des accusations de greenwashing ou des "effets pervers" de solutions "acceptées" par les consommateurs / usagers / habitants / citoyens et se révélant pourtant d'une "durabilité" bien restreinte.

Ces réflexions centrées sur les apories de la notion d'acceptabilité sociale du développement durable, restent pertinentes sur d'autres objets, mais interrogent aussi notre capacité à proposer, en tant que chercheurs, des alternatives. Nous avons déjà évoqué dans le chapitre "Critiquer" en quoi la dimension critique est consubstantielle au travail de recherche, mais au-delà de cette remarque largement partagée, il nous semble que si cette dimension critique construit le travail du chercheur, ce dernier donne du sens à cette critique en lui donnant une double perspective. La première perspective peut être celle d'une émancipation des individus et des collectifs concernés vis-à-vis des entraves à leur fonctionnement démocratique relevées par la recherche. La deuxième perspective

¹⁹⁵ Boissonade J. et al. (2016), « Mettre à l'épreuve l'acceptabilité sociale », introduction au numéro éponyme, revue [*Vertigo*], <http://vertigo.revues.org/17163>

peut être constituée d'une proposition de dispositif, au sens large du terme, issu du travail de recherche et susceptible de favoriser cette émancipation.

E.2 Territorialisations, déterritorialisations et reterritorialisations des rassemblements

Pour aborder cette double dimension du lien recherche-émancipation, revenons un moment sur le travail de thèse consacré à la dynamique des rassemblements de jeunes en banlieue. D'une part, la visibilité de ces agrégations juvéniles implique pour les jeunes rassemblés, une gestion permanente du conflit potentiel, dans une perspective de coordination publique (avec les passants, les habitués, etc.). Et d'autre part, ces rassemblements se caractérisent certes, essentiellement par leur familiarité, mais leur dynamique s'explique par les différentes mobilités qui traversent ou portent les rassemblements.

Ces rassemblements comportent donc à la fois une perspective d'accord public pour arriver à subsister et une force centrifuge qui leur donne leur dynamique, mais qui ne peuvent les confondre avec des centralités urbaines classiques, même micro. Pour comprendre cet écart, il m'a fallu progressivement qualifier les récurrences qui dominent ces pratiques de rassemblement. Elles proviennent et produisent de la familiarité ainsi que de l'expressivité. Autrement dit, en tendance, des cultures et des territoires, mais ces récurrences ne sont pas de simples routines, elles doivent à chaque fois opérer le lien entre les désirs ou les intentions des acteurs et les circonstances propres au contexte ou à la situation. Plus que de récurrence, il faudrait alors parler de "reprise"¹⁹⁶, puisque celle-ci prend son sens dans une expérience ou une épreuve antérieure, et réoriente l'action présente et à venir. En passant des récurrences aux reprises, on comprend mieux comment sont articulées :

- L'expressivité qui territorialise les rassemblements (cris, altercations, interpellations etc.) ;
- Les reprises qui les déterritorialisent lors des interactions en faisant appel à une expérience antérieure (histoires communes, évènements récents, etc.) ;

¹⁹⁶ Cette notion de reprise s'inspire du concept de ritournelle élaboré par Deleuze G. et Guattari F. (1980), *Mille plateaux ; Capitalisme et schizophrénie 2*, Paris, Les Éditions de Minuit (coll. « Critique »).

- Les mêmes reprises qui ensuite, reterritorialisent ces rassemblements en projetant l'expérience de l'épreuve passée sur un à-venir de la situation présente (conséquences pratiques, proportionnalité, justice, etc.).

Cette approche des cultures territoriales par la notion de reprise, nous aide donc à comprendre leur dimension de territorialisation / déterritorialisation / reterritorialisation, ainsi que les liens entre territoires et mise en mouvement des jeunes. Ce sont ces liens entre territoires et mise en mouvement qui ont ensuite été approfondies.

Un lien entre temps et espace tout d'abord. Si l'on considère les cultures territoriales nourries par les récits (le secret, le tuyau, le regard, la rumeur, etc.) et ces cours d'action, comme des mises en mouvement potentielles, comme embrayeurs de mobilités, le temps n'est plus seulement celui des rendez-vous, notamment institutionnels (celui que l'on manque, les horaires de cours, de fermeture de services administratifs, d'arrivée au travail, de créneaux d'activité, etc.). L'espace ne relève plus simplement d'un territoire que l'on habite. Le mouvement devient déterritorialisation, proximité de trajectoires que l'on se fraie (spatiales, biographiques, etc.), d'expériences sensibles dans une culture urbaine de l'intervalle entre les "mondes".

Un lien entre centre et périphérie ensuite. La dynamique de ces "nœuds de familiarité" que sont les rassemblements, semble provenir de "cabotages urbains" mobilisant des cultures territoriales, des situations et des contextes différenciés. Les mobilités des jeunes composent alors un rapport plus complexe que la figure habituelle centres-périphéries¹⁹⁷. Ce rapport classique ne représente plus qu'une partie des mouvements urbains. Avec la notion de cabotage, nous passons à une approche plus décentrée, avec ses voisinages, ses multiplicités, "ses façons de prendre les choses par le milieu"¹⁹⁸, bref, la métaphore du rhizome¹⁹⁹.

¹⁹⁷ Boissonade J. (2001b), *Bobigny, Créteil, Nanterre ; Les centralités en périphérie*, responsable recherche financée par : Ville de Bobigny, Dépt. de Seine-Saint-Denis, Ville de Nanterre, Dépt. des Hauts-de-Seine, DDE de Seine-Saint-Denis, Conseil Régional d'Ile-de-France IAURIF (1999-2001).

¹⁹⁸ Descamps C. (1986), *Les idées philosophiques contemporaines en France*, Paris, Bordas, p.21.

¹⁹⁹ Deleuze G. et Guattari F. (1991), *Qu'est-ce que la philosophie*, Paris, Editions de Minuit.

E.3 Pauses publiques : articuler urbanité de confrontation, mobilisation de fait et émancipation collective

Face à cette complexité, l'approche analytique comportait des lacunes que la démarche pragmatique n'arrivait pas à combler. C'est la raison pour laquelle la thèse tente d'articuler analyse sociologique et proposition d'aménagement urbain. À la fois risquée et ambitieuse, l'idée de faire cette proposition, qui déborde le cadre habituel des recherches en sciences humaines, provient directement d'un parcours professionnel de plus de dix ans dans le milieu architectural. Cela a été des années très riches pendant lesquelles une seule chose comptait : le projet. Toute l'énergie qui nous animait était tournée vers ce but. Chaque détail du projet architectural était chargé de sens, chaque décision venait confirmer un objectif conceptuel, issu du problème qui nous était posé, ou plutôt que nous avions fini par élaborer. Que l'on puisse avoir la même ambition pour un projet urbain m'a toujours étonné. C'est pourtant ce qui a été tenté avec le projet proposé pour la biennale de Bologne. Si les limites du travail en agence d'architecture concernant les projets urbains m'ont conduit à reprendre les études, d'urbanisme d'abord et de sociologie urbaine ensuite, ces origines atypiques ont été une force qui a servi pour la réalisation de la thèse, parce qu'elles ont contribué à poser sur un certain nombre d'objets un regard décalé par rapport aux formats habituels de la recherche académique en sociologie. Un décalage qui va se traduire par la proposition d'un dispositif d'aménagement, directement issu de réflexions sur l'"urbanité de confrontation" déjà évoquée.

Ma posture de départ reprenait à son compte le constat d'Isaac Joseph, confirmant que la "multiplication des micro-milieus [fermés les uns aux autres] est un signe extérieur de richesse de la société civile urbaine, mais en aboutissant à une excentricité généralisée, elle ébranle irrémédiablement, non seulement l'esprit civique, mais l'espace public lui-même"²⁰⁰. Cependant, alors que cette description semblait a priori particulièrement pertinente sur les quartiers dit "sensibles", cette correspondance "multiplication des micro-milieus" / "excentricité généralisée" ne s'est pas confirmée sur le terrain. Les pratiques de rassemblement que nous analysions se produisaient, en effet, le plus souvent sur des lieux ambigus, où le rôle symbolique de l'espace le dispute à un usage familiarisé.

²⁰⁰ Joseph, I. (1984), *Le passant considérable, essai sur la dispersion de l'espace public*, Librairie des Méridiens, p. 79.

Ces espaces de rassemblement usés par les rassemblés, avaient donc souvent une dimension politique pour l'ensemble des citoyens (centre du quartier, entrée de la cité, etc.). C'est cette ambiguïté entre dimension politique (commune) et usage (particulier), qui en fait un enjeu pour l'ensemble des publics, donnant à ces espaces une "urbanité de confrontation", plutôt qu'une "excentricité généralisée".

Dans quelle mesure serait-il possible alors, de réaliser un dispositif d'aménagement prenant à bras-le-corps cette urbanité de confrontation ? La constitution des "pauses publiques"²⁰¹, sortes d'ossatures minimales de services situées au milieu de ces rassemblements, est susceptible de nous aider à sortir de l'alternative espace "jeunes" / équipement lourd, mais pour apprécier la pertinence (ou la non pertinence) de cette proposition, il faut bien saisir la portée émancipatrice de ces micro-équipements en tant qu'ils relèvent d'une démocratie pratique plus générale, dont les pouvoirs publics devraient ainsi tenir compte.

Disséminés dans l'espace urbain sur les lieux de rassemblement, chaque projet d'aménagement fabrique des "contraintes fonctionnelles de coopération"²⁰², dont le but est de mettre les individus ou les groupes à distance dans la proximité, grâce à des aménagements physiques spécifiques (moyens de filtrage entre les espaces, articulation des services entre eux, etc.) qui construisent "des situations dans lesquelles la vulnérabilité propre à toute interaction entre des individus, ne condamne pas la relation proprement dite"²⁰³. Ce dispositif d'offre de services tente ainsi de concilier les fonctions centrifuges dévolues aux espaces publics centraux et les conditions écologiques et pratiques des espaces de rassemblement. Mais contrairement à un dispositif de reprise des critiques formulées par les habitants, les techniciens, les élus, les jeunes rassemblés, etc., le premier objectif de ces projets, implantés sur un certain type de microcentralités, est de susciter la controverse entre ces différents acteurs et publics, afin de renforcer la dimension publique des enjeux sociospatiaux du quotidien présents dans ces espaces. Les

²⁰¹ Boissonade J. (2001a), « Pratiques de rassemblement et "pauses publiques" », *AGORA débats-jeunesses*, N°24, sept., pp.75-84 - <https://halshs.archives-ouvertes.fr/hal-00840640/document>

²⁰² Joseph I. (1999b), « Les interfaces de la métropolisation », *Les métiers de la ville*, Heurgon E. et Stathopoulos, N. (dir.), Éd. de L'Aube, p.27.

²⁰³ "Une source fondamentale d'engagement consiste dans la légère infraction aux règles de tact" (Goffman, E. (1953), *Communication Conduct on a Island Community*, cité par Piette, A. (1996), *Ethnographie de l'action. l'observation des détails*, Paris, ed. Métailié, p. 95).

pauses publiques sont soumises aux habitants, mais ce sont avant tout des projets et non des “équipements” au sens strict. C’est parce qu’ils dérangent chacun d’entre nous, que ces projets peuvent susciter l’intervention de tous. Leur but est d’étendre l’enquête scientifique à une enquête politique en provoquant (en suscitant et en dérangeant), l’ouverture dans laquelle vont s’engouffrer les citoyens ordinaires pour agir presque malgré eux en citoyens. À la différence de l’intervention sociologique classique, celle d’A. Touraine et de M. Crozier notamment, les pauses publiques sont des projets urbains qui prennent à bras-le-corps la difficulté de mobilisation des acteurs quant aux affaires publiques et en particulier, ceux qui sont concernés directement, mais qui ne se sentent pas pour autant légitimes pour prendre la parole.

Le principe de ces pauses est général mais la forme concrète de chacune et le type de services proposés restent à déterminer par l’ensemble des usagers (habitants, jeunes, parents, etc.). Cette proposition “technique” poursuit un premier objectif dans lequel ce sont surtout les pratiques effectives qui impulsent l’aménagement de ces espaces urbains paupérisés et non l’inverse. Le deuxième but, essentiel, est celui de proposer ces “pauses”, pour faire émerger autant de “forums hybrides”²⁰⁴ impliquant l’ensemble des acteurs concernés et s’intéressant à la fois à l’échelle globale et locale, aux aspects présents et futurs de ces dispositifs.

²⁰⁴ Callon M., Lascoumes P. et Barthe Y. (2001), *Agir dans un monde incertain*, Paris, Le Seuil.



Installation artistique de Julien Berthier qui incarne, dix ans plus tard, les pauses publiques proposées en 2001 dans un article publié dans la revue *Agora* et constituera une partie de la thèse en 2003 (Berthier J. (2011), *La concentration des services*, Aluminium thermolaqué, toit végétalisé, accessoires divers,

Lors du concours d’urbanisme pour la restructuration urbaine de la ville de Bobigny, c’est bien la dimension “totale” et la portée de ces points à peine visibles sur la carte, qui a paru délicate à maîtriser pour le maître d’ouvrage. Du coup, la proposition de “pauses publiques” – “stations de services” a été modifiée après le concours, au profit de celle “d’une place devant chaque école”. On est donc passé d’une appréhension de l’espace en termes d’usage, à une conception dans laquelle les pratiques sociales sont nécessairement assujetties aux territoires institutionnels. Ce glissement souligne le caractère normatif de l’aménagement urbain et le rôle que jouent les acteurs politiques, administratifs et les “experts” dans la régulation des entreprises d’émancipation.

On peut faire quelques suppositions pour expliquer cette difficulté de mise en œuvre de projets d’émancipation. Tout d’abord, par le fait que les matériaux utilisés pour appréhender le phénomène urbain ne sont pas tous articulés au même titre par les acteurs comme une connaissance empirique nécessaire au projet. Le travail de traduction nécessaire à la réussite de ce genre de projet repose sur des pratiques professionnelles lors

desquelles chacun doit tenir son rôle, sous peine d'être inaudible. Dans cet exemple, c'est parce que les études ethnographiques sont traditionnellement développées dans l'analyse, mais peu dans la fabrication du projet urbain que les pratiques sociales ne pouvaient pas être appréhendables par les acteurs, comme le sont le "territoire", inscrit comme mémoire à travers son histoire, sa topographie, etc., ou la culture technique accumulée par les spécialistes (urbanistes, AMO, etc.) au travers des procédés, archétypes, etc.

Ensuite, dans ces quartiers dits "sensibles", les pratiques des acteurs relèvent de routines, de réflexes corporatifs ou de configurations problématiques souvent réduites à une approche morale. C'est cette "question urbaine"²⁰⁵, mais on pourrait le dire aussi de la "question environnementale", réduite à sa dimension morale qui constitue le plus souvent en effet, la toile de fond et le plus petit dénominateur commun à partir duquel les acteurs participent à l'entreprise de pacification de et par l'espace.

Enfin, nous sommes le plus souvent face à des pratiques de la ville atomisées, discontinues, alors qu'il s'agit pour les acteurs d'impliquer ensuite ces pratiques parcellaires dans des projets nécessairement basés sur une cohérence qui privilégie les relations stables ou récurrentes entre les lieux, les espaces et les personnes.

Nous indiquons plus haut le rôle essentiel du "dérangement" des publics et des acteurs dans ce projet de pauses publiques. Nous avons montré dans le chapitre précédent que la sociologie d'intervention²⁰⁶ a développé cette question méthodologique du déplacement des acteurs provoqué par le chercheur, afin d'analyser ce qu'il met en évidence et restait invisible dans les arrangements précédents. Le dispositif que nous proposons dans la thèse et lors du concours d'urbanisme étendait donc la portée politique du travail de recherche en associant urbanité de confrontation, mobilisation de fait et émancipation collective.

E.4 Les contreforts publics des mobilisations d'une copropriété coopérative

Je vais approfondir cette démarche à partir d'un tout autre terrain, un dispositif de politique publique qui ne relève pas directement du répertoire propre à la démocratie locale. Il s'agit de l'accession sociale à la propriété déjà évoquée, réalisée par la

²⁰⁵ Touraine A. (1991), « Face à l'exclusion », in *Esprit*, Février

²⁰⁶ Cousin O. et Rui S. (2011), « La méthode de l'intervention sociologique. Évolutions et spécificités », *Revue française de science politique*, 2011/3 Vol. 61, p. 513-532.

municipalité au sein d'une opération d'éradication de l'insalubrité d'un quartier populaire parisien et destinée à des locataires d'HLM. Contre toute attente, ces dominés ordinaires se sont tout d'abord dotés d'une gestion coopérative afin de mieux maîtriser leur devenir de propriétaires lourdement endettés et à faibles revenus. Ensuite, ils ont intenté une action en justice contre la Société d'Economie Mixte et l'entreprise, ayant mal réalisé le bâtiment commandité par les pouvoirs publics. Dans la foulée de cette judiciarisation de l'action collective, ils sont intervenus au sein et à l'extérieur du conseil de quartier pour remettre en cause publiquement certaines décisions de la collectivité locale gouvernant au nom d'une "efficacité participative", directement issue du travail critique d'experts en sciences sociales. Pour faire face aux deux types de domination exercés par le vendeur-constructeur, puis par la municipalité, les copropriétaires ont dû qualifier et donc attribuer une valeur publique aux situations socio-spatiales domestiques qu'ils rencontraient pour publiciser ensuite la singularité des souffrances individuelles produites par les processus de domination qui étaient à l'œuvre et proposer une réalité concurrente aux récits déployés par les institutions.

Je me suis donc tout d'abord, attaché à montrer en quoi la dimension publique de la pratique de coopération qui s'est opérée à cette occasion, est intervenue à la fois comme critique d'un "gouvernement participatif" et comme un gouvernement coopératif "par les critiques"²⁰⁷. L'idéalisation des dispositifs de gouvernance participatifs est en effet, toujours allée de pair avec un soupçon sur les marchandages auxquels ils donnent lieu. Il ne peut s'agir que de rituels contradictoires, puisque d'une part, l'action publique sollicite des citoyens en faisant appel à leur sens civique et d'autre part, l'institution organise ces moments et processus, puis tranche seule, face au continu délibératif. De l'intérieur, partagés entre une dynamique militante incertaine et un consentement "négatif", suspicieux vis-à-vis de tout agencement institutionnel, serions-nous alors condamnés à nous intégrer dans ces dispositifs participatifs ambigus ? De l'extérieur, serions-nous prêts à accorder un pouvoir décisionnel aux instances participatives en remplacement des représentants élus²⁰⁸ ?

²⁰⁷ Boissonade J. (2013a), « Du dispositif délibératif à la pragmatique coopérative », in Louis A., Revel A. (dir.), *L'art de gouverner : entre éthique et politique*, Éditions Peter Lang, pp.179-192, <http://www.peterlang.com/index.cfm?event=cmp.ccc.seitenstruktur.detailseiten&seitentyp=produkt&pk=75523&cid=450>

²⁰⁸ "On déplore le peu de caractère décisionnel des dispositifs participatifs, mais est-on prêts à donner ce pouvoir à des non-élus, et là, c'est le citoyen qui s'exprime. Il faut améliorer la démocratie

Il me semble assez rapidement que la manière dont sont posées ces deux questions, ne permet pas vraiment de penser certains rapports entre démocratie représentative et démocratie participative. Comment ainsi, par exemple, repérer les atouts respectifs de chaque dispositif de démocratie locale, la fonction qu'ils y remplissent concrètement et surtout, leur capacité à jouer un rôle dans la décision ? Nous montrons dans ce travail de recherche que, contrairement aux approches classiques qui expliquent le désengagement des citoyens par l'institutionnalisation des dispositifs, le concernement public des copropriétaires a été rendu possible parce que le projet urbain et l'accession sociale à la propriété en question relevaient justement de politiques institutionnelles. Cela a en effet facilité la mobilisation des uns et des autres pour une cause légitime, malgré la pluralité des motifs ou des intentions poursuivies par chacun.

L'objet singulier qu'est cette accession sociale à la propriété destinée à des locataires d'HLM, réalisée par la municipalité au sein d'un quartier populaire, et dont les copropriétaires se sont dotés d'une gestion coopérative, m'a permis un double décentrement. Le premier interroge la dimension capacitaire. Plutôt que de considérer l'émancipation critique qu'a produite cette articulation public / coopératif comme une compétence acquise et portée ensuite par chacun des acteurs, nous souhaitons prendre au sérieux la vulnérabilité de ces derniers. L'intérêt du "faire coopératif" déjà évoqué, semble provenir du fait qu'il attache les prises issues des dispositifs de politique publique à une finalité émancipatrice²⁰⁹. Le statut de copropriétaire inverse l'asymétrie du régime locatif et la forme coopérative qu'a conquise cette accession sociale est devenue un dispositif essentiel de socialisation, renversant à la fois, la situation d'être "dépossédés"²¹⁰ face aux bailleurs et les effets d'une propriété privée qui conduirait

représentative. La démocratie participative, n'a-t-elle pas tendance à renforcer les inégalités, les plus informés participant et votant, accaparant la décision ?" (Blatrix C., Réunion de la Démocratie Locale, Paris, Mairie du 18^e, 14 mars 2009).

²⁰⁹ Boissonade J. (2011b), « Face aux limites et aux ambiguïtés de la capacitation participative : Vers des dispositifs publics coopératifs à visée émancipatrice ? », *Les effets de la participation*, Journée d'étude, Congrès du GIS Participation du public, décision, démocratie participative : Démocratie & Participation, EHESS, 18-21 octobre 2011, http://www.participation-et-democratie.fr/sites/default/files/atelier_2-1_jerome_boissonade.pdf

²¹⁰ Sur la logique conceptuelle de ce renversement, Robert Castel (Castel R., Haroche C. (2001), *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi*, Paris, Fayard, p.137), fait référence à Étienne Balibar (1999), « Le renversement de l'individualisme possessif », communication à la décade de Cerisy, *La Propriété*, juillet. Il cite aussi John Locke : « Par propriété il faut entendre cette propriété que les hommes ont sur leurs personnes autant que celle qu'ils ont sur leurs biens ».

l'individu moderne à se vivre "essentiellement non social"²¹¹. En exigeant la bonne réalisation du marché public sur lequel se sont engagés les différents acteurs, il associe mobilisation intéressée et réduction des césures entre délibération, décision et action, assurant par-là l'inclusion des différents membres. En interne, lorsque la gestion de la copropriété est coopérative, la responsabilité personnelle peut, jusqu'à un certain point, y être assumée collectivement, de manière à pouvoir partager la culpabilité de l'échec et s'approprier la satisfaction de la réussite, sans pour autant s'être délesté de la décision, renvoyée à un ailleurs (contrairement aux dispositifs participatifs classiques).

Ce nouveau rapport de forces entre l'ex-bailleur, l'office public HLM étant remplacé par la société d'économie mixte (maître d'ouvrage déléguée), et les ex-locataires (devenus accédants sociaux) va se traduire par deux types de conflits qui vont, au final, conduire à un engagement public. Les copropriétaires remettent en cause collectivement par un faire coopératif (émancipation simple), le déni légitime (domination simple)²¹² de la part de la SEM et de l'entreprise qui ont conduit aux malfaçons du bâtiment. Concrètement, les copropriétaires se sont constitués en syndicat coopératif pour gérer leur bien, puis critiquer les malfaçons qui sont apparues. Face à ces critiques, le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre ont dénoncé l'ingratitude de ces bénéficiaires d'une accession sociale. Les copropriétaires se sont alors appuyés sur le fait que le projet urbain et l'accession sociale à la propriété relevaient de politiques publiques pour exiger la bonne réalisation d'un marché public réalisé aux frais des contribuables. Cette coopération a donc favorisé la constitution d'un véritable public et non d'un simple regroupement d'intérêt privés, en facilitant la mobilisation des uns et des autres pour des causes légitimes, malgré la pluralité des motifs ou des intentions poursuivies par chacun²¹³. Le

²¹¹ Dumont L. (1983), *Essais sur l'individualisme. Une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne*, Paris, Le Seuil.

²¹² Les effets de domination simples relèvent soit de l'oppression (violence, maintien d'une fragmentation totale, etc.), soit d'une parole officielle non confrontée à la réalité : déclarations sans dispositifs de mise en pratique (Boltanski L. (2008), « Institutions et critique sociale. Une approche pragmatique de la domination », revue *Tracés*).

²¹³ Nous avons repéré trois mouvements qui manifestent ce concernement progressif de certains accédants pour la chose publique. Le premier les a fait passer d'une demande d'accès à la décision à une coopération. Le deuxième mouvement de concernement se manifeste par les civilités qu'a produites cette gestion coopérative à l'extérieur de la copropriété. Le troisième relève d'engagements des copropriétaires dans des dispositifs participatifs publics ou de conflits menés contre les pouvoirs publics. Ces trois mouvements montrent que la mobilisation pour une cause publique légitime et les intérêts personnels de chaque citoyen-copropriétaire ne sont pas nécessairement contradictoires.

bien public, reposant sur le souci de l'intérêt général, ne s'oppose donc pas nécessairement au bien commun vécu par les copropriétaires, mais peut aussi en être le produit lorsque la situation réunit ambition publique (accession sociale à la copropriété) et gouvernement coopératif de la copropriété. Face à des acteurs qui exigeaient le désintéressement des copropriétaires, ces derniers ont en effet, réclamé la bonne application d'une politique publique : une bonne utilisation des deniers publics par le respect des contrats et la bonne exécution d'une décision de la collectivité en faveur des catégories populaires. On peut donc considérer que le croisement de cette dimension axiologique des dispositifs publics et de cette dimension expérientielle du faire coopératif dans cet objet singulier a produit des effets émancipateurs.

Cette accession sociale singulière nous permet un deuxième décentrement. Celui-ci provient du fait que de nombreux copropriétaires ont postulé, de manière non concertée, pour être conseillers de quartier et certains ont été tirés au sort. Ils ont alors pratiqué ce dispositif participatif traditionnel depuis un faire coopératif issu d'un autre dispositif de politique publique : l'accession sociale à la propriété. C'est dans ce contexte que va apparaître un second conflit, dans lequel les copropriétaires vont s'opposer à certaines décisions de la commune, et ceux qui s'étaient engagés dans le conseil de quartier vont remettre en cause son fonctionnement. À cette occasion, les copropriétaires vont devoir réfuter tout comportement NIMBY, ce qui va représenter un véritable travail d'émancipation vis-à-vis de leur seule condition de propriétaire d'un bien privé²¹⁴, pour faire en sorte que cet objet urbain devienne pour tous un "ressort moral du travail politique"²¹⁵, mais aussi vis-à-vis des paradoxes de l'institution qui tacitement, les avait affublés de leur nouvelle condition socio-spatiale de gentrificateurs de quartier populaire et statutaire d'accédants à la copropriété privée. Les objectifs de "mixité" que les pouvoirs publics poursuivent à travers cet urbanisme de substitution, en termes de peuplement, et de coveillance, en termes sécuritaire, ont en effet, servi d'appui et de cadre à la

²¹⁴ Cf. : Trom D. (1999), « De la réfutation de l'effet NIMBY considérée comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative », *Revue française de science politique*, N°1, pp.31-50.

²¹⁵ Dodier N. (2005), « L'espace et le mouvement du sens critique », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2005/1, pp.7-31, p.25.

mobilisation des copropriétaires pour la rendre légitime, passant de la revendication d'un privilège à "un tort fait à la démocratie même"²¹⁶.

E.5 L'usure d'une contre-démocratie face aux esquives d'une participation furtive

Si en rendant explicite les dimensions politique et morale de ce projet, cet engagement public coopératif (émancipation complexe) a provoqué une "révision des ordres normatifs"²¹⁷, qui a permis d'obtenir en grande partie gain de cause en ce qui concerne le projet de circulation du quartier, en revanche, face au gouvernement du conseil de quartier, reposant sur la reprise des critiques, publicisée sous forme "d'efficacité participative" (domination complexe)²¹⁸, les avancées obtenues ont été de courte durée et ne sont jamais arrivées seules, à faire en sorte que des "épreuves existentielles"²¹⁹, reposant sur des expériences vécues, puissent avoir de l'influence sur les acteurs politiques.

Cet exemple montre donc que la confiance dans une dynamique démocratique qui serait entraînée par une "tension entre la sphère électorale-représentative et l'univers contre-démocratique"²²⁰ semble d'une part, minorer l'usure plus ou moins rapide des collectifs critiques et semble aussi d'autre part, sous-estimer la puissance des nouvelles formes de domination complexe, ici incarnée par le conseil de quartier, illustrées à la fois par une technicisation du politique et un reprise des critiques qui lui sont faites.

²¹⁶ Fourniau J.-M. (2007), « L'expérience démocratique des "citoyens en tant que riverains" dans les conflits d'aménagement », *Revue européenne des sciences sociales*, Tome XLV, n°136, p. 149-179, p.154.

²¹⁷ Breviglieri M., Lafaye C. et Trom D. (2009), *Compétences critiques et sens de la justice*, Colloque de Cerisy, Paris, Economica, p.11

²¹⁸ Les effets de domination complexes caractérisent les sociétés capitalistes-démocratiques contemporaines. Ces dernières modifient constamment les qualifications, les formats d'épreuve et les règles jusque-là en vigueur. Ce changement (inéluçtable et souhaitable, nécessaire par rapport au futur qu'il faut vouloir maintenant afin d'en tirer parti grâce au travail des experts) permet d'une part, de défaire la réalité dans laquelle des collectifs critiques étaient parvenus à s'inscrire (et donc de maintenir la fragmentation), de façon à faire disparaître les prises et les repères que ces mouvements avaient utilisés pour se constituer et d'autre part, de brouiller l'expérience existentielle du contraste entre le monde vécu et la réalité (ordre officiel aux contours devenus instables) (Boltanski L. (2008), « Institutions et critique sociale. Une approche pragmatique de la domination », revue *Tracés*).

²¹⁹ Id., p. 17-43.

²²⁰ Rosanvallon P. (2006), *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Seuil, p.71

Les dispositifs participatifs font “du gouverné, citoyen ou société civile, un simple organe du gouvernement, de moins en moins en position d’extériorité par rapport à celui-ci”²²¹. En revanche, l’extériorité des collectifs (associatifs, habitants, politiques, etc.) vis-à-vis des dispositifs publics mis en place par les institutions pour “capter les ressources de la *souveraineté négative*”²²², est habituellement présentée comme étant le seul moyen pour éviter leur instrumentalisation et autoriser leur capacité critique. Si les acteurs institutionnels pensent s’assurer ainsi la maîtrise des processus participatifs, les “investissements”²²³ nécessaires pour assurer cette maîtrise s’accroissent constamment, au rythme de la multiplication des dispositifs, tout en rendant compte de moins en moins de l’état du “monde”²²⁴. La notion de gouvernance participative vise en effet, à confirmer et à mettre en valeur la cohérence symbolique d’un ordre démocratique contradictoire, puisqu’il est à la fois représentatif et participatif, et tente de dépasser cette contradiction en multipliant les principes de justice et en se référant “à un système de normes hétérogènes, mêlant du droit, des éléments d’arbitrage, des conventions, des coutumes qui forment un ensemble complexe et proliférant”²²⁵, ce qui conduit à un fractionnement des politiques publiques en actions technicisées, caractéristiques des politiques de contractualisation.

C’est cette forme de “domination furtive”²²⁶, qui renforce les asymétries de prises entre les acteurs en érodant les velléités critiques. Le premier volet de cette domination furtive relève d’une “domination simple”²²⁷ qui confirme explicitement un rapport de subordination entre gouvernants et gouvernés. Ce premier volet affaiblit les critiques par :

²²¹ Appel à communication du ST 7: “« Être gouverné en situation de gouvernance » : pour une analyse des « natures » politiques de la gouvernance contemporaine », *Congrès International des Associations Francophones de Science Politique*, 20-22 avril 2011.

²²² Savidan P. (2008), « Démocratie participative et conflit », *Revue de Métaphysique et de Morale*, 2008/2, n° 58, p. 177-189, p.183. Young I.M. (2000), *Inclusion and Democracy*, Oxford, Oxford University Press, p.35.

²²³ Thevenot L. (1986), « Les investissements de forme », *Cahiers du CEE*, n°29, p.21-71.

²²⁴ Boltanski L. (2008), « Institutions et critique sociale. Une approche pragmatique de la domination », revue *Tracés*.

²²⁵ Rosanvallon P. (2006), *La contre-démocratie. La politique à l’âge de la défiance*, Paris, Seuil, p.264.

²²⁶ Cette expression est utilisée dans un sens différent de celui que lui donne P. Chamoiseau (1997), qui caractérise ainsi les influences insaisissables parce que diffuses parmi les réseaux et le cyberspace en particulier, du nivellement culturel opéré par les grandes puissances.

²²⁷ Boltanski L. (2009), *De la critique. Précis de sociologie de l’émancipation*, Paris, Gallimard, 294 p., p.175 et suiv.

- Imposition : lorsque les contradictions inhérentes au couplage des dispositifs participatif et représentatif entraînent des confusions quant aux limites attachées aux rôles participatifs institués ;
- Contingence : la démocratie représentative peut continuer à fonctionner normalement, même en cas de défaillance des instances participatives ;
- Euphémisation : dilution du moment participatif, dans un tout démocratique qui semble dépourvu de réflexivité : « La démocratie participative, on en fait un peu comme de la prose » ;
- Dépréciation : il s'agit ici pour les acteurs en charge de la régulation des processus participatifs, de relativiser la portée et la durabilité de ce qui pourrait être issu du dispositif participatif.

Un deuxième volet de cette domination furtive relève d'une domination complexe qui intègre la critique dans le processus de gouvernance. Contrairement au premier volet qui confirme un rapport de subordination, ce deuxième volet dispose d'une grande diversité de modes d'action pour défaire les critiques. Il intègre les critiques dans le processus de gouvernance par :

- Injonction capacitaire : les responsables des dispositifs participatifs mis en place exigent des acteurs toujours plus compétents. Cette exigence préalable latente, élude la dimension sociale et situationnelle des positions, ainsi que le décalage entre un prérequis tacite élevé et le caractère simplement consultatif de l'instance dans laquelle les participants sont admis ;
- Consentement : cette injonction capacitaire est rendue possible parce que l'action publique repose le plus souvent sur le consentement des citoyens, en faisant appel à leur sens civique²²⁸, ou en misant sur un "consentement négatif"²²⁹ qui procède de la difficulté à formuler une critique envers les élus qui ont pris une décision en raison de l'incapacité des participants aux dispositifs à dégager un consensus ;

²²⁸ Chateauraynaud F., Trabal C. (2005), *Conducteurs ordinaires, et extraordinaires, aux prises avec les dispositifs publics. Sociologie des expériences routières et de leurs mises en formes argumentatives*, Rapport final, Paris, Association DOXA, PREDIT 3 2002-2006, Groupe opérationnel n°3 Nouvelles connaissances pour la sécurité, p.118.

²²⁹ Rosanvallon P. (2006), *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Seuil, p.188

- Redondance : récurrence au moins formelle des questions abordées, voire même le plus souvent sur le fond de celles-ci, cantonnées à l’animation du territoire ;
- Changement : dispositifs élaborés par des experts, dont des chercheurs en SHS, en reprenant les ‘bonnes pratiques’ et les critiques portées à l’encontre des dispositifs précédents. Les dispositifs participatifs sont donc multiples et toujours “expérimentaux”. Leur évolution repose sur la critique permanente des états antérieurs, mais relève de décisions dont le caractère est discrétionnaire ;
- Entropie : impute à chacun de manière formelle et symbolique la responsabilité des décisions, ce qui rend difficile toute formulation d’alternative ;
- Respect de la règle : les critiques ou les alternatives doivent respecter les cadres formels installés par les dispositifs ;
- Incarnation de la règle : si les élus disposent de la règle et se réservent le droit de la réinterpréter, c’est parce qu’ils ont le sentiment de l’incarner²³⁰.

Cette participation furtive esquivait ainsi les critiques en usant de divers moyens qui ont pour effet d’éviter le conflit, sans pour autant rendre nécessaire le consensus. Il s’agit plus subtilement de bloquer le rapport à l’action en limitant le dissensus, soit à une délibération, consultative ou non, mais déliée de la mise en œuvre effective ; soit à une controverse portant sur la nature du dispositif participatif lui-même, ses règles, ses hommes et ses injustices. Ce rapport à l’action, potentiellement porteur de mobilisation, est sans cesse déplacé dans un après ou un ailleurs.

E.6 Des dispositifs publics aux pratiques d’émancipation (UMR LAVUE)

Face à l’affaiblissement des critiques provoqué par cette domination furtive, c’est essentiellement le “faire” qui peut discuter la légitimité des dispositifs participatifs institutionnels. Comme pour le terrain des rassemblements de jeunes en banlieue, pour lequel avait été proposé un dispositif d’émancipation, celui des “pauses publiques”, ce nouveau terrain qu’est cette accession sociale à la copropriété coopérative, donne

²³⁰ Boltanski L. (2009), *De la critique. Précis de sociologie de l’émancipation*, Paris, Gallimard, Mémoire en vue de l’obtention de l’habilitation à diriger les recherches – Volume 1 (EHESS) J. Boissonade

l'occasion de proposer de nouveaux dispositifs publics d'émancipation²³¹. D'une part, ceux-ci viseraient à réduire les asymétries de prises entre les acteurs au sein des collectifs et avec ceux qui leurs sont extérieurs, en particulier les acteurs institutionnels. D'autre part, ils conduiraient à leur propre dépassement par la dynamique coopérative qu'ils contribueraient à créer et à appuyer à travers la forme même de ces dispositifs et par des appuis techniques ou juridiques ad-hoc. Bref, aux côtés des dispositifs de community organizing et d'advocacy planning à l'œuvre outre-Atlantique²³², il s'agit là de fabriquer des dispositifs publics qui prennent au sérieux la vulnérabilité des collectifs critiques et la nécessité d'instruments critiques reconnus comme légitimes, pour faire face à la domination furtive évoquée plus haut, qui se caractérise entre autres, par sa capacité à reprendre les critiques. Pour ce faire, ces dispositifs doivent être capables de stimuler non seulement leurs propres critiques, mais au-delà, de créer sur la base d'une axiologie du bien public, les conditions d'une émancipation vis-à-vis de ces mêmes dispositifs.

Alors président du conseil scientifique de l'UMR LAVUE, cette réflexion est partagée et approfondie depuis au sein de l'axe "pratiques d'émancipation urbaine", créé lors du séminaire organisé en région, déjà évoqué dans le chapitre précédent. Pour rappel, les axes créés à cette occasion reposent sur une autodétermination des chercheurs qui ont choisi un mot-clé parmi ceux qui leur étaient proposés, déterminés à partir des recherches réalisées par les membres du laboratoire. Une fois choisi leur mot-clé, chacun l'a écrit en grand sur une feuille A4 et l'a présenté à tous. Les uns et les autres se sont ensuite rapprochés et regroupés en fonction des mots-clés dont ils se sentaient les plus proches. Chaque groupe a ensuite déterminé l'intitulé derrière lequel ils se fédéraient. C'est ainsi qu'est né le nom de cet axe, réunissant des chercheurs d'équipes et de disciplines

²³¹ Boissonade J. (2013b), « La gouvernance instrumentale mise à l'épreuve. Une accession sociale coopérative face à l'institution participative », in Gobin C., Matagne G., Reuchamps M. et Van Ingelgom V. (dir.), *Etre gouverné au 21ème siècle*, coll. "Science Politique", Louvain-la-Neuve (Belgique), ed. Academia, 2013, pp.147-169.

²³² Inventé par Saul Alinsky, le community organizing consiste à repérer, motiver, et éventuellement former, des personnes susceptibles de s'engager - ou déjà engagées - dans une action collective pour le bien collectif du quartier. Entourés par des professionnels (community organizers), ces méthodes permettent de les mobiliser autour de problématiques telles que les charges locatives, les salaires, la sécurité, l'accès à l'emploi ou aux équipements culturels de la ville. En parallèle, l'advocacy planning s'appuie sur l'expertise d'usage des habitants pour intégrer les préoccupations des citoyens dans les pratiques planificatrices des urbanistes.

différentes. Aujourd'hui, un numéro de la revue *Agone* est en préparation, issu du travail de cet axe²³³.

Dans cet axe et ce numéro d'*Agone*, pilotés par M. Olivera et C. Carriou, il ne s'agit pas tant de "montrer qu'un autre monde est *possible* face au fameux "There is no alternative", mais que cet "autre monde" (ces autres mondes ?) existe(nt) d'ores et déjà, au quotidien, dans des territoires et contextes très divers, au-delà même des expériences "alternatives" et des mouvements organisés. (...) Les pratiques émancipatrices auxquelles nous nous intéressons se déroulent le plus souvent à "bas bruit" et peuvent demeurer invisibles dans la mesure où elles ne recourent pas nécessairement aux registres d'action issus des mobilisations collectives ou des luttes (pour la représentation, la reconnaissance etc.). Pour autant, l'absence de confrontation explicite ou de controverse publique ne signifie pas que les choses se passent *comme prévu* par les concepteurs et les responsables de ces dispositifs. Plus encore, les répertoires d'action (de discours et d'attitudes) mobilisés par les "acteurs faibles"²³⁴ sur le terrain nous paraissent aller au-delà de la simple résistance bricolée ou de la "tactique" réactive telle qu'analysée par Michel de Certeau²³⁵. (...) Ce parti pris sous-tend un présupposé théorique fort : celui de saisir la complexité des *situations*, des *expériences* et de leurs *transformations*, plutôt que de distinguer à l'avance des types de dispositifs ou de définir *a priori* des catégories d'acteurs et leurs positions respectives. (...) [Notre démarche] vise à en éclairer plus particulièrement trois dimensions. Tout d'abord, en se centrant sur les *pratiques*, elle participe aux réflexions en cours sur le "faire"²³⁶ et sur les remises en cause épistémologiques et méthodologiques dont elles sont porteuses²³⁷. (...) [Notre intention] s'inscrit aussi dans le mouvement de décentrement des approches de l'émancipation présentes dans les pays du Nord : elle montre comment des observations et analyses

²³³ Ce numéro fera néanmoins l'objet d'un appel à contributions.

²³⁴ Payet J-P., Giuliani F., Laforgue D. (dir.) (2008), *La voix des acteurs faibles. De l'indignité à la reconnaissance*, Presses universitaires de Rennes, coll. "Le sens social".

²³⁵ De Certeau M. (1990), *L'invention du quotidien, Tome I. Arts de faire*, Gallimard.

²³⁶ Lallement M. (2015), *L'Âge du faire. Hacking, travail, anarchie*, Paris, Seuil. Crawford Matthew (2009), *Shop Class as Soulcraft : An Inquiry Into the Value of Work*, Penguin Press.

²³⁷ Graeber D. (2004), *Fragments of an Anarchist Anthropology*, Prickly Paradigm Press. Kornblum W. (2011), *Sociology in a Changing World*, CENGAGE Learning Custom Publishing (9th edition). Sennett R. (2010), *Ce que sait la main : La culture de l'artisanat*, Paris, Albin Michel. Servigne P. (2015), *Comment tout peut s'effondrer. Petit manuel de collapsologie à l'usage des générations présentes*, en collaboration avec Raphaël Stevens, Paris, Seuil.

menées dans des contextes sociaux, culturels ou politiques de pays du Sud²³⁸ questionnent ces approches, renouvellent les points de vue et les concepts, font émerger des transformations autrement impensées ou méjugées. Enfin, [notre proposition] est partie prenante d'une *histoire* : elle montre la spécificité du moment ouvert en ce début de XXI^e siècle, qui à la fois poursuit et décale les interrogations sur la place et le rôle des institutions dans les mutations à l'œuvre, sur les apports des expériences alternatives²³⁹, sur la force réalisatrice des utopies^{240,241}.

Pour ce numéro, un article avec C. Carriou est en préparation. Il propose une lecture comparative de deux expériences d'accession à la propriété, dont celle déjà évoquée. Nous avons observé tous deux, de manière inattendue, l'émergence de pratiques de partage et de solidarité parmi les habitants, l'instauration de stratégies de résistance et d'actions collectives. Notre texte s'inscrit dans des débats sur le rapport entre intérêt privé, commun et émancipation qui sont bornés :

- d'un côté par les approches libérales selon lesquelles la propriété privée produit une émancipation individuelle, socle conduisant, par la grâce des institutions, à une émancipation collective.
- de l'autre par les approches sur la notion de "commun" pour qui le commun comme forme politique émancipatrice se conçoit communément contre la propriété privée et l'Etat (E. Ostrom, P. Dardot et C. Laval etc.).

Nous souhaitons donner à voir, à travers ces deux études de cas, les situations contradictoires et intermittentes dans lesquelles l'habitat, vécu comme bien inaliénable et privé, conduit à des formes d'émancipation non seulement individuelle mais aussi collective. Le partage du "bien privé" et de la sphère privée fonde ici la mise en commun (mise en place de relations de familiarité dans la vie quotidienne, mise à nu de la sphère de l'intime, partage d'espaces communs, décisions et tâches à effectuer pour ce bien

²³⁸ Bayat A. (1997), *Street Politics: Poor Peoples Movements in Iran*, Columbia University Press. Scott J. (2008 [1992]), *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, Le Kremlin Bicêtre, Éditions Amsterdam. Scott J. (1985), *Weapons of the Weak. Everyday forms of Peasant Resistance*, Yale University Press

²³⁹ Pruvost G. (2017), « Critique en acte de la vie quotidienne à la ZAD de Notre-Dame-des-Landes (2013-2014) », *Politix*, n°1, p. 35-62.

²⁴⁰ Olin Wright E. (2017), *Utopies réelles*, Paris, La Découverte. Bregman R. (2017), *Utopies réalistes*, Paris, Seuil.

²⁴¹ Projet d'introduction au futur numéro.

partagé, etc.). Des relations d'intersubjectivité se sont installées et ont rendu possible l'instauration d'un climat de confiance au sein des habitants puis, dans un second temps, la prise de conscience de contentieux, la mise en œuvre de pratiques de résistance et enfin la mobilisation par des actions publiques. Nous mettons en évidence la portée politique de ces pratiques d'émancipation, pour les individus comme pour le groupe (protection sociale, accès à la citoyenneté, prise de parole, etc.), mais aussi le danger pour l'engagement commun du nécessaire partage au quotidien de cet habiter, qui éprouve les sociabilités habitantes, et donc fragilise la pérennité de ce processus d'émancipation, avec cependant un sentiment partagé, celui d'une histoire qui n'est pas close.

E.7 Resymétrisations pratiques des acteurs d'une rénovation énergétique (recherche ADEME)

Pour terminer ce chapitre sur les questions d'émancipation, il faut évoquer une recherche d'intervention collaborative financée par l'ADEME Ile-de-France, qui débute à peine (2019-22), mais rassemble nombre de thèmes abordés dans ce chapitre. Intitulée "Un atelier d'expérimentations pour habiter la transition", cette recherche-action s'intéresse à un des enjeux essentiels sur lesquels repose la réussite de la transition énergétique : les chantiers de rénovation des bâtiments d'habitation, en particulier ceux du parc social. Loin de se réduire à de l'innovation technique ou aux bonnes pratiques des utilisateurs, ce succès dépend selon nous, de l'ensemble des expériences et des relations existant entre les publics et les acteurs qui participent à ces opérations de rénovation. Avec l'association Métropop et la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Le PHARES, nous avons donc monté un projet qui n'est pas centré exclusivement sur l'habitant, mais souhaite mobiliser l'ensemble de cette chaîne d'acteurs. Entre techniciens et habitants, Maîtrise d'Ouvrage et Maîtrise d'Œuvre, fabricants et entreprises, etc., les relations sont structurellement asymétriques, ce qui conduit plutôt à reproduire des "solutions" descendantes (la solution du fabricant "proposée" au bureau d'études, celle du technicien aux habitants, etc.). Cette asymétrie de relations freine les possibilités de produire des solutions originales de transition, liées aux spécificités du bâtiment, au public particulier habitant là, aux entreprises intervenant sur le chantier, etc. Un thermostat mal utilisé, une isolation mal posée, une mauvaise coordination, etc. expliquent en grande partie les limites des opérations de rénovation actuelles.

Face aux situations asymétriques auxquelles sont confrontés les habitants, mais aussi les différents acteurs de la chaîne de production de la rénovation lors de chaque étape, la recherche-action essaie donc de favoriser leur émancipation par des mises en situation pratiques rassemblant différents acteurs et reposant sur des situations qui sont familières aux acteurs en situation asymétrique défavorable (le bricolage pour les habitants, le travail bien fait pour les artisans, etc.).

En préservant une marge de manœuvre qui permette de modifier certains choix retenus à l'étape précédente, on peut favoriser la durabilité des choix adoptés par une redéfinition-réappropriation et si possible, une production originale de solutions tout au long de la chaîne.

Nous avons mis sur pieds un dispositif sur trois ans (doctorant en contrat CIFRE), basé dans un "appartement-atelier" situé dans l'opération de rénovation et reposant sur la trame suivante :

↓Etapes / Phases →	Etudes préalables	Avant-projet-DCE	Travaux	Utilisation
Enquête (entretiens, etc.)	"Pratiques et représentations de l'habiter"	"Pratiques et représentations du quotidien"	"Pratiques et représentations professionnelles de la durabilité"	"Pratiques et représentations du changement"
Jeu de rôle	"Le bricolage" ²⁴²	"La maison"	"Le travail bien fait"	"Le chez-soi"
Discussion	le jeu de rôle se poursuit par un débat sur un projet "chimère" issu du jeu de rôle, montrant les contradictions entre les différents souhaits et solutions des intervenants.			
Expérimentation	atelier collectif de mise en pratique concrète dans "l'appartement-atelier" (chez l'habitant pour la phase "utilisation") des solutions retenues lors de l'étape précédente.			
Contractualisation provisoire	"Le programme"	"Le contrat"	"Le chantier"	"La gestion"

²⁴² Exemple d'illustration : Une fois tous les entretiens menés, le pilote convie les locataires dans l'appartement-atelier, avec quelques techniciens et Assistants à Maîtrise d'Ouvrage en charge du projet et des représentants de fabricants. Le pilote a disposé sur un rayonnage un certain nombre d'objets techniques différents pour chaque type (thermostats, robinets thermostatiques, mitigeurs, interrupteurs, etc.), à charge pour les techniciens, les AMO et les représentants des fabricants d'en décrire le fonctionnement aux locataires en termes d'usage. Le pilote devra veiller à ce que les échanges portent sur l'adéquation entre les usages existants et l'adaptation des objets techniques à ces usages existants.

Il s'agit ainsi de :

- Révéler les effets des asymétries de relations entre les acteurs sur les solutions de transition adoptées lors des opérations de rénovation ;
- Expérimenter un dispositif susceptible de produire des solutions alternatives, moins asymétriques et plus proches des contextes locaux professionnels et habitants ;
- Formaliser des pistes méthodologiques pour améliorer la réalisation des opérations ultérieures.

Conclusion

Nous tentons dans ce mémoire de tenir les deux bouts d'une démarche dont le point d'origine (partie A), relève d'une attention, celle de "faire avec", non sur le mode du commun, mais sur celui du "oui, mais...". Que ce soit dans une approche du territoire par les mouvements qui les traversent, les rassemblements par l'espace public, les microcentralités par les pauses publiques, la recherche par l'intervention, l'action publique par la coopération, etc., il s'agissait bien d'être sur le terrain, tout en mettant en doute les catégories établies pour en rendre compte et agir à partir de ces réalités.

Prémisse de la critique, ce "oui, mais..." nous a conduit à la deuxième partie (B), consacrée au plaisir critique, celui de porter la contradiction sur les notions de centralité, systémique, développement durable, compétences ou sur les dimensions politiques du rapport nature-culture.

Les deux parties suivantes montrent la portée de ce que produit la controverse lorsque les critiques sont problématisées. L'une (C) attire notre attention sur l'importance critique d'une problématisation qui situe les objets par leurs milieux. Problématiser des objets tels que les situations de rassemblement, un village périurbain ou un écoquartier, c'est ouvrir la perception à des réalités sensibles comme la familiarité a priori, l'urbanité de confrontation, les cultures territoriales ou les dispositifs par omission.

L'autre partie (D), montre que la portée critique d'un travail de problématisation soucieux d'élaborer des concepts, repose aussi pour l'enseignant, le responsable de conseil scientifique/d'axe ou le chercheur, sur une volonté de mobiliser, par les pratiques, la traduction ou le faire coopératif.

La dernière partie (E) du mémoire, pose un horizon, celui du désir de s'en sortir avec. Remettant en cause les entreprises d'acceptabilité sociale et la puissance d'une domination furtive, cette partie tente de mettre en évidence les pratiques d'émancipation dont font preuve les acteurs par le biais de rassemblements fonctionnant comme nœuds de familiarité, par les pratiques de territorialisation-déterritorialisation-reterritorialisation ou de cabotage urbain. Toute cette dernière partie est traversée par une conception de l'émancipation qui compte sur les pratiques pour surmonter les asymétries.

Ce sont ces asymétries auxquelles va se confronter le deuxième tome, en essayant de mettre en évidence le travail de resymétrisation et ses liens avec les processus de dépossession subis, ainsi que ceux de conception et de déprise susceptibles d'être mis en œuvre par les acteurs pour surmonter ces situations de d'asymétrie, d'emprise et d'incorporation des déprises.

Bibliographie

- Aesopos Y., Slmeoforidis Y. (2001), « USE.20 ATHÈNES. Urbanisation paralogique », in Koolhaas R., *Mutations*, Barcelone, Actar.
- Alphandery P. et Bergues M. (2004), « Territoires en questions : pratiques des lieux, usages d'un mot », *Ethnologie Française*, vol. 34, n° 1, p. 5-12.
- Anselme M. (2000), « Le lien sécuritaire: mettre en ordre le désordre quotidien », *Du bruit à la parole ; la scène politique des cités*, La Tour d'Aigues, l'Aube.
- Asholt W., Calle-Gruber M., Heurgon E., Oster-Stierle P. (dir.) (2018), *Europe en mouvement : lieux, passages (Cerisy à Berlin, Berlin à Cerisy)*, Editions Hermann.
- Aspe C., Jacqué M. (2012), *Environnement et société. Une analyse sociologique de la question environnementale*, Paris, Éditions de la MSH, Éditions Quæ.
- Aubertel P. (2014), *La recherche urbaine, Le Plan Urbain (1971-1998), Une dynamique pour se saisir des enjeux de la société*, Paris, Puca.
- Bailly C. (2001 [1992]), *La ville à l'œuvre*, Paris, Éditions de l'imprimeur.
- Bajolet É., Mattei M.-F. (2004), *Quatre ans de recherche urbaine 2001-2004*, Rennes, J.-M., Presses Universitaires François-Rabelais, MSH « Villes et Territoires », pp. 50-57.
- Balibar E. (1999), « Le renversement de l'individualisme possessif », Actes décade de Cerisy *La Propriété*, juillet.
- Barbier R. (2002), « La fabrique de l'usager. Le cas de la collecte sélective des déchets », *Flux*, 2002, n°48-49, p.35-46.
- Bavoux P., Foret C. (1990), *En passant par le centre*, Trajectoires Plan Urbain, Cerfise
- Bayart D. (1999), « La tournée comme activité de vigilance », in Joseph I., *Villes en gares*, Éditions de l'Aube.
- Bayat A. (1997), *Street Politics: Poor Peoples Movements in Iran*, Columbia University Press.
- Béal V., Gauthier M., Pinson G. (2011), introduction de *Le développement durable changera-t-il la ville ? Le regard des sciences sociales*, Éditions de l'Université de Saint-Étienne.
- Becker H.S. (1985 [1963]), *Outsiders*, Paris, Métailié.
- Belanger P. et al. (2001), « De l'embouteillage », in Koolhaas R., *Mutations*, Barcelone, Actar.
- Benjamin W. (1978 [1972]), *Sens unique*, Paris, Les nouvelles lettres/Maurice Nadeau, p.149.
- Berry-Chikhaoui I., Deboulet A. (2000), *Les compétences des citoyens dans le Monde arabe. Penser, faire et transformer la ville*, (dir.), Paris, Karthala.
- Beslay C., Gournet R. et Zélem M.-C. (2015), « Le "bâtiment économe" : utopie technicienne et "résistance" des usages », in Boissonade J. (2015), *La ville durable controversée. Les dynamiques urbaines dans le mouvement critique*, Paris, éditions Petra, Collection "Pragmatismes".
- Bidet A. (2011), *L'engagement dans le travail. Qu'est-ce que le vrai boulot ?*, Paris, Presses universitaires de France.
- Blanc M., Mormont M., Remy J. et Storrie T. (textes réunis et présentés par) (1994), *Vie quotidienne et démocratie. Pour une sociologie de la transaction sociale*, Coll. « Logiques Sociales », Paris, L'Harmattan.
- Blanchet A., Trognon A. (1994), *La psychologie des groupes*, Paris, Armand Colin.

- Blondiaux L. et Sintomer Y. (2002), « L'impératif délibératif », *Politix*, vol. 15, n°57, pp.17-35.
- Boccaro P. (1985), *Intervenir dans les gestions avec de nouveaux critères*, Paris, Éditions sociales.
- Boissonade J. (2018), « De la question urbaine à la question environnementale. Et de ses conséquences sur la gouvernance des villes », in *Europe en mouvement : lieux, passages (Cerisy à Berlin, Berlin à Cerisy)*, Asholt W., Calle-Gruber M., Heurgon E., Oster-Stierle P. (dir.), Editions Hermann.
- Boissonade J. (2015a), « Une approche pragmatiste dans la critique du développement durable », in *La ville durable controversée. Les dynamiques urbaines dans le mouvement critique*, Paris, éditions Petra, Collection "Pragmatismes", p.41-72.
- Boissonade J. (dir.) (2015b), *La ville durable controversée. Les dynamiques urbaines dans le mouvement critique*, Paris, éditions Petra, Collection "Pragmatismes".
- Boissonade J. (2013a), « Du dispositif délibératif à la pragmatique coopérative », in Louis A., Revel A. (dir.), *L'art de gouverner : entre éthique et politique*, Éditions Peter Lang, p.179-192.
- Boissonade J. (2013b), « La gouvernance instrumentale mise à l'épreuve. Une accession sociale coopérative face à l'institution participative », in Gobin C., Matagne G., Reuchamps M. et Van Ingelgom V. (dir.), *Etre gouverné au 21ème siècle*, coll. "Science Politique", Louvain-la-Neuve (Belgique), ed. Academia, p.147-169.
- Boissonade J. (2011a), « Le développement durable face à ses épreuves. Les enjeux pragmatiques des écoquartiers », *Espaces et sociétés*, n°147, p. 57-75
- Boissonade J. (2011b), « Face aux limites et aux ambiguïtés de la capacitation participative : Vers des dispositifs publics coopératifs à visée émancipatrice ? », *Les effets de la participation*, Actes Journée d'étude, Congrès du GIS Participation du public, décision, démocratie participative : Démocratie & Participation, EHESS, 18-21 octobre.
- Boissonade J. (2009), « Les apports de la sociologie pragmatique à la transaction sociale. Le concept de « régimes d'action » dans l'analyse du discours des "jeunes de banlieue" », *Pensée Plurielle*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Université, N°1-2009, p.37-50.
- Boissonade J. (2007a), « Charlot-Valdieu Catherine et Outrequin Philippe, 2007, Développement durable et renouvellement urbain. Des outils opérationnels pour améliorer la qualité de vie dans nos quartiers, L'Harmattan, 296 p. », *Développement durable et territoire*.
- Boissonade J. (2007b), « Processus d'identification territorialisés. Des compétences situationnelles face aux épreuves », *L'homme et la société*, n°165-166, p.85-102.
- Boissonade J. (2001a), « Pratiques de rassemblement et "pauses publiques" », *AGORA débats-jeunesses*, N°24, sept., p.75-84.
- Boissonade J. (2001b), *Bobigny, Créteil, Nanterre ; Les centralités en périphérie*, Ville de Bobigny, Dépt. de Seine-Saint-Denis, Ville de Nanterre, Dépt. des Hauts-de-Seine, DDE de Seine-Saint-Denis, Conseil Régional d'Ile-de-France IAURIF (1999-2001).
- Boissonade J. (2001c), « Pratiques d'agrégation juvénile et dynamiques du proche », *Annales de la Recherche Urbaine*, N°90, p.173-181
- Boissonade J. (1997), *Recherche urbaine : actualité de Henri Lefebvre*, mémoire de DEA.
- Boissonade J., Barbier R., Bauler T., Fortin M-J., Fournis Y., Lemarchand F., Raufflet E. (2016), « Mettre à l'épreuve l'acceptabilité sociale », introduction au numéro éponyme, revue [Vertigo], <http://vertigo.revues.org/17163>

- Boissonade J., Hackenberg K. (2011), « La nature contre la culture ? De la controverse écologique à la mise en ordre du milieu local », *Développement Durable & Territoires*.
- Boltanski L. (2009), *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard.
- Boltanski L. (2008), « Institutions et critique sociale. Une approche pragmatique de la domination », revue *Tracés*.
- Boltanski L. (1990), *L'Amour et la justice comme compétences. Trois essais de sociologie de l'action*, Paris, Métailié.
- Boltanski L. et Chiapello E. (1999), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard.
- Bordreuil J-S. (1987), *La production de la centralité urbaine*, Thèse de doctorat d'Etat (Ledrut R. dir.), Université de Toulouse Le Mirail.
- Borges J. L. (1970), *Manuel de zoologie fantastique*, Paris, 10/18, Folio.
- Bourdieu P. (1979), *La distinction ; critique sociale du jugement*, Paris, Les éditions de Minuit, p.202 et 206.
- Bourdieu P. (1978), « Réponses à quelques objections », in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, N°23.
- Bourdieu P., Chamboredon J.-C. et Passeron J.-C. (1983), *Le métier de sociologue : préalables épistémologiques*, Paris, Mouton, École des hautes études en sciences sociales.
- Bourg D., Papaux A. (dir.) (2015), *Dictionnaire de la pensée écologique*, p.1008.
- Bregman R. (2017), *Utopies réalistes*, Paris, Seuil.
- Breviglieri M., Lafaye C. et Trom D. (2009), *Compétences critiques et sens de la justice*, Colloque de Cerisy, Paris, Economica.
- Breviglieri M., Trom D. (2006), « Analytique du trouble urbain et perception de la ville. Une approche pragmatique des problèmes publics », in *Quatre ans de recherche urbaine 2001-2004*, Bajolet É., Mattei M.-F., Rennes J.-M., Presses Universitaires François-Rabelais, MSH « Villes et Territoires », p.50-57.
- Breviglieri M., Pattaroni L., Stavo-Debaugé J. (2004), *Propriétés, hospitalités et responsabilités. Ethnographie des parties communes de squats militants*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, Rapport à la Direction de l'architecture et du patrimoine, Mission du patrimoine ethnologique.
- Caillé A. (dir.) (2004), « De la reconnaissance, don, identité et estime de soi », *Revue du MAUSS*, N°23.
- Caillé A. (2001), « Une politique de la nature sans politique », *Revue du MAUSS*, N°17, p.94-96.
- Callon M. (1999), « Ni intellectuel engagé, ni intellectuel dégaïté: la double stratégie de l'attachement et du détachement », in *Sociologie du travail*, N°41, pp.65-78.
- Callon M. (1986), « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques dans la Baie de Saint-Brieuc », dans *L'Année sociologique*, N° 36.
- Callon M., Lascoumes P., Barthe Y. (2001), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil.
- Castel R., Haroche C. (2001), *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi*, Paris, Fayard.
- Cefaï D. (dir.) (2010), *L'engagement ethnographique*, Paris, Editions de l'EHESS.
- Cefaï D., Trom D. (dir.) (2001), *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques*, Paris, Editions de l'EHESS, Collection « Raisons pratiques »

- Centre d'analyse stratégique (2011a), *Incitations comportementales et environnement*, Actes colloque, 9 mars
- Centre d'analyse stratégique (2011b), "Nudges verts" : de nouvelles incitations pour des comportements écologiques, Note de presse.
- Chalas Y., Dubois-Taine G. (1997), *La ville émergente*, La Tour d'Aigues, l'Aube.
- Chamoiseau P. (1996), *Écrire en pays dominé*, Paris, Gallimard.
- Champy F. (2000), « Les architectes, les urbanistes et les paysagistes », in Lussault M., Body-Gendrot S., Paquot T., *La ville et l'urbain, l'état des savoirs*, Paris, La découverte.
- Charles L., Kalaora B. (2007), « De la protection de la nature au développement durable : vers un nouveau cadre de savoir et d'action ? », *Espaces et sociétés*, N°130, p. 121-133.
- Charlot-Valdieu C., Outrequin P. (2007), *Développement durable et renouvellement urbain. Des outils opérationnels pour améliorer la qualité de vie dans nos quartiers*, L'Harmattan.
- Chateauraynaud F. (2011), *Argumenter dans un champ de forces. Essai de balistique sociologique*, Paris, Petra.
- Chateauraynaud F. (2006), *Les asymétries de prises. Des formes de pouvoir dans un monde en réseaux*, Document de travail, GSPR/EHESS.
- Chateauraynaud F. (1999), *Les relations d'emprise. Une pragmatique des asymétries de prises*, EHESS, Document de travail, version du 10 mai.
- Chateauraynaud F., Fourniau J-M. (2011), *La portée des dispositifs participatifs face au retour du conflit*, doc. de travail GSPR (EHESS).
- Chateauraynaud F., Trabal C. (2005), *Conducteurs ordinaires, et extraordinaires, aux prises avec les dispositifs publics. Sociologie des expériences routières et de leurs mises en formes argumentatives*, Rapport final, Paris, Association DOXA,PREDIT 3 2002-2006, Groupe opérationnel n°3 Nouvelles connaissances pour la sécurité.
- Chateauraynaud F., Torny D. (1999), *Les sombres précurseurs. Une sociologie de l'alerte et du risque*, Paris, éditions de l'EHESS.
- Conein B., Thévenot L. (dir.) (1997), *Cognition et information en société*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, coll. Raisons pratiques, N°8, p.205-242.
- Congrès International des Associations Francophones de Science Politique (2011), Appel à communication du ST 7: « Être gouverné en situation de gouvernance » : pour une analyse des « natures » politiques de la gouvernance contemporaine », 20-22 avril.
- Corcuff P., Le Bart C., De Singly F. (2010), *L'individu aujourd'hui, Débats sociologiques et contrepoints philosophiques*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- Courpasson D. (1997), « Régulation et gouvernement des organisations. Pour une sociologie de l'action managériale », in *Sociologie du travail*, vol. 38, p. 39-61.
- Cousin O. et Rui S. (2011), « La méthode de l'intervention sociologique. Évolutions et spécificités », *Revue française de science politique*, 2011/3 Vol. 61, p. 513-532.
- Crawford M. B. (2010), *Éloge du carburateur. Essai sur le sens et la valeur du travail*, Paris, La Découverte.
- Crawford M. B. (2009), *Shop Class as Soulcraft : An Inquiry Into the Value of Work*, London, Penguin Press.
- Creze F., Liu M. (2006), *La recherche-action et les transformations sociales*, Paris, L'Harmattan.

- Crozier M., Friedberg E. (1977), *L'Acteur et le système*, Editions du Seuil.
- De Certeau M. (1990), *L'invention du quotidien, Tome I. Arts de faire*, Paris, Gallimard.
- De Fornel M., Quéré L. (1999), *La logique des situations. Nouveaux regards sur l'écologie des activités sociales*, Raisons pratiques, EHESS.
- De Munck J., Zimmermann B. (2008), *La liberté au prisme des capacités. Amartya Sen au-delà du libéralisme*, (dir.), Raisons pratiques, n°18.
- De Perthuis C. (2014), « Économie circulaire et transition écologique », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, N° 76, p. 23-27.
- Deleuze G., Guattari F. (1991), *Qu'est-ce que la philosophie*, Paris, Éditions de Minuit.
- Deleuze G., Guattari F. (1980), *Mille plateaux, Capitalisme et schizophrénie 2*, Paris, Éditions de Minuit.
- Descamps C. (1986), *Les idées philosophiques contemporaines en France*, Paris, Bordas.
- Desrosières A. (2005), « Décrire l'État ou explorer la société, les deux sources de la statistique publique », Paris, *Genèse*, mars 2005, n° 58.
- Dodier N. (2005), « L'espace et le mouvement du sens critique », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2005/1, p.7-31.
- Donat Sastre M. et al. (2015), « Des milieux en résistance à la gouvernabilité écologique. Le cas de Can Masdeu », in Boissonade J. (dir.), *La ville durable controversée. Les dynamiques urbaines dans le mouvement critique*, Paris, éditions Petra, Collection "Pragmatismes", p.395-422.
- Douglas M. (1992), *De la souillure. Études sur la notion de pollution et de tabou*, Paris, La Découverte.
- Dubalin Y., Mantziaras P. et Violeau J-L. (2001), « Subversions et détournements. La dalle "Italie" dans le 13^{ème} arrondissement », in Koolhaas R., *Mutations*, Barcelone, Actar.
- Dubet F. (1987), *La galère*, Paris, Éditions Fayard
- Dubois-Taine G. (2000), « Ville émergente : vers une vision actualisée des territoires habités », in *La dimension territoriale de la centralité : de la commune à l'agglomération*, MSH Tours – PUCA.
- Dubois-Taine G., Chalas Y. (1997), *La ville émergente*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube.
- Dumont L. (1983), *Essais sur l'individualisme. Une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne*, Paris, Le Seuil.
- Eisinger P.K. (1973), « The Conditions of Protest Behavior in American Cities », *American Political Science Review*, 67 (1), p. 11-12 ; cité par Mathieu L. (2002), « Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux », *Revue française de science politique*, 2002/1 Vol. 52, p.75-100.
- Felli R. (2016), *La grande adaptation. Climat, capitalisme et catastrophisme*, Paris, Le Seuil, coll. Anthropocène.
- Fize M. (1993), *Les bandes. L'entre-soi adolescent*, Paris, Desclée de Brouwer.
- Foucault M. (1975), *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard.
- Fourniau J-M. (2007), « L'expérience démocratique des "citoyens en tant que riverains" dans les conflits d'aménagement », *Revue européenne des sciences sociales*, Tome XLV, n°136, p. 149-179.

- Gaudin H. (1989), « Le vif de la ville », entretien avec F. Edelman in *Le Monde*, 22 mars
- Gautier C. (1996), « A propos du « gouvernement des conduites » chez Foucault : quelques pistes de lecture », *La gouvernabilité*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Geertz C. (1998), « La description dense : vers une théorie interprétative de la culture », in *Enquête* N°6, pp. 73-105.
- Genard J-L., Cantelli F. (2008), « Êtres capables et compétents : lecture anthropologique et pistes pragmatiques », *SociologieS, Théories et recherches*.
- Godard O. (2004), « De la pluralité des ordres Les problèmes d'environnement et de développement durable à la lumière de la théorie de la justification », *Géographie Économie Société*, n°2004/3, Vol. 6, p.303-330.
- Goffman E. (1953), *Communication Conduct on a Island Community*, Chicago, Université de Chicago,
<https://archive.org/details/GOFFMAN1953CommunicationConductInAnIslandCommunity>
- Graeber D. (2004), *Fragments of an Anarchist Anthropology*, Prickly Paradigm Press.
- Grafmeyer Y., Joseph I (1984), *L'École de Chicago*, Paris, Aubier.
- Grandjean A., Le Teno H. (2015), article « Transition », in *Dictionnaire de la pensée écologique*, Bourg D., Papaux A. (dir.), p.1008.
- Grignon C. (2008), *Sociologie et idéologie*, Droz.
- Grobois L-P., Joseph I. et Sautet P. (dir.) (1998), *Habiter une ville accessible ; des usages à la conception*, Paris, ed. du MELTT, PCA.
- Haegel F., Rey H., Sintomer Y. (dir.) (2000), *La Xénophobie en banlieue : effets et expressions*, Paris, L'Harmattan.
- Halbwachs M. (1997 [1950]), *La mémoire collective*, Paris, Albin Michel.
- Hatchuel A., Weil B. (1992), *L'expert et le système*, Paris, Economica.
- Herreros G. (2008), *Au-delà de la sociologie des organisations*, Toulouse, ERES.
- Heurgon E., Stathopoulos, N. (dir.) (1999), *Les métiers de la ville*, Éditions de L'Aube.
- Ibos J. M. (1990), revue *AMC*.
- Illich I. (1973), *La convivialité*, Paris, Seuil.
- Jamous H. (1967), *Contribution à une sociologie de la décision*, Paris, Éditions du CES - CNRS.
- Jonas H. (1990), *Le principe de responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, Paris, Éditions du Cerf.
- Joseph I. (2015), « L'enquête au sens pragmatiste et ses conséquences », *SociologieS* [En ligne], Dossiers, Pragmatisme et sciences sociales : explorations, enquêtes, expérimentations.
- Joseph I. (2007), « L'athlète moral et l'enquêteur modeste. Parcours du pragmatisme », in *L'athlète moral et l'enquêteur modeste*, Joseph I., Paris, Economica.
- Joseph I. (2003), *Introduction au rapport de thèse de Jérôme Boissonade*.
- Joseph I. (1999a), « Activité située et régime de disponibilité », *Raisons Pratiques*, N°10, p.157-172.
- Joseph I. (1999b), « Les interfaces de la métropolisation », in *Les métiers de la ville*, Heurgon E. et Stathopoulos, N. (dir.), Éd. de L'Aube, p.27.
- Joseph I. (1998a), *La ville sans qualités*, Éditions de l'Aube.

- Joseph I. (1998b), « L'accessibilité comme expérience sociale et interactionnelle », in Grobois L-P., Joseph I., Sautet P. (dir.), *Habiter une ville accessible ; des usages à la conception*, Paris, ed. du MELTT, PCA.
- Joseph I. (1998c), *Erving Goffman et la microsociologie*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Joseph I. (1997), « Prises, réserves, épreuves », *Communications*, n°65.
- Joseph I. (1996), « Les compétences de rassemblement », revue *Enquête* N°4.
- Joseph I. (1994), « Le droit à la ville, la ville à l'œuvre. Deux paradigmes de la recherche », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, PUCA, N°64, p.5-10.
- Joseph I. (1990), *L'Espace du public. Les compétences du citoyen*, Paris, Recherches-Plan urbain.
- Joseph I. (1984), *Le passant considérable, essai sur la dispersion de l'espace public*, Paris, Librairie des Méridiens.
- Karsenti B., Quéré L. (2004), *La Croyance et l'Enquête : aux sources du pragmatisme*, Paris, Éd. de l'EHESS, coll. Raisons pratiques.
- Katz J. (2010), « Du comment au pourquoi. Description lumineuse et inférence causale en ethnographie », p.43-105, in *L'engagement ethnographique*, Cefai D. (dir.) (2010), Paris, Editions de l'EHESS, p.50.
- Kokoreff M. (2003), *La force des quartiers*, Paris, Payot.
- Koolhaas R. (2001), *Mutations*, Barcelone, Actar.
- Kornblum W. (2011), *Sociology in a Changing World*, CENGAGE Learning Custom Publishing (9th edition).
- La Varra G., Steinberg D. (2001), « USE.13 BUCAREST. Une ville où l'on entre l'un après l'autre », in Koolhaas R., *Mutations*, Barcelone, Actar.
- Lafaye C., Thévenot L. (1993), « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue française de Sociologie*, 34 (4), p. 495-524.
- Lallement M. (2015), *L'Âge du faire. Hacking, travail, anarchie*, Paris, Seuil.
- Latouche S. (2003), « L'imposture du développement durable ou les habits neufs du développement », *Mondes en développement*, Vol.31-2003/1, N°121.
- Latour B. (1999), *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, La Découverte.
- Latour B. (1995a), *Le métier de chercheur, regard d'un anthropologue*, Paris, Éditions de l'INRA.
- Latour B. (1995b), « Moderniser ou écologiser. À la recherche de la "septième" Cité », in *Écologie politique*, N°13, p.5-27.
- Lavelle S. (2015), « Transition écologique : quelle révolution ? », *Revue Projet* 2015/6, (N° 349), p. 6-13.
- Lefebvre H. (1982 [1946]), *Logique formelle, logique dialectique* (3 éd.), Paris, Éditions sociales.
- Lefebvre H. (1981), *Critique de la vie quotidienne*, tome 3, Paris, L'arche.
- Lefebvre H. (1972), *Espace et politique*, Paris, Anthropos.
- Lefebvre H. (1970), *Le manifeste différentialiste*, Paris, Idées NRF Gallimard.
- Lefebvre H. (1968), *Le droit à la ville*, Paris, Paris, Anthropos.
- Lefebvre H. (1967), *Vers le cybernanthrope*, Paris, Denoël Gonthier.

- Lefebvre H. (1962), *Critique de la vie quotidienne*, tome 2, Paris, L'Arche.
- Lemieux C. (2009), *Le devoir et la grâce*, Paris, Economica, coll. « Etudes Sociologiques ».
- Lepoutre D. (1997), *Cœur de banlieue ; codes, rites et langages*, Paris, ed. Odile Jacob
- Levy A. (1984), « La recherche-action et l'utilité sociale », *Connexions*, n°43, p.81-98.
- Louis A., Revel A. (dir.) (2013), *L'art de gouverner : entre éthique et politique*, Peter Lang.
- Lussault M., Body-Gendrot S., Paquot T. (2000), *La ville et l'urbain, l'état des savoirs*, Paris, La découverte
- Martuccelli D. (2006), *Forgé par l'épreuve. L'individu dans la France contemporaine*, Paris, Armand Colin.
- Mathieu L. (2002), « Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux », *Revue française de science politique*, 2002/1 Vol. 52, p.75-100.
- Mills C. W. (2017 [1940]), « Les actions situées et les vocabulaires de motifs », *SociologieS* [En ligne], Découvertes / Redécouvertes.
- Monod J. (1968), *Les barjots*, Paris, ed. Julliard
- Morin E. (1990), *Science avec conscience*, Paris, Le Seuil.
- Murard L., Zylberman P. (2003), *Le petit travailleur infatigable. Villes-usines, habitat et intimités au XIX^{ème} siècle*, Paris, Recherches.
- Musil R. (2011 [1930-32]), *L'homme sans qualités*, Paris, Seuil, Points.
- Olin Wright E. (2017), *Utopies réelles*, Paris, La Découverte.
- Pasolini P.P. (1976), *Ecrits corsaires*, Flammarion.
- Payet J-P., Giuliani F., Laforgue D. (dir.) (2008), *La voix des acteurs faibles. De l'indignité à la reconnaissance*, Presses universitaires de Rennes, coll. "Le sens social".
- Pereira I. (2011), *L'expérimentation sociologique pragmatique: entre participation observante et recherche-action* (Document de travail).
- Pestre D. (2011), « Développement durable : anatomie d'une notion », *Natures Sciences Sociétés*, 2011/1 Vol. 19, p. 31-39.
- Piette A. (1996), *Ethnographie de l'action. L'observation des détails*, Paris, Éditions Métailié.
- Piraud M., Pattaroni L., Joye D. (2014), « Écologie : litanie du futur ou pouvoir négligé ? », *EspacesTemps.net*.
- Prost R. (dir.) (1995), *Concevoir, inventer, créer ; réflexion sur les pratiques*, Paris, L'Harmattan.
- Pruvost G. (2017), « Critique en acte de la vie quotidienne à la ZAD de Notre-Dame-des-Landes (2013-2014) », *Politix*, n°1, p. 35-62.
- Querrien A., Lassave P. (1994), Parcours et positions, *Les Annales de la recherche urbaine*, N°64.
- Rawls J. (1987), *Théories de la justice*, Paris, Seuil.
- Raynaud D. (2004), « Contrainte et liberté dans le travail de conception architecturale », *Revue française de sociologie*, vol. 45(2), p.339-366.
- Revue Espaces et sociétés (1994), *Actualités de Henri Lefebvre*, N°76, L'Harmattan.

- Rey-Valette H., Clément O., Mathé S., Lazard J., Chia E. (2010), « Quelques postulats relatifs aux indicateurs de développement durable : l'exemple de l'aquaculture », *Natures Sciences Sociétés*, 2010/3 Vol. 18, p. 253-265.
- Ricoeur P. (1998), *Architecture et narrativité*, revue *Urbanisme*, N°303 nov./dec.
- Rosanvallon P. (2006), *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Seuil.
- Rouleau-Berger L. (1991), *La ville intervalle, jeunes entre centre et banlieue*, Paris, Méridiens Klincksieck.
- Savidan P. (2008), « Démocratie participative et conflit », *Revue de Métaphysique et de Morale*, 2008/2, n° 58, p. 177-189.
- Schmidt C. (1993), « L'homo bellicus et la coordination économique », *Revue Économique*, N° 3, mai, pp.529-550.
- Scott J. (2008 [1992]), *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, Le Kremlin Bicêtre, Éditions Amsterdam.
- Scott J. (1985), *Weapons of the Weak. Everyday forms of Peasant Resistance*, New Haven, Yale University Press.
- Sennett R. (2010), *Ce que sait la main, la culture de l'artisanat*, Paris, Albin Michel
- Servigne P., Stevens R. (2015), *Comment tout peut s'effondrer. Petit manuel de collapsologie à l'usage des générations présentes*, Paris, Seuil.
- Simmel G. (1988 [1909]), *La tragédie de la culture*, Paris, Rivages.
- Simmel G. (1984 [1908]), « Digression sur l'étranger », in Grafmeyer Y. et Joseph I., *L'École de Chicago*, Paris, Aubier (2^{ème} ed.), p.53-59.
- Simmel G. (1984 [1903]), « Métropoles et mentalités », in *L'école de Chicago, naissance de l'écologie urbaine*, Grafmeyer Y., Joseph I. (dir.), Paris, Aubier (2^{ème} ed.).
- Simon H.-A. (1988) *Sciences des systèmes, sciences de l'artificiel*, Paris, Dunod.
- Simon P. (2000), « Classements scientifiques et identités ethniques », in *La Xénophobie en banlieue : effets et expressions*, Haegel F., Rey H. et Sintomer Y. (dir.), Paris, L'Harmattan.
- Simondon G. (2012), *Du mode d'existence des objets techniques*, Aubier.
- Tarrius A. (1997), *Fin de siècle incertaine à Perpignan*, Perpignan, Llibres del Trabucaire
- Terra S., Fleuret A. (2009), *L'acceptabilité sociale des éoliennes : des riverains prêts à payer pour conserver leurs éoliennes – Enquête sur quatre sites éoliens français*, Paris, MEEDDAT / CGDD / SEEIDD.
- Thaler R.H., Sunstein C.R. (2003), « Libertarian paternalism is not an oxymoron », *The University of Chicago Law Review*, vol. 70(4).
- Thévenot L. (2006), *L'action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement*, Paris La Découverte, coll. « textes à l'appui/politique et sociétés ».
- Thévenot L. (1997), « Un gouvernement par les normes. Pratiques et politiques des formats d'information », in *Cognition et information en société*, Conein B., Thévenot L. (dir.), Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, coll. Raisons pratiques, N°8, p.205-242.
- Thévenot L. (1990), « L'action qui convient », *Les formes de l'action*, Paris, Éditions de l'EHESS, coll. Raisons Pratiques, N°1.
- Thévenot L. (1986), « Les investissements de forme », *Cahiers du CEE*, n°29, p.21-71.

- Thrasher F. M. (1963 [1927]), *The gang, a study of 1313 gangs in Chicago*, édition abrégée, Chicago, ed. The University of Chicago Press
- Touraine A. (1991), « Face à l'exclusion », in *Esprit*, Février, p.7-13.
- Trom D. (1999), « De la réfutation de l'effet NIMBY considérée comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative », *Revue française de science politique*, N°1, pp.31-50.
- Uhalde M. (2008), « L'instrumentalisation de la sociologie en situation d'intervention : analyse critique d'une notion ordinaire », *Sociologies Pratiques*, N°16.
- Villalba B. (2009), *Appropriations du développement durable. Émergences, diffusions, traductions*, Lille, Septentrion.
- Young I.M. (2000), *Inclusion and Democracy*, Oxford, Oxford University Press.
- Zaccaï E. (2002), *Le développement durable. Dynamique et constitution d'un projet*, Bern – Bruxelles, Peter Lang.
- Zomer M. (2015), *Cultiver les cités. Genèse d'une politique publique ? Étude du développement des jardins en pied d'immeubles en Seine-Saint-Denis*, Mémoire de recherche, Sciences Po Lille, Master Affaires Publiques et Gestion des Biens Communs, Majeure Métiers de l'Action Publique, Développement soutenable.

Table des matières

Parcours biographique pour lecteur pressé	5
Introduction	7
A. “Oui, mais...” : entre attachement et attention.....	18
A.1 La dynamique des rassemblements contre les évidences du “territoire”	19
A.2 Des microcentralités à l’ascension du “Projet urbain”	22
A.3 Les démêlés d’une “cellule de recherche d’intervention” (Master Mutudil).....	26
A.4 Entre crises et nécessité d’agir, les enjeux d’une revue “pour” la recherche urbaine	30
B. Pourquoi critiquer, si ce n’est pour comprendre ?.....	33
B.1 Henri Lefebvre contre le Système durable.....	34
B.2 La genèse du réseau ACDD.....	38
B.3 Les prises et les reprises des critiques à Sciences Po. (Lille).....	44
B.4 Les incertitudes des “compétences” pragmatiques et urbaines	47
C. Où est le problème ?	50
C.1 Les rassemblements entre familiarité a priori et urbanité de confrontation	51
C.2 Cultures territoriales et sociabilités dans le mouvement (recherche DIV)	54
C.3 Problématiser les critiques par leur mouvement.....	56
C.4 Biennale de Bologne : un musée pour penser un projet urbain	58
C.5 Un écoquartier à Dunkerque : de la question urbaine à la question environnementale	64
C.6 Les enjeux pragmatiques des “dispositifs par omission”	70
D. Comment fait-on ?	74
D.1 Interroger “la transition” par les pratiques de l’habiter (atelier ACDD).....	74
D.2 Entre conception, recherche et pédagogie : les richesses de la traduction	78
D.3 Enseignement : rendre le réel problématique	81
D.4 Accession sociale à la copropriété : la complexité du “faire coopératif”	91
E. Peut-on “faire avec” et s’en sortir ?.....	95
E.1 Interroger le développement durable par l’acceptabilité sociale (atelier ACDD).....	96
E.2 Territorialisations, déterritorialisations et reterritorialisations des rassemblements.....	98
E.3 Pauses publiques : articuler urbanité de confrontation, mobilisation de fait et émancipation collective	100
E.4 Les contreforts publics des mobilisations d’une copropriété coopérative.....	104
E.5 L’usure d’une contre-démocratie face aux esquives d’une participation furtive	109
E.6 Des dispositifs publics aux pratiques d’émancipation (UMR LAVUE).....	112
E.7 Resymétrisations pratiques des acteurs d’une rénovation énergétique (recherche ADEME)....	116
Conclusion	119
Bibliographie.....	121

Mémoire en vue de l'obtention de l'habilitation à diriger des recherches en sociologie
École des Hautes Études en Sciences Sociales

En-deçà de la critique, expériences de la déprise

Pour une sociologie des resymétrisations
dans les mondes urbains

Jérôme BOISSONADE

DEUXIÈME VOLUME : MÉMOIRE ORIGINAL

Présentée le 3 mars 2019

Garant

Francis Chateauraynaud, Directeur d'études à l'EHESS

Jury

Rémi Barbier, Professeur à l'ENGEES, directeur de l'UMR GESTE (Strasbourg)

Joëlle Zask, Maître de conférences HDR à l'Université de Provence 1

Marc Breviglieri, Professeur à la Haute École Spécialisée de Suisse Occidentale (HETS-Genève)

Estelle Ferrarese, Professeure de philosophie morale et politique, Université de Picardie Jules Verne

Bruno Villalba, Professeur de sciences politiques à AgroParisTech

Daniel Cefai, Directeur d'études à l'EHESS

Sommaire

Comment rendre interprétables et intelligibles les non mobilisations ?.....	6
1. Face à la ville-dispositif : se dépendre de la contingence	10
1.a. La conception architecturale et urbaine au prisme de la déprise.....	10
1.b. Pourquoi la ville durable est-elle un terrain privilégié ?	21
1.c. Des horizons paradigmatiques	32
2. Partie 2 : L'angle de la déprise : construire un programme de recherche original	49
2.a. La dépossession et la déprise, ou l'intérêt d'une ouverture par le bas.....	49
2.b. Éléments pour une sociologie pragmatique des resymétrisations.....	52
2.c. Dimension situationnelle : les liens de déprise	65
2.d. L'incontournable incorporation des déprises	72
2.e. Dimension structurelle : l'inlassable travail de resymétrisation	85
3. Conclusion générale	92
Glossaire.....	96
Bibliographie.....	99

“Objet : Réactions des habitants de...

Madame,

(...) Nous voulons par la présente vous manifester notre mécontentement car nous avons l'impression de cautionner une “pseudo concertation” quant aux projets et décisions apparemment entérinés.

En effet, nous vous avons déjà transmis, par la voie des responsables du diagnostic en marchant du 08 Octobre 2011, un mail et une lettre exprimant nos vœux et désaccords. (Mail resté sans réponse de votre part et de la part des destinataires (...)).

En discutant entre riverains et adhérents de l'Association, nous recherchons les causes de ce sentiment d'abandon :

- Peut-être que les budgets 2011 sont épuisés;
- Peut-être que certaines personnes ne se sentent pas concernées par l'aménagement de ce nouveau quartier;
- Peut-être que la notion d'éco quartier n'est qu'un effet de mode ou de marketing;
- Peut-être qu'il y a d'autres quartiers à privilégier avant le [...].

Mais alors pourquoi ne pas répondre et nous expliquer votre plan d'action de façon totalement transparente, nous sommes des adultes capables de comprendre et de patienter...

Vous comprendrez, Madame, qu'il est grand temps de faire de véritables concertations constructives avec les habitants du [...], il sera très difficile de remotiver les gens et d'avoir une participation représentative (1^{ère} diagnostic en Sept 2010 environ 40 personnes, 2^{ème} diagnostic en Oct. 2011 environ 14 personnes; cela devrait vous interpellier, ainsi que les responsables).

Nous espérons que cette deuxième lettre missive attirera toute votre attention, que vous prendrez toutes les mesures efficaces pour corriger l'attitude de vos subordonnées afin de prendre en considération nos avis, faute de quoi nous serons amenés à ‘Boycotter’ vos invitations, chose que nous voulons évidemment éviter.

Espérant pouvoir compter sur une réponse de votre part, nous vous prions de croire, Madame, à l'expression de nos salutations les meilleures »¹.

Devant un tel document, adressé à l'adjointe au Maire par le président d'une association d'habitants, le chercheur est satisfait. Il y trouve des institutions qui instituent, des dispositifs qui indisposent et des acteurs qui agissent, bref, tous les ingrédients d'une mobilisation dont il s'agit de révéler les ressorts pour montrer les compétences des uns, la rouerie des autres et les ambiguïtés de ces assemblages.

¹ Lettre adressée à l'adjointe au Maire et donnée en mains propres par le président de l'association des habitants de l'écoquartier, au début de la réunion de présentation de la future Maison de quartier (25 Novembre 2011).

Il est vrai que les scènes participatives, mises en œuvre depuis plusieurs décennies, sont un terrain de choix pour le monde de la recherche. La multitude des formes qu'elles ont prises souligne en effet à rebours, l'aridité d'une démocratie représentative sur le fil.

Pour faire face à la défiance que suscite cette dernière, les procédures mises en place ont tenté de répondre point par point aux critiques qui lui étaient portées. Jusqu'à un certain point, celui d'un partage de légitimité contradictoire, qui ne se résout le plus souvent qu'au cas par cas et ne peut se vérifier que dans l'action.

Alors même que la démocratie appelle à la participation de toutes et tous, nous ne sommes pas là. Pas là où on nous attend. Comme si après avoir été dépossédés de notre capacité à pouvoir décider par la participation, ces expériences nous appelaient plutôt à nous déprendre des espaces consultatifs restés grands ouverts, pour concevoir d'autres lieux urbains nous permettant une fois de plus, de nous défaire de ce qui lestait les nouvelles figures imposées de la démocratie.

Cette lettre nous dit beaucoup de choses des prises² que les acteurs mettent œuvre pour arriver à leurs fins. Ces prises – argumentatives, morales, politiques, etc. – nous racontent une histoire dans laquelle les processus critiques sont jalonnés de controverses, de rebonds et d'épreuves.

Mais cette lettre nous dit aussi beaucoup de choses des déprises que les acteurs mettent en œuvre pour se défaire des fins qu'on leur impose. Ces déprises – elles aussi argumentatives, morales, politiques, etc. – nous racontent une autre histoire dans laquelle les processus critiques sont jalonnés d'incapacités, de détachements et d'écarts.

Ce mémoire d'habilitation à diriger les recherches est consacré à cette deuxième manière de raconter les histoires. On peut, comme je vais le faire en partie dans ce volume, relire à nouveau frais un matériau à partir duquel nous nous étions déjà raconté d'autres récits plus ou moins héroïques³. Mais le but de ce mémoire est essentiellement programmatique. Il vise à mettre en lumière la portée des déprises dans des situations le plus souvent marquées par les asymétries et les emprises. Bien loin de les réduire à des défaites de l'action et de la pensée, nous voudrions au contraire montrer comment les déprises peuvent sortir les acteurs de relations qui les dépossèdent de ce qui fait d'eux des sujets. Lâcher prise pour répondre aux dépossessions et se déprendre pour

² Bessy C., Chateauraynaud F. (2014 [1991]), *Experts et faussaires. Pour une sociologie de la perception*, Paris, Pétra.

³ Nous reviendrons sur cette lettre de manière plus détaillée dans le chapitre "Les figures du rejeté et de l'attaché : la dépossession en asymétrie et sous emprise" (2.b.2)

désamorcer les asymétries. Bref, considérer que les déprises sont un autre moyen essentiel de resymétriser les relations sociales.

Comment rendre interprétables et intelligibles les non mobilisations ?

Des ouvriers⁴ aux intellectuels⁵, on déplore le manque de mobilisation des individus, groupes ou populations, alors même que leur statut, condition ou situation aurait dû les voir se mobiliser.

Ce deuxième tome de l'habilitation à diriger les recherches, nettement programmatique, tente de donner quelques éléments sociologiques qui permettent de rendre intelligibles les non mobilisations. Alors que les objectifs normatifs des nouvelles sciences sociales visent à mobiliser les acteurs dans des dispositifs citoyens avec un empowerment, un partage, une participation, etc., il s'agit ici d'ouvrir un espace dans lequel les choses qui n'amorcent pas, ne prennent pas ou ne se traduisent pas par des mobilisations, puissent être interprétables autrement que par leurs manques ou leur absence. Il ne s'agit pas d'une sociologie des marges, du décrochement ou de la désaffiliation, mais plutôt de s'intéresser à des situations délaissées ou qui représentent un problème pour les autres sociologies et qu'elles traitent donc toujours par défaut.

C'est habituellement par les travaux d'un économiste, Albert Hirschman, que ces non-mobilisations sont abordées, avec le terme d'exit, qu'il a développé dans son ouvrage *Exit, voice, loyalty. Défection et prise de parole*⁶. Quelle est alors la différence entre l'*exit* et la conception de la *déprise* qui va être développée dans ce mémoire ? Pour cet économiste, l'exit pose un problème. L'absence de prise de parole des usagers empêche le bon fonctionnement de la concurrence, puisque les acteurs économiques ne comprennent pas les raisons de cette défection. Alors qu'au contraire la prise de parole (*voice*), particulièrement investie par les sciences humaines toutes disciplines confondues⁷, fournit les indications susceptibles de réorienter ces acteurs dans la bonne direction.

Si l'on se place non plus du point de vue de l'acteur économique visant à renforcer ses gains, mais plutôt du point de vue de celui qui souhaite limiter le pouvoir de cet acteur sur soi, on voit que se déprendre sans en donner les raisons est plus efficace

⁴ Frank T. (2008), *Pourquoi les pauvres votent à droite*, Marseille, Agone, coll. « Contre-feux ».

⁵ Anonyme (1981), « Le silence des intellectuels », *Esprit*, oct./nov., p.194-195.

⁶ Hirschman A. (2011 [1970]), *Exit, voice, loyalty. Défection et prise de parole*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.

⁷ Le troisième terme, *Loyalty*, consiste à donner le change ou à laisser flotter le sens, sans s'engager dans l'épreuve, pour ne pas prendre de risque.

qu'entretenir une relation asymétrique, en présentant ses doléances, à celui dont on se défie.

En sociologie, plusieurs recherches ont déjà frayé cette voie. On pense plus particulièrement aux travaux de Nina Éliasoph qui se demande “comment les américains évitent-ils la discussion politique animée par l'esprit public dans les contextes [publics] et que font-ils à la place qui rende aussi rare un tel type de discussion”⁸. Michel Callon et Vololona Rabeharisoa avaient quant-à-eux, tenté de comprendre les refus de Gino d'entrer dans l'espace public⁹. Les travaux de Laurent Thévenot mettent en évidence, à la suite d'Erving Goffman, les “soucis” que pose toute coordination, de même que les chercheurs qui l'accompagnent, comme Marc Breviglieri¹⁰, avec la question du “ne plus habiter”¹¹, Luca Pattaroni qui souligne les limites d'un monde des squats fondé sur l'autonomie¹² ou Joan Stavo-Debauge avec le concept de “hantise”¹³. Par ailleurs, plusieurs travaux sur la participation interrogent, après Walter Lippmann¹⁴, son caractère fantomatique¹⁵, impératif¹⁶, couteux¹⁷, imparfait¹⁸, dissuasif¹⁹, etc. Nous ne pourrons, dans le cadre de cette habilitation à diriger les recherches, discuter l'ensemble de ces travaux de manière approfondie, mais nous y reviendrons partiellement au cours de notre raisonnement et surtout, ils constitueront un bagage essentiel pour nous accompagner dans les années qui viennent.

Plutôt que de saisir ces phénomènes par leur forme, et donc de les imputer immédiatement à des formes de vie (groupe, collectif, association, dispositif, etc.), c'est d'abord le travail – fort éloigné de celui du militant ou du porte-parole – réalisé par les

⁸ Éliasoph N. (2010 [1998]), *L'évitement du politique. Comment les américains produisent l'apathie dans la vie quotidienne*, Paris, Economica, p.35.

⁹ Callon M., Rabeharisoa V. (1999), « La leçon d'humanité de Gino », *Réseaux*, volume 17 n°95, p.197-233.

¹⁰ Breviglieri M. (1999), *L'usage et l'habiter. Contribution à une sociologie de la proximité*, Thèse de doctorat en sociologie, Paris, EHESS.

¹¹ Breviglieri M. (2002), « L'horizon du ne plus habiter et l'absence du maintien de soi en public », in *L'héritage du pragmatisme. Conflits d'urbanité et épreuves de civisme*, Céfaï D. et Joseph I. (éd.), Éditions de l'Aube, p.319-336.

¹² Pattaroni L. (2005), *Politique de la responsabilité. Promesses et limites d'un monde fondé sur l'autonomie*, Thèse de doctorat en sociologie, Université de Genève – EHESS.

¹³ Stavo-Debauge J. (2009), *Venir à la communauté : une sociologie de l'hospitalité et de l'appartenance*, Thèse de doctorat en sociologie, Paris, EHESS.

¹⁴ Lippmann W. (2008 [1925]), *Le Public fantôme*, Paris, Éditions Démopolis.

¹⁵ Berger M. (2015), « Des publics fantomatiques », *SociologieS* [En ligne].

¹⁶ Blondiaux L., Sintomer Y. (2002), « L'impératif délibératif », *Politix*, N° 57, vol. 15, p. 17-35.

¹⁷ Charles J. (2012), « Les charges de la participation », *SociologieS* [En ligne].

¹⁸ Carrel M. (2005), *Faire participer les habitants ? La politique de la ville du public*, Thèse pour le doctorat de sociologie, Paris, Université de Paris V.

¹⁹ Berger M., Charles J. (2014), « Persona non grata. Au seuil de la participation », *Participations*, N°9/2, p. 7-37.

uns et les autres pour se défaire de la situation dans laquelle ils sont plongés qui va nous intéresser, que ce travail de déprise soit formalisé en termes de forme de vie ou pas.

On peut faire l'hypothèse que le processus qui conduit à se dépendre émerge lorsque les acteurs sont plongés dans :

- Une configuration asymétrique²⁰ dans laquelle face à une situation, un problème ou un processus commun donné, certains acteurs ont plus de prise que d'autres. Le degré d'asymétrie peut évoluer, mais il s'agit d'une configuration dans laquelle tenter d'avoir prise sur la situation est susceptible de produire des effets négatifs sur la personne ou le groupe ;
- Une configuration d'emprise²¹ dans laquelle les asymétries sont telles que les capacités de perception et d'action sont altérées et donc les tentatives de prise difficiles à concevoir parce qu'illégitimes ou inenvisageables.

On peut se satisfaire de configurations asymétrique ou d'emprise, parce qu'elles peuvent garantir un certain confort face à l'incertitude de toute bifurcation. Cependant, ces deux configurations nous dépossèdent de notre capacité à prendre part pleinement aux situations. Par exemple, on peut imaginer des situations dans laquelle des acteurs :

- Jugent la confrontation ou la résistance individuelle ou collective inadéquates pour répondre à la situation asymétrique (“les syndicats sont dépassés”) et travaillent pour se défaire de cette forme agonistique ou du collectif ;
- Voient venir une emprise (“c'est déjà plié”) et travaillent pour se défaire de l'asymétrie qui les conduit vers cette emprise ;
- Se désintéressent de la situation parce qu'ils ont le sentiment de ne pas pouvoir avoir prise (“tout fonctionne au rapport de force ou à l'influence”) et travaillent soit pour ne pas se faire instrumentaliser ou prendre parti, soit pour ne pas “perdre leur temps” et s'épuiser.

Ce travail discret et laborieux pour contourner l'épreuve et ne pas subir les conséquences de l'asymétrie ou de l'emprise peut parvenir à recréer un espace ou des interstices dans lesquels les acteurs pourront se ménager des réserves, trouver des appuis, attendre de voir ce qui émerge, ou déployer d'autres formes d'action ou d'autres formes de conception de leur propre parcours, forme de vie, etc.

²⁰ Voir glossaire en fin de mémoire et Chateauraynaud F. (2006), « Les asymétries de prises. Des formes de pouvoir dans un monde en réseaux », Paris, Documents du GSPR, EHESS.

²¹ Voir glossaire en fin de mémoire et Chateauraynaud F. (2015), « L'emprise comme expérience », *SociologieS* [En ligne], Dossiers, Pragmatisme et sciences sociales : explorations, enquêtes, expérimentations.

Face à ces déprises, ceux qui exerçaient leur emprise ou asymétrie peuvent alors être tentés de prendre en compte ces déprises, pour mieux transformer et maintenir ou renforcer les asymétries et emprises initiales.

Enfin, on peut penser que ceux qui subissent ces nouveaux modes d'emprise ou d'asymétrie prennent en compte à leur tour ces transformations pour les réduire, par un travail de resymétrisation. Tout au long du mémoire, j'évoquerai ce concept de resymétrisation, qui semble de prime abord très abstrait, à chaque fois qu'une situation présente les caractéristiques d'une asymétrie et que les acteurs font un travail individuel ou collectif pour réduire cette asymétrie, l'annuler ou contourner l'épreuve, de façon à ne pas subir les conséquences de cette asymétrie ou de cette emprise.

Cette approche cyclique dépossessions – déprises – incorporations des déprises – resymétrisations suppose de considérer que toute situation est plus ou moins asymétrique ou sous emprise et que ce perpétuel travail de réduction de l'asymétrie, même s'il n'est pas exercé de manière permanente et systématique, constitue un ressort essentiel de la vie sociale.

L'urbain est un laboratoire ouvert qui devrait nous permettre à l'avenir d'expérimenter ces hypothèses et de tenter d'affiner ces premières interprétations. Les conceptions, les réalisations et les pratiques qui traversent l'architecture et la ville durables (labélisation, écoquartiers, modes constructifs, etc.), nous permettront d'éprouver les effets de l'incorporation des critiques portées à l'encontre du développement urbain classique, ainsi que les liens entre déprises, conceptions, incorporations des déprises et travail de réduction des asymétries qui se jouent au travers de ces dispositifs. Ce parcours devrait ainsi nous permettre d'avancer quelques éléments de réponse à cette énigme des non mobilisations.

1. Face à la ville-dispositif : se dépendre de la contingence

1.a. La conception architecturale et urbaine au prisme de la déprise

La sociologie et la sociologie-anthropologie de l'habitat et de l'urbain tentent de mettre en évidence les dimensions spécifiquement urbaines des phénomènes sociaux, cependant, le premier tome de cette habilitation à diriger les recherches a montré l'importance d'un parcours d'architecte, et plus spécifiquement du travail de conception, dans ma manière de saisir l'enseignement et la recherche sociologique. Que peut apporter une telle approche, sous l'angle de la conception, sur cette question des non-mobilisations ?

Pour Cornélius Castoriadis, la technique opère une "division du monde en ces deux régions fondamentales pour le faire humain : celle qui résiste de toute façon et celle qui (à une étape donnée de l'histoire) ne résiste que d'une certaine façon. Elle constitue dans le réel brut ce par rapport à quoi on ne peut rien, et ce par rapport à quoi un faire est possible"²². Si l'on considère que tout travail de conception est susceptible de modifier les contours de ces "régions fondamentales pour le faire humain", l'objet de ce chapitre va être de montrer en quoi, l'enjeu de la conception (son champ, ses propriétés, ses propriétaires, etc.) est déterminant dans le passage d'une situation qui résiste de toute façon à une situation qui ne résiste "que d'une certaine façon".

1.a.1 La conception (architecturale) pour produire des prises et des déprises ?

"L'hospitalité paradoxale et minimale que nous attendons d'un espace public urbain, espace de circulation susceptible d'être « visité » (Kant) par tout un chacun, et espace de rencontre avec l'étranger, veut qu'il soit accessible et nous offre des prises pour l'activité en cours, tout en ménageant la possibilité de se dépendre, d'évoluer dans un monde de liens faibles"²³.

La sociologie de l'habitat est traversée par une tentation modélisatrice, réduisant les sociétés habitantes, d'un côté aux pratiques, à la famille et à l'appropriation, et de l'autre

²² Castoriadis C., « Technique », *Encyclopædia Universalis* [en ligne].

²³ Joseph I. (1996), « Les compétences de rassemblement », *Enquête* [En ligne], 4 | 1996, mis en ligne le 11 juillet 2013. URL : <http://journals.openedition.org/enquete/773>. Voir aussi : Breviglieri M., Pattaroni L., Stavo-Debauge J. (2004), *Les choses dues. Propriétés, hospitalités et responsabilités*, Rapport à la Mission à l'ethnologie.

aux catégorisations par types d'habitat, des grands ensembles au pavillonnaire²⁴ jusqu'aux politiques du logement.

Portée notamment par Thierry Paquot²⁵ ou Monique Eleb, lorsqu'elle vise à établir le lien entre "structuration des groupes domestiques", "usages" et "solutions architecturales"²⁶, l'anthropologie de l'habitat²⁷ et l'anthropologie de l'espace²⁸ représentent l'aboutissement de travaux à la recherche d'une ontologie de l'habiter.

À côté de ces approches de l'espace habité marquées par le structuralisme ou par une essentialisation de l'habiter, on peut s'intéresser aux processus sociaux de production de ce espace, c'est notamment le but de la sociologie de la conception architecturale, qui reste encore à développer²⁹. Dans une réflexion issue de ses propres travaux et en écho à ceux d'Herbert A. Simon³⁰, Michel Callon a mis en évidence les différences existant entre le modèle hiérarchique descendant de l'architecte chef d'orchestre et le modèle négocié dans lequel les compétences voire les rôles des uns et des autres sont en permanence réinterrogés³¹. Une autre voie a été défrichée par Dominique Raynaud, qui s'intéresse plutôt à la place spécifique de la création dans l'activité de l'architecte, par rapport à d'autres secteurs de la création. Sans remettre en cause les processus de traduction développés par Michel Callon, il interroge le caractère contraint de la création architecturale, entre commande, norme et compétences. Si dans un tel contexte, l'architecte n'est pas complètement libre de ses choix, "le traitement de la contrainte se situe à un autre niveau que la contrainte elle-même. La prise en considération d'une

²⁴ On peut citer entre autres : Tapie G. (2014), *Sociologie de l'habitat contemporain. Vivre l'architecture*, Marseille, Parenthèses Editions, coll. « Eupalinos ».

²⁵ Paquot T. (2005), *Demeure terrestre. Enquête vagabonde sur "habiter"*, Les éditions de l'Imprimeur.

²⁶ Eleb M. (2011), Réponse à la question « 4. En quoi la question du développement durable modifie-t-elle l'espace domestique ? », "Vu de l'intérieur", Entretien avec Monique Eleb, par Ballif F., Bonzani S., *Métropolitiques*. "On observe que, tout au long de l'histoire, la structure du groupe domestique et des relations familiales d'une société est inscrite dans le plan des habitations qu'elle produit. (...) Or, depuis la Deuxième guerre mondiale et la reconstruction, les variables culturelles sont minorées. Ce sont les modes constructifs, les règles, les normes et les coûts qui expliquent en grande partie les dispositifs du logement (Eleb M. (2013), *Le logement contemporain. Entre confort, désir et normes*, Paris, Mardaga).

²⁷ Radkowski (de) G-H. (2003), *Anthropologie de l'habiter*, Presses Universitaires de France. Berque A. (2003), *Écologie. Introduction à l'étude des milieux humains*, Paris, Belin.

²⁸ Ségaud M. (2010), *Anthropologie de l'espace : Habiter, fonder, distribuer, transformer*, Paris, Armand Colin.

²⁹ Trompette P. et Vinck D. (2009), « Retour sur la notion d'objet-frontière », *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. 3, 1(1), 5-27. Aibar E., Bijker W. (1997), « Constructing a City: The Cerda Plan for the Extension of Barcelona », *Science Technology Human Values*, 22(1): 3-30. Raynaud D. (2001), « Compétences et expertise professionnelle de l'architecte dans le travail de conception », *Sociologie du Travail*, Elsevier Masson, 43 (4), pp.451-469.

³⁰ Simon H.-A. (1988), *Sciences des systèmes, sciences de l'artificiel*, Paris, Dunod.

³¹ Callon M. (1996), « Le travail de la conception en architecture », *Cahiers de la Recherche architecturale*, 37, 25-35. Callon M. (1997), « Concevoir : modèle hiérarchique et modèle négocié », *Stoa*, 2, 88-94.

contrainte n'exclut pas, elle, des alternatives, donc des choix"³². Les stratégies d'autonomisation de l'architecte opèrent, selon Dominique Raynaud, par négociation, interprétation, détournement, rejet argumenté, absorption par anticipation (du coût engendré, de la règle à respecter, etc.), contre-contrainte (délai trop court, coût financier trop important, etc.), phagocytage (application à la lettre ou par excès de la contrainte, ce qui transgresse son interprétation habituelle). Mais surtout, il distingue deux types de contraintes :

- Celles qui relèvent d'une "injonction de principe, y compris même dans le cas d'une injonction négative", qui indique ce qu'il ne faut pas faire, qui est interdit ;
- Celles qui relèvent d'une "injonction positive ou doublement bornée, spécialement sous la forme d'une injonction de disposition"³³, qui indique ce qui ou comment il faut faire.

Le premier type de contrainte est "négatif", puisqu'il indique ce qui ne doit pas être, mais il entretient ainsi l'activité de conception en forçant simplement l'architecte à élaborer des réponses originales pour contourner la contrainte. En revanche, le deuxième type de contrainte est "positif" puisqu'il indique ce qui doit être, mais il est préjudiciable parce qu'il tend ainsi à dénier à l'architecte toute latitude de conception.

La multiplication des injonctions règlementaires, morales, techniques, etc., et des acteurs participant à l'acte de construire, de programmer, de gérer et de réguler les opérations, accentue pour l'architecte le risque d'oubli ou de mauvaise interprétation et l'oblige à s'inscrire dans des groupements de maîtrise d'œuvre dont il est de moins en moins souvent le mandataire, en raison du poids grandissant des entreprises dans les marchés de construction, ou simplement faute de temps et de compétences nécessaires en interne. Le problème auquel l'architecte est confronté est donc moins celui de la contrainte négative (interdiction), que celui d'une contrainte positive (prescription) associée à une sur-responsabilisation des actes de conception et d'une sous-faisabilité des études de conception.

La capacité d'interprétation des expériences n'est pas limitée aux architectes, aux urbanistes ou aux sociologues, mais potentiellement à chacun d'entre nous, individuellement ou collectivement. Nous ferons l'hypothèse dans cette habilitation à diriger les recherches, que :

³² Boudon Ph. et al. (1994), *Enseigner la conception architecturale*, Paris, Éditions de la Villette, p. 157

³³ Raynaud D. (2004), « Contrainte et liberté dans le travail de conception architecturale », *Revue française de sociologie*, vol. 45(2), 339-366.

- La plupart des situations que rencontrent les individus et les groupes combinent ces deux formes de contrainte négative d'interdiction et de contrainte positive de prescription ;
- Tout ce qui concourt à passer d'une contrainte prescriptive à une contrainte d'interdiction est susceptible de passer d'une situation d'emprise à une autre situation simplement asymétrique³⁴ ;
- Toute situation asymétrique est paradoxalement susceptible de produire des opportunités pour les individus et les collectifs.

De plus, si les expériences architecturales ou urbaines sont constamment interprétées par les acteurs, on peut aussi considérer qu'ils puissent développer un travail de conception par lequel ils puissent projeter leur action. L'interprétation des expériences urbaines, ainsi que leur conception, joueraient alors un rôle majeur pour se projeter depuis une situation d'emprise dans une autre situation asymétrique susceptible de produire des opportunités.

1.a.2 La conception urbaine pour passer de l'emprise à l'asymétrie ?

“Le projet urbain peut être défini comme la démarche spécifique qu'emprunte chaque action sur l'espace public pour le transformer, le réguler ou le créer ex nihilo”³⁵.

Si l'on considère que les interprétations et les conceptions des expériences urbaines sont susceptibles de jouer un rôle dans les configurations asymétriques ou d'emprise, qu'est-ce que peut nous apporter la recherche urbaine vis-à-vis de cette question ?

Dans le dictionnaire de sociologie Le Robert-Le Seuil, Yves Grafmeyer considère que “le champ de la sociologie urbaine est structuré par trois grandes orientations thématiques : la distribution et le mouvement des populations dans l'espace ; les pratiques et les attitudes des individus vivant en milieu urbain ; les actions publiques ou

³⁴ Le mouvement inverse est évidemment possible et le plus aisé puisqu'il ne nécessite ni un passage en force, ni une déprise vis-à-vis de la situation asymétrique précédente. Il verrait par exemple, une contrainte d'interdiction de stationner manifestée par des poteaux en bordure de trottoir, être transformée en une contrainte prescriptive qui indique, sans dispositifs technique qui produise mécaniquement le comportement exigé, que sur une zone urbaine, les voitures doivent faire attention aux vélos qui doivent eux-mêmes veiller aux piétons. Une telle évolution transforme une situation simplement asymétrique en une situation d'emprise aux implications morales et pratiques sans commune mesure.

³⁵ Tsiomis Y. (2006), « L'expertise et la critique dans les “projets urbains” », in Évette T. et Terrin J.-J., Projets urbains. Expertises, concertation et conception, Cahiers Ramau 4, p.154

privées qui prennent part à l'organisation de la ville, à son fonctionnement et à ses transformations"³⁶.

Plus large, "l'expression « recherche urbaine » s'est cristallisée dans les années 1970 pour traduire l'hégémonie du monde urbain dans la vie quotidienne et l'horizon culturel, y compris chez les habitants des campagnes. L'adjectif « urbain » a fait l'objet de diverses tentatives de conceptualisation qui n'ont pas empêché le vocable commun de « ville » de s'imposer"³⁷.

- On pourrait avancer une première définition de la recherche urbaine comme étant le champ de la recherche qui étudie les effets de l'urbanisation sur la vie en société et sur les processus intervenant dans l'évolution des espaces urbanisés. Cependant, on voit que les contours de la recherche urbaine sont, au même titre que ceux de la sociologie urbaine, relativement indiscernables. Si l'on synthétise ces différentes orientations qui traversent la recherche urbaine³⁸ (Répartitions spatiales, richesses et mobilités ; Pratiques sociales et mobilisations ; Fabriques, techniques et organisations des villes ; Formes urbaines et environnements³⁹) on retrouve les mêmes orientations que celles énoncées par Yves Grafmeyer (la distribution et le mouvement des populations ; les pratiques des individus ; l'organisation de la ville).

Une seule absence, celle des formes urbaines et des environnements. À la fin des années 1990, date de parution du Dictionnaire de sociologie, il est vrai que la thématique de l'environnement est encore marginale dans la sociologie urbaine, mais l'absence des formes urbaines paraît plus étrange. Une partie importante de la notoriété de l'École de Chicago, dont Yves Grafmeyer est un des traducteurs, provient en effet des travaux d'Ernest Burgess et Roderick McKenzie, qui ont tenté de modéliser les relations entre sociétés humaines et formes urbaines. Cette approche a été reprise par les géographes américains, mais aussi français par l'entremise de Maurice Halbwachs, qui l'ont actualisée, discutée et affinée⁴⁰. Jugée trop spatialiste cette modélisation a en revanche,

³⁶ Ansart P. et Akoun A. (dir.) (1999), Dictionnaire de sociologie. Paris, Le Robert et le Seuil, p.554.

³⁷ Lassave P. (2005), « La recherche urbaine en France autour des années 1980. Éclatement ou redéploiement ? », in Bezes P. (éd.), *L'État à l'épreuve des sciences sociales. La fonction recherche dans les administrations sous la V^e République*, Paris, La Découverte, p. 188-215, p.94.

³⁸ Les thèmes énoncés par les grands programmes de recherche qui ont jalonné les années 1970-1990, les différentes thématiques abordées par les Annales de la recherche urbaine depuis le début des années 2000, ou encore la Démarche de Prospective nationale de recherche urbaine - Section 39 du CNRS "Espaces, territoires et sociétés" (2015-16).

³⁹ Section 39 du CNRS (2015), *Manifeste. Prospective nationale de recherche urbaine*, Mai 2015.

⁴⁰ Clerc P., Garel J. (1998), « La réception du modèle graphique de Burgess dans la géographie française des années cinquante aux années soixante-dix », *Cybergeo : European Journal of Geography [En ligne]*.

été délaissée par les sociologues qui lui préférèrent les travaux inspirés de Georg Simmel, développés par William Thomas, Robert Park et Louis Wirth.

La personnalité urbaine que décrit ce dernier insiste sur la figure du blasé et le devenir minoritaire comme ressource politique de l'urbanité, plus que sur l'ordre écologique qui en est l'origine, combinant juxtaposition, spécialisation et ségrégation. Si l'on croise ce devenir minoritaire du citoyen avec l'hypothèse avancée précédemment, dans laquelle il est non seulement interprète et concepteur de ses expériences, mais aussi des effets de son action, on peut considérer que les problèmes que posent les formes urbaines relèvent moins de ce qu'elles interdisent (partage privé / public, sous contrôle / hors contrôle, etc.), qui produit des relations asymétriques, et donc aussi potentiellement des opportunités, que de ce qu'elles prescrivent (normes, conventions, etc.), qui produit des relations d'emprise rendant plus difficile le travail d'interprétation et de conception nécessaire pour en sortir.

Reconnaître en même temps, ce qui différencie les conséquences des contraintes prescriptive et négative des espaces urbains, et la portée de l'interprétation des expériences que l'on en fait est d'autant plus nécessaire qu'après Michel Foucault, Danilo Martuccelli met en évidence à côté des formes dénoncées par la sociologie critique, deux autres formes de domination : la responsabilisation et la dévolution⁴¹. Par une valorisation des compétences dites personnelles, la responsabilisation vise un "enrôlement de la subjectivité"⁴² qui conduit l'individu à "se sentir, toujours et partout, responsable non seulement de tout ce qu'il fait (notion de responsabilité), mais également de tout ce qui lui arrive (principe de responsabilisation)".

La dévolution consiste non pas à dicter à l'individu ce qu'il faut qu'il fasse, mais à lui faire accepter qu'il est l'"auteur" de sa vie. Ce mécanisme bascule un nombre illimité de responsabilités qui étaient auparavant considérées comme sociales, vers les individus eux-mêmes. Cette forme de désocialisation transforme les "causes" sociales, en "fautes" personnelles (psychologisation).

Les situations urbaines combinent des formes de contrainte négatives et prescriptives, non adressées spécifiquement à chaque individu. Le passage de l'interprétation de nos expériences urbaines à la conception de ce qu'elles pourraient

⁴¹ Martuccelli D. (2004), « Figures de la domination », *Revue Française de Sociologie*, n°45-3, p.469-497. Voir aussi Pattaroni L. (2005), *Politique de la responsabilité. Promesses et limites d'un monde fondé sur l'autonomie*, thèse de doctorat, KELLERHALS J. et Thévenot L. (dirs.), Université de Genève et EHESS.

⁴² Clot Y. (1998), « Le sujet au travail », in Kergoat J., Boutet J., Jacot H., Linhart D. (dir.), *Le monde du travail*, Paris, La Découverte.

être ne relève donc pas selon nous, d'une compétence que les individus et les groupes possèderaient ou ne possèderaient pas, mais de leur "utilisation arbitraire à la fois de la facture rationnelle du monde et de ses interstices indéterminés"⁴³.

En témoignent un courriel adressé par un habitant de l'écoquartier, au responsable de l'association d'habitants "Mieux vivre au [...]" regroupant un certain nombre d'entre eux :

« Il est tellement appréciable de vivre dans un environnement où les espaces verts sont privilégiés et où les enfants ont la possibilité de jouer, de faire du vélo en toute sécurité. C'est aussi merveilleux de pouvoir ouvrir ses fenêtres sans être assourdi par le bruit permanent des voitures. Alors certes, il est nécessaire de ne pas enclaver le quartier, surtout avec les nouvelles constructions à venir. Mais nombreux sont ceux qui considèrent contradictoire le fait que l'on puisse d'une part nous demander de restreindre l'usage de l'automobile tout en nous imposant d'autre part, par la réalisation de ce pont et de son axe routier, un flux important d'automobilistes avec toutes les nuisances qui en découlent. Pour beaucoup, il s'agit là d'une contradiction des décideurs et des aménageurs. (...) Il est vrai que cette réalisation est évoquée depuis longtemps. Mais aujourd'hui encore très peu d'entre nous ont conscience des réelles répercussions que cela va occasionner sur notre lieu de vie. Certains font remarquer que son incidence a toujours été mise entre parenthèses et qu'au contraire, l'accent a toujours été porté sur l'aspect écologique et de qualité de vie du [quartier]. D'autres se demandent si l'attrait de ce nouveau quartier restera le même s'il a vocation à devenir un axe de désengorgement du centre-ville ? Si le pont et son infrastructure routière avaient été construits avant toutes les habitations, le quartier susciterait-il le même intérêt ? Nous sommes nombreux à nous poser des questions sans pour autant disposer d'éléments de réponse concrets. Mais ce qui est certain c'est qu'actuellement, nous bénéficions d'un cadre unique, paisible où il fait bon vivre et qu'il serait regrettable de le voir se dénaturer. Nombreux sont ceux d'entre nous qui estiment que notre écoquartier devrait se développer en concertation avec ses habitants, sur la base de leurs attentes et leur expérience de vie »⁴⁴.

On voit ici que l'auteur et les acteurs mentionnés dans le courriel interrogent constamment cette relation entre les pratiques et leurs interprétations. Le commun y repose certes sur "la compréhension commune des relations sociales" qui se sont développées au sein du quartier, mais aussi et surtout sur une lutte pour l'interprétation de ces expériences entre tous les acteurs (habitants, mairie, techniciens, intervenants extérieurs, etc.). Ces formes urbaines font donc l'objet d'une concurrence interprétative en raison de la force critique que possèdent les différentes conceptions qu'engagent ces interprétations.

⁴³ Castoriadis C., « Technique », Encyclopædia Universalis [en ligne].

⁴⁴ S. E. (habitant de l'écoquartier), mail adressé au responsable de l'association, doc. privé, 23 nov. 2011.

1.a.3 Espaces publics : du mirage du sens commun au partage des objets

“Le pliant se définit, d’une manière négative, dans les différents dictionnaires. C’est un siège qui n’a pas d’accoudoirs et de dossier. Il existerait donc sur le mode du manque par rapport à un objet idéal comme le fauteuil. Mais ce manque n’est-il pas une incitation à vivre d’une certaine manière ? Sans un dossier il faut adopter une certaine posture corporelle hors de laquelle « la fatigue des reins » deviendrait vite peu tolérable et quand elle apparaît, c’est encore une façon d’épouser, d’égrener la durée : sans accoudoir, on ne peut pas avoir l’attitude de quelqu’un « d’installé » dans la vie, de quelqu’un qui jouit en toute bonne conscience de l’aisance qu’il a méritée”⁴⁵.

Lors de la thèse, nous avons pu mettre en évidence l’existence d’un “espace public de confrontation”⁴⁶, une notion qui permet de donner corps à ce vivre en mitoyens problématique, négociant plutôt des fragments de “sens commun” et non un sens commun généralisé⁴⁷. Cette notion peut rendre compte du travail de conception nécessaire par exemple, pour re-spatialiser l’action afin de se la rendre plus confortable ; ou pour projeter le moment présent dans des histoires plus ou moins longues, telle que celle évoquée par un habitant de l’écoquartier, ancien vice-président de l’association des habitants créée par quelques-uns d’entre eux, lors de leur emménagement et aujourd’hui dissoute :

« Je remplaçais le président lorsqu’il était en congé. Parce que le président, c’était un con. Il ne voulait pas vraiment avoir la responsabilité de cette association et cette association a été composée dès le début uniquement avec des gens des gâbles sur le quai [propriétaires des appartements les plus réputés]. Moi, je me suis introduit là-dedans parce qu’il avait oublié les autres et puis j’ai essayé de généraliser disons car c’est un quartier qui est caractérisé par une mixité sociale. J’ai été chercher les gens d’autre part. C’est pour cela que j’ai toujours fait les animations : Noël, Pâques, la brocante, la fête des voisins qui étaient organisées au parc urbain. Et après, il a encore fait un an et il n’y a pas eu de monde qui est venu s’ajouter à ça. C’était surtout 7-8 couples des gâbles auxquels venaient s’ajouter des amis, mais extérieurs au [quartier]. Ça n’a jamais bien pris. [Les autres habitants] ne le voulaient pas. Ils ont trop vu l’aspect de ces gens-là. Ce n’est pas une perte cette association. C’est même un bien même, pour tout le quartier. C’est mon avis maintenant. Ben oui, maintenant s’ils ont encore envie de faire un resto à 5-6. Ils peuvent toujours le faire. Ils n’ont pas besoin de le faire par le biais d’une association »⁴⁸.

⁴⁵ Sansot P. (2009), Postface. « Le pliant », in P. Sansot, *Les gens de peu*, Paris, Presses Universitaires de France, p.219-223, p.219.

⁴⁶ Boissonade J. (2003), *La dynamique des rassemblements. Les agrégations juvéniles : un espace public de confrontation*, Thèse de doctorat de sociologie, Université Paris X – Nanterre.

⁴⁷ On se rapproche ici plutôt de Michaël Walzer, qui défend une conception de la justice par sphères dont l’indépendance garantit le fonctionnement pluraliste et démocratique de nos sociétés (Walzer M. (1997 [1983]), *Sphères de justice*, Paris, Seuil, coll. « La couleur des idées »).

⁴⁸ Entretien, habitant écoquartier (24 avril 2013) in Gullota S. (2013), *Mémoire Master 2*, Master Mutation des Territoires Urbains et Développement Intégré des Littoraux.

Cependant, d'une part, cette notion d'"espace public de confrontation" rend difficilement compte des déprises qui traversent les situations, autrement que par l'exit. D'autre part, elle ne permet pas de saisir véritablement le rôle de l'objet de la confrontation – une trahison, une différence de stratégie, etc. – dans la résolution publique de ces situations.

Avec le concept d'"arènes d'engagement public"⁴⁹, Daniel Cefaï s'appuie notamment sur John Dewey pour approfondir la construction collective des sphères au sein desquelles se déploient l'expression et la contestation des "concernés". Il montre, avec d'autres⁵⁰, les conséquences pour la démocratie de leur multiplication. Croisant interactions et interobjectivité⁵¹, les arènes d'engagement public se veulent complémentaires au corps agissant de Hans Joas⁵², au schème héroïque de l'agir d'Hannah Arendt et celui dialogique de Jürgen Habermas. Elles se déploient comme des "procès de publicisation, à travers des chaînes d'accomplissements observables et descriptibles, dont émerge la confection de biens communs ou de causes publiques, dont procèdent les opinions publiques et les actions collectives"⁵³.

Isaac Joseph réinterroge lui aussi le travail de Jürgen Habermas qui invoque un espace public de la raison. Le sociologue français désigne plus largement avec le terme de "rassemblement", les occasions sociales par lesquelles les participants coopèrent concrètement, quelle que soit par ailleurs leur appartenance à un groupe⁵⁴. Il s'agit pour l'essentiel, d'"une configuration de positions et de mouvements dont le modèle est plutôt la file"⁵⁵. Isaac Joseph souligne ainsi, que non seulement l'exigence habermassienne de la raison ne suffit pas à définir l'espace public urbain, mais aussi que "le phénomène urbain comme mode de vie, c'est précisément cet accès problématique aux modes de vie et aux langages de l'autre. Et c'est par là même, le développement pour ceux qui ont à vivre en mitoyens tout en négociant le 'sens commun' de l'intervalle

⁴⁹ Cefaï D., Trom D. (dir.) (2001), *Les Formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques*, Paris, ehess, coll. Raisons pratiques. Cefaï D. (1996), « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », *Réseaux*, vol. 14, N° 75, p. 43-66.

⁵⁰ Voir entre autres : Callon M., Lascoumes P. et Barthe Y. (2001), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Le Seuil. Latour B. et Weibel P. (dir.) (2005), *Making Things Public. Atmospheres of Democracy*, Cambridge, The MIT Press.

⁵¹ Latour B. (1994), « Une sociologie sans objet ? Remarques sur l'interobjectivité », *Sociologie du travail*, p.587-606.

⁵² Joas H. (1999 [1992]), *La Créativité de l'agir*, Paris, Éditions du Cerf.

⁵³ Cefaï D. (2002), « Qu'est-ce qu'une arène publique ? Quelques pistes pour une approche pragmatiste », in *L'héritage du pragmatisme. Conflits d'urbanité et épreuves de civisme*, D. Cefaï, I. Joseph (dir.), La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube.

⁵⁴ Joseph I. (1998a), *La ville sans qualités*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, p. 146.

⁵⁵ Id., p. 118.

qui les sépare, de compétences qui ne sont plus simplement des compétences d'appartenance (des compétences de 'membres') mais des compétences de rassemblement"⁵⁶.

À partir des mêmes prémisses, celles des civilités ordinaires, Nina Éliasoph arrive à une conclusion radicalement inverse à celle d'Isaac Joseph. La chercheuse américaine, considère elle aussi que les processus de création des contextes propices à la discussion politique, qu'elle nomme "pratiques civiques", "manières politiques" ou "étiquette", prennent "implicitement en compte la mise en relation avec un monde plus vaste : la politesse, les croyances et le pouvoir s'entremêlent en pratique à travers ces formes de civilité". En revanche, alors que pour Isaac Joseph, le modèle de la file éloigne toute appropriation de l'espace public qui en signerait la fin, l'étiquette renvoie pour Nina Éliasoph à "l'art qu'ont les citoyens de créer et de faire perdurer un contexte de familiarité et de complicité favorable à la discussion dans l'espace public"⁵⁷. En fait, ces différents modèles de production de l'espace public coexistent, comme le montrent les différents modes de résolution élaborés par les habitants de l'écoquartier, qui ont rencontré des problèmes de stationnement dès leur emménagement :

« *Nous on a une seule de voiture donc on s'en sort. On s'est bien entendu avec les voisins pour que chaque maison trouve sa place devant*⁵⁸. *Ceux qui ont deux voitures sont embêtés* » (propriétaire occupant).

« *On ne peut pas se garer devant chez soi. On a fait un accord tacite entre voisins pour que chacun respecte sa place devant sa maison. C'est peu respecté parce qu'il y a des nouveaux immeubles qui n'ont pas de places devant les entrées... dès qu'ils reçoivent [des invités], ils se garent devant chez nous. Nous, on est en ville, on ne peut rien dire mais...* » (propriétaire occupant).

« *Un jour, une personne des Solaris est venue se garer là. On lui a expliqué. On a eu de la chance de tomber sur une personne compréhensive !* » (propriétaire occupante)⁵⁹.

Sur cette question du stationnement, les objets sociospatiaux pullulent, chacun avec ses contraintes. Pour mieux comprendre comment, plus généralement, un lâcher-prise négocié peut s'installer, il s'agit de repérer :

⁵⁶ Joseph I. (1997), « Prises, réserves, épreuves », *L'hospitalité*, revue Communications, Paris, Le seuil, N°65, p.136.

⁵⁷ Éliasoph N. (2010 [1998]), *L'évitement du politique. Comment les américains produisent l'apathie dans la vie quotidienne*, Paris, Economica, p.33.

⁵⁸ C'est moi qui souligne.

⁵⁹ [Bureau d'études et de conseil] (2012), *Enquête qualitative auprès des habitants du quartier [...]*

- Les contours du champ de conception (social, urbain, politique, etc.) suscité par chaque type de contrainte urbaine :

« Nous possédons une voiture et deux vélos. Le promoteur vendait l'appartement avec deux garages. N'ayant qu'une voiture, nous avons négocié pour avoir un garage et une place de parking. On n'a donc pas de problèmes de stationnement car on n'utilise pas beaucoup la voiture. On essaye de regrouper dans une même journée nos sorties à l'extérieur du quartier (courses. Association, famille). On ne laisse pas la voiture sur les places de stationnement mais on la rentre tout de suite dans le garage. Le garage est assez petit et c'est compliqué de rentrer la voiture car c'est étroit. De même, le local à vélos est trop petit pour pouvoir accueillir tous les vélos ce qui est honteux pour un quartier dont la politique est l'utilisation du vélo »⁶⁰.

- Ce qui concourt à passer d'une contrainte urbaine de prescription (être un "écohabitant", habiter "bourgeoisement", "en bon voisinage", etc.) à une contrainte urbaine d'interdiction (un panneau de stationnement interdit) susceptible de passer d'une situation d'emprise en une autre situation simplement asymétrique, au sein de laquelle par le biais de modalisations successives⁶¹, des contournements, des négociations ou des déprises progressives ou non peuvent s'installer :

« On passe forcément par le local à vélos pour aller au local poubelle. C'est-à-dire que le local à poubelle qui sert normalement de poubelle sert aussi de déchèterie. Normalement, ça n'a pas lieu d'être. Et dès qu'il y a plus de place dans le local poubelle, hop, on pose directement dans le local à vélo »⁶².

Conclusion intermédiaire

Ce premier chapitre est l'occasion d'attirer l'attention sur le fait que lorsqu'il interdit, l'urbain produit des relations asymétriques, et donc aussi potentiellement des opportunités, alors que lorsqu'il prescrit, il produit des relations d'emprise qui rendent plus difficile le travail d'interprétation et de conception qui permettrait aux acteurs de créer une situation qui ne résiste "que d'une certaine façon".

Les formes urbaines font donc l'objet d'une concurrence interprétative en raison de la force critique que possèdent les différentes conceptions qu'engagent ces interprétations.

Ce chapitre nous permet enfin de mettre en évidence un premier mécanisme de déprise par modalisations successives.

⁶⁰ Entretien, habitant écoquartier (16 juin 2011) in Manier D. (2011), *Mémoire Master 2*, Master Mutation des Territoires Urbains et Développement Intégré des Littoraux.

⁶¹ Heinich N. (1989), « L'art et la manière », in *Le parler frais d'Erving Goffman*, (avec Castel R. ed.), Colloque de Cerisy (1987), Paris, Éditions de Minuit, p.114.

⁶² Renaud V. (2012), *Fabrication et usage des écoquartiers français : éléments d'analyse à partir des quartiers De Bonne (Grenoble), Ginko (Bordeaux) et Bottière-Chénaie (Nantes)*, INSA de Lyon, Vol.2, p.168

1.b. Pourquoi la ville durable est-elle un terrain privilégié ?

Dans l'ouvrage "La ville durable controversée"⁶³, nous tentons de critiquer ce qui est présenté comme la réponse au développement urbain classique. D'une part le caractère incommensurable des entités qu'il convoque – les fameux trois piliers économique, social et environnemental – rend tout horizon de justice illusoire. D'autre part, notre critique repose sur quelques appuis essentiels déjà énoncés par d'autres : la dénonciation de la prépondérance du terme développement sur celui de durable, la mise en cause de la conception techniciste sur laquelle reposent par exemple, les projets urbains et architecturaux "durables", la dimension procédurale des dispositifs de développement durable supposés capables de renouveler la démocratie, l'autocontrôle, la surveillance et l'orientation de conduites qu'il provoque et qui relevaient jusque-là de différences culturelles ou du domaine privé, ou encore le dénigrement du vernis écologique que constitue l'étiquette "durable", lorsqu'elle est apposée sur nombre d'actions publique ou privée⁶⁴.

Si la ville durable est une "catégorie de la pratique"⁶⁵ remettant en cause un développement urbain irresponsable, l'ensemble des critiques portées depuis à l'encontre de la durabilité rend cette ville plus facilement lisible, comparativement aux villes considérées de manière générique. Avec pour objectif premier de désamorcer une critique plus radicale, la lisibilité de cette construction d'une réalité durable évolutive – jusqu'à son dépassement progressif par la "transition" – nous permet de saisir de manière plus aisée une pluralité de déprises menées à son encontre.

Deux terrains d'enquête constituent le socle à partir duquel nous avons construit pour l'instant, le programme de recherche présenté dans ce mémoire d'habilitation à diriger les recherches. Dans les années à venir, ce programme nous permettra d'élargir les terrains susceptibles de répondre aux enjeux qu'il soulève, mais il est important de les

⁶³ Boissonade J. (2015a), *La ville durable controversée. Les dynamiques urbaines dans le mouvement critique*, Paris, éditions Petra, Collection "Pragmatismes".

⁶⁴ Dryzek J.S. (2005), *The Politics of the Earth. Environmental Discourses*, Oxford, Oxford University Press, 2^e édition ; cité par Rumpala Y. (2010), « "Développement durable" : du récit d'un projet commun à une nouvelle forme de futurisme ? », *A contrario*, N°14, p.111-132.

⁶⁵ Pour une discussion sur le statut des termes de développement durable et ville durable (notion, concept, catégorie de la pratique, etc.), voir : Béal V., Gauthier M. et Pinson G. (2011), introduction de *Le développement durable changera-t-il la ville ? Le regard des sciences sociales*, Éditions de l'Université de Saint-Étienne, p.21. ; Pestre D. (2011), « Développement durable : anatomie d'une notion », *Natures Sciences Sociétés*, 2011/1 Vol. 19, p. 31-39. ; Zaccai E. (2002), *Le développement durable. Dynamique et constitution d'un projet*, Bern – Bruxelles, Peter Lang.

présenter, afin de permettre au lecteur de saisir les contextes dans lesquels sont puisés les différents extraits d'entretien et réflexions qui vont jalonner le mémoire.

1.b.1 Biographie d'un écoquartier (encadré)

L'agglomération compte plus de 200 000 habitants⁶⁶, mais sa population vieillit et l'ensemble de la région se dépeuple en raison d'un solde migratoire négatif⁶⁷. Elle est le siège du troisième complexe industrialo-portuaire de France, mais le chômage a fortement augmenté depuis 2007 avant même la période de crise que nous connaissons aujourd'hui⁶⁸.

Hormis le quartier balnéaire de la ville en partie préservé, la ville a été détruite à 80% lors de la seconde guerre mondiale, puis reconstruite après la libération. À ce noyau reconstruit s'est jointe une « Zone à Urbaniser en Priorité », bâtie dans les années 1960 lors de l'installation des grandes industries sidérurgiques et pétrochimiques. Plus récemment, l'essentiel de la production de logements a trouvé place en périphérie, sous la forme de lotissements pavillonnaires.

Face à cette évolution, la ville et la Communauté Urbaine ont souhaité réorienter cette fabrication de l'urbain vers le centre de l'agglomération, notamment par des logements neufs en locatif libre et en accession à la propriété⁶⁹. Cette préoccupation provenait d'un souci d'équilibre sociodémographique, mais relève aussi et surtout d'une ambition plus générale : mettre en place un développement territorial durable. Cette ambition s'est d'abord traduite par un travail important réalisé avec les nombreuses industries classées "Seveso" présentes sur le territoire, afin de diminuer les pollutions et prévenir les risques, ce qui lui a valu d'obtenir en 1996 le premier prix européen des villes durables "en raison de sa capacité à concilier développement économique et respect du cadre de vie". Une étape importante a été franchie avec le lancement en 2005 d'un concours pour la création d'un écoquartier de neuf-cents logements, en lieu et place de la friche des anciens chantiers navals. Il succède au projet Poséidon, lancé presque vingt-ans plus tôt, immédiatement après la fermeture des chantiers navals à la fin des années 80, véritable traumatisme pour toute l'agglomération. Rapidement, il avait été décidé de démolir et de dépolluer l'ensemble du site de plus de trente hectares⁷⁰. Chaque famille comptait alors un membre ayant travaillé aux chantiers et la friche située en plein centre-ville rappelait à tous le savoir-faire et l'outil de travail abandonné. Sur la partie réalisée du projet Poséidon, la dimension laborieuse des chantiers a été remplacée par une modénature architecturale balnéaire et les navires issus des ateliers ont fait place aux bateaux de plaisance. L'histoire ouvrière a été sanctuarisée et mise à distance par la création d'un Musée portuaire et les discours publics, notamment ceux concernant le projet Poséidon, ont constamment éludé ce passé vécu comme une pesanteur dont il s'agissait de se délaisser pour faire naître un "nouveau [habitants]"⁷¹. Dix ans après avoir lancé Poséidon, l'agence d'urbanisme

⁶⁶ Source : Recensement Général de la Population (RGP 2007, INSEE)

⁶⁷ 15.237 habitants l'ont quittée entre 1999 et 2006 (source : RGP 2007, cahiers de l'observatoire n°31, [Agence d'urbanisme], 2009)

⁶⁸ Le taux de chômage de la commune a augmenté de 8,9% entre 2007 et 2008 et de 13,6% entre 2008 et 2009 (Source RGP 2007, INSEE)

⁶⁹ Communauté urbaine (2005), « Orientations de rééquilibrage de la répartition géographique des parcs de logements », *Communauté Urbaine, Programme Local de l'Habitat*, p.5.

⁷⁰ Seuls trois vestiges seront conservés : un hangar, une maison et un porche.

⁷¹ Hellequin P., Boissonade J., Duhamel S., Gueydan S., Valcke S., (2007), « Effets et réception du projet urbain dans la ville portuaire : Exemple de Neptune à Dunkerque ; Éléments pour une synthèse », dans Y. Tsiomis (dir.), *Echelles et temporalités des projets urbains*, Paris, ed. Jean-Michel Place, pp.143-158.

préconise pourtant de “rompre avec le concept” de ce projet⁷². Les acteurs urbains qui ont mené ces transformations soulignent en effet le “manque d’appropriation de Poséidon”, “l’absence d’identité de quartier”, ou encore la nécessité d’un “style architectural local”⁷³.

Afin d’éviter au projet urbain [...] le même destin que celui de [...], marqué par un délitement des ambitions initiales, la démarche adoptée dans ce nouveau projet prend le contrepied du précédent. Ce sont les investisseurs qui doivent s’associer à des acteurs immobiliers et des bailleurs sociaux et s’engagent lors du concours sur un montage financier indiquant notamment les marges visées, ainsi que les prix de location et de vente, des prix annoncés qui ne seront finalement pas tenus⁷⁴. La consultation de maîtrise d’œuvre sera ensuite organisée sur la base du montage financier retenu lors de cette première phase.

En 2009, les nouveaux habitants prennent possession des deux cent huit logements de la première tranche de l’écoquartier, qui comprend des logements sociaux, du locatif libre et de l’accession à la propriété, répartis quasi-indistinctement au sein d’immeubles collectifs, de petits bâtiments groupés et de pavillons en bande. Plusieurs événements vont altérer la réception de cet écoquartier, qui compte aujourd’hui un peu moins d’un millier d’habitants. Tout d’abord, il n’est pas labellisé comme tel par le Ministère de l’écologie. Ensuite, des problèmes de certification technique bloquent la mise en œuvre d’une ventilation mécanique naturelle, emblématique des bâtiments princeps. Enfin, et surtout, malgré une sélection officielle des locataires de la partie sociale et des ballades d’accueil présentant aux futurs habitants les différentes particularités de ce “quartier vert”, les pratiques quotidiennes qui vont s’y dérouler, en termes de stationnement et de clôture des terrasses notamment, remettent publiquement en cause “l’équilibre” qui était pourtant au fondement de ce quartier. L’association d’habitants qui avait relayé ces pratiques s’est dissoute après quelques années d’activité. Les différents lâcher-prise qui ont continué à se développer finiront par remettre en cause le statut même de l’écoquartier. La “fin de l’écoquartier” sera entérinée par la nouvelle municipalité qui arrive aux commandes en 2014.

1.b.2 Détournement coopératif d’une accession sociale à la propriété à Paris (encadré)

Comme pour l’écoquartier, ce terrain est le support d’un travail ethnographique au long cours, croisant pour un temps les histoires d’une Accession Sociale à la Propriété et d’un Conseil de Quartier.

Suite à la mobilisation d’une association d’habitants d’un arrondissement du nord de Paris, la mairie d’arrondissement souhaitait créer de la mixité sociale au cœur d’un projet urbain de “revitalisation” d’un quartier populaire, en y implantant un bâtiment neuf de 27 logements en accession sociale à la copropriété. Réservé à des locataires d’HLM parisiennes et livré en 2008, ce bâtiment est constitué pour moitié d’un immeuble de cinq niveaux et pour l’autre, de maisons de ville (bande de deux duplex superposés) donnant sur une rue piétonne. Les duplex sont des quatre pièces, avec jardinet pour ceux situés au RDC. Les autres types d’appartement, plus petits pour la plupart, sont répartis dans l’immeuble. Cette configuration a conduit à une certaine différenciation sociale entre les deux parties du

⁷² [Agence d’urbanisme] (2001a), *De [Poséidon] à... Un nouveau projet pour le centre de l’agglomération, Document introductif au débat*, p.21.

⁷³ [Agence d’urbanisme] (2001b), Entretiens préparatoires au document : *De Poséidon à... Un nouveau projet pour le centre de l’agglomération, document interne, non paginé*.

⁷⁴ Genty M. (2009), *Mise en place en amont de l’accueil de nouveaux habitants au sein de l’éco-quartier ...* mémoire de Master 2, Master MUtation des Territoires Urbains et Développement Intégré des Littoraux, Université du Littoral Côte d’Opale.

bâtiment, renforcée par un respect tout relatif de la contrainte des plafonds de ressource, contrainte liée à l'obtention de prêts bonifiés pour le maître d'ouvrage⁷⁵.

Cette opération poursuit en effet, un double objectif contradictoire. Si la mairie de Paris souhaite officiellement émanciper les plus pauvres grâce à cette accession sociale, la mairie d'arrondissement a au contraire pour objectif de "revitaliser" un quartier populaire en faisant venir des classes moyennes, afin d'y instaurer plus de "mixité sociale". De fait, cette opération remplit ce deuxième objectif et non le premier, puisque face aux exigences des banques, les candidats retenus appartiennent en majorité aux "petits moyens"⁷⁶ et aucun ou presque ne provient du quartier. Même si les populations sélectionnées l'étaient sur la base de critères sociaux de revenus, certaines spécificités ont altéré cette condition initiale. Le tirage au sort était organisé par tranches de revenus, les plus modestes situés en haut de liste. L'incapacité de ces ménages à répondre aux exigences des banques et l'absence totale de soutien de la Mairie de Paris à leur endroit, ont conduit la société d'économie mixte qui pilotait le tirage au sort, à solliciter des ménages plus solvables et donc descendre dans la liste, vers les candidats avec les revenus les moins faibles. Cette épreuve du prêt bancaire a donc laissé des traces, puisqu'elle a éliminé des centaines de prétendants parmi les 800 dossiers déposés. On compte parmi les copropriétaires des infirmières, un agent de sécurité, des enseignants, un steward, des inspecteurs des impôts, un cartographe, des médecins, un agent SNCF, des gestionnaires, ou encore un archéologue. Une diversité que l'on retrouve aussi en termes de profils culturels (notamment Maghreb et Afrique noire). Cependant, si l'ingéniosité de certains montages financiers a conduit à une homogénéité socioprofessionnelle moins grande qu'il n'y paraît et des situations financières actuelles très contrastées, les profils socioprofessionnels des copropriétaires annonce la gentrification progressive du quartier que l'on peut constater dix ans plus tard.

Bénéficiaire de cette accession sociale au même titre que les vingt-six autres accédants, j'ai profité de cette opportunité rare pour mener à bien l'enquête de l'intérieur. En 2008, lors de leur arrivée dans les lieux, les nouveaux accédants ont décidé de doter la copropriété d'une gestion coopérative, au grand dam du vendeur, une Société d'Économie Mixte (SEM) mandatée par la ville de Paris, qui tentait d'imposer un syndic privé.

Hormis un responsable syndical actif (non permanent), on ne trouve pas d'ancrage partisan notable parmi les copropriétaires. Ce que montre la dizaine d'entretiens réalisés parmi les copropriétaires, c'est justement la capacité de cette expérience coopérative à stimuler des engagements inédits jusqu'alors chez ces personnes. Très rapidement, les accédants émettent en effet, des réserves sur la bonne réalisation des ouvrages (parties communes et privatives), d'abord mentionnées de vive voix lors des visites de livraison, puis par courriels, courriers avec accusé de réception et enfin, pressés par les délais de recours légaux, par une assignation au Tribunal de Grande Instance. Attribué à un public de locataires HLM ou géré par un syndic privé, celui-ci n'aurait pas souffert de contestation généralisée. Ici, malgré la levée des réserves par la SEM, les copropriétaires vont rapidement rassembler leurs griefs et construire progressivement un bilan précis opposable aux différentes parties prenantes. Dans le rapport de force qui s'engage, le poids des différents acteurs paraît pourtant inégal. D'un côté, une multinationale du bâtiment, possédant seule la compétence pour juger de la qualité technique de ce qui a été livré, ainsi que la Mairie de Paris, représentée par une SEM composée essentiellement de juristes. De l'autre côté, des copropriétaires, tous ou presque inexpérimentés. Structurés par le syndic coopératif constitué comme porte-parole, y compris pour des dommages privés, ils restent a priori difficiles à mobiliser dans une démarche juridique demandant au préalable un

⁷⁵ Le maître d'ouvrage est celui qui finance l'ouvrage architectural ou urbain. Le maître d'œuvre est le plus souvent une équipe, comprenant l'architecte ou l'urbaniste, ainsi que des bureaux d'études plus ou moins spécialisés, un économiste qui évalue le coût de l'ouvrage, etc. qui concourent à la conception de l'ouvrage et au suivi de sa réalisation par l'entreprise, troisième acteur des projets architecturaux ou urbains. L'entreprise peut parfois piloter elle-même l'équipe de maîtrise d'œuvre.

⁷⁶ Cartier M., Coutant I., Masclat O. et Y. Siblot (2008), *La France des "petits-moyens"*. Enquête sur la banlieue pavillonnaire. Paris, La Découverte.

engagement financier non négligeable. Pour rééquilibrer ce rapport de force, le syndic coopératif va devoir trouver les montages financiers adéquats et surtout construire la légitimité des dommages en question par un travail d'objectivation technique et juridique⁷⁷.

Plusieurs copropriétaires vont ensuite postuler au tirage au sort pour devenir Conseiller.e.s de quartier. Certains d'entre eux sont retenus et remettent en cause publiquement certaines décisions de la collectivité locale au sein et à l'extérieur de ce Conseil de Quartier. Lors de l'inauguration d'un immeuble voisin, les copropriétaires affichent (au sens littéral) leur désaccord avec le refus de la municipalité de piétonniser une rue mitoyenne.

Aujourd'hui, la mairie de Paris considère cette opération d'accession sociale à la propriété comme une erreur et a clairement indiqué qu'il s'agissait de la dernière opération de ce genre dans la capitale. Par ailleurs, afin d'éviter au maximum les conflits internes, le syndic coopératif a laissé place à un syndic privé depuis quelques années, secondé par un Conseil syndical fort.

1.b.3 Se déprendre pour durer

Sur la base d'une altération de l'opposition privé / public habituelle, nous avons vu se développer une déprise vis-à-vis des dispositifs mis en place par les institutions, progressif pour l'écoquartier (stationnement anarchique et clôture des terrasses) et brutal pour l'accession sociale à la copropriété parisienne (constitution en syndic coopératif). «Les continuités et les relations complexes qui se nouent entre les deux ensembles de pratiques [privé / public] ainsi distingués et opposés»⁷⁸, combinent l'attachement⁷⁹ propre au caractère vital de l'habiter et l'intérêt commun incarné par le collectif, qui donne le sentiment à tous de pouvoir agir⁸⁰. La dimension performative du travail associatif ou coopératif lié à cet habiter permet ensuite de pousser plus avant ce qu'il nous a permis d'obtenir. Enfin, les moments qui marquent des bifurcations reposent sur des perceptions partagées, soit en raison de parcours résidentiels proches ainsi que d'aspirations communes, soit sur des parcours différenciés qui se croisent et doivent se partager, quoi qu'il arrive, ici et maintenant.

⁷⁷ Cette mise en forme d'abord consisté à compiler l'ensemble des griefs rapportés par les copropriétaires. Il a fallu ensuite décrire ces griefs non pas en termes de préjudice produit, mais de défaut de construction, puis mettre en équivalence les préjudices comparables. Enfin, un partage a été opéré, d'une part entre les réserves concernant les parties communes et celles touchant des parties privatives, et d'autre part entre celles dues à un défaut de réalisation et celles relevant de la mauvaise ou de la non application de prestations contractuelles. Le tout a donné lieu à l'établissement d'un "Rapport technique" qui a ensuite été intégré à l'assignation au Tribunal de Grande Instance. Une sélection de ces dommages a aussi été déclarée à l'assurance dite de "Dommages-ouvrages". Les sommes en jeu dépassent plusieurs centaines de milliers d'euros.

⁷⁸ Bonny Y., Ollitrault S. (2012), « Pour une approche pluridisciplinaire des mobilisations relatives à l'espace », introduction à *Espaces de vie, espaces enjeux*, Bonny Y, Ollitrault S., Keerle R. et Le Caro Y. (dir.), Presses universitaires de Rennes, p.8.

⁷⁹ Hennion A. (2004), « Une sociologie des attachements : D'une sociologie de la culture à une pragmatique de l'amateur », *Sociétés*, n° 85(3), pp.9-24.

⁸⁰ Paradoxalement, ce type de réflexion n'est pas si éloigné de celles développées par Joëlle Zask dans Zask J. (2016), *La démocratie aux champs. Du jardin d'Eden aux jardins partagés, comment l'agriculture cultive les valeurs démocratiques*, Paris, La Découverte.

Cependant, dans un cas comme dans l'autre, cette porosité dans laquelle l'intime devient de fait partagé et le collectif devient omniprésent dans la vie privée, a eu des effets contradictoires. Elle a certes renforcé la capacité à travailler de manière collective, mais elle a eu aussi un caractère intrusif, qui a forgé un collectif complexe et fragile.

Dans le cas parisien, les visites de chaque appartement nécessaires pour valider les réserves, disent tout de la manière dont les gens vivent. Cette proximité permet donc de porter collectivement les intérêts de tous, mais elle fragilise aussi l'intimité de personnes qui ont des niveaux de revenus proches, mais ne proviennent pas pour autant de cultures et de milieux identiques, même si l'exigence de similarité, dans cette opération, est moins élevée que dans une opération classique d'habitat participatif où les membres bénéficiaires se sélectionnent par cooptation et rassemble le plus souvent des semblables.

Sur la durée, on constate aussi dans la ville portuaire, toute la complexité et la fragilité de ces mobilisations dans lesquelles la dimension privée devient la condition nécessaire de la mise en commun. La mise à nu qu'implique l'engagement apparaît difficilement tenable à long terme. La nécessité d'être proche un jour et plus distant un autre, bref, celle de se dépendre, traverse ces deux terrains. Or, dans nos opérations d'habitat, où l'échange et la proximité sont quotidiens, du fait que l'on partage, non pas seulement une épreuve, mais aussi un lieu de vie et que l'on met en jeu l'intime, cette déprise qui permet de se ressourcer et prendre ses distances peut difficilement se réaliser. Aussi, sur nos deux terrains, l'engagement en situation de proximité a éprouvé les sociabilités et a conduit à une forme d'épuisement, puis une déception relative. Sont invoqués tour à tour l'incapacité des dispositifs associatif ou coopératif imputée à des effets pervers, un mauvais fonctionnement ou à des personnes « toxiques » accusées de manipulation, ou encore pour le cas parisien, les lenteurs des procédures. Alors que dans la ville portuaire, un des membres de l'association est accusé de "rouler pour le Maire" et son Président d'entre-soi propriétaire, à Paris, un des accédants est stigmatisé en raison de son emprise sur un groupe restreint de copropriétaires et sur un usage stratégique des différences socio-spatiales entre les deux corps du bâtiment, qui lui permettent de conserver directement ou indirectement la maîtrise du collectif. La possibilité de se dépendre devient donc essentielle quand la mobilisation a lieu chez soi.

Cette difficulté, voire l'impossibilité de se dépendre de cet engagement en proximité a nécessité pour les collectifs de pouvoir compter sur des tiers susceptibles de remettre de la distance. dans la ville portuaire, la Maison de quartier a pris la place

Mémoire en vue de l'obtention de l'habilitation à diriger les recherches – Volume 2 (EHESS) J. Boissonnade

de l'association **En-deçà de la critique, expériences de la déprise**

habitants, sabordée par des querelles intestines. À Paris, après quelques années de syndicat coopératif, le choix a été fait de confier la gestion du bâtiment à un syndicat privé pour éviter les tensions entre copropriétaires, mais le procès, intenté contre le vendeur, l'architecte et le constructeur vient d'être gagné. On peut considérer aujourd'hui que malgré l'instabilité constitutive de toute construction du commun, ce sont les ressorts de l'habiter présents sur nos deux terrains, qui ont à la fois favorisé une emprise dont il a été ensuite difficile pour les habitants impliqués de se déprendre sans fracas, mais c'est ce même habiter qui leur a donné aussi cette capacité à se déprendre vis-à-vis des injonctions auxquels ils étaient soumis par les acteurs urbains. Bien qu'aujourd'hui il y ait moins de collectif qu'il n'y en a eu par le passé, il s'agit ainsi, au moins pour les accédants parisiens, d'un horizon toujours présent, avec le sentiment partagé que l'histoire n'est pas close.

1.b.4 Comment traverser les dispositifs (encadré)

La conception architecturale s'établit en partie sur une pensée constructive qui "se formalise notamment dans divers dispositifs transactionnels liant projets et matériaux mis en œuvre (plans, détails constructifs, cahiers des charges, visites de chantier, etc.), témoins des passages entre la conception et la construction"⁸¹.

À la suite de Michel Foucault⁸² de nombreuses recherches ont été consacrées aux différentes formes que peuvent prendre les dispositifs⁸³. S'inspirant du terme de "positivité" utilisé par cet auteur⁸⁴, Giorgio Agamben, définit ainsi ce qu'il entend par dispositif :

- "c'est un ensemble hétérogène qui inclut virtuellement chaque chose, qu'elle soit linguistique ou non : discours, institutions, édifices, lois, mesures de police, propositions philosophiques. Le dispositif pris en lui-même est le réseau qui s'établit entre ces éléments.

⁸¹ Ghyoot M. (2018), *Le concepteurs et les matériaux. Liaisons dangereuses – relations platoniques*, conférence au DPEA Paris-La-Villette, in Faculté d'Architecture de l'Université Libre de Bruxelles, Sasha (ULB) - Hortence (ULB) - Team 11 (ULg) (2019), *Penser – Faire. Les enjeux théoriques et pratiques des revalorisations du faire en architecture*, Appel à communications, 18-19 février 2020.

⁸² Foucault M. (2001), « Le jeu de Michel Foucault », in *Dits et écrits, 1954-1988, tome 3 (1976-1979)*, Paris, Gallimard, p.298-329, p.299.

⁸³ Dodier N. et Barbot J. (2016), « La force des dispositifs », *Annales, Histoire, Sciences sociales*, 71-2, p.421-450 en font un premier inventaire : "éléments « matériels et mécaniques » (Naepels M. (2012), « L'épiement sans trêve et la curiosité de tout », *L'homme*, 203-204, p.77-102, p.91), les « objets » (au sens d'objets matériels : Boltanski L., Thévenot L. (1991), *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, p.20), les « dispositifs matériels » (Callon M., Muniesa F. (2003), « Les marchés économiques comme dispositifs collectifs de calcul », *Réseaux*, 122-6, p.189-233), les « technologies » (Weller J.-M. (2003), « Pourquoi parler de 'dispositifs' ? Le cas d'un centre d'accueil de personnes séropositives », in Boussard V., Maugeri S. (dir.), *Du politique dans les organisations. Sociologies des dispositifs de gestion*, Paris, L'Harmattan, p.249-262, p.251), ou encore le « technique » (mesure, calcul, règle de droit, procédure) dans ses relations avec le « social » (Lascoumes P., Le Galès P. (2004), « L'action publique saisie par ses instruments », in Lascoumes P., Le Galès P. (dir.), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po., p.11-44, p.21). On peut rajouter à cette liste les ouvrages cités dans les autres notes de bas de page de cet encadré, ainsi que : Callon M. (1986), « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'année sociologique*, N°36, p.169-208 ; Latour B. (1989 [1987]), *La science en action*, Paris, La Découverte ; Thévenot L. (1986), « Les investissements de forme », *Cahiers du Centre d'études de l'emploi*, N°29, p.21-72.

⁸⁴ Foucault M. (1969), *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard.

- il a toujours une fonction stratégique concrète et s'inscrit toujours dans une relation de pouvoir.

- comme tel, il résulte du croisement des relations de pouvoir et des relations de savoir⁸⁵.

Pour Giorgio Agamben, le dispositif est une machine de gouvernement qui produit des subjectivations, mais aujourd'hui, "les processus de subjectivation et les processus de désobjectivation semblent devenir réciproquement indifférents et ne donnent plus lieu à la recomposition d'un nouveau sujet, sinon sous une forme larvée, et pour ainsi dire spectrale. Dans la non-vérité du sujet, il n'y va plus, en aucune manière, de sa vérité"⁸⁶.

Après avoir indiqué les principales propriétés des dispositifs (variété de leurs composantes au regard des grandes catégories d'existants, relation duelle aux idéaux - le fait pour les dispositifs de remplir des finalités - et un pouvoir de transformation des individus placés à leur contact), Nicolas Dodier et Janine Barbot remettent en cause cette vision foucauldienne "stratégique-critique", reprise sous une forme désenchantée par Giorgio Agamben, au profit d'une approche "attributive des finalités" qui repose sur "l'étude de la façon dont les acteurs attribuent des finalités aux dispositifs, sans préjuger de celles, plus essentielles, que les dispositifs seraient supposés remplir. (...) [Le dispositif est ici défini comme un] enchaînement préparé de séquences destiné à qualifier ou à transformer des états de choses par l'intermédiaire d'un agencement d'éléments matériels et langagiers"⁸⁷. Ils constatent en effet, que malgré la force des contraintes exercées par les dispositifs, les individus parviennent à évaluer les relations entre ces derniers et ce qui leur arrive, témoignant par-là d'une forme d'extériorité normative par rapport à ces dispositifs.

Gilles Deleuze déborde cette approche "attributive des finalités", en considérant qu'un dispositif a "pour composantes des lignes (...) qui toutes s'entrecroisent et s'emmêlent". Elles "ne se contentent pas de composer un dispositif mais [elles] le traversent et l'entraînent"⁸⁸.

Nos terrains sont autant de points de passage obligés socio-spatiaux conduisant ceux qui les traversent à se positionner vis-à-vis des dispositifs mis en place à leur intention, ce qui "active ou transforme leur relation aux autres êtres sociaux"⁸⁹, jusqu'à la déprise. Ce ne sont donc pas les dispositifs en tant que tels, ainsi que les finalités que les acteurs attribuent à ces dispositifs qui nous intéressent au premier chef. Ce qui nous importe, ce sont les relations que les acteurs développent à partir de leur interprétation des lignes et des expériences qui traversent ces dispositifs et du travail de conception qu'ils mettent en œuvre éventuellement pour en sortir, pouvant conduire à des déprises.

Mais ces déprises peuvent aussi ensuite être interprétées, investies ou réinvesties par d'autres acteurs qui les énoncent, partagent, dénoncent, reprennent, formalisent, codifient, etc., et en tirent des leçons de tous ordres. Ces processus d'incorporation des déprises peuvent alors produire de nouveaux dispositifs de gouvernement, qui eux aussi vont ensuite faire l'objet de "processus singuliers, d'unification, de totalisation, de vérification, d'objectivation, de subjectivation, immanents à tel dispositif"⁹⁰, et produire, ou faire face à des bifurcations, des ruptures et des irréversibilités.

⁸⁵ Giorgio Agamben rappelle ici l'exemple de la confession évoqué par Michel Foucault, montrant que "par le dispositif de la pénitence un nouveau Moi se constitue par la négation et la récupération de l'ancien. La scission du sujet mise en œuvre par le dispositif pénitentiel a donc produit un nouveau sujet qui trouvait sa vérité dans la non-vérité du moi pécheur répudié" (Agamben G. (2006), « Théorie des dispositifs », revue *Po&sie*, 2006/1, N°115, p.25-33, p.32).

⁸⁶ Agamben G. (2006), « Théorie des dispositifs », revue *Po&sie*, 2006/1, N°115, p.25-33, p.26.

⁸⁷ Dodier N., Barbot J. (2016), « La force des dispositifs », *Annales, Histoire, Sciences sociales*, 71, 2, p. 421-450, p.430-431.

⁸⁸ Deleuze G. (1989), « Qu'est-ce qu'un dispositif ? », in Association pour le centre Michel Foucault, *Michel Foucault philosophe*, Paris, Éd. du Seuil, 1989, p. 185-195, p.188 et 185. Silva-Castañeda L. (2012), « Revisiter le concept de dispositif. À partir d'un dialogue entre la sociologie pragmatique et la pensée foucauldienne », Bruxelles, *Revue de l'Institut de sociologie*, p.97.

⁸⁹ Dodier N., Barbot J. (2016), « La force des dispositifs », *Annales, Histoire, Sciences sociales*, 71, 2, p. 421-450, p.430-431, p.447.

⁹⁰ Deleuze G. (1989), « Qu'est-ce qu'un dispositif ? », in Association pour le centre Michel Foucault, *Michel Foucault philosophe*, Paris, Éd. du Seuil, 1989, p. 185-195, p.188.

1.b.5 Ce que les déprises autorisent

Les injonctions, sociales pour le cas parisien et environnementales pour l'opération dunkerquoise, sont particulièrement fortes. Dans l'un et l'autre cas, ces injonctions s'appuyaient sur des critiques antérieures formulées par d'autres – contre les abus de la propriété privée et ceux du développement économique – qui ont ensuite été exploitées par les acteurs urbains pour mieux transformer un mode de gouvernement classique en une gouvernementalisation des conduites :

*« On parle toujours de développement durable, d'écoquartier ceci cela. J'ai toujours cru que c'était du vent, des paroles, il n'y avait pas de pratique et ce quartier m'a bluffé. Je le vois, et du coup, **ce qui est génial c'est que ça nous impose**, en tant que locataire ou propriétaire du quartier, **à prendre soin de notre quartier**. Faut le voir je pense, il n'y a pas un papier qui traîne. Les services de la ville sont constamment présents. Les gens trient. **Moi qui étais quelqu'un qui ne triait pas, maintenant je trie. Aujourd'hui, c'est aussi un combat avec mes enfants**. Je veux qu'ils apprennent à trier, qu'ils pensent à leur avenir point de vue santé, puis point de vue de la planète. **Ça change un mode de vie d'une famille, de notre vie quotidienne. Ça change énormément, dans ce quartier en tout cas oui ça change**. On aime bien nos espaces verts. Ce quartier a révélé une autre personnalité de moi. **Maintenant je fais attention, c'est peut-être dû au fait qu'avant j'étais dans une maison, les poubelles étaient juste à côté, alors que là je dois descendre deux étages**. Donc, c'est peut-être dû à ça aussi. Je fais très attention aussi à l'utilisation de mes déchets. Quand je vais faire mes courses, je fais aussi de plus en plus attention à ça. Je me suis surprise moi-même »⁹¹.*

Ces dispositifs de gouvernement des conduites n'ont pourtant pas empêché les mobilisations des habitants concernés. Ces derniers ont en effet, réussi à se déprendre de l'accusation d'intérêts NIMBY ou de désintérêt pour la planète. Les espaces de conception des déprises, peuvent relever du for intérieur, de la "compensation de la conscience"⁹², de l'ironie⁹³, de la relativisation, de pratiques alternatives, etc.

Le travail de déprise peut concerner les appuis politiques, moraux, économiques ou sociaux étayant ces dispositifs :

*« Monsieur C., lui, ça ne l'intéressait pas du tout. **Dès qu'il voit une mauvaise herbe il dit : "Ouais, les service de la ville"**. Je dis : "Ce n'est pas des mauvaises herbes ce sont des fleurs sauvage". "J'en ai rien à faire*

⁹¹ Questionnaire S. G., habitante du quartier [...], 29 avril 2013.

⁹² Comportement d'une personne qui "se permet" un écart par rapport à la norme, mis en balance avec l'adoption à un autre moment d'un comportement répondant à la norme.

⁹³ "Ce furent moins les critiques, certes importantes pour le dimensionnement général de la filière mais finalement internes à la démarche (« faut-il vraiment trier les pots de yaourt ? »), qui firent peser une menace sur la collecte sélective que la dérision ou l'ironie sur un sujet, la poubelle, que tout le monde n'était pas prêt à considérer comme le « vrai et très sérieux problème de société » pointé par les membres du Collège de la prévention des risques technologiques dans leur rapport sur la loi de 1992" (Barbier R. (2002), « La fabrique de l'usager. Le cas de la collecte sélective des déchets », *Flux*, N°48-49, p.35-46, p.38).

de vos fleurs sauvages”. Il défendait son point de vue, comment pour lui les terrains où il y a des fleurs – moi je trouve ça super des trèfles violet jaune rose – tout ça pour lui c’est des mauvaises herbes. Il faut que ce soit tondu raz. [...] Le fait qu’il y ait de la nature qui pousse un peu de façon pas bien arrangée ça les dérange. Moi je trouve que les friches, quand elles étaient pleines d’herbes de trèfle, tout ça, c’était joli, jaune et tout. Non eux, ils trouvent que ça fait sale. Des fleurs sauvages ils trouvent que ça fait sale ».⁹⁴

Le travail de déprise peut aussi concerner les dispositifs de gouvernementalisation eux-mêmes :

« Au début, dans le projet de la maison de quartier, il y avait deux volets, je crois. Je ne sais plus quel était l’autre. Mais il y avait un volet qui était écoquartier, justement. Mais apparemment c’est tombé à l’eau parce que personne n’était intéressé. Et donc j’ai été un peu étonné de ce retour, qu’au début c’était un écoquartier, puis c’est plus un écoquartier, etc. Et en même temps, quand la maison de quartier a proposé un volet écoquartier, finalement ça n’avait pas embrayé, il n’y a pas de personnes qui ont profité de cette opportunité pour continuer à porter l’écoquartier »⁹⁵.

Il ne s’agit pas ici de mettre en évidence des compétences – habitantes, citoyennes, etc. – qui seraient injustement invisibilisées par les processus institutionnalisés de l’architecture et de la ville durable, mais de comprendre la portée de ce qui se joue dans des processus de déprise que l’on qualifie habituellement en termes d’effet rebond, de cynisme, de méconnaissance ou d’inconscience. Le volontarisme institutionnel qui porte la ville durable ou la transition est en effet, menacé par des déprises de trois ordres : par le bas, de l’intérieur et par le haut.

Par le bas, la cause de la déprise peut être comprise par les acteurs urbains comme relevant d’une mauvaise communication :

« Le tri sélectif enterré c’est une bonne chose parce que nous ne pouvions pas le faire avant dans notre appartement. Cela permet de faire attention et de bien trier les déchets. C’est mieux que des poubelles extérieures, surtout au niveau visuel. Au début, il y avait certains problèmes parce que les gens déposaient leurs déchets au pied des points de collecte. Il y a eu un manque d’information dès le départ »⁹⁶.

De l’intérieur, la cause de la déprise peut être comprise par les acteurs urbains comme relevant de l’effacement des dispositifs. Ludovic Morand montre ainsi que les chercheurs qui s’intéressent à la ville et à l’architecture durable on fait du rapport à des dispositifs ciblés ou à des normes attendues de comportement une dimension centrale des modes d’habiter, alors que les habitants abordent peu en entretien ce rapport aux dispositifs lorsqu’ils définissent par eux-mêmes leurs relations à l’habiter. Les

⁹⁴ Entretien M^{me} F., habitante du quartier [...], 14 décembre 2016.

⁹⁵ Entretien M. D., habitant du quartier [...], 4 avril 2017.

⁹⁶ Entretien, habitant du quartier [...], 16 juin 2011, in Manier D. (2011), *Mémoire Master 2*, Master Mutation des Territoires Urbains et Développement Intégré des Littoraux.

logements durables se caractérisent en effet, d’abord par une très bonne isolation, ce qui garantit un confort thermique à la fois stable et performant, sans nécessiter d’intervention particulière des habitants. De plus, les systèmes équipant les bâtiments durables, pour la plupart largement automatisés et délégués à des instances collectives, échappent en grande partie à leur contrôle et à leur expérience quotidienne. Dès lors, le rapport des habitants à leur logement durable performant se construit moins dans la confrontation à des dispositifs ciblés que sur l’effacement de cette confrontation :

“Alors que les habitants avaient développé des compétences ou une « virtuosité »⁹⁷ à gérer les équipements de leurs logements de façon à optimiser leur confort, ils expérimentent un nouvel environnement dans lequel cette gestion devient un souci tout à fait annexe. (...) On assiste de cette manière à une inversion paradoxale entre niveau de sensibilisation et niveau de vigilance envers ses propres consommations. Le caractère énergétiquement performant des logements constitue à lui seul un geste pro-environnemental qui déculpabilise vis-à-vis de ses propres comportements et aboutit à un transfert de la responsabilité individuelle vers la technique, là où la raison technicienne chercherait au contraire à la renforcer”⁹⁸.

Par le haut, la cause de la déprise peut être comprise par les acteurs urbains comme relevant de la défiance issue d’une reprise critique par les habitants des expériences qu’ils font de ces objets urbains censés incarner la durabilité⁹⁹ :

« Il y a une personne qui était à fond écoquartier. Il avait été en Allemagne voir ce qui se passait et lui sur internet il avait plusieurs fois dit que là où on vivait ce n’était absolument pas un écoquartier par rapport à ce qu’il avait vu en Allemagne où ailleurs »¹⁰⁰.

Dans un cas comme dans l’autre, la déprise produit de l’incompréhension. Sur le fond, les acteurs urbains ne comprennent pas ce qui arrive. Pour saisir la portée du travail de déprise engagé par ces habitants, il faut donc mettre en évidence de manière différenciée ce qu’autorise chacune de ces déprises – et pas seulement les “freins” qu’elle oppose aux dispositifs mis en œuvre.

⁹⁷ Renaud V. (2012), *Fabrication et usage des écoquartiers français : éléments d’analyse à partir des quartiers De Bonne (Grenoble), Ginko (Bordeaux) et Bottière-Chénaie (Nantes)*, Thèse de doctorat, INSA de Lyon.

⁹⁸ Morand L. (2015), « Habiter un logement performant : à (en) quoi l’habitant doit-il s’adapter ? Cas d’études à Lyon-Confluence et Greenwich Millennium Village », Actes des deuxièmes Journées internationales de sociologie de l’énergie (1-3 juillet), p.168.

⁹⁹ Voir aussi sur ce point : Piraud M., Pattaroni L., Joye D. (2014), « Écologie : litanie du futur ou pouvoir négligé ? », *EspacesTemps.net*.

¹⁰⁰ Entretien M^{me} F., habitante du quartier, 4 décembre 2016.

Conclusion intermédiaire

Les formes que peuvent prendre les déprises sont multiples, mais elles ont pour point commun de produire de l'ignorance chez ceux qui exerçaient auparavant leurs relations d'emprise ou asymétrique. Ces derniers n'en peuvent mais et engagent des démarches pour comprendre la cause de ces déprises. Il s'agit donc de mettre en évidence de manière différenciée ce qu'autorise chacune de ces déprises – et pas seulement les “freins” qu'elle oppose aux dispositifs, afin de comprendre la portée de ce qui se joue dans des processus de déprise que l'on qualifie habituellement en termes d'effet rebond, de cynisme, de méconnaissance ou d'inconscience.

Ville-dispositif par excellence, la ville durable – présentée ici à travers deux de ses terrains emblématiques, un écoquartier et deux dispositifs coopératifs et participatif – représente une opportunité pour saisir les prescriptions et les déprises auxquelles elle donne lieu.

L'habiter a joué un rôle singulier sur nos deux terrains. Celui-ci a en effet, autorisé les individus, puis les collectifs à se déprendre de ce qu'on avait fait d'eux - l'accusation d'intérêts NIMBY ou de désintérêt pour la planète – mais a rajouté une emprise supplémentaire endogène, dont il a fallu se défaire, non sans dommages. À la recherche du commun, les attachements propres à l'habiter reposaient ici sur la déprise.

1.c. Des horizons paradigmatiques

Qu'il s'agisse d'intégration ou de régulation avec Émile Durkheim, d'exploitation avec Karl Marx ou de légitimité avec Max Weber, la question de la domination traverse la sociologie depuis ses débuts. Plus récemment, les notions d'institution totale ou de stigmatisation chez Erving Goffman ou de domination symbolique avec Pierre Bourdieu, prennent à bras-le-corps cette question, toujours aussi heuristique pour le monde de la recherche. En quoi les controverses actuelles sur les nouvelles formes de domination peuvent-elles nous permettre de mieux comprendre la portée de cette notion de déprise ?

Historiquement, la domination est au fondement des phénomènes sociaux, puisque c'est la contrainte qu'ils exercent qui permet de les reconnaître. De nombreux travaux vont ensuite s'inscrire dans cette première orientation durkheimienne, s'attachant à mettre en évidence des formes de domination de plus en plus ouvertement perçues comme des contraintes insurmontables.

La deuxième grande orientation, à l'origine de la sociologie compréhensive, met en évidence le consentement qui accompagne le plus souvent ces processus de domination, un consentement paradoxalement critique.

Croisées avec le fondement réformateur de la sociologie française, ces deux grandes orientations dominent aujourd'hui les débats hexagonaux et internationaux :

- Un paradigme qui tente dans une critique des pouvoirs, de révéler des faits et de conceptualiser les mécanismes structurels de domination, afin de réveiller ceux qui les subissent ;
- Une nébuleuse de propositions issues de plans d'enquête désordonnés¹⁰¹ qui, confiants dans le pouvoir des critiques, s'attachent à mettre en évidence l'existence et les propriétés des marges, des publics non structurés ou contestataires, ou encore des interstices, susceptibles de déstabiliser ces dominations structurelles.

Si ces deux orientations ont chacune leur vertu, elles ne regardent pas leurs objets depuis le même point de vue et ont conduit à fabriquer des modèles et des concepts puissants, mais différents quant à la compréhension de "ce qui se passe".

1.c.1 Critiques des pouvoirs

Le premier courant, qui considère les subjectivités sociales toujours au-dessus ou en dessous du niveau de l'individu, critique le capitalisme et sa propension à intervenir sur les formes de vie. Il repose entre autres, sur les travaux de trois chercheurs ou groupes de chercheurs qui influencent encore aujourd'hui la sociologie française de manière déterminante, au travers des concepts qu'ils ont façonnés et que d'autres ont développés après eux.

Pierre Bourdieu construit avec Jean-Claude Passeron¹⁰² le concept de violence symbolique pour dépasser ceux d'idéologie et d'aliénation développés par Karl Marx. Ils soulignent avec ce terme l'incorporation profonde des modes de domination par les acteurs et réduit ainsi progressivement l'expérience du monde comme "monde de sens commun"¹⁰³.

¹⁰¹ Malgré quelques tentatives de mise en ordre comme celles de Laurent Thévenot ou Cyril Lemieux par exemple.

¹⁰² Bourdieu P., J-C. Passeron (1970), *La Reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, éditions de Minuit.

¹⁰³ Mauger G., « Violence symbolique », Encyclopædia Universalis [en ligne].

Croisant les termes gouvernement et rationalité, le concept de gouvernementalité énoncé par Michel Foucault¹⁰⁴ souligne lui aussi le caractère incorporé des dominations par ceux qui les subissent, mais dans une version enchantée privilégiant la “conduite des conduites”, plutôt que la violence, même symbolique. Sorte de domination débarrassée de toute trace de violence, l’emprise néolibérale est ici ultime puisqu’elle repose sur une autocontrainte distribuée, notamment par l’État.

Enfin, Gilles Deleuze et Felix Guattari¹⁰⁵ utilisent la métaphore du rhizome pour décrire cette domination et mettre ainsi en évidence d’autres lignes de solidité et d’organisation (connexion et hétérogénéité ; multiplicité ; absence d’ordre et d’articulations prédéfinies ; tracé original) pour déconstruire la vision structuraliste du capitalisme.

Ces trois orientations critiques des pouvoirs – et du structuralisme – montrent les propriétés de leurs formes diffractées. Dans quelle mesure les dépossessions que produisent ces dominations, vont de pair avec la fragmentation de ces dernières et la perte d’un centre ? C’est le travail de Gilles Deleuze et Felix Guattari qui porte le mieux une critique des pouvoirs non pas uniquement depuis la figure de ceux qui l’exercent, mais aussi avec une autre figure, celle des “nomades”, qui sont “des agents sociaux, l’agencement de « petits êtres infinitésimaux » dont les variations, elles-mêmes infinitésimales, sont des actions qui ne sauraient faire d’eux des acteurs, même à la limite de leurs puissances”¹⁰⁶. Cette figure du nomade peut nous aider à mieux définir la portée des déprises parce qu’elle s’inscrit dans un enchaînement déterritorialisation – agencement collectif d’expression – reterritorialisation, déjà travaillé dans la thèse et le premier tome de cette habilitation à diriger les recherches. Par son devenir minoritaire, le nomade souligne avant tout que “la puissance du paradoxe ne consiste pas du tout à suivre l’autre direction, mais à montrer que le sens prend toujours les deux sens à la fois”¹⁰⁷.

“Toujours « entre », l’errance et la fuite du nomade visent à créer de nouvelles possibilités de vie, une praxis neuve associée à la production d’une subjectivité s’accomplissant pleinement et librement (...) La vitesse épuisante du nomade

¹⁰⁴ Foucault M. (2004), *Naissance de la biopolitique*, Cours au collège de France 1978-1979 (Sécurité, territoire, population), Gallimard-Seuil.

¹⁰⁵ Deleuze G., Guattari F. (1980), *Capitalisme et schizophrénie 2 : Mille Plateaux*, Paris, Éditions de Minuit.

¹⁰⁶ Thouvenot O. (2007), *Ontologie et politique dans la conception du lien social dans une perspective deleuzienne et guattarienne*, Thèse de doctorat (version mars 2007), Université Paris 8 – Saint-Denis, p.56.

¹⁰⁷ Deleuze G. (1969), *Logique du sens*, Paris, éditions de Minuit, p.94.

est une déprise à l'égard de toute fatigue relative aux courses imposées, aux clochers des institutions"¹⁰⁸.

Cette figure instituante de la déprise du nomade n'est pas sans rappeler celle de l'*étranger*¹⁰⁹ de Georg Simmel, inspirateur de l'École de Chicago et du second courant qui va nous occuper maintenant.

1.c.2 Pouvoirs des critiques

Se détachant des sociologies critiques de la domination, le deuxième courant tente de décrire le pouvoir des critiques face aux différents modes de gouvernement et de domination. Cette nébuleuse montre des acteurs qui ne se laissent pas faire et une société civile qui naît dans les trous, dans les interstices. Il construit ainsi, de manière le plus souvent implicite, autant de sociologies de l'émancipation. On se place ici au plus près des acteurs, des publics, des mouvements, des mobilisations, etc. pour regarder comment ils se saisissent de leur quartier, de l'avenue de la République à Marseille, du quartier de Belleville, d'un budget participatif ou d'un écoquartier.

Cette nébuleuse s'inscrit dans un contexte intellectuel et scientifique qui prend le pas progressivement sur les approches structurales ou marxiste, puis foucauldienne et bourdieusienne qui avaient caractérisé la période précédente. La finalité d'empowerment de cette nouvelle démarche reprend notamment les fondements de l'École de Chicago – on pense ici à son compagnonnage avec les settlements – mais celui-ci n'est plus considéré aujourd'hui comme la propriété de certains (chercheurs, corps intermédiaires, publics constitués, etc.)¹¹⁰. La mise en évidence des compétences et la montée en capacité des "sans voix" sont considérées comme des enjeux essentiels, seuls à même de reprendre l'idéal d'une sociologie au service de la société¹¹¹.

Pierre Rosanvallon met en évidence l'existence d'une "contre-démocratie" qui repose sur un "consentement négatif" représentant à la fois un gage de vitalité du fonctionnement démocratique de nos sociétés et une menace lorsque, selon l'auteur, sa dégradation conduit au populisme. De son côté, Jacques Rancière définit *le* politique

¹⁰⁸ Thouvenot O. (2007), *Ontologie et politique dans la conception du lien social dans une perspective deleuzienne et guattarienne*, Thèse de doctorat (version mars 2007), Université Paris 8 – Saint-Denis, p.312-335.

¹⁰⁹ Simmel G. (1984 [1908]), « Digression sur l'étranger », in Y. Grafmeyer et I. Joseph, *L'École de Chicago*, Paris, Aubier, p. 53-59.

¹¹⁰ Bacqué M-H., Biewener C. (2013), *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, Paris, La Découverte, coll. "Sciences Humaines / Politique et sociétés".

¹¹¹ Corcuff P. (2012), *Où est passée la critique sociale ? Penser le global au croisement des savoirs*, Paris, La Découverte, coll. "Bibliothèque du MAUSS".

comme la conséquence irréductible de la pluralité des sociétés et des situations, qui suscitent l'irruption et la bifurcation¹¹². La politique tente a minima, de cadrer cette irréductibilité et ces processus de subjectivation politique par la recherche du consensus ou plus généralement, par l'exercice de la *police*, véritable gouvernement des conduites déjà décrit par Michel Foucault. Cependant, la multiplication des conflits de nature différente les cantonne "aux bords du politique"¹¹³.

"Dans cette configuration, on voit logiquement monter des conflits de normes : la capacité des acteurs à hiérarchiser les causes et les objets étant sérieusement affectée, la période est marquée par une sorte de glissement permanent des sources de préoccupation collective oblitérant l'inscription d'un travail politique dans la durée, ce qui provoque en retour de nouveaux conflits"¹¹⁴.

Face à une telle société qui réprime les processus de subjectivation politique, Jacques Rancière, défend la figure d'un "Maître ignorant"¹¹⁵ qui symétrise les acteurs. Il prône une émancipation dont le lieu par excellence est celui "où tout le monde est capable. L'émancipation commence précisément là où on suspend les jugements capacitant les compétents et incapacitant – en les reléguant dans les coulisses de l'histoire et de la politique – les incompetents"¹¹⁶. Selon lui, les activités sensibles ordinaires¹¹⁷ nous permettent de "vérifier l'égalité des intelligences"¹¹⁸. Nous pourrions donc considérer les activités sensibles comme étant le socle de l'activité de conception des déprises, d'une part en raison de l'égalité des intelligences que présuppose toute activité sensible, puisqu'elle est issue des expériences des individus et des collectifs, d'autre part en raison des liens que les processus de conception permettent d'établir entre déprises et expériences. Cette question de la conception des expériences va traverser la plupart des "nouvelles sociologies"¹¹⁹ et au premier chef, les pragmatismes français :

"Notre démarche peut en cela être rapprochée d'un mouvement plus large qui a affecté les sciences sociales dans leur ensemble, souvent rapportée au 'tournant linguistique', que l'on peut caractériser dans le champ de la sociologie (...) par le passage d'une 'sociologie de l'agent' à une 'sociologie

¹¹² Rancière J. (1995), *La méésentente*, Paris, Galilée.

¹¹³ Rancière J. (1998 [1990]), *Aux bords du politique*, Paris, La Fabrique.

¹¹⁴ Chateauraynaud F. (2009), « Des disputes ordinaires à la violence politique. L'analyse des controverses et la sociologie des conflits », in *Types de conflits et formes de politisation*, Bourquin L. et Hamon P. (dir)

¹¹⁵ Rancière J. (1987), *Le maître ignorant. Cinq leçons sur l'émancipation intellectuelle*, Paris, Fayard.

¹¹⁶ Caillé A. et al. (2016), « S'émanciper, oui, mais de quoi ? », *Revue du MAUSS* 2016/2 (n°48), p. 5-28, p.14.

¹¹⁷ Rancière J. (2000), *Le partage du sensible. Esthétique et politique*, Paris, La Fabrique.

¹¹⁸ Rancière J. (1987), *Le maître ignorant. Cinq leçons sur l'émancipation intellectuelle*, Paris, Fayard.

¹¹⁹ Corcuff P. (1995), *Les nouvelles sociologies*, Paris, Nathan.

de la traduction' (...) (qui) montre comment les acteurs élaborent des discours sur l'action ou, pour reprendre les termes de Paul Ricoeur, accomplissent le travail de 'mise en intrigue' de leurs actions"¹²⁰.

Paul Ricoeur s'intéresse en effet, au travail de narration qu'exercent les individus pour mettre en récit de manière concordante leurs expériences. La trilogie préfiguration, configuration, refiguration¹²¹ structure pour le philosophe les étapes de cette "mise en intrigue". Le premier stade, qu'il nomme la "préfiguration", consiste en un "enfouissement" du récit dans la vie, sous la forme de la conversation ordinaire. Le deuxième stade du récit, celui de la "configuration", comporte d'abord une mise-en-intrigue, "synthèse de l'hétérogène", puis une tentative pour rendre intelligible cette mise-en-intrigue de l'hétérogénéité et enfin, la confrontation de plusieurs récits les uns à côté ou contre les autres. La refiguration est le troisième et dernier stade du récit, celui de sa lecture.

Les controverses sur les conséquences sociologiques d'un tel tournant vis-à-vis de la tradition critique vont animer les années 1990¹²², mais le plus souvent, la mise en récit est moins discutée que la notion d'identité elle-même¹²³. Notre intérêt pour cette construction conceptuelle vient du fait qu'elle résonne particulièrement avec le travail de conception des architectes ou des urbanistes¹²⁴ que nous avons évoqué. On peut considérer comme David Carr¹²⁵, que la narrativité n'est qu'un "jeu de langage"¹²⁶ parmi d'autres, comme la prédication, l'interprétation ou l'argumentation, mais c'est justement cette propriété qui est heuristique dans cette réflexion sur les relations entre conception des expériences asymétriques ou d'emprise et tentative de déprise. Par

¹²⁰ Boltanski L. (1990a), *L'amour et la justice comme compétences*, Paris, Métailié.

¹²¹ Ricoeur P., *Temps et récit*, Tome 1 (1983), Tome 2 (1984), Tome 3 (1985), Paris, Le Seuil.

¹²² Truc G. (2005), « Une désillusion narrative ? De Bourdieu à Ricoeur en sociologie », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, N°8.

¹²³ Corcuff P. (2005), « Figures de l'individualité, de Marx aux sociologies contemporaines. », *EspacesTemps.net* [En ligne], Travaux. Cette question de l'identité est discutée à partir de Ricoeur P. (1990), *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil.

¹²⁴ Ricoeur P. (1998), « Architecture et narrativité », revue *Urbanisme*, N°303, novembre-décembre, p 44-51.

¹²⁵ Carr D. (1991), « Épistémologie et ontologie du récit », in *Les Métamorphoses de la raison herméneutique*, Greisch J., Kearney R., Éditions du Cerf, pp. 205-214, cité par Michel J. (2003), « Narrativité, narration, narratologie : du concept ricœurien d'identité narrative aux sciences sociales », *Revue européenne des sciences sociales* [En ligne], XLI-125.

¹²⁶ Pour Ludwig Wittgenstein, créer un "jeu de langage", « c'est imaginer le fonctionnement d'un système symbolique artificiellement fabriqué, mais envisagé comme mode de communication complet en lui-même. De tels jeux ne sont pas pour Wittgenstein des modèles abstraits plus simples, imitant des aspects du langage naturel (à la manière dont les schémas mécaniques du physicien simplifient les phénomènes complexes). Ce sont des modes d'expression différents qui, "par comparaison", doivent "éclairer les faits du langage naturel" (Investigations philosophiques, paragr. 130) » (Granger G. G., Cometti J-P., « Wittgenstein Ludwig », *Encyclopaedia Universalis* [en ligne].

exemple, le “livret d’accueil” des habitants de l’écoquartier, élaboré en 2011 par la Mairie, est réalisé en partenariat avec l’association d’habitants Vivre au [...] avec laquelle elle était auparavant en conflit. La quatrième de couverture de ce livret énonce « les dix “commandements” de l’écoquartier :

“La voiture, tu partageras ;
À pied, en vélo et en transports en commun, tu te déplaceras ;
En concertation avec les autres, tu agiras ;
La diversité des services et des activités, tu favoriseras ;
La mixité sociale, tu assureras ;
L’énergie, tu économiseras ;
Bio, tu consommeras ;
Les déchets, tu recycleras et tu maîtriseras ;
L’eau, tu économiseras ;
La biodiversité, tu respecteras”¹²⁷.

Dans un écoquartier, la conception des espaces joue, nous l’avons vu, un rôle particulièrement fort dans cette “conduite des conduites”, notamment par le biais des “dispositifs par omission”¹²⁸. La réussite des écoquartiers passe en effet, par une “discipline du minuscule”¹²⁹ nécessitant l’incorporation d’un code de compréhension adéquat par les habitants, mais cette appropriation est peu aisée parce que les dispositifs de contrainte procèdent essentiellement ici de manière tacite, non physique. Cette difficulté vient du fait que ces dispositifs par omission tentent de déposséder les habitants de leurs usages traditionnels, sans que pour autant la performance environnementale puisse être facilement objectivable ou représentable par tous et sans qu’ils puissent se déprendre aisément de ce qu’ils habitent – notre confort, nos voitures, notre terrasse, mon travail, ma famille, etc.

Par ailleurs, le travail de conception des uns et des autres ne se limite pas aux prescriptions énoncées par les acteurs urbains. Il est à comprendre à la fois comme engagement quotidien dans des situations, et comme “imagination sociologique” permettant de lier le quotidien au global, afin de “penser sa propre expérience et prendre la mesure de son destin en se situant dans sa période”¹³⁰. Ces conceptions situées sont

¹²⁷ Mairie de [...] (2011), *Livret d’accueil des habitants de l’écoquartier [...]*. Source indiquée : “Exposition “Villes rêvées, villes durables ?”, installée à demeure au sein du Learning center [de la ville]

¹²⁸ Boissonade J. (2011a), « Le développement durable face à ses épreuves. Les enjeux pragmatiques des écoquartiers », *Espaces et sociétés*, n°147, p. 57-75.

¹²⁹ Foucault M. (1975), *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, p.136, in Murard L., Zylberman P. (2003), *Le petit travailleur infatigable. Villes-usines, habitat et intimités au XIX^{ème} siècle*, Paris, Recherches.

¹³⁰ Mills C. W. (2015 [1967]), *L’imagination sociologique*, Paris, La Découverte, p.7.

donc tributaires des formes d'engagement¹³¹, mais aussi des formes socio-spatiales susceptibles de les incarner ou de les interroger :

« Je pense que **le quartier prendrait tout son sens**. Ça ne sera pas : “Qu'est-ce qu'on peut faire comme animation dans ce quartier ? Si on leur mettait un petit potager”. Non, **on est dans un écoquartier, je trouve ça tout-à-fait logique qu'il y ait un potager**. C'est même pas de l'ordre de la réflexion, c'est de l'ordre de la logique, c'est normal ça. C'est dans la continuité des choses qu'on doit apporter au quartier. Oui et je pense qu'il aurait un grand succès ce jardin. **Avec le potager collectif, on est dans le partage, la sociabilité. Pourquoi pas après, faire une soupe pour le quartier dans la Maison de Quartier. Récolter ce qui a été semé et puis le partager tous ensemble dans un lieu commun ?** »¹³².

La capacité de ces conceptions croisées à produire du sens ne se limite pas on le voit, au “jeu de langage” associé au terme de conception (“projet de quartier”, “projet urbain”, “espace public”, etc.).

Enfin, prendre au sérieux ce pluralisme conceptuel issu d'une multiplicité d'interprétations d'expériences permet de ne pas suspendre le politique à “l'organisation d'un monde commun”¹³³ et fait plutôt écho au vocabulaire de la traduction¹³⁴, développé notamment par Michel Callon. L'intérêt des notions de “points de passage obligé”¹³⁵ et de “forums hybrides”¹³⁶ que développe ce chercheur, provient du fait que dans ces deux situations, les acteurs travaillent constamment à traduire leurs langages, leurs problèmes et leurs intérêts dans ceux des autres. Si ce travail de mobilisation et d'enrôlement, ainsi que l'élaboration de dispositifs d'intéressement, permet de nouer des alliances sous forme de chaînes d'acteurs et de réseaux, “il permet aussi d'expliquer comment s'établit le silence du plus grand nombre qui assure à quelques-uns la légitimité de la représentativité et le droit à la parole”¹³⁷. Le travail de traduction peut donc jouer un rôle non négligeable dans la réussite ou l'échec des processus de conception qui concourent aux efforts des acteurs pour projeter leurs actions :

¹³¹ Breviglieri M., Stavo-Debauge J. (1999), « Le geste pragmatique de la sociologie française. Autour des travaux de Luc Boltanski et Laurent Thévenot », in *Antropolitica*, N°7, p.7-22, p.17.

¹³² Entretien, habitant de l'écoquartier (24 avril 2013) in Gullota S. (2013), *Mémoire Master 2*, Master Mutation des Territoires Urbains et Développement Intégré des Littoraux.

¹³³ “Le problème contemporain n'est pas celui de la passivité, mais de l'impolitique, c'est à dire du défaut d'appréhension globale des problèmes liés à l'organisation d'un monde commun” (Rosanvallon P. (2006), *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Seuil).

¹³⁴ Akrich M., Callon M., Latour B. (dir.) (2006), *Sociologie de la traduction. Textes fondateurs*, Paris, Presses des Mines. Voir aussi : Latour B. (1989), *La science en action*, Paris, La Découverte, 1989, et Latour B. (1991), *Nous n'avons jamais été modernes, Essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La Découverte.

¹³⁵ Callon M. (1986), « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'année sociologique*, N°36, p.169-208.

¹³⁶ Callon M., Lascoumes P., Barthe Y. (2001), *Agir dans un monde incertain, essai sur la démocratie technique*, Paris, Le Seuil, p.58.

¹³⁷ Callon M. (1986), « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'année sociologique*, N°36, p.169-208, p.205.

- soit pour se lier (déplacements, construction de coalitions, d'alliances, prises d'influence) les uns aux autres et aux conséquences de ces relations et de leurs moments sur ces acteurs et les processus situationnels.
- soit pour se délier les uns des autres (déplacements, prises de distance, changements de coalitions, d'alliances, oppositions, perte d'influence) et aux conséquences de ces pertes de relations et de leurs moments sur ces acteurs et les processus situationnels.

1.c.3 La "galaxie pragmatiste"¹³⁸

Au sein de l'accession sociale à la copropriété en quartier populaire devenue coopérative que nous avons présentée précédemment (encadré), après un engagement comme copropriétaire, certains accédants ont participé au Conseil de quartier. Ce deuxième engagement a mis clairement en évidence des différences majeures entre dynamique coopérative et organisation participative. Le Conseil de quartier repose essentiellement sur une construction concurrentielle de l'intérêt général. Chacun en effet, élabore de fait un bien commun limité à un public, une cause, un espace etc., en le présentant comme relevant d'un intérêt général qui le dépend de toute capacité à argumenter cette cause autrement que par une montée en généralité. Chaque conseiller ne peut parler qu'en son nom propre, mais il est dépossédé de toute possibilité d'exprimer un intérêt ou un affect personnel. Pour surmonter cet écueil, le conseiller doit donc se représenter (« Ça fait 30 ans que j'habite la rue... ») et cerner l'objet pour lequel il s'engage (« Pour que la place soit plus propre, je pense que... » ; « Sur le principe, je suis contre les caméras de vidéosurveillance parce que... »). Mais si chacun fait de même, d'une part, la multiplicité des échelles d'engagement des uns et des autres provoque un brouillage sur la possibilité d'agir pour un bien commun partagé. C'est la raison pour laquelle semble-t-il, les conseillers membres de la copropriété coopérative se sont dépris en réunion publique de leur capacité à intervenir dans le débat sur le plan de circulation du quartier, une déprise due au fait que ce plan les concerne à la fois comme Conseillers et comme riverains.

¹³⁸ Lavergne C., Mondémé T. (2008), « Pragmatismes : vers une politique de l'action située », *Tracés. Revue de Sciences humaines* [En ligne], n°15. Voir par ailleurs, Dosse F. (1997), *L'Empire du sens. L'humanisation des sciences humaines* (« Pôle pragmatique »), Paris, La Découverte, p. 53-75. Breviglieri M., Stavo-Debaugé J. (1999), « Le geste pragmatique de la sociologie française. Autour des travaux de Luc Boltanski et Laurent Thévenot », *Anthropologica*, 7, p. 7-22.

D'autre part, la spécificité des objets pour lesquels les Conseillers de quartier s'engagent, font qu'ils ont du mal à multiplier les types de porte-parole susceptibles d'intervenir à l'extérieur du Conseil de quartier pour leur cause, quelles que soient les conséquences "générales" que cette cause puisse avoir. Ceci alors même que l'efficacité d'une action semble reposer d'abord sur la pluralité des porte-parole qui intercèdent pour cette cause, qu'il s'agisse d'une association, d'un député ou d'un journaliste, plus que sur le nombre de soutiens ou la quantité de pétitionnaires.

Au final, le statut non représentatif conféré aux conseillers de quartier – ne représentant qu'eux-mêmes tout en se déprenant de leur propre personne – rend plus difficile un travail de concernement partagé avec les autres membres, fragilise toute perception pluraliste des expériences et au final, renforce les asymétries existant avec les élus et les autres acteurs urbains.

Les sociologies pragmatistes sont particulièrement attentives à cette question du pluralisme et des prises qui permettent de le construire.

“Le sociologue pragmatique (...) constate que l'homme fait bien des choses de lui-même, d'autrui ou des choses dans bien des mondes différents. Il faut en fait entendre le mot « action », dans la sociologie pragmatique, au sens le plus large possible. Tout verbe personnel ou presque désigne une action. Ce que fait l'homme, ce peut être construire une théorie, appliquer une catégorie, se justifier, dénoncer, s'associer à d'autres hommes, s'abstenir d'agir, etc. L'activité et la passivité, la pratique et le discours, l'action et la réflexion sont des distinctions internes au domaine des actions étudié par la sociologie pragmatique. Se pose alors le problème de la mise en ordre du très grand nombre d'actions diverses rencontrées au cours du travail de terrain. Quelle stratégie descriptive ou explicative adopter ? L'originalité du projet pragmatique réside en grande partie dans la solution donnée à ce problème, celle du pluralisme”¹³⁹.

Au-delà de la question du pluralisme, les approches pragmatistes permet de discuter autrement le sens des asymétries, la place des expériences, le concernement des publics, ou la codétermination des faits et des valeurs. Cependant, pour ces sociologies à la recherche du pouvoir des critiques, les non mobilisations restent un point plus ou moins aveugle de leur réflexion.

¹³⁹ Bénatouil T. (1999), « Critique et pragmatique en sociologie. Quelques principes de lecture », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, N°2, p. 281-317.

Partant de l'approche micro propre à l'"empirisme radical"¹⁴⁰ caractéristique du pragmatisme américain et de l'interactionnisme d'Erving Goffman¹⁴¹, l'ethnométhodologie va inspirer les débuts du pragmatisme à la française, qui laissait à d'autres le soin de travailler les niveaux supérieurs¹⁴².

Les réflexions menées dans d'autres disciplines comme l'histoire¹⁴³ ou la philosophie politique et morale vont aussi jouer un rôle non négligeable dans la naissance et la consolidation de ce courant, mais c'est une autre influence majeure, celle de l'économie des conventions¹⁴⁴, qui permet aux pragmatistes français de se distinguer de la vision stratégique portée précédemment par Michel Crozier¹⁴⁵.

“La convention doit être appréhendée à la fois comme le résultat d'actions individuelles et comme un cadre contraignant les sujets”¹⁴⁶. “Sans le secours d'objets collectifs irréductibles à la rationalité individuelle, comme les conventions, les interactions entre acteurs individuels rationnels seraient en général incapables de produire à elles seules une réalité déterminée”¹⁴⁷.

C'est donc un niveau méso qui va s'affirmer progressivement et avec lui la dimension critique¹⁴⁸. Forte de la place acquise dans l'espace public par Luc Boltanski¹⁴⁹ et pour des raisons essentiellement tactiques, la scène pragmatiste française va partiellement se

¹⁴⁰ James W. (2007 [1912]), *Essais d'empirisme radical*, Paris, Flammarion « Champs ».

¹⁴¹ Joseph, I., (1998b), *Erving Goffman et la micro-sociologie*, Paris, Presses Universitaires de France.

¹⁴² Cefai D., Gardella E. (2013), « Comment analyser une situation selon le dernier Goffman ? De Frame Analysis à Forms of Talk », in Perreau L., Cefai D. (eds), *Erving Goffman et l'ordre de l'interaction*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 230-263, p.260.

¹⁴³ On pense notamment à la micro-histoire italienne ou à Bernard Lepetit pour ce qui concerne la dimension urbaine : Lepetit B., dir. (1995), *Les Formes de l'expérience. Une autre histoire sociale*, Paris, Albin Michel. Voir, plus récemment, Chateauraynaud F., Cohen Y. (dirs.) (2016), *Histoires pragmatiques*, Paris, Éd. EHESS, coll. Raisons pratiques.

¹⁴⁴ Eymard-Duvernay F., Favereau O., Orléan A., Salais R., Thévenot L. (2006), « Valeurs, coordination et rationalité : trois thèmes mis en relation par l'économie des conventions », in Eymard-Duvernay F. (dir.), *L'économie des conventions. Méthodes et résultats*, Paris, La Découverte, tome I Débats, p.23-44. Desrosières A. (2008), *Gouverner par les nombres : L'argument statistique II*, Paris, Presses des Mines.

¹⁴⁵ Crozier M., Friedberg E. (1977), *L'Acteur et le Système*, Paris, Le Seuil.

¹⁴⁶ Dupuy J-P., Eymard-Duvernay F., Favereau O., Salais R. et Thévenot L. (1989), introduction au numéro « Économie des conventions », *Revue économique*, vol 40, n°2, p.143.

¹⁴⁷ Dupuy J-P. (1989), « Convention et Common knowledge », résumé, in *Revue économique*, volume 40, n°2, p.361-400.

¹⁴⁸ Revel J. (dir.) (1996), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard/Le Seuil. Boltanski L. (2009), *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard, Collection NRF Essais. Genard J-L. (2011), « Expliquer, comprendre, critiquer », *SociologieS* [En ligne]. Pereira I. (2016), *Le pragmatisme critique. Action collective et rapports sociaux*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales ».

¹⁴⁹ Notamment avec : Boltanski L., Thévenot L. (1991), *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, Collection NRF ; et Boltanski L., Chiapello E. (1999), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, Collection NRF Essais.

fédérer pour tenter d'en exposer les fondamentaux¹⁵⁰. Bien qu'en France, John Dewey¹⁵¹ reste une référence majeure, d'autres préfèrent souligner la diversité¹⁵² de pragmatismes qui ne mettent pas en œuvre les mêmes méthodes, n'ont pas le même rapport au terrain et se réfèrent à d'autres pères fondateurs.

En tout état de cause, les sociologies pragmatistes ont montré la distribution des capacités critiques, mais aussi l'endogénéisation de ces dernières par le biais de nouvelles pratiques de responsabilité sociale. Les dispositifs de conception et de gestion des écoquartiers visent par exemple, à organiser une socialisation en deçà du droit – bonnes pratiques, conventions tacites, injonctions morales, coveillance, autocontrainte, etc. – légitimée par essentiellement par l'environnement, seul motif susceptible de faire face aux expériences vécues par les populations et aux critiques qui pourraient remettre en cause ces dispositifs de responsabilisation. Cependant, au sein de l'écoquartier présenté précédemment (encadré), cette dépossession de la possibilité de mettre "en justice" et celle de pouvoir se référer à une sphère commensurable avec leurs expériences, va conduire à des déprises successives qui vont aboutir à la "mort de l'écoquartier" :

« Moi, j'étais venue dans un écoquartier. Il y avait aussi ça. J'étais venue dans un écoquartier. Qu'il y ait moins de voiture, moins de circulation et tout ça. Moi l'écoquartier je l'ai choisi. Je l'ai subi. Je l'ai choisi. Je fais partie des quelques-uns ici qui sont venus en plus parce que c'était un écoquartier. Moins de voiture. Là, je pensais qu'il y aurait moins de voitures, un peu naïvement. Donc tout ça, ça fait que moi j'ai dit : "bon je suis partante pour aller dans ce nouveau quartier qui devait être quelque chose de différent". Ici on a des toitures végétalisées. Bon c'est toujours pareil : "Est-ce qu'elles vont durer ? Est-ce qu'elles ne vont pas durer ? Parce qu'il y a des copropriétaires qui ne sont pas non plus convaincus. Il y avait des panneaux solaires sur les toits. Devant, il devait y avoir des VMC pas électriques, naturelles, et puis finalement il y a plein de choses qu'ils n'ont pas fait. L'écoquartier c'était là, mais l'idée du départ, au fur et à mesure, on s'est rendu compte qu'il y avait beaucoup de choses qui ne correspondaient pas à un écoquartier. (...) Au fur et à mesure on voyait bien que personne n'avait vraiment envie de vivre dans un écoquartier. Ça a commencé par des circulations, par les gens qui se plaignent qu'il n'y a pas assez de place pour les voitures. Je ne sais pas si ça a jamais été un écoquartier. Si c'était pas une illusion au départ »¹⁵³.

¹⁵⁰ Barthe Yannick et al. (2013), *Sociologie pragmatique : mode d'emploi*, Politix, 2013/3 N° 103, p. 175-204.

¹⁵¹ Dewey J. (2010 [1927]), *Le public et ses problèmes*, Paris, Gallimard.

¹⁵² Notamment le dossier « Pragmatismes », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n°15, 2008/2 et le dossier « Pragmatisme et sciences sociales : explorations, enquêtes, expérimentations », Cefaï D., Bidet A., Stavo-Debauge J., Frega R., Hennion A. et Terzi C. (2015), *SociologieS* [En ligne]. Breviglieri M., Stavo-Debauge J. (1999), « Le geste pragmatique de la sociologie française. Autour des travaux de Luc Boltanski et Laurent Thévenot », in *Antropolitica*, N°7, p.7-22, p.14.

¹⁵³ Entretien M^{me} F., habitante du quartier, 14 décembre 2016.

Ces déprises, qui relèvent pour l'essentiel de lâcher prise individuels, proviennent d'une défiance vis-à-vis de l'écoquartier, qui est le produit d'une endogénéisation des critiques portées à l'encontre des espaces urbains classiques, particulièrement mal vécus dans cette ville reconstruite après-guerre. Le pluralisme qui caractérise la mouvance pragmatiste ne suffit pas à rendre compte de ces déprises sans but ni origine, vis-à-vis de dispositifs justement censés répondre aux critiques précédentes. En revanche, la relation entre conséquentialisme et valuation, propre à ces approches, pourrait se révéler particulièrement opérante pour discuter autrement des déprises qui ne font l'objet ni d'une codétermination des faits et des valeurs, ni d'un concernement des publics.

« De même que le problème qui suscite l'enquête est lié à la situation empirique dans laquelle il apparaît, de même le désir et la projection des fins comme conséquences à atteindre sont relatifs à une situation concrète et au besoin de la transformer. La charge de la preuve repose, pour ainsi dire, sur l'apparition de conditions qui font obstacle, bloquent, et sont source de conflit et de besoin. Examiner la situation au regard des conditions qui constituent le manque et le besoin, et qui servent ainsi de moyens positifs pour former une fin ou un résultat atteignables : telle est la méthode permettant la formation de désirs et de fins-en-vue valides (requis et efficaces), bref celle menant à la valuation ».

Comme on le voit, Dewey ne conçoit pas les valuations autrement que comme des conduites, des comportements, ou des attitudes observables dans des situations données. En aucun cas, une valuation ne se réduit à une représentation ou à un événement purement mental. (...) Dewey souligne l'omniprésence de ces jugements dans la vie quotidienne. (...) Ce jugement porte sur une réalité à produire, par une action réfléchie, c'est-à-dire par une transformation possible, désirable et contrôlée, d'une situation marquée à la fois par une incertitude « quant à ce qui pourrait et devrait être fait » et par « l'obligation de faire quelque chose »^{154,155}.

Il nous semble que ce conséquentialisme a conduit le plus souvent les sociologues pragmatistes à réduire l'"obligation de faire quelque chose" aux formulations de critiques ou la production de prises. Il nous semble au contraire qu'il faut prendre au sérieux un conséquentialisme qui tente :

- certes d'avoir prise sur les événements qui nous concernent,
- mais qui peut tenter à l'inverse de lâcher prise avant qu'il ne soit trop tard.

¹⁵⁴ Dewey J. (1993 [1938]), *Logique. Théorie de l'enquête*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 248.

¹⁵⁵ Bidet A., Quéré L. et Truc G. (2011), « Ce à quoi nous tenons. Dewey et la formation des valeurs », Introduction à Dewey J., *La Formation des valeurs*, Paris, La Découverte, p. 5-64.

1.c.4 Logiques pragmatiques

Qu'il s'agisse des notions de prises, d'emprise, de mouvement critique, de bifurcations, etc., on retrouve dans cette habilitation à diriger les recherches, la marque de la sociologie pragmatiste développée par Francis Chateauraynaud. Ce dernier reconsidère un certain nombre d'intangibles portés par la mouvance pragmatiste, comme la notion de "grammaire"¹⁵⁶, qui réifie le caractère construit des jugements, ou celle de "compétence critique" qui reposerait sur un postulat d'acteurs "capables"¹⁵⁷ de critiquer. Si en effet, les critiques sont toujours possibles en situation d'asymétrie, il n'en est pas de même lorsque ceux qui le devraient sont sous l'emprise d'autres acteurs ou entité qui parviennent à repousser l'idée même de critique.

Plus fondamentalement, il redéfinit la notion d'épreuve, considérée jusqu'alors comme le moment de révélation de l'état des forces et des légitimités. Elle ne rend pas compte, ou mal, de la durée et de ce qui se trame entre ces moments ou ailleurs. Cela l'a conduit à développer une "balistique sociologique"¹⁵⁸ qui prend en compte dossier par dossier, la portée de chaque mouvement critique, de son émergence à sa fin, avec ses rebondissements, ses bifurcations et ses points d'irréversibilité, jusqu'à son éventuelle renaissance.

Rétif à toute réduction modélisatrice, il développe néanmoins dans son dernier ouvrage co-écrit avec Josquin Debaz¹⁵⁹, six "logiques d'action" qui configurent les transformations analysées jusqu'alors en termes balistiques, entre Contre-discours, Discours dominant, Dispositifs, Émergences, Emprises et Débordements. S'agissant de transformations, ce sont les mouvements d'une logique à l'autre qui sont en jeu dans ce modèle.

¹⁵⁶ "Une grammaire est ce qui permet aux membres d'une communauté de juger correctement, c'est-à-dire de lier correctement à des discontinuités survenant dans le monde (corps, objets, matériaux, gestes, paroles ...) des descriptions et d'éprouver vis-à-vis de certaines de ces descriptions un sentiment d'évidence" (Lemieux C. (2009), *Le devoir et la grâce*, Paris, Economica, coll. « Etudes Sociologiques »).

¹⁵⁷ Boltanski L. (1990b), « Ce dont les gens sont capables », in Boltanski L., *L'Amour et la justice comme compétences*, Paris, Gallimard. Boltanski L. (1990c), « Sociologie critique et sociologie de la critique », *Politix*, Vol. 3, N°10-11, p. 124-134.

¹⁵⁸ Chateauraynaud F. (2011), *Argumenter dans un champ de forces. Essai de balistique sociologique*, Paris, éditions Pétra.

¹⁵⁹ Chateauraynaud F., Debaz J. (2017), *Aux bords de l'irréversible. Sociologie pragmatique des transformations*, Éditions Petra, p.495-520. On peut d'ailleurs s'étonner de cette expression "logiques d'action" utilisé par l'auteur, alors même qu'il s'agit plutôt de matrices susceptibles de décrire des milieux, de constituer un répertoire de modes d'action et les passages entre les uns et les autres, entre milieux, modes d'action et entre milieux et modes d'action, qui relèvent pas de logiques.

Ces six logiques sociologiques et les passages des unes aux autres sont autant de figures possibles de domination que de critiques¹⁶⁰. Cette approche permet une analyse et une interprétation située des processus de domination, ce que les approches boltanskienne ou bourdieusienne peinent à faire, puisque ces théories générales du social procèdent par un réductionnisme déductif dont le but est de pouvoir se redéployer aisément sur un maximum de situations. En revanche, le souci du pluralisme porté par Francis Chateauraynaud et Josquin Debaz, rend plus complexe la reprise analytique de ces différentes logiques par d'autres opérateurs que la prise et l'emprise. Cependant, ce travail est tout-à-fait possible avec celui de déprise qui repose sur des appuis inverses aux deux concepts précédents.

Nous ne pouvons discuter ici l'ensemble de cette matrice esquissée dans l'ouvrage, mais concernant la relation entre discours dominants et contre-discours, les auteurs considèrent qu'elle ne peut se résumer de manière pure et simple à une absorption de ces derniers par les discours dominants, accentuant par-là leur emprise. Ceci au moins pour deux raisons.

Premièrement, la relation entre discours dominants et contre-discours ne peut se résumer à une absorption de ces derniers par les discours dominants, parce que cette part d'irréductible dans chacun des deux discours, qui ne peut être ingérée par l'autre, alimente la sidération croisée qui réifie ce reste et dans le même temps, en fait un appui essentiel pour les acteurs.

Deuxièmement, le travail de reprise des contre-discours conduit à leur transformation. Ces contre-discours ne sont pas en effet, pris en bloc, mais sont soumis à un travail de filtrage et de sélection de ce qui va être repris par rapport à l'original. C'est ce travail que l'ADEME propose à ses lecteurs dans son "Guide anti-greenwashing. Petit guide d'auto-évaluation des messages de communication" :

“Comment tenir compte d'avantages écologiques quand le produit conserve certains impacts négatifs pour l'environnement ?

Un avantage écologique mis en avant par une publicité peut être à la fois bien réel et ne pas annuler pour autant tous les impacts sur l'environnement du produit ou service. Ainsi, un véhicule peut être hybride tout en ayant les émissions importantes d'une grosse berline. Un 4x4, même en dessous des moyennes de sa catégorie de véhicule, reste très émissif.

La déontologie résout en partie le problème en demandant, pour les produits ayant un avantage écologique, de **nuancer** « **respecte**

¹⁶⁰ Milieux hétérogènes en interaction ; Milieux sous contrôle d'une entité ; Alertes et risques émergents ; Dispositifs d'évaluation et de gestion ; Discours dominant ; Contre-discours (Chateauraynaud F., Debaz J. (2017), *Aux bords de l'irréversible. Sociologie pragmatique des transformations*, Éditions Petra, p.501).

l'environnement » par « respecte mieux l'environnement », en précisant clairement en quoi.

Mais cela sous-tend deux questions difficiles : existe-t-il une limite d'impact du produit au-delà de laquelle une communication environnementale devient un problème ? Et que faire du cycle de vie du produit (production, utilisation, déchet) qui peut aussi venir biaiser l'avantage écologique, même important, d'un produit ?

Ici, la transparence de l'information s'impose : **n'hésitez pas à être précis sur ce qui est écologique et ce qui ne l'est pas dans votre produit ou service. Faites-le sur un site ou une page internet dédiée.** Contrairement aux idées reçues, vous y gagnerez en sérieux et en confiance dans l'esprit du consommateur¹⁶¹.

Sur ce deuxième point, la question des restes est essentielle. L'approche symétrique en termes de logiques d'action susceptibles d'être utilisées par tous les acteurs a l'avantage de surmonter l'écueil rencontré par Luc Boltanski, dont l'analyse de son précis "De la critique"¹⁶² est centrée sur les dominants.

Sur le premier point, souligner la sidération croisée existant entre discours et contre-discours a certes l'avantage de mettre en évidence la part d'irréductibilité qui sert de contrefort à leur cristallisation, et le pouvoir qu'ils portent l'un et l'autre, mais elle dit peu de ce qui différencie l'effort de conception entre discours et contre-discours. Le travail de conception des contre-discours tente en effet, de diminuer une asymétrie ou sortir d'une emprise, par la déprise, la résistance ou la critique, mais qu'est-ce qui dans la conception de ces contre-discours relève précisément de ce travail de conception et le différencie de la conception d'un discours dominant ?

1.c.5 Une sociologie des resymétrisations parmi les sociologies pragmatistes (tableau)

	Postulats	Modèles	Obstacles	Figures de l'action	Situations typiques	Buts visés
Justification ¹⁶³	Justice	Cités	Domination	Critique	Épreuves	Accord
Traduction ¹⁶⁴	Symétrie généralisée	Réseau	Rationalité, Science, Raison	Enrôlement	Configurations	Associations
Transformations ¹⁶⁵	Logiques d'action	Balistique	Emprise	Prises	Controverses	Futurs

¹⁶¹ Millet S., Zana P. (2012), *Guide anti-greenwashing. Petit guide d'auto-évaluation des messages de communication*, ADEME, p.23.

¹⁶² Boltanski L., Chiapello E. (1999), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, coll. NRF Essais. Boltanski L. (2009), *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard, coll. NRF Essais.

¹⁶³ Boltanski L., Thévenot L. (1991 [1987]), *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, coll. NRF Essais.

¹⁶⁴ Latour B. (2006 [1991]), *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La Découverte. Callon M. (1986), « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'année sociologique*, N°36, p.169-208.

¹⁶⁵ Chateauraynaud F. (2011), *Argumenter dans un champ de forces. Essai de balistique sociologique*, Paris, éditions Pétra.

Resymétrisations	Asymétries situées	Conception	Dépossessions	Déprises	Incorporation	Symétries
-------------------------	-----------------------	------------	---------------	----------	---------------	-----------

Conclusion intermédiaire

Nous ne reviendrons pas ici sur les différentes pistes esquissées lors de ce tour d’horizon balayant trop rapidement un corpus qu’il faudra discuter plus longuement à l’avenir. Il nous permet néanmoins de situer une sociologie des resymétrisations parmi trois pragmatismes qui composent cette galaxie.

Ce rapprochement montre d’une part, que les présupposés pragmatistes d’une codétermination des faits et des valeurs, et d’un concernement des publics, ne suffisent pas à rendre compte de ces déprises, en raison de leur mutisme et du manque d’acteurs qui les portent publiquement.

D’autre part, ce rapprochement montre que les sociologies pragmatistes ne suffisent pas à rendre compte de ces déprises, en raison du fait que ces déprises peuvent non seulement revêtir une portée critique, mais aussi et surtout, qu’elles peuvent viser des dispositifs élaborés justement pour répondre aux critiques précédentes.

Par le biais des déprises, une sociologie attentive aux resymétrisations se donne les moyens de comprendre la portée des mouvements critiques jusque dans leurs démêlés avec les processus d’endogénéisation, sur lesquels les sociologies pragmatistes, entre autres, butent le plus souvent.

Enfin, si cette sociologie des resymétrisations relève d’une approche pragmatiste, elle le devra essentiellement au conséquentialisme des acteurs peuplant ces processus de resymétrisation que nous commençons à peine à décrire et à interpréter.

2. Partie 2 : L'angle de la déprise : construire un programme de recherche original

“On suppose souvent que l'engagement politique requiert une explication, tandis que l'apathie serait l'état normal des choses. Mais il peut être tout aussi difficile d'ignorer un problème que de s'efforcer de le résoudre, de réprimer des sentiments d'empathie que de les exprimer, de se sentir impuissant et dépassé par les événements que d'exercer une influence, de cesser de penser que de penser. (...) S'il n'y a pas de moyen de sortir du politique, produire de l'apathie exige alors un vrai travail”¹⁶⁶.

La déprise est une ouverture de recherche vers le bas, l'ouverture par le haut étant la prise de parole, la résistance revendiquée, le militantisme, etc. Exit, fuite, retrait, abandon, décrochage, délaissement, dépréciation, quel est l'enjeu de cette ouverture par le bas ?

2.a. La dépossession et la déprise, ou l'intérêt d'une ouverture par le bas

S'il est relativement aisé de repérer des mobilisations, travailler sur des résistances l'est un peu moins, mais comment observer un travail de déprise ? Toute déprise est une mise en péril des liens. Dans toute déprise, il y a un risque d'irréversibilité, d'une perte de prise sans retour. Lorsqu'un acteur parvient à se désengager d'une emprise ou qu'il arrive à en convaincre d'autres d'en sortir, il sort donc le plus souvent par la petite porte, à pas feutrés.

Tout d'abord, si l'on parle d'un travail de déprise, c'est que se déprendre ne relève pas d'un non agir, mais plutôt d'une action visant à s'extraire de relations dans lesquelles on est pris. Au même titre que la construction de prises – par la construction de coalitions, d'alliances, ou les prises d'influence –, se déprendre nécessite de se déplacer, prendre ses distances, changer de coalitions, d'alliances, s'opposer “par la bande” ou perdre de l'influence.

Ensuite, on peut prendre acte de ce qui résulte de ce travail : la déprise.

Enfin, si comme l'alerte, le travail de déprise s'inscrit dans un processus collectif, le plus souvent les actions repérables sont le fait d'individus :

¹⁶⁶ Éliasoph N. (2010 [1998]), *L'évitement du politique. Comment les américains produisent l'apathie dans la vie quotidienne*, Paris, Economica, p.13.

Dès l'origine, les problèmes de stationnement sont récurrents dans l'écoquartier, où n'est prévue qu'une place de parking par logement. *Les habitants se garent un peu partout. Ce qui peut être considéré comme un lâcher prise par rapport à la réglementation routière s'expose de manière ostensible, sans pour autant que chacun de ces conducteurs s'inscrive, du moins au début, dans une démarche collective formelle.*

Comprendre ces processus de déprise nécessite donc de croiser le fait qu'ils concernent le plus souvent des objets ou des espaces (son véhicule, un lieu, un statut, etc.), relèvent d'une perte de ces objets (absence de place de stationnement au sein de l'écoquartier, exit, etc.) et que cette perte constitue un enjeu pour les acteurs (mobilité, évitement, tolérance, etc.). Plongés dans des processus qui ont produit des cadres, des dispositifs, des espaces, des publics ou des objets ; des acteurs, par un travail spécifique qui est de percevoir soit les failles du cadre, soit l'existence d'un autre cadre, soit par un effort sur eux-mêmes pour prendre la parole ou au contraire se taire, parviennent à échapper à la définition qui leur est imposée.

Cette notion de déprise prend un sens particulier dans notre démarche, parce qu'elle peut constituer l'enjeu de deux processus ultérieurs :

- l'incorporation des déprises, lorsque ceux qui parvenaient initialement à asseoir une emprise ou une asymétrie, puis l'avaient perdu pour cause de déprise de ceux qui subissaient cette asymétrie ou cette emprise, réussissent à prendre en compte la conception qui avait conduit le processus de déprise, pour pouvoir réinstaller une emprise ou une nouvelle asymétrie ;
- une nouvelle déprise vis-à-vis de ces emprises ou asymétries ayant réussi à endogénéiser les déprises précédentes.

Nous faisons donc e première analyse l'hypothèse de processus cycliques enchainant asymétries ou emprises → déprises → incorporation de ces déprises → nouvelles tentatives de déprise vis-à-vis de ces incorporations – avant que ne débute un autre cycle.

Ce modèle va irriguer la suite de ce mémoire d'habilitation à diriger les recherches, travaillant les déprises, mais ayant pour horizon l'inlassable travail de resymétrisation qui semble animer les acteurs en situation d'emprise ou d'asymétrie.

2.a.1 Quelle problématique ?

Nous partons de l'hypothèse suivante :

La dynamique des processus de déprise est entretenue par le travail de celles et ceux qui tentent de sortir des emprises ou visent à rendre les relations moins asymétriques, et le travail des autres qui tentent d'incorporer les ressorts de ces déprises, afin de réinstaurer une nouvelle emprise ou asymétrie.

Les processus de gouvernement de la ville durable procèdent de cette manière, soit par régulation des déviances (manuels de tri des déchets, livrets d'accueil, etc.), soit par récupération des critiques (do it yourself, dimension sociale, etc.), soit – plus difficilement – par incorporation des déprises (mise en évidence des économies produites par un comportement “durable”, activités de maison de quartier, etc.) :

Dans un article du *British Journal of Sociology*¹⁶⁷, Hadrien Malier enquête sur une association chargée de sensibiliser aux écogestes. Il rend compte d'une visite de deux des “volontaires” salariés de l'association auprès d'une habitante visant à vérifier si elle met en œuvre leurs conseils donnés précédemment :

« *Eh bien, c'est pas grave. Je ne fais pas tout, mais j'essaie !*

- *La prise d'économie d'énergie, vous l'utilisez ?*

- *Je l'ai installée, ça marche bien !*

- *Mais vous l'utilisez pour éteindre les appareils quand vous ne les utilisez pas, n'est-ce pas ? C'est pour cela qu'elle a été conçue. Il ne s'agit pas seulement d'une multiprise supplémentaire !*

- **Non, ça, je ne le ferai pas ! Je ne l'ai jamais fait de toute ma vie ! Pouvez-vous imaginer ? Mon mari et moi, on est à la maison toute la journée, parfois il lit, puis il se lève, fait quelque chose, regarde la télé, moi aussi, je cuisine, il revient sur sa chaise et lit, je cuisine encore pour le dîner, on éteint la télé.... Si on doit tout allumer/éteindre, brancher/débrancher tout le temps, c'est trop dur !**

- *Ok, mais tu dois essayer un peu... C'est important ! Qu'en est-il de couper de l'eau quand vous vous brossez les dents ? Tu avais promis !*

- **Oh non ! Je n'ai jamais rien promis ! Je le fais un peu, parfois, mais je ne fais aucune promesse !**

- *D'accord, c'est très bien !*

- *Mais je trie les déchets ! Pas toujours, et mon mari n'y prête pas beaucoup d'attention. Mais, moi, j'y pense ! C'est moi qui le fais.*

- *C'est très bien ! Mais faire attention aux appareils en mode veille ou à la consommation d'eau est encore mieux parce que c'est bon pour vous aussi ! Il réduit votre facture ! Et c'est bon pour la planète ! Il est important de préserver la Terre pour vos 17 petits-enfants ! Pensez-y ! C'est la raison pour laquelle vous devez faire des gestes écologiques !*

- **Oui, c'est important pour eux, c'est vrai....**

- *Et réduire la consommation de viande, y avez-vous pensé ?*

- **Ca, non ! Je refuse ! C'est mon plaisir [elle souligne]. J'adore la viande, je ne veux pas m'en priver. Je me prive d'autres choses - assez de choses ! - mais pas ça. C'est ça, c'est ça ».**

Ces processus de gouvernement tentent ainsi d'amenuiser l'opposition entre critique régulatrice-réformiste et critique radicale et plus largement, d'euphémiser les enjeux de resymétrisation. Nous faisons l'hypothèse que c'est moins la résolution des épreuves

¹⁶⁷ Malier H. (2019), « Greening the poor: the trap of moralization », *The British Journal of Sociology*, à paraître.

qui animerait les critiques, que le travail pour y parvenir, ou plus exactement celui visant à réduire les asymétries qui sous-tendent ces épreuves, ainsi que les emprises sous-jacentes ou mises en évidence tout au long des processus relationnels éprouvant les acteurs.

On peut imaginer que les effets issus de l'incorporation des déprises dépendent de la genèse qui a produit à chaque fois cette incorporation, mais on peut faire les hypothèses communes suivantes concernant les effets produits par cette incorporation :

- Elle conduit à rendre plus difficile ou retarder :
 - La mise en discussion des dispositifs
 - La perception des asymétries
 - La reformulation de conceptions (critiques ou de déprise)
- Elle fragmente les collectifs critiques ou de déprise
- Elle participe à l'émergence de nouvelles configurations

De manière générale, les déprises sont interprétées, investies ou réinvesties par l'ensemble des acteurs de manière située. Ces acteurs les reprennent, partagent, formalisent, codifient, énoncent, dénoncent, etc., et en tirent des leçons de tous ordres pour concevoir différemment le cours des choses. Les processus de conception qui traversent la ville durable, procèdent donc par interprétation des expériences et des dispositifs socio-spatiaux situés.

Dans quelle mesure les processus de conception, peuvent-ils permettre de mieux comprendre les ressorts du travail de déprise et de resymétrisation qui peut être endogénéisé, mais est aussi susceptible de produire des bifurcations, des ruptures et des irréversibilités ?

2.b. Éléments pour une sociologie pragmatique des resymétrisations

Nous serions passés d'une domination masquée – que la sociologie critique est censée révéler – à une domination par reprise des critiques – expliquant la capacité du capitalisme à se réformer et qu'une sociologie pragmatique a mise en évidence – puis à une domination actuelle qui agirait par l'imposition obscène de son pouvoir. Pourquoi alors s'intéresser à une domination par la reprise des critiques si cette dimension de l'emprise n'est archétypique que d'un mode daté de reproduction de la domination ? Plutôt que de considérer une succession de modes de domination, il semble que nous soyons face à une pluralité de formes de domination, mais surtout qu'il s'agit plus

précisément de différentes modalités indispensables les unes aux autres, se combinant et s'exprimant dans des proportions différentes au cours des processus situationnels.

Sur nos terrains, on retrouve des dominations croisées, entre "gentrificateurs" et autochtones, entre acteurs institutionnels ou professionnels et accédants, par le biais d'une clause de vingt ans de droit de préemption de rachat du logement imposée aux accédants, etc. On retrouve aussi au sein de l'écoquartier des situations qui manifestent une domination des propriétaires sur les locataires, des concepteurs et gestionnaires sur les utilisateurs, etc. Les évolutions du marché immobilier, les dispositifs participatifs et d'animation, le "modèle" écoquartier ou l'imaginaire pavillonnaire peuvent eux aussi produire des relations de domination :

*« Des panneaux solaires, derrière il y avait l'eau pour arroser, il y avait tout, c'était un écoquartier ; on m'avait même demandé si, comment je vais dire, la vie en collectivités, enfin je veux dire... mince, comment on appelle ça... La mixité sociale me dérangeait ? Pas du tout ! pas du tout ! Et aujourd'hui, on n'a pas du tout ce qu'on nous avait promis. Ils nous avaient même éclairé les toits, chose que, bon... mais maintenant... le toit n'est plus éclairé. **On n'a vraiment pas eu tout ce qu'ils nous promettaient ! Pas du tout ! Et quant à la mixité sociale, là c'est revenu aussi ! Parce que... Je vous explique pourquoi. Parce que, voyez ici, on est par exemple, ici est tous des propriétaires. Il y a trois locataires, mais ils sont corrects. À côté vous avez deux propriétaires, c'est complètement différent. Et les locataires ne sont pas toujours corrects ! Et même là derrière, on voit bien les... oh, je pensais que ça aurait été un beau quartier, mais les gens... la mixité sociale, malheureusement, il y a des gens qui se comportent mal ! Mal, parce que, en plus, nous, nous on paie tout... Eux ils cassent une porte, ils cassent tout, ils s'en foutent parce qu'ils ne paient pas. Et donc c'est... ils ne sont pas assez concernés quoi. Alors, c'est dégradé, on dégrade, on dégrade ! Vous allez voir les poubelles derrière. On a des poubelles enterrées. Vous allez voir les poubelles... Catastrophe. Vous allez être surpris ! Ce n'est pas une décharge, mais on le met à côté. Un dépotoir. (...) La mixité sociale, non... non... C'est malheureux de le dire, parce que bon j'aurais tant voulu vivre à côté des gens qui n'ont pas les moyens ou qui... tout le monde peut être gentil. On peut passer de bons moments, ce n'est pas possible. C'est malheureux parce que je suis bien revenu là-dessus, parce que les gens ils négligent tout. Ils cassent tout, ils ne paient pas, donc on s'en fout de tout. Donc, moi je vois bien de l'autre côté-là, il y a des locataires : ils ont cassé la serrure ! Bon c'est nous qui payons ! C'est l'ensemble du syndicat de la copropriété qui paie ! J'ai dit "non, attendez ! Moi, je n'ai pas cassé la serrure. Moi je fais attention à la serrure". Eux l'ont cassé, nous on paie. Ils ont fait venir un serrurier : 250 euros, à la charge de la copropriété ! Je ne comprends pas, je ne comprends pas parce que, si je casse quelque chose, moi je répare, ou je me dénonce, je dis : "j'ai cassé quelque chose". Eux non. On dégrade, on dégrade.***

Nous, on a de la chance ici, c'est qu'on est tous propriétaires, vous voyez ? Et on s'entend tous bien. Avec mon collègue on a repeint les locaux, il y avait un carrelage de cassé, j'ai remplacé un carrelage. On fait comme si on était à notre maison ! De l'autre côté... vous savez que de l'autre côté, ils appellent un électricien pour changer les ampoules !

Vous voyez la différence ! » (propriétaire occupant, écoquartier)¹⁶⁸.

« **Au niveau mixité sociale c'est bidon aussi. On est assez séparé. On voit la distinction entre les deux quartiers** (*entre les Solaris accession et Solaris location sociale*). **Ici c'est bien mieux entretenu que sur les logements sociaux** » (locataire, parc locatif privé, écoquartier)¹⁶⁹.

2.b.1 Une sociologie des resymétrisations n'est pas une théorie de l'action

Nous aurions pu simplement croiser Michel De Certeau¹⁷⁰ – pour qui le minoritaire déploie des tactiques mouvantes de ruse susceptibles de lui permettre de résister en-deçà des espaces du pouvoir – avec James C. Scott¹⁷¹ – pour qui l'infrapolitique débouche sur une action d'émancipation, mais où l'importance et la puissance dans les consciences de cet infrapolitique semble dépendre du caractère plus ou moins vital de ce qui les menace.

Une sociologie attentive aux resymétrisations ne relève pas d'une théorie de l'action dans laquelle les gens passeraient leur temps à symétriser / désymétriser / resymétriser, comme si c'était une fin en soi. Il n'y a pas en effet, d'activité en soi des humains, mais des asymétries que l'on remet en cause ou que l'on accepte parce que l'on n'est pas compétent, pas intéressé, parce que l'on a peur du conflit, qu'on attend de voir les conséquences d'une situation, etc. :

Après l'emménagement, les accédants de la copropriété coopérative vont progressivement constater des malfaçons et chacun d'entre eux va entamer un échange avec le Maître d'Ouvrage pour faire rectifier les ouvrages. Des visites vont être organisées chez certains d'entre eux. *L'asymétrie de ces relations bilatérales va conduire dans un premier temps les accédants concernés à lâcher prise, tout en ne faisant pas le deuil des conséquences sensibles de ces malfaçons sur leur vie quotidienne.*

Le travail de resymétrisation dont il est question ici renvoie donc à l'utilisation de procédés pour rendre des relations moins asymétriques ou sortir d'une emprise. C'est donc un processus conséquentialiste par définition, orienté vers l'action, mais laissant ouverts en amont les types de rationalité sur lesquels il s'appuie, et en aval les hypothèses de conséquences possibles. On peut penser que ce travail de resymétrisation

¹⁶⁸ Entretien, 4 avril 2017.

¹⁶⁹ [Bureau d'études et de conseil] (2012), *Enquête qualitative auprès des habitants du quartier [...]*

¹⁷⁰ De Certeau M. (1990), *L'Invention du quotidien*, tome 1, Arts de faire, Paris, Gallimard.

¹⁷¹ Scott J. (2009 [1990]), *La Domination et les arts de la résistance. Fragments d'un discours subalterne*, éd. Amsterdam.

puisse être à la fois l'objet et un moyen différencié de construction des problèmes publics¹⁷², parmi d'autres possibles¹⁷³. Ce processus, susceptible de revêtir une diversité de formes, peut produire en effet les déprises qui nous intéressent, mais aussi des frictions entre valeurs, mondes, etc. Ce type de sociologie devrait donc nous permettre d'analyser avec les mêmes outils des processus de déprise au sein de publics ou de milieux qui revendiquent des postures et des niveaux de criticité éloignés les uns des autres.

Partant de l'hypothèse que les ressorts de resymétrisation dépendent de ceux sur lesquels reposent aussi les asymétries, cette pragmatique peut alors être considérée d'un côté, comme un moyen d'étendre l'infra-politique à des processus relationnels où l'asymétrie ne se manifeste pas forcément comme une menace, et de l'autre comme un moyen de donner à la tactique un cadre symétrique qui ouvre sur une réversibilité des processus relationnels de pouvoir. Par exemple, les entretiens menés au sein de l'écoquartier montrent qu'avant l'emménagement¹⁷⁴ :

« On ne le savait pas pour la voiture dans le quartier on a appris ça pendant la visite, il y en a beaucoup qui ont appris... [le promoteur] ne nous a absolument pas parlé de ces aspects là... On a vraiment été surpris. (...) Il ne nous a absolument pas parlé de ces aspects là... ».

« Je vais vous dire franchement, en théorie c'est très bien mais j'ai peur qu'en pratique cela pose de vrais problèmes. Vous savez les gens quand ils ne se garent pas devant leur maison c'est un gros problème... En tout cas vous allez au contraire des habitudes des gens ».

Peu après l'emménagement des nouveaux résidents au sein de ce nouvel espace urbain limitant le stationnement de proximité à une voiture par logement, les trottoirs et surtout les "espaces partagés" destinés avant tout aux piétons et aux circulations douces vont être en partie occupés par des véhicules pour les déménagements, puis au quotidien pendant la journée entre deux courses et finalement la nuit à demeure.

Chacun sait pertinemment que ces espaces ne sont pas destinés aux véhicules, mais la plupart tentent de justifier leur acte devant les rares habitants qui ont fait l'effort de se garer au parking commun situé plus loin, servant en journée au gymnase et destiné le soir à absorber le trop plein de véhicules des résidents.

¹⁷² Cefai D. (1996), « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », *Réseaux*, vol. 14, N° 75, p. 43-66.

¹⁷³ Gusfield J. (2009 [1981]), *La Culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*, Paris, Economica.

¹⁷⁴ Les trois extraits d'entretien qui suivent, avec de futurs habitants de l'écoquartier, ont été réalisés par des étudiants du Master MUTUDIL (Université du Littoral) en 2009.

Deux mois après leur installation, les premiers articles paraissent dans le journal local :

“[L'écoquartier], *il faut apprendre à marcher*. À peine ont-ils emménagé dans ce nouveau quartier que *quelques habitants du [...] (sur le site des anciens Chantiers [navals]) se plaignent du manque de places de stationnement. Le principe était pourtant connu des futurs riverains* : chaque logement ne dispose que d'une place de parking. Les visiteurs et les habitants qui possèdent plusieurs véhicules sont donc invités à marcher un peu, en se garant sur le parking aménagé devant la salle des sports du quartier. *Une démarche revendiquée par la directrice* de la société de développement [de l'agglomération]”¹⁷⁵.

“[A l'écoquartier], le manque de places de parking fait débat

(...) Visiblement satisfaits de leurs nouvelles résidences, certains riverains pointent toutefois un problème de stationnement, chaque logement n'étant en effet doté que d'une seule place de parking : « **Aujourd'hui, nous ne sommes que cinquante-trois familles, mais quand le quartier, à terme, totalisera 1 000 habitants, comment fera-t-on ?** », questionne un résident.

Invitée au conseil communal [du quartier] en début de semaine pour évoquer l'évolution du [quartier], [la] directrice de (société de développement [de l'agglomération]), a été interpellée sur la question. Sa réponse ? « *Il ne faut pas oublier que l'idée [de l'écoquartier], c'est justement de réduire cet impact-là*. Bref, il ne faut pas que le quartier devienne une poche de stationnement sauvage. »

« *Les habitants savaient ce qu'ils faisaient* »

Réaction immédiate d'un conseiller communal : « Certes, mais lorsque les familles viendront rendre visite aux habitants du quartier, le problème de stationnement se posera bel et bien. » [La directrice] rappelle alors l'existence d'un parking aménagé devant la nouvelle salle des sports du [quartier] : « Ce parking est vaste. Or, il est toujours vide ! Certes, *cela oblige à marcher un peu, ce qui n'est pas encore tout à fait entré dans les mœurs*. » « Et puis, en faisant le choix de venir emménager [dans l'écoquartier], *les nouveaux habitants savaient aussi ce qu'ils faisaient* », note un conseiller communal [...].

Côté stationnement, toujours, il semble qu'*une rumeur circule [dans le quartier] selon laquelle un parking souterrain payant serait construit. Une rumeur aussitôt démentie* par [la directrice] et les adjoints [du Maire] présents au conseil communal. [...] *Le message semble donc clair : que l'on soit résident [de l'écoquartier] ou « simple » visiteur, il faudra prendre l'habitude de marcher un peu*”¹⁷⁶.

¹⁷⁵ La Région De A à Z (2009), *La Voix du Nord*, vendredi 20 novembre.

¹⁷⁶ OL. D. (2009), *La Voix du Nord*, vendredi 20 novembre.

Deux mois encore s'écoulaient avant qu'un groupe d'élus d'opposition s'empare du problème dans la tribune qui lui est accordée au sein du magazine municipal :

“Sacrée bagnole : Une cinquantaine de familles occupent actuellement l'« écoquartier » [...] et déjà des problèmes de stationnement se posent au point que certains se demandent ce que cela sera demain ! Nul doute que *les [habitants] aiment la voiture et rechignent à faire un peu de marche pour se garer*, quand bien même ce serait possible. Mais *n'allez pas leur demander d'utiliser la bicyclette en hiver, cela tiendrait de la provocation* !”¹⁷⁷.

Les entretiens réalisés confirment la portée politique de ce lâcher-prise :

« **Le fait qu'il n'y a qu'une place de parking par logement peut être aussi une faiblesse, mais il a fallu prendre une décision et si personne ne prend la décision d'imposer des limites, rien n'évoluera, donc c'est à la fois positif et négatif... Mais nous verrons tout ça une fois fini et nous tirerons les conclusions à ce moment-là** »¹⁷⁸.

« **Les gens ne peuvent pas se garer. On nous a répondu que les couples ne doivent pas avoir deux voitures. Les gens se garent sauvagement et ont des procès. Ils veulent bâtir mais ne veulent pas régler les problèmes de voitures** » (locataire, parc locatif social, écoquartier).

« **On nous dit avec l'écoquartier “Un foyer - une voiture”. On est en France on n'est pas chez Poutine ! Tous ces ‘conseillers’, ils ne sont jamais utilisateurs. Pour eux c'est facile. On nous dit que les gens qui viennent doivent aller au gymnase. Et vous voyez une jeune femme qui fait ses courses ? Ce n'est pas accepté par les gens. C'est complément débile** » (Séverine et Sébastien, propriétaires occupants, écoquartier). « **On nous dit il y a un parking près du gymnase. On ne va pas dire à la mémé : “Tu vas marcher”. Hein !** » (locataire, parc locatif privé, écoquartier).¹⁷⁹.

« **Au niveau du parking c'est mal fait. On a un 4x4 assez gros. Pour sortir on doit faire 36000 manœuvres. Les gens se garent devant les maisons et c'est compliqué pour manœuvrer. On est venu nous dire qu'il était interdit de se mettre devant les maisons : “C'est une route. Ce n'est pas un stationnement”** » (locataire, parc locatif social, écoquartier)¹⁸⁰.

Le processus décrit ici montre que la simple co-existence de lâcher prises peut embrayer sur des transformations plus profonde des espaces urbains, puisque non seulement des places de stationnement vont finalement être créées pour accueillir les voitures en surnombre, mais aussi ces lâcher prise vont être une des raisons principales à l'abandon de l'appellation d'écoquartier de cet ensemble urbain. Les bâtiments

¹⁷⁷ Groupe des élus « Ensemble pour [...] » (proches du Mouvement National), Magazine [de la ville], Janvier 2010

¹⁷⁸ Entretien avec le Directeur de l'action foncière et du patrimoine de la Communauté Urbaine, réalisé par des étudiants du Master MUTUDIL (Université du Littoral) en 2009.

¹⁷⁹ [Bureau d'études et de conseil] (2012), *Enquête qualitative auprès des habitants du quartier [...]*

¹⁸⁰ Id., p.56.

construits par la suite vont s'exonérer des contraintes qui avaient présidé initialement à la réalisation de "l'écoquartier [...]".

Il s'agit donc pour nous de repérer ces processus situationnels et relationnels de déprise, susceptibles de conduire à des processus plus structurels de resymétrisation. Un tel programme de recherche se veut complémentaire de ceux réalisés par les autres sociologies pragmatistes. Il peut paraître a priori trop large et sa définition trop lâche pour élaborer des outils analytiques suffisamment opérants. De nombreux processus semblent en effet, pouvoir être problématisés en termes de resymétrisation. C'est justement le champ qu'ouvre ce programme qui nous paraît heuristique. En ouvrant un champ insuffisamment travaillé jusqu'alors, celui des relations entre processus de déprises et processus de resymétrisation, sa pertinence provient autant de ce qu'il permet de mieux voir, que des nouvelles ignorances que ce programme de recherche peut produire¹⁸¹.

2.b.2 Les figures du rejeté et de l'attaché : la dépossession en asymétrie et sous emprise

Il n'y a pas d'asymétrie en soi. Il y a juste le postulat qu'aucune situation ne peut être parfaitement à l'équilibre. De quel équilibre s'agirait-il, entre homme-choses, entre personnes, entre groupes, etc. ? Par ailleurs, la symétrie n'est ni une norme épistémologique, ni active en permanence. Nous ne sommes pas en effet, constamment vigilants. L'emprise peut être remplacée par une simple asymétrie et l'asymétrie peut se renverser, mais il s'agit de se donner les moyens de regarder comment dans des situations d'emprise ou asymétriques, des déprises vont être tentées, certaines vont être incorporées, des processus de resymétrisation vont être engagés, formulés et discutés, etc. :

« **Ce n'est pas un écoquartier..., mais on a les contraintes d'un écoquartier.** *Pas de parking, on doit mettre les poubelles loin. Moi je suis contente car je n'ai pas les éboueurs qui passent. Et le prix... on a payé pour des logements plus performants. Mais on n'a pas les avantages. Pour tout on doit sortir la voiture* » (propriétaire occupante, écoquartier)¹⁸².

Les situations dont nous parlons sont donc à comprendre au sens de condition. Ce sont des situations sociales, au sens où on dit : "J'habite un écoquartier". Symétries et

¹⁸¹ Girel M. (2013), « Agnotologie : mode d'emploi », *Critique*, N°799, (12), p.964-977.

¹⁸² Bureau d'études et de conseil (2012), *Enquête qualitative auprès des habitants du quartier [...]*

asymétries se construisent forcément sur une commensurabilité préalable qui passe ici par une valuation en termes de durabilité :

« **Il y a les anciens et les nouveaux.** *Et puis c'est plus difficile aujourd'hui. Il y a une grosse différence entre maison Flamande et le cottage. Je perçois cela.* **Au niveau social. Sur les poubelles, les chiens et les chats, la voiture... c'est de l'éducation. Ce sont des gens qui ne sont pas habitués.** *Depuis deux mois c'est difficile* » (locataires, parc locatif social, écoquartier)¹⁸³.

Une situation ne peut pas être asymétrique si les dispositifs et ceux qui y prennent part ne sont pas dans la même logique de calcul, dans le même monde, dans le même univers de référence :

« **Les gens en face c'est différent depuis trois ans. Ils n'ont pas la même culture que les autres.** *Nous on savait qu'on venait dans un écoquartier. Pour les parkings, les poubelles... Maintenant c'est l'anarchie, toutes les semaines je ramasse les déchets* ».

S'il y a ici une possibilité d'asymétrie, c'est en raison d'un espace résidentiel qui ramène les pratiques quotidiennes au même point. Un point de collecte des déchets en l'occurrence. Ces situations sociales peuvent donc nous sortir du jeu :

- Malgré nous si un voisin nous dénonce parce que l'on trie mal ses déchets,
- Ou au contraire, nous conduire à vouloir en sortir si l'on a trois voitures et une seule place de parking.

Il y a donc deux cas de figure différents que la sociologie pragmatique des transformations travaille à partir des notions d'asymétrie et d'emprise. Celles-ci sont cependant considérées depuis la position de ceux qui l'exercent – avec la figure de “l'empreneur” notamment, qui exerce une emprise. Or, il nous semble essentiel de définir ces mêmes situations depuis la position de ceux qui la subissent. Revenons sur la lettre présentée en introduction de ce mémoire et adressée en mains propres par le président de l'association d'habitants de l'écoquartier à l'adjointe au Maire, responsable de ce quartier :

“Objet : Réactions des habitants du [...]”

Madame,

(...) Nous voulons par la présente vous manifester notre mécontentement car **nous avons l'impression de cautionner une “pseudo concertation” quant aux projets et décisions apparemment entérinés.**

En effet, nous vous avons déjà transmis, par la voie des responsables du diagnostic en marchant du 08 Octobre 2011, un mail et une lettre

¹⁸³ Bureau d'études et de conseil (2012), *Enquête qualitative auprès des habitants du quartier*

exprimant nos vœux et désaccords. (*Mail resté sans réponse de votre part et de la part des destinataires* (...)).

En discutant entre riverains et adhérents de l'Association, *nous recherchons les causes de ce sentiment d'abandon* :

- *Peut-être que* les budgets 2011 sont épuisés;
- *Peut-être que* certaines personnes ne se sentent pas concernées par l'aménagement de ce nouveau quartier;
- *Peut-être que* la notion d'éco quartier n'est qu'un effet de mode ou de marketing;
- *Peut-être qu'il y a d'autres* quartiers à privilégier avant le quartier [...]

Mais alors *pourquoi ne pas répondre et nous expliquer votre plan d'action de façon totalement transparente, nous sommes des adultes capables de comprendre et de patienter...*

Vous comprendrez, Madame, qu'il est grand temps de faire de véritables concertations constructives avec les habitants du quartier, *il sera très difficile de remotiver les gens et d'avoir une participation représentative* (1^{ère} diagnostic en Sept 2010 environ 40 personnes, 2^{ème} diagnostic en Oct. 2011 environ 14 personnes; cela devrait vous interpeler, ainsi que les responsables).

Nous espérons que cette deuxième lettre missive attirera toute votre attention, que vous prendrez toutes les mesures efficaces pour corriger l'attitude de vos subordonnées afin de prendre en considération nos avis, *faute de quoi nous serons amenés à 'Boycotter'* vos invitations, chose que nous voulons évidemment éviter.

Espérant pouvoir compter sur une réponse de votre part, nous vous prions de croire, Madame, à l'expression de nos salutations les meilleures »¹⁸⁴.

Si l'on analyse les relations d'emprise et d'asymétrie évoquées dans ce courrier, depuis la position de ceux qui la subissent, on peut discerner deux types de dépossession :

- *Le rejeté* ou la dépossession en asymétrie : en situation asymétrique, la dépossession décrit les processus relationnels qui conduisent *le rejeté* à être dépossédé de ses capacités à interpréter en situation les asymétries qu'il rencontre.

"(...) nous avons l'impression de cautionner une "pseudo concertation" (...)

- *Peut-être que* les budgets 2011 sont épuisés;
 - *Peut-être que* certaines personnes ne se sentent pas concernées par l'aménagement de ce nouveau quartier;
 - *Peut-être que* la notion d'éco quartier n'est qu'un effet de mode ou de marketing;
 - *Peut-être qu'il y a d'autres* quartiers à privilégier avant le [quartier] (...)"
- *L'attaché* ou la dépossession sous emprise : en situation d'emprise, la dépossession décrit les processus relationnels qui conduisent *l'attaché* à être

¹⁸⁴ Lettre adressée en mains propres au début de la réunion de présentation de la future Maison de quartier du 25 Novembre 2011.

dépossédé de ses capacités à pouvoir se déprendre de cette situation d'emprise, autrement dit à évoluer dans un monde de liens faibles.

“(…) *projets et décisions apparemment entérinés.*

(…) *Mail resté sans réponse de votre part et de la part des destinataires.*

(…) *nous recherchons les causes de ce sentiment d'abandon :*

(…) *pourquoi ne pas répondre et nous expliquer votre plan d'action de façon totalement transparente,*

(…) *Nous espérons que cette deuxième lettre missive attirera toute votre attention*

(…) *Espérant pouvoir compter sur une réponse de votre part (…)*”

L'importance des situations de dépossession qui résultent de ces processus apparaît donc à ces deux niveaux : en asymétrie avec la figure du *rejeté*, pour lequel la dépossession signifie la perte de prise, et sous emprise avec la figure de l'*attaché* pour lequel la dépossession signifie l'impossibilité de se déprendre.

2.b.3 Déprises en asymétrie et sous emprise : l'enjeu de la conception

Après avoir vu les figures de la dépossession, celle que subit le *rejeté* en asymétrie et l'*attaché* sous emprise, intéressons-nous maintenant au travail de déprise du *rejeté*, à tout ce dont il doit se déprendre pour sortir de l'isolement provoqué par la dépossession en asymétrie ; ou à celui de l'*attaché*, à tout ce dont il doit se déprendre pour sortir du jeu imposé par la dépossession sous emprise. Ceci, toujours en veillant à faire reposer la description moins sur ce qu'ils construisent que sur ce dont ils doivent se déprendre :

- La déprise en asymétrie mise en œuvre par le *rejeté* : la déprise décrit ici les processus relationnels qui conduisent le *rejeté* à se déprendre des relations asymétriques. Nous avons vu que ces relations l'ont dépossédé de ses capacités à interpréter. Pour retrouver cette capacité d'interprétation-conception de ses expériences qui rend l'action possible, il doit dissocier les espaces, acteurs et objets, des idéaux normatifs dans lesquels ils étaient enchâssés :

“Objet : *Réactions des habitants* du [...].

(…) Nous voulons par la présente vous *manifester notre mécontentement car nous avons l'impression de cautionner une “pseudo concertation”*

(…) En effet, nous vous avons déjà transmis, par la voie des responsables du diagnostic en marchant du 08 Octobre 2011, un mail et une lettre *exprimant nos vœux et désaccords.*

(…) *En discutant entre riverains et adhérents* de l'Association,

(…) *nous sommes des adultes capables de comprendre et de patienter...*

Vous comprendrez, Madame, qu'*il est grand temps de faire de véritables concertations constructives avec les habitants* du [quartier]

(...) *cela devrait vous interpeler*, ainsi que les responsables).

(...) *que vous prendrez toutes les mesures efficaces* pour corriger l'attitude de vos subordonnées afin de *prendre en considération nos avis*, (...)"

- La déprise sous emprise mise en œuvre par *l'attaché* : la déprise décrit ici les processus relationnels qui conduisent *l'attaché* à se déprendre des relations d'emprise. Nous avons vu que ces relations l'ont dépossédé de ses capacités à pouvoir se déprendre de cette situation d'emprise. Pour retrouver une capacité d'interprétation-conception de ses expériences qui rend l'action possible, il doit renforcer sa capacité à évoluer dans un monde de liens faibles, au sein duquel l'"affordance" des espaces et des processus situationnels procure une "hospitalité minimale"¹⁸⁵ qui rend l'action possible.

"(...) il sera très difficile de remotiver les gens et d'avoir une participation représentative

(...) *faute de quoi nous serons amenés à 'Boycotter'* vos invitations (...)"

Alors que la sociologie pragmatiste des transformations s'intéresse à la "prise de contrôle"¹⁸⁶, soit par l'emprise, soit par la prise, une sociologie qui se consacre aux resymétrisations, porte son attention sur les dépossessions que l'on subit et les déprises que l'on tente de mettre en œuvre – ici le boycott. Pour chaque entité (personnes, milieux, groupes, etc.), ces déprises sont mises en œuvre parce que d'autres entités – ici, les institutions locales – la dépossèdent en concevant à sa place ce qui lui arrive – ici le « *Peut-être que...* ». Dépossédée de ses propres expériences, cette entité – les habitants de l'écoquartier – doit se déprendre – ici « *en discutant* » – de ces réinterprétations faites par d'autres, avant de pouvoir espérer retrouver la précédente, l'actualiser ou en concevoir une nouvelle.

L'importance des déprises situationnelles qui résultent de ces processus asymétriques apparaît donc à ces deux niveaux : la figure du *rejeté*, pour lequel la déprise implique de dissocier les espaces, acteurs et objets, des idéaux normatifs dans lesquels ils étaient enchâssés, et la figure de *l'attaché* pour lequel la déprise implique d'évoluer dans un monde de liens faibles.

¹⁸⁵ Joseph I. (1997), « Prises, réserves, épreuves », *Communications*, 65, L'hospitalité. pp. 131-142.

¹⁸⁶ Chateauraynaud F. (2015), « L'emprise comme expérience », *SociologieS* [En ligne], Dossiers, Pragmatisme et sciences sociales : explorations, enquêtes, expérimentations, p.13.

Perte de prise et impossibilité de se déprendre sont donc deux facettes des dépossessions subies et des déprises que l'on peut mettre en œuvre pour y faire face. Ces déprises :

- Ne s'accompagnent pas nécessairement d'une montée en généralité, même si leur dimension expérientielle est essentielle ;
- Ne se formalisent pas nécessairement en termes critiques, même lorsque leurs conséquences le sont ;
- Peuvent ne pas être partagées de manière claire entre les uns et les autres, même si certains motifs peuvent l'être ;
- Ne se traduisent pas explicitement par une mobilisation collective, même si plusieurs actions peuvent aller dans un sens conjoint ou similaire ;
- N'ont pas nécessairement vocation à se diffuser dans d'autres milieux, à la différence de la recherche de reproductibilité qui caractérise habituellement une économie de l'action et des mobilisations.

Le travail de resymétrisation, est donc moins défini par ses formes, plus ou moins critiques, ou explicitement émancipatrices, que par l'interprétation des affects et percepts que produisent les expériences, le travail de conception qui peut permettre de projeter cette interprétation dans l'action et les déprises (ou les prises) qu'il peut mettre en œuvre.

Deux facteurs semblent jouer un rôle spécifique dans les passages entre dépossessions, interprétations, conception et déprises :

- l'inertie des milieux, si l'on pense par exemple aux caractères anthropologique et existentiel de l'habiter et des liens particuliers qui se jouent là entre affects et percepts et que nous avons évoqués précédemment dans "l'affaire du stationnement" ;
- les processus de commensurabilisation, que nous venons d'évoquer à travers le courrier du président de l'association d'habitants.

Les chercheurs décryptent le plus souvent avec la notion de concernement, les interprétations des affects et percepts que produisent les expériences lors de ces processus situationnels, habituellement qualifiés de nimbistes. Cependant, la notion de concernement présuppose que c'est cette situation, ce projet, dispositif ou cette arène ou problématisation publique, qui déterminent, presque mécaniquement, ceux qui sont concernés (les riverains, les victimes, etc.). Or, c'est justement parce que la nature de cette détermination produit de la légitimité que sa qualification fait l'objet de

controverses, y compris en termes de ressentiment, et de la concurrence interprétative des expériences – ici, d’un côté les « *Peut-être* », de l’autre les « *vœux et désaccords* » – pour se déprendre des conceptions dominantes ou en voie d’être imposées.

Cette concurrence produit une multiplicité de dépossessions différenciées, qui entraînent pour les acteurs et les milieux :

- Une difficulté à défendre un état des choses, en se targuant d’une expérience de la réalité. En effet, même si le prédicat de vraisemblance des arguments dans une controverse, mis en évidence par la sociologie argumentative, semble faciliter l’ancrage des expériences, celui-ci reste un facteur de félicité fragile face à cette multiplicité de dépossessions différenciées.
- Une difficulté à opérer un travail de déprise et de resymétrisation, a fortiori collectif. En effet, la pluralité des formes de vies et donc leur typicité, peut conduire les uns et les autres à surdéterminer les affects sur les percepts dans leur conception des expériences. Cette surdétermination des affects au détriment de “l’imagination sociologique” peut les empêcher de percevoir les enjeux de resymétrisation, ou au contraire les rendre évidents, notamment pour ceux qui habitent un lieu. Cette tension entre affects et percepts joue un rôle d’autant plus important dans la difficulté à opérer un travail de déprise et de resymétrisation, que la conception de déprises communes à partir des interprétations en cours, procède le plus souvent d’un travail de catégorisation-rationalisation, celui-ci risque donc à chaque fois de délégitimer les expériences sensibles en tant que telles (subjectives, incertaines, etc.) :

Lors de la livraison des appartements de l’accession sociale à la propriété coopérative, les nouveaux habitants signalent ce qu’ils ressentent comme des écarts entre ce qui devraient être et ce qui est. Cependant, *le ressenti des problèmes* d’isolation phonique, des travaux inachevés, des infiltrations ou *le vertige que l’on peut éprouver dans un escalier sur deux niveaux est difficile à dire*. Leur *format n’étant pas préétabli*, ces épreuves sont considérées comme subjectives. Plaidant la normalité des ouvrages, *l’entreprise va opposer un déni* quasi systématique à l’expérience subjective de chacun.

Ceux qui sont devenus *membres du conseil de quartier peinaient à faire émerger une parole crédible*. La portée restreinte de cette parole est directement liée à son *absence de représentativité* qui *remet en cause* la robustesse du travail de *montée en généralité* mené par les Conseillers de quartier. La *tentation est alors grande de manifester un engagement susceptible de fonder une montée en généralité trouvant son origine non pas dans une expérience locale stigmatisante, mais dans une réflexion collective menée*

ailleurs (parti politique, syndicat...). Or, cette ressource est déniée au Conseiller de quartier, qui doit "s'abstenir de tout prosélytisme"¹⁸⁷.

Conclusion intermédiaire

La deuxième partie tente de tracer les grandes lignes d'un programme de recherche, susceptible de nous permettre de comprendre les ressorts du travail de déprise et de resymétrisation qui peut être endogénéisé, mais est aussi susceptible de produire des bifurcations, des ruptures et des irréversibilités.

Dans ce chapitre, il s'agissait de comprendre ce qui se passe par un travail de catégorisation permettant de saisir de quoi l'on parle.

Tout d'abord, il s'agit de différencier les dépossessions que l'on subit et le travail de déprise que l'on peut mettre en œuvre pour sortir de ces relations de dépossession et des situations qui par lesquelles elles se sont développées.

Ensuite, nous avons distingué deux types de relations de dépossession, celles qui se produisent en situation d'asymétrie avec la figure du *rejeté*, pour lequel la dépossession signifie la perte de prise, et celles qui se produisent en situation d'emprise avec la figure de l'*attaché* pour lequel la dépossession signifie l'impossibilité de se déprendre.

Enfin, nous avons distingué les deux types de travail de déprise qui correspondent aux deux relations de dépossession précédentes. D'une part, les situations de déprise correspondant à la figure du *rejeté*, pour lequel le travail de déprise consiste à dissocier les espaces, acteurs et objets, des idéaux normatifs dans lesquels ils étaient enchâssés, et la figure de l'*attaché* pour lequel le travail de déprise consiste à évoluer dans un monde de liens faibles.

2.c. Dimension situationnelle : les liens de déprise

Les questions d'asymétrie ne se posent pas en situation, de la même manière. Ceci nous empêche par exemple de projeter de manière linéaire des considérations faites au niveau individuel sur des petits groupes, que ce soit des groupes à solidarité classique, famille, quartier, etc. Ou des groupes liés à des mouvements ou à des organisations de travail.

Par ailleurs, les processus conduisant à, et effectuant une asymétrie ne sont pas de même nature que ceux produisant de l'emprise. Si l'emprise peut se construire par

¹⁸⁷ Article 13 de la charte des Conseils de Quartier du 18^e arrondissement.

accumulation d'asymétries, celle-ci provoque, à un moment donné, un changement de logique sociale. Comme dans les systèmes complexes, lorsqu'on passe certains seuils d'attachement, d'échelle de l'individu au groupe, ou de cadrage (espace, dispositif, institution, etc.), la situation change de nature. Elle ne repose plus sur une simple exacerbation des asymétries, mais impose des relations dans laquelle la possibilité même de concevoir l'existence d'une asymétrie ou d'une relation alternative, n'existe pas ou est trop coûteuse.

Le terme d'emprise, déjà présent dans le vocabulaire commun et en psychologie, a été développé par Francis Chateauraynaud, comme reformulation pragmatique du pouvoir. L'emprise fait directement appel à la notion de prise, parce qu'il s'agit d'avoir toujours plus de prises que l'autre, de garder le contrôle. Cela revient à avoir tout le temps une relation de contrôle sur ce qu'il se passe et un coup d'avance, pour pouvoir configurer le monde de l'autre, être capable de configurer son "plan d'expériences"¹⁸⁸.

Généralisant les considérations de Jeanne Favret-Saada sur l'ensorceleur, Francis Chateauraynaud montre dans quelle mesure ses conclusions peuvent être riches d'enseignement, dès lors qu'elles portent sur des situations qui nous sont moins étranges. Des situations légales ou simplement légitimes, dans lesquelles celui qui par exemple, sait faire travailler les autres, sait aussi dans le même temps avoir une vision ou simplement un peu d'avance et, peut aller très loin dans la configuration du monde des autres. D'un côté, ces expériences sont alors requalifiées comme illégitimes, inexplicables, dérisoires, incongrues, etc. De l'autre, sous emprise, toute envie de résister s'étiolé pour se transformer en adhésion, parce qu'elle peut produire pour un certain temps des effets positifs ou parce qu'il est difficile d'imaginer les motifs qui pourraient fonder la nécessité d'une alternative. D'où la dimension de deuil à faire d'une relation qui apportait énormément.

S'il y a une différence de statut logique entre des asymétries même nombreuses et une emprise, il nous semble cependant, contrairement à ce qu'a pu indiquer Francis Chateauraynaud lors du séminaire "Pragmatisme et conflictualité. La critique des pouvoirs en régime de controverse"¹⁸⁹, que l'emprise ne suppose pas une relation plus structurale qui dépasserait la situation, alors qu'une asymétrie pourrait relever d'une simple relation marquée par des asymétries de rôle, de positionnement, de statut,

¹⁸⁸ Voir aussi : Thévenot L. (1995), « L'action en plan », in *Sociologie du travail*, 37/3, p. 411-434.

¹⁸⁹ Séminaire *Pragmatisme et conflictualité. La critique des pouvoirs en régime de controverse*, EHESS, animé par Francis Chateauraynaud (GSPR) et Jean-Michel Fourniau, (IFSTTAR et GSPR).

d'appartenance, etc. Asymétrie et emprise comportent toutes deux, selon nous, une dimension structurelle et une dimension situationnelle.

Par ailleurs, l'emprise configure le monde pour une certaine durée et on ne peut pas en sortir facilement. Ce rapport à l'emprise décrit une situation par les prises qui la traverse, par leur maîtrise, cependant celle-ci pourrait très bien être décrite, non pas par tout ce qui relève de la maîtrise, mais plutôt par l'impossibilité de se déprendre :

Censée introduire de la mixité sociale, l'opération d'accession sociale à la propriété devenue coopérative, doit occuper la place prise auparavant par des bâtiments insalubres. Elle comporte des enjeux politiques et moraux essentiels pour comprendre la posture des uns et des autres. Cet « **urbanisme qui vient se substituer aux problèmes du quartier** »¹⁹⁰ construit par la même occasion une *réalité* urbaine, un *récit spatial dont le but est de redonner du sens à un monde chaotique où se croisaient « les squatters, les drogués et les prostituées »*. Une *clause contractuelle* jouera un rôle non négligeable quant à l'*inscription des copropriétaires dans cette posture morale*. Ces derniers doivent en effet respecter un *délai de vingt ans avant de pouvoir revendre* leur bien en toute liberté. Cette patrimonialisation de la valeur d'usage est censée conduire chacun à s'inscrire dans la durée : « *On est là pour longtemps* »¹⁹¹. De fait, *cette clause attache encore plus fortement le bien à la personne* en créant un foyer mêlant indissociablement au quartier les membres de la famille, les murs de l'appartement ou de la « maison de ville »¹⁹².

Cette clause des vingt ans tend donc à favoriser la projection sur un temps long des différents copropriétaires, y compris ceux privilégiant la valeur marchande de leur bien, mais elle *contribue aussi pour les moins fortunés à repousser l'assurance que procure un droit plein à la propriété*, à une échéance lointaine, alors que plusieurs ménages de l'opération ont eu à subir des *séparations et des décès qui ont complètement déstabilisé les montages financiers liés aux emprunts en cours*. Les vingt ans correspondent aussi en règle générale à la fin du remboursement de leur emprunt¹⁹³. Cette clause *hypothèque ainsi les ressources des plus fragiles*, pris entre le droit de préemption de la SEM et les échéances des banques.

2.c.1 Arriver à se déprendre

Ce changement d'orientation modifie aussi le sujet concerné. Alors que l'emprise centre son attention sur l'empreneur, qui contrôle l'acceptable et l'inacceptable, où l'arbitraire fait du jugement qui s'est installé une routine, l'impossible déprise centre

¹⁹⁰ Intervention du Maire de l'arrondissement, lors de la réunion publique de Compte-rendu de Mandat, Espace Traëger, 16 juin 2009.

¹⁹¹ Un copropriétaire faisant référence à la « clause des vingt ans », imposant des conditions très strictes pendant cette période concernant une revente éventuelle de l'appartement.

¹⁹² Les maisons de ville concernent la moitié des logements du bâtiment. Elles se caractérisent par une entrée privative donnant directement sur la voie publique.

¹⁹³ Certains copropriétaires ont néanmoins des prêts sur trente ans.

son attention sur ceux qui n'arrivent pas à se déprendre et sur les processus susceptibles de les sortir de cette situation. Bref, les moyens de passage, et les stratégies susceptibles de conduire d'une emprise à une asymétrie.

Une sociologie attentive aux resymétrisations repose en effet, sur un doute quant à la capacité des sociologies pragmatiques critiques à donner du sens aux simples pratiques de déprise qui ne montent pas nécessairement en criticité.

Il y a selon nous, la nécessité d'avoir une approche pragmatique qui :

- prenne en compte les phénomènes sans fixer de seuil bas critique ;
- considère que les épreuves naissent notamment pour les acteurs par le biais des processus de dépossession qu'ils subissent et de leurs tentatives pratiques de déprises éprouvant les processus.

Ce type de pragmatique :

- peut potentiellement concerner plus de processus situationnels. Ses manifestations couvrent en effet, un champ plus large et potentiellement plus en amont, que celui de la ou les critiques ;
- concerne des publics jusque-là écartés, parce que ne se sentant pas concernés par les démarches critiques ;
- s'intéresse aux processus de déprise plus qu'aux capacités de construction de prises, notamment critiques, privilégiées par les autres sociologies pragmatiques.

Si on qualifie les déprises comme des tentatives pour surmonter des processus situationnel de dépossession, alors on peut, en complément de l'approche par les liens¹⁹⁴ et les différentiels¹⁹⁵ d'emprise, mettre en évidence un certain nombre de liens de déprise, sans les réduire pour autant à un axiome explicatif.

Cette approche est donc en quelque sorte le contre-moule et se veut complémentaire d'une pragmatique des transformations qui procède essentiellement par les figures de la prise et de l'emprise. Elle nous permet de comprendre les pratiques d'exit, de résistance ou d'émancipation depuis les relations de déprise qu'elles nécessitent, autrement que par la "capacité" ou "l'incapacité des acteurs à" construire des prises. Elle nous aide aussi à sortir d'une confirmation des compétences de membres, valorisant le "savoir-être, la compétence qui monte"¹⁹⁶.

¹⁹⁴ Chateauraynaud F. (2015), « L'emprise comme expérience », *SociologieS* [En ligne], Dossiers, Pragmatisme et sciences sociales : explorations, enquêtes, expérimentations, p.28.

¹⁹⁵ Id., p.7.

¹⁹⁶ Wybo G., Benhaeim A., Feldman C., *Savoir-être, la compétence qui monte*, Courrier cadres.com, <http://www.courriercadres.com/content/savoir-être-la-compétence-qui-monte>

2.c.2 L'héroïsation de l'acteur

“Le pouvoir institutionnel officiel opérait en rendant la politique invisible et en la faisant paraître « déplacée » dans les contextes publics. Mais les militants entreprirent minutieusement de faire germer une nouvelle sorte de pouvoir, par l'intermédiaire de la parole”¹⁹⁷.

Historiquement, les sociologies pragmatiques françaises se sont construites par leur relation à la sociologie critique, soit le plus souvent, pour s'en distinguer, soit plus récemment, pour s'en rapprocher en montrant ce qu'elles avaient à gagner l'une et l'autre à croiser ou à cumuler leurs approches non contradictoires sur un point essentiel : une finalité émancipatrice qui caractérise à la fois la sociologie critique et les pragmatistes américains. Cette finalité émancipatrice induit néanmoins un biais interprétatif qui amène les chercheurs à retenir une construction héroïque de l'acteur – compétent, militant, résistant, rusé, etc. – construction dans laquelle celui-ci est moins “un être jouant de ses dépendances”¹⁹⁸, qu'un être d'influence. D'où la difficulté pour ces sociologies pragmatistes de prendre en compte dans une perspective émancipatrice des phénomènes se situant en deçà de l'emprise ou de sa critique. Bref, il s'agissait pour ces chercheurs de retenir les résistances plutôt que les renoncements, les prises plus que les déprises.

Pourtant, il nous semble aujourd'hui crucial pour une sociologie pragmatiste d'interpréter ce qui relève des déprises parce que ces sociologies nous aident à mieux comprendre les liens entre perceptions sensibles, pratiques d'émancipation et production de dispositifs. On peut souligner ici le fait que l'approche par l'espace urbain a inscrit les sociologies du trouble et du commun¹⁹⁹, ainsi que celles du pouvoir²⁰⁰ ou de l'ironie²⁰¹ comme activité ordinaire, dans des processus plus larges. Ces processus sont à la fois capacitants, puisqu'ils permettent de percevoir, concevoir et fabriquer des

¹⁹⁷ Éliasoph N. (2010 [1998]), *L'évitement du politique. Comment les américains produisent l'apathie dans la vie quotidienne*, Paris, Economica, p.247.

¹⁹⁸ Joseph I. (1998b), *Erving Goffman et la microsociologie*, Paris, Presses Universitaires de France.

¹⁹⁹ Breviglieri M., Trom D. (2006), « Analytique du trouble urbain et perception de la ville. Une approche pragmatique des problèmes publics », in *Quatre ans de recherche urbaine 2001-2004*, Bajolet, É., Mattei, M.-F., Rennes, J.-M., Presses Universitaires François-Rabelais, MSH « Villes et Territoires », pp. 50-57. ; Breviglieri M., Pattaroni L., Stavo-Debaugé J. (2004), *Propriétés, hospitalités et responsabilités. Ethnographie des parties communes de squats militants*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, Rapport à la Direction de l'architecture et du patrimoine, Mission du patrimoine ethnologique.

²⁰⁰ Chateauraynaud F. (2006), *Les asymétries de prises. Des formes de pouvoir dans un monde en réseaux*, Document de travail, GSPR/EHESS

²⁰¹ Barbier R. (2005), « Quand le public prend ses distances avec la participation. Topiques de l'ironie ordinaire », *Natures Sciences Sociétés*, 2005/3 Vol. 13, p. 258-265.

prises ; et déstabilisants, puisqu'ils intègrent le plus souvent les déprises, résistances et critiques qui les mettent en cause et brouillent par-là le potentiel critique des subjectivités reposant sur l'expérience urbaine, comme l'ironie.

Le travail social de subjectivation des individus suppose pour chacun.e de développer des capacités d'enquête. Si l'on prête aux acteurs cette capacité d'enquête a priori, cela implique ensuite de regarder les situations, d'incertitude, qui favorisent cette capacité d'enquête par défaut. Cependant, tous les acteurs sont-ils égaux devant l'enquête ? Certains acteurs peuvent l'avoir commencé, d'autres n'ont pas envie de le faire, d'autres encore laissent faire les autres en attendant que le sujet soit suffisamment mûr, etc. Certains vont faire des contre-enquêtes et produire des arguments de relativisation : « À quoi ça sert de trier, si le camion met tous les déchets dans la même benne ? ». Il y a donc tout un dégradé depuis l'acteur hyper compétent, mobilisé, concerné qui va quasiment devenir sociologue, juriste, économiste ou urbaniste, jusqu'à celui qui s'engage au minimum et dépend complètement de l'influence sociale. Un acteur faible pour lequel les sociologies pragmatistes ont du mal à appréhender des voies d'émancipation, alors même qu'elles se sont initialement construites contre la sociologie critique dans ce but.

Revenons au court chapitre qui conclut "De la critique" et s'intitule "L'émancipation au sens pragmatique". Luc Boltanski, y évoque le rôle de la sociologie pragmatiste critique qu'il développe dans l'ouvrage :

"Il ne peut s'agir de rien d'autre que de renforcer le rôle de la critique. (...) Augmentation de la puissance de ceux qui en sont les porteurs et d'autre part, consolidation de son pouvoir, c'est-à-dire de sa capacité à embrayer sur la réalité pour en modifier les contours. (...) *Esquissée, dans l'exposé précédent, à propos des dominants, une analyse de ce type devrait être poursuivie pour ce qui est des dominés*"²⁰².

Ce défaut d'analyse "pour ce qui est des dominés", dans un livre qui devrait au contraire les mettre au centre, montre bien que ce pragmatisme saisit paradoxalement le processus de domination depuis ceux qui l'exercent et non depuis ceux qui le subissent. Ce tropisme illustre la difficulté pour la mouvance pragmatiste à saisir depuis les "dominés", des processus de retrait qui ne laissent plus aucune prise sur les milieux et les situations.

²⁰² Boltanski L. (2009), *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard, Collection NRF Essais, p.223.

2.c.3 Les régimes de déprise

La prise et l'emprise, œuvre d'individus ou de collectifs devenus compétents, sont ici remplacées par les figures de la déprise en asymétrie et de la déprise sous emprise,

Face à la production d'un échange inégal invisible²⁰³, les régimes de déprises sont à la fois des modes de connaissance (description-réinterprétation-conception) et des ressorts interactionnels qui peuvent impliquer des tiers (collègues, amis, conjoint, etc.) :

- Déliasion : pour se déprendre de milieux hétérogènes en interaction, une déprise peut faire valoir des expériences incommensurables (« Moi, je m'occupe de mon jardin »)
- Effacement : pour se déprendre de milieux sous contrôle d'une entité ou d'une source de reconnaissance, une déprise peut faire valoir des expériences étrangères au milieu (« les écoquartiers, c'est pas du tout ça ») ;
- Euphémisation : pour se déprendre des alertes et risques émergents, une déprise peut faire valoir des expériences de résilience (« Il faudra bien s'adapter ») ;
- Singularisation : pour se déprendre des assignations à une catégorie et des dispositifs d'évaluation et de gestion²⁰⁴, une déprise peut faire valoir des expériences reposant sur d'autres types de valuation (« J'adore la viande, je ne veux pas m'en priver. Je me prive d'autres choses - assez de choses ! - mais pas ça ») ;
- Détachement : pour se déprendre des discours dominants ou d'un impératif de justification, une déprise peut faire valoir des expériences alternatives et peut aller jusqu'à la retraite, en passant par l'ironie ou le cynisme (« À quoi ça sert de trier, si le camion met tous les déchets dans la même benne ? ») ;
- Attachement : pour se déprendre des contre-discours, une déprise peut faire valoir des expériences de réassurance (« L'écologie, c'est un truc de bobos »).

Cette caractérisation des différents régimes de déprise²⁰⁵ devrait nous aider à comprendre :

²⁰³ Pour F. Chateauraynaud, une pragmatique des relations d'emprise "ne se contente plus des épreuves visibles mais explore l'organisation des liens dans lesquels les contraintes publiques sont levées et où la formation des relations opère librement" (Chateauraynaud F. (2015), « L'emprise comme expérience », *SociologieS* [En ligne], Dossiers, Pragmatisme et sciences sociales : explorations, enquêtes, expérimentations, p.29).

²⁰⁴ On peut par exemple interpréter de cette manière une territorialisation expressive qui assume la surexposition pour surmonter les épreuves. C'est ce que nous avons mis en évidence lors de notre thèse de doctorat portant sur les rassemblements de jeunes en banlieue.

²⁰⁵ Ces régimes de déprise sont le pendant des "logiques d'action" (Milieux hétérogènes en interaction ; Milieux sous contrôle d'une entité ; Alertes et risques émergents ; Dispositifs d'évaluation et de gestion ; Discours dominant ; Contre-discours) développées par Chateauraynaud, F. & Debaz, J. (2017). *Aux bords de l'irréversible. Sociologie pragmatique des transformations*. Editions Petra, p.501.

- les mouvements critiques, aussi depuis les relations de déprise par lesquelles ils se traduisent ;
- les pratiques d'émancipation autrement que par la "capacité des acteurs à" construire des prises.

On peut faire l'hypothèse que la réussite des déprises repose sur la mise en place de régimes spécifiques énoncés plus haut, répondant à chaque "logique" de dépossession à l'œuvre (Interaction ; Contrôle ; Risques ; Catégorisation ; Discours dominant ; Contre-discours).

Conclusion intermédiaire

Ce chapitre nous a permis d'approfondir le travail de catégorisation entamé au chapitre précédent. Face à chaque "logique" de dépossession à l'œuvre (Interaction ; Contrôle ; Risques ; Catégorisation ; Discours dominant ; Contre-discours), on peut faire l'hypothèse que les acteurs dussent répondre par un travail de déprise de même registre (Déliaison ; Effacement ; Euphémisation ; Singularisation ; Détachement ; Attachement). Le travail de terrain ultérieur sera à même de confirmer ou d'infirmer cette hypothèse. Cependant, elle nous permet de mieux nous figurer la portée du travail de déprise "pour ce qui est des dominés".

2.d. L'incontournable incorporation des déprises

"La satisfaction de la critique est un danger pour la critique elle-même qui tarde alors à remettre le monde à l'épreuve"²⁰⁶.

L'incorporation des déprises permet de nouvelles formes de dépossession :

Tirés au sort, *les Conseillers de Quartier se doivent « d'avoir une vision pour le quartier »*²⁰⁷. Cette injonction démiurgique est un *prérequis implicite que doit présenter le Conseiller afin que son expertise soit reconnue*. L'accès à la décision dépend en effet dans ces dispositifs des capacités et du domaine de compétence de chaque Conseiller qui ne peut parler qu'en son nom. Pourtant, d'une part "l'accès au général est un privilège, peut-être le plus grand (...) consistant précisément à tenter de conquérir de façon solitaire et par un acte de volonté pure, ce salut tangible auquel la reconnaissance des autres permet seule d'accéder"²⁰⁸. D'autre part, "les compétences en vue de l'action sont disponibles sur un mode relatif,

²⁰⁶ Boltanski L., Chiapello E. (1999), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.

²⁰⁷ Président du Conseil de Quartier (entretien 7 juillet 2009).

²⁰⁸ Boltanski L., Darré Y., Schiltz M-A. (1984), « La dénonciation », in Actes de la recherche en sciences sociales. Vol. 51, mars 1984, p.3-40, p.40

car leur engagement dépend étroitement du contexte situationnel. Elles sont également disponibles sur un mode relatif en ce sens qu'elles sont inégalement distribuées²⁰⁹. Si cette capacité relative "vit et meurt en interaction"²¹⁰, *on ne peut donc demander à chaque Conseiller d'appréhender clairement une « vision » avant même que le Conseil de Quartier puisse atteindre, s'il le peut, ce but commun. Pourtant, on assiste à une récurrence de ces injonctions, de manière tacite ou explicite : avoir une « vision pour le quartier », s'intéresser aux affaires publiques et y participer, posséder une personnalité prenant en compte les intérêts de la communauté et les principes démocratiques, percevoir correctement les réalités politiques et en débattre, pour enfin, juger de façon rationnelle²¹¹.*

Dans ce cas de figure, l'incorporation des déprises antérieures est opérée par la mise en œuvre de dispositifs de démocratie participative. La récurrence de ces injonctions multiples au sein de ces dispositifs est un des moyens utilisés pour réinstaurer de l'asymétrie, voire une relation d'emprise. Elle rend en effet, plus couteux le travail de resymétrisation et toute déprise illégitime ou relevant d'un phénomène naturalisé ou essentialisé par les acteurs publics.

Si l'on prend au sérieux le fait que ce ne sont pas les publics qui sont concernés, mais les milieux, on peut semble-t-il retrouver leur inertie et la pluralité des formes de vie qui les traversent, dans les tentatives de déprise et de resymétrisation. Cette pluralité se traduit d'abord par une fragmentation des conceptions au sein des milieux, qui fragilise l'énonciation et la légitimité d'un seul état des choses. Cela rend plus difficile un gouvernement par l'incorporation des déprises qui tenterait de les incorporer au sein d'une seule réalité. Tout travail de commensurabilisation est en effet, susceptible dans des contextes où l'interprétation des expériences est fragmentée, de produire des frictions et des bifurcations :

« Comme là, ils ont mis du bois par exemple. Vous voyez ? Bon du bois, moi je suis pour le bois, mais pas ici ! Donc, moi quand j'ai acheté j'ai dit : "Moi je veux bien acheter parce que, vous voyez on est bien super bien, pas loin de [la ville], tout ça". J'ai dit : "Moi je veux bien mettre, mais pas le bois. Parce que le bois, devant la mer..." ou alors, il faut vraiment de la qualité et on a fait l'expérience là-bas, vous avez vu des maisons en bois, les maisons des instituteurs, c'est pas beau ! Donc je ne voulais pas de bois. Ils m'ont dit : "Non vous n'aurez pas de bois". Donc, il n'y a

²⁰⁹ Trom D. (1997), « Voir le paysage, enquêter sur le temps. Narration du temps historique, engagement dans l'action et rapport visuel au monde », in *Politix*, vol. 10, n°39, p. 86-108, p.107. Dodier N., Baszanger I. (1997), « Totalisation et altérité dans l'enquête ethnographique », in *Revue française de sociologie*, N° 38-1, p.37-66., p.54.

²¹⁰ De Munck J., Zimmermann B. (dirs.) (2008), « La liberté au prisme des capacités, Amartya Sen au-delà du libéralisme », *Raisons Pratiques*, n° 18, Paris, Editions de l'EHESS., p.14.

²¹¹ Berelson B. (1952), *Content Analysis in Communication Research*, Michigan, Free Press., p.329. Lagroye J., (1991), *Sociologie politique*, Paris, Presses de la FNSP, p.310.

pas de bois. Oui, mais je me rends compte que [comme on est en copropriété] si le bois est dégradé, c'est moi qui vais le payer. Et il est dégradé. Et les terrasses aussi. Ils passent à travers les terrasses des gens. Oui, vous poussez votre tête vous allez voir les terrasses. Il y a sept ans qu'on est là. Il y a des bois qui sont explosés. Vous pensez que le propriétaire, il va faire quelque chose? Il va le déclarer pour la décennale? Non, il ne dit rien du tout [L'interviewé fait ici référence au copropriétaire détenant le plus de parts : le bailleur HLM qui possède les logements locatif dans ce bâtiment "mixte", mais qui est aussi un des acteurs essentiels qui ont porté le projet d'écoquartier mené par le Député, Maire et Président de la Communauté Urbaine]. *Alors c'est nous qui allons dire : "Attention le bois là, chez vous là, il n'est plus beau, il faudra faire une déclaration...". Mais, après c'est nous qui devons payer* » (propriétaire occupant, écoquartier)²¹².

On voit ici que l'incorporation des déprises vis-à-vis des acteurs urbains qui ont créé l'écoquartier, ici par le biais des dispositifs de copropriété, constitue une récupération, plutôt qu'un aboutissement réussi de la dimension critique de ces déprises. En effet, ceux qui incorporent les déprises des autres peuvent ainsi inverser les processus de resymétrisation que ces derniers avaient réussi à mettre en œuvre (« *Pas de bois* »). Il s'ensuit une nouvelle situation de dépossession de la personne d'elle-même (« *Après c'est nous qui devons payer* »).

Cette approche par la dépossession de nos expériences permet de mieux comprendre la part d'absence que peut produire un cadre reconnu comme légitime. On peut d'ailleurs faire l'hypothèse que la transformation des déprises en conventions ou en normes, ou de manière plus générale par l'indexicalité propre à toute communication, constitue leur mode d'incorporation minimal.

Plutôt que d'envisager un acteur-réseau ou un "mailleur" connexionniste²¹³ sachant se jouer jusqu'à l'épuisement de cette "domination douce" qui incorpore la "critique artiste" pour mieux faire face à la "critique sociale"²¹⁴, prendre la mesure des dépossessions que produit l'endogénéisation des critiques et des déprises, suppose non seulement de repérer les compétences que ce type de domination sollicite et met à l'épreuve, mais aussi de repérer les nouvelles déprises qu'il peut favoriser ou laisser émerger dans ses impensés, comme par exemple, une possibilité renforcée de passer du Nous au Je.

²¹² Entretien (4 avril 2017)

²¹³ Id., p.438-439.

²¹⁴ L. Boltanski et E. Chiapello (1999), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, Paris.

2.d.1 Pourquoi le “lâcher-prise” est-il aussi une manière de resymétriser ?

Une déprise peut être un acte volontaire. Le “lâcher-prise” devient alors une stratégie lorsque la confrontation est trop coûteuse. Mais le “lâcher-prise” est-il aussi une manière de resymétriser ? Si, par exemple, le militant – ou le porte-parole – estime que les conséquences de son irréductibilité lui seront dommageables, soit directement, soit en raison du blocage de la situation qu’elle pourrait provoquer, il peut inventer une scène – par exemple culturelle, performantielle ou émotionnelle – sur laquelle celui qui domine verra qu’il se passe quelque chose, mais peinera à avoir prise dessus. S’agit-il d’un travail de resymétrisation qui se traduit en situation par un processus de déprise ou d’un simple déplacement du cadre de l’épreuve ? Si l’on considère que la resymétrisation ne constitue pas un état, mais un processus qui repose aussi sur un travail de déprise, alors elle pose autrement les questions de l’incommensurabilité ou de l’irréductibilité, qu’il s’agisse des militants de Doel 2020 qui luttent contre l’extension du port d’Anvers en fabricant une culture à préserver, celle d’un paysage des polders²¹⁵, du décrochage de portraits d’Emmanuel Macron dans les mairies pour alerter sur l’urgence climatique, ou de l’intervention de Greta Thunberg²¹⁶ aux Nations unies pour les mêmes raisons.

Nous avons déjà défini les figures de la dépossession (subie) et de la déprise (mise en œuvre), par le *rejeté* en asymétrie et l’*attaché* sous emprise. La spécificité de cette approche par les processus relationnels de déprise consiste à faire reposer la description moins sur ce que les acteurs construisent que sur ce dont ils doivent se dépendre. La déprise en asymétrie repose sur un travail de dissociation entre les espaces, acteurs et objets, d’avec les idéaux normatifs diffusés, pour ce qui nous concerne, par les acteurs et dispositifs qui portent la ville durable :

« J’ai dit [à la responsable de la Maison de quartier] : “moi, je suis joueur de pétanque, si vous voulez, de façon à réunir tous les gens du quartier, la mixité sociale, j’organise une journée pétanque”. Alors, pour ça, j’ai payé de ma personne parce que j’ai été voir tous les commerçants, j’ai été voir le pharmacien qui m’a offert une montre, le fleuriste, un bouquet de fleurs, le... J’avais des lots pour tout le monde. J’avais au moins, j’avais des jeux de cartes, j’avais... Le défaut, c’est qu’il faut du monde, donc pour avoir du monde, qu’est-ce que je faisais ? Il y avait les amis d’ici, mais les amis des amis sont mes amis donc, il y en a qui venaient avec leurs amis, moi je venais avec mes amis et il y avait des gens qui n’étaient pas du quartier, mais c’est pas grave, ça faisait quand même une belle journée. Les gens vont voir que ça marche, parce que si on

²¹⁵ Boissonade J., Hackenberg K. (2011b), « La nature contre la culture ? De la controverse écologique à la mise en ordre du milieu local », *Développement Durable & Territoires*, <http://developpementdurable.revues.org/8935>

²¹⁶ Sommet sur l’urgence climatique organisé le 23 septembre 2019 par les Nations unies.

*est à deux, ça ne marchera pas, et puis ils vont revenir, mais non. Ça finissait par être un peu entre nous, même si on était une trentaine, on était plus, je peux vous faire voir des images, tout le monde était content. Je voulais que tous les gens... qu'on fasse connaissance, qu'on se dise bonjour. Parce qu'au début, vous ne connaissez pas la personne puis après vous dites "moi, c'est Joël", parce que moi je mettais les prénoms et non les noms, donc il y avait un tableau avec tous les prénoms. (...) On était 30/40 maximum, non peut-être pas 40, mais vous pouvez voir les images, on était tous contents, mais les gens n'ont pas adhéré. Alors, il y a eu une nouvelle directrice, et moi j'ai proposé de continuer, mais **il faut reconnaître que si je n'amène pas du monde, ça ne fonctionne pas. J'ai [dit] à la directrice en intérim (...) que j'allais me retirer, mais légèrement, "je suis toujours là, je suis prêt à tout organiser" et prendre parce que c'était facile la façon dont j'avais organisé, c'était gérable, mais j'ai dit que c'était à elle maintenant d'aller chercher les gens, parce que si c'est toujours à moi d'aller chercher mes amis, ça devient un club d'amis, ça n'est plus le but recherché. Elle a dit qu'elle en avait fait part à la nouvelle qui est, je ne sais plus son nom, et je n'ai jamais eu de nouvelles, donc je me suis arrêté, je n'ai jamais eu de nouvelles, je crois que c'est pas un truc qui lui plaisait, je ne sais pas pourquoi. On lui avait dit de faire un truc de cuisine, de couture pour que toutes les dames, on est presque tous en retraite ici, pour qu'on puisse faire une après-midi récréative comme ça. (...) J'avais mis ça en place parce que mon idée était que tout le monde se rencontre, ça me faisait plaisir d'habiter un écoquartier, mais vous avez vu, tout est tombé par terre! On revit comme des égoïstes. Mes amis me demandent, "alors le concours de boules?", je leur dis que "le concours de boules on va le faire, mais entre nous"*** » (propriétaire occupant, écoquartier)²¹⁷.

Au même titre qu'instaurer un conflit, arriver à fuir confirme aussi que nos actes comportent une certaine portée. S'attacher à ce moment-là, s'occuper de ce travail-là que les acteurs doivent réaliser à cette occasion, nous permet de nous débarrasser de la vision héroïque de l'acteur et des groupes, des résistances et des mobilisations.

Dans une sociologie attentive aux resymétrisations il y a en effet, plusieurs niveaux de déprise qui se chevauchent, avec cette idée qu'il y a toujours un interstice, un coin, dans lequel il serait possible que les choses reprennent. Cependant, on ne se pose pas la question en termes de marges ou de trous. Il s'agit de comprendre autrement ce qui anime ceux qui subissent une emprise ou une asymétrie. Dans les démarches critiques ou pragmatiques, ce sont tout de suite les figures de la prise ou de la résistance, qui sont invoquées. Pourtant, on peut faire l'hypothèse que ce qui les anime d'abord, c'est d'arriver à engager un processus permettant de se rapprocher d'un idéal de symétrie.

²¹⁷ Entretien, 4 avril 2017.

Une situation qui peut mener jusqu'au conflit, mais autorise aussi la fuite. Bref, plutôt Anna Tsing²¹⁸ ou Nina Eliasoph²¹⁹ que Michel de Certeau²²⁰ ou John Scott²²¹.

2.d.2 L'incorporation : un gouvernement par les conséquences

Au-delà du rôle que la notion a joué en psychologie²²², on peut repérer plusieurs conceptions sociologiques de l'incorporation :

- La conception cognitiviste, dans laquelle les premiers apprentissages, y compris ceux issus de la relation mère-enfant in utero, sont supposés déterminer en très grande partie le destin de ces enfants ;
- L'incorporation bourdieusienne, souligne l'illusion biographique qui consiste à croire en la singularité de nos parcours, alors qu'ils relèvent avant tout d'un social incorporé²²³, notamment par le biais de l'habitus ;
- L'incorporation au sens dialectique chez les sociologues critiques – ou Louis Althusser²²⁴ par exemple – vise à internaliser la culpabilité et incorporer les contraintes.
- L'incorporation vue par la sociologie l'action²²⁵, s'intéresse à un corps qui fonctionne comme opérateur d'habitudes, de production d'habitudes et va permettre de circuler dans le monde sans à chaque fois redéfinir ce qu'est une table, une chaise, etc.

Pourquoi l'incorporation des déprises est-elle essentielle, alors qu'elle n'est pas censée qualifier toutes les situations de domination ?

Tout d'abord, si pour les sociologies pragmatiques les controverses sont des moments de révision des croyances, une sociologie attentive aux resymétrisations tente de comprendre comment cette révision des croyances peut dépendre la personne d'elle-

²¹⁸ Tsing A. (2017 [2015]), *Le champignon de la fin du monde : sur la possibilité de vivre dans les ruines du capitalisme*, Paris, La Découverte, Coll. Les empêcheurs de penser en rond.

²¹⁹ Éliasoph N. (2010 [1998]), *L'évitement du politique. Comment les américains produisent l'apathie dans la vie quotidienne*, Paris, Economica.

²²⁰ De Certeau M. (1990), *L'Invention du quotidien, tome 1, Arts de faire*, Paris, Gallimard.

²²¹ Scott J. (2009 [1990]), *La Domination et les arts de la résistance. Fragments d'un discours subalterne*, éd. Amsterdam.

²²² Landman C. (2007), « L'être et l'avoir (première partie) : Une lecture lacanienne du concept d'identification chez Freud », *La revue lacanienne*, 4(4), p.75-82.

²²³ Bourdieu P. (1986), « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 62-63, juin, p. 69-72. Pour une approche critique de cette notion : François, F. (2007), « Le social incorporé dans l'individu et sa représentation dans le discours : Bourdieu, l'habitus et l'(auto)biographie », in *Langage et société*, N°121-122(3), p.45-56.

²²⁴ Le Blanc G. (2004), « Être assujetti : Althusser, Foucault, Butler », *Actuel Marx*, 36(2), p.45-62.

²²⁵ Conein B. (1998), « La notion de routine : problème de définition », in *Sociologie du travail*, 40^e année n°4, Octobre-décembre, p.479-489. Thévenot L. (1994), « Le régime de familiarité. Des choses en personne », *Genèses*, N°17, p.72-101.

même. Les croyances étant des dispositions à agir, ces transformations de la personne peuvent en effet, lui permettre de garder une prise sur les processus, mais elles limitent le plus souvent les possibilités de cette personne à se déprendre des nouvelles croyances pour comprendre ce qui se passe :

Armés de rares vestiges, ainsi que des noms de rue rappelant les évènements (opération Dynamo) les navires (Le Zelande, Le Valparaiso, timonerie, cabestan) et les personnages (Léon Jouhaux, Jean Becaert) qui avaient marqué cette épopée ouvrière, mêlés aux grands hommes du siècle dernier (Ferdinand Buisson, Nelson Mandela, André Malraux), les nouveaux habitants de l'écoquartier ont pour mission « *d'incarner le renouveau du site des Chantiers de France* »²²⁶. Pourtant, ***cette volonté mémorielle toute récente va à contre-courant de tout le travail de déni réalisé depuis la démolition quasi-totale des chantiers navals. Si les acteurs publics cherchent par leur action à réactiver les racines portuaires de ces nouveaux habitants provenant pour l'essentiel [de l'agglomération] les références à leur parcours résidentiel ne sont en revanche rappelées que pour souligner la rupture que constitue ce nouveau lieu d'habitat par rapport à tout ce qu'ils ont connu auparavant. D'un côté, les nouveaux habitants posent des repères au quotidien et tentent par-là de lier leurs nouvelles expériences avec leurs pratiques antérieures, mais de l'autre les acteurs urbains (élus portant le projet, techniciens déclinant les dispositifs, promoteurs diffusant les représentations, etc.) s'approprient leur passé, présent et futur légitimes.***

Ensuite, si une domination n'est efficace que par les "complicités, les connivences et les compromis"²²⁷ qui sont tissés entre les acteurs, c'est moins en raison des intérêts que produisent l'action ou le discours des acteurs, qu'en raison de la dépossession des expériences qu'ils engendrent :

Devant les craintes de mésusage de l'écoquartier, la ville met en place un "Comité d'Accompagnement et de concertation [de ...]", une démarche d'accueil en trois volets (contact avec les familles, "Ballade-découverte" commune du chantier, réunion après emménagement avec les élus et les services de la mairie). La "ballade" est scandée par une succession d'étapes lors desquelles des panneaux réalisés par la Ville, conjointement avec l'Agence d'Urbanisme, l'aménageur et le promoteur, résument à chaque fois un aspect spécifique du quartier. Ces acteurs urbains exposent aux futurs résidents la "philosophie et les particularités" du projet pour que chacun puisse "faire sa part".

Ces panneaux²²⁸ incorporent par anticipation les déprises susceptibles d'émerger après l'emménagement des résidents. Ils

²²⁶ Maire adjointe de la Ville, courrier adressé aux futurs habitants de la première tranche de l'écoquartier avec le compte-rendu de la balade découverte du quartier, 22 juillet 2009

²²⁷ Barthe Y. et al. (2013), « Sociologie pragmatique : mode d'emploi », *Politix*, 2013/3 N° 103, p. 175-204, p.197. ²²⁸ Deux autres panneaux présentés à cette occasion ne sont pas ici analysés : "Un quartier en mouvement" et "Un quartier à la pointe du tri sélectif".

tentent ainsi de déposséder ces derniers de leurs expériences à venir :

- “Un quartier nouveau qui a une histoire” : le déni de l’histoire des chantiers navals ayant entraîné une déprise du quartier mitoyen par sa banalisation, *on confie un “rôle de reconquête” aux habitants de l’écoquartier en le présentant comme un “lieu de mémoire”, alors que le site des chantiers navals sur lequel a été réalisé l’écoquartier a été rasé quasi-intégralement.*
- “Un quartier vert” : *alors que les modalités du projet d’écoquartier s’immiscent dans les modes de vie domestiques (tri des déchets enterré, “terrasses publiques d’usage privé”, “ventilation naturelle assistée”, etc.) et publics (stationnement, espaces partagés, etc.), les futurs habitants sont dépossédés de tout pouvoir d’élaboration du projet.* Le lexique environnemental est donc ici paradoxalement limité, au profit des situations d’usage (“simple et appropriable”, “rustiques et acclimatés”), sujet d’inquiétude véritable pour les institutions.
- “Un quartier structuré” : *Face aux risques de déprise liés aux nouvelles contraintes d’usage, les institutions et le concepteur font appel à la dimension systémique du projet : une “structure” globale du quartier déterminant la “place” de chacun. Si ce dernier reste à la sienne, “l’équilibre” global pourra être sauvegardé et tous pourront vivre en commun de manière “apaisée”. En revanche, la déprise de l’un ou l’autre menacerait la “sécurité” de tous.*
- “Un quartier singulier” : Le terme d’écoquartier n’apparaît jamais sur les panneaux. Seules les “générations futures” et les “questions de performance énergétique” sont mentionnées. En revanche, *ce caractère “singulier” du quartier reformule les interprétations des expériences à venir en soulignant le caractère électif du projet, mais porte en lui le risque d’échec, celui d’une déprise vis-à-vis des situations d’usage trop contraignantes.*

L’incorporation des déprises relève donc d’un gouvernement par les conséquences, qui renforce ainsi de manière essentielle l’efficacité des modes de domination, mais transforme aussi le type de violence qu’elle produit sur des individus dépossédés²²⁹ :

Le Conseil de Quartier auquel participent les copropriétaires de l’accession sociale à la copropriété, se révèle être un *lieu d’expression et de confrontation instantanée des positions*, qui semble moins se préoccuper de la décision prise ultérieurement par les élus, que de l’action délibérative dans laquelle chacun est engagé, s’apparentant à une performance publique. *Ce présentisme dépossède les Conseillers de toute possibilité d’inscrire leur engagement présent dans la série des précédents*²³⁰. *Faute de cette inscription diachronique, chaque séance du Conseil de quartier vaut pour elle-même, ce qui pose alors la question de son rôle dans*

²²⁹ Chateauraynaud F. (2015), « L’emprise comme expérience », *SociologieS* [En ligne], Dossiers, Pragmatisme et sciences sociales : explorations, enquêtes, expérimentations, p.3.

²³⁰ Hormis pour les membres du Conseil de quartier appartenant au collège associatif, qui sont reconduits d’année en année pour la plupart.

L'incrémentation d'expériences et la construction de compétences partagées et transmissibles. L'absence de compte-rendus gardant une trace des débats et des décisions est d'ailleurs symptomatique du caractère jugé secondaire de toute mémorisation des engagements.

C'est dans ce contexte que la Mairie de Paris assure à chaque mandature une *formation des Conseillers de Quartier* susceptible de les inscrire dans un temps long. Ces formations ont en effet pour but d'une part, de familiariser les Conseillers au fonctionnement de la ville, d'autre part de leur donner les moyens de "bâtir et de réaliser leurs projets", et enfin de les aider "à informer, rendre compte de leur activité, mais aussi à développer des échanges inter-habitants"²³¹. Il s'agit donc d'une *formation consacrée essentiellement à l'acquisition d'un savoir-faire et d'un faire savoir institutionnels, susceptibles de rendre le Conseiller compétent sur les scènes dans lesquelles il doit agir. Face aux experts (élus, techniciens...), le profane devient alors compétent, au risque d'être dépossédé de ses propres interprétations de ses expériences. Devant agir de concert avec ses alter egos, il peine à se déprendre des outils sémantiques portés par les institutions et utilisées dans le débat public.*

Bien que les dispositifs jouent un rôle central dans cette incorporation et malgré la force des contraintes qu'ils exercent, on peut penser que les individus parviennent à évaluer les relations entre ces dispositifs et ce qui leur arrive, témoignant par-là d'une forme d'extériorité normative par rapport à ces derniers. Cependant, on peut penser que plus un dispositif incorpore les déprises de ces individus, plus cette extériorité normative sera rendue difficile :

« Nous sommes réunis ici pour débattre de l'art de vivre ensemble. **Par chance, la démocratie locale progresse par ses erreurs et par tâtonnement** : progresser à l'aveuglette ne me fait pas peur²³². De la complexité des rapports entre différents pouvoirs jaillit la lumière de la construction de notre démocratie. La crise économique qui nous frappe se double d'une crise de confiance à l'égard du politique. La démocratie locale est l'un des moyens de regagner de cette confiance. **Nietzsche disait : "Ce sont les mots les plus discrets qui apportent l'ouragan, des pensées qui viennent à pas de colombe, mènent l'univers"**. (...) »

La démocratie locale n'est ni un contre-pouvoir, ni un attrape-nigaud. Vous êtes ici ni pour concurrencer la démocratie représentative, ni pour perdre votre temps sans reconnaissance ou espoir d'influer sur des systèmes qui vous échappent. Vous êtes ici pour construire un entre-deux complexe et évolutif qui charrie des frustrations mais qui vous comblera, car de notre travail commun, de nos erreurs viendra l'équilibre de la participation »²³³.

Un des habitants participant au conseil de quartier m'exprime son désarroi face au paradoxe de la **démocratie participative portée par cette**

²³¹ Ces principes généraux sont ensuite déclinés arrondissement par arrondissement ([En ligne], Consulté le 07 février 2010, URL : http://www.paris.fr/portail/viewPDFFileServlet?file_id=8004)

²³² Hamou Bouakkaz, non voyant, fait ici allusion à sa situation.

²³³ H. Bouakkaz (2009), Les rencontres de la démocratie locale du 18^e arrondissement, Adjoint au Maire de Paris en charge de la Démocratie Locale et de la Vie Associative, 14 mars.

instance, qui est censée permettre aux citoyens de prendre part aux décisions, ne serait-ce que par leur rôle consultatif. Si leur avis est pris en compte par le conseil municipal, tous sont co-responsable de cette décision et « si on ne sait pas qui a pris la décision, on ne peut plus voter pour une alternative »²³⁴.

En revanche, face à ces incorporations, l'interprétation par les acteurs des nouvelles expériences qui traversent ces dispositifs et le travail de conception et de déprise qu'ils mettent en œuvre pour en sortir, leur permet de resymétriser les relations :

Les acteurs professionnels et institutionnels interprètent l'expérience des copropriétaires comme devant relever de l'intérêt général, puisqu'il s'agit d'accédants sociaux qui ont bénéficié de cet accès à la propriété à des conditions favorables grâce à un investissement public de la part de la collectivité. Ils demandent donc aux accédants, devenus propriétaires par la grâce du public, de ne pas se mobiliser pour faire valoir leurs intérêts privés. Mais ces copropriétaires ont considéré que puisque leur statut relève d'une dimension à la fois collective (copropriété coopérative) et publique (accession sociale), ils possèdent une légitimité singulière pour envisager d'accéder à la décision. Ils ont donc dû se déprendre de l'intérêt général tel qu'il était porté par la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre, pour endosser autrement cet intérêt général et ont argumenté en ce sens pour faire respecter les engagements en termes de qualité des travaux, signés dans le cadre de marchés publics bien antérieurs à leur arrivée. Ce travail de déprise vis-à-vis d'un intérêt général opposé aux intérêts particuliers constituera le socle qui va permettre aux copropriétaires coopératifs de sortir du syndrome NIMBY dans lequel le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre voulaient les enfermer.

C'est le même travail de déprise qui est mis en œuvre peu après, vis-à-vis des injonctions tacites de la collectivité concernant une demande de la part des copropriétaires et des riverains, visant à rendre piétonne la ruelle qui dessert le bâtiment :

Dans cette opération d'accession sociale à la copropriété, ce n'est pas l'habitat créé par le biais de celle-ci qui intéresse d'abord les pouvoirs publics, mais l'espace commun antérieur (classes populaires déshéritées, prostituées, consommateurs de drogue, SDF, etc.) qu'il repousse par sa présence. Alors que les copropriétaires étaient censés construire leur vision de l'espace public dans ce contexte par lequel l'institution municipale souhaite qu'une nouvelle appropriation chasse l'ancienne, afin de garantir dans le temps la transformation socio-urbaine du quartier, les copropriétaires considèrent que leur bâtiment possède une dimension à la fois patrimoniale (propriété privée), collective (copropriété coopérative) et publique (accession sociale aidée) qui va leur faire adopter une démarche différente de celle prévue. Une pétition, ainsi que plusieurs courriers et courriels vont être envoyés au Maire de l'arrondissement et à l'adjoint responsable de la voirie. Des entretiens auront lieu avec ce dernier et avec d'autres adjoints.

²³⁴ Entretien, Conseiller de quartier, 14 mars 2009.

Dans leur action, les copropriétaires se déprennent de l'accusation de favoriser leur intérêt particulier sur l'intérêt général. Si le risque d'accident dans cette ruelle au statut incertain, pour les copropriétaires ou leurs enfants est régulièrement mentionné, le souci de l'autre l'est tout autant : « **On ne veut pas fermer la rue pour être entre nous, mais au contraire l'ouvrir aux piétons de l'extérieur** ». Autrement dit, *d'un côté la collectivité élabore un projet urbain reposant de manière tacite ou explicite sur une coveillance et un effet NIMBY, pour garantir une transformation durable de la population fréquentant cet espace. De l'autre, les copropriétaires se déprennent de toute intention NIMBY afin de rendre légitime leur action face à une collectivité susceptible de le leur reprocher – alors que c'est cette dernière qui a fondé la viabilité de son projet urbain sur ce type d'effet.*

2.d.3 Faire face aux incorporations

Quelles sont les spécificités du travail de resymétrisation lorsqu'il s'agit de faire face aux incorporations des déprises précédentes ?

Nous évoquons le fait que ceux qui incorporent les déprises des autres peuvent ainsi inverser les processus de resymétrisation que ces derniers avaient réussi à mettre en œuvre. Il s'ensuit une nouvelle situation de dépossession de la personne d'elle-même. On comprend que face à cette incorporation, le travail de resymétrisation soit particulièrement difficile. Nous souhaitons cependant mesurer les limites de ce gouvernement par les conséquences et comprendre ce qui à chaque fois le déborde :

« **Quand on a signé le bail, on nous a dit c'est un écoquartier, mais c'est du marketing ! C'est une déception. Si on ne m'avait pas vendu ça, je me serai pas posé autant de questions. Tout découle du fait qu'on pensait que c'était un écoquartier ! En présentant ça comme un écoquartier, on fait tout à l'envers, on a fait un pas en arrière dans le tri ! Je faisais plus à Lille.... Ça ne va pas aider les habitants à avoir une vraie conscience écologique** » (locataire du parc privé, écoquartier)²³⁵.

« **Pour un écoquartier, on a du mal à concevoir le boulevard de contournement et le pont et les voitures qui iront à vive allure. C'est contre le projet. Tout le flux avec le pont, ça va être compliqué. C'est déjà compliqué. Je veux être constructif au maximum mais l'écoquartier on n'en parle plus. Les gens ont peur pour la vue, notamment les marins... ça va perdre de sa superbe ! Ce n'est pas dans un esprit critique ! C'est juste que ce n'est pas dans l'esprit écoquartier un boulevard de contournement. On ne peut pas dire les choses et faire le contraire ! Et il n'y a pas de concertation !** » (propriétaire occupant, écoquartier).

Le travail de déprise peut donc réduire la force des incorporations précédentes, voire produire des frictions susceptibles d'entraîner des bifurcations :

²³⁵ [Bureau d'études et de conseil] (2012), *Enquête qualitative auprès des habitants du quartier [...]*

Les Fabriques d'Initiative Locale (FIL) sont les dispositifs participatifs mis en place par la municipalité, lors de l'arrivée de la nouvelle équipe municipale. Il s'agit de dispositifs temporaires, dont le but est de résoudre collectivement avec les habitants des problèmes spécifiques (circulation, programmation d'un équipement, etc.). La forme de chaque FIL (intervenants, modalités de fonctionnement, etc.) est censée être déterminée en fonction du problème posé et des objectifs à atteindre.

Une FIL se déroule au sein de la Maison de quartier située dans l'écoquartier²³⁶. Elle est consacrée à la présentation des "lieux magiques", lieux de l'écoquartier que les résidents doivent déterminer eux-mêmes et indiquer en collant une gommette sur le grand plan affiché au mur. Le fait de déterminer ces "lieux magiques" est censé permettre aux habitants de se déprendre d'une attitude négative, dont les récriminations vis-à-vis du quartier qui se sont accumulées depuis plusieurs années sont le symptôme. Il s'agit donc d'adopter au contraire un regard positif sur cet espace urbain, en révélant des lieux du quartier qui pourraient être valorisés dans un futur projet de réaménagement des espaces publics.

Un prestataire extérieur est chargé de l'animation : « *Nous, on a arpenté le terrain, mais les "lieux magiques", c'est regarder [le quartier] autrement* ».

Un habitant intervient : « *Vous voulez voir avec nos yeux ?* ». *Il souligne ainsi la contradiction entre la posture affirmée par les prestataires indiquant se mettre à la place des habitants et celle leur demandant de se déprendre de leur posture habituelle pour "voir autrement" le quartier.*

« *Ils [les prestataires extérieurs chargés de l'animation de la Fabrique d'Initiative Locale] nous ont dit qu'il fallait rompre avec les habitudes de "concertation-doléances". "On ne veut pas entendre de doléances. On tient à votre disposition un cahier de doléances qui sera transmis à la mairie. (...) Il ne faut pas tout attendre de la mairie".*

Il y a des fontrières pleines d'eau. Ce n'est pas un groupe d'habitant qui peut le faire. (...) Ils nous ont dit : "On réfléchit à ce que le quartier sera dans cinq ans". (...) Ils m'ont donné un peu l'impression de faire une animation pour les collégiens, avec des termes ronflants : au lieu de parler des problèmes, on devait parler des "lieux magiques". Ils nous ont parlé "d'effervescence citoyenne". Alors quand on prend des PV [à cause de la limitation des places de stationnement dans l'écoquartier] et qu'il y a des chambres d'enfants moisies, l'"effervescence citoyenne"... (...) Ce sont toujours les élus qui décident de quoi on parle. (...) Qui sont les responsables entre le Port autonome, S3D, la mairie, les bailleurs, la CUD, etc. ? »²³⁷.

Adjointe au Maire en charge de la Démocratie locale : « *Le thème des Fabriques d'Initiative Locale est décidé en Comité de pilotage et après on revoit la com. Le prestataire a fait son trip sur [le quartier] avec les "lieux magiques". Chez nous, il y a des techniciens qui ont du mal à changer de vocabulaire. Sur [le quartier] on a pris un prestataire parce qu'on n'avait pas les moyens de le faire en direct et la S3D [l'aménageur de la zone] avait une enveloppe de remédiation (dialogue avec la population). C'est S3D qui les paye. Ils ont fait le contrat. Quand on est architecte, on a envie d'imaginer, mais quand on travaille avec les habitants c'est un peu frustrant. Chacun a l'impression d'avoir la bonne solution. Ils sont partis très vite dans la reprogrammation (aménagement) en pensant que la remédiation était faite par le cahier*

²³⁶ Réunion du 14 janvier 2016.

²³⁷ Propriétaire d'un logement donnant sur le quai de l'écoquartier, membre de l'association Vivre au [...], 26 février 2016.

de doléances. (...) Il était prévu qu'on parle des aspirations résidentielles, ce qui ne veut rien dire. On les a recadrés. On leur a dit qu'on ne peut pas faire rêver les habitants avec un projet, si on ne résout pas leurs problèmes d'aujourd'hui. On leur a dit qu'on refusait de parler projet tant qu'ils n'apportaient pas des propositions sur le désenclavement et le stationnement. Du coup, à la séance d'après, on est arrivé avec la solution. Du coup, ça correspond pas trop au principe des Fabriques d'Initiative Locale. Lorsqu'on leur a dit que celle d'après porterait sur (...) ils nous ont dit de venir avec les arbitrages. On leur a dit que non. Le but des Fabriques d'Initiative Locale c'est de discuter avant »²³⁸.

Les dispositifs participatifs par projet de type Fabriques d'Initiative Locale incorporent les critiques et les déprises qui entachent les dispositifs participatifs classiques, considérés comme des rituels déconnectés des préoccupations concrètes et quotidiennes des habitants. Pourtant, comme les précédents, ils font face à une défiance et à une déprise qui ne peut simplement s'expliquer par l'écart entre les principes sur lesquels reposent ces nouveaux dispositifs et une inertie des professionnels de la participation dont le savoir-faire resterait calqué sur l'ancien régime. Comme d'autres²³⁹, nous avons montré que les citoyens, des copropriétaires coopératifs ou les résidents d'un écoquartier, se mobilisent de manière efficace, dès lors que leurs intérêts immédiats sont en jeu. Alors même que pour l'élue « *le but des Fabriques d'Initiative Locale c'est de discuter avant* », pour l'habitant interviewé, « *ce sont toujours les élus qui décident de quoi on parle* ». Demander aux acteurs politiques « *de venir avec les arbitrages* » permet de se déprendre à nouveau d'un dispositif participatif qui permet enfin de discuter avant, mais uniquement sur ce qui a été déterminé de manière exogène par les élus. Comme si le travail des uns visant à incorporer les déprises précédentes pour transformer les dispositifs et avoir prise sur les habitants par des relations asymétriques renouvelées, allait de pair avec celui des autres consistant à réduire ces nouvelles relations asymétriques en cours, bref, un inlassable travail de resymétrisation.

Conclusion intermédiaire

Ce chapitre était consacré à l'incorporation par ceux qui souhaitent prolonger leur emprise ou une asymétrie qui leur est favorable, des déprises qui leur ont été opposées pour en sortir.

L'incorporation des déprises par certains groupes ou individus transforme en effet, les formes de dépossession et donc de violence qu'elle exerce sur d'autres. Plus un

²³⁸ Adjointe au Maire en charge de la Démocratie locale, entretien du 25 mars 2016.

²³⁹ Blondiaux L. (2008), *Le nouvel esprit de la démocratie*, Paris, Seuil, p.26.

dispositif incorpore les déprises de ces groupes et individus et plus on peut penser que toute extériorité normative sera rendue d'autant plus difficile. Cependant, si cette incorporation est un moyen pour les premiers de fabriquer de nouvelles formes de dépossession plus difficiles à défaire, elle ouvre aussi pour les seconds de nouvelles opportunités de déprises qu'elle peut favoriser ou laisser émerger dans ses impensés. Potentiellement, un travail de déprise peut donc à nouveau réduire la force des incorporations précédentes, voire produire des frictions susceptibles d'entraîner des bifurcations.

2.e. Dimension structurelle : l'inlassable travail de resymétrisation

Dans la mouvance pragmatiste, l'absence de critique des situations asymétriques de la part des acteurs est le plus souvent considérée comme la preuve d'un "manque relatif d'appuis matériels et organisationnels"²⁴⁰ qu'il s'agirait d'observer (pour le chercheur) et de combler (pour l'acteur) afin de faire advenir les mobilisations espérées. Le vocabulaire de la prise pense plutôt "les opérations critiques à partir des contraintes d'accessibilité que rencontrent les acteurs face à des univers opaques, parfois même opacifiés"²⁴¹.

Utiliser la notion de resymétrisation dans notre modèle nécessite de situer notre approche de ce terme de symétrie, qui a une histoire épistémologique. De manière générale, la sociologie pragmatique se caractérise en effet, par une approche symétrique des acteurs et des valeurs qu'ils défendent, réfutant a priori toute hiérarchisation.

David Bloor défend une exigence de "symétrie généralisée" dans les sciences, leur histoire et leur sociologie. Sa méthode consiste à analyser les phénomènes à partir du travail en train de se faire et non pas avec une vision rétrospective dissymétrique depuis leur réussite ou leur échec²⁴². Luc Boltanski et Laurent Thévenot défendent une "symétrie restreinte" qui relève elle aussi avant tout de considérations épistémologique et méthodologique propres à la recherche

Nous faisons référence dans notre modèle à un autre type de symétrie, défini par Francis Chateauraynaud. Cette notion de resymétrisation prend sens en effet, sur le fait qu'une

²⁴⁰ Barthe, Y. et al. (2013). Sociologie pragmatique : mode d'emploi. Politix, 2013/3 N° 103, p. 175-204, p.197.

²⁴¹ Chateauraynaud F. (2018), « De la criticité des causes environnementales. Saisir les controverses publiques par les milieux en interaction », Version du 28 mai 2018, texte pour les actes du colloque Les paroles militantes dans les controverses environnementales (Metz, novembre 2017)

²⁴² Bloor D. (1983), *Socio-logie de la logique ou les limites de l'épistémologie*, Paris, Pandore. Bloor D. (1997), « Remember the "Strong Programme" ? », Enquête [En ligne], N°5.

relation est considérée comme symétrique lorsque les prises des acteurs sont de force équivalente. Considérant que ces situations dans lesquelles les acteurs sont égaux devant l'épreuve sont rares voire inexistantes²⁴³, nous adoptons donc un postulat d'asymétrie dans lequel toute situation reposant sur un même "espace de calcul"²⁴⁴ est *a priori* asymétrique²⁴⁵ ou sous emprise²⁴⁶.

Le travail de resymétrisation ne relève pas d'une action – héroïque ou non – valant pour elle-même ou un état à atteindre. Ce concept peut être considéré pour l'instant, comme étant un meilleur terme que contestation, déplacement, rééquilibrage, etc., parce que ses enjeux sont d'abord relationnels, même si ses conséquences sont sociales, économiques, etc. Il s'agit d'un processus relationnel "en cours" qui met à l'épreuve les dimensions structurelles des situations. Les acteurs n'obéissent donc pas à une grammaire impérative qui entrainerait n'importe qui dans n'importe quelle situation à éprouver le besoin irréprouvable de resymétriser, alors même qu'ils n'utilisent pas cette notion, mais nous tentons de comprendre l'étayage de la diversité des processus et des situations qui conduisent les acteurs à réaliser un travail de resymétrisation :

En l'occurrence, *le travail de resymétrisation des copropriétaires coopératifs s'appuie moins sur une conviction partagée et des intérêts communs, que sur le fait que chacun a inscrit cette action de resymétrisation dans son parcours et sa situation propre*. La fragmentation des expériences qui paraissait au départ un handicap, s'est finalement révélée être une ressource permettant de stabiliser les actions communes en action légitime pour chacun, malgré des revendications – financière, politique, symbolique, éthique, etc. – qui pouvaient parfois être assez éloignées les unes des autres.

Par exemple, lorsque les copropriétaires coopératifs s'appuient sur la dimension publique des marchés signés, afin de demander aux acteurs en cause le respect de ces documents techniques contractuels, *le travail de resymétrisation ne consiste pas à transformer les problèmes personnels de chacun en objets publics communs, mais plutôt à rendre audible la dimension partageable publiquement de chacune des expériences et problèmes spécifiques*.

²⁴³ Boissonade J. (2015b), « Une approche pragmatiste dans la critique du développement durable », in *La ville durable controversée. Les dynamiques urbaines dans le mouvement critique*, Paris, éditions Petra, Collection "Pragmatismes", p.41-72.

²⁴⁴ Chateauraynaud F., Debaz J. (2017), *Aux bords de l'irréversible. Sociologie pragmatique des transformations*, Éditions Petra, p.595.

²⁴⁵ Chateauraynaud F. (2006), « Les asymétries de prises. Des formes de pouvoir dans un monde en réseaux », Paris, Documents du GSPR, EHESS.

²⁴⁶ Chateauraynaud F. (2015), « L'emprise comme expérience », *SociologieS* [En ligne], Dossiers, Pragmatisme et sciences sociales : explorations, enquêtes, expérimentations.

Lorsque les relations sont asymétriques, les différents exemples évoqués laissent penser que ceux qui les subissent tentent de réduire cette asymétrie, afin d’“échapper aux jeux qui ont pour enjeu la vie et la mort symboliques”²⁴⁷, mais surtout de surmonter la contingence des situations dans lesquelles se révèlent les conséquences bien réelles de ces relations asymétriques ou d’emprise.

Rendre les relations moins asymétriques, sous-entend une gradualité. Cependant, cela ne signifie pas pour autant qu’il existe une asymétrie acceptable, puisque d’une part, notre construction théorique est dénuée de jugement moral. D’autre part, le travail de resymétrisation semble viser un horizon de symétrie toujours repoussé. Nous avons vu en effet, avec le cas de la ville durable²⁴⁸, que ce travail se caractérise par un pluralisme formel (déprise, résistance, critique, etc.), mais semble sur le fond, à la fois homogène, complexe et exigeant (horizon démocratique alternatif total pour des copropriétaires devant vivre ensemble au quotidien, ou pour des “habitants durables” devant préserver la planète), et se réalise par une écologie pratique donnant une place centrale aux collectifs (copropriété coopérative, association d’habitants).

2.e.1 Dimensions structurelle / situationnelle et régimes de resymétrisation

Pourquoi différencier les dimensions situationnelles et les dimensions structurelles ?

Selon les objets et les contextes, les possibilités de fabriquer des prises ou des déprises, nécessaires pour toute resymétrisation, ne sont pas équivalentes. Est-ce que pour autant, les “dimensions structurelles” de l’asymétrie, correspondent à la “domination” décrite depuis longtemps par la sociologie et l’anthropologie ?

La distinction entre les liens de déprise situationnels et le travail de resymétrisation structurel est avant tout analytique. Alors que ce dernier répond aux dimensions structurelles asymétriques qui caractérisent un processus situationnel, le travail de déprise répond à la dépossession produite par ce processus. Autrement dit, le travail de resymétrisation assume la dimension structurelle et le travail de déprise la dimension situationnelle d’un même processus.

C’est ensuite la description du travail de fabrication des déprises, son évolution ou son épuisement, qui permet de mesurer ce qui revient aux dimensions plutôt situationnelles ou plutôt structurelles du processus décrit. Dans une approche

²⁴⁷ Bourdieu P. (1979), *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Éditions de Minuit, coll. “Le sens commun”, p.281.

²⁴⁸ Boissonade J. (2011a), « Le développement durable face à ses épreuves. Les enjeux pragmatiques des écoquartiers », *Espaces et sociétés*, n°147, p. 57-75, p.57.

pragmatiste ou interactionniste, les structures n'ont de sens, que si elles sont activées, si elles sont engagées dans la situation. C'est la raison pour laquelle le situationnel prédomine dans notre modèle. Cependant, ce n'est pas un état asymétrique ou symétrique qui est considéré, mais des relations qui s'effectuent par un travail et dans un processus.

Tenir compte de la structuration asymétrique des situations implique d'inscrire les actions des uns et des autres dans des asymétries qui les déprennent de leurs expériences et dont ils chercheraient à se déprendre, mais aussi du travail réflexif qui permet aux uns et aux autres "d'aborder les structures comme des ressources (ou des cibles) de leurs actions"²⁴⁹.

Ce travail est à chaque fois spécifique. Il s'inscrit dans des régimes de resymétrisation par :

- Coupure de la relation (déprise : Déliaison) : pour resymétriser les relations avec des milieux hétérogènes en interaction ;
- Invisibilisation de la position (déprise : Effacement) : pour resymétriser sa position vis-à-vis de milieux sous contrôle d'une entité ou d'une source de reconnaissance ;
- Relativisation de la vulnérabilité (déprise : Euphémisation) : pour resymétriser sa position sous la menace d'alertes et de risques émergents ;
- Incommensurabilisation de la situation (déprise : Singularisation) : pour resymétriser les relations d'assignation à une catégorie et des dispositifs d'évaluation et de gestion²⁵⁰ ;
- Irréductibilité de la position (déprise : Détachement) : pour resymétriser sa position vis-à-vis des discours dominants ou d'un impératif de justification ;
- Légitimation de l'appartenance (déprise : Attachement) : pour resymétriser sa relation face aux contre-discours.

On peut faire l'hypothèse que la réussite de ce travail repose sur la mise en place de ces régimes spécifiques, traduits dans les types de déprise correspondants, pour répondre à chaque processus situationnel asymétrique à l'œuvre. Cependant, cette approche en termes de régimes de resymétrisation considère moins le passage d'un régime à l'autre que la simultanéité de plusieurs types d'asymétrie. Il faut donc considérer que les acteurs

²⁴⁹ Bénatouïl, T. (1999). Critique et pragmatique en sociologie: Quelques principes de lecture. *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 54e Année, No. 2, pp. 281-317. Nbp. p.299.

²⁵⁰ On peut par exemple interpréter de cette manière une territorialisation expressive qui assume la surexposition pour surmonter les épreuves.

doivent mettre en œuvre et coordonner plusieurs régimes pour pouvoir se dépendre des relations asymétriques auxquelles ils sont soumis.

2.e.2 Objets, conflits et irréversibilité

Dans chaque situation, sur quoi porte la resymétrisation ?

Les objets portent ou amènent des contraintes, donc créent de l'asymétrie. Pour comprendre ce qui est resymétrisable, ce qui l'est moins et ce qui ne l'est pas, il faut donc saisir les contraintes de resymétrisation liées aux objets et aux espaces (système énergétique, fréquentation d'espaces verts, réseaux de mobilité, mode d'alimentation, biodiversité, etc.) :

« Je pense que le quartier a été fait pour une mixité. Propriétaire, locataire, accession sociale. Je pense qu'on va aller de plus en plus sur le logement social. Il faut qu'ils fassent attention à l'équilibre, Il faut un équilibre » (propriétaire occupant, écoquartier)²⁵¹.

Resymétriser relève d'un travail de Sisyphe qui crée une tension dans la relation. Il n'y a donc pas d'objet ou de dispositif qui puisse constituer une référence stable, un étalon de la symétrie. Les géométries sont trouvées en situation et selon la nature des relations, des liens avec les objets qui vont se produire du fait des actions, des milieux, etc., un rapport à l'objet va se créer et autoriser ou pas, d'entrer dans un processus de resymétrisation.

Il ne s'agit pas de nier qu'il puisse y avoir des conflits ou de la violence. On peut d'ailleurs se demander si la transformation d'une controverse commensurable en un conflit qui l'est moins, ou l'inverse facilite ou non les possibilités d'incorporation des déprises, ou encore dans quelle mesure ces différents sens de transformation entraînent des types d'incorporation différenciés.

Pourquoi utiliser systématiquement l'expression de "processus" de resymétrisation et évoquer ainsi la dimension temporelle, c'est-à-dire le temps que ça prend ? Quelle est la portée de la notion de déprise lorsque l'on la croise avec celles de temporalité et d'irréversibilité ? Cette dimension temporelle, nécessaire dans tous ces processus, pose la question de leur réversibilité et du degré de cette réversibilité. Resymétriser, cela peut être en effet, simplement éviter qu'une voie s'impose comme inévitable. Qu'est-ce que cela signifie du point de vue du temps ? Du point de vue de l'anticipation ? Du point de vue du calcul sur les conséquences ?

²⁵¹ [Bureau d'études et de conseil] (2012), *Enquête qualitative auprès des habitants du quartier* [...]

Lorsque l'on se met en retrait d'un processus, on n'a plus aucune prise sur les entités qui portent ce processus. Dans la déprise, il y a donc un risque d'irréversibilité, de perte de prises irréversible et d'une situation sur laquelle on ne peut pas revenir. Alors que la réversibilité peut se penser en termes de degrés, une situation devenue irréversible, ne peut pas l'être. C'est cette différence de statut logique entre la réversibilité et l'irréversibilité qui conduit les acteurs à considérer l'irréversibilité comme un objectif à atteindre ou une crainte à avoir, lorsqu'ils estiment être encore dans un processus réversible.

Face à des processus qui s'annoncent comme irréversibles, fatals, créant une situation d'emprise dans laquelle on ne pourra plus bouger, que l'on ne pourra plus défaire et dont on sera prisonnier, envisager un processus de resymétrisation permet d'inscrire de la temporalité, le temps que prend ce travail, mais aussi d'imaginer une réversibilité, de ré-ouvrir les possibles, de recréer de la réversibilité.

En revanche, il faut différencier les situations dans lesquelles cette resymétrisation peut se faire à faible coût, de celles structurées, comportant une forte inertie, pour ne pas dire irréversibilité. Par exemple, il y a consensus sur le fait que le développement économique industriel mainstream dégrade la nature. Pourtant, il semble extrêmement difficile, voire impossible d'imposer des contraintes pour éviter ses impacts négatifs et les situations environnementales irréversibles qu'il provoque. Les inerties sont telles que l'on est dans une situation qui n'est pas du même type que celle où l'on peut dire : « On reprend tout à zéro, parce qu'il n'y a pas de conséquences ».

Cependant, la resymétrisation commence dès lors que l'on s'engage dans ce travail qui vise à resymétriser. Il ne s'agit donc pas de retirer les choses de leur portée, puisque les acteurs sont réflexifs et perçoivent quand ils vont s'engager dans un processus qui ne va pas dans le sens de ce qui était attendu. Il s'agit de prendre en compte ce travail comme ayant une portée en soi.

2.e.3 Une visée de symétrie des relations

Les sociologies pragmatiques s'intéressent habituellement aux objets (coalitions, mobilisation des ressources, etc.) qui construisent l'expérience du différend et de l'accord, en considérant que l'on ne peut construire de la légitimité sans viser un accord et une démocratie sans différends. L'intérêt d'une sociologie attentive aux resymétrisations consiste notamment à relever ce qui reste en-deçà de ces deux catégories nobles de l'exercice démocratique, que sont le différend et l'accord :

« Le garage, on ne peut pas rentrer notre voiture, du coup on stocke des meubles » ; « Les garages, la plupart du temps, c'est pour le rangement. Ils sont assez petits. Moi, je mets le sèche-linge, les congélateurs, les vélos, les abris de jardin, la cuisine intégrée qui avait 20 ans pour ranger les outils, les aspirateurs, les rollers... Dans la maison, il n'y a pas de rangements et de placards. Il n'y a rien. Tout est visible sur la pièce à vivre » (Locataires, parc locatif social, écoquartier)²⁵².

Par ailleurs, le cycle dépossessions – interprétations – conceptions – déprises – incorporations des déprises – travail de resymétrisation, met cette figure de la déprise en perspective dans un mouvement allant au-delà de l'incorporation éventuelle des déprises réalisées, pour les inscrire dans un horizon de resymétrisation, susceptible de conduire à de nouvelles bifurcations.

Les incorporations de déprises tentent de produire une pluralité d'irréversibilités (autant que de déprises) pour rendre plus couteux le travail de resymétrisation. S'il n'implique pas nécessairement l'élaboration d'un futur, ce travail relève néanmoins des “choses à faire”, possibles ou non, il conduit donc les acteurs à “identifier les formes de détermination du réversible et de l'irréversible”²⁵³, des formes constamment réactualisées, rétrécies ou élargies par les processus situationnels en cours. On peut aussi faire l'hypothèse que le cours des processus relationnels – rétrécissement ou allongement temporel par réactivité ou inertie, transformation de la nature de la controverse, etc. – soit décisif dans les formes que peut prendre le travail de resymétrisation. Cependant, si pour ceux qui incorporent les déprises, il s'agit de stabiliser de “nouvelles associations entre des êtres a priori hétérogènes”, pour les autres, c'est d'abord le caractère inédit de nouvelles dissociations à venir qui semble déterminant dans la félicité du travail de resymétrisation.

²⁵² [Bureau d'études et de conseil] (2012), *Enquête qualitative auprès des habitants du quartier* [...]

²⁵³ Chateauraynaud, F. & Debaz, J. (2017). *Aux bords de l'irréversible*. Sociologie pragmatique des transformations. Éditions Petra, p.90.

3. Conclusion générale

Les mendiants de Calcutta “ne songent jamais à se poser en égaux. Mais cette pression incessante, cette ingénuité, toujours prompte à vous duper, à vous tromper, à tirer quelque chose de vous par la ruse, par le mensonge ou le vol deviennent à la fin insupportables, même pour des êtres humains. Et pourtant, comment s’endurcir ? Car – et c’est là l’impasse – toutes ces manœuvres sont différentes techniques de prière. Et c’est parce que l’attitude fondamentale à votre endroit est une attitude de prière, même lorsque l’on vous vole, que la situation est si profondément et si complètement intolérable”²⁵⁴.

Dans ce deuxième tome de l’habilitation à diriger les recherches, nous nous étions fixé comme objectif de donner quelques éléments sociologiques qui permettent de rendre intelligibles les non mobilisations. Il s’agissait d’ouvrir un espace dans lequel les choses qui n’amorcent pas, ne prennent pas ou ne se traduisent pas par des mobilisations, puissent être interprétables autrement que par leurs manques ou leur absence.

Nous nous sommes tous interrogés un jour sur le silence de l’un ou le départ d’un autre, qu’il s’agisse de groupes ou d’individus. Cette incompréhension nous empêchait d’agir pour trouver une solution à cette situation embarrassante. Pourquoi ne pas reconnaître la puissance de cette absence ? Si se déprendre sans en donner les raisons est plus efficace qu’entretenir une relation avec celui dont on se défie, pourquoi ne pas essayer de comprendre sur quoi repose la portée du lâcher prise et comment elle se construit ?

Véritable conversion du regard, cela nous impose de lire autrement la matière même de ce qui fait la sociologie depuis ses débuts, puisqu’il s’agit ni plus ni moins que de prendre à rebours l’ambition réformatrice des sciences humaines, pour ne pas considérer le “dé-” comme le négatif du “co-”, mais lui donner au contraire une portée émancipatrice. Il nous fallait donc dans ce mémoire faire reposer la description moins sur ce que les acteurs construisent que sur ce dont ils doivent se déprendre.

Le pluralisme qui caractérise la mouvance pragmatiste ne suffit pas à rendre compte de ces déprises sans but ni origine, qui ne font pas nécessairement l’objet d’une codétermination des faits et des valeurs, ou d’un concernement des publics. Les déprises

²⁵⁴ Lévi-Strauss C. (1962), « Crowds », *New left review*, XV, mai-juin, cité par Bordreuil S. (2002), « La construction de l’incivilité comme cause publique », in *L’Héritage du pragmatisme*, Joseph I., Cefai D. (dir) (2002), Éditions de l’Aube, p.311.

peuvent en effet, relever du for intérieur, de la compensation de la conscience, de l'ironie, de la relativisation, de pratiques alternatives, etc.

Plutôt que de nous appuyer sur une sociologie de l'individu, nous sommes partis du travail de Francis Chateauraynaud sur les asymétries de prises, pour nous intéresser d'une part, aux espaces urbains dans lesquels s'exercent leurs relations sociales au quotidien, et d'autre part, aux dispositifs urbains censés répondre à leurs besoins et qui pourtant semblent rater leur cible.

Premier constat, les problèmes que posent les formes urbaines aux individus – et dont ils se défient – relèvent moins de ce qu'elles interdisent (partage privé / public, sous contrôle / hors contrôle, etc.), que de ce qu'elles prescrivent (normes, conventions, etc.). Les interdictions produisent en effet, des relations asymétriques dont on peut se déprendre, et donc aussi potentiellement des opportunités. Les prescriptions en revanche, produisent des relations d'emprise qui rendent plus difficiles le travail d'interprétation et de conception nécessaire pour en sortir.

Deuxième constat, les dispositifs urbains – participatifs par exemple – sont mis en œuvre pour répondre à des critiques portées à l'encontre des modèles précédents. Ils constituent donc une endogénéisation de ces critiques et il devient donc là-aussi, plus difficile d'en sortir.

La ville durable constitue un terrain de choix pour analyser ces deux phénomènes, puisqu'elle en est la combinaison exemplaire, celle d'une ville-dispositif censée répondre d'un même élan aux problèmes économiques, sociaux et environnementaux par une gouvernementalisation des conduites de tous par tous, prescrivant jusqu'à l'intime. Pour celles et ceux qui vivent cette prescription comme une violence sans Monsieur Carnaval à immoler, comment s'en sortir autrement que par la déprise ?

La seconde partie du mémoire tente de construire un certain nombre d'outils qui nous seront utiles pour travailler ces questions dans les années à venir.

De manière générale, les individus tentent de réduire les relations asymétriques auxquelles ils sont soumis, parce qu'elles ont des conséquences bien réelles dans les situations : elles les dépossèdent en partie au moins, de ce qui fait d'eux des sujets.

Cependant, dans les espaces urbains, l'interdiction produit de l'asymétrie et la prescription de l'emprise. Nous avons donc différencié les situations de dépossession en asymétrie avec la figure du *rejeté*, pour lequel la dépossession signifie la perte de

prise, et la dépossession sous emprise avec la figure de l'*attaché* pour lequel la dépossession signifie l'impossibilité de se déprendre.

Face à ces dépossessions, certains acteurs vont interpréter ces situations de manière à concevoir, puis mettre en œuvre un travail de déprise visant à en sortir. Là encore, que la dépossession signifie la perte de prise, ou l'impossibilité de se déprendre n'implique pas le même type de travail. Nous avons donc différencié la figure du *rejeté*, pour lequel le travail de déprise implique de dissocier les espaces, acteurs et objets, des idéaux normatifs dans lesquels ils étaient enchâssés, et la figure de l'*attaché* pour lequel le travail de déprise consiste à évoluer dans un monde de liens faibles, sous les radars de l'emprise.

La réussite des déprises repose sur la mise en place de régimes spécifiques (Déliation ; Effacement ; Euphémisation ; Singularisation ; Détachement et Attachement), répondant à chaque "logique" de dépossession à l'œuvre (Interaction ; Contrôle ; Risques ; Catégorisation ; Discours dominant ; Contre-discours).

Dépossession, interprétation, conception et déprise sont le début d'un cycle qui peut se poursuivre par l'incorporation des déprises, permettant à ceux qui avaient perdu la main – en raison de la déprise des autres – d'exercer de nouvelles formes de dépossession et enfin, la resymétrisation vis-à-vis de ces nouvelles dépossessions.

Ce modèle, présenté comme un long fleuve tranquille est cependant constamment susceptible de donner lieu à des bifurcations, puisqu'il se nourrit en permanence de la faculté de certains à se déprendre de ce cercle d'assujettissement par la dépossession. Cette attention est centrale puisqu'elle permet de comprendre en quoi par exemple, telle ou telle endogénéisation des critiques et des déprises peut favoriser ou laisser émerger de nouvelles déprises dans ses impensés,

Le mémoire se clôt provisoirement sur une distinction entre le travail de resymétrisation qui assume la dimension structurelle du processus que nous venons de décrire et le travail de déprise qui porte la dimension situationnelle de ce même processus. On peut penser en effet, que les acteurs – individus et collectifs – sont confrontés en situation à plusieurs types d'asymétrie et d'emprises croisées. Ils doivent donc alors, mettre en œuvre et coordonner plusieurs régimes de déprises pour pouvoir se déprendre des relations asymétriques auxquelles ils sont soumis. Penser un travail de resymétrisation implique donc de ne pas le réduire à la juxtaposition des différentes déprises mises en œuvre.

Ce n'est que par la reproblématisation des terrains au long cours exposée ici et le défrichage de nouveaux terrains, ainsi que par un dialogue soutenu avec les travaux qui entrent en résonance avec notre entreprise et l'élaboration de pistes méthodologiques seulement esquissées, que nous saurons dans quelques années, si les intuitions et l'échafaudage théoriques de cette habilitation à diriger les recherches sont suffisamment robustes. C'est en tous cas le pari que nous faisons et que nous vous présentons aujourd'hui.

Glossaire

Asymétrie : Tout milieu peut être traversé par des situations ou des processus évolutifs dans lesquels des acteurs s’engagent sur les mêmes objets, alors que certains de ces acteurs ont plus de prises que d’autres sur ces objets. Les acteurs ne pouvant relativiser cette asymétrie, celle-ci produit ses effets performatifs. S’il n’y a pas d’asymétrie en soi, toute situation reposant sur un même “espace de calcul” est donc a priori asymétrique ou sous emprise.

Attaché : Figure en situation d’emprise, dans laquelle la dépossession signifie l’impossibilité de se dépendre. L’attaché est dépossédé de ses capacités à pouvoir se dépendre de cette situation d’emprise. Dans cette situation, l’attaché peut tenter de mettre en œuvre des processus situationnels de déprise qui lui permettent d’évoluer dans un monde de liens faibles, au sein duquel l’“affordance” des espaces et des processus situationnels rend l’action possible.

Conception : Les processus de conception permettent d’interpréter les expériences et donnent ainsi sens aux processus de déprise, ainsi que leur dimension émancipatrice. Les espaces de conception liés au travail de déprise, peuvent relever du for intérieur, de la “compensation de la conscience”²⁵⁵, de l’ironie²⁵⁶, de la relativisation, de pratiques alternatives, etc. Les activités sensibles semblent être le socle de cette activité de conception, d’une part en raison de l’égalité des intelligences qu’elles présupposent, puisque cette sensibilité est potentiellement issue de toute expérience individuelle ou collective, d’autre part en raison des liens que les processus de conception permettent d’établir entre expériences et engagements. Cependant, la conception de déprises communes procède le plus souvent d’un travail de catégorisation-rationalisation, celui-ci risque donc à chaque fois de délégitimer les expériences sensibles en tant que telles (subjectives, incertaines, etc.). Plus la conception s’éloigne de la prescription, qu’elle la

²⁵⁵ Personne qui “se permet” un comportement moralement répréhensible (prendre régulièrement l’avion), mis en balance avec l’adoption à un autre moment d’un comportement favorable à une faible utilisation d’énergie et de ressources (acheter une voiture hybride).

²⁵⁶ “Ce furent moins les critiques, certes importantes pour le dimensionnement général de la filière mais finalement internes à la démarche (« faut-il vraiment trier les pots de yaourt ? »), qui firent peser une menace sur la collecte sélective que la dérision ou l’ironie sur un sujet, la poubelle, que tout le monde n’était pas prêt à considérer comme le « vrai et très sérieux problème de société » pointé par les membres du Collège de la prévention des risques technologiques dans leur rapport sur la loi de 1992” (Barbier R. (2002), « La fabrique de l’usager. Le cas de la collecte sélective des déchets », *Flux*, N°48-49, p.35-46, p.38).

subisse ou qu'elle la prodigue, plus elle est susceptible d'offrir des prises et d'autoriser les déprises.

Dépossession : La force des dépossession, légitimes le plus souvent, traduit et produit une asymétrie ou une emprise qui n'existait pas réellement tant qu'elle n'avait pas été éprouvée ainsi par les milieux et sans nécessairement qu'elle passe par des épreuves repérables par les acteurs. Les acteurs et les milieux sont potentiellement soumis à une multiplicité de dépossession différenciées qui d'une part, entraînent une difficulté à défendre un état des choses, en se targuant d'une expérience de la réalité pour opérer un travail de déprise et de resymétrisation, a fortiori collectif. D'autre part, ces dépossession favorisent une surdétermination des affects qui peut empêcher les acteurs et les milieux de percevoir les enjeux de resymétrisation, ou au contraire les rendre évidents, notamment pour ceux qui habitent un lieu. Pour le "rejeté" en asymétrie, la dépossession signifie la perte de prise, et pour "l'attaché" sous emprise, la dépossession signifie l'impossibilité de se déprendre.

Déprise : Toute déprise est une mise en péril des liens. Répondant aux différents types de dépossession, la réussite des processus situationnels de déprises repose sur la mise en œuvre de différents régimes de déprises : Déliaison ; Effacement ; Euphémisation ; Singularisation ; Détachement et Attachement.

Les processus relationnels de déprise en situation d'asymétrie, mis en œuvre par le rejeté, lui permettent de dissocier les espaces, acteurs et objets, des idéaux normatifs qu'il subit. Cet effort de dissociation repose sur un travail d'interprétation-conception de ses expériences qui rend l'action possible.

Les processus relationnels de déprise en situation d'emprise, mis en œuvre par l'attaché, lui permettent d'évoluer dans un monde de liens faibles, au sein duquel l'"affordance" des espaces et des situations rend l'action possible.

Emprise²⁵⁷ : configuration qui corrompt la perception des expériences et la subjectivation. Un processus d'emprise produit une contrainte prescriptive de type ontologique ou modélisant. Cette prescription amenuise la possibilité de se déprendre, parce que sous emprise, toute déprise devient inconcevable. On ne peut pas resymétriser une relation d'emprise. On ne peut que la casser ou s'en déprendre. Ce sont ces deux

²⁵⁷ Définition librement adaptée de Chateauraynaud F. (2015), « L'emprise comme expérience », *SociologieS* [En ligne], Dossiers, Pragmatisme et sciences sociales : explorations, enquêtes, expérimentations.

alternatives qui peuvent seules instaurer éventuellement une nouvelle situation asymétrique.

Incorporation : L'incorporation par les dominants des critiques qui leur sont portées a déjà été mise en évidence (gouvernement des conduites²⁵⁸, domination douce²⁵⁹). L'incorporation des déprises relève d'un gouvernement par les conséquences. Les incorporations de déprises tentent de produire un pluralisme d'irréversibilités (autant que de déprises) pour réinstaurer de l'emprise ou de l'asymétrie, mais d'abord pour rendre plus couteux le travail de resymétrisation. L'incorporation des déprises semble en effet, rendre plus difficile et retarder la mise en discussion des dispositifs, ainsi que la perception des asymétries et la reformulation de conceptions critiques. Euphémiser les enjeux de resymétrisation fragmente les collectifs critiques, mais permet surtout de faire émerger de nouvelles configurations.

Rejeté : figure en situation d'asymétrie, dans laquelle la dépossession signifie l'impossibilité d'interpréter. Le rejeté est dépossédé de ses capacités à pouvoir interpréter en situation les asymétries qu'il rencontre. Dans cette situation, le rejeté peut tenter de mettre en œuvre des processus situationnels de déprise qui lui permettent de dissocier les espaces, acteurs et objets, des idéaux normatifs qu'il subit. Cet effort de dissociation repose sur un travail d'interprétation-conception de ses expériences qui rend l'action possible.

Resymétrisation : le travail de resymétrisation répond aux dimensions structurelles asymétriques qui caractérisent un processus situationnel, Le travail de resymétrisation tente de resymétriser la structuration des processus situationnels qui usent de ces ressources, dans des régimes de resymétrisation à chaque fois spécifiques (Coupure de la relation ; Invisibilisation de la position ; Relativisation de la vulnérabilité ; Incommensurabilisation de la situation ; Irréductibilité de la position ; Légitimation de l'appartenance).

²⁵⁸ Foucault M. (2004), *Naissance de la biopolitique*, Cours au collège de France 1978-1979 (Sécurité, territoire, population), Gallimard-Seuil.

²⁵⁹ L. Boltanski et E. Chiapello (1999), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, Paris.

Bibliographie

- Agamben G. (2006), « Théorie des dispositifs », revue *Po&sie*, 2006/1, N°115, p.25-33.
- [Agence d'urbanisme]. (2001a), *De [Poséidon] à... Un nouveau projet pour le centre de l'agglomération. Document introductif au débat*, Agence d'urbanisme
- [Agence d'urbanisme] (2001b), Entretiens préparatoires au document : *De [Poséidon] à... Un nouveau projet pour le centre de l'agglomération*, Agence d'urbanisme, doc; interne, non paginé.
- Aibar E., Bijker W. (1997), « Constructing a City: The Cerda Plan for the Extension of Barcelona », *Science Technology Human Values*, 22(1), p.3-30.
- Akrich M., Callon M., Latour B. (dir.) (2006), *Sociologie de la traduction. Textes fondateurs*, Paris, Presses des Mines.
- A. N. (2017), « Attention écoquartier: ne pas dénaturer », *La Voix du Nord*, 31 mars, p.2206.
- Anonyme (1981), « Le silence des intellectuels », *Esprit*, oct./nov., p.194-195.
- Ansart P. et Akoun A. (dir.) (1999), *Dictionnaire de sociologie*. Paris, Le Robert et le Seuil. Bacqué M-H., Biewener C. (2013), *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, Paris, La Découverte, coll. "Sciences Humaines / Politique et sociétés".
- Bajolet, É., Mattei, M.-F., Rennes, J.-M. (2006), *Quatre ans de recherche urbaine 2001-2004*, Tours, Presses Universitaires François-Rabelais, MSH « Villes et Territoires »
- Barbier R. (2005), « Quand le public prend ses distances avec la participation. Topiques de l'ironie ordinaire », *Natures Sciences Sociétés*, 2005/3 Vol. 13, p. 258-265.
- Barbier R. (2002), « La fabrique de l'usager. Le cas de la collecte sélective des déchets », *Flux*, N°48-49, p.35-46.
- Barthe Y. et al. (2013), « Sociologie pragmatique : mode d'emploi », *Politix*, 2013/3 N° 103, p. 175-204, p.197.
- Barthe Y. (2010), « Cause politique et "politique des causes". La mobilisation des vétérans des essais nucléaires français », *Politix*, 3/ 2010, N° 91, p. 77-102
- Béal V., Gauthier M. et Pinson G. (2011), introduction de *Le développement durable changera-t-il la ville ? Le regard des sciences sociales*, Éditions de l'Université de Saint-Étienne.
- Bénatouïl T. (1999), « Critique et pragmatisme en sociologie. Quelques principes de lecture », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 54e Année, No. 2, p.281-317. Nbp. p.299.
- Berelson B. (1952), *Content Analysis in Communication Research*, Michigan, Free Press., p.329.
- Berger M. (2015), « Des publics fantomatiques », *SociologieS* [En ligne].
- Berger M., Charles J. (2014), « Persona non grata. Au seuil de la participation », *Participations*, N°9/2, p. 7-37.
- Berkey A. (2003), *Écoumène. Introduction à l'étude des milieux humains*, Paris, Belin.
- Beslay C., Gournet R., Zélem M-C. (2015), « Le "bâtiment économe" : utopie technicienne et "résistance" des usages », in Boissonade J., *La ville durable controversée. Les dynamiques urbaines dans le mouvement critique*, Paris, éditions Petra, Collection "Pragmatismes".
- Bezes P. (éd.) (2005), *L'État à l'épreuve des sciences sociales. La fonction recherche dans les administrations sous la V^e République*, Paris, La Découverte, p. 188-215.
- Bidet A., Quéré L. et Truc G. (2011), « Ce à quoi nous tenons. Dewey et la formation des valeurs », Introduction à Dewey J., *La Formation des valeurs*, Paris, La Découverte, p. 5-64.
- Blondiaux L. (2008), *Le nouvel esprit de la démocratie*, Paris, Seuil.
- Blondiaux L., Sintomer Y. (2002), « L'impératif délibératif », *Politix*, N° 57, vol. 15, p. 17-35. Bloor D. (1983), *Socio-logie de la logique ou les limites de l'épistémologie*, Paris, Pandora. Bloor D. (1997), « Remember the "Strong Programme" ? », Enquête [En ligne], N°5.
- Boissonade J. (2015b), « Une approche pragmatiste dans la critique du développement durable », in *La ville durable controversée. Les dynamiques urbaines dans le mouvement critique*, Paris, éditions Petra, Collection "Pragmatismes", p.41-72.
- Boissonade J. (2015a), *La ville durable controversée. Les dynamiques urbaines dans le mouvement critique*, Paris, éditions Petra, Collection "Pragmatismes".
- Boissonade J. (2013), « La gouvernance instrumentale mise à l'épreuve. Une accession sociale coopérative face à l'institution participative », in Gobin C., Matagne G., Reuchamps M. et Van

- Ingelgom V. (dir.), *Etre gouverné au 21ème siècle*, coll. "Science Politique", Louvain-la-Neuve (Belgique), ed. Academia, p.147-169.
- Boissonade J. (2011a), « Le développement durable face à ses épreuves. Les enjeux pragmatiques des écoquartiers », *Espaces et sociétés*, n°147, p. 57-75, p.57.
- Boissonade J. (2009), « Les apports de la sociologie pragmatique à la transaction sociale » Le concept de « régimes d'action » dans l'analyse du discours des « jeunes de banlieue », *Pensée plurielle*, 2009/1 n° 20, p. 37-50.
- Boissonade J. (2003), *La dynamique des rassemblements. Les agrégations juvéniles : un espace public de confrontation*, Thèse de doctorat de sociologie, Université Paris X – Nanterre. Isaac Joseph (dir.), Jean-Samuel Bordreuil (rapporteur), Jean-Charles Depaule, Virginie Milliot, Michel Kokoreff.
- Boissonade J., Hackenberg K. (2011b), « La nature contre la culture ? De la controverse écologique à la mise en ordre du milieu local », *Développement Durable & Territoires*.
- Boltanski L. (2009), *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard, coll. NRF Essais.
- Boltanski L. (1990a), *L'amour et la justice comme compétences*, Paris, Métailié.
- Boltanski L. (1990b), « Ce dont les gens sont capables », in Boltanski L., *L'Amour et la justice comme compétences*, Paris, Métailié.
- Boltanski L. (1990c), « Sociologie critique et sociologie de la critique », *Politix*, Vol. 3, N°10-11, p. 124-134.
- Boltanski L., Darré Y., Schiltz M-A. (1984), « La dénonciation », in Actes de la recherche en sciences sociales. Vol. 51, mars 1984, p.3-40.
- Boltanski L., Chiapello E. (1999), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, Collection NRF Essais.
- Boltanski L., Thévenot L. (1991 [1987]), *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, coll. NRF Essais.
- Bonny Y., Ollitrault S. (2012), « Pour une approche pluridisciplinaire des mobilisations relatives à l'espace », introduction à *Espaces de vie, espaces enjeux*, Bonny Y, Ollitrault S., Keerle R. et Le Caro Y. (dir.), Presses universitaires de Rennes, p.8.
- Bordreuil S. (2002), « La construction de l'incivilité comme cause publique », in Joseph I., Cefaï D. (dir) (2002), *L'Héritage du pragmatisme*, Éditions de l'Aube.
- Boudon Ph. et al. (1994), *Enseigner la conception architecturale*, Paris, Éditions de la Villette.
- Bourdieu P. (1986), « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 62-63, juin, p. 69-72.
- Bourdieu P. (1979), *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Éditions de Minuit, coll. "Le sens commun".
- Bourdieu P., J-C. Passeron (1970), *La Reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, éditions de Minuit.
- Boussard V., Maugeri S. (dir.), *Du politique dans les organisations. Sociologies des dispositifs de gestion*, Paris, L'Harmattan, p.249-262.
- Breviglieri M. (2002), « L'horizon du ne plus habiter et l'absence du maintien de soi en public », in *L'héritage du pragmatisme. Conflits d'urbanité et épreuves de civisme*, Cefaï D. et Joseph I. (éd.), Éditions de l'Aube, p.319-336.
- Breviglieri M. (1999), *L'usage et l'habiter. Contribution à une sociologie de la proximité*, Thèse de doctorat en sociologie, Paris, EHESS.
- Breviglieri M., Trom D. (2006), « Analytique du trouble urbain et perception de la ville. Une approche pragmatique des problèmes publics », in *Quatre ans de recherche urbaine 2001-2004*, Bajolet, É., Mattei, M.-F., Rennes, J.-M., Presses Universitaires François-Rabelais, MSH « Villes et Territoires ».
- Breviglieri M., Pattaroni L., Stavo-Debauge J. (2004), *Propriétés, hospitalités et responsabilités. Ethnographie des parties communes de squats militants*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, Rapport à la Direction de l'architecture et du patrimoine, Mission du patrimoine ethnologique.
- Breviglieri M., Stavo-Debauge J. (1999), « Le geste pragmatique de la sociologie française. Autour des travaux de Luc Boltanski et Laurent Thévenot », in *Antropolitica*, N°7, p.7-22.

- Burawoy M. (2010), « From Polanyi to Pollyanna: The false optimism of global labor studies », *Global Labour Journal*.
- Caillé A. et al. (2016), « S'émanciper, oui, mais de quoi ? », *Revue du MAUSS* 2016/2 (n°48), p. 5-28.
- Callon M. (1996), « Le travail de la conception en architecture », *Cahiers de la Recherche architecturale*, N°37, p.25-35.
- Callon M. (1997), « Concevoir : modèle hiérarchique et modèle négocié », *Stoa*, 2, 88-94.
- Callon M. (1986), « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'année sociologique*, N°36, p.169-208.
- Callon M., Muniesa F. (2003), « Les marchés économiques comme dispositifs collectifs de calcul », *Réseaux*, 122-6, p.189-233.
- Callon M., Lascoumes P., Barthe Y. (2001), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Le Seuil.
- Callon M., Rabeharisoa V. (1999), « La leçon d'humanité de Gino », *Réseaux*, volume 17 n°95, p.197-233.
- Carr D. (1991), « Épistémologie et ontologie du récit », in Greisch J., Kearney R. (1991), *Les Métamorphoses de la raison herméneutique*, Éditions du Cerf, p.205-214,
- Carrel M. (2005), *Faire participer les habitants ? La politique de la ville du public*, Thèse pour le doctorat de sociologie, Paris, Université de Paris V.
- Cartier M., Coutant I., Masclet O. et Y. Siblot (2008), *La France des "petits-moyens". Enquête sur la banlieue pavillonnaire*. Paris, La Découverte.
- Castoriadis C., « Technique », *Encyclopædia Universalis* [en ligne].
- Cefaï D. (2002), « Qu'est-ce qu'une arène publique ? Quelques pistes pour une approche pragmatiste », in *L'héritage du pragmatisme. Conflits d'urbanité et épreuves de civisme*, D. Cefaï, I. Joseph (dir.), La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube.
- Cefaï D. (1996), « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », *Réseaux*, vol. 14, N° 75, p. 43-66.
- Cefaï D., Bidet A., Stavo-Debaugé J., Frega R., Hennion A. et Terzi C. (2015), dossier « Pragmatisme et sciences sociales : explorations, enquêtes, expérimentations », *SociologieS* [En ligne].
- Cefaï D., Gardella E. (2013), « Comment analyser une situation selon le dernier Goffman ? De Frame Analysis à Forms of Talk », in Perreau L., Cefaï D. (eds), *Erving Goffman et l'ordre de l'interaction*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 230-263.
- Cefaï D., Trom D. (dir.) (2001), *Les Formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques*, Paris, EHESS, coll. Raisons pratiques.
- Chamoiseau P. (1997), *Écrire en pays dominé*, Paris, Gallimard.
- Charles J. (2012), « Les charges de la participation », *SociologieS* [En ligne].
- Chateauraynaud F. (2018), « De la criticité des causes environnementales. Saisir les controverses publiques par les milieux en interaction », Version du 28 mai 2018, texte pour les actes du colloque Les paroles militantes dans les controverses environnementales (Metz, novembre 2017)
- Chateauraynaud F. (2015), « L'emprise comme expérience », *SociologieS* [En ligne], Dossiers, Pragmatisme et sciences sociales : explorations, enquêtes, expérimentations, p.3.
- Chateauraynaud F. (2011), *Argumenter dans un champ de forces. Essai de balistique sociologique*, Paris, éditions Pétra.
- Chateauraynaud F. (2009), « Des disputes ordinaires à la violence politique. L'analyse des controverses et la sociologie des conflits », in Bourquin L. et Hamon P. (dir), *Types de conflits et formes de politisation*.
- Chateauraynaud F. (2006), *Les asymétries de prises. Des formes de pouvoir dans un monde en réseaux*, Document de travail, GSPR/EHESS
- Chateauraynaud F., Debaz J. (2017), *Aux bords de l'irréversible. Sociologie pragmatique des transformations*, Éditions Petra.
- Chateauraynaud F., Cohen Y. (dirs.) (2016), *Histoires pragmatiques*, Paris, Éd. EHESS, coll. Raisons pratiques.
- Bessy C., Chateauraynaud F. (2014 [1991]), *Experts et faussaires. Pour une sociologie de la perception*, Paris, Pétra.

- Clerc P., Garel J. (1998), « La réception du modèle graphique de Burgess dans la géographie française des années cinquante aux années soixante-dix », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne].
- Clot Y. (1998), « Le sujet au travail », in Kergoat J., Boutet J., Jacot H., Linhart D. (dir.), *Le monde du travail*, Paris, La Découverte.
- Conein B. (1998), « La notion de routine : problème de définition », in *Sociologie du travail*, 40^e année n°4, Octobre-décembre, p.479-489.
- Corcuff P. (2012), *Où est passée la critique sociale ? Penser le global au croisement des savoirs*, Paris, La Découverte, coll. "Bibliothèque du MAUSS".
- Corcuff P. (2005), « Figures de l'individualité, de Marx aux sociologies contemporaines. », *EspacesTemps.net* [En ligne].
- Corcuff P. (1995), *Les nouvelles sociologies*, Paris, Nathan.
- Coutant I. (2000), *Politiques du squat. Scènes de la vie d'un quartier populaire*, Paris, La Dispute.
- Crozier M., Friedberg E. (1977), *L'Acteur et le Système*, Paris, Le Seuil.
- C.ommunauté urbaine (2005), « Orientations de rééquilibrage de la répartition géographique des parcs de logements, *Communauté Urbaine, Programme Local de l'Habitat*.
- De Certeau M. (1990), *L'Invention du quotidien, tome 1, Arts de faire*, Paris, Gallimard.
- De Munck J., Zimmermann B. (dirs.) (2008), « La liberté au prisme des capacités, Amartya Sen au-delà du libéralisme », *Raisons Pratiques*, n° 18, Paris, Editions de l'EHESS.
- Deborah Tannen, citée par Joseph, I., (1998b), *Erving Goffman et la micro-sociologie*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Deleuze G. (1989), « Qu'est-ce qu'un dispositif ? », in Association pour le centre Michel Foucault, *Michel Foucault philosophe*, Paris, Éd. du Seuil, 1989, p. 185-195.
- Deleuze G. (1969), *Logique du sens*, Paris, éditions de Minuit
- Deleuze G., Guattari F. (1980), *Capitalisme et schizophrénie 2 : Mille Plateaux*, Paris, Éditions de Minuit.
- Desrosières A. (2008), *Gouverner par les nombres : L'argument statistique II*, Paris, Presses des Mines.
- Dewey J. (2010 [1927]), *Le public et ses problèmes*, Paris, Gallimard.
- Dewey J. (1993 [1938]), *Logique. Théorie de l'enquête*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Dodier N. et Barbot J. (2016), « La force des dispositifs », *Annales, Histoire, Sciences sociales*, 71-2, p.421-450.
- Dodier N., Baszanger I. (1997), « Totalisation et altérité dans l'enquête ethnographique », in *Revue française de sociologie*, N° 38-1, p.37-66.
- Dosse F. (1997), *L'Empire du sens. L'humanisation des sciences humaines* (« Pôle pragmatique »), Paris, La Découverte, p. 53-75.
- Dryzek J.S. (2005), *The Politics of the Earth. Environmental Discourses*, Oxford, Oxford University Press, 2^e édition ; cité par Rumpala Y. (2010), « "Développement durable" : du récit d'un projet commun à une nouvelle forme de futurisme ? », *A contrario*, N°14, p.111-132.
- Magazine [municipal], n° 203, janvier 2010
- Dupuy J-P. (1989), « Convention et Common knowledge », résumé, in *Revue économique*, volume 40, n°2, p.361-400.
- Dupuy J-P., Eymard-Duvernay F., Favereau O., Salais R. et Thévenot L. (1989), introduction au numéro « Économie des conventions », *Revue économique*, vol 40, n°2, p.143.
- Eleb M. (2013), *Le logement contemporain. Entre confort, désir et normes*, Paris, Mardaga.
- Eleb M. (2011), "Vu de l'intérieur", Entretien avec Monique Eleb, par Ballif F., Bonzani S., *Métropolitiques*.
- Éliasoph N. (2010 [1998]), *L'évitement du politique. Comment les américains produisent l'apathie dans la vie quotidienne*, Paris, Economica.
- Eymard-Duvernay F. (dir.) (2006), *L'économie des conventions. Méthodes et résultats*, Paris, La Découverte, tome I Débats, p.23-44.
- Eymard-Duvernay F., Favereau O., Orléan A., Salais R., Thévenot L. (2006), « Valeurs, coordination et rationalité : trois thèmes mis en relation par l'économie des conventions », in Eymard-Duvernay

- F. (dir.), *L'économie des conventions. Méthodes et résultats*, Paris, La Découverte, tome I Débats, p.23-44.
- Foucault M. (2004), *Naissance de la biopolitique*, Cours au collège de France 1978-1979 (Sécurité, territoire, population), Gallimard-Seuil.
- Foucault M. (2001), « Le jeu de Michel Foucault », (entretien avec D. Colas, A. Grosrichard, G. Le Gaufey, J. Livi, G. Miller, J. Miller, J.-A. Miller, C. Millot, G. Wajeman), *Ornicar ?*, Bulletin Périodique du champ freudien, no 10, juillet 1977, pp. 62-93. in *Dits et écrits, 1954-1988, tome 3 (1976-1979)*, Paris, Gallimard, p.298-329.
- Foucault M. (1975), *Surveiller et punir, naissance de la prison*, Paris, Gallimard.
- Foucault M. (1969), *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard.
- François, F. (2007), « Le social incorporé dans l'individu et sa représentation dans le discours : Bourdieu, l'habitus et l'(auto)biographie », in *Langage et société*, N°121-122(3), p.45-56.
- Frank T. (2008), *Pourquoi les pauvres votent à droite*, Marseille, Agone, coll. « Contre-feux ».
- Genard J-L. (2011), « Expliquer, comprendre, critiquer », *SociologieS* [En ligne].
- Genty M. (2009), *Mise en place en amont de l'accueil de nouveaux habitants au sein de l'éco-quartier [...]*, mémoire de Master 2, Master MUtation des Territoires Urbains et Développement Intégré des Littoraux, Université du Littoral Côte d'Opale.
- Ghyoot M. (2018), *Le concepteurs et les matériaux. Liaisons dangereuses – relations platoniques*, conférence au DPEA Paris-La-Villette, in Faculté d'Architecture de l'Université Libre de Bruxelles, Sasha (ULB) - Hortence (ULB) - Team 11 (ULg) (2019), *Penser – Faire. Les enjeux théoriques et pratiques des revalorisations du faire en architecture*, Appel à communications, 18-19 février 2020.
- Girel M. (2013), « Agnotologie : mode d'emploi », *Critique*, N°799, (12), p.964-977.
- Goffman E. (1991 [1974]), *Les cadres de l'expérience*, Éditions de Minuit.
- Goffman E. (1989 [1952]), « Calmer le jobard : quelques aspects de l'adaptation à l'échec », in Joseph I., Castel R., Cosnier J. et al. (dir.), *Le Parler frais d'Erving Goffman*, Paris, Éditions de Minuit, p. 277-300.
- Granger G. G., Cometti J-P., « Wittgenstein Ludwig », *Encyclopædia Universalis* [en ligne].
- Gullota S. (2013), *Mémoire Master 2*, Master Mutation des Territoires Urbains et Développement Intégré des Littoraux.
- Gusfield J. (2009 [1981]), *La Culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*, Paris, Economica.
- [Bureau d'études et de conseil] (2012), *Enquête qualitative auprès des habitants du quartier [...]*
- Heinich N. (1989), « L'art et la manière », in *Le parler frais d'Erving Goffman*, Joseph I., Castel R., Cosnier J. et al. (dir.), Paris, Éditions de Minuit.
- Hellequin P., Boissonade J., Duhamel S., Gueydan S., Valcke S. (2007), « Effets et réception du projet urbain dans la ville portuaire : Exemple de Neptune à Dunkerque ; Éléments pour une synthèse », dans Y. Tsiomis (dir.), *Echelles et temporalités des projets urbains*, Paris, ed. Jean-Michel Place, pp.143-158.
- Hennion A. (2004), « Une sociologie des attachements : D'une sociologie de la culture à une pragmatique de l'amateur », *Sociétés*, n° 85(3), pp.9-24.
- Hirschman A. (2011 [1970]), *Exit, voice, loyalty. Défection et prise de parole*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.
- James W. (2007 [1912]), *Essais d'empirisme radical*, Paris, Flammarion « Champs ».
- Joas H. (1999 [1992]), *La Créativité de l'agir*, Paris, Éditions du Cerf.
- Joseph I. (1998a), *La ville sans qualités*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube.
- Joseph, I., (1998b), *Erving Goffman et la micro-sociologie*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Joseph I. (1997), « Prises, réserves, épreuves », *L'hospitalité*, revue Communications, Paris, Le seuil, N°65.
- Joseph I. (1996), « Les compétences de rassemblement », *Enquête* [En ligne], 4 | 1996, mis en ligne le 11 juillet 2013. URL : <http://journals.openedition.org/enquete/773>.
- Joseph I., Cefai D. (dir) (2002), *L'Héritage du pragmatisme*, Éditions de l'Aube.

- Joseph I., Castel R., Cosnier J. et al. (dir.) (1989), *Le Parler frais d'Erving Goffman*, Paris, Éditions de Minuit, p. 277-300.
- Lafaye T., Thévenot L. (1993), « Une justification écologique? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue française de Sociologie*, N°34 (4), p.495-524.
- Lagroye J., (1991), *Sociologie politique*, Paris, Presses de la FNSP.
- Landman C. (2007), « L'être et l'avoir (première partie) : Une lecture lacanienne du concept d'identification chez Freud », *La revue lacanienne*, 4(4), p.75-82.
- Lascoumes P., Le Galès P. (2005), « L'action publique saisie par ses instruments », in Lascoumes P., Le Galès P. (dir.), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po., p.11-44.
- Lascoumes P., Le Galès P. (dir.) (2005), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Lassave, P. (2005), « La recherche urbaine en France autour des années 1980. Éclatement ou redéploiement ? », in Bezes P. (éd.), *L'État à l'épreuve des sciences sociales. La fonction recherche dans les administrations sous la Ve République*, p.188-215, Paris, La Découverte.
- Latour B. (2006 [1991]), *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La Découverte.
- Latour B. (1995), « Moderniser ou écologiser. À la recherche de la "septième" Cité », in *Écologie politique*, N°13, p.5-27.
- Latour B. (1994), « Une sociologie sans objet ? Remarques sur l'interobjectivité », *Sociologie du travail*, p.587-606.
- Latour B. (1991), *Nous n'avons jamais été modernes, Essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La Découverte.
- Latour B. (1989 [1987]), *La science en action*, Paris, La Découverte.
- Latour B. et Weibel P. (dir.) (2005), *Making Things Public. Atmospheres of Democracy*, Cambridge, The MIT Press.
- Lavergne C., Mondémé T. (2008), « Pragmatismes : vers une politique de l'action située », *Tracés. Revue de Sciences humaines* [En ligne], n°15.
- Le Blanc G. (2004), « Être assujéti : Althusser, Foucault, Butler », *Actuel Marx*, 36(2), p.45-62.
- Lemieux C. (2009), *Le devoir et la grâce*, Paris, Economica, coll. « Etudes Sociologiques ».
- Lepetit B., dir. (1995), *Les Formes de l'expérience. Une autre histoire sociale*, Paris, Albin Michel.
- Lévi-Strauss C. (1962), « Crowds », *New left review*, XV, mai-juin.
- Lippmann W. (2008 [1925]), *Le Public fantôme*, Paris, Éditions Démopolis.
- Maire adjointe de la Ville, courrier adressé aux futurs habitants de la première tranche de [...] avec le compte-rendu de la balade découverte du quartier, 22 juillet 2009
- Malier H. (2019), « Greening the poor: the trap of moralization », *The British Journal of Sociology*, à paraître.
- Manier D. (2011), *Mémoire de Master 2, Master Mutation des Territoires Urbains et Développement Intégré des Littoraux*.
- Martuccelli D. (2004), « Figures de la domination », *Revue Française de Sociologie*, n°45-3, p.469-497.
- Mauger G., « Violence symbolique », *Encyclopædia Universalis* [en ligne].
- Morand L. (2015), « Habiter un logement performant : à (en) quoi l'habitant doit-il s'adapter ? Cas d'études à Lyon-Confluence et Greenwich Millennium Village », *Actes des deuxièmes Journées internationales de sociologie de l'énergie (1-3 juillet)*, p.167-170.
- Michel J. (2003), « Narrativité, narration, narratologie : du concept ricœurrien d'identité narrative aux sciences sociales », *Revue européenne des sciences sociales* [En ligne], XLI-125.
- Millet S., Zana P. (2012), *Guide anti-greenwashing. Petit guide d'auto-évaluation des messages de communication*, ADEME
- Mills C. W. (2015 [1967]), *L'imagination sociologique*, Paris, La Découverte.
- Murard L., Zylberman P. (2003), *Le petit travailleur infatigable. Villes-usines, habitat et intimités au XIXème siècle*, Paris, Recherches.
- Naepels M. (2012), « L'épiement sans trêve et la curiosité de tout », *L'homme*, 203-204, p.77-102.
- Navarre C. (1993), « De la bataille pour mieux produire à la bataille pour mieux concevoir », *Gestion 2000*, n° 6.
- OL. D., *La Voix du Nord*, vendredi 20 novembre 2009

- Paquot T. (2005), *Demeure terrestre. Enquête vagabonde sur "habiter"*, Les éditions de l'Imprimeur.
- Pattaroni L. (2005), *Politique de la responsabilité. Promesses et limites d'un monde fondé sur l'autonomie*, thèse de doctorat, Kellerhals J. et Thévenot L. (dirs.), Université de Genève et EHESS.
- Pereira I. (2016), *Le pragmatisme critique. Action collective et rapports sociaux*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales ».
- Perreau L., Cefaï D. (eds) (2012), *Erving Goffman et l'ordre de l'interaction*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 230-263.
- Pestre D. (2011), « Développement durable : anatomie d'une notion », *Natures Sciences Sociétés*, 2011/1 Vol. 19, p. 31-39.
- Piraud M., Pattaroni L., Joye D. (2014), « Écologie : litanie du futur ou pouvoir négligé ? », *EspacesTemps.net*.
- Radkowski (de) G-H. (2003), *Anthropologie de l'habiter*, Presses Universitaires de France.
- Rancière J. (2000), *Le partage du sensible. Esthétique et politique*, Paris, La Fabrique.
- Rancière J. (1998 [1990]), *Aux bords du politique*, Paris, La Fabrique.
- Rancière J. (1995), *La méésentente*, Paris, Galilée.
- Rancière J. (1987), *Le maître ignorant. Cinq leçons sur l'émancipation intellectuelle*, Paris, Fayard.
- Raynaud D. (2001), « Compétences et expertise professionnelle de l'architecte dans le travail de conception », *Sociologie du Travail*, Elsevier Masson, 43 (4), pp.451-469.
- Raynaud D. (2004), « Contrainte et liberté dans le travail de conception architecturale », *Revue française de sociologie*, vol. 45(2), 339-366.
- Renauld V. (2012), *Fabrication et usage des écoquartiers français : éléments d'analyse à partir des quartiers De Bonne (Grenoble), Ginko (Bordeaux) et Bottière-Chénaie (Nantes)*, Thèse de doctorat, INSA de Lyon.
- Revel J. (dir.) (1996), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard/Le Seuil.
- Ricœur P. (1998), « Architecture et narrativité », revue *Urbanisme*, N°303, novembre-décembre, p 44-51.
- Ricœur P. (1990), *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil.
- Ricoeur P., *Temps et récit*, Tome 1 (1983), Tome 2 (1984), Tome 3 (1985), Paris, Le Seuil.
- Robert B. Westbrook, *John Dewey and American Democracy*, Ithaca, Cornell University Press, 1991, p. 415-416.
- Rosanvallon P. (2006), *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Seuil.
- Rumpala Y. (2010), « "Développement durable" : du récit d'un projet commun à une nouvelle forme de futurisme ? », *A contrario*, N°14, p.111-132.
- Sansot P. (2009), Postface. « Le pliant », in P. Sansot, *Les gens de peu*, Paris, Presses Universitaires de France, p.219-223, p.219.
- Scott J. (2009 [1990]), *La Domination et les arts de la résistance. Fragments d'un discours subalterne*, éd. Amsterdam.
- Section 39 du CNRS (2015), *Manifeste. Prospective nationale de recherche urbaine*, Mai 2015.
- Ségaud M. (2010), *Anthropologie de l'espace : Habiter, fonder, distribuer, transformer*, Paris, Armand Colin.
- Silva-Castañeda L. (2012), « Revisiter le concept de dispositif. À partir d'un dialogue entre la sociologie pragmatique et la pensée foucauldienne », Bruxelles, *Revue de l'Institut de sociologie*, p.97.
- Simmel G. (1984 [1908]), « Digression sur l'étranger », in Y. Grafmeyer et I. Joseph, *L'École de Chicago*, Paris, Aubier, p. 53-59.
- Simon H.-A. (1988), *Sciences des systèmes, sciences de l'artificiel*, Paris, Dunod.
- Stavo-Debaugé J. (2009), *Venir à la communauté : une sociologie de l'hospitalité et de l'appartenance*, Thèse de doctorat en sociologie, Paris, EHESS.
- Tapie G. (2014), *Sociologie de l'habitat contemporain. Vivre l'architecture*, Marseille, Parenthèses Editions, coll. « Eupalinos ».
- Thévenot L. (2006), *L'Action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement*, Paris, La Découverte.
- Thévenot L. (1995), « L'action en plan », in *Sociologie du travail*, 37/3, p. 411-434.

- Thévenot L. (1994), « Le régime de familiarité. Des choses en personne », *Genèses*, N°17, p.72-101.
- Thévenot L. (1986), « Les investissements de forme », *Cahiers du Centre d'études de l'emploi*, N°29, p.21-72.
- Thouvenot O. (2007), *Ontologie et politique dans la conception du lien social dans une perspective deleuzienne et guattarienne*, Thèse de doctorat (version mars 2007), Université Paris 8 – Saint-Denis.
- Tracés (2008), *Numéro spécial, « Pragmatismes »*, n° 15, 2008/2.
- Trom D. (1997), « Voir le paysage, enquêter sur le temps. Narration du temps historique, engagement dans l'action et rapport visuel au monde », in *Politix*, vol. 10, n°39, p. 86-108
- Trompette P. et Vinck D. (2009), « Retour sur la notion d'objet-frontière », *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. 3, 1(1), p.5-27.
- Truc G. (2005), « Une désillusion narrative ? De Bourdieu à Ricœur en sociologie », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, N°8.
- Tsing A. (2017 [2015]), *Le champignon de la fin du monde : sur la possibilité de vivre dans les ruines du capitalisme*, Paris, La Découverte, Coll. Les empêcheurs de penser en rond.
- Tsiomis Y. (2006), « L'expertise et la critique dans les "projets urbains" », in Évette T. et Terrin J-J., *Projets urbains. Expertises, concertation et conception*, Cahiers Ramau 4.
- Walzer M. (1997 [1983]), *Sphères de justice*, Paris, Seuil, coll. « La couleur des idées ».
- Weller J-M. (2003), « Pourquoi parler de 'dispositifs' ? Le cas d'un centre d'accueil de personnes séropositives », in Boussard V., Maugeri S. (dir.), *Du politique dans les organisations. Sociologies des dispositifs de gestion*, Paris, L'Harmattan, p.249-262
- Wybo G., Benhaeim A., Feldman C., *Savoir-être, la compétence qui monte*, Courrier cadres.com.
- Zaccaï E. (2002), *Le développement durable. Dynamique et constitution d'un projet*, Bern – Bruxelles, Peter Lang.
- Zask J. (2016), *La démocratie aux champs. Du jardin d'Eden aux jardins partagés, comment l'agriculture cultive les valeurs démocratiques*, Paris, La Découverte.

Table des matières

Comment rendre interprétables et intelligibles les non mobilisations ?.....	6
1. Face à la ville-dispositif : se dépendre de la contingence	10
1.a. La conception architecturale et urbaine au prisme de la déprise.....	10
1.a.1 La conception (architecturale) pour produire des prises et des déprises ?	10
1.a.2 La conception urbaine pour passer de l'emprise à l'asymétrie ?.....	13
1.a.3 Espaces publics : du mirage du sens commun au partage des objets	17
Conclusion intermédiaire.....	20
1.b. Pourquoi la ville durable est-elle un terrain privilégié ?	21
1.b.1 Biographie d'un écoquartier (encadré)	22
1.b.2 Détournement coopératif d'une accession sociale à la propriété à Paris (encadré) 23	
1.b.3 Se dépendre pour durer	25
1.b.4 Comment traverser les dispositifs (encadré)	27
1.b.5 Ce que les déprises autorisent.....	29
Conclusion intermédiaire.....	32
1.c. Des horizons paradigmatiques	32
1.c.1 Critiques des pouvoirs	33
1.c.2 Pouvoirs des critiques.....	35
1.c.3 La "galaxie pragmatiste"	40
1.c.4 Logiques pragmatiques	45
1.c.5 Une sociologie des resymétrisations parmi les sociologies pragmatistes (tableau).47	
Conclusion intermédiaire.....	48

2.	Partie 2 : L'angle de la déprise : construire un programme de recherche original	49
2.a.	La dépossession et la déprise, ou l'intérêt d'une ouverture par le bas.....	49
2.a.1	Quelle problématique ?	50
2.b.	Éléments pour une sociologie pragmatique des resymétrisations.....	52
2.b.1	Une sociologie des resymétrisations n'est pas une théorie de l'action.....	54
2.b.2	Les figures du rejeté et de l'attaché : la dépossession en asymétrie et sous emprise	58
2.b.3	Déprises en asymétrie et sous emprise : l'enjeu de la conception.....	61
	Conclusion intermédiaire.....	65
2.c.	Dimension situationnelle : les liens de déprise	65
2.c.1	Arriver à se déprendre	67
2.c.2	L'héroïsation de l'acteur	69
2.c.3	Les régimes de déprise.....	71
	Conclusion intermédiaire.....	72
2.d.	L'incontournable incorporation des déprises	72
2.d.1	Pourquoi le "lâcher-prise" est-il aussi une manière de resymétriser ?	75
2.d.2	L'incorporation : un gouvernement par les conséquences	77
2.d.3	Faire face aux incorporations	82
	Conclusion intermédiaire.....	84
2.e.	Dimension structurelle : l'inlassable travail de resymétrisation.....	85
2.e.1	Dimensions structurelle / situationnelle et régimes de resymétrisation.....	87
2.e.2	Objets, conflits et irréversibilité.....	89
2.e.3	Une visée de symétrie des relations.....	90
3.	Conclusion générale	92
	Glossaire.....	96
	Bibliographie.....	99

Mémoire en vue de l'obtention de l'habilitation à diriger des recherches en sociologie
École des Hautes Études en Sciences Sociales

En-deçà de la critique, expériences de la déprise

Pour une sociologie des resymétrisations
dans les mondes urbains

Jérôme BOISSONADE

TROISIÈME VOLUME : CV ET RECUEIL DE TEXTES

Présentée le 3 mars 2019

Garant

Francis Chateauraynaud, Directeur d'études à l'EHESS

Jury

Rémi Barbier, Professeur à l'ENGEES, directeur de l'UMR GESTE (Strasbourg)

Joëlle Zask, Maître de conférences HDR à l'Université de Provence 1

Marc Breviglieri, Professeur à la Haute École Spécialisée de Suisse Occidentale (HETS-Genève)

Estelle Ferrarese, Professeure de philosophie morale et politique, Université de Picardie Jules Verne

Bruno Villalba, Professeur de sciences politiques à AgroParisTech

Daniel Cefai, Directeur d'études à l'EHESS

Mémoire en vue de l'obtention de l'habilitation à diriger les recherches – Volume 3 (EHESS) J. Boissonade

En-deçà de la critique, expériences de la déprise

Pour une sociologie des resymétrisations dans les mondes urbains

Sommaire

p.1 : Curriculum vitae

Ville durable

p.8 : « Une approche pragmatiste dans la critique du développement durable », in *La ville durable controversée. Les dynamiques urbaines dans le mouvement critique*, Paris, éditions Petra, Collection “Pragmatismes”, mars 2015, p.41-72.

p.24 : « Le développement durable face à ses épreuves. Les enjeux pragmatiques des écoquartiers », *Quelle ville durable ?*, *Espaces et sociétés*, n°147, déc. 2011, p. 57-75.

p.34 : & K. Hackenberg, « La nature contre la culture ? De la controverse écologique à la mise en ordre du milieu local », *Développement Durable & Territoires*, mai 2011.

p.41 : & F. Valegeas, « Ce que l'évaluation des écoquartiers nous apprend sur la “ville durable” : l'exemple du “Vivre ensemble” », *Pollution atmosphérique, climat, santé, société*, 2018, N°237-238.

Ville coopérative

p.46 : « L'émancipation coopérative face à la compétence participative », *Politique et Sociétés*, numéro “Pouvoir, participation et capacités”, Société québécoise de science politique, Montréal, vol.32, n°1, 2013, p.107-127.

p.57 : « La gouvernance instrumentale mise à l'épreuve. Une accession sociale coopérative face à l'institution participative », in Gobin C., Matagne G., Reuchamps M. et Van Ingelgom V. (dir.), *Etre gouverné au 21ème siècle*, coll. “Science Politique”, Louvain-la-Neuve (Belgique), ed. Academia, 2013, p.147-169.

Ville populaire

p.69 : « Les apports de la sociologie pragmatique à la transaction sociale. Le concept de « régimes d'action » dans l'analyse du discours des “jeunes de banlieue” », *Pensée Plurielle*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Université, N°1-2009, p.37-50.

p.79 : « Une urbanité de confrontation », *Espaces et Sociétés*, N°126, N°3/2006, p.35-52.

p.88 : « Pratiques d'agrégation juvénile et dynamiques du proche », *Annales de la Recherche Urbaine*, N°90, sept.2001, p.173-181.

p.93 : « Pratiques de rassemblement et “pauses publiques” », *AGORA débats-jeunesses*, N°24, sept. 2001, p.75-84.

p.98 : « Chercher, concevoir, enseigner ; la traduction comme engagement », *Vertiges et prodiges de l'interdisciplinarité*, *Lieux communs*, N° 7, février 2004, p.69-82.



JEROME BOISSONADE

ARCHITECTE

MAITRE DE CONFERENCES (SOCIOLOGIE)

Enseignements :

Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO) ; Sciences Po. (Lille)

Recherche :

"Architecture Urbanisme Sociétés" (AUS) UMR 7218 LAVUE

Sociologie, démographie (19ème section)

Qualification CNU (2004) Aménagement de l'espace, urbanisme (24ème section)

jboisson@unh-paris.fr

Président du Conseil Scientifique de l'UMR LAVUE (2016)
Membre du Comité de rédaction des Annales de la Recherche Urbaine
Membre de la Commission de la recherche du Conseil Pédagogique et Scientifique de l'ENSA Paris La Villette

Responsable

Réseau Approches Critiques du Développement Durable (AC/DD)
<https://www.reseaucritiquesdeveloppementdurable.fr/>
Axe transversal "Environnement" de l'UMR 7218 LAVUE (2016)
Atelier "Développement durable et acceptabilité sociale" (AC/DD – RéHaL) (2013-16)
Atelier "Habiter la transition" (AC/DD – RéHaL) (2017-)

Co-direction

Thèse (P. Bomin codir.) :
« Les équilibristes du développement durable. Une ethnographie des experts et de l'expertise en durabilité dans la fabrique urbaine. », Lacroix G. (thèse CIFRE), AUS – LAVUE – Université Paris 8 (2014-2019) Soutenance : 19 juin 2019

Master :

MUlation des Territoires Urbains et Développement Intégré des Littoraux (2008-2010)

Expertises

Agence Nationale de la Recherche (ANR - Systèmes urbains durables - DS0601)
Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES)
Agence Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT)

Thématiques d'enseignement

Sociologie urbaine, Développement urbain durable, Sociologie des territoires, Sociologie générale

Thématiques de recherche

Développement durable et projet urbain, Gouvernance et mobilisations, Critique et pragmatisme

DIPLOMES

Thèse de doctorat de sociologie

Université Paris X - Nanterre, décembre 2003 (mention très honorable à l'unanimité)

La dynamique des rassemblements. Les agrégations javanaises : un espace public de confrontation ([accessible en ligne](#))

Isaac Joseph (dir.), Jean-Samuel Bordreuil (rapporteur), Jean-Charles Depaule, Virginie Milliot, Michel Kokoreff

DEA de géographie urbaine

Université Paris X - Nanterre, septembre 1997 (mention bien)

Recherche urbaine : actualité de Henri Lefebvre ([accessible en ligne](#))

Guy Burgel (dir.), Pierre Lassavé, Paul Chemetov, Patrice Noviant

Architecte DPLG

Ecole Nationale d'Architecture de Paris – La Villette, avril 1991

Entre la conception et la réalisation architecturale ([accessible en ligne](#))

Yannis Tsiomis (dir.), Monique Eleb, Jean-Pierre Le Dantec, Paul Chemetov

CODIRECTION DE THESE

- & Bonnin P., « Les équilibristes du développement durable. Une ethnographie des experts et de l'expertise en durabilité dans la fabrique urbaine. », Lacroix G. (thèse CIFRE), AUS – LAVUE – Université Paris 8 (2014-2019) Soutenance : 19 juin 2019

PARCOURS PROFESSIONNEL

Sociologie

- Maître de Conférences de sociologie Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO) 2004-

Enseignements hors ULCO :

- Sciences Po. (Lille) depuis 2014
- Ecole Supérieure d'Architecture de Versailles, 2010-12
- Maître-assistant associé (École Supérieure d'Architecture de Paris-Belleville) 2000-02
- ATER en sociologie Université Paris 10 - Nanterre, 2002-2004

Urbanisme

- & Agence Paul Chemetov, Revalorisation urbaine de Bobigny, Sociologue-architecte associé (co-lauréat), 2000-01
- Agence Architecture Studio, Restructuration urbaine de La Défense, Etude pour le compte du Ministère des Grands Travaux, 1989
- Agence Claude Vasconi, Développement urbain d'Avignon, Etude pour le compte de la Ville d'Avignon, 1988
- Représentant de la France, Biennale de Bologne, 1988

Architecture

- Agence Jean Nouvel, Fondation Cartier – Paris (APD), 1992
- Agence Dominique Lyon – Du Besset, Centre National d'Arts Audiovisuels – Tourcoing (concours), 1991, Médiathèque – Orléans (DCE), 1990
- Agence Architecture Studio, Cité étudiante – Paris (APD), 1989
- Agence Claude Vasconi, Palais des congrès – Mulhouse (DCE), 1988

Autres

- Membre du comité de rédaction des Annales de la Recherche Urbaine
- Membre du comité scientifique de la collection "Pragmatismes" (Petra éditeur)
- Evaluator pour les revues : Ambiances, Annales de la Recherche Urbaine, Développement durable et territoires, Projets de paysages, Verrigo
- Membre du Comité Scientifique des "Deuxièmes journées internationales de sociologie de l'énergie", Tours, 1^{er}-3 juillet 2015
- Membre du groupe de travail "Vivre-ensemble dans les EcoQuartiers", démarche nationale d'évaluation des EcoQuartiers (Direction générale de l'Aménagement du Logement et de la Nature), MEDDE, 2015
- Membre du Groupement de recherche "Les impensés socio-démocratiques de la ville durable" (recherche ADEME, pilotée par Guillaume Faburel)
- Référent scientifique de l'atelier Enjeux de Culture du Renouvellement Urbain, Secrétariat permanent du Plan Urbanisme Construction Architecture, Ministère de l'écologie, du Développement et de l'Aménagement durables 2007-2008
- Référent scientifique des *Ateliers de Maîtrise d'œuvre urbaine* Dunkerque-Vitoria (Brésil), Programme "Cidade Brasil", Ministère des affaires étrangères - Communauté Urbaine de Dunkerque 2008
- Membre du Conseil d'Administration et de la Commission de la Pédagogie et de la Recherche de l'Ecole Nationale d'Architecture de Montpellier, 1987-88

Jérôme Boissonnade

Maître de conférences en sociologie, Architecte DPLG

jboisson@unh-paris.fr / 5 bis rue Émile Chaîne 75018 Paris

Laboratoire AUS / UMR 7218 LAVUE / Université du Littoral (ULCO)

Jérôme Boissonnade

Maître de conférences en sociologie, Architecte DPLG

jboisson@unh-paris.fr / 5 bis rue Émile Chaîne 75018 Paris

Laboratoire AUS / UMR 7218 LAVUE / Université du Littoral (ULCO)

Directions d'ouvrage

- *La ville durable controversée. Les dynamiques urbaines dans le mouvement critique*, Paris, éditions Petra, Collection "Pragmatismes", mars 2015, 486p. - présentation de l'ouvrage : <http://www.editions-petra.fr/livres/la-ville-durable-controuversee-les-dynamiques-urbaines-dans-le-mouvement-critique>
- & F. Poulain et S. Guevel, *Ville visible / Ville invisible. La jeune recherche urbaine en Europe*, Paris, L'Harmattan, 2008, 188p. - présentation de l'ouvrage : <http://www.editions-harmattan.fr/index.asp?nav1e=catalogue&obj=livre&no=27116>

Directions de numéros de revue

- & L. Devisme, O. Ratouis, *Questions à la recherche urbaine*, revue Annales de la Recherche Urbaine, N° 114, 2017, à paraître, <http://www.annalesdelarechercheurbaine.fr/>
- & R. Barbier, M.-J. Fortin, T. Bauler et E. Raufflet, Fourmis Y., *Mettre à l'épreuve l'acceptabilité sociale*, deuxième partie, revue [Vertigo], 2016, <http://vertigo.revues.org/16912>
- & J.-P. Mignot et M. Méquignon, *Habitat durable : approches critiques*, revue Sciences de la société, 2017 <http://pnm.univ-lise2.fr/no-98-Habitat-durable-approches.html>
- & R. Barbier, M.-J. Fortin, T. Bauler et E. Raufflet, Fourmis Y., *Mettre à l'épreuve l'acceptabilité sociale*, première partie, revue [Vertigo], 2015 <http://vertigo.revues.org/16679>

Articles dans des revues avec comité de lecture

- & C. Carriou, « Habiter en copropriété peut-il être émancipateur ? Des relations ambivalentes entre le "bien" et le "commun" », Oliviera M., Carriou C. (dir.), *Agone*, N°64, à paraître, <https://agone.org/revueagone/agon64/>
- & F. Valégeois, « Ce que l'évaluation des écoquartiers nous apprend sur la "ville durable" : l'exemple du "Vivre ensemble" », *Pollution atmosphérique, climat, santé, société*, N°237-238, 2018, <http://odel.revues.inist.fr/pollution-atmospherique/>
- & R. Barbier, T. Bauler, M.-J. Fortin, Y. Fourmis, F. Lemarchand et E. Raufflet, « Mettre à l'épreuve l'acceptabilité sociale », introduction au numéro éponyme, revue [Vertigo], 2016, <http://vertigo.revues.org/17163>
- & L'écoquartier ou la gouvernabilité par le durable », L'écoquartier : un objet juridique non identifié ?, Actes Pratiques et Ingénierie immobilière, *Lexis Nexis*, N°1, mars 2016, <http://boutique.lexisnexis.fr/4545-actes-pratiques-et-ingenierie-immobiliere/>
- & Flipo F., Charles L., Devisme L., « Les ressorts des approches critiques du développement et de la ville durables. Retour sur un colloque », *Natures Sciences Sociétés*, n°21, 2013, p.111-113, <http://www.nss-journal.org/articles/nss/pdf/2013/01/nss130090.pdf>
- « L'émancipation coopérative face à la compétence participative », *Politique et Sociétés*, numéro "Pouvoir, participation et capacités", Société québécoise de science politique, Montréal, vol.32, n°1, 2013, p.107-127, <http://www.emudit.org/revue/ps/2013/v32/n1/index.html>
- « Le développement durable face à ses épreuves. Les enjeux pragmatiques des écoquartiers », *Quelle ville durable ? Espaces et sociétés*, n°147, déc. 2011, p. 57-75, http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=ESP_147_0057
- & K. Hackenberg, « La nature contre la culture ? De la controverse écologique à la mise en ordre du milieu local », *Développement Durable & Territoires*, mai 2011, <http://developpementdurable.revues.org/8935>

- « Hamman Philippe (dir.), 2011, Le tramway dans la ville. Le projet urbain négocié à l'aune des déplacements, Presses Universitaires de Rennes, 290 p. », note de lecture pour *Développement durable et territoire*, Vol. 2, n°3, déc. <http://developpementdurable.revues.org/9146>
- « Souami Taoufik, 2011, Ecoquartiers et urbanisme durable, La Documentation Française, 112 p. », note de lecture pour *Développement durable et territoire*, Vol.2, n°2, mai, <http://developpementdurable.revues.org/9038>
- « Les apports de la sociologie pragmatique à la transaction sociale. Le concept de « régimes d'action » dans l'analyse du discours des "jeunes de banlieue" », *Pensée Plurielle*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Université, N°1-2009, p.37-50, <http://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2009-1-page-37.htm>
- « Processus d'identification territorialisés. Des compétences situationnelles face aux épreuves », *L'homme et la société*, n°165-166, 2007, pp.85-102, <http://www.cairn.info/revue-l-homme-et-la-societe-2007-3-page-85.htm>
- « Charlot-Valdieu Catherine et Ourtequin Philippe, 2007, *Développement durable et renouvellement urbain. Des outils opérationnels pour améliorer la qualité de vie dans nos quartiers*, L'Harmattan, 296 p. », note de lecture pour *Développement durable et territoire*, Publication de 2007 <http://developpementdurable.revues.org/document4402.html>
- « Une urbanité de confrontation », *Espaces et Sociétés*, N°126, N°3/2006, pp.35-52 <http://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2006-3-page-35.htm>
- « Pratiques d'agrégation juvénile et dynamiques du proche », *Annales de la Recherche Urbaine*, N°90, sept.2001, pp.173-181 <http://www.annalesdelarechercheurbaine.fr/IMG/pdf/Boissonade-ARU-90.pdf>
- « Pratiques de rassemblement et "pauses publiques" », *AGORA débats-jeunesses*, N°24, sept. 2001, pp.75-84 - <https://halsbs.archives-ouvertes.fr/hal-00840640/document>
- « *Paysages, Publics* », *Annales de la Recherche Urbaine*, N°85, dec. 1999, pp.44-46 <http://www.annalesdelarechercheurbaine.fr/IMG/pdf/Boissonade-ARU-85.pdf>

Articles dans des revues sans comité de lecture

- « Chercher, concevoir, enseigner ; la traduction comme engagement », Vertiges et prodiges de l'interdisciplinarité, *Lieux communs*, N° 7, février 2004, pp.69-82, <https://halsbs.archives-ouvertes.fr/hal-00840669/document>
- « Berry-Chikhaoui I., Deboulet A., 2002, *Les compétences des citadins dans le Monde Arabe*, Karthala, 406 p. », Lire et dire l'architecture, note de lecture pour *Lieux communs*, N°6, juin 2002, pp. 72-73, <https://halsbs.archives-ouvertes.fr/hal-00840673/document>

Directions de colloque

- & K. Hackenberg, Colloque international *Sociologie des approches critiques du développement et de la ville durables*, AUS – CNRS – Université Paris 8 – UMR LAVUE, Ecole d'architecture Paris – Val de Seine, 1 et 2 février 2012 – site du colloque : <https://www.reseaucritiquesdeveloppementdurable.fr/activites-du-reseau/colloque/>
- & F. Poulain, S. Guevel, Colloque international *3Vi - Ville visible / Ville invisible*, IPRAUS – CNRS – Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, Champs-sur-Marne, 22 octobre 2004, https://www.egologie.fr/ur/?sa=&ret=&q=&est=&source=web&cd=&ved=0ahUKwDw7HvicDUAHvHIMAKHU2D8IQEgIMAA&url=http%3A%2F%2Fperso.univ-mlv.fr%2Fwww-lmmlu%2Fgroupes_documents%2Fdoc_pdf%2Fdoc_troisVi%2FViprogramme.pdf&usq=AFOJCNF4C7Mj0d0ly-W5IVPPOSKw5qat0A&cad=&hl

Sociologues de Langue Française, CR 30 "Inégalités, identités et liens sociaux", Istanbul, 7-11 juillet 2008. <http://congres2008.aislf.org/pages/pages45.php>

- *Quelques pistes pour repenser le quotidien. La transaction : entre moment et épreuve*, XVIIIème Congrès de l'Association Internationale des Sociologues de Langue Française, CR 21 "Transactions Sociales", Istanbul, 7-11 juillet 2008, <http://congres2008.aislf.org/pages/pages45.php>
- *Ce que peut dire la sociologie pragmatiste à la transaction sociale : de l'approche morale au concept de "régimes d'action"*, Journée internationale *Transactions Sociales et Sciences de l'Homme et de la Société*, IMN, AISLF, Comité de Recherche n°21 « Transactions sociales », 13 déc. 2007.
- « Espace public et bandes de jeunes, conflits et régulations », colloque international *Bandes de jeunes : des blousons noirs à nos jours*, AHES-PJM, CESDIP, CNFE-PJI, Juvisy, 8-10 juin 2006
- La dynamique des rassemblements. Les agrégations juvéniles, un espace public de confrontation, XVIème Congrès de l'Association Internationale des Sociologues de Langue Française, CR 21 "Identité, espace et politique", Tours, 07 juil. 2004.

Nationales :

- & Y. Rumpala, « Quand se combinent rapport à la technique et vision du futur : l'incendie du fab lab La Casemate comme controverse ontologique », RT 29 « Sciences et techniques en société », 8^{ème} congrès de l'Association Française de Sociologie, Aix-en-Provence, 27-30 août 2019
- « A quoi sert l'acceptabilité sociale ? », séance "Acceptabilité/réception sociale des nouvelles énergies et des technologies", séminaire de la revue Développement durable et territoires, Lille, 11 mai 2017.
- « Les mouvements de la critique du développement durable. Comment aller au-delà de l'accord ? », Communication et modérateur de la session, RT n°38 – Sociologie de l'environnement et du risque (session croisée avec le RT n°21 Sociologie des Mouvements sociaux), Sixième congrès de l'Association Française de Sociologie, Versailles Saint Quentin en Yvelines, 29 juin / 2 juillet 2015
- « Critiques de la ville durable. En-deçà et au-delà du conflit », RT n°9 Sociologie de l'urbain et des territoires (session croisée avec le GT45 Sociologie des conflits), Sixième congrès de l'Association Française de Sociologie, Versailles Saint Quentin en Yvelines, 29 juin / 2 juillet 2015
- « L'écoquartier ou la gouvernementalité par le durable », *L'écoquartier : un objet juridique non identifié ?*, journée d'étude organisée par le Master de droit de l'environnement "Urbanisme et Développement Durable" (UFR de droit, Université de Lille 2), 2 avril 2015 www.lumion.org/files/admin/user_upload/7-ACTUALITE/Colloque_Ecoquartier_-_02_avril_2015.pdf
- « Mobilisations, développement durable et intérêt général », RT n° 38 Sociologie de l'environnement et du risque, Cinquième Congrès de l'Association Française de Sociologie, Nantes, 2-5 septembre 2013
- « La gouvernance institutionnelle mise à l'épreuve. Vers des dispositifs coopératifs de politique publique à visée émancipatrice ? », RT n° 40 Sociologie des institutions, Cinquième Congrès de l'Association Française de Sociologie, Nantes, 2-5 septembre 2013
- « Accession sociale publique et coopérative : Une piste pour mettre à l'épreuve les nouvelles formes de domination urbaine », RT n° 9 Sociologie de l'urbain et des Territoires, Cinquième Congrès de l'Association Française de Sociologie, Nantes, 2-5 septembre 2013 http://sociologie.celonef.fr/sociologie_urbain/docs/Programme%20AFS_Nantes_2013_RT9.pdf

Jérôme Boissonade

Maître de conférences en sociologie, Architecte DPLG

jboisson@mh-paris.fr / 5 bis rue Émile Chaîne 75018 Paris

Laboratoire AUS / UMR 7218 LAVUE / Université du Littoral (ULCO)

6

Communications avec actes

Internationales :

- *Pour qui ? Pourquoi ? Comment ? Les "villes intelligentes" doivent-elles rendre les politiques urbaines "acceptables" ou "discutables" ?*, Plénière n°4 : Session « Territoires intelligents » : quelles limites à l'acceptabilité sociale ? ; Conférence sur invitation au Colloque Territoires Intelligents : un modèle si smart ? Effets paradoxaux d'une mutation technologique et sociale. 22-23-24 mars 2017 – Cergy-Pontoise, <http://terri2017.eisti.fr/>
- *De la question urbaine à la question environnementale. Et de ses conséquences sur la gouvernance des villes*, « Intervention introductive à la table ronde "Politiques urbaines et environnementales" », séance du 4 juin : « L'environnement à l'épreuve du social : un enjeu de la ville contemporaine », colloque Europe en mouvement : lieux, passages (Berlin à Cergy, Cergy à Berlin), Cergy-la-salle, 2-8 juin 2015, programme détaillé : <http://www.ecie-cestiv.asso.fr/berlincery15.html>
- *Face aux limites et aux ambiguïtés de la capacitation participative : Vers des dispositifs publics coopératifs à visée émancipatrice ?*, « Les effets de la participation », Journée d'étude, Congrès du GIS Participation du public, décision, démocratie participative : Démocratie & Participation, EHESS, 18-21 octobre 2011, programme détaillé : http://www.participation-et-democratie.fr/sites/default/files/atelier_2-1_jerome_boissonade.pdf
- *L'émancipation coopérative face à la compétence participative*, « Être gouverné au 21^e siècle », Quatrième Congrès international des Associations francophones de Science politique, Association belge de science politique (ABSP), AFSP (France), Luxpol (Luxembourg), SQSS (Québec), ASSP (Suisse), ST4 : Redimensionner l'action publique : participation, modernisation et jeux d'échelles, Atelier 1 : L'action publique, la participation et les jalons pour une théorie des pouvoirs, Bruxelles, 20-22 avril 2011 – présentation du congrès : <http://www.sciencepolitique.be/spip.php?rubrique18>
- *La gouvernance instrumentale mise à l'épreuve*, « Être gouverné au 21^e siècle », Quatrième Congrès international des Associations francophones de Science politique, Association belge de science politique (ABSP), AFSP (France), Luxpol (Luxembourg), SQSS (Québec), ASSP (Suisse), ST 7 : « Être gouverné en situation de gouvernance » : pour une analyse des « natures » politiques de la gouvernance contemporaine, Atelier 3 : Les États de la gouvernance : vers une remise en cause de la distinction gouvernant-gouverné ? , Bruxelles, 20-22 avril 2011 – présentation du congrès : <http://www.sciencepolitique.be/spip.php?rubrique18>
- *Le faire coopératif face à la controverse participative*, Colloque "Penser la controverse : situations, usages, concepts", Laboratoire Espaces éthiques et politiques de l'Université Paris-est Marne-la-Vallée, Fondation Simone et Cino del Duca, 10-11 décembre 2010 – présentation du colloque : <http://calenda.revues.org/nouvelle17072.html>
- *Des épreuves critiques aux mises en justice de la ville durable. Les moments critiques transactionnels de l'écoquartier Grand Large à Dunkerque*, Colloque International "Développement durable, Communautés et Sociétés", Groupe de Sociologie Politique Européenne (GSPÉ, UMR 7012), Comité de Recherche AISLF CR n°21 « Transactions sociales », Centre de Recherche et d'Etude en Sciences Sociales (CRESS, EA 1334), Mulhouse, 16-18 juin 2010
- *L'écoquartier comme mise à l'épreuve du développement durable. De l'équation à traduire à la mise en justice*, Colloque international "Environnement et développement durable : l'apport des sciences sociales", Groupe d'Etudes pour le Développement et l'Environnement Social (GEDÉS), Sfax (Tunisie), 11-14 février 2010 - présentation du colloque : <http://calenda.revues.org/nouvelle12420.html>
- *Les appartenances comme support des rassemblements de jeunes ? Des processus d'identification territorialisés*, XVIIIème Congrès de l'Association Internationale des

Jérôme Boissonade

Maître de conférences en sociologie, Architecte DPLG

jboisson@mh-paris.fr / 5 bis rue Émile Chaîne 75018 Paris

Laboratoire AUS / UMR 7218 LAVUE / Université du Littoral (ULCO)

5

- « Introduction » à *La ville durable controversée. Les dynamiques urbaines dans le mouvement critique*, Paris, éditions Petra, Collection "Pragmatismes", mars 2015, p.9-37. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01258071>
- « Une approche pragmatiste dans la critique du développement durable », in *La ville durable controversée. Les dynamiques urbaines dans le mouvement critique*, Paris, éditions Petra, Collection "Pragmatismes", mars 2015, p.41-72. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01402552>
- « La gouvernance instrumentale mise à l'épreuve. Une accession sociale coopérative face à l'institution participative », in Gobin C., Matagne G., Reuchamps M. et Van Ingelgom V. (dir.), *Entre gouverné au 21ème siècle*, coll. "Science Politique", Louvain-la-Neuve (Belgique), ed. Academia, 2013, pp.147-169. <http://www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=article&no=29611>
- « Du dispositif délibératif à la pragmatique coopérative », in Louis A. & Revel A. (dir.), *L'art de gouverner : entre éthique et politique*, ed. Peter Lang, 2013, pp.179-192, <http://www.peterlang.com/index.cfm?event=cmp.ccc.seitenstruktur.detailseiten&seitenyp=produkt&pk=75523&cid=450>
- & F. Poulain et S. Guevel, « Un monde à découvrir », in J. Boissonade, F. Poulain et S. Guevel (coord.), introduction à *Ville visible / Ville invisible. La jeune recherche urbaine en Europe*, Paris, L'harmattan, 2008, pp. 21-25.
- « L'épreuve publique, Espace public et bandes de jeunes, conflits et régulations », in L. Muchielli (coord.), *Les bandes de jeunes. Des "Blousons noirs" à nos jours*, ed. Recherches-La Découverte, 2007, pp. 245-261 - http://www.editionsladeouverte.fr/catalogue/index-les_bandes_de_jeunes-9782707153456.html
- & P. Hellequin, S. Duhamel, S. Gueydan, Valcke S., « Effets et réception du projet urbain dans la ville portuaire : Exemple de Neptune à Dunkerque ; Éléments pour une synthèse » in Tsionis Y. (coord.), *Echelles et temporalités des projets urbains*, ed. Jean-Michel Place, Paris, 2007, pp.143-158 - présentation de l'ouvrage : <http://www.jmplace.com/fr/livres/detail.cfm?ProduitID=1274>
- « Jeunes : les incertitudes du rassemblement. De la surexposition à la perspective publique », in P. W. Boudreaux, D. Jeffrey (coord.), *Identités en errance ; Multi-identité, territoire impermanent et être social*, Presses de l'Université de Laval, 2007, pp. 79-92 - <https://www.pulaval.com/produit/identites-en-errance-multi-identite-territoire-impermanent-et-etre-social>
- & O. Ratouis, « Testing urban forms : City, control and « urban violence » in France », in J. Flint (coord.), *Housing and Anti-social Behaviour*, Bristol, Policy Press, 2005, pp. 281-300 - <https://policy.press.co.uk/housing-urban-governance-and-anti-social-behaviour#book-detail-tabs-stison-block-content-1-0-tab2>
- « Capter les flux » in G. Capron, G. Cortès, H. Guétat-Bernard (coord.), *Liens et lieux de la mobilité*, Belin, Paris, 2005, pp.191-203 - http://www.editions-belin.com/ewb_pages/fiche-article-liens-et-lieux-de-la-mobilitte-4768.php?lst_ref=1
- & L. Devisme, « Mouvements et cultures territoriales », in A. Bruston (coord.), *Des cultures et des villes. Les mémoires au futur*, Aube 2005, pp. 133-150 - présentation de l'ouvrage : http://www4.culture.gouv.fr/actions/recherche/culturesville/fr/publications_memoires.html

Contrats de recherche – Animation scientifique

Direction de recherche

- *Un atelier d'expérimentations pour habiter la transition*. Recherche d'intervention participante (avec Metro'pop et Le Phares). Contrat de recherche ADEME Ile-de-France 2018-2020
- *Habiter la transition. Des pratiques existantes aux politiques de transition : aller/retours et ambiguïtés*, contrat de recherche MSH Nord (axe 4 Penser la ville contemporaine - Thème 5 ville durable : devenir et critique), 2016-18 – Présentation de l'axe et du thème :

Jérôme Boissonade

jboisson@msh-paris.fr / 5 bis rue Émile Chaîne 75018 Paris
Laboratoire AUS / UMR 7218 LAVUE / Université du Littoral (ULCO)

Maître de conférences en sociologie, Architecte DPLG

8

- « Vers des dispositifs coopératifs de politique publique conflictuels ? », GT n°45 Sociologie des conflits, Cinquième Congrès de l'Association Française de Sociologie, Nantes, 2-5 septembre 2013 (proposition acceptée, mais non présentée)
- « Ecoquartiers : des dispositifs par omission mis à l'épreuve », Session plénière du RT n°38 Sociologie de l'environnement et du risque, Quatrième Congrès de l'Association Française de Sociologie, Grenoble, 5 juillet 2011, <http://www.afs-socio.fr/node/87>
- « Du dispositif délibératif à la pragmatique coopérative », Études du politique – L'art de gouverner : questions éthiques et politiques, département de philosophie de l'UPEC, (EA Lettres, Idées, Savoirs), Université Paris-Est Créteil, 22 et 23 octobre 2010 – présentation du colloque : <http://artdegouverner.blogspot.fr/>
- « Projet urbain et idéal citadin », colloque Concevoir et réaliser, Echelles et temporalités des projets urbains, PUCA, Cité de l'Architecture et du Patrimoine, Paris, 22 mai 2007 - actes du colloque : http://mp.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca/edito/actes_echelles_tempo2007.pdf
- « Travail de légitimation des rassemblements de jeunes comme "espaces publics de confrontation" », 2^e Congrès de l'Association Française de Sociologie (AFS), Bordeaux, 06 sept. 2006.

Communications sans acte

Internationales :

- *Des rassemblements de jeunes à l'épreuve*, Colloque annuel de la Société Suisse d'Ethnologie, Bâle, Suisse, 30 nov. - 01 dec. 2007
- *Reconstruction, Grands Ensembles, Gentrification : Les 3 âges du projet urbain "réparateur"*, First International Conference of Young Urban Researchers (FICYUrb), CIES - Centre for Research and Studies in Sociology, Lisboa, Portugal, 11-12 juin 2007 - résumé de la communication : <http://conferencias.iscte.pt/viewabstract.php?id=100&ef=3>
- *L'épreuve publique. Des rassemblements de jeunes sous tension*, Colloque international "Compétences des citadins et apprentissages dans les villes internationales", Lyon, 09 juil. 2000

Nationales :

- *Cultures territoriales des rassemblements de jeunes et action publique*, Colloque interministériel "Cultures, Villes et dynamiques sociales", MAC/VAL, 26, 27 janvier 2006 - programme du colloque : http://www4.culture.gouv.fr/actions/recherche/culturesville/fr/programme21_22_03.html
- *Centralités et espaces de rassemblement*, Colloque "La centralité urbaine", Maison des Sciences de l'Homme "Villes et Territoires", UMR CITERES, LAUA, Tours, 4 avril 2000

Ouvrages scientifiques

- « Quelques enjeux de la transformation urbaine par le durable », Guez A., Bonzani S. (dir.), *Représenter la transformation. Temporalités des milieux habités*, L'œil d'or éditions, 2019.
- « Pour qui ? Pourquoi ? Comment ? Les "villes intelligentes" doivent-elles rendre les politiques urbaines "acceptables" ou "discutables" ? », *Territoires intelligents : un modèle si smart ?*, Desponds D. et Nappi-Choulet I., Collection Villes et territoires, Editions de l'Aube, 2018.
- « De la question urbaine à la question environnementale. Et de ses conséquences sur la gouvernance des villes », *Europe en mouvement : lieux, passages (Cerisy à Berlin, Berlin à Cerisy)*, Asholt W., Calle-Gruber M., Heurgone E., Oster-Sierle P. (dir.), Editions Hermann, 2018.

Jérôme Boissonade

jboisson@msh-paris.fr / 5 bis rue Émile Chaîne 75018 Paris
Laboratoire AUS / UMR 7218 LAVUE / Université du Littoral (ULCO)

Maître de conférences en sociologie, Architecte DPLG

7

<http://www.mshparisnord.fr/fr/recherches/axe-4-penser-la-ville-contemporaine/axe-4-theme-5-ville-durable-memoire-devenir-et-critique/presentation.html>

- *Sociologie des approches critiques du développement et de la ville durables*, contrat de recherche MSH Nord (axe 4 Penser la ville contemporaine - Thème 5 ville durable : mémoire, devenir et critique), 2011-13 – Présentation de l'axe et du thème : <http://www.mshparisnord.fr/fr/recherches/axe-4-penser-la-ville-contemporaine/axe-4-theme-5-ville-durable-memoire-devenir-et-critique/presentation.html>

- *L'institution de la "ville durable" par ses épreuves*, responsable équipe contrat de recherche BQR "Pôle ville" (G. Baudin, M. Collin, P. Charbonnier, K. Hackenberg), Université Paris 8, 2010

- *Dunkerque et la Côte d'Opale : villes en réseaux ou territoire littoral ?*, responsable équipe contrat de recherche "Appel à projets jeunes chercheurs" (C. Tutin, S. Duhamel, H. Flanquart, P. Hellequin, V. Herbert, J-M Joan, C. Meur-Ferec, O. Ratouis.), Université du Littoral, 2005

- *Cultures territoriales et sociabilités dans le mouvement*, responsable équipe contrat de recherche "Cultures, villes et dynamiques sociales" (N. Auray, L. Devisme, S. Prat, J. Stavou-Debauge), contrat interministériel (Délégation Interministérielle à la Ville, PUCA, Ministère de la Culture, Ministère de la Jeunesse et des Sports, FASILD, Caisse des dépôts et Consignations), 2001-03, rapport de recherche : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/hal-00841522>

- *Environnement urbain, politique de services et T.I.C.*, responsable équipe (autre membre de l'équipe : N. Auray), étude sociospatiale pour la Mission Innovation dans les Services, RATP, 2001

- *Bobigny, Créteil, Nanterre : Les centralités en périphérie*, Responsable recherche (Ville de Bobigny, Dépt. de Seine-Saint-Denis, Ville de Nanterre, Dépt. des Hauts-de-Seine, DDE de Seine-Saint-Denis, Conseil Régional d'Ile-de-France IAURIF), 1999-01

Participation à des recherches

- *Social co-production of the city and citizen science. A comparative perspective on working class and precarious neighbourhoods in France and in Brazil*, Projet ANR CoPolis PRCI, A. Deboutlet (coord.), 2019-23

- *Les impenses socio-démocratiques de la ville durable*, membre équipe pilotée par G. Faburel, consultation de recherche ADEME, 2012-2013 <https://amenites.wordpress.com/2013/08/26/de-quelques-impenses-socio-democratiques-de-la-ville-durable-et-de-ses-mises-en-action/>

- *Projets urbains en territoires portuaires d'Europe du Nord : effets et réception*, membre équipe consultation de recherche "Concevoir et réaliser. Echelles et temporalités des projets urbains", (A-P. Hellequin, J. Boissonade, S. Duhamel, S. Geydan, S. Vackle), PUCA, 2004-06 <http://www.jeanmichelplace.com/fr/livres/detail.cfm?ProduitCode=99&ProduitID=1274>

Animation scientifique

- « Le modèle de smart city de Singapour : quelles leçons et quelles conditions pour une transposition dans le contexte français ? », participant à la table ronde du colloque *Villes et bâtiments intelligents : le modèle singapourien est-il adaptable au cas français ?*, ESSEC, Université de Cergy-Pontoise, EISTI et CDC, 14 décembre 2018.

- Modérateur de la Session 6 - *Constructions politiques de la question environnementale*, Congrès de l'Association Française de Sociologie, RT 38, 6 juillet 2017.

- Conférence sur invitation à *La participation des quartiers populaires aux politiques urbaines de développement durable*, Pôle de ressources ville et développement social du Val d'Oise, Villiers-le-Bel, Maison Jacques Breil, 31 Mai 2016 http://www.poleressources95.org/actions/action_detail-353-la-participation-des-quartiers-populaires-aux-politiques-urbaines-de-developpement-durable.html

Jérôme Boissonade

Maître de conférences en sociologie, Architecte DPLG

jboisson@msh-paris.fr / 5 bis rue Émile Chaîne 75018 Paris
Laboratoire AUS / UMR 7218 LAVUE / Université du Littoral (ULCO)

- Membre du groupe de réflexion sur l'Évaluation des Écoquartiers (Engagement 7 : le vivre-ensemble) piloté par le Cerema et le bureau d'études Galimatiés dans le cadre de la démarche nationale écoquartier (Ministère de l'écologie - DHUP – MLETR), 2016

- Modérateur de la table ronde "Territoires & énergie : des « gagnants » et des « perdants »", 2^{èmes} journées internationales de sociologie de l'énergie : "les sociétés contemporaines à l'épreuve des transitions énergétiques", 2015 http://www.socio-energie2015.fr/?page_id=5

- Discutant de la journée d'études "Quelle(s) temporalité(s) prendre en compte dans un projet urbain durable ?", PUCA, Lab'Urba, laboratoire "Habiter", Triangle, 10 juin 2013

- Discutant de l'atelier «Normes et participation publique », Journée d'Étude Jeunes Chercheurs : « Des villes et des normes, regards croisés », Institut d'Urbanisme de Paris, 24 janvier 2013 - <http://www.afsp.msh-paris.fr/infos/appels/appcom151012urba.pdf>

- Discutant de l'atelier territorial "Quels savoirs pertinents de, dans et pour la ville durable ?", Groupement "Les impenses socio-démocratiques de la ville durable" (Agence d'urbanisme de Béthune – 27 juin 2012, Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) – 6 décembre 2012) - <https://amenites.wordpress.com/2013/08/26/de-quelques-impenses-socio-democratiques-de-la-ville-durable-et-de-ses-mises-en-action/>

- Invité rencontre débat "*Quelle ville durable*", numéro 147 d'*Espaces et sociétés*, présentation de l'article : « Le développement durable face à ses épreuves. Les enjeux pragmatiques des écoquartiers », autres participants : C. Emelianoff, A. Levy, Librairie Le genre Urbain, Paris, 22 mars 2012 - <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2011-4-page-57.htm>

- Invité rencontre débat "*Développement durable : 2012, changer de base ?*", Sciences Po, Paris, 12 Mars 2012 - <http://www.sciencespo.fr/newsletter/archives-1w1y9e11wv.htm>

- Conférence sur "*Les écoquartiers : une mise à l'épreuve du développement durable*", présentée à l'occasion du cycle de conférences de l'association "Des savoirs à Dunkerque", Dunkerque, 27 mars 2012 - <http://dessavoirsdunkerque.blogspot.fr/>

- Présentation du rapport *Accession sociale à la propriété en quartier politique de la Ville et participation citoyenne* au Conseil de Quartier Amiraux-Simplon, Paris, 25 janvier 2011

- Table ronde "*Collège et ségrégation urbaine*", autres participants : S. Bourmeau, J-J Hazan, L. Barraul, A. Desmarest, Printemps de l'éducation, Conseil Général du Val-de-Marne, Créteil, 25 mai 2010 - <http://fr.calameo.com/books/000330653652c4d23e47f>

- Conférence "*Projet urbain et développement durable. Grand Large, de l'accueil à l'usage*", Ecole Nationale d'Application des Cadres Territoriaux (ENACT), 2 février 2010

- Formation sur la "*Dynamique des rassemblements urbains et territorialisation*", Session de formation recherche en action sociale, "De l'entre soi au territoire", EPSI, Clermont-Ferrand, 23 avril 2004

- Présentation sur l'*Observation participante et intervention sociale*, Association "Pluriels 94" (Conseil Général du Val-de-Marne), Créteil, 24 janvier 2002

- Présentation de l'article *Pratiques d'agrégation juvénile et dynamiques du proche*, Institut Français d'Architecture, Paris, sept. 2001

- Présentation de la recherche *Bobigny, Créteil, Nanterre ; Les centralités en périphérie*, Direction Régionale de l'Équipement de la Région Ile-de-France, Paris, 15 nov. 2000

- Présentation du *Grand Projet de Ville*, concours d'urbanisme, Bobigny, 24 nov. 2000

Direction de séminaires

- Direction de l'atelier *Habiter la transition. Des pratiques existantes aux politiques de transition : circulations et ambiguïtés*, réseaux ACCD et REHAL, 2017-

<https://www.reseaucritiquesdeveloppementdurable.fr/habiter-la-transition-des-pratiques-existantes-aux-politiques-de-transition-alterretours-et-ambiguités/>

Jérôme Boissonade

Maître de conférences en sociologie, Architecte DPLG

jboisson@msh-paris.fr / 5 bis rue Émile Chaîne 75018 Paris
Laboratoire AUS / UMR 7218 LAVUE / Université du Littoral (ULCO)

- Direction de l'atelier *Développement durable et "acceptabilité sociale"*, réseaux ACDD et REHAL, 2013-2016 <https://www.reseauxrecherchesdeveloppementdurable.fr/atelier-developpement-durable-acceptabilite-sociale/>
 - Co-direction du séminaire de l'axe transversal "Environnement" de l'UMR 7218 LAVUE
 - Direction du séminaire *Agir entre social et spatial. L'espace sert-il à quelque chose ?*, équipe de recherche Architecture Urbanisme Sociétés (AUS), UMR 7218 LAVUE, 2010-2011
- Séminaires et journées d'étude**
- *Entre la promesse et le sacrifice : le travail démocratique. Questions posées aux entreprises d'acceptabilité sociale des nouvelles technologies de transition énergétique*, Séminaire Interdisciplinaire sur le Développement Durable (SIDD), Association Développement Durable & Territoires, Séance "Acceptabilité sociale des nouvelles technologies de transition énergétique", Université Catholique de Lille, Maison des chercheurs, 11 mai 2017
 - & M. Olivera, *Une résistance non résistante ? L'emprise comme expérience, deux approches méthodologiques*, Axe 4 Pratiques d'émancipations urbaines, UMR 7218 LAVUE, 24 février 2017 <http://www.lavue.cnrs.fr/mot/2016-2018-axe-4-pratiques-d-emanicipations-urbaines>
 - *Controverses au sein de la ville durable. Esquisse d'une pragmatique de la resymétrisation*, Séminaire "Pragmatisme et conflictualité : la critique des pouvoirs en régime de controverse", EHESS, 1^{er} avril 2016 <http://www.gspr-ehess.com/page/pragmatisme-et-conflictualite1427409827>
 - *Quel rôle du développement durable dans l'acceptabilité sociale ?* Plénière Forum du réseau Recherche Habitat-Logement (REHAL), "Habitat et logement : Les 25 prochaines années", 7-9 juin 2016, Gennevilliers, 8 juin 2016
 - *Petite histoire d'une pratique d'émancipation urbaine. Ou comment retourner l'injonction en arrangements collectifs alternatifs*, séminaire de l'axe 4 « Pratiques d'émancipations urbaines », UMR LAVUE, 16 février 2016 - <http://www.lavue.cnrs.fr/mot/2016-2018-axe-4-pratiques-d-emanicipations-urbaines>
 - *Habiter et faire habiter la ville durable : quels enjeux ? Atelier 2 : Comment vit-on dans les quartiers en transition (modes d'habiter, vivre ensemble, gestion urbaine...)* ? Troisièmes rencontres nationales acteurs de l'habitat-chercheurs, Réseau des acteurs de l'habitat - ReHal, 17 novembre 2015 <http://www.astesursdelahabitat.com/IMG/pdf/1-6.pdf>
 - *L'écoquartier ou la gouvernabilité par le durable*, Journée d'étude "Droit de l'environnement" : L'écoquartier, un objet juridique non identifié ?, Université de Lille 2 (UFR droit), 2 avril 2015 - www.lunior.org/fileadmin/user_upload/Z-ACTUALITE/Colloque_Ecoquartier_-_02_avril_2015.pdf
 - *Deux essais d'interprétation des approches critiques du développement durable*, Séminaire "BABEL – Construire le développement durable", EA 2076 HABITER, Université de Reims – Champagne Ardennes, 30 janvier 2014. Site du séminaire : <http://babel.hypotheses.org/10907>
 - *Approches critiques du développement durable. Une démarche de recherche*, Séminaire "Développement durable", LEMNA (Institut d'Économie et de Management de Nantes – IAE), 8 novembre 2013.
 - *Recherche-action et pluralisme*, séminaire "Agir entre social et spatial. L'espace sert-il à quelque chose ?", équipe de recherche Architecture Urbanisme Sociétés (AUS), UMR 7218 LAVUE, 9 mai 2011
 - *Critiques du développement durable : entre mobilisation et lâcher prise*, séminaire "Actualités du développement durable : avancées et limites", F. Rudolf & S. Villette (dir.), avec K. Hackenberg, MSH Paris Nord, 8 avril 2011

- *La "ville durable" mise à l'épreuve*, Séminaire de la Faculté de Sciences Economiques, Sociales, Politiques et de Communication (ESPO), Université Catholique de Louvain, 15 février 2011
 - *Compétences, expertise et travail de terrain. Quelles mobilisations citoyennes ?* Séminaire "Villes, compétences, démocratie", programme 2 de l'UMR LAVUE, 20 octobre 2010
 - *Accéder à la décision. L'expérience d'une copropriété en quartier "politique de la ville"*, Séminaire "Penser l'urbanité", EHESS, 11 mai 2009
 - *Jeunes en banlieue : quels territoires ?*, Séminaire "Territoires", Institut des Mers du Nord, Dunkerque, 16 juin 2005
 - *Processus d'identification territorialisés des rassemblements de jeunes*, Séminaire "Identités et territorialisations", Ecole Nationale d'Architecture de Paris-Belleville, UMR CNRS AUS 7136, 26 janv. 2004
 - *Dynamique des rassemblements urbains et territorialisation*, Session : de l'entre soi au territoire, Centre de formation recherche en action sociale (EFSI), Clermont-Ferrand, 23 avril, 2004
 - *Chercher, concevoir, enseigner. La traduction comme engagement*, Journée "Vertiges et prodiges de l'interdisciplinarité" Ecole Nationale d'Architecture, Nantes, 28 nov. 2004
 - & L. Devisme, *Cultures territoriales et sociabilités dans le mouvement*, Séminaire de recherche "Cultures, Villes et dynamiques sociales", Ministère de la Culture, Paris, 31 janv. 2003
 - *Situationnisme méthodologique et rassemblements de jeunes*, Journées doctorantes (SHADYC, CEAF) Terrains sensibles : problèmes méthodologiques et questions épistémologiques, EHESS, Paris, 26-27 mai 2003
 - *Une approche interactionniste des rassemblements de jeunes*, Séminaire de recherche du laboratoire TMU [Université Paris 8 – cité Descartes, Champs-sur-Marne, 21 janvier 2002
 - & L. Devisme, *Cultures territoriales et sociabilités dans le mouvement*, Séminaire de recherche "Cultures, Villes et dynamiques sociales", Ministère de la Culture, Paris, 19 fév. 2002
 - *Projets urbains : des vulnérabilités aux compétences*, Séminaire Compétences des citoyens et apprentissages dans les villes internationales, EHESS, Paris, 08 juil. 2002
 - *Savoir manipuler la tension qu'engendrent les rapports sociaux*, Séminaire Vulnérabilité, accessibilité, effroi, peur panique, EHESS, Paris, 12 janv. 2001
 - *L'espace des rassemblements*, Séminaire de recherche "Pluralisme et cultures civiques", Université Paris X Nanterre, 17 janv. 2001
 - *Centralités et espaces de rassemblement*, Séminaire "La centralité urbaine" de la MSH Villes et Territoires, Université de Tours, avril 2000
 - *Pragmatique des rassemblements de jeunes*, Séminaire du Groupe de Sociologie Politique et Morale, EHESS, 17 mai 2000
 - *L'épreuve publique. Des rassemblements de jeunes sous tension*, Séminaire Compétences des citoyens et apprentissages dans les villes internationales, Lyon, 09 juil. 2000
- Jurys :**
- Comités de sélection Maître de Conférences, INSA Département architecture et laboratoire AMUP (Strasbourg), avril-mai 2014
 - Diplômes d'architecture (TPFE), Ecole Nationale d'Architecture de Paris-Versailles, 2010-2013
 - Diplômes d'architecture (TPFE), Ecole Nationale d'Architecture de Paris-La Villette, 19 déc. 2007
 - Diplômes d'architecture (TPFE), Ecole Nationale d'Architecture de Nantes, 03 décembre 2007

- Diplômes d'architecture (TPFE), Ecole Nationale d'Architecture de Montpellier, 25 juin 2007
- Diplômes d'architecture (TPFE), Ecole Nationale d'Architecture de Paris-Belleville, 20 mars 2003
- Jury national de Post-diplôme du BTS Arts appliqués (spécialité urbanisme), Ecole Supérieure d'Arts Appliqués Olivier de Serres, juin-juil. 2000 et 2001

Autres :

- Président du Conseil Scientifique de l'UMR LAVUE (-2016) - <http://www.lavue.cnrs.fr/spip.php?page=mois>
- Membre du comité de rédaction des Annales de la Recherche Urbaine - <http://www.annalesdelarechercheurbaine.fr/edition-a45.html>
- Membre du Conseil de laboratoire de l'UMR LAVUE - <http://www.lavue.cnrs.fr/le-lavue/>
- Expert auprès de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR - Systèmes urbains durables - DS0601) - <http://www.agence-nationale-recherche.fr/>
- Expert auprès du Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES) - <http://www.hceres.fr/MODALITES-DE-EVALUATIONS/Liste-des-experts-avant-participe-a-une-evaluation>
- Expert auprès de l'Agence Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT) - <http://www.anrt.asso.fr/>
- Co-directeur Master Mutation des Territoires Urbains et Développement Intégré des Littoraux (2008-2010) - <http://paul.univ-littoral.fr/>
- Co-responsable de l'axe transversal "Environnement" de l'UMR 7218 LAVUE (-2016) - <http://www.lavue.cnrs.fr/moi/2013-2015-axe-transversal-3-environnement>
- Responsable du Réseau Approches Critiques du Développement Durable (AC/DD) - <https://www.reseaucritiquesdeveloppementdurable.fr/>
- Membre du comité scientifique de la collection "Pragmatismes" (Petra éditeur) - <https://www.editionspeira.fr/collection/pragmatismes>
- Evalueur pour les revues : Ambiances, Annales de la Recherche Urbaine, Développement durable et territoires, Projets de paysages, Vertigo
- Membre du Comité Scientifique des "Deuxièmes journées internationales de sociologie de l'énergie", Tours, 1^{er}-3 juillet 2015, http://www.socio-energie2015.fr/?page_id=96
- Membre du groupe de travail "Vivre-ensemble dans les EcoQuartiers", démarche nationale d'évaluation des EcoQuartiers (Direction générale de l'Aménagement du Logement et de la Nature), MEDDE, 2015
- Référent scientifique de l'atelier *Enjeux de Culture du Renouveau Urbain*, Secrétariat permanent du Plan Urbanisme Construction Architecture, Ministère de l'écologie, du Développement et de l'Aménagement durables 2007-2008 - http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/IMG/pdf/Synthese_enjeux_ren_urb2007_2008.pdf
- Référent scientifique des *Ateliers de Maîtrise d'œuvre urbaine* Dunkerque-Vitoria (Brésil), Programme "Cidade Brasil", Ministère des affaires étrangères - Communauté Urbaine de Dunkerque 2008 - http://www.ateliers.org/IMG/pdf/3_cahier_session_dk_fr_v2.pdf
- Membre du Conseil d'Administration de l'Ecole Nationale d'Architecture de Montpellier, 1987-88
- Membre de la Commission de la Pédagogie et de la Recherche de l'Ecole Nationale d'Architecture de Montpellier, 1987-88

d'un bien-être en accord avec le monde, enfin libéré des archaïsmes. Les hommes, toujours entravés par leurs appartenances et leurs pratiques, sont-ils à la mesure de ce projet ? Aujourd'hui, le pédagogisme qui caractérise le développement durable² laisse à penser que ce n'est pas le cas. Il se présente en effet comme un instrument de gouvernement politique, économique et environnemental, à la fois critique vis-à-vis d'un développement irresponsable et prompt à désamorcer une critique plus radicale. Dans ce texte, nous allons tenter d'étayer une première hypothèse : malgré son omniprésence, le volontarisme institutionnel qui porte le développement durable repose aujourd'hui sur une ambition de maîtrise des processus et une défiance vis-à-vis des populations qui tendent à le rendre de plus en plus fragile. Pour réengendrer sa légitimité, les acteurs qui le portent devront adopter une approche pragmatique à même de repérer et de réinterpréter les expériences des individus, les prises et les compétences éventuelles que les situations leur donnent pour répondre aux épreuves qu'ils rencontrent – comme c'est le cas face à l'inconfort provoqué par tel ou tel équipement technique. La reprise de ces expériences par les institutions, dans le but d'élaborer un nouveau récit – le "bâtiment BBC", les "circulations douces", etc. – renforcerait alors leur hégémonie. En revanche, l'appropriation critique de ces expériences par les individus ou les collectifs leur permettrait d'espérer une plus grande émancipation³, en dépendant moins d'un dispositif technique pour ressentir

2. Voir, dans cet ouvrage, le chapitre rédigé par Éric Pautard : « La Rhétorique pédagogique au service de l'acceptabilité sociale. Le verdissement des conduites individuelles en question ».

3. Voir sur ce point : M.S. PIRAUD, L. PATTARONI, D. JOYE, « Écologie : litanie du futur ou pouvoir négligé ? », *Espaces Temps.net*, 2014, <http://www.espacestemp.net/articles/ecologie-litanie-du-futur-ou-pouvoir-neglige/>.

CHAPITRE 1

Une approche pragmatiste dans la critique du développement durable¹

Jérôme BOISSONADE

Le cœur du parcours pragmatiste [consiste à] creuser la chose dans sa diversité infinie pour parvenir à l'accord dans le jugement : repousser à l'infini cet accord et n'accorder au sujet que cette force, qui n'est pas la sienne, de viser un monde en train de se faire et une connaissance qui émerge.

I. JOSEPH, *L'Athlète moral et l'enquêteur modeste*, Paris, Economica, 2007, p. 462.

Il faut toujours avoir des histoires à raconter ou, du moins, construire son discours comme une histoire avec un contexte, des personnages, une intrigue, une fin et, pourquoi pas, une morale. L'objectif est de captiver l'auditoire et de sortir des discours trop théoriques, en privilégiant l'expérience et l'exemple pour que le public puisse s'identifier.

J.-L. MARROU, « Le Management en 10 bonnes pratiques et 30 concepts clés », *L'Entreprise*, n° 280, 1^{er} juillet 2009, pp. 84-89.

La ville durable est un grand récit, avec ses héros et ses icônes, ses réussites et ses échecs. Nous y avons tous reconnu nos propres enfants et les beaux lendemains

1. Je remercie Nicolas Antheaume, Pierre Charbonnier, Francis Chateauraynaud, Bernard Kalaora et François Ménard pour leurs remarques. Le contenu de ce texte n'engage bien sûr que son auteur.

une situation de confort⁴. Une telle approche pragmatique des concepts de développement et de ville durables, concepts totalisants et performatifs⁵, peut ainsi servir deux objectifs antagoniques. Ce mouvement de reprise des expériences, bien souvent impulsé par la critique, peut en effet favoriser l'émancipation, vis-à-vis des dispositifs techniques par exemple. Mais ce mouvement peut aussi, paradoxalement, conduire à affûter le « cadre qui détermine aussi bien les orientations politiques légitimes que les justifications ordinaires »⁶. Face à la critique, la grammaire⁷ du développement durable est alors en mesure de s'actualiser et d'élaborer une nouvelle histoire pour se survivre à elle-même (« transition énergétique », « croissance verte »⁸, etc.).

4. Voir le chapitre 10, dans le même ouvrage : « Le "Bâtiment économe" : utopie technicienne et "résistance" des usages », de Christophe Beslay, Romain Gournet et Marie-Christine Zelem.

5. Pour une discussion sur le statut des termes de « développement durable » et « ville durable » (notion, concept, catégorie de la pratique, etc.), voir : V. BÉAL, M. GAUTHIER et G. PINSON, introduction de *Le Développement durable changera-t-il la ville ? Le regard des sciences sociales*, Saint-Étienne, Éditions de l'Université de Saint-Étienne, 2011, p. 21 ; D. PESTRE, « Développement durable : anatomie d'une notion », *Natures, Sciences et Sociétés*, 2011/1, vol. 19, pp. 31-39 ; E. ZACCAI, *Le Développement durable. Dynamique et constitution d'un projet*, Bern-Bruxelles, Peter Lang, 2002.

6. C. LAFAYE, L. THÉVENOT, « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue française de Sociologie*, 34(4), 1993, pp. 495-524.

7. « Une grammaire est ce qui permet aux membres d'une communauté de juger correctement, c'est-à-dire de lier correctement à des discontinuités survenant dans le monde (corps, objets, matériaux, gestes, paroles...) des descriptions et d'éprouver vis-à-vis de certaines de ces descriptions un sentiment d'évidence », C. LEMIEUX, *Le Devoir et la grâce*, Paris, Economica, coll. Études Sociologiques, 2009, pp. 21-23.

8. Rio+20 a été de ce point de vue un exercice mondial de réélaboration de cette grammaire autour de la *green economy*.

La première partie du texte est consacrée à cet enjeu pragmatique de captation et d'interprétation des expériences, que se disputent les acteurs lorsqu'ils réalisent un travail critique ou, au contraire, défendent la grammaire du développement durable, même si, dans la pratique, ces polarités sont souvent mises en œuvre alternativement par les mêmes personnes. Le développement durable est en effet concurrencé par d'autres modèles sociétaux – sécuritaires par exemple – et scientifiques, comme lorsque des promesses de découvertes et d'innovations sont supposées écarter les dangers (biotechnologies, nanotechnologies, géoingénieries, etc.)⁹. Face à ces menaces, un chercheur peut donc soutenir le développement durable en tant qu'avancée représentant un appui pour dénoncer, ou limiter, le modèle productiviste. Mais ce même chercheur peut, dans d'autres enceintes, critiquer l'emprise démesurée des « lobbies économiques » dans la mise en œuvre de la durabilité. Pour saisir les termes de cette dispute, nous nous appuierons d'abord sur une sociologie de la justification, qui interroge l'opposition idéal-typique entre grammaire et critique (ou entre institution et individus¹⁰). Nous nous intéresserons plus particulièrement au sens que prend l'accord dans un tel modèle, en posant la question suivante : la convergence entre une grammaire du développement durable et ses critiques, se concluant par exemple par l'amélioration de dispositifs de concertation,

9. Voir F. CHATEAURAYNAUD (dir.), *Chimères nanobiotechnologiques et post-humanité*, rapport ANR PNAO, GSPR, décembre 2012.

10. Cette seconde opposition, développée par Luc Boltanski depuis *L'Amour et la Justice comme compétences. Trois essais de sociologie de l'action* (Paris, Métailié, 1990), jusqu'à *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation* (Paris, Gallimard, coll. NRF Essais, 2009) confirme que, sur le fond, la sociologie de la justification considère moins des collectifs que des personnes confrontées à des grands enjeux morales.

constitue-t-elle la fin d'un mouvement, un aboutissement de la critique ?

Pour avancer sur cette question, nous allons adopter dans un second temps une autre démarche fondée sur deux postulats. Le premier souligne le caractère exemplaire de la durabilité pour comprendre le sens des mouvements de la critique dans la période récente. Les entités mises en jeu par le développement durable ont en effet pour caractéristique d'être incommensurables. Qu'il s'agisse de l'économique, du social et de l'environnemental, de l'individu et du planétaire, du sensible et du systémique, des populations et des générations futures, etc., ces entités ne peuvent relever d'un simple principe de justice, même si celui-ci repose sur l'articulation, le compromis ou l'équilibre. Les logiques d'action qui les animent ne sont pas comparables¹¹. Le deuxième postulat explicite la place et le sens que l'on peut donner à la critique. S'il est vrai que toute société démocratique se reconnaît par le fait que la critique puisse s'y exercer, le sens d'une approche sociologique des critiques du développement durable mérite alors d'être précisé. Elle peut se fixer notamment pour objectif de produire des moyens descriptifs et interprétatifs, afin de donner des prises aux auteurs-acteurs de ce travail critique. C'est du moins le choix que nous faisons ici. Prendre au sérieux ces deux postulats astreint donc à ne pas s'en tenir aux éléments issus d'une sociologie morale de la justification, qui raisonne en termes de justice, et où l'accord représente une fin en soi¹². Nous utilisons

11. Sont mises en cause ici les entreprises de « commensurabilité forte » qui réduisent les valeurs en une simple unité monétaire.

12. On retrouve cette finalité de l'accord dans d'autres approches morales, comme celle d'Amartya Sen, même si la préservation de la liberté de l'individu est centrale pour cet auteur, alors que Luc Boltanski s'intéresse plus à la fondation des ordres institutionnels.

une autre approche pragmatique, plus ouverte, laissant une place plus grande aux forces et aux conflits qui traversent la mise en œuvre du développement durable en général et la ville durable en particulier. S'inspirant des fondateurs du pragmatisme américain, cette manière de travailler la trajectoire des causes et des processus est aussi assez proche de celle développée par Francis Chateauraynaud¹³ qui pointe les insuffisances descriptives et interprétatives de la sociologie morale, en prenant ouvertement pour objet la portée des entreprises critiques. Dans cette contribution, il s'agit surtout de donner un sens aux efforts déployés par la critique pour réinstaurer de la symétrie là où des situations ou des dispositifs sont soumis à l'injonction du développement durable.

La dernière partie tire quelques enseignements de cette démarche quant à l'interprétation des évolutions du développement et de la ville durables. Les forces d'emprise du développement durable et celles des opérations critiques, qui visent une resymétrisation du rapport de force, sont structurées de manière inverse. D'une part, les premières présentent une axiologie de la durabilité homogène et cohérente, mais sont obligées de faire constamment appel à des appuis argumentatifs différenciés, parfois contradictoires, pour parvenir à répondre et à intégrer la diversité des critiques qui leur sont faites. Ce décalage entre une doctrine homogène et des appuis hétérogènes ou contradictoires en situation, fragilise l'emprise du développement durable sur les expériences et les pratiques concrètes qui fondent les critiques des individus et des collectifs,

13. « Plutôt qu'une défiance à l'égard de toute forme d'objectivation cartographique, l'entrée par les trajectoires rend compatible l'appréhension des champs de forces dans lesquels opèrent les acteurs et la compréhension du sens qu'ils attribuent à leurs actions » ; F. CHATEAURAYNAUD, *Argumenter dans un champ de forces. Essai de balistique sociologique*, Paris, Pétra, 2011, p. 42.

mais il réduit aussi sa capacité à anticiper ces pratiques critiques. D'autre part, les forces critiques envers le développement durable s'exercent dans des situations et à travers des pratiques diverses, mais elles possèdent un horizon commun favorisant l'élaboration d'une écologie des pratiques alternative qui résiste à l'emprise du développement durable sur les expériences des individus et des collectifs¹⁴.

1. Capter les expériences : l'enjeu pragmatique du développement et de la ville durables

« Au secours ! La planète se meurt »¹⁵ ; « Peut-on encore sauver l'humanité ? »¹⁶ ; « La ville, nouvel écosystème du XXI^e siècle »¹⁷ ; « Construire un imaginaire urbain post-carbone » ; « Un idéal de solidarité énergétique »¹⁸ ; « La ville de nos rêves »¹⁹ ; « Éduquer les jeunes pour construire un avenir durable »²⁰ ; « Co-construire la ville de demain par la mobilisation de tous les acteurs »²¹ ; « Ambassadeurs du développement

14. Voir, dans le même ouvrage, le chapitre 12 : « Des milieux en résistance à la gouvernabilité écologique. Le cas de Can Masdeu » des membres du Groupe de Recherche Action (GRAC, Lyon) et du Col.lectiu per a la Recerca Social i Autònoma (COPSAT, Barcelone).

15. « Au secours ! La planète se meurt et mon boss s'en fout », livre en autoédition de J.-S. TRUDEL, <http://www.jeansebastienrudel.com/2012/11/livre-BNQ21000.html>.

16. K. MATSUURA, Directeur général de l'UNESCO, *Le Figaro*, 29 janvier 2008.

17. Comité de prospective du Comité 21, *rapport 2011-2012*, en ligne : <http://www.comite21.org/docs/actualites-comite-21/2012/rapport-la-ville-nouvel-ecosysteme-du-21eme-siecle-06-04-12.pdf>.

18. Publicité Eiffage.

19. *Terra éco*, « Nos villes en 2050 », hors-série, octobre-novembre 2012.

20. *Magazine Ademe et vous*, « L'Éducation environnementale », dossier n° 47, <http://ademe-et-vous.ademe.fr/sites/default/files/magazine/dossier/dossier-n47.pdf>.

21. Publicité EDF.

durable »²² ; « Vers une économie verte et équitable »²³ ; « L'innovation, moteur de l'économie verte »²⁴.

De quel monde nous parle-t-on ? Une terre à sauver. L'urgence d'agir. Des logiques implacables. Une responsabilité partagée, qu'il s'agisse d'un maire désirant réaliser un éco-quartier sur sa commune, d'un équipementier vantant les qualités d'une nouvelle éco-technique, de parents éduquant leurs enfants (ou l'inverse) au tri des déchets domestiques²⁵, etc. Ces injonctions peuvent être considérées comme relevant avant tout de modèles de légitimité qui guident les différents acteurs pour justifier leur action. Cette montée en généralité semble en effet prendre appui sur des modèles de justification privilégiés. S'inspirant du travail pionnier de Rémi Barbier²⁶, Claudette Lafaye et Laurent Thevenot interrogent la pertinence d'une « grandeur verte » comme modèle de justification :

Nous envisageons d'abord la possibilité que la nature soit modelée dans différents ordres de justifications légitimes déjà éprouvés. Ce mouvement démontre la prégnance de ces ordres en même temps que leur ouverture dynamique, l'absorption de

22. Réseau des ambassadeurs du développement durable mis en place par le Centre de Ressources du Développement Durable (CERDD), <http://www.cerdd.org/-Reseau-des-Ambassadeurs-du-495->.

23. Comité Interministériel pour le Développement Durable, intitulé du rapport sur la *Stratégie Nationale de Développement Durable 2010-2013*, http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/sndd_2010-2013.pdf.

24. Intitulé du discours de Delphine Batho à la conférence Cleantech Open France, programme français d'identification et d'accompagnement des startups Cleantech, 3 juin 2013, <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Cleantech-Open-France-l-innovation.html>.

25. L'image d'enfants remettant leurs parents dans le droit chemin est utilisée de manière récurrente. Elle participe aussi en effet d'un récit du développement durable qui vise à « répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire les leurs ».

26. R. BARBIER, *Une cité de l'écologie*, mémoire de DEA, EHESS, 1992.

nouvelles ressources s'effectuant au prix d'une qualification de l'environnement dans des figures du bien commun constituées de longue date. Cependant, certaines argumentations et certains types de preuve et d'épreuve suggèrent un mouvement différent. La mise en valeur de la nature s'oriente alors vers la création d'un nouvel ordre de grandeur, une grandeur écologique répondant aux mêmes exigences que les précédentes. L'intérêt pour les formes d'invocation de la nature est encore aiguë par un troisième type d'élaboration qui implique une remise en cause radicale de la grammaire politique et morale commune aux différentes formes de justifications examinées antérieurement²⁷.

Ce questionnement sur la solidité d'un ordre de « justification écologique » est essentiel si l'on fait l'hypothèse que la dimension hégémonique prise par les institutions en charge de la ville et de l'environnement s'appuie de plus en plus sur leur capacité à reprendre à leur compte les expériences des individus par une démarche pragmatique. Il semble en effet que cette hégémonie ne puisse se reproduire qu'au travers des dispositifs de gouvernance réinterprétant et justifiant constamment en termes de durabilité les sens multiples que les personnes et les groupes donnent à leur vie

27. C. LAFAYE, L. THÉVENOT, « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue française de Sociologie*, 34(4), 1993, pp. 495-524. Cet article a donné lieu à différents commentaires et analyses, notamment : B. LATOUR, « Moderniser ou écologiser. À la recherche de la "septième" Cité », in *Écologie politique* n° 13, 1995, pp. 5-27 ; O. GODARD, « De la pluralité des ordres. Les problèmes d'environnement et de développement durable à la lumière de la théorie de la justification », *Géographie, économie, société*, 3/2004, vol. 6, pp. 303-330 ; C. CLAEYS-MEKDADE, *Le Lien politique à l'épreuve de l'environnement. Expériences camarguaises*, Bruxelles, Peter Lang, P.I.E., 2003 ; B. ZUINDEAU, « La "Durabilité" : essai de positionnement épistémologique du concept », in B. ZUINDEAU (dir.), *Développement durable et Territoires*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2000.

quotidienne²⁸. Le pluralisme des pratiques et des modes de vie mobilise un dédale de valeurs et convoque une profusion de répertoires critiques, d'où l'intérêt d'une sociologie pragmatiste – comme celle qui s'inspire des œuvres de William James²⁹ et de John Dewey³⁰. Cette sociologie considère que la signification des phénomènes sociaux provient d'abord des expériences vécues par les individus, que ces expériences et leur interprétation servent d'appuis à la critique ou permettent au contraire de conforter une grammaire du développement durable visant à désamorcer la critique.

Luc Boltanski et Laurent Thévenot ont proposé une typologie de modèles de justification³¹ formalisant différentes manières de légitimer une position et d'adopter l'action qui convient³². Les acteurs doivent en effet régulièrement rendre des comptes, tant la grammaire du développement durable impose des formes d'évaluation contre lesquelles la critique doit se défendre (« Où mène la critique pour la critique ? », « Comment peut-on aller contre ce qui représente déjà une avancée par rapport aux anciens modèles productiviste ou consumériste ? », etc.). La critique se définit donc à partir de cette grammaire du développement durable, puisqu'elle tente de la déstabiliser. Lorsque les acteurs remettant en cause le développement

28. J. BOISSONADE, « Le Développement durable face à ses épreuves. Les enjeux pragmatiques des écoquartiers », *Espaces et sociétés*, n° 147, décembre 2011, pp. 57-75.

29. W. JAMES, *Philosophie de l'expérience : un univers pluraliste*, coll. Les empêcheurs de penser en rond, Paris, La Découverte, 2007 ; D. LAPOUJADE, *Empirisme et pragmatisme*, PUF, 1997.

30. J. DEWEY, « La Réalité comme expérience », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n° 9, 2005, <http://traces.revues.org/204>.

31. L. BOLTANSKI, L. THÉVENOT, *De la justification, les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991.

32. L. THÉVENOT, « L'Action qui convient », *Raisons Pratiques*, n° 1, EHESS, 1990.

durable parviennent à mettre à l'épreuve les dispositifs, par exemple en révélant l'effet pervers d'une solution supposée « durable » (marché du carbone, éco-techniques, etc.), ils doivent adopter les formes imposées par la grammaire elle-même, qui organise les modalités de l'épreuve³³. Cette dernière peut éventuellement conduire à un accord destiné à stabiliser une situation nouvelle, actualisant ainsi la grammaire existante.

Pour le développement durable de manière générale, et la ville durable en particulier, qui se nourrit de « bonnes pratiques », le pluralisme des expériences est donc un problème à résoudre, et l'interprétation de ces expériences devient une nécessité. Dans l'acceptation morale du pragmatisme, les acteurs reconnaissent la légitimité de leur différence de jugement³⁴, la discorde n'étant que « le moyen dont la concorde est le but »³⁵. L'épreuve est donc orientée par une perspective d'accord, lui-même fondé sur cette reconnaissance mutuelle qui le rend possible. Cet outil interprétatif des expériences qu'est le pragmatisme, se heurte cependant à l'irréductibilité de ces expériences à la

33. Les épreuves ont en général « déjà fait l'objet d'un travail de mise en forme, de stabilisation au moyen de procédures ou de règles, et au moins d'une ébauche d'institutionnalisation qui leur confère un caractère d'objectivité », facilitant le travail de montée en généralité et « rendant possible la mise en partage de l'indignation », L. BOLTANSKI, L. THÉVENOT, *De la justification...*, *op. cit.*, p. 589.

34. La possibilité d'un accord repose sur le « sens moral » des individus qui les conduisent à reconnaître d'une part, l'identité commune des êtres humains avec qui l'accord doit se faire et d'autre part, un principe de grandeur commun autour duquel les uns et les autres vont se mesurer en établissant des équivalences et des ordres entre eux. Voir : L. BOLTANSKI, L. THÉVENOT, *ibid.*, p. 100.

35. J. JOSEPH, « Le Regret et l'excuse », in J.-L. MARIE, P. DUJARDIN, R. BALME (dir.), *L'Ordinaire. Modes d'accès et pertinence pour les sciences sociales et humaines*, Paris, L'Harmattan, 2002, pp. 97-117.

morale – par exemple lorsque l'habitant d'un écoquartier s'interroge sur la nécessité de participer à la préservation de la biodiversité lorsque les « bestioles » s'infiltrent dans son appartement en raison de la végétation prévue par le concepteur et installée par le bailleur³⁶. Face à la pureté des grammaires de la durabilité (biodiversité, écosystème, équilibre, etc.), l'expérience de l'irréductibilité des milieux par les acteurs peut structurer les argumentations³⁷ comme les opportunités³⁸, d'un côté pour ceux qui portent le développement durable et, de l'autre, pour ses critiques.

Pour caractériser ce mouvement critique, nous avons retenu cinq catégories d'appuis critiques, qui mettent en cause la légitimité du développement et de la ville

36. V. RENAULT, « L'Habitat écologique à l'épreuve de son public. Le cas d'un bâtiment Basse Consommation à Grenoble (France) », *Espaces-Temps.net*, <http://www.espacestems.net/articles/habitat-ecologique-a-lepreuve-de-son-public-3/>.

37. F. CHATEAURAYNAUD, *Argumenter dans un champ de forces...*, *op. cit.*, p. 81 et suivantes.

38. Peter K. Eisinger propose en 1973 de regrouper sous l'appellation de « structure des opportunités politiques » l'ensemble des éléments de l'environnement et du contexte politiques exerçant une influence positive ou négative sur l'engagement dans une protestation collective ; P. K. EISINGER, « The Conditions of Protest Behavior in American Cities », *American Political Science Review*, 67(1), 1973, pp. 11-12 ; cité par L. MATHIEU qui discute ce concept dans l'article « Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux », *Revue française de science politique*, 2002/1, vol. 52, pp. 75-100. Pour Isaac Joseph, l'« opportunisme méthodique » consiste plus simplement à « exploiter les ressources de la place, de s'arranger des occasions qui se présentent », in I. JOSEPH, « Prises, réserves, épreuves », *Communications*, n° 65, 1997, p. 134. « L'essence se manifeste [selon lui en effet], non dans l'apparence, mais dans l'occasion. C'est pourquoi le mode de l'événement c'est le "problématique" et le problématisant » ; I. JOSEPH, *Le Passant considérable. Essai sur la dispersion de l'espace public*, Paris, Librairie des Méridiens, 1984, p. 54).

durables³⁹. La distinction de ces appuis critiques évite une approche en termes de postures⁴⁰ ou de courants⁴¹, afin de montrer comment ces différents appuis peuvent être portés par les mêmes personnes et, surtout, relever d'un même phénomène critique, bien que multiforme :

- Un développement insoutenable : dénonciation de la prépondérance du terme développement sur celui de durable.
- Une durabilité techniciste : mise en cause de la conception techniciste sur laquelle reposent par exemple, les projets urbains et architecturaux « durables ».
- Une démocratie par les instruments : critique de la dimension procédurale des dispositifs de développement durable supposés capables de renouveler la démocratie.
- Une gouvernementalisation des conduites : attaque du développement durable comme instrument d'auto-contrôle, de surveillance et d'orientation de conduites qui relevaient jusque-là de différences culturelles ou du domaine privé.
- Une valeur verte : remise en cause de l'omniprésence de la nature dans les justifications données par les acteurs qui portent les démarches de développement durable.

39. Cette typologie des appuis critiques, rappelée dans l'introduction générale de l'ouvrage, concerne uniquement les mises en cause du développement durable. Il ne s'agit pas d'une cartographie des courants de l'écologie politique, de la critique environnementale ou des nouvelles pensées critiques.

40. V. BÉAL, M. GAUTHIER, G. PINSON, *Le Développement durable changera-t-il la ville ?...*, op. cit., p. 21.

41. B. VILLALBA, « Développement durable et mobilisations collectives », in B. ZUINDEAU, *Développement durable et territoire*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2010, pp. 433-444.

Popularisée par la notion de « *greenwashing* », elle est susceptible de s'appliquer sur toute action publique ou privée.

Sur cette base, il est possible de mettre en évidence quatre moments particuliers du mouvement critique, caractérisés dans un premier temps, en termes de sociologie morale : la grammaire, la critique, l'épreuve et l'accord. Ces moments de justice relèvent moins de périodes successives que de moments cinétiques, comportant une certaine part du mouvement critique.

Dans ce modèle (voir ci-contre), qui repose sur un idéal de symétrie⁴², les trajectoires sont tendues vers l'accord final. Cet accord clôt l'épreuve en stabilisant un nouvel état. Selon les appuis utilisés par la critique, ce nouvel état montre des évolutions plus ou moins sensibles par rapport à la configuration discursive précédente, les critiques ayant conduit ou non à un déplacement des registres de justification. Par exemple, une nouvelle campagne de communication aura à prendre en compte les comportements de défiance constatés dans la population vis-à-vis de dispositifs de concertation environnementaux ; des entreprises devront intégrer de manière renforcée les sciences humaines pour élaborer des équipements techniques ; les mécanismes d'attribution des crédits carbone seront révisés ; ou encore, de nouveaux dispositifs participatifs, plus ouverts aux voix minoritaires, seront expérimentés.

42. La sociologie pragmatique se caractérise par une approche symétrique des acteurs et des valeurs qu'ils défendent, réfutant *a priori* toute hiérarchisation. C'est un autre type de symétrie que nous évoquons ici. Une épreuve est en effet considérée comme légitime lorsqu'elle permet de mettre en évidence des équivalences et des forces de même nature. La notion d'épreuve allie des « exigences de justice et des rapports de forces » mais « l'épreuve de grandeur n'est valide que si elle met en jeu des forces de même nature » ; L. BOLTANSKI, E. CHIAPELLO, *Le Nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999, pp. 73-74.

1 : Les figures morales de la critique du développement et de la ville durables (idéal de symétrie)

Appuis critiques	Un développement insoutenable ?	Durabilité, générations futures	Soutenable, risques systémiques	Être social et sensible	Libertés individuelles	Accès à la décision	Greenwashing	Conflicts, mobilisations	Boycott, actions de groupe, etc.	Evolution de la normalisation, création de nouveaux labels ^[6]	↑ Mouvement critique	Moments de justice	A. Grammaire (opérations de confirmation ^[1])	B. Critique (effort de qualification ^[2])	C. Epreuve (mise en justice de l'indignation)	D. Accord (nouvelle grammatrice)
													Eco-techniques	Autocontrôle	Gouvernance	Invocation de la nature
													Une durabilité techniciste ?	Une gouvernance des conduites ?	Une démocratie par les instruments ?	Une grandeur verte ?
													Effet rebond, échecs techniques et commerciaux	Refus du tri des déchets, etc.	Meilleure communication, éco-citoyenneté, consommateur	Nouveaux dispositifs participatifs, institutionnalisation de la critique
													Elargissement des figures mobilisées, ville garantie ^[5]			

Légende du tableau 1

- [1] Les dispositifs de confirmation sont destinés à prévenir la critique en confirmant ce qui est vraiment, alors que l'expérience quotidienne aurait pu conduire à une autre interprétation, critique, du monde. C'est d'abord à cette tâche que concourent les institutions (cf. : L. BOLTANSKI, *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard, coll. NRF Essais, 2009, p. 113).
- [2] Les individus sont équipés de manière inégale pour affronter les situations, ce qui les oblige à un travail critique de qualification et de catégorisation pour s'ajuster, se coordonner, réaliser un accord justifiable compte tenu à la fois des conventions et de la situation. Ce travail de qualification consiste à fixer des types et apposer des valeurs aux expériences vécues par les individus et les groupes. Il y a une concurrence entre les institutions et les individus et les groupes qui font l'expérience quotidienne du monde pour réaliser ce travail de qualification. Il permet en effet de mettre en relation un état de choses contextuel (vécu lors d'une expérience de tourisme équitale par exemple) et une forme symbolique plus générale (l'équilibre entre les trois piliers du développement durable). Cf. : *id.*, p. 108.
- [3] CEWEB for Biodiversity, *Critical Review of Biodiversity Offset Track Record. For the Purposes of IEEP in their Review of "Policy Options for a potential EU No Net Loss Initiative"*, 2011, http://www.ceweb.org/wp-content/uploads/2011/12/Critical-review-of-biodiversity-offsets_for-IEEP_Final.pdf.
- [4] G. KASTLER, « L'Agro-écologie transformée en cheval de Troie de l'industrie », *Reporterre*, juillet 2013 ; article publié initialement dans le n° 93 de la revue *Nature et Progrès*, <http://www.reporterre.net/spip.php?article4551>.
- [5] M. BREVIGLIERI, « Une brèche critique dans la "ville garantie" ? Espaces intercalaires et architectures d'usage », in E. COGIATO, L. PATTARONI, M.S. PIRAUD et B. TRONE-CHABERT (dir.), *De la différence urbaine. Le quartier des Grottes/Genève*, Genève, Métis Presse, 2013, pp. 213-236.
- [6] L. HÉLAND, « De la conception à l'appropriation des outils et méthodes pour quartiers durables par les professionnels et les usagers », *Lettre d'information Ramau*, articles scientifiques, n° 26, mai 2014, <http://www.ramau.archi.fr/spip.php?article838>.

Cependant, si l'on interprète ces situations en termes de justice, le mouvement, qui va de la grammaire initiale jusqu'à l'accord, produit des effets différenciés sur les acteurs. Pour la critique, l'accord constitue une fin. Il représente d'abord l'issue du travail critique cristallisé dans l'épreuve. En revanche, l'accord prend un sens bien différent pour les acteurs s'engageant dans l'épreuve pour renforcer la grammaire du développement durable. Cet accord représente essentiellement pour eux le cadre qui va structurer les épreuves suivantes. L'approche pragmatique en termes de justice que nous venons d'exposer met en effet en évidence deux interprétations différentes induites par le mouvement critique :

– Lorsqu'il s'agit de défendre la grammaire en cours du développement durable, la trajectoire part de la grammaire initiale jusqu'à l'accord, dont le but essentiel est de poser les bases d'une nouvelle grammaire, susceptible de résister aux critiques futures. *In fine*, cette trajectoire est donc ici envisagée en termes de projet grammatical performatif des épreuves à venir.

– Lorsque l'on porte la critique, la trajectoire doit mener, au mieux, à un accord entendu comme compromis final. Cet accord, aboutissement du mouvement critique, est donc envisagé par les acteurs critiques comme une forme de reconnaissance, dans laquelle doivent idéalement figurer les réponses aux problèmes dénoncés.

L'analyse en termes de sociologie morale renseigne donc bien sur l'enjeu structurant de l'accord dans la stabilisation des nouvelles grammaires du développement durable, qui vont fixer les situations critiques ultérieures (nouvelle certification, nouveau dispositif participatif, etc.). Ce faisant, on interprète le sens attribué à l'accord par les acteurs critiques, comme la fin d'un cycle, comme une clôture, même

temporaire, de la dispute⁴³, sans chercher à le saisir dans une portée plus longue. Comment interpréter les trajectoires critiques du développement durable de manière à intégrer l'accord dans des processus plus larges et plus longs ?

2. Face à l'impossible épreuve de justice, comment aller au-delà de l'accord ?

Une approche en termes de justice suppose la reconnaissance d'un monde commun dans lequel les entités sont comparables et leur place justifiable. Le développement durable tente précisément d'étayer une commensurabilité entre trois sphères : l'économie, l'environnement et le social. Alors que le *benchmarking*, les indicateurs et l'ensemble des écolabels reposent sur le postulat de cette « commensurabilité forte », les entités issues de ces trois sphères sont-elles pour autant comparables ? Leur mise en équivalence semble plutôt relever d'une chimère rationaliste faisant fi de la pluralité des sens, des êtres et des forces qui sont à l'œuvre⁴⁴. Ce sont pourtant ces forces dont on doit prendre la mesure pour répondre aux défis écologiques, à moins de s'en remettre à un « despotisme éclairé » qui serait le seul à même de faire face à la catastrophe annoncée⁴⁵. Mais, là encore, la crédibilité de cet ordre expert repose sur la défiance. Il réduit dans le même mouvement l'espace des possibles et celui de la pensée.

43. Nous reviendrons sur cette difficulté pour la sociologie morale à répondre à ce problème qu'elle soulève pourtant : « La satisfaction de la critique est un danger pour la critique elle-même qui tarde alors à remettre le monde à l'épreuve » ; L. BOLTANSKI, E. CHIAPELLO, *Le Nouvel esprit...*, op. cit., p. 368.

44. C'est cette cécité qui a conduit à l'apparition d'une liste des « oubliés » du développement durable (culture, gouvernance, santé, communication, genre, sociétal, etc.).

45. Cf. D. BOURG, K. WHITESIDE, *Vers une démocratie écologique. Le citoyen, le savant et le politique*, Paris, Le Seuil, 2010.

Si l'on considère que, premièrement, l'exercice de la critique représente un moyen légitime dans toute société démocratique, et que, deuxièmement, les entités mises en jeu par le développement durable sont incommensurables et ne peuvent relever d'un unique principe de justice⁴⁶, alors une sociologie morale, qui repose sur un idéal de symétrie et raisonne en termes de grammaires et de justice, ne suffit plus. Un exemple : la sociologie pragmatique des mobilisations sur l'environnement s'intéresse le plus souvent aux conflits d'aménagement et aux collectifs qui font irruption sur la scène publique au nom de la nature pour critiquer des institutions ou des pouvoirs économiques accusés au mieux d'indifférence vis-à-vis du bien commun. Dans les éco-quartiers, la ville durable est éprouvée au quotidien par des publics ordinaires et ce sont les institutions qui s'appuient sur des justifications environnementales pour tenter de réguler les comportements des habitants jugés inconséquents⁴⁷. On assiste donc à une inversion de « l'articulation souvent délicate entre cause politique et politique des causes » qui caractérise la dynamique des mobilisations environnementales⁴⁸. Il nous faut une sociologie des forces de la critique

46. L'approche morale en termes de justice de Luc Boltanski et Laurent Thévenot suppose un idéal d'égalité qui repose d'une part sur la commune humanité (égalité fondamentale entre membres) et sur la commune dignité (droit également partagé entre les membres à pouvoir prétendre à un statut supérieur). Deux principes travaillés en situation à l'aide de l'axiomatique des « cités ». Voir aussi : C. LAFAYE, L. THÉVENOT, « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue française de Sociologie*, n° 34(4), 1993, pp. 495-524 ; B. LATOUR, « Moderniser ou écologiser. À la recherche de la "septième" Cité », in *Écologie politique*, n° 13, 1995, pp. 5-27.

47. J. BOISSONADE, « Le Développement durable face à ses épreuves... », *op. cit.*, p. 57.

48. Y. BARTHE, « Cause politique et "politique des causes". La mobilisation des vétérans des essais nucléaires français », *Politix*, 3/2010, n° 91, pp. 77-102

du développement et de la ville durables, qui ne limite pas l'épreuve aux exigences de justice et à l'aboutissement d'un accord, mais qui prenne acte du fait que ces exigences sont le plus souvent accompagnées de rapports de forces et de conflits. Les acteurs construisent en effet des prises différenciées et mettent en jeu une panoplie de figures conflictuelles plus étendues que la confrontation des arguments. Par ailleurs, cette sociologie des forces doit non seulement permettre d'anticiper les représentations futures du développement durable, mais aussi donner des outils interprétatifs aux auteurs-acteurs du travail critique qui font évoluer ces représentations.

L'ambition d'interpréter les mouvements critiques qui traversent le développement et la ville durables en termes de forces implique d'adopter un postulat d'asymétrie, considérant que les situations dans lesquelles les acteurs sont égaux devant l'épreuve sont rares voire inexistantes. Même si le chercheur s'intéresse de manière symétrique aux acteurs et à leurs constructions, il postule que les épreuves dans lesquelles ils sont plongés cèdent de relations asymétriques⁴⁹ et mettent en jeu des entités qui ne sont pas *a priori* commensurables. Une telle conception ne nie pas que les uns et les autres puissent justifier leurs intentions ou leurs actions, mais elle inscrit ces démarches de justification dans un ensemble plus large qui interroge notamment les situations dans lesquelles ces justifications prennent corps. Le chercheur doit ainsi mettre en évidence les contraintes pragmatiques qui permettent de repérer qui doit se justifier, en référence à quelles valeurs ou normes et avec quels instruments, ou encore à quel moment et en quoi cette injonction devient utile, incontournable, ou ne fait que traduire des rapports de pouvoir.

49. F. CHATEAURAYNAUD, *Les Asymétries de prises. Des formes de pouvoir dans un monde en réseaux*, document de travail du Groupe de sociologie pragmatique et réflexive (GSPR), 2006, <http://gspr.ehess.free.fr/documents/FC-asymetries-de-prises-2006.pdf>.

La critique se définit ici avant tout à partir des prises⁵⁰ qu'elle co-construit en relation avec l'environnement et visant à défaire l'emprise exercée par l'imposition jugée légitime, mais asymétrique⁵¹ du développement durable – au détriment d'autres approches écologiques par exemple – pour répondre aux problèmes économiques, sociaux et environnementaux. Le tableau ci-dessous propose de mettre en évidence les forces activées par les acteurs lors des trajectoires critiques qui mettent en cause le développement et la ville durables. Comme dans le tableau précédent, les moments de forces (a. à f.) s'inscrivent dans un mouvement de la critique cinématique plus que chronologique, les allers-retours et les tuilages étant fréquents. Cependant, ces moments sont animés par un but essentiel : rendre les situations moins asymétriques. Cet objectif de resymétrisation est le plus souvent implicite. Il peut s'exprimer de manière légitime au

50. C. BESSY, F. CHATEAURAYNAUD, *Experts et faussaires. Pour une sociologie de la perception*, Paris, Pétra, 2014, pages 291 et suivantes (réédition augmentée d'une postface, de l'ouvrage paru en 1995 aux éditions Métailié). Le concept de prise défini par ces deux auteurs s'inscrit dans un débat plus large, initié par James Gibson, qui développait la notion d'*affordances*, offertes par un environnement et disponibles pour l'action, dans *The Ecological Approach to Visual Perception* (Boston, Houghton Mifflin, 1979). Plus récemment, Tim Ingold évoque une « écologie de la sensation » relevant d'une relation à l'environnement « à la fois pré-objective et pré-éthique », qui « repose sur des aptitudes à la perception qui émergent, pour chaque être, à travers un processus de développement dans un environnement historique particulier », in T. INGOLD, « Culture, nature et environnement », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n° 22, 2012, pp. 169-187, <http://traces.revues.org/5470>.

51. L'empreneur « a pour vocation de placer les autres sous son emprise et d'obtenir d'eux des choses qu'ils ne produiraient pas en dehors de la relation : de l'amour, du travail, de l'obéissance, de l'adhésion, du sacrifice. On peut le définir comme celui qui incarne, pour une certaine durée, aux yeux d'un certain nombre de personnes ou d'entités, l'impératif de justification » ; F. CHATEAURAYNAUD, *Les Relations d'emprise. Une pragmatique des asymétries de prises*, EHESS, document de travail, version du 10 mai 1999, p. 21.

moment des épreuves lorsque les acteurs, par leur travail critique, réussissent à exposer leur cause⁵². Cet objectif de resymétrisation peut aussi s'imposer en dehors des contraintes de légitimité lorsque ces mêmes acteurs outrepassent les formats d'épreuve qui leur sont dévolus pour élaborer un autre espace de confrontation⁵³. Le tableau qui suit (voir page suivante) déploie ces différents moments de forces de la critique du développement durable, au prisme des cinq appuis critiques mis en évidence précédemment (développement insoutenable, durabilité techniciste, démocratie par les instruments, gouvernementalisation des conduites et valeur verte).

La définition de l'épreuve a évolué entre le modèle de justice, où il s'agit de limiter l'incertitude pour parvenir à un accord, et le modèle des forces, dans lequel résoudre l'épreuve ne suffit pas à supprimer l'asymétrie et met donc en évidence les limites de la critique légitime. Dans ce deuxième modèle, c'est donc moins la résolution de l'épreuve qui anime la critique, que le travail, ou plutôt le combat, visant à réduire l'asymétrie mise en évidence lors des épreuves (entre les acteurs, les pratiques, les valeurs, etc.)⁵⁴. On sort donc d'une *pragmatique de l'accord* pour poser les jalons d'une *pragmatique de la resymétrisation*. Cette dernière peut nous permettre, en effet, de comprendre le sens de la critique du développement et de la ville durables au-delà des figures du compromis ou de l'arrangement.

52. Par exemple : M. TIRONI, « Mettre l'écologie en mouvement. Les controverses aux origines du projet Vélib' », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n° 22, 2012, pp. 65-83, <http://traces.revues.org/5440>.

53. Par exemple : J. BOISSONADE et K. HACKENBERG, « La Nature contre la culture ? De la controverse écologique à la mise en ordre du milieu local », *Développement Durable & Territoires*, mai 2011, en ligne : <http://developpementdurable.revues.org/8935>.

54. Luc Boltanski constate à la fin de son ouvrage (*De la critique... op. cit.*, p. 234) que les révoltes qui se manifestent aujourd'hui sont « le plus souvent, des révoltes contre les épreuves », mais n'en tire pas les conséquences méthodologiques, en restant dans le cadre général de la sociologie des épreuves dans laquelle ces dernières constituent le moment particulier et privilégié où « ce qui est » se révèle véritablement.

2 : Le champ de forces de la critique du développement et de la ville durables (postulat d'asymétrie)

Moments de forces		Appuis critiques				
		1. Un développement insoutenable ?	2. Une durabilité techniciste ?	3. Une gouvernamentalisation des conduites ?	4. Une démocratie par les instruments ?	5. Une valeur verte ?
← Mouvement critique	a. Emprises (cadres asymétriques)	Réalisme anthropocentré (nécessité objective) Ex : « croissance verte », « agriculture raisonnée », etc.	Légitimation par la prédiction (promesse d'un bien-être vertueux) Ex : « principe d'innovation », <i>smartgrids</i> , etc.	Immixtion par la responsabilisation (en-dossement de l'intérêt général) Ex : « petits gestes », « consommateurs », « dispositifs par omission ^[1] », etc.	Gouvernance par la concertation (démocratie participative) Ex : « acceptabilité sociale », etc.	Injonction par l'incommensurable (explication par réduction systémique ^[2]) Ex : « La machine terre en danger » ^[3] , etc.
	↓ Pratiques ↓					
	b. Prises (aspérités révélées dans les pratiques d'interrelation)	Mise en évidence de l'insoutenable (dévoilement par réduction de l'incertitude) Ex : collisions entre intérêts économiques et dispositifs, etc.	Désajustements sociotechniques (enquête par la pratique) Ex : « difficultés de mise au point » des équipements, prise en charge technique allant contre prises de conscience	Contradictions entre normes et expériences (surgissement dans le for intérieur) Ex : expérience immédiate (quotidien, précarisation), etc	Différenciation des attachements (processus de socialisation des sujets) Ex : mondes, situations, rencontres, histoires singulières contre exigence publique	Transpositions du principe supérieur en biens situés (traductions concrètes) Ex : complexité du réel ^[4] contre rationalisation (<i>benchmarking</i> , services écosystémiques), etc.

La ville durable controversée

63

Moments de forces		Appuis critiques				
		1. Un développement insoutenable ?	2. Une durabilité techniciste ?	3. Une gouvernamentalisation des conduites ?	4. Une démocratie par les instruments ?	5. Une valeur verte ?
← Mouvement critique	↓ Relations ↓					
	c. Processus de Médiation et de Visibilisations (diffusion et révélation de l'emprise)	Alertes portées par les réseaux Ex : lanceurs d'alerte ^[5] , associations écologistes, chercheurs ^[6] , réseaux professionnels, etc.	Échecs parmi les milieux d'usagers Ex : effet rebond ^[7] , associations de consommateurs, etc.	Partage du trouble Ex : discussions de voisinage, entraide, etc.	Désenchantement/mobilisation des participants Ex : collectifs habitants, etc.	Discrédit de la part des publics Ex : révélation <i>greenwashing</i> ^[8] , disqualification écoquartiers ^[9] , etc
↓ Différends ↓						
	d. Épreuves (confrontation en situation asymétrique)	Affaires et/ou régulation (mises en justice) Ex : marchés carbone, procédures (éco-emballages, HQE), ESS ^[10] , etc.	Détachement et/ou traduction (vis-à-vis de la technique) Ex : « malfaçons » ^[11] , compteurs « intelligents », etc.	Distanciation et/ou pédagogie (vis-à-vis de la règle) Ex : refus du tri des déchets, stationnement sauvage, etc	Arènes publiques et/ou changement Ex : procéduralisation des conflits, etc.	Controverse et/ou confirmation (mises en cause) Ex : évolution de la normalisation, création de nouveaux labels, etc.

64 Approche pragmatiste dans la critique du développement durable

Moments de forces	Appuis critiques	1. Un développement insoutenable ?	2. Une durabilité techniciste ?	3. Une gouvernmentalisation des conduites ?	4. Une démocratie par les instruments ?	5. Une valeur verte ?
		↓ Déplacements ↓				
Mouvement critique →	e. Portée ou Contre-épreuve (élaboration de l'espace de confrontation)	Politique (dé-) Ex. : décroissance ^[12] , <i>copyleft</i> ^[13] , etc.	Axiologique (ré-) Ex. : <i>repair cafés</i> ^[14] , « braconnage » ^[15] , <i>slow movement</i> ^[16] , etc.	Souveraineté (auto-) Ex. : Autoconstruction, néo-ruralisme, « zone à défendre », etc.	Altérité (alter-) Ex. : <i>exit</i> , squats, contre-sommes, etc	Communalité (Co-) Ex. : coopératives, Système d'Échange Local ^[17] , etc.
	↓ Fins ↓					
f. Resymétrisations (horizon démocratique alternatif total)	Éthique agonistique (dé légitimation légitime politique par le scientifique)	Socialisation anthropologique (dépasser les artefacts techniques pour « être au monde » ^[18])	Subjectivation comme moyen d'émancipation (les sujets doivent être libres pour s'engager)	Démocratie comme écologie des pratiques (c'est la pratique qui doit révéler la démocratie à l'œuvre)	Écologie comme fait social (chaque fait doit incarner, dans toutes ses dimensions, une réponse à la question écologique)	

Légende du tableau 2

[1] Les « dispositifs par omission » sont des dispositifs qui imposent une décroissance des usages par injonction morale (places de stationnement, vitesses limitées, etc.) ; J. BOISSONADE, « Le Développement durable face à ses épreuves... », <i>op. cit.</i>
[2] J. W. FORRESTER, <i>Dynamique urbaine</i> , Paris, Economica, 1979.
[3] Futura environnement, « Observation de la Terre : l'espace au chevet de la planète », site internet, http://www.futura-sciences.com/magazines/environnement/infos/dossiers/d/developpement-durable-observation-terre-espace-chevet-planete-275/page/2/ .
[4] Au sens d'« objets chevelus » ; B. LATOUR, « Moderniser ou écologiser. À la recherche de la "septième" Cité », in <i>Écologie politique</i> , n° 13, 1995, pp. 5-27 (notamment pp. 25-27).
[5] F. CHATEAURAVNAUD, D. TORNY, <i>Les Sombres précurseurs : Une Sociologie pragmatique de l'alerte et du risque</i> , Paris, EHESS, 1999, réédité en 2013.
[6] S. TANGERMANN, « Biocarburants et sécurité alimentaire », <i>Economie rurale</i> , n° 300, juillet-août 2007, http://economierurale.revues.org/2260 .
[7] L'« effet rebond » décrit le paradoxe suivant : l'introduction de technologies plus efficaces peut augmenter la consommation totale de l'énergie au lieu de la diminuer. C'est ce phénomène qui a été constaté dans plusieurs écoquartiers qui ont fait l'objet d'une étude sur leur consommation énergétique ; L. BRICE <i>et al.</i> , « Les Pratiques de consommation émergentes dans les quartiers durables consommations d'énergie et mobilité », <i>Cahier de recherche CRADOC</i> , n° 294, décembre 2012, http://www.cradoc.fr/pdf/Rech/C294.pdf .
[8] B. BINCTIN, « La Centrale biomasse de Pierrelatte, l'absurde projet inutile d'AREVA », <i>Reporterre</i> , 2014, http://www.reporterre.net/spip.php?article5279 .
[9] P.-A. BARTHÉL, « Faire la preuve de l'urbanisme durable : Les enjeux de la régénération de l'île de Nantes », <i>FertigO</i> , vol. 9, n° 2, septembre 2009, http://vertigo.revues.org/8699 .
[10] S. AUBOUARD, « Conditions de travail : l'économie sociale n'est pas un paradis », <i>L'Humanité</i> , 24 mars 2014.
[11] « Ce n'est pas l'écoquartier, mais l'écofiasco », <i>Le Parisien</i> , Actualité Lيمeil-Brévannes, 27 décembre 2012, disponible en ligne sur : http://www.leparisien.fr/limeil-bre-vannes-94450/ce-n-est-pas-l-ecoquartier-mais-l-ecofiasco-27-12-2012-2436785.php .

[12] Bien que situés et multiples, certains moments de force peuvent entrer en résonance plus ou moins directe avec des traditions théoriques de l'écologie politique. Par exemple, dans leur récusation « des trois présupposés fondamentaux de l'économie néoclassique : tout d'abord l'idée d'un équilibre atemporel du marché ; ensuite, l'indépendance des cycles économiques vis-à-vis de la nature ; enfin, l'indépendance de ces mêmes cycles par rapport aux autres dimensions de la société » ; Nicholas Georgescu-Roegen, cité par A. DIEMER, « Qu'est-ce que l'écologie politique ? », in A. DIEMER, C. FIGUÈRE et M. PRADEL, *Écologie politique vs écologie industrielle*, 2013, Paris, Economica, pp. 11-64. « La modernisation économique exige que l'investissement ne serve plus à la croissance, mais à la décroissance de l'économie, c'est-à-dire au rétrécissement de la sphère régie par la rationalité économique au sens moderne » ; A. GÖRZ, *Capitalisme, socialisme, écologie*, 1991, Paris, Galilée, p. 93.

[13] Le *copyleft* est une méthode générale pour rendre libre un programme (ou toute autre œuvre) et obliger toutes les versions modifiées ou étendues de ce programme à être libres également <https://www.gnu.org/copyleft/copyleft.fr.html>.

[14] Les *Repair Cafés* sont organisés de manière éphémère pour « réparer ensemble ». L'entrée est ouverte à tous. Outils et matériel sont disponibles et des experts sont présents sur place, <http://repair-cafe.org/fr/>.

[15] M. (de) CERTEAU, *L'Invention du quotidien, tome I : Arts de faire*, Paris, UGE, collection 10/18, 1980, p. 82. Voir aussi V. RENAULT, « L'Habitat écologique à l'épreuve de son public. Le cas d'un bâtiment Basse Consommation à Grenoble (France) », *Espaces/temps.net*, en ligne sur : <http://www.espacestems.net/articles/lhabitat-ecologique-a-lepreuve-de-son-public-3/>.

[16] Le *Slow movement* propose de ralentir le rythme de vie, notamment urbaine. Il se décline en *slow food*, *slow cities*, *slow travel*, *slow money*, <http://www.slowmovement.com/>.

[17] Un système d'échange local (ou SEL) est un système d'échange de produits ou de services entre personnes vivant dans un même secteur géographique. Pour comptabiliser les échanges, le SEL crée sa propre monnaie, appelée unité d'échange, le plus souvent basée sur le temps (1 heure = 60 unités).

[18] On pense notamment ici au travail de Gilbert Simondon (*Du mode d'existence des objets techniques*, Paris, Aubier, 1958), ou de d'Ivan Illich avec la notion de « convivialité » (*La Convivialité*, Paris, Le Seuil, 1973), ou encore celui de Jacques Ellul : « Lorsque la technique entre dans tous les domaines et dans l'homme lui-même qui

devient pour elle-même un objet, la technique cesse d'être elle-même l'objet pour l'homme, elle devient sa propre substance, elle n'est plus posée en face de l'homme, mais s'intègre en lui et progressivement l'absorbe » ; J. ELLUL, *La Technique ou l'enjeu du siècle*, Paris, Armand Colin, p. 4.

3. Interpréter les resymétrisations : un enjeu pragmatique essentiel pour la critique du développement durable

Le premier modèle théorique utilisé (modèle des figures morales de la critique) nous a permis de passer d'une ontologie reposant sur des principes de responsabilité et de réalité à une sociologie valorisant des compétences critiques situées. Les acteurs, lorsqu'ils portent la critique ou au contraire défendent le développement durable, ne donnent pas en effet la même finalité aux trajectoires. Pour la critique, l'accord clôt l'épreuve et manifeste la renaissance d'une réussite de la critique. En revanche, pour ceux qui portent le développement durable, l'accord vise d'abord à amenuiser les forces d'un mouvement critique éventuel, il s'inscrit donc dans un projet d'emprise grammaticale ultérieure.

Qu'apporte donc le deuxième modèle, celui d'une *pragmatique de la resymétrisation* consacrée aux forces qui traversent le développement durable et ses critiques ? Au-delà de sa capacité à identifier les prises forgées par les acteurs avec leurs environnements, ce modèle permet de qualifier les forces d'emprise du développement durable et les forces critiques de resymétrisation :

– Les forces d'emprise du développement durable paraissent homogènes dans leur forme – un gouvernement axiologique *top down* – mais plurielles, voire contradictoires sur le fond. Défendre le développement durable

peut en effet conduire face à la critique du développement insoutenable, à invoquer une nécessité anthropocentrée – la survie des exploitations agricoles par exemple – et lorsqu'il s'agit de répondre à la critique d'une valeur verte duplice, faire appel à une injonction systémique incommensurable – écosystèmes, biodiversité, etc.

— Inversement, les forces critiques de resymétrisation, de l'initiative personnelle à la résistance collective, se caractérisent d'une part par leur pluralisme formel (*exit*, procédures juridiques, dénonciation publique, refus du tri des déchets, stationnement sauvage, *happenings*, création de nouveaux labels, etc.), différencié au gré des appuis critiques qu'elles utilisent ; mais semblent, d'autre part, homogènes sur le fond. Le modèle idéal qui se dégage est complexe et exigeant. Horizon démocratique et alternatif total, il nécessite en effet une socialisation et une émancipation qui se réalisent par une écologie pratique donnant une place centrale aux collectifs (eux-mêmes fondés sur une exigence de démocratie directe).

On a donc une structuration qui produit des effets inverses sur ceux qui portent la critique du développement durable et sur ceux exerçant une emprise au cours du processus. Ces derniers multiplient les motifs de durabilité, en réponse à la diversité des expériences invoquées par la critique. L'emprise axiologique du développement durable est supposée suffisamment forte pour cadrer l'épreuve et opérer la mise en formes et en formats⁵⁵, des nouvelles

55. Les mesures, méthodes experts, référentiels, standards, guides de « bonnes pratiques » et les principes du développement durable mis en place par de multiples institutions, relèvent d'un véritable « investissement de forme » ; L. THÉVENOT, « Les Investissements de forme », *Conventions économiques*, Paris, PUF, 1986, pp. 21-65. « La notion de format, [rend] compte d'une forme d'équivalence particulière : celle requise au sein d'une catégorie d'objets pour être « admis en société », c'est-à-dire faire reconnaître leur appartenance au monde commun. » ;

prises qui seraient issues de ces expériences, afin que les critiques peinent à s'en saisir. Cependant, si un gouvernement axiologique peut s'exercer sans trop d'encumbrances, il en va différemment d'une gouvernementalisation des expériences qui pourrait, seule, anticiper les prises de chacun d'entre nous. Les forces critiques se constituent en effet en défaisant la légitimité de cette tentative de gouvernementalisation d'expériences multiformes, à l'aide d'un travail situé de resymétrisation des relations, au travers de pratiques concrètes individuelles et collectives, résistances ordinaires ou alternatives singulières à l'emprise du développement et de la ville durables. Pour les entrepreneurs, l'aboutissement des trajectoires critiques est évalué sous une inquiétude particulière, celle de ne pouvoir gouverner la diversité des expériences. Pour les critiques, en revanche, le travail de resymétrisation est d'abord apprécié en ce qu'il met en œuvre des alternatives « expérimentées »⁵⁶, susceptibles de produire de nouvelles prises. Le rôle de ce travail de resymétrisation jamais achevé, et de l'écologie des pratiques qui l'incarne sont donc essentiels dans l'élaboration de « moments » émancipateurs⁵⁷.

Les deux versants « historiques » de l'approche pragmatiste en France, incarnés par ces deux modèles (justice et forces), n'ont donc pas les mêmes conséquences descriptives et interprétatives du mouvement critique. La sociologie morale de la critique du développement durable s'intéresse

R. BARBIER, *Le Monde du résidu. Pour une sociologie politique des objets*, mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Université Paul Verlaine de Metz, pp. 48-53.

56. S. MADELRIEUX, « Expérencer », *Critique*, 2012/12, n° 787, pp. 1012-1013.

57. Dans leur contribution à ce même ouvrage, les membres du GRAC rappellent « que l'heure du commun ni n'avance ni ne recule, et que c'est toujours et pourquoi pas le moment ». F. DELIGNY et I. JOSEPH, « Le Croire et le Craindre », in F. DELIGNY, *Œuvres complètes*, Paris, L'Arachnéen, 2007, pp. 1087-1223.

à la construction en termes de justice d'une finalité grammaticale de l'accord et favorise ainsi son instrumentalisation au bénéfice d'un développement durable hégémonique. Le second modèle, celui exposant les prises de la critique du développement durable, prend acte du caractère incommensurable des entités censées être mise en justice par le développement durable (économique, social, environnemental, etc.) jusqu'à l'équilibre, l'articulation ou le compromis, et met plutôt l'accent sur la finalité critique des forces qui sont à l'œuvre pour resymétriser les situations. Il favorise donc son utilisation par la critique du développement durable.

Les expériences vécues par les individus et les collectifs représentent un enjeu essentiel pour ceux qui portent le développement durable, comme pour ceux qui le critiquent. À chaque fois qu'une de ces expériences est interprétée par les uns, les autres peinent à se l'approprier. Dans ce contexte, la sociologie pragmatique, dont la force principale est sa capacité à interpréter les expériences des individus et des collectifs, constitue un levier pour favoriser les critiques du développement durable et entretenir par-là la vitalité d'une société démocratique. Alors que la sociologie morale ne peut que mettre en évidence la reprise de la critique⁵⁸ dans une approche descendante qui décrit comment s'exerce le pouvoir des institutions, une sociologie pragmatique des forces peut aller plus loin en s'attaquant à la critique de cette reprise dans une approche ascendante qui renseigne l'effort produit par la critique pour remettre en cause ce pouvoir. Si la première nous a en effet permis d'avancer dans l'interprétation de ce qui est repris ou non de la critique – et peut permettre de mieux comprendre les formes qu'a pris le développement durable en

58. Cf. : *Le Nouvel esprit du capitalisme*, L. BOLTANSKI, E. CHIAPELLO, Paris, Gallimard, 1999.

réponse aux critiques portées à l'encontre du développement⁵⁹ – la seconde devrait nous aider à saisir ce qui, de cette reprise par la durabilité, est critiqué, sur quels appuis, sous quelles formes et avec quels desseins. C'est ce que nous avons tenté dans ce texte afin de soumettre à la discussion quelques prémices théoriques. Bref, les difficultés sont à venir, mais l'enjeu est essentiel : la captation de nos expériences par le développement durable, engendrant un mode de gouvernement plus puissant encore, ou leur appropriation par la critique, favorisant par-là une démocratie vivante et l'émancipation des individus et des collectifs. Les orientations retenues par la recherche, privilégiant une *pragmatique de l'accord* attachée aux justifications morales du développement durable, ou une *pragmatique de la resymétrisation* s'intéressant aux forces critiques de réduction des asymétries de la durabilité, seront déterminantes quant au sens de sa contribution.

59. G. RIST, *Le Développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007.



Le développement durable face à ses épreuves. Les enjeux pragmatiques des écoquartiers

Jérôme Boissonade

La sociologie de l'environnement s'intéresse le plus souvent aux conflits d'aménagement et aux collectifs qui font irruption sur la scène publique au nom de la nature pour critiquer des institutions ou des pouvoirs économiques accusés au mieux d'indifférence au bien commun. Dans les écoquartiers, la ville durable est éprouvée au quotidien par des publics ordinaires et ce sont les institutions qui s'appuient sur des justifications environnementales pour tenter de réguler les comportements des habitants jugés inconséquents. En quoi cet objet de recherche inversé qui s'attache aux comportements urbains esquissant les gestes destinés à prendre soin de la planète, représente-t-il un enjeu pour la recherche urbaine¹ ? Le « gouvernement des conduites » (Foucault, 1994) mis en place dans ces quartiers sous l'égide d'un développement et d'une ville

Jérôme Boissonade, architecte, maître de conférences de sociologie (ULCO), Laboratoire AUS (UMR/CNRS 7218 LARUE) Chercheur associé TRES
jboisson@msh-paris.fr

1. Cet article participe d'une recherche pilotée par J. Boissonade, intitulée « L'institution de la 'ville durable' par ses épreuves » et financée dans le cadre du BQR « Penser la ville » (Université Paris 8) et réunissant K. Hackenberg, P. Charbonnier, G. Baudin et M. Collin.

durable crée nous semble-t-il, des tensions susceptibles de produire des compétences critiques à même de remettre en cause l'emprise des institutions sur ces projets urbains.

Édifié sur la friche des anciens chantiers navals de Dunkerque, l'éco-quartier Grand Large encore en chantier a vu ses premiers occupants prendre possession des lieux et remettre en cause immédiatement par leurs pratiques « l'équilibre » qui était pourtant au fondement de ce projet. Plus que pour tout autre projet urbain, la conception des écoquartiers repose en effet sur une approche systémique de la ville. Ce dispositif complexe serait-il menacé par des habitants qui ne s'ajustent pas à ces espaces pourtant « privilégiés » ? Sur quoi bute cet ajustement et en quoi ces points d'achoppement nous informent-ils sur les enjeux de la ville durable ?

Afin de prendre au sérieux le sens critique de ce lâcher prise d'acteurs ordinaires, cet article tente tout d'abord, d'explicitier sur quoi repose la « réalité » (Boltanski, 2008) durable élaborée par les institutions qui ont créé cet écoquartier. Nous mettons ensuite en évidence la nature tacite de certains dispositifs emblématiques de ces projets urbains et leur effet déstabilisateur à l'égard de cette « réalité ». Enfin, nous montrons en quoi une approche pragmatique en termes d'ordres de justification et de régimes d'action peut permettre aux acteurs de mieux comprendre ce qui est en jeu dans la « ville durable ». Cette piste de recherche s'inscrit en effet à la suite de travaux qui s'interrogent sur la dimension hégémonique qu'ont prise les institutions en charge de la ville et de la nature (Godard, 2004 ; Charles et Kalaora, 2007). Dans cet écoquartier, la diversité des expériences personnelles mais partagées par d'autres, met à l'épreuve cette hégémonie. D'un côté, les conséquences pratiques de ces usages pourraient alors s'avérer déterminantes pour produire des engagements collectifs porteurs d'alternatives. De l'autre, les institutions confrontées à ce risque devraient pour préserver cette hégémonie être capables de traduire cette diversité en termes d'action publique dans une perspective pragmatiste. Celle-ci permet en effet d'intégrer de manière pluraliste ces usages critiques des populations. Un même enjeu donc, celui d'une approche pragmatiste des situations, au service de deux objectifs antagoniques d'hégémonie ou d'émanicipation vis-à-vis d'un concept de ville durable à la fois totalisant et performatif.

LA CONSTRUCTION D'UNE « RÉALITÉ » DURABLE

L'agglomération de Dunkerque compte plus de 200 000 habitants², mais sa population vieillit et l'ensemble de la région de Flandre-Dunkerque se dépeuple en raison d'un solde migratoire négatif³. Elle est le siège du troisième

2. Source : Recensement général de la population (RGF 2007, INSEE).
3. 15 237 habitants l'ont quittée entre 1999 et 2006 (source : RGP 2007, cahiers de l'observatoire n° 31, AGUR, 2009).

complexe industriel-portuaire de France, mais le chômage a fortement augmenté depuis 2007 avant même la période de crise que nous connaissons aujourd'hui⁴.

Hormis le quartier balnéaire de Malo-les bains en partie préservé, la ville a été détruite à 80 % lors de la seconde guerre mondiale, puis reconstruite après la libération. À ce noyau reconstruit s'est jointe une « Zone à urbaniser en priorité », bâtie dans les années 1960 lors de l'installation des grandes industries sidérurgiques et pétrochimiques. Plus récemment, l'essentiel de la production de logements a trouvé place en périphérie, sous la forme de lotissements pavillonnaires. Face à cette évolution, la ville et la Communauté urbaine de Dunkerque ont souhaité réorienter cette fabrication de l'urbain vers le centre de l'agglomération, notamment par des logements neufs en locatif libre et en accession à la propriété (CUD, 2005a : 5). Cette préoccupation provenait d'un souci d'équilibre sociodémographique, mais relève aussi et surtout d'une ambition plus générale : mettre en place un développement territorial durable. Cette ambition s'est d'abord traduite par un travail important réalisé avec les nombreuses industries classées « Seveso » présentes sur le territoire, afin de diminuer les pollutions et prévenir les risques, ce qui lui a valu d'obtenir en 1996 le premier prix européen des villes durables « en raison de sa capacité à concilier développement économique et respect du cadre de vie » et constitue toujours le noyau central de la recherche locale en sciences humaines⁵. Plus récemment, une étape importante a été franchie avec le lancement en 2005 d'un concours pour la création d'un écoquartier de neuf-cents logements, en lieu et place de la friche des anciens chantiers navals.

Les nouveaux habitants ont pris possession des deux cent huit logements de la première tranche de ce quartier Grand Large, qui comprend des logements sociaux, du locatif libre et de l'accession à la propriété, répartis quasi indistinctement au sein d'immeubles collectifs, de petits bâtiments groupés et de pavillons en bande. Il succède au projet Neptune, lancé presque vingt-ans plus tôt, immédiatement après la fermeture des chantiers navals à la fin des années 1980, véritable traumatisme pour toute l'agglomération. Rapidement, il avait été décidé de démolir et de dépolluer l'ensemble du site de plus de trente hectares⁶. Chaque famille comptait alors un membre ayant travaillé aux chantiers et la friche située en plein centre-ville appelait à tous le savoir-faire et l'outil de travail abandonné. L'architecte anglais Richard Rogers avait alors été mandaté pour proposer un plan susceptible de surmonter les épreuves antérieures et de tracer une perspective d'avenir. Sur la partie réalisée du projet

4. Le taux de chômage de la commune de Dunkerque a augmenté de 8,9 % entre 2007 et 2008 et de 13,6 % entre 2008 et 2009 (Source RGP 2007, INSEE).

5. Portée par le laboratoire IMN-IVES, notamment à travers le collectif Irénée Zwarterook (2010).

6. Seuls trois vestiges seront conservés : un hangar, une maison et un porche.

Neptune, la dimension laborieuse des chantiers a été remplacée par une modélisation architecturale balnéaire et les navires issus des ateliers ont fait place aux bateaux de plaisance. L'histoire ouvrière a été sanctuarisée et mise à distance par la création d'un Musée portuaire et les discours publics et notamment ceux concernant le projet Neptune, ont constamment étudié ce passé vécu comme une pesanteur dont il s'agissait de se dépolluer pour faire naître un « nouveau dunkerquois » (Hellequin et al., 2007).

Dix ans après l'avoir lancé, l'agence d'urbanisme préconise pourtant de « rompre avec le concept du projet Neptune » (AGUR, 2001a : 21). Les acteurs urbains qui ont mené ces transformations soulignent en effet le « manque d'appropriation de Neptune », « l'absence d'identité de quartier », ou encore la nécessité d'un « style architectural local » (AGUR, 2001b). Alors qu'une démarche originale avait été mise en place à l'occasion de ce premier projet piloté par un « *workshop* » rassemblant les élites intellectuelles locales (Segaud et Ratouis, 2001), la Communauté urbaine considère que « ce qui a été réalisé n'est pas de 'la vraie ville' ni du développement, mais seulement de l'aménagement⁷ ». « La volonté de construire 'une ville à vivre' où se conjuguent mixité sociale et mixité urbaine s'est [en effet] très vite heurtée aux procédures traditionnelles d'aménagement » (CUD, 2005b : 3), dans lesquelles l'action publique se résume d'abord à celle de l'aménageur. Aujourd'hui, Neptune « est presque devenu un contre exemple⁸ » parce que sur le fond, le *workshop* a été progressivement isolé. Seul, il n'est finalement jamais parvenu à imposer aux acteurs du « monde » dunkerquois sa volonté de faire émerger par l'espace urbain la « réalité » d'un citadin métropolitain capable d'effacer la fermeture des chantiers navals et d'exprimer le passage à une société postindustrielle.

Afin d'éviter à Grand Large le même destin que celui de Neptune, marqué par un délitement des ambitions initiales, la démarche adoptée dans ce nouveau projet prend le contre-pied du précédent. Ce sont les investisseurs qui doivent s'engager lors d'un concours de type partenariat public-privé sur des engagements de construction et de marge, ainsi que de prix de location et de vente, des prix annoncés qui ne seront finalement pas tenus (Genty, 2009). La consultation de maîtrise d'œuvre sera ensuite organisée sur la base du montage financier retenu lors de cette première phase. Pour l'équipe de maîtrise d'ouvrage resserée autour du maire, l'ombre de la désindustrialisation qui plane sur l'agglomération, légitime – sur la forme – cette *realpolitik* urbaine, et plus tardivement – sur le fond – la référence à un passé réenchanté des chantiers navals, ainsi qu'à une culture et un terroir présentés comme intemporels. Armés de rares vestiges, ainsi que des noms de rue rappelant les navires et les

7. http://observatoire-territoires-durables.org/amenagement/DOCS/FT/F2%20DUNKERQUE_LL.pdf (consulté le 03/10/09).

8. Cadre de la Ville de Dunkerque, entretien de 2009.

personnages qui avaient marqué cette époque ouvrière, mêlés aux grands hommes du siècle dernier (Mandela, Malraux, Dreyfus...), les nouveaux arrivants de Grand Large ont donc pour mission « d'incarner le renouveau du site des Chantiers de France⁹ ». Cependant, il aurait fallu que cette grammaire historique fût progressivement formalisée, puis largement répandue de sorte qu'elle soit aujourd'hui disponible pour les habitants et qu'ils puissent la revendiquer. Or, cette volonté mémorielle toute récente est allée à contre-courant de tout le travail de déni réalisé depuis la démolition quasi-totale de la NORMED¹⁰.



Photo 1 : Immeuble à gable et valorisation mémorielle
(Source : J. Boissonade, 22/11/2010)

9. Maire adjointe de la Ville de Dunkerque, courrier adressé aux futurs habitants de la première tranche de Grand Large avec le compte-rendu de la balade découverte du quartier, 22 juillet 2009.

10. Nom des chantiers navals au moment de leur fermeture.

Si les acteurs publics cherchent par leur action à réactiver les racines portuaires de ces nouveaux habitants provenant pour la quasi-totalité du territoire dunkerquois, les références à leur parcours résidentiel ne sont en revanche rappelées que pour souligner la rupture que constitue ce nouveau lieu d'habitat par rapport à tout ce qu'ils ont connu auparavant. D'un côté, les nouveaux habitants posent des repères au quotidien et tentent par là de lier leurs nouvelles expériences avec leurs pratiques antérieures, mais de l'autre les acteurs urbains (élus portant le projet, techniciens déclinant les dispositifs, promoteurs diffusant les représentations...) s'approprient leur passé, présent et futur légitimes. Cette valorisation mémorielle qui réenchante les chantiers navals, et celle urbaine, qui fait de même avec l'avenir de ces nouveaux citadins à travers une iconographie et des descriptions iréniques du futur quartier présentent une « réalité » dont le caractère univoque et légitime repose pourtant d'abord sur la présentation simultanée des dangers qui pèsent aujourd'hui sur la planète. Une menace qui ne pourra s'apaiser qu'avec le comportement quotidien (enfin) responsable de chacun. Un dessein anxiogène donc, mais dont la « lucidité » du constat est censée valoir comme diagnostic exclusif et impose l'antidote. Après avoir renoué avec leurs racines, les habitants du projet Grand Large se voient donc confier une seconde mission, celle de créer une « deuxième vie¹¹ » qui repose sur « les valeurs que portent la ville et la communauté urbaine, et notamment le développement durable » (Delebarre, 2009). Ces valeurs dessinent ici un bien commun extraordinaire censé reposer sur un équilibre socio-urbain au sein duquel tout se tient :

« C'est quand même un quartier que l'on a décidé d'aménager autrement, de préfigurer ce que pourrait être la ville de demain donc forcément c'est quand même une expérience à part par rapport à d'autres quartiers » (Urbaniste en charge des questions de mobilités sur Grand Large, entretien, de 2009).

« C'est une équation un peu complexe... mais on y croit » (Un membre de la SEM aménageuse, *Balade-découverte de Grand Large pour l'accueil des futurs habitants de la première tranche*, 9 juillet 2009).

« Ça peut se poser en équation parce que c'est un vase clos, quelque part. Même s'il faut tout faire pour ce soit un vrai quartier dans la ville. Qu'il participe à la ville et qu'il y ait tous les échanges possibles. [...] Si Grand Large est posé comme un système, c'est que le système a sa limite et qu'on imagine un fonctionnement à l'intérieur des limites. Avec des ouvertures. Des interactions avec les systèmes d'à côté. S'il y a quelque chose qui dysfonctionne à l'intérieur de ce système, un rouage ou une pièce du puzzle qui ne fonctionne pas, ça détériore ce qui a été produit » (Cadre de la Ville de Dunkerque, entretien de 2009).

11. Chargée de mission, Projets de territoires, Ville de Dunkerque, *Balade-découverte de Grand Large pour l'accueil des futurs habitants de la première tranche*, 9 juillet 2009.

En adoptant une telle vision cohésive et hygiéniste du quartier, cette approche systémique transforme premièrement, toute pratique imprévue en action déviante, alors même que les contraintes quotidiennes liées à ce modèle durable porté par les acteurs publics n'ont pas été publicisées par les bailleurs et les promoteurs, qui rencontraient des problèmes de commercialisation. Deuxièmement, elle intègre un ensemble de flux originaires de cet espace très diversifiés (ventilation naturelle assistée, tri sélectif, stationnement, mixité, récupération des eaux pluviales, espaces partagés, chauffage urbain...) et difficilement comparables. Alors même qu'elle minimise dans le même temps les flux qui le traversent, et notamment les parcours biographiques, résidentiels et quotidiens, le contexte socio-économique local, *etc.* Troisièmement, elle évacue la conception et les concepteurs qui ont mis en place ce 'système', mais n'omet pas d'y insérer en revanche des habitants qui ne maîtrisent pourtant ni les choix retenus, ni l'incertitude sur leur dévouement au quotidien. Enfin, si la 'forme' urbaine, en termes d'usage et de peuplement est novatrice, la gestion se résume de fait à un dialogue classique entre des habitants atomisés et des autorités centralisées, qu'il s'agisse de bailleurs ou de syndicats privés. Installé dans une mixité imposée et ne possédant aucun levier décisionnel partagé, chacun n'a d'autorité pleine ou relative, que sur son logement, ce qui pénalise toute gestion collective de l'espace, alors que celle-ci semble indispensable compte tenu des fondements du projet et des tensions qu'ils devraient probablement engendrer, notamment en termes de séparation privé/public.

La dimension durable n'incarne donc pas seulement un horizon imposé comme seul légitime, mais redéfinit les normes du quotidien par un systémisme urbain qui, sans s'interroger sur l'origine des prescriptions, fait de la conception et de la gestion de ces espaces des points aveugles. C'est cette incapacité à prendre en compte la diversité des acteurs et des modes de vie et à leur donner une place dans la décision, qui durcit selon nous les épreuves auxquelles sont ou seront confrontés les écoquartiers. Un durcissement des épreuves renforcé par un instrument de prescription de la norme emblématique des écoquartiers : le *dispositif par omission*.

LES DISPOSITIFS PAR OMISSION : UNE NOUVELLE FORME URBAINE ?

Certaines avancées techniques conservent ou améliorent le confort des usagers, comme l'isolation par l'extérieur, le réseau de chauffage urbain récupérant une partie de la chaleur de l'usine d'Arcelor Mittal toute proche. En revanche, d'autres dispositifs fonctionnent par omission : la pénurie organisée des places de stationnement, la suppression du ramassage classique des ordures – remplacé par quelques conteneurs enterrés imposant un tri sélectif –, le mixage imposé entre piétons, cyclistes et automobilistes sur les

« voieries partagées » ou l'interdiction de clôturer les terrasses privatives à rez-de-chaussée. Tous ces dispositifs relèvent au quotidien d'une convention tacite impliquant une certaine décroissance des usages et des vitesses, rendue fragile par l'absence même de normes explicites ou de contraintes physiques susceptibles de gérer les situations pratiques. Comment par exemple négocier entre voisins les stationnements abusifs ou les vitesses excessives de certains sur les espaces partagés ? « Il y a un côté 'débrouillez-vous. Organisez l'anarchie' »¹². Ce flottement est confirmé par la diversité des termes qui ont été utilisés pour nommer cet espace successivement appelé « *spléstrasse* », « espace de rencontre », « voieries partagées », « voies mixtes à dominantes non motorisées » ou « cours urbaines ». Cette variété de dénominations contraste avec la solidité sémantique qui a porté dès le départ les discours institutionnels à propos de la forme des immeubles installés sur le bord des quais (« les immeubles à gables ») ; ceci alors même que les « espaces partagés » sont à l'origine de ce projet urbain, avant même qu'il endosse les habits du développement durable (Delebarre, 2004 : 18). Au-delà de cette succession d'appellations qui correspondent à autant de références aux 'bonnes pratiques' françaises ou étrangères concernant les espaces partagés, ce brouillage révèle certaines limites de la ville durable et quelques contradictions liées à sa mise en pratique dans les écoquartiers. À travers ces *dispositifs par omission*, il s'agit en effet de remettre en cause des modes de vie que les uns et les autres se sont appropriés depuis les années 1960. Pour mettre fin au hiatus entre un nouvel habitat durable performant et des modes de vie traditionnels, on demande aux habitants une transformation personnelle de leur manière d'habiter la ville, sans que jamais ne soit véritablement posée la question des nouveaux pouvoirs collectifs indispensables pour gérer l'orientation et la mise en œuvre de cette transformation.

La réussite des écoquartiers passe donc par une « discipline du minuscule » (Foucault, 1975 : 136 ; Murard et Zylberman, 2003) nécessitant l'incorporation, par les habitants, d'un code de compréhension adéquat. En dehors de l'action déjà mentionnée des commercialisateurs publics et privés qui ont masqué aux candidats les contraintes liées au développement durable susceptibles de les rebuter, cette appropriation est également peu aisée parce que les contraintes reposent notamment sur ces *dispositifs par omission* réduisant de manière tacite les usages, sans que la performance environnementale puisse être facilement objectivable ou représentable par tous. Cette difficulté d'appropriation se traduit par des comportements qui sont appréhendés sur un mode technique et prescriptif ne permettant pas de comprendre le sens des tensions traversant cet espace urbain, ainsi que la nécessaire copro-

12. Cadre de la ville de Dunkerque, entretien de 2009.

duction de la norme qu'elles appellent. L'apparition d'une critique « distribuée » (Cicourel et al., 1994¹³) dans l'espace urbain (voir photos) et sur d'autres acteurs (voir encadré), déjà opérante en ce qui concerne les terrasses privatives en accès libre ou le manque d'espaces de stationnement, semble confirmer cette incapacité des institutions à prendre en compte ces tensions. Une incapacité qui n'est pas sans rappeler d'autres cas en Europe tel que l'écoquartier GWL à Amsterdam, pour lequel la réduction des places de *parking* n'a pas conduit à une réduction suffisante du nombre de voitures, entraînant de fait des conflits avec les quartiers limitrophes devant accueillir celles en surnombre.



Photo 2 – Marquage privatif de places de stationnement

(Source : J. Boissonade, 22/11/2010)

13. Le courant de recherche s'intéressant à la cognition distribuée lie les capacités cognitives de chacun des acteurs à la coopération qui s'exerce dans les situations, ainsi qu'aux espaces, objets et réseaux de compétences institutionnelles ou organisationnelles qui les cadrent.

« L'AFFAIRE DU STATIONNEMENT »

Scène 1 : Avant l'emménagement¹⁴

« Ah ça on ne le savait pas pour la voiture dans le quartier on a appris ça pendant la visite, il y en a beaucoup qui ont appris... [le promoteur] ne nous a absolument pas parlé de ces aspects-là... On a vraiment été surpris. [...] Il ne nous a absolument pas parlé de ces aspects-là... » (futur habitant de l'écoquartier, entretien de 2009).

« Je vais vous dire franchement, en théorie c'est très bien mais j'ai peur qu'en pratique cela pose de vrais problèmes. Vous savez les gens quand ils ne se garent pas devant leur maison c'est un gros problème... En tout cas vous allez au contraire des habitudes des gens » (futur habitant de l'écoquartier, entretien de 2009).

Scène 2 : Pratiques critiques

Peu après l'emménagement des nouveaux résidents au sein de ce nouvel espace urbain limitant le stationnement de proximité à une voiture par logement, les trottoirs et surtout les « espaces partagés » destinés avant tout aux piétons et aux circulations douces vont être en partie occupés par des véhicules pour les déménagements, puis au quotidien pendant la journée entre deux courses et finalement la nuit à demeure.

Chacun sait pertinemment que ces espaces ne sont pas destinés aux véhicules, mais la plupart tentent de justifier leur acte devant les rares habitants qui ont fait l'effort de se garer au *parking* commun situé plus loin, servant en journée au gymnase et destiné le soir à absorber le trop-plein de véhicules des résidents.

Scène 3 : Articles de presse

Deux mois après leur installation, les premiers articles paraissent dans le journal local :

« Au Grand Large, il faut apprendre à marcher. À peine ont-ils emménagé dans ce nouveau quartier que quelques habitants du Grand Large (sur le site des anciens Chantiers de France) se plaignent du manque de places de stationnement. Le principe était pourtant connu des futurs riverains : chaque logement ne dispose que d'une place de *parking*. Les visiteurs et

14. Les trois entretiens cités dans cet encadré ont été réalisés par des étudiants du Master MUTU-DIU (Université du Littoral).

les habitants qui possèdent plusieurs véhicules sont donc invités à marcher un peu, en se garant sur le *parking* aménagé devant la salle des sports du quartier. Une démarche revendiquée par la directrice de la société de développement du Dunkerquois » (« La Région De A à Z », *La Voix du Nord*, vendredi 20 novembre 2009).

Dunkerque : au Grand Large, le manque de places de *parking* fait débat

[...] Visiblement satisfaits de leurs nouvelles résidences, certains riverains pointent toutefois un problème de stationnement, chaque logement n'étant en effet doté que d'une seule place de *parking* :

« Aujourd'hui, nous ne sommes que cinquante-trois familles, mais quand le quartier, à terme, totalisera 1 000 habitants, comment fera-t-on ? », questionne un résident.

Invitée au conseil communal de Dunkerque centre en début de semaine pour évoquer l'évolution du Grand Large, Nathalie Brocq, directrice de S3D (société de développement du Dunkerquois), a été interpellée sur la question. Sa réponse :

« Il ne faut pas oublier que l'idée du Grand Large, c'est justement de réduire cet impact-là. Bref, il ne faut pas que le quartier devienne une poche de stationnement sauvage. »

« Les habitants savaient ce qu'ils faisaient »

Réaction immédiate d'un conseiller communal :

« Certes, mais lorsque les familles viendront rendre visite aux habitants du quartier, le problème de stationnement se posera bel et bien. »

Nathalie Brocq rappelle alors l'existence d'un *parking* aménagé devant la nouvelle salle des sports du Grand Large :

« Ce *parking* est vaste. Or, il est toujours vide ! Certes, cela oblige à marcher un peu, ce qui n'est pas encore tout à fait entré dans les mœurs. »

« Et puis, en faisant le choix de venir emménager au Grand Large, les nouveaux habitants savaient aussi ce qu'ils faisaient », note un conseiller communal de Dunkerque centre.

Côté stationnement, toujours, il semble qu'une rumeur circule au Grand Large, selon laquelle un *parking* souterrain payant serait construit. Une rumeur aussitôt démentie par Nathalie Brocq et les adjoints de Michel Delebarre présents au conseil communal. « [...] Le message semble donc clair : que l'on soit résident du Grand Large ou 'simple' visiteur, il faudra prendre l'habitude de marcher un peu » (« O.L. D. », *La Voix du Nord*, vendredi 20 novembre 2009).

Scène 4 : L'irruption du politique

Deux mois encore s'écouleront avant que le groupe des élus d'opposition s'empare du problème dans la tribune qui lui est accordée dans le magazine municipal :

« Sacrée bagnole : Une cinquantaine de familles occupent actuellement l'« écoquartier » du Grand Large et déjà des problèmes de stationnement se posent au point que certains se demandent ce que cela sera demain ! Nul doute que les Dunkerquois aiment la voiture et rechignent à faire un peu de marche pour se garer, quand bien même ce serait possible. Mais n'allez pas leur demander d'utiliser la bicyclette en hiver, cela tiendrait de la provocation ! » (Groupe des élus « Ensemble pour Dunkerque », Dunkerque Magazine, n° 203, janvier 2010).

Scène 5 : L'éventuel retour des institutions

« Le fait qu'il n'y a qu'une place de *parking* par logement peut être aussi une faiblesse, mais il a fallu prendre une décision et si personne ne prend la décision d'imposer des limites, rien n'évoluera, donc c'est à la fois positif et négatif... Mais nous verrons tout ça une fois fini et nous tirerons les conclusions à ce moment-là » (Directeur de l'action foncière et du patrimoine de la Communauté urbaine, entretien, 2009).

LA VILLE DURABLE : ENTRE « ORDRES DE JUSTIFICATION » ET « RÉGIMES D'ACTION »¹⁵

Si les écoquartiers sont en mesure de mettre à l'épreuve les principes et la réalisation effective de la ville durable, ils peuvent alors aider les citadins résidant ou pratiquant ces quartiers, à interroger les ambiguïtés des politiques publiques et entrepreneuriales développées sous cette appellation. Ce questionnement sur la solidité d'un ordre de « justification écologique » (Thévenot et Lafaye, 1993) est essentiel dans la mesure où nous faisons l'hypothèse que la dimension hégémonique qu'ont prise les institutions en charge de la ville et de la nature s'appuiera de plus en plus sur leur capacité à reprendre à leur

15. Pour L. Boltanski et L. Thévenot (1991), les situations publiques font appel à différentes catégories de jugement des participants qui suscitent des justifications, excuses ou autres procédés susceptibles de donner le sens de leur action et ordonnant le sens de la situation dans son ensemble. L'architecture élaborée par les deux auteurs énonce trois autres situations idéales typiques faisant appel à autant de régimes d'action : la violence, l'amour (ou *agape*) et la justice (qui caractérise notamment les situations familiales).

compte une perspective pragmatiste. Il nous semble en effet que ces institutions ne pourront perpétuer leur hégémonie qu'à travers des dispositifs de gouvernance réinterprétant et justifiant constamment – en termes de durabilité – les sens multiples que les populations donnent à leur mode de vie.

Olivier Godard souligne certaines limites et défaillances qui ne permettraient pas au concept de développement durable de constituer un nouvel ordre de justification : incertitudes conceptuelles et flottements des énoncés, incompatibilités théoriques de certaines approches avec un ordre de justification légitime, manque d'appui donné par les objets considérés pour donner un cadre aux épreuves, ou encore manque d'indicateurs, de procédures et d'épreuves mutuellement acceptés (Godard, 2004 : 316). Cependant, les écoquartiers sont un des objets les plus complexes et les plus aboutis qu'a produits le développement durable, et nous avons montré par ailleurs qu'ils semblent suffisamment robustes pour stabiliser ces « épreuves » (Boissonnade, 2011). De plus, le bien-fondé de certaines de ces réserves ne doit pas nous conduire à sous-estimer plusieurs aspects. D'une part, les problèmes révélés par l'écoquartier Grand Large traduisent moins l'incapacité de cette concrétisation du développement durable à fonder un nouvel ordre de justification qu'à vérifier le fait que les épreuves sont toujours, à l'origine, des épreuves de force. Dans les situations concrètes, le travail de cadrage conventionnel, les dispositifs de contrôle et les contraintes de justification pour en faire des épreuves entièrement légitimes sont toujours incomplets, ne serait-ce que parce que le travail d'interprétation de ces contraintes et de ces conventions s'élabore en situation et participe de la construction même des individus et de leur rapport au monde. D'autre part, on peut s'interroger sur les conséquences heureuses qu'aurait une doctrine de la durabilité totalement débarrassée de ses incertitudes conceptuelles et du flottement de ses énoncés. L'évolution gestionnaire des politiques publiques¹⁷ semble en effet particulièrement congruente avec les approches du développement durable en termes d'indicateurs et de procédures (Boissonnade, *op. cit.*). Si la solidité du développement durable en tant qu'ordre de justification légitime et stabilisé est loin d'être acquise en raison « d'univers controversés » (Godard, 1993), les acteurs urbains tentent justement de raffermir la ville durable comme schème de pensée et d'action hégémonique en fabri-

16. L'incertitude des situations met à l'épreuve de manière inégale ceux qui les traversent. Cette notion d'épreuve permet d'intégrer dans un même cadre les exigences de justice et les rapports de forces. « On peut définir une société ou un état de société par la nature des épreuves qu'elle se donne, au travers desquelles s'effectue la sélection sociale des personnes, et par les conflits qui portent sur le caractère plus ou moins juste de ces épreuves » (Boltanski et Chiapello, 1999 : 74-75)

17. Notamment à travers la mise en place de la Loi organique relative aux Lois de finance et de la Révision générale des politiques publiques.

quant des objets censés répondre aux enjeux qu'il porte (chauffage solaire, logements BBC, écoquartiers, EcoCité, etc.). Il ne s'agit donc peut-être pas d'espérer une stabilisation doctrinale susceptible de se constituer en nouveau grand récit, mais plutôt de s'intéresser à ces différents objets et dispositifs mis en place concrètement au nom de la ville durable, en prenant au sérieux les épreuves certes imparfaites, qu'ils suscitent. Avec les écoquartiers, les institutions doivent en effet faire face à plusieurs dilemmes. D'une part, elles doivent arriver à discipliner l'habitant sans toucher au désir que doit susciter la promesse d'un mieux-vivre qui serait propre à la ville durable. D'autre part, il leur faut co-responsabiliser l'habitant comme étant une des causes essentielles des problèmes écologiques, afin que logiquement il soit en devoir de mettre en œuvre les solutions qui lui sont données pour résoudre les problèmes qu'il a lui-même participé à créer. Enfin, il leur est indispensable de rendre crédible l'idée qu'au-delà du pouvoir de régulation des autorités et de la puissance des forces économiques, c'est la somme des actes individuels et quotidiens qui va permettre de répondre à des enjeux collectifs dont la temporalité des effets produits reste indéterminée. Ceci, sans jamais remettre en cause la nature des contraintes structurelles, en termes de développement par exemple, qui ont pu conduire à ces modes de vie (Rumpala, 2009 : 986).

Alors que les institutions ont toujours porté publiquement le projet Grand Large sur un mode irrénuicé, une fois livré à ses occupants sa complexité laissait évidemment ouvertes des possibilités de jeu vers d'autres manières de le concevoir (Thévenot, 1996 : 142), c'est la raison pour laquelle les acteurs urbains ont mis en place une « démarche d'accueil » préalable destinée aux futurs résidents de Grand Large¹⁸. Cette démarche que l'on retrouve aussi pour d'autres écoquartiers français¹⁹, a étendu aux habitants un régime d'action auparavant cantonné au sein des institutions, à travers l'élaboration de grilles de questionnement, la fixation d'objectifs ou la mise en place d'indicateurs permettant d'obtenir des *labels* comme celui de « Quartier 21 ». Les justifications exposées par les institutions à cette occasion ont en effet posé les bases d'une mise en justice que les habitants vont ensuite conduire par eux-mêmes à l'aide d'un travail « d'enquête » quotidien (Karsenti et Quéré, 2005). Prendre

18. Cette démarche d'accueil est composée de trois phases :

« Création des conditions de contact en amont » des familles retenues avec les services logement de la Ville et les bailleurs, *via* l'agence immobilière qui pilote l'ensemble des opérations de commercialisation des logements.

« Balade découverte » : avant l'arrivée, diffusion d'information sur les spécificités d'organisation et de conception du quartier et d'histoire (voir Boissonnade, *op. cit.*).

« Accueil de proximité » : après l'arrivée des habitants, rencontres de « bienvenue » avec les services de la Mairie et des élus de quartier.

19. Notamment la ZAC de Bonne à Grenoble, « Andromède » à proximité de Toulouse, « Lyon Confluence » et « Saint-Jean des Jardins » à Chalons-sur-Saône (Genty, 2009 : 72).



Photo 3 – Clôture illégale de terrasse privative
(Source : J. Boissonade, 22/11/2010)

la mesure de ce basculement public d'un régime irénique d'*agapè* (Boltanski, 1990) dans un régime de justice permet donc de relever le potentiel critique d'une telle épreuve et d'interroger les limites des approches en termes de gouvernementalisation (Meyet, Naves et Ribémont, 2005). La Communauté urbaine de Dunkerque compte en effet sur la dynamique créée par cet écoquartier présenté comme exemplaire pour essayer dans le reste de la ville. Cela suppose donc que chaque résident de 'Grand Large' se transforme en porte-parole susceptible de susciter la croyance des autres habitants. La « démarche d'accueil » avait imposé une mise en justice du discours hagiographique sur le développement durable. Le déplacement inverse de ce régime de justice en régime d'*agapè* que nous évoquons maintenant ne pourrait donc s'opérer qu'à la condition d'une mise entre parenthèses de l'expérience quotidienne des habitants, ce dont « l'affaire du stationnement » (voir encadré) permet de douter. De plus, la capacité des individus à jouer de ces expériences renforce la nécessité pour les institutions d'un côté et pour les habitants des écoquartiers de l'autre, de mieux comprendre dans quelle mesure ce que le citadin prend en considération (la préservation de la couche d'ozone) dépend d'abord des conséquences pratiques qu'il peut en tirer en termes d'action (vendre ou pas sa deuxième voiture). Cette conception d'un savoir produit par ses conséquences prend d'autant plus d'importance qu'avec la notion de développement durable, l'écart entre les entités générales et les choses particulières n'a fait que s'accroître. Les premières passant de la « défense de la nation » au « sauvetage de la planète » et les secondes glissant de la « propriété pavillonnaire » à l'incertitude du tri de ses déchets. D'où la question des dispositifs et des pragmatiques opérant cette articulation.

CONCLUSION

L'écoquartier Grand Large se révèle être bien plus qu'une simple mise en espace du principe de ville durable. Il en souligne les ambiguïtés et rend manifeste ses enjeux. Le concept de développement durable et ses déclinaisons fabriquent une « réalité » présentée comme nécessaire et désirable, mais la réalisation des écoquartiers la met à l'épreuve par les pratiques différenciées de ceux qui vont habiter ou pratiquer ces objets urbains.

Premièrement, la philosophie et les mécanismes de production de ces dispositifs urbains reposent sur une démarche systémique qui transforme toute différence de mode de vie en déviance et surdétermine la « démarches d'accueil » par un monopole de la parole légitime. Ce volontarisme didactique institutionnel a cependant l'avantage de détacher cette parole du registre à la fois menaçant et irénique propre à la ville durable pour l'ancrer dans une mise en justice des pratiques quotidiennes.

Deuxièmement, nous avons montré qu'en tentant de s'approprier la définition des passés, présent et futur légitimes des habitants de cet écoquartier, les

institutions semblaient vouloir amenuiser l'expérience quotidienne comme contrefort au jugement collectif. C'est pourtant à partir de ces expériences urbaines que les personnes vivent la ville, nouent des relations et agissent en commun et c'est parce qu'il y a une incertitude liée à ces expériences, une indétermination essentielle des situations, que les individus s'engagent dans l'action. Il ne s'agit donc pas de fabriquer un micro-système urbain reposant sur un équilibre vital, universel et unidimensionnel, mais d'envisager les déséquilibres socio-urbains en termes de justice ou de rapports de force, comme étant une des conditions constitutives de l'action.

Troisièmement, la notion de ville durable renforce l'écart entre le général devenu planétaire et le particulier évoluant vers l'intime. Cette polarisation, qui amenuise la dimension sociale de l'expérience, renforce la nécessité de montrer comment les citadins donnent sens à leurs pratiques pour les rattacher à ces deux extrémités. Ce sens dépend d'abord des conséquences que leur jugement serait susceptible de produire sur leurs actions quotidiennes. Les dispositifs techniques mis en œuvre dans ces écoquartiers pour faire décroître certaines conduites habitantes ordinaires jugées inadéquates se révèlent insuffisants, d'où la mise en place de *dispositifs par omission* dont l'objet est de limiter les usages et les vitesses de manière tacite, tout en produisant du bien commun. Les relations entre épreuves de force et épreuves légitimes, ainsi qu'entre les différents régimes d'action utilisés lors de ces épreuves permettent de saisir les difficultés que rencontrent les institutions pour inverser le devoir de réparation en s'appuyant sur les écoquartiers pour imputer la charge écologique au « gouvernement des conduites ». En effet, dans l'habiter les actions échappent au moins en partie, aux exigences de la mise en public. L'impossibilité de s'ajuster au quotidien (en conservant sa deuxième ou sa troisième voiture par exemple) est l'expression d'un jugement, même si ce dernier ne s'appuie pas forcément sur une montée en généralité. Le lâcher prise ne relève donc pas ici nécessairement d'une absence d'engagement, mais peut constituer une légitimité affirmée à « être là ». Comprendre « les façons dont [les personnes] s'engagent dans l'action, leurs justifications et le sens qu'elles donnent à leurs actes » (Boltanski et Chiapello, *op. cit.* : 36), permet ici de saisir le sens critique de ces actions en situation.

Ces mises à l'épreuve par l'usage des écoquartiers interrogent donc la suprématie morale de la « ville durable ». Schématiquement, la maîtrise de l'issue de ces épreuves est en effet un enjeu que se disputent les institutions d'un côté et des habitants et usagers de l'autre, qui poursuivent des objectifs opposés : la préservation d'un ordre pour les premières et la possibilité d'alternatives pour les seconds. Si les institutions souhaitent maintenir le concept de « ville durable » comme seul ordre de justification légitime, elles devront le renouveler pour lui permettre d'intégrer une conception pluraliste de l'action, attachée à la diversité des situations et des expériences. Si les habitants et les

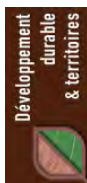
usagers des écoquartiers, qui le plus souvent ne participent véritablement ni à leur conception, ni à leur gestion, souhaitent s'émanciper de cet ordre imposé par les institutions, il leur faudra rendre légitime le pluralisme, l'indétermination et le sens critique de leurs actions, non réductibles au modèle systématique de la ville durable, afin de mettre en œuvre des formes de démocratie urbaine inédites, seules à même de relever les défis présents et à venir.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AGUR, 2001a. *De Neptune à... Un nouveau projet pour le centre de l'agglomération dunkerquoise. Document introductif au débat*, Agence d'urbanisme de Dunkerque.
- AGUR, 2001b. Entretiens préparatoires au document : *De Neptune à... Un nouveau projet pour le centre de l'agglomération de Dunkerque*, Agence d'urbanisme de Dunkerque, document interne, non paginé.
- BOISSONADE, J. 2011. *L'être sans corps du développement durable. De la 'démarche d'accueil' aux compétences critiques*, Actes du Colloque International « Développement durable, Communautés et Sociétés », Comité de Recherche AISLF n° 21, Mulhouse, 16-18 juin 2010.
- BOLTANSKI, L. 1990. *L'amour et la justice comme compétences. Trois essais de sociologie de l'action*, Paris, Métailié.
- BOLTANSKI, L. 2008. « Institutions et critique sociale. Une approche pragmatique de la domination », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, Hors série, décembre 2008 [en ligne] (consulté le 25 février 2009). <http://traces.revues.org/index2073.html>
- BOLTANSKI, L. ; CHIAPELLO, E. 1999. *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.
- BOLTANSKI, L. ; THÉVENOT, L. 1991. *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- CHARLES, L. ; KALAORA, B. 2007. « De la protection de la nature au développement durable : vers un nouveau cadre de savoir et d'action ? », *Espaces et sociétés*, n° 130, pp. 121-133.
- CICOUREL, A. ; CONEIN, B. ; FILIPPI, G. et al. 1994. *Sociologie du Travail*, « Travail et cognition », vol. XXXVI, n° 4/94, avril-juin.
- CUD, 2005a. « Orientations de réajustement de la répartition géographique des parcs de logements », Communauté urbaine de Dunkerque, *Programme local de l'habitat*, juin, Dunkerque, Communauté urbaine.
- CUD, 2005b. *Quartier d'habitat du Grand Large*, Communauté urbaine de Dunkerque, Publicis Consultants, dossier de presse.
- DELEBARRE, M. 2004. *Visions de Michel Delebarre pour Neptune*, 22 décembre 2004, Service « grands projets » de la Communauté urbaine, retranscription de réunion, document interne, Dunkerque, Communauté urbaine.
- DELEBARRE, M. 2009. « Dunkerque, prenez le large », dans Direction générale de la communication, *Ville de Dunkerque*, DVD offert aux nouveaux habitants de Grand Large, Dunkerque, Communauté urbaine.
- FOUCAULT, M. 1975. *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard.
- FOUCAULT, M. 1994. *Dits et Écrits*, Paris, Gallimard.

- GENTY, M. 2009. *Mise en place en amont de l'accueil de nouveaux habitants au sein de l'éco-quartier « Grand Large »*, mémoire de Master 2 pour le Master MUTATION des Territoires Urbains et Développement Intégré des Littoraux, Université du Littoral Côte d'Opale.
- GODARD, O. 1993. « Stratégies industrielles et conventions d'environnement : de l'univers stabilisé aux univers controversés », dans *INSEE-Méthodes*, « Environnement et économie », n° 39-40, décembre, pp. 145-174.
- GODARD, O. 2004. « De la pluralité des ordres. Les problèmes d'environnement et de développement durable à la lumière de la théorie de la justification », *Géographie Économie Société*, n° 2004/3, vol. 6, pp. 303-330.
- HELLEQUIN, P. ; BOISSONADE, J. ; DUHAMEL, S. ; GUEYDAN, S. ; VALCKE, S. 2007. « Effets et réception du projet urbain dans la ville portuaire : exemple de Neptune à Dunkerque ; éléments pour une synthèse », dans Y. Tsiomis (sous la dir. de), *Échelles et temporalités des projets urbains*, Paris, Éditions Jean-Michel Place, pp. 143-158.
- KARSENTI, B. ; QUÉRÉ, L. 2005. *La croyance et l'enquête. Aux sources du pragmatisme*, Raisons pratiques, Paris, Éditions de l'EHESS.
- MEYET, S. ; NAVES, M.-C. ; RIBEMONT, T. (sous la dir. de). 2005. *Travailler avec Foucault. Retours sur le politique*, Paris, L'Harmattan.
- MURARD, L. ; ZYLBERMAN, P. 2003. *Le petit travailleur infatigable. Villes-usines, habitat et intimités au XIX^e siècle*, Paris, Recherches.
- RUMPALA, Y. 2009. « La 'consommation durable' comme nouvelle phase d'une gouvernementalisation de la consommation », *Revue Française de Science Politique*, vol. 59, n° 5, octobre, pp. 967-996.
- SEGAUD, M. ; RATOUIS, O. 2001. « De la 'maîtrise d'ouvrage' au 'collectif d'énonciation' : proposition pour une nouvelle approche de la production territoriale locale », *Espaces et Sociétés*, n° 105-106, pp. 128-145.
- THÉVENOT, L. 1996. « Stratégies, intérêts et justifications à propos d'une comparaison France-États-Unis de conflits d'aménagement », *Projets d'infrastructures et débat public, Techniques, Territoires et Sociétés*, n° 31, mai, pp. 127-149.
- THÉVENOT, L. ; LAFAYE, C. 1993. « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue française de sociologie*, vol. 4, n° 41, pp. 495-524.
- ZWARTEROOK, I. (collectif) 2010. « La concertation. Les risques et pollutions industriels sur le territoire dunkerquois : des perceptions à la concertation », *Les cahiers de la sécurité industrielle*, Fondation pour une culture de la sécurité industrielle, Foncsi, juillet.

Développement durable et territoires



Numéro Vol. 2, n°2 (Mai 2011)
Culture et développement durable: vers quel ordre social?

Jérôme Boissonade et Katja Hackenberg

La nature contre la culture ? De la controverse écologique à la mise en ordre du milieu local

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Jérôme Boissonade et Katja Hackenberg, « La nature contre la culture ? », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 2, n°2 | Mai 2011, mis en ligne le 07 mai 2011. URL : <http://developpementdurable.revues.org/pdf/8935>
DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Réseau « Développement durable et territoires fragiles »
<http://developpementdurable.revues.org>
<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :
<http://developpementdurable.revues.org/pdf/8935>
Document généré automatiquement le 07 mai 2011.
© Développement durable et territoires

Jérôme Boissonade et Katja Hackenberg

La nature contre la culture ?

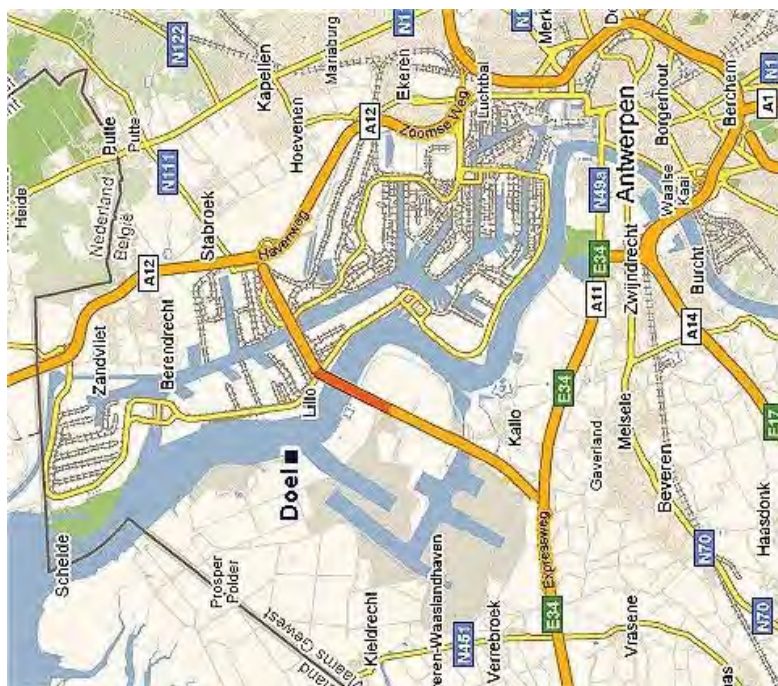
De la controverse écologique à la mise en ordre du milieu local

Introduction

1. À la suite du blocage d'un projet d'extension du port d'Anvers, les entrepreneurs privés et les autorités portuaires ont dû engager des négociations avec les associations contestataires qui en étaient la cause. Les divergences de vues entre ces trois acteurs avaient en effet conduit à une paralysie de la construction du nouveau terminal de conteneurs. Cependant, les associations écologistes à la pointe dans ce conflit ne portaient pas pour autant les mêmes conceptions de la nature et du développement durable vis-à-vis du projet d'extension portuaire. Deux associations, *Natuurpunt* et *Doel 2020* incarnent ces approches différenciées.

2. La première défend une nature injustement oubliée dans le projet d'extension, alors que la deuxième défend une culture, celle des paysages de polders, sapée par la démolition programmée des villages touchés par le développement de l'infrastructure portuaire. Le processus qui va s'enclencher suite à cet arrêt du projet est emblématique des enjeux liés à la place de la nature et de la culture dans nos sociétés, ainsi que des ambiguïtés du développement durable vis-à-vis de la dimension culturelle. À l'issue de la présentation de ce processus, nous tenterons de mettre en évidence une des raisons des difficultés à faire entendre cette dimension culturelle dans les controverses liées aux politiques d'aménagement, alors que la nature semble paradoxalement rencontrer moins d'obstacles institutionnels à sa prise en compte.

Plan du port et de la Ville d'Anvers



Plan du port et de la ville d'Anvers en 2004, sans échelle.
Source : Autorité portuaire municipale Anvers.

L'affaire Deurganckdok

Doel est un petit village situé au nord du port et de la ville d'Anvers. Pour faire face à la concurrence des autres ports de la côte atlantique, comme ceux de Rotterdam ou du Havre, la zone portuaire a dû s'étendre rapidement en creusant dès les années soixante des docks et des canaux irrigant les nouvelles plateformes industrielles créées sur le polder. Partant, les autorités portuaires ont réduit l'espace naturel le long des rives de l'Escaut et exproprié les habitants de nombreux villages du polder. Ces villages, comme ceux de Kallo ou de Wilmarndonk qui ont aujourd'hui disparu. Un *stratu quo* s'était ensuite installé jusqu'au milieu des années quatre-vingts, date à laquelle les entrepreneurs privés et les autorités portuaires ont souhaité imposer un nouveau terminal de conteneurs. Ce renversement a poussé de nombreux habitants à vendre leur propriété au gouvernement flamand et à quitter les villages de la zone concernée, existant pour la plupart depuis plusieurs centaines d'années. Laissez à l'abandon

par le gouvernement qui souhaitait y implanter les nouveaux docks, ces localités se sont dépeuplées, puis dégradées. Deux événements vont remettre en cause ce déclin programmé. D'une part, le village de Doel est investi dès la fin des années quatre-vingt-dix par des artistes et des militants écologistes qui se constituent en un « Comité d'action Doel 2020 » pour lutter contre la politique d'aménagement menée par les autorités portuaires et les entrepreneurs privés. D'autre part, les plaintes déposées par *Natuurpunt* auprès de la Communauté Européenne aboutissent en 2005 à l'arrêt du projet. Convaincue de non-respect de la directive *Natura 2000*, l'ambition portuaire est stoppée. Les pouvoirs publics ne cessent pas pour autant leur politique d'expulsion, mais sollicitent l'association écologiste afin de l'intégrer au processus de décision. Les trois acteurs de la communauté portuaire que sont les entrepreneurs privés, les autorités portuaires et le nouveau venu *Natuurpunt*, vont alors devoir agir de concert. En revanche, le Comité d'action *Doel 2020* qui a participé à l'action pour bloquer le projet d'extension, ne se retrouve pas dans la nouvelle gouvernance proposée par les autorités portuaires pour décider du sort de *Deurganckdok* et se retrouve seul face à ce triumvirat. À travers *Natuurpunt* et *Doel 2020*, ce sont deux conceptions de l'écologie qui s'affrontent.

Plan du secteur du Doeldock



Plan du secteur du Doeldock en 2009. Source : Autorité portuaire Anvers

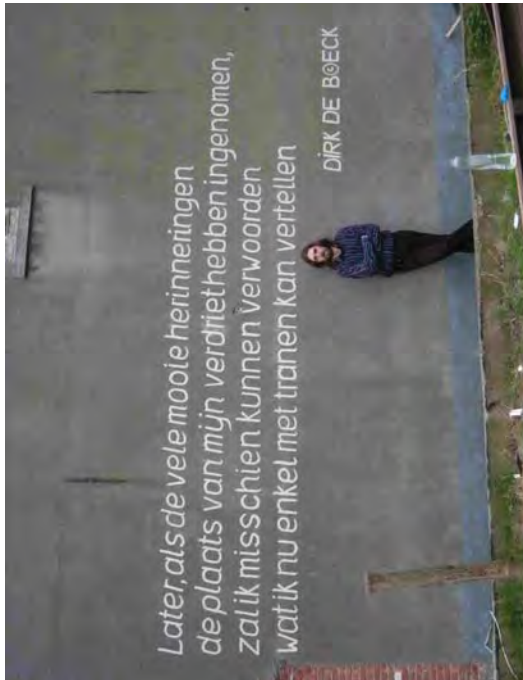
Ecosystème naturel versus fait culturel total

L'association écologiste *Natuurpunt* vise à défendre les sans voix, ceux qui, alors qu'ils font partie de l'écosystème naturel, ne peuvent pas être représentés dans les instances décisionnelles. Les végétaux et les animaux étaient en effet les grands absents du processus de négociation entre les entrepreneurs privés et les autorités portuaires, avant son blocage par la Communauté Européenne. Née en 1933, l'association écologiste qui poursuit essentiellement un objectif d'éducation et de formation à l'environnement, achète avec l'aide du gouvernement flamand des terrains comprenant une faune et une flore potentiellement menacées d'extinction. En 2009, elle gère des milliers d'hectares d'espaces naturels dont la majorité lui appartient. Fusionnée en 2001 avec deux autres associations écologistes, elle bénéficie d'un soutien très large de la part de la population et revendique 65 000 membres lors de la fusion (87 000 en 2009). Au vu de ce large soutien, *Natuurpunt* a été retenue lors des discussions avec

les entrepreneurs et les autorités sur les aménagements et les extensions futures de la zone portuaire, comme porte-parole unique de la société civile. La charte signée en 2002 à l'issue de ces négociations (document non-publié) préfigure les "chartes pour la biodiversité", paraphées aujourd'hui par 71 municipalités et 2 provinces de Flandres. Cette question de la biodiversité est centrale dans le dialogue que *Natuurpunt* nourrit avec les institutions, parce que cette association conçoit l'environnement avant tout comme un système biologique complexe dont la connaissance doit permettre à la population d'accéder au bien-être et à la nature « d'en augmenter la richesse pour la préserver ». Bref, si l'homme comprend les mécanismes qui régissent la biodiversité, celui-ci est en droit de transformer le milieu, pour va être détruite pour être recrée plus loin ex-nihilo, afin de permettre l'expansion portuaire. Cette modélisation systémique semble cependant révéler plus qu'une volonté de puissance sur la nature. Si l'analyse systémique peut en effet présenter un intérêt méthodologique certain, sa généralisation par le concept de développement durable et son instrumentalisation dans les processus de gouvernance muent ici la méthode en épistémologie ou en ontologie. Cette approche systémique a certes, permis à *Natuurpunt* de coproduire le compromis politique liant la communauté portuaire, mais comme l'a souligné Henri Lefebvre, elle participe par cette approche à la légitimation d'un ordre institutionnel.

Apparu en 1997 et affichant un nombre bien inférieur d'adhérents (200 membres), le comité d'action *Doel 2020* est notamment composé d'artistes, de militants écologistes et de personnalités connues en Flandre qui s'associèrent au mouvement de protestation, telles que l'ancien sénateur Ferdinand De Bondt, le cinéaste Frank Van Passel, les trois prêtres Luc Versteyleen (fondateur du parti vert flamand Agalev), Phil Bosmans (écrivain) et Karel Van Isacker (historien). Il lutte pour l'avenir du village de Doel menacé d'antéisme par le raison de l'extension du port en remettant en question l'utilité publique de cette extension portuaire. Même si son audience et son champ d'action sont beaucoup plus limités que ceux de *Natuurpunt*, le Comité d'action peut mobiliser plus largement. En 2009, il a ainsi réussi à collecter les 15.000 signatures nécessaires pour demander une audience au parlement flamand sur l'avenir du village de Doel. Les protestations que porte *Doel 2020* se fondent avant tout sur la reconnaissance d'un mode de vie alternatif au développement industriel, reconnaissant la culture, les arts, la nature ou le tourisme comme des stratégies de développement crédibles. Le comité d'action s'est approprié l'espace public du village de Doel comme un lieu d'expression de la protestation, combinant occupations publiques lors des travaux de démolition et inscriptions murales sur les façades des maisons du village.

Poème de protestation



Source: Doelarchief! Lien : <http://www.doel2020.org/> (téléchargé le 26 octobre 2008)
*Plus tard quand de beaux souvenirs auront pris la place de mon chagrin
je serai peut-être capable de formuler ce que je peux maintenant seulement raconter avec des pleurs*

13

N'ayant « pas changé depuis le 16^e siècle » le village est présenté par le Comité comme une espèce menacée qui « a survécu » jusqu'à aujourd'hui. La nature et la culture du village de Doel méritent d'être protégés parce qu'ils font partie d'un patrimoine et d'un « héritage naturel » supérieurs : les polders (De Vriendt, 2009 : 3). Au-delà des dimensions historique ou architecturale, il s'agit surtout d'un « patrimoine vivant » (Comité d'action *Doel 2020*, 2007 : 2) qui englobe la communauté flamande et de manière plus générale toute l'humanité ayant façonné ce paysage des polders : « Le patrimoine [est] un droit de l'homme aussi à Doel » (Comité d'action *Doel 2020*, 2007 : 1).

14

Si *Natuurpunt* défend la cause de milieux naturels, systèmes à préserver ou à recréer pour rééquilibrer l'exigence écologique et le développement économique, *Doel 2020* conçoit au contraire chaque composante naturelle comme un fait social total (Mauss, 1950), qui s'éprouve dans l'expérience individuelle et relève d'un patrimoine naturel et culturel commun. Deux approches qui induisent des conceptions bien différentes de la durabilité.

La culture comme mise à l'épreuve du développement durable

Pour *Natuurpunt*, la durabilité apparaît comme quelque chose qui est négociable. Sa définition dépend du consensus obtenu par les parties lors de la discussion (acteurs économiques, écologistes et autorités publiques). Le niveau de durabilité se développe et s'améliore dans la mesure où les différents acteurs sont capables de construire un compromis politique entre leurs intérêts particuliers. L'équilibre entre la fonction économique et écologique des polders est seule à même de garantir leur durabilité et représente donc pour *Natuurpunt* l'objectif ultime à atteindre. Pour *Doel 2020*, le terme de la durabilité comporte une dimension morale qui transcende la dimension économique ou les intérêts purement locaux. Elle repose sur la conscience d'une culture individuelle et collective forgée par une histoire toujours singulière. En considérant les polders comme un patrimoine, le Comité s'inscrit dans une posture durable

15

qui ne commence pas au jour d'aujourd'hui par un « je » tout puissant, mais dans le « nous » de l'espèce humaine, un héritage au sein duquel nous devons prendre place (Joseph, 1995). Si le village de Doel est la partie qui incarne le tout que sont les polders, en supprimant ce village nous détruirions une part de nous-mêmes et c'est notre communauté flamande que nous sacrifions ainsi. Alors que dans l'approche environnementaliste de *Natuurpunt*, nous empruntons la terre à nos enfants, pour *Doel 2020*, nous la recevons de nos parents. Pour les premiers, le futur construit par une prospective anxiogène, justifie les sacrifices présents et pour les seconds, le passé cristallisé dans les paysages vivants des polders justifie la résistance face aux sacrifices qu'il faudrait consentir.

De fait, le blocage du projet *Deuramckdok* a constitué une véritable mise à l'épreuve des formes de représentation et d'action liées à l'inscription collective anversoise dans l'espace naturel. Tout d'abord, il a modifié radicalement le rapport de force en vigueur auparavant. Alors que les entrepreneurs privés et les autorités portuaires pouvaient faire fi des implications du projet sur le milieu naturel, la nouvelle gouvernance qu'ils vont devoir mettre en place instaure de nouveaux rapports de légitimité. Ce nouvel agencement institutionnel répond à l'incertitude provoquée par le blocage (Callon et al., 2001), mais va aussi transformer les descriptions et les justifications portées par les uns et les autres (Godard, 2004). Avant ce nouvel agencement, la valorisation des acteurs impliqués dans cette affaire semblait reposer sur des bases distinctes : l'efficacité industrielle pour les entrepreneurs privés, l'intérêt local du projet pour les autorités portuaires, veillant aux emplois pour la population et à la compétitivité de la ville et enfin une attention à la nature pour les associations écologistes, engagées auparavant dans la cause antinucléaire.

La nouvelle situation va bouleverser les descriptions et les justifications portées par chacun. Les entrepreneurs vont faire acte de contrition et plébisciter officiellement un « développement écologique » (Nature and Dredging Industry, 2007). *Natuurpunt* va faire preuve d'un réalisme capable de garantir un accord et de confirmer par là le choix stratégique qu'elle a opéré en participant au processus de gouvernance. Les autorités portuaires quant à elles, se félicitent que la confrontation ait laissé place au dialogue et au consensus, essentiel dans le modèle démocratique flamand.

Un seul être vient troubler cet accord : le Comité d'action *Doel 2020*. Bien qu'il compte de nombreux partisans éminents comme l'homme politique européen Ferdinand De Bondt, le soutien de la société civile à ce Comité est trop réduit pour que les autorités portuaires se voient contraintes de prendre en compte cette association comme interlocuteur dans les négociations. Cependant, *Doel 2020* a remis en cause l'utilité publique de l'extension portuaire devant les tribunaux belges, une procédure susceptible de faire échouer l'action entreprise par les autorités portuaires. Plus profondément, le Comité s'est attaché à montrer comment les intérêts mondialisés des entrepreneurs privés les ont littéralement extraits du territoire local, entraînant avec eux des autorités portuaires pourtant garantes de l'intérêt collectif. Le Comité d'action oppose en effet d'un côté des intérêts domestiques s'appuyant sur des compromis locaux entre les entreprises privées et les autorités portuaires plus que sur des justifications publiques ; et de l'autre un bien commun associé à un territoire et une culture partagée depuis plusieurs générations incarnés par le village de Doel et le Comité d'action du même nom. Celui-ci maintiendra sa dénonciation d'un arrangement élaboré par la communauté portuaire avec des entités mondialisées, pour des bénéfices domestiques, mais au détriment du bien commun, y compris lorsque *Natuurpunt* rejoindra le dispositif de gouvernance mis en place par les autorités. La controverse née de l'action critique pousse les uns et les autres à un travail de justification et à des manœuvres de relativisation pour fuir cette mise à l'épreuve qui interroge dans le nouvel agencement le sens de la nature et son instrumentalisation contre la culture.

Un travail de justification et de traduction

Les entrepreneurs privés du port restent ébahis devant cette controverse. Ils considèrent en effet le débat écologique comme une entrave pour le développement portuaire et ne font aucune différence entre *Natuurpunt* et *Doel 2020*. Pour ces entrepreneurs, le débat écologique révèle la décadence de la société. En raison du standard de vie élevé, la population perd de vue selon eux, ce qui est essentiel pour faire vivre la communauté : « Le port nourrit des milliers de gens de la société flamande. Tout cela devient négociable pour quelques oiseaux ? » (Entrepreneur privé, entretien, mars 2008).

De son côté, *Doel 2020* justifie la démarche que les associations écologistes d'Anvers ont initiée avec succès par la nécessité de dénoncer les intérêts des entrepreneurs privés et des autorités portuaires anversoises, expression locale d'intérêts économiques mondialisés. Pour le Comité, ces intérêts a-territoriaux sont opposés à la véritable propriété, non seulement économique, mais aussi et surtout culturelle, une culture qui lui donne son sens. C'est dans cette culture que les polders ont toujours pris leur place.

Alors que *Doel 2020* et *Natuurpunt* auraient pu s'allier, cette dernière veille à maîtriser son argumentaire et préfère lutter seule pour la reconnaissance des intérêts écologiques dans les affaires portuaires. Un représentant de *Natuurpunt* estime en effet que les considérations culturelles développées par *Doel 2020* pour justifier son action sont incompatibles avec celles portées par son association et sont vouées à l'échec²².

Le Comité d'action *Doel 2020* va donc devoir s'investir sur deux fronts pour faire avancer sa cause. Il doit acquiescer en effet la légitimité nécessaire d'une part pour compléter dans la décision au sein de la communauté portuaire de laquelle il a été exclu au profit de *Natuurpunt* ; et d'autre part pour représenter les intérêts écologistes au même titre que cette dernière. Par un véritable travail de traduction (Callon, 1986) le Comité *Doel 2020* tente de mettre en œuvre une grammaire proche de celle des acteurs à qui il s'adresse. En créant des expressions comme celles de « capital de patrimoine vivant » ou « d'inventaire du patrimoine » (Comité d'action *Doel 2020*, 2007 : 2), le Comité tente un rapprochement avec les formes discursives utilisées par les acteurs économiques. Enfin, en usant de formules comme « la préservation des rives de l'Escaut pour les générations futures » (De Vriendt, 2009 : 3) ou par l'appel à une « politique intégrée de conservation » (De Vriendt, 2009 : 2), le Comité s'adresse directement aux promoteurs du développement durable, qu'il s'agisse de *Natuurpunt* ou de la Commission Européenne.

Si en évoquant la « communauté vivante de polders » (De Vriendt, 2009 : 3) du village de Doel, le Comité utilise des termes proches des associations environnementalistes, c'est pour faire des hommes cette fois, l'objet d'attention et de protection. Avec cette prise en compte des hommes au titre d'espèces menacées, le Comité d'action fait rentrer dans le jeu des acteurs qui, à la différence des végétaux ou des animaux, ont une conscience de leur propre histoire et rend moralement plus difficile ce que promet l'association *Natuurpunt* : le déplacement ou l'échange d'une zone naturelle que le port souhaite s'approprier contre une autre créée plus loin.

Néanmoins, les effets de ce travail de traduction ne laissent pas d'interroger. La valorisation d'un « patrimoine vivant » (Comité d'action *Doel 2020*, 2007 : 1) combinant le caractère originel d'un village existant « depuis sept-cents ans » (De Vriendt, 2009 : 1) et la richesse d'une communauté vivante locale, peuvent paraître en effet contradictoire. S'agit-il d'une contradiction apparente due uniquement à la forme discursive empruntée par *Doel 2020* à ses adversaires ou concurrents pour mieux faire partager sa cause, ou d'une contradiction plus profonde, propre à un positionnement ambigu ou à une évolution au sein du Comité d'action ? Ce caractère équivoque du discours semble plutôt indiquer la difficulté à faire entendre la dimension culturelle, en dehors d'une approche systémique caractéristique du développement durable ou d'une approche patrimoniale la transformant en un bien auquel est rattachée une

valeur quantifiable. La mise en place d'une gouvernance locale dans laquelle se négocient les intérêts des trois acteurs de la communauté portuaire (entrepreneurs privés, autorités portuaires et *Natuurpunt*) ne semble pas étrangère à cette surdité concernant la culture.

Une gouvernance par la science pour "mettre en ordre" les hommes

25 En s'intéressant au patrimoine bâti et aux populations expropriées, *Doel 2020* prend au sérieux l'existence et la spécificité d'un paysage de polders qui associe étroitement patrimoines culturels et nature. Alors que cette vision anthropisée de la nature propre à *Doel 2020* aurait dû lui réserver les faveurs des autorités portuaires, parce que plus en prise avec les mondes sociaux, c'est *Natuurpunt*, plus environnementaliste et plus découplée des problématiques économiques qui a pourtant été retenue comme interlocuteur unique des entrepreneurs privés et des autorités portuaires.

26 Suite au blocage du projet d'extension du port par la Communauté Européenne, les entrepreneurs privés et les autorités portuaires ont dû en effet transformer un mode de gouvernement désavoué pour avoir enfreint la législation en une gouvernance qui comprend l'association écologiste *Natuurpunt* et postule dès sa création que « le cadre légal nécessaire d'être adapté » (Nature and Dredging Industry, 2007 : 1). C'est le processus de gouvernance lui-même qui va permettre aux trois acteurs d'acquiescer la légitimité nécessaire pour réclamer cette « adaptation » du cadre légal. Cette légitimité est à la fois le bénéfice escompté de ce partenariat et l'instrument qui permet l'implication des acteurs autour d'un consensus pour remettre en cause les dispositions législatives. S'inspirant du modèle hollandais et plus précisément de Rotterdam, concurrent direct du port d'Anvers, *Natuurpunt* considère que « la nécessité de coopération et de dialogue au lieu de la confrontation a été plus déterminante que les seules Directives Oiseaux sauvages et Habitats. Elle dépasse même le cadre de la législation européenne. Puisqu'il s'agit de "prendre la responsabilité ensemble" conjointement avec les entrepreneurs et les autorités portuaires » (Nature and Dredging Industry, 2007 : 3). L'association écologiste adopte une éthique de responsabilité la différenciant du Comité d'action *Doel 2020* exclu de ce processus. L'association compte en effet parmi ses milliers d'adhérents, de nombreux bénévoles engagés dans les ministères et les groupes de travail institutionnels s'occupant d'environnement. Ces départements et groupes de travail installés dans toute la Flandre sont en interaction constante avec les professionnels et les institutions du secteur, avec qui ils partagent la responsabilité des questions écologiques.

27 La charte qui va sceller en 2002 ce consensus liant les entrepreneurs privés, les autorités portuaires et l'association *Natuurpunt* prend acte du rapport de force et des attributions de chacun. L'association « reconnaît la primauté de la fonction économique » (Ibens¹¹, 2003 : 1) et met en avant sa compétence pour garantir la « sécurité juridique » de la décision qui sera finalement prise (Ibens, 2003 : 2). En contournant les écueils législatifs, elle permet ainsi aux deux autres acteurs d'aller jusqu'aux limites de la réglementation et se pose comme partenaire incontournable face au « groupement d'intérêts particuliers » (Ibens, 2003) que représente l'autre association écologiste *Doel 2020*, maintenue à l'écart des négociations. *Natuurpunt* assume alors un rôle d'expert se plaçant au service d'un « consensus durable » avec les acteurs économiques. C'est la durabilité de ce consensus qui devient son objectif ultime et c'est sa conception systémique de la nature qui lui permet de l'obtenir. Pour les entrepreneurs privés, le caractère cernable des objets de la controverse est en effet essentiel. « Définir clairement et nettement les objectifs » (Nature and Dredging Industry, 2007 : 3) de ce partenariat tripartite permet un traitement systémique de ce qui est en jeu et permet à *Natuurpunt* d'évacuer les implications culturelles de l'anthropisation des polders anversoises. En revanche, un objet complexe comme la notion de « patrimoine vivant » porté par l'association *Doel 2020* ne peut être aisément traité en système.

28 La démarche de *Natuurpunt* procède en deux temps. Elle défend tout d'abord le modèle d'une intégration de l'espèce humaine dans un écosystème. Puis, elle met en évidence l'étrangeté qui règne de fait entre les mondes humains et non humains. C'est ce qui pour elle rend légitime et nécessaire son rôle de porte-parole. Enfin, l'association dénonce le caractère néfaste de l'action humaine qui est exercée sur la faune et la flore. Cette référence à l'écosystème, puis cette dénonciation s'opèrent au prix d'un réductionnisme biologique² dans lequel l'homme perd sa dimension culturelle. C'est ce dévoilement critique réducteur qui va laisser le champ libre aux entrepreneurs et aux autorités portuaires dans leur entreprise. Puisque les aménagements industriels proposés ne peuvent être que néfastes pour l'écosystème animal et végétal, ces aménagements ne peuvent entraîner que des compensations au titre des réparations dues à la planète. L'expertise naturaliste qui donne à *Natuurpunt* sa seule légitimité induit ce réductionnisme, l'empêchant de discuter du bien-fondé des décisions des entrepreneurs privés et des autorités portuaires en termes d'intérêt général ou de bien public. Elle permet juste de négocier des contreparties sur ce seul registre. Bref, la science participe ici directement à la « mise en ordre » des hommes parce qu'elle rend possible une violence légitime qui évacue la dimension culturelle et, à travers elle, la dimension sociale revendiquées par le Comité d'action *Doel 2020*. Cependant, cette mise en ordre pourrait se révéler fragile.

Vers une « réalité » désirable alternative ?

29 La communauté portuaire peine en effet à définir une « réalité » désirable (Bollanski, 2008), y compris aux yeux de ses membres³¹. D'une part, les motifs de politique industrielle relèvent d'une échelle incommensurable, à la fois non mesurable et non comparable à celles convoquées par *Natuurpunt*, qui peuvent sembler dans le même temps dérisoires ou hors mesure. D'autre part, les motifs environnementaux avancés par *Natuurpunt* sont considérés comme respectables dans l'absolu, mais ses positions paraissent peu résistantes aux mises à l'épreuve liées aux enjeux du monde réel, notamment économiques. *Doel 2020* en revanche, propose une réalité alternative construite par des qualifications patrimoniales dont l'artificialisation (Roger, 1978) en termes de paysage et de vie quotidienne renforce l'étrangeté, mais éprouve chaque jour sa robustesse.

30 Le Comité d'action tente le plus souvent nous l'avons vu, d'adopter la forme discursive de ses adversaires ou concurrents, passant d'un registre faisant appel à une *doxa* économique à d'autres plus environnementalistes ou liés au développement durable. Face à ce travail sémantique et à la mise à l'épreuve de cette réalité alternative, la domination exercée par les entreprises et les autorités portuaires est devenue plus complexe. Celle-ci combine une approche systémique du développement durable, un réductionnisme scientifique de l'expertise environnementale et des arrangements domestiques liés à une gouvernance instrumentale. En intégrant la critique et l'expertise scientifique de *Natuurpunt* la communauté portuaire distribue l'exercice de cette domination et étouffe plus efficacement les protestations de *Doel 2020* qui combine « critique sociale » et « critique artiste »³⁴, au travers de notions comme celle de « patrimoine vivant » ou de « paysage des polders ». Cependant, l'exercice de cette domination complexe ne peut perdurer que dans la mesure où il parvient à présenter le changement qu'il promeut à la fois comme inéluctable et souhaitable, en combinant le fatalisme qui accompagne les effets de la mondialisation afin d'imposer l'acceptation des sacrifices et l'enchantement d'un avenir de plein emploi.

31 Aujourd'hui, la reconquête de l'économie globale a réduit la demande de terrains industriels-portuaires. Le Doeldock construit dans les années quatre-vingts et dédié entièrement à l'exploitation industrielle est resté en jachère ; une partie du dock a même été récemment utilisée afin de stocker des déchets issus de travaux de dragage. Cette expansion portuaire infructueuse a redynamisé les activistes écologistes et a sensibilisé la population

locale. Ce renversement pourrait remettre en cause la légitimité du processus de gouvernance actuel et redonner à la critique culturelle de *Doel 2020* toute sa pertinence alternative.

La culture : cheval de Troie de la question sociale

32 Ce conflit lié à l'extension du port d'Anvers a mis à l'épreuve les formes de représentation et d'action qui encadraient et dominaient sens à l'inscription collective locale dans l'espace naturel. Les formes de cette controverse et le travail de justification (Thevenot et Lafaye, 1993) réalisés par les différents acteurs à cette occasion révèlent d'une part la façon dont peut s'exercer la mise en ordre des hommes par la science et par ses objets pour mieux passer outre les implications culturelles de l'anthropisation des espaces naturels, et soulignent d'autre part le caractère éminemment politique de la prise en charge scientifique de la nature.

33 Après avoir mis en évidence les relations entre les approches respectives de la nature propres à ces deux associations et les conceptions divergentes du développement durable auxquelles elles donnent lieu, nous avons d'une part, montré le sens de la gouvernance qui a été mise en place et le rôle qu'a joué la dimension culturelle dans les négociations et d'autre part, nous avons mis en œuvre une approche pragmatique susceptible de mettre en évidence les conséquences de l'instrumentalisation idéologique de la culture et de la nature, tant sur l'action publique que sur les attitudes et les comportements des collectifs.

34 Tout d'abord, la modélisation systémique qui caractérise l'approche environnementaliste de *Natuurpunt* a participé à la légitimation d'un ordre institutionnel. C'est une des raisons essentielles de son intégration réussie dans le processus de gouvernance mis en place par les autorités portuaires. L'expertise naturaliste de cette association, seule représentante de la société civile, lui a donné sa légitimité, mais elle l'a empêché d'intervenir dans ce processus au titre de l'intérêt général autrement qu'en termes de compensations environnementales.

35 Exclu du dispositif de gouvernance et s'inscrivant à l'opposé du dévoilement critique réducteur de *Natuurpunt*, le Comité d'action *Doel 2020* tente de faire entendre les implications culturelles de l'anthropisation de polders datant de plusieurs siècles. Ce Comité exerce et met à l'épreuve au quotidien dans le petit village de Doel réinvesti pour l'occasion, une critique culturelle qui repose sur une conception totalisante alternative à celle systémique de *Natuurpunt*. Pour *Doel 2020*, chaque être et chaque situation inscrits dans le paysage incarnent un tout qui s'éprouve par l'expérience individuelle et relève d'un « patrimoine vivant » non dénué de contradictions. Par un travail de traduction, le Comité s'efforce de lutter contre la « domination complexe » exercée par le processus de gouvernance instrumentale mis en place, qui relève selon lui de l'arrangement plus que du compromis. Cet arrangement visant à adapter le cadre légal aux exigences économiques a tenu jusqu'à présent, mais deux éléments pourraient le remettre en cause. D'une part, la difficulté de la communauté portuaire à définir une « réalité » désirable à travers cette extension portuaire, et d'autre part, un retournement récent des stratégies portuaires revenant sur les politiques extensives d'aménagement. Alors que les implications sociales de l'approche culturelle du Comité d'action *Doel 2020* l'avaient exclu du processus de gouvernance, celle-ci pourrait donc à l'avenir incarner une réalité alternative crédible, construite non sur une prospective et un fatalisme anxieux qui justifieraient les sacrifices présents, mais sur la « portée » (Chateauraynaud, 2010) d'une culture commune cristallisée dans des paysages vivants justifiant la résistance aux sacrifices exigés. Une hypothèse qui repose sur le désir d'une culture sociale comme antidote à une nature instrumentalisée.

36 7 Charte évoquée supra, signée en 2002 entre *Natuurpunt* et les autorités portuaires d'Anvers.

Bibliographie

- Boltanski L., 2008, « Institutions et critique sociale. Une approche pragmatique de la domination », *Tracés. Revue de Sciences Humaines*, Hors série, décembre 2008 [en ligne], mis en ligne le 19 janvier 2009. URL : <http://traces.revues.org/index2073.html>. Consulté le 25 février 2009, p. 17-43.
- Boltanski L. et Chiappello E., 1999, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 843 p.
- Jallon M., (1986, « Éléments pour une sociologie de la traduction: la domestication des coquilles Saint-Jacques et des matins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'année sociologique*, n°36, p.169-208.
- Callon M., Lascoumes P. et Barthe Y., 2001, *Agir dans un monde incertain : essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, 357 pages.
- Chateauraynaud F., 2010, *De l'aerte au conflit, la sociologie argumentative et la balistique des causes collectives*. Séminaire bimensuel annuel, EHESS, 105 bd Raspail 75006 Paris.
- Comité d'action Doel 2020, 2007, *Erfgoed, een mensenrecht ook in Doel*, Memorandum de la communauté de patrimoine Doel, 09 février, 2 p.
- De Vriendt J., 2009, *Is it a good cause to swallow up a paradise as Doel for the sake of economic profit ?*, discours de Johan De Vriendt devant le congrès international « Soins du patrimoine et citoyenneté active », Malines, 24 mars, 3 p.
- Godard O., 2004, « De la pluralité des ordres : les problèmes d'environnement et de développement durable à la lumière de la théorie de la justification », *Géographie Économie Société*, n°2004/3, Vol. 6, p.303-330.
- Ibens W., 2003, *Charter Tussen Het Gemeentelijk Havenbedrijf Antwerpen, De Maatschappij Voor Het Grond – En Industrialisatiebedrijf Van Het Linkerscheldeovergebied En Natuurpunt*, Charte entre l'Entreprise Portuaire Municipale, la Société de gestion foncière et d'industrialisation de la Rive Gauche de l'Escaut et *Natuurpunt*, Anvers, mai, 3 p.
- Joseph L. (dir.), 1995, *Prendre place. Espace public et culture dramatique*, Paris, Édition Recherche : Plan urbain, 300 p.
- Lefebvre H., 1970, *Le manifeste différentialiste*, Paris, Gallimard, 186 p.
- Mauss M., 1950, « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques » (1925), in : Marcel Mauss, *Sociologie et anthropologie*, Presses Universitaires de France.
- Nature and Dredging Industry, 2007, « Environmentalists and dredging industry aim at partnerships for port and ecological development! », Compte-rendu partiel de l'Assemblée générale annuelle de l'association de dragages européenne (EuDA) du 28 Octobre 2006, in *Dialogue instead of confrontation*, « *Nature and Dredging Industry* » numéro de la revue Nature and Dredging, co-dirigé par Marc Stordiau, Chairman European Dredging Association et Peter Symens, NGO 'Natuurpunt', Bruxelles, mars.
- Natuurpunt, 2008, entretien avec un représentant de l'association, 15 sept.
- Roger A., 1978, *Mis et paysages : essai sur la signification de l'art*, Paris, Aubier, 322 p.
- Thevenot L. et Lafaye C., 1993, « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue française de sociologie*, vol. 4, n° 41, p. 495-524.

Notes

1 L'association *Natuurpunt* est organisée sur la base du travail bénévole de ses membres. Chacun d'entre eux joue un rôle de conservateur en répertoriant les espèces de la faune et de la flore sur les 17.632 hectares de terrains naturels gérés par l'association (chiffres de 2009, mis en ligne sur le site : http://www.natuurpunt.be/n/vereniging/who-is-natuurpunt_1140.aspx, téléchargé le 5 avril 2011). Certains aménagements (reconstitution de biotopes, abris pour les animaux menacés, etc.) sont néanmoins réalisés par des entreprises professionnelles. Au-delà des dons de particuliers et des subventions que *Natuurpunt* reçoit du gouvernement flamand pour son fonctionnement, l'association bénéficie d'aides de ce dernier lors de l'achat de nouveaux terrains. Ces aides peuvent représenter plus de 90% de la somme requise. Fidèle à sa devise « Nature pour tous » elle met en place des activités variées : fêtes, événements, tours pédestres et cyclistes, animations pour les enfants et les personnes handicapées, projection de films, visites d'observation, vente de produits de l'artisanat local, pilotage de travaux de

recherche et de publications, etc. Pour plus d'informations : http://www.natuurpunt.be/nl/vereniging/who-is-natuurpunt_1140.aspx

2. Charter voor biodiversiteit – stappenplan, mis en ligne sur le site : http://www.natuurpunt.be/uploads/biodiversiteit/okalebiodiversiteit/documenten/lqastappenplan_chartervb.pdf, téléchargé le 5 avril 2011.

3. «Via natuurbeheer proberen we er de natuurrijckdom te verhogen» mis en ligne sur le site : http://www.natuurpunt.be/natuurgebied-rotte-gaten_279.aspx, téléchargé le 5 avril 2011.

4. Pour Henri Lefebvre, «un système en tant que tel (non pas ce système-ci, ou celui là, mais tout système et tout vouloir de systématisation) implique une répression; il déguise une volonté de puissance, un rapport de domination, et d'abord celui du maître et du disciple» (Lefebvre, 1970 : 161).

5. « Hoorzitting in Vlaams Parlement rond toekomst van het bedreigde dorp is een feit », mis en ligne sur le site : <http://www.doe2020.org/page.php?ID=2>, téléchargé le 5 avril 2011.

6. Johan De Vriendt est un membre du Comité d'action Doel 2020.

8. La protestation du comité d'action était notamment fondée sur le plan régional Sint-Niklaas-Lokeren de 1978. Légèrement adopté, il exige de préserver le village de Doel. Ce plan régional a été modifié au cours des décennies, sans remettre en cause cette préservation. D'éventuelles négociations avec Doel 2020 comportaient donc le risque d'une reconnaissance du plan original toujours en vigueur. En revanche, le Comité n'a pas participé à l'action judiciaire au niveau européen aux côtés de *Natuurpunt*.

9. « *We are very anxious to determine precisely the reasons of our cause.* » (Natuurpunt, 2008)

10. Entretien réalisé en 2008.

11. Willy Ibens est le directeur de l'association *Natuurpunt*.

12. En témoigne l'omniprésence du terme de biodiversité présent sur les supports de communication de l'association et l'initiale des chartes qui ont été signées : « biodiversiteit », mis en ligne sur le site : http://www.natuurpunt.be/nl/biodiversiteit_2.aspx, téléchargé le 5 avril 2011.

13. Cf. citation supra : « *Le port nourri des milliers de gens de la société flamande. Tout cela devient négociable pour quelques oiseaux ?* » (entrepreneur privé, entretien, mars 2008)

14. La critique sociale repose sur deux sources d'indignation : «l'égoïsme des intérêts particuliers et la misère. Prenant appui sur la morale et, souvent, sur une rhétorique d'inspiration chrétienne, la critique sociale rejette, parfois avec violence, l'immanisme ou le neutralisme moral, l'individualisme, voire l'égoïsme ou l'égoïsme des artistes». La critique artiste repose quant à elle sur deux autres sources d'indignation : «d'une part le désenchantement et l'inauthenticité et d'autre part l'oppression. Cette critique met en avant la perte de sens et, particulièrement, la perte de sens du beau et du grand, qui découle de la standardisation et de la marchandisation généralisée» (Boltanski et Chiapello, 1999 : 84).

Pour citer cet article

Référence électronique
 Jérôme Boissonnade et Katja Hackenberg, « La nature contre la culture ? », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 2, n°2 | Mai 2011, mis en ligne le 07 mai 2011. URL : <http://developpementdurable.revues.org/pdf8935>

À propos de

Jérôme Boissonnade

Architecte DPLG, Maître de conférences en sociologie, Université du Littoral (ULCO), AUS (UMR 7218 LAVUE), associé TVES (EA 447). Membre du Comité de rédaction des *Annales de la Recherche Urbaine*. Responsable de l'équipe de recherche « L'institution de la ville durable par ses épreuves » Université Paris 8. Parmi ses récents travaux, on mentionnera « Le développement durable face à ses épreuves. Les enjeux pragmatiques des écoquartiers », *Espaces et sociétés* (La «ville durable» : discours, pratiques et réalités), 2011 (à paraître) ; « Des épreuves critiques aux mises en justice de la ville durable. Les moments critiques transactionnels de l'écoquartier Grand Large à Dunkerque », *Développement durable, Communautés et Sociétés*, M. Blanc (dir.), 2011 (à paraître), jboisson@msh-paris.fr

Katja Hackenberg

Docteur en Sciences Sociales, Docteur-Ingénieur en Architecture, ATER à l'Institut d'Études Européennes de Paris VIII Saint-Denis, Laboratoire AUS (UMR 7218 LAVUE). Membre de

l'équipe de recherche « L'institution de la ville durable par ses épreuves » Université Paris VIII Saint-Denis. Parmi ses récents travaux, on mentionnera : « La négociation permanente entre des groupements d'intérêts divergents comme mécanisme de la prise de décision politique : l'exemple de la communauté portuaire anversoise », *Portus Plus*, ISSN 2039-6422, no. 1-2011, paru le 09 janvier 2011, disponible à l'Internet : <http://www.reteonline.org/>; Les villes portuaires, avant-postes de la mondialisation ; le cas d'Anvers », *Le Fil d'Ariane*, cahiers de la recherche de l'Institut d'Études Européennes de l'Université Paris 8, à paraître mai 2011, katja.hackenberg@web.de

Droits d'auteur

© Développement durable et territoires

Résumé / Abstract

Les entrepreneurs et les autorités portuaires d'Anvers ont été contraints de suspendre en 2005 un projet d'extension du port. Ceux-ci ont alors intégré dans le processus de gouvernance l'association écologiste Natuurpunt qui en était la cause. Le Comité d'action Doel 2020 revendique lui, une approche culturelle des polders et des villages menacés. Alors que cette vision plus en prise avec les problématiques socioéconomiques aurait dû lui réserver les faveurs des autorités portuaires, c'est Natuurpunt qui a été retenue comme interlocutrice unique. S'appuyant sur une modélisation systémique de la nature, cette dernière a participé activement à l'élaboration d'un compromis politique. Cependant, ce réductionnisme lui interdisait de discuter du bien-fondé des objectifs poursuivis en termes d'intérêt général et a participé à la « mise en ordre » des hommes en évacuant la dimension culturelle et, à travers elle, la question sociale.

Mots clés : système, pragmatisme, culture, gouvernance, durabilité, domination, critique

In 2005, the entrepreneurs and authorities of the Port of Antwerp were forced to postpone a project to extend the port. The ecological association Natuurpunt responsible for this postponement was subsequently asked to join the governance process. For its part, the Doel 2020 Action Committee adopted a cultural approach to the polders and villages under threat. Whereas this vision – more in line with current socioeconomic issues – should have carried favour in the eyes of the port authorities, it was Natuurpunt which was instead designated as the unique contact partner. Relying on the systemic modelling of nature, the latter played an active role in establishing a political compromise. This reductionism nevertheless prevented it from discussing the validity of the objectives pursued in terms of their general interest and contributed to the “ordering” of people by eliminating the cultural and, consequently, the social dimension.

Keywords : criticism, culture, domination, system, governance, pragmatism, sustainability

Ce que l'évaluation des écoquartiers nous apprend sur la ville durable : l'exemple du « vivre-ensemble »

What eco-districts assessment tells us about sustainable city: the "living together" example

Jérôme Boissonnade¹, François Vategeas²

Résumé

Le « vivre-ensemble » devient un enjeu central dans la production et la gestion de la ville durable. Après avoir dépassé certaines contraintes techniques, la ville durable serait aujourd'hui confrontée à des limites, liées aux usages des habitants. Le mot d'ordre du « vivre-ensemble », largement mobilisé dans les opérations d'écoquartiers, serait alors une manière d'engager une transformation des modes d'habiter dans ces quartiers. Partant de l'observation d'un dispositif de construction d'indicateurs évaluatifs des écoquartiers, cet article met à jour les débats et paradoxes de la fabrique du « vivre-ensemble ».

Les débats analysés montrent que l'évaluation de l'habiter dans ces écoquartiers apparaît être le fruit d'une tension entre :

- une définition *a priori*, qui s'appuie sur un modèle idéal du « vivre-ensemble » que l'évaluation viserait à confirmer ;
- des manières de « vivre-ensemble » construites par l'expérience et les pratiques des acteurs ; expériences que l'évaluation viserait à repérer et à interroger.

La conception d'un « vivre-ensemble comme objectif », portée par le ministère, nous paraît contradictoire avec sa volonté de donner les moyens aux porteurs d'écoquartiers d'assurer eux-mêmes leur auto-évaluation. Que peut nous apprendre alors l'analyse des manières de « vivre-ensemble des expériences » sur la ville durable ? Une ville durable étant elle aussi soumise à cette double injonction de performance et de démocratie.

Mots-clés

écoquartier, ville durable, vivre-ensemble, évaluation, indicateurs

Abstract

"Living together" is becoming a central issue in the production and management of sustainable cities. After having overcome technical constraints, sustainable cities would face limits due to the common practices of their inhabitants. The "living together" watchword, widely used in eco-district operations, is presented as a mean to transform the way people live in such neighbourhoods. Built on the observation of the construction of eco-district assessment indicators, the present article highlights the debates and paradoxes in the making of the « living together ». The analysed debates show that eco-district inhabiting assessment is the product of the tension between:

- an *a priori* definition, based on a "living together" ideal model which should be confirmed by the assessment; should identify and question.

- ways to "live together", built through the experience and practices of people involved, experiences that the assessment districts stakeholders the resources to auto-evaluate their projects. So, what can the analysis of "living together" experiences teach us about sustainable cities? A sustainable city being itself submitted to a double injunction: performance and democracy.

Keywords

eco-district, sustainable city, living together, assessment, indicators

(1) UMR 7218 LAVUE, université du Littoral (ULCO), Dunkerque
jboisson@msh-paris.fr
(2) UMR 5281 ART.Dev, université Paul-Valéry, Montpellier 3
francois.vategeas@univ-montp3.fr

Les écoquartiers représentent un enjeu important pour les entrepreneurs¹ de la ville durable. Au-delà du champ d'expérimentation qu'ils constituent pour les pouvoirs publics et les industriels, l'échelle de ces projets permet de rendre la durabilité urbaine lisible, appréhendable. Qu'est-ce que l'évaluation du vivre-ensemble dans les écoquartiers peut nous apprendre sur la ville durable ? Si la ville durable « est la clé de la qualité de vie de chacun comme de la cohésion sociale »², c'est parce qu'elle est censée permettre de « tenir les équilibres, s'assurer que tous peuvent vivre-ensemble »³. Cette promesse a un prix : « La qualité de vie ne se fera pas par décret ou par contrainte, elle ne peut s'appuyer que sur un retournement des mentalités »⁴.

Après avoir fait sauter un certain nombre de « verrous techniques », les artisans de la ville durable, comme ceux de l'innovation, peinent en effet à surmonter les « verrous de l'usage » (Mallein, Tarozzi, 2002), bien moins « calculables » que les précédents. Pour les habitants d'un écoquartier, par exemple, pourquoi améliorer l'habitat si ce n'est pour améliorer leur confort ? Le vivre-ensemble est alors convoqué comme mot d'ordre pour envisager l'habiter dans ces quartiers. Si, pour que tout le monde puisse vivre-ensemble, chacun doit transformer son mode de vie et de pensée, par quoi se caractérise alors ce vivre-ensemble tant convoité, puisque c'est lui qui doit permettre de déterminer le type de « retournement des mentalités » attendu ? Comment peut-on le mesurer pour évaluer les avancées de la ville durable sur ces questions ?

Afin de garantir la qualité des écoquartiers dans le temps, le ministère de l'Écologie a mis en place, depuis 2008, un certain nombre d'outils à destination des collectivités locales, dont le plus connu est le Label EcoQuartier. À partir de 2013, les collectifs labellisés ont été aidés par les services de l'État pour évaluer et faire évoluer leurs projets, sur la base d'une charte comportant 20 engagements techniques, de performance environnementale et d'objectifs économiques et sociaux. En 2015, le ministère de l'Écologie a organisé une évaluation-redéfinition des 20 engagements, afin de préciser les indicateurs d'évaluation des écoquartiers candidats au label et de mieux accompagner les maîtres d'ouvrage dans la définition de leurs projets.

(1) Au sens « d'entrepreneurs de morale » (Becker, 1985).
(2) Conférence de Quito, Habitat 3, texte de l'appel à contributions. [En ligne]. Disponible sur : <https://www2.habitat3.org/bitcache/97ced110cece85d4174043195e547283616291?vid=588897&disposition=inline&op=view>
(3) A. Hidalgo, texte de l'appel à contributions.
(4) Texte de l'appel à contributions.

Les auteurs de cet article ont été impliqués dans l'un des groupes de travail consacré à l'engagement, intitulé : « Mettre en œuvre les conditions de la mixité (sociale et intergénérationnelle) du bien-vivre-ensemble et de la solidarité ». Ce groupe de travail a rassemblé une vingtaine de personnes lors de trois journées de réflexion qui se sont tenues durant l'année 2015. Il était composé à parts égales de chercheurs (sociologues, urbanistes, architectes) et de professionnels (sociologues, urbanistes-architectes, professionnels de l'habitat et du renouvellement urbain, représentants des organismes HLM). Nous nous appuierons notamment sur cette expérience pour expliciter les présupposés et attendus du vivre-ensemble en écoquartier, et ce que cela signifie pour la ville durable.

1. Un label pour « retourner les mentalités » ?

Si les réflexions sur la durabilité ou l'écologie ne disent pas encore grand-chose sur la ou les manières de vivre-ensemble (Flipo, 2009), celui-ci apparaît souvent comme une recette miracle permettant de « surmonter les goûts et les dégoûts pour construire des espaces de rencontres et d'échanges sur la base du respect mutuel » (Tissot, 2013), avec pour horizon « la paix sociale et le bon fonctionnement de la société urbaine » (Di Méo, 2011). Plus largement, cette préoccupation est au cœur des débats sur les attributs même de la cité⁵, car la démocratie vise « la participation de tout être humain adulte à la formation des valeurs qui régulent le vivre-ensemble » (Dewey, 1937). Elle relève donc d'un mode de gouvernement de la société, mais aussi et surtout d'un mode de vie, individuel et collectif. Cependant, en écoquartier, ce rôle essentiel des modes de vie dans la formation et l'actualisation des valeurs démocratiques est traversé par deux contradictions : d'une part, il paraît toujours limité par « l'inclination à habiter et à rendre son environnement habitable (...) [qui] s'accompagne du soupçon et de la critique du désengagement » (Doity, 2002) ; d'autre part, alors que « la civilité configure, même en creux, une certaine forme de vivre-ensemble (...) elle est associée aux « bonnes manières » et porte alors la trace d'une vision sociale et classiste spécifique, puisque certains ont la chance de pouvoir la connaître (les classes moyennes) et que d'autres y parviennent moins tout en la désirant parfois (les classes populaires) » (Martuccelli, 2005).

(5) « Vivre-ensemble », rapport de la commission de développement des responsabilités locales (commission Guichard), Paris. La documentation Française, décembre 1976. La participation des Français à l'amélioration de leur cadre de vie (groupe de travail Delmon), document de travail non publié, janvier 1976 (Charles et al., 2013, p. 374).

Les acteurs qui portent les projets d'écoquartiers doivent à la fois agir malgré les soupçons qui visent cette conception classiste, falsant, planer un « *spectre de rigorisme moral suranné qui déplaît à bien des individus dans des sociétés si jalouses de la liberté privée* » (ibid.) ; mais aussi faire face à des mobilisations de « proximité » qui revendiquent la nécessité de pouvoir vivre-ensemble autrement (Jobert, 1998 ; Boissonade, 2011).

Ce sont deux raisons pour lesquelles le vivre-ensemble a été présenté dès le lancement de la démarche ministérielle (en 2008) comme un objectif aux multiples facettes, permettant ainsi de répondre à ces deux injonctions contradictoires. Ainsi, dans leur analyse des 78 dossiers présélectionnés au palmarès EcoQuartier 2011, Guillaume Faburel et Camille Roché (2015) notent que « *la mixité est le principe qui domine très majoritairement (60 %). Qualifiée de fonctionnelle, sociale, intergénérationnelle, ou encore d'urbaine, elle est présente dans la quasi-totalité des dossiers, majoritairement sous trois traits. En premier lieu, elle y figure comme facteur de lien social et de solidarité, mais également, deuxième trait commun, comme garante du «vivre-ensemble», donc de vie de quartier, voire de convivialité. Toutefois, troisième trait notable, le plus souvent, seuls des moyens normatifs sont proposés pour atteindre cet idéal de la mixité, par le logement (critères fonctionnels d'occupation des sols)* ».

Cependant, si les premiers appels à projets ministériels mettaient l'accent sur cette volonté d'éviter une spécialisation sociale des quartiers (la mixité sociale par la diversité de l'habitat) et la valorisation d'une vie de quartier (la mixité fonctionnelle, l'animation sociale), les premiers retours d'expériences ont amené à une redéfinition de ce vivre-ensemble (Vaiegeas, 2017). Les contre-performances de certains projets ont en effet incité le ministère, mais aussi les porteurs de projets locaux, à prendre davantage en compte les usages futurs des logements et des quartiers, en appelant à inventer « *un nouvel art de vivre-ensemble dont l'EcoQuartier est en passe de devenir le symbole* » (MEEDDAT, 2008, p. 5) et à « *porter haut et fort le «bien-vivre» ensemble* » (MEDDTL, 2011, p. 23). Celui-ci aurait deux ambitions spécifiques, qui sont renforcées de manière significative dans les dernières grilles d'évaluation :

- prendre davantage en compte les usages dans la conception et la gestion des écoquartiers, afin d'éviter notamment les effets rebonds et les contre-performances énergétiques ;

• intégrer les relations sociales (la convivialité), qui seraient renouvelées par de nouveaux rapports à l'environnement, par la mobilisation sur la qualité de vie...

Une ingénierie s'est donc développée autour de l'encadrement des comportements, passant par la diffusion de « normes d'habiter » (Vaiegeas, 2017), notamment au travers de dispositifs participatifs (Gardesse, Vaiegeas, 2018). Le vivre-ensemble, qui se décline dans des dispositifs spécifiques ou des figures comme celle de l'éco-habitant ou des écogestes, prend alors une part déterminante dans le travail de « retournement des mentalités » qui s'annonce.

2. Dans la fabrique du vivre-ensemble

Pour la 3^e campagne de labellisation des EcoQuartiers, le ministère de l'Écologie a confié au CEREMA⁶ la tâche d'organiser en 2015 une démarche d'analyse et de construction d'indicateurs des 20 engagements qui constituent le support du label ministériel. Ces engagements manifestent de manière explicite l'approche méthodologique et axiologique retenue.

Pour les organisateurs qui pilotent le « Groupe de travail sur le vivre-ensemble », il s'agit de :

- « *coconstruire un référentiel pour l'évaluation du vivre-ensemble dans les écoquartiers* ;
- *proposer des méthodes et outils pour répondre aux questions évaluatives sur le vivre-ensemble dans les écoquartiers (voire un dispositif d'accompagnement des collectivités)* ».

Le vivre-ensemble est retenu comme notion-clé car il permettrait une « approche globale » de deux enjeux : d'une part, « *l'amélioration des conditions d'habitat, de la vie quotidienne des habitants (une réponse apportée aux principaux besoins des habitants)* », d'autre part les « *actions susceptibles de contribuer à une vie sociale harmonieuse* »⁶.

Néanmoins, le travail préparatoire aux réunions du groupe de travail va remettre en question la pertinence de ce mot d'ordre au regard de son caractère très globalisant. Les premiers tours de table ont montré, en (6) Le Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) est un organisme public chargé d'appuyer les collectivités territoriales et les services de l'État sur les enjeux d'aménagement et de développement durable.

(7) Le label EcoQuartier ayant l'ambition de proposer une grille d'évaluation évolutive, prenant en compte l'avancement des opérations et les processus de projets à moyen terme.

(8) Les organisateurs client alors « *plusieurs dimensions et intentions relatives au volet social : la convivialité, la mixité sociale et intergénérationnelle, le vivre-ensemble, la solidarité, le lien social... mais aussi des enjeux de réduction de la fracture sociale et d'amélioration du quotidien* ».

effet, dans des proportions variables, le scepticisme des participants, chercheurs ou acteurs, que cela soit dû à un manque de consistance théorique et analytique du vivre-ensemble ou à un certain manque d'opérationnalité de la notion (notamment du côté des acteurs).

Dans un premier temps, les débats pointent un certain nombre d'axes, de questionnements et d'enjeux sous-jacents à la notion. Plusieurs questions sont posées aux participants afin de faire émerger des indicateurs ou questionnements évaluatifs : « Les rapports entre le vivre-ensemble et/ou la mixité sociale » ; « L'habitant, les modes de vie, la participation » ; « La programmation du vivre-ensemble » ; « L'habiter écologique comme vivre-ensemble » ; « Rôle des écoquartiers dans un vivre-ensemble à une autre échelle ».

Pour répondre à ces questions, les organisateurs proposent un certain nombre de regroupements thématiques à visée heuristique : « *Fabrique du vivre-ensemble ou définition du projet social* », « *Mixités sociales et allégeries* », « *Des pratiques quotidiennes aux engagements citoyens* », « *Rapport à l'environnement et pluralité des usages* », « *Intimité et convivialité* », etc.

Pour chacun de ces intitulés ou presque, une reformulation va être proposée par certains participants : « *Le projet social comme bien commun* », « *Construction des mixités et pratiques de l'altérité* » (avec le commentaire suivant : « *La mixité suppose un tout (ou ton mixe) commun. L'altérité suppose l'étrangeté (qui divise)* »), « *Des expériences quotidiennes aux engagements citoyens* » (avec le commentaire suivant : « *une expérience peut être éprouvante* »), « *de l'imité à la convivialité* » (avec le commentaire suivant : « *Gradation des relations* »), « *Pluralité des usages et des rapports à l'environnement* ».

Les débats qui ont suivi au sein du groupe de travail, ont alors porté sur les manières d'évaluer ce vivre-ensemble et ont dévoilé deux approches relativement différenciées :

- une définition *a priori*, qui s'appuie sur des modèles idéaux, des références, des idéaux-types. Cette posture, qui propose un horizon relativement clair et incarné, conduit à des approches normatives. Le vivre-ensemble est considéré avant tout comme un objectif que l'évaluation viserait à confirmer ;

- une construction par l'expérience et les pratiques désacteurs, selon les contextes, les temporalités, les objectifs qu'ils se sont fixés et leurs ajustements. Il s'agit donc là d'une perspective pragmatique nécessitant une réflexivité constante de et dans l'action. Ici, vivre-ensemble est considéré d'abord comme relevant d'expériences que l'évaluation viserait à repérer.

(9) Document de présentation, 11 janvier 2015.

Dans le premier cas, il s'agit théoriquement de mesurer dans les comportements réels ceux attendus lors de l'établissement du projet. Le vivre-ensemble est alors conçu comme un bon climat reconnaissable par ses marques (nombre de réunions, d'associations, d'équipements, d'aménagements de l'espace public, etc.). L'évaluation portera alors sur des indicateurs de diversité sociale, de fréquentation et d'animation des quartiers. Cependant, nous verrons plus loin que cette construction idéal-typique procède en fait, de manière inverse à celle ouvertement indiquée ici.

Dans le deuxième cas, il s'agit de repartir des expériences rencontrées sur le terrain pour prendre en compte leurs spécificités, ce qui permet de réviser constamment les attendus et le sens même de l'évaluation. Plus largement, cela constitue aussi une opportunité pour réinterroger ce que « vivre-ensemble » veut dire. Cette posture est défendue au cours des débats par quelques chercheurs, considérant qu'arriver à vivre-ensemble relève à la fois d'algorithmes pratiques et d'horizons vers lesquels les uns avec les autres tentent d'avancer par des moyens très différents.

3. Le vivre-ensemble comme objectif à évaluer

Dans la première conception idéal-typique, comment les acteurs portant les projets d'écoquartiers fabriquent-ils le vivre-ensemble en écoquartiers ? Pour répondre à cette question, il faut restituer ce travail d'évaluation dans un contexte et une histoire plus longs.

Tout d'abord, les projets d'écoquartiers participent bien souvent d'un urbanisme qui met en scène les éléments idéal-typiques des projets (bois naturel, panneaux solaires, dispositifs écosystémiques, etc.) et permet ainsi de leur donner corps et sens. Mais plus généralement, la technicisation forte des projets participe d'une forme de réassurance par rapport aux incertitudes quant aux capacités de la ville durable à faire face aux risques annoncés. Basée sur la circulation de bonnes pratiques, la démarche EcoQuartier favorise cette mise en avant de dispositifs spatiaux, ceci d'autant plus dans le cadre d'un concours où les opérations sont mises en concurrence.

Ensuite, nous observons des transformations importantes de la puissance publique qui aujourd'hui gouverne par les normes (Thévenot, 1997) et les instruments (Lascoumes, Le Galès, 2005). Plus précisément dans le cas de la démarche EcoQuartier, le modèle de gouvernance évolue, le rôle de la puissance publique consiste à être avant tout un facilitateur de projets, évitant toute action susceptible de freiner les processus engagés. Elle devient alors :

- animatrice de la démarche, qu'elle doit au besoin susciter ;
- partenaire, par la diffusion de guides de bonnes pratiques, par des financements complémentaires aux opérations, par la sécurisation des prestations, etc. ;
- opératrice de valorisation, dans une optique de « gouvernement par les honneurs » (Ihi, 2007), l'évaluation ayant pour objectif de créer de la valeur.

Véritable « catégorie de la pratique » (Béal et al., 2011), la ville durable rend compte de cette dimension pastorale de la puissance publique (Pautard, 2015), qui détermine ainsi la réponse à apporter aux crises environnementales, urbaine, sociale, économique, etc. « Faire évoluer les comportements » se traduit alors par « rendre acceptable le projet ».

Enfin, cette ambition se retrouve notamment dans les démarches participatives mises en œuvre. Il s'agit alors de « favoriser l'appropriation de la démarche d'écoquartier par les habitants » (Lille Métropole Communauté Urbaine, 2010, p. 19-20). L'appel à projets EcoQuartier insiste sur la nécessité d'apporter des « informations aux habitants et usagers » (MEDDTL, 2011, p. 12) sur les principes et le fonctionnement de leur quartier pour une plus grande « adhésion des habitants et des voisins à la démarche » (*ibid.*), qui serait gage de meilleures performances à l'usage. Ainsi, les collectivités accompagnées d'associations locales et nationales doivent « prendre en charge la pédagogie de développement durable » (*ibid.*, p. 14) au sein des quartiers construits. *In fine*, l'objectif des « démarches participatives » est « d'informer et de favoriser l'appropriation du projet par la population, mais surtout de donner envie d'y habiter » (*ibid.*, p. 9). L'adhésion au projet doit donc passer par la construction de récits cherchant à rendre désirable cet horizon durable (Boissonnade, 2015, p. 42). Le projet en lui-même, la mémoire, les étapes du projet, les épreuves, sont elles-mêmes mises en récit comme moteur d'un vivre-ensemble. À ce titre, les discours mettent régulièrement en scène l'échelle microlocale, le « petit » : le village (par les références multiples au quartier-village), l'écochâteau, la communauté locale, etc. « Faire société » équivaudrait à être proche à la fois spatialement, socialement, par les pratiques, etc. Cette échelle locale, jugée plus humaine¹⁰, serait propice à un meilleur vivre-ensemble. Cependant, est-ce l'échelle spatiale ou les pratiques sociales qui font proximité ? Cette « exaltation du proche » (Matthey, 2014) semble précéder d'un double mouvement : d'une part, la réinterprétation des dispositifs, du quartier, du quotidien, en quelque chose d'exceptionnel et, d'autre part, la

mise en scène d'éléments de projet faisant référence à des dispositifs modèles, notamment étrangers (par exemple, des jardins familiaux « comme à Våuban »¹¹ plutôt que la continuation d'un héritage local de jardins ouvriers). Il s'agit donc d'adapter ces modèles aux particularités locales, à la mémoire, au contexte social, urbain ou culturel, etc., afin de produire des récits qui contextualisent le projet par un appel à l'histoire et à la mémoire, pour que celui-ci soit pleinement intégré dans la vie sociale et civique locale.

Que ce soit par le récit technique, le pastoralisme de la puissance publique ou la nécessaire appropriation par le proche, l'enjeu est donc bien de faire adhérer les habitants au projet porté par ces écoquartiers, celui d'un « nouvel art de vivre-ensemble ». Mais paradoxalement, cette contextualisation par les récits, du proche notamment, est mise en œuvre par le biais de « bonnes pratiques » et de dispositifs standardisés, jugés comme étant les seuls susceptibles d'atteindre les objectifs de performance fixés. Pour les porteurs de projets d'écoquartiers, cette approche performantiale semble en effet indispensable, afin de limiter à la fois les sacrifices à faire accepter dès aujourd'hui par les habitants et légitimer ceux qui resteraient à faire admettre dans un futur proche.

4. De la responsabilisation à l'évaluation

Parallèlement à la mise en récit de l'écoquartier, une ingénierie est mise en place pour responsabiliser les habitants dans leurs propres pratiques — par la diffusion d'écogestes, ou par une inclination vers les *nudges*¹² — ou de manière plus ambitieuse pour développer chez eux une prise de conscience écologique. Par exemple, la Métropole de Lille cherche à « favoriser chez les habitants l'émergence d'un mode de vie écocitoyen, susceptible de réduire leur empreinte écologique, et venant optimiser les performances environnementales des équipements et bâtiments du quartier » (Lille Métropole Communauté Urbaine, 2010, p. 19-20). Le Club EcoQuartier va dans le même sens, en affirmant que la participation des habitants au processus de projet est un moyen de leur faire prendre conscience des changements de modes de vie à engager : « *L'implication des habitants ou futurs habitants, véritable facteur de lien social, est aussi un moyen de sensibiliser la population locale aux enjeux du développement durable et donc de* » (Lille Métropole Communauté Urbaine, 2010, p. 19-20). L'écoquartier situé à Fribourg-en-Brisgau (Allemagne), régulièrement cité comme l'un des précurseurs en Europe.

(12) Les *nudges*, littéralement « coups de pouce », sont issus des sciences comportementales. Il s'agit de dispositifs sociotechniques visant un changement comportemental des individus par des incitations et responsabilisations individuelles.

faciliter les changements de comportements individuels » (MEDDTL, 2011, p. 12).

Ainsi, que cela soit par une imposition, à l'aide d'une ingénierie psychosociale visant le consentement, ou par un travail de conscientisation, les discours pointent avant tout la responsabilité individuelle des habitants dans le changement nécessaire. Les projets doivent ainsi promouvoir des « modes de vie responsables », en insistant sur la « responsabilisation des habitants » (MEDDTL, 2011, p. 15) dans ces changements. Cependant, l'efficacité de cette « responsabilisation » (Martuccelli, 2004) des habitants dépend de leur attachement dans le temps aux principes et spécificités de l'écoquartier. Les habitants, les porteurs de projets sont donc invités à valoniser « une coproduction du projet qui doit permettre aux habitants ou futurs habitants de se l'approprier, c'est-à-dire de le faire évoluer » (MEDDTL, 2011, p. 15). La grille EcoQuartier de 2011 note qu'il y a nécessité « d'adapter le projet aux pratiques, à l'expression et à l'identité culturelle » (*ibid.*, p. 14) des habitants, de soutenir leur « expression », leur « participation », leurs « initiatives » pour favoriser « l'exercice de la citoyenneté ».

Dans le cadre de l'appel à projets EcoQuartier de 2011, le ministère en charge du développement durable a souhaité proposer aux porteurs de projets un exercice relativement inédit de récit-fiction, dont la consigne était « Racontez-nous comment vous imaginez une journée classique d'un habitant du quartier en 2020 ». Cet exercice, présenté comme ludique, doit mettre en scène un habitier spécifique susceptible d'incarner les objectifs des porteurs de projets, celui d'un nouvel art de vivre-ensemble, qui s'incarne par la consigne donnée aux candidats de rédiger ces récits d'anticipation. Le ministère doit ensuite évaluer, d'une part, le caractère performant de ces récits, manipulant des représentations qui participent à la définition d'un corps de pratiques et, d'autre part, la capacité des dispositifs du projet à les mettre en œuvre.

Les récits d'anticipation idéaux-typiques sont donc au cœur des dynamiques, cherchant à contextualiser les projets, tout en restant dans un horizon relativement homogène et fixé : celui d'une durabilité supportée par la morale et la technique. Cependant, le processus de labellisation par itération-diffusion, mené par le ministère, procède d'une démarche circulaire. Dans leurs propositions, les acteurs (élus, techniciens, etc.) évoquent moins des pratiques que des dispositifs techniques visibles, cernables et reproductibles censés favoriser le vivre-ensemble. Le ministère relève ensuite ces représentations idéaux-typiques du vivre-ensemble, puis les met en scène par la labellisation, et enfin les diffuse auprès d'autres acteurs du même type. Le vivre-ensemble ainsi énoncé devient un horizon idéal-typique formulé a priori (que cela soit par le ministère ou les

porteurs de projets). Dans une démarche tautologique, évaluer la réussite de ce vivre-ensemble revient à le juger par rapport à un modèle donné et des objectifs à atteindre sur une échelle construite préalablement. L'analyse devient prescription d'un contenu à la fois désirable et normatif. Dans cette vision téléologique, le dispositif idéal-typique construit à partir des exemples rapportés sert ensuite d'appui principal à la prescription et enfin à l'évaluation qui va s'attacher à repérer dans les projets l'idéal-typique préalablement construit.

Mais, d'une part, la diffusion de ces idéaux-typiques, au-delà de sa portée normative, juge de la pertinence de la « bonne pratique » à l'aune de sa réussite et n'analyse pas de manière symétrique les autres options qui ont échoué selon ces mêmes critères (Vrnek, 2007). D'autre part, cette approche limite la portée de l'évaluation : en cherchant à mesurer l'atteinte d'un objectif, elle ne permet pas de préciser les conditions de l'action et donc, dans un objectif performatif, de rendre l'action elle-même plus pertinente. En effet, si l'on considère le vivre-ensemble comme un objectif à atteindre, donc préexistant — flou mais recommandable par ses signes et ses dispositifs —, si l'on veut retrouver ce que l'on nomme le vivre-ensemble, plutôt que de s'attacher à des situations qui restent à construire, personne ne peut alors savoir à quoi, à quels problèmes, à quels désirs, à quels enjeux ce vivre-ensemble répond, ni ne cherche à définir et expliquer les contradictions qu'il peut porter, sa portée éventuelle, etc.

5. Habiter et vivre-ensemble des expériences

Lors du forum des écoquartiers du 28 juin 2016, organisé par le ministère de l'Écologie à Paris, certains acteurs indiquent qu'il y aurait un « problème d'appartenance », les habitants des écoquartiers n'auraient « pas de sens du collectif » et attendraient « qu'on les prenne en charge ». De plus, il existerait « des écoquartiers qui ne sont pas dans le "vivre-ensemble" ». Or, « habiter un écoquartier implique d'être actif ». Le récit sur le vivre-ensemble vient donc créer cette appartenance, pour « mettre en mouvement les habitants » en « faisant émerger des valeurs », créer un « état d'esprit du "vivre-ensemble" ». Ces récits cherchent à construire un vivre-ensemble collectif univoque¹³. Pourtant, ce vivre-ensemble ne peut se limiter aux actions reconnaissables en tant que telles.

(13) On notera par ailleurs que les projets d'écoquartiers, neufs pour la plupart, ne peuvent donc reposer sur une multitude de mémoires individuelles supposées en recherche d'une mémoire collective, sans penser le fait que pour Halbwachs (1997), chaque mémoire individuelle est un point de vue sur la mémoire collective, ni surtout que la volonté d'événement de cette mémoire est propre à tout comportement métropolitain (Simmel, 1984).

Celles-ci reposent plus largement sur l'ensemble sur lequel pratiques réflexives que portent les acteurs sur cet espace urbain et le sens qu'il prend dans leurs expériences individuelles et collectives.

Au cours des débats du groupe de travail auquel nous avons participé, concernant la démarche d'évaluation-redéfinition des 20 engagements et visant à expliciter les présupposés et attendus du vivre-ensemble en écoquartier, cette autre acceptation a émergé, à rebours d'un vivre-ensemble comme objectif à attendre. Cette perspective alternative porte son attention sur des situations moins remarquables que celles retenues dans la conception idéal-typique précédente, mais qui pour autant produisent des sociabilités, des interactions, voire même de simples relations épistolaires ou électroniques. Il s'agit moins, en effet, de reconnaître et d'évaluer un « bien vivre-ensemble » que de repérer tout ce qui peut susciter des expériences, à terme, partagées. Vivre-ensemble ne peut alors jamais se caractériser *a priori* et ne peut se réduire à des signes reconnaissables (fête des voisins, invitations croisées, présence dans l'espace public, etc.), mais relève d'un construit qui s'analyse en situation. Celle-ci met en jeu des pratiques qui sont autant de manières de vivre-ensemble, comme autant d'expériences possibles.

Cette conception pragmatique nécessite de s'intéresser à la diversité des situations, des contextes, des temporalités et des acteurs, mais elle suppose surtout que le travail d'enquête de ces derniers (Karsenty, Quérel, 2004) relève d'une réflexivité pratique qui réactualise constamment les formes de l'expérience d'habiter et de vivre-ensemble, avec ses ajustements, contradictions... et ses épreuves. Pour J.-S. Bordreuil (2000), la « félicité des échanges ne peut en effet être constamment respectée parce qu'on ne peut faire l'économie de l'incivilité, de la petite entorse involontaire qui dérange aux règles d'usage. E. Goffman (1973) montre qu'en deçà de toute incivilité, une relation sociale implique « la jouissance commune de certains biens ». Les processus d'appropriation permettent l'habiter, mais ils créent des tensions qui sont inhérentes au fait de vivre-ensemble dans ces espaces résidentiels. Il s'agit donc de ne pas les évacuer mais de les considérer comme constitutives de la vie sociale. G. Simmel (1995) a montré en effet, depuis longtemps, que le conflit est porteur de modalités qui permettent, justement, de vivre et de projeter ensemble dans l'espace urbain. Ce dernier devient alors non seulement le lieu potentiel du commun (Dardot, Laval, 2014), mais aussi celui de la mésentente, « c'est-à-dire le lieu d'un désaccord sur le partage des biens communs entre les différentes compositions de la société (...) [sur] ce qui, à un moment particulier, définirait la « vraie » composition de la société » (Lanthe, 1997).

Si ces tensions sont plus intenses dans les espaces d'habitation, « c'est depuis la crainte de l'indistinction fusionnelle des identités individuelles, et depuis l'obession de la séparation des âtres qui en découle, que l'habiter et le monde proximal sont d'emblée rattachés à un élément qui incline au mal. Ils s'offrent au soupçon d'abord en tant qu'ils risquent d'affecter l'émancipation de l'individu. (...) [Pour] tant reconnaître l'inclination des hommes à habiter, c'est aussi considérer des lieux du vivre-ensemble qui ne se situent pas au niveau éprouvant du vivre en public (et donc comprendre la fatigue consubstantielle à l'effort produit pour s'y maintenir et répondre à ses épreuves), c'est encore estimer des modalités d'affirmation qui ne passent pas par un effort d'émancipation travaillé par un désir d'individualisation » (Breviglieri, 2008).

Vivre-ensemble, loin d'être un simple problème d'équilibre résidentiel qui garantirait la mixité, relève donc plutôt d'un « processus de traitement permanent entre les groupes sociaux, qu'il faut impulser et garantir » (Béhar, 1997). Comment alors évaluer dans un écoquartier, à la fois public et privé, les tentatives des uns et des autres pour « rendre conforme [cet habiter ensemble] à un devoir-être » (Célat, 2011) qui relève plutôt d'une injonction classiquement dévolue à l'espace public ? S'agit-il alors, pour les institutions et les acteurs urbains, d'évaluer la distance qui sépare telle ou telle pratique de cet idéal public, ou de rendre lisible les processus réflexifs déterminant les « conditions qui affectent l'association » (Quérel, 2003) ? Bref, l'enjeu est moins selon nous d'évaluer un vivre-ensemble que de rendre compte de situations où l'on doit « faire avec » (De Certeau, 1980).

6. Conclusion

Nous nous demandons ce que l'évaluation du vivre-ensemble dans les écoquartiers pouvait nous apprendre sur la ville durable. Tout d'abord, alors qu'elle est plutôt caractéristique de l'espace public, cette injonction au vivre-ensemble appliquée en écoquartier révèle et exacerbe le soupçon que l'on porte sur l'habiter, considéré comme un facteur de désengagement et une menace pour « la qualité de vie de chacun comme de la cohésion sociale » (conférence de Quito, 2016), voire de la démocratie elle-même. Ensuite, cette injonction semble plutôt relever d'une vision classiste qui vise à « retourner les mentalités » des habitants pour les rendre vertueux, alors même que des mobilisations de proximité revendiquent elles aussi, de manière concurrente, la nécessité de pouvoir « vivre-ensemble », mais différemment de l'idéal-type qui leur est imposé.

Lors de notre participation à la démarche d'évaluation-redéfinition des 20 engagements qui constituent

le support de la 3^e campagne de labellisation EcoQuartier, nous avons montré que, balayant le pré-requis « d'équilibre » et l'idéal de « cohésion sociale » (*ibid*) de la ville durable, ainsi que l'objectif de retournement des mentalités assigné au vivre-ensemble, deux visions se sont confrontées dans le processus d'évaluation de ce dernier.

La première conçoit le vivre-ensemble comme un bon climat reconnaissable par ses marques (pourcentage de logements sociaux, nombre de réunions, d'associations, d'équipements, d'aménagements de l'espace public, etc.), qui sont autant d'idéaux-types du vivre-ensemble. Il s'avère que ceux-ci sont construits non à partir du réel, mais du souhait que l'on pourrait en avoir, et à partir duquel on relève ensuite les pratiques énoncées à des fins évaluatives et non analytiques. C'est ce mode de construction de l'idéal-type qui permet ce glissement et fait qu'un outil analytique devient prescriptif et évaluatif. Il prend alors une part active dans des rapports de domination urbaine repérables à travers les différents indicateurs mis en place à cette occasion pour rendre compte de la prégnance plus ou moins grande de l'idéal-type sur le terrain.

La seconde conception s'attache à comprendre comment « vivre-ensemble », constitué un travail quotidien tributaire de situations et de relations singulières. Alors que la première conception induit une approche normative de la ville durable et des manières

de la vivre, la deuxième induit une approche pragmatique, attentive aux expériences qui la traversent au quotidien. La première conception d'un « vivre-ensemble » comme objectif « porté par le ministère, paraît en effet contradictoire avec sa volonté de donner aux porteurs de l'écoquartier les moyens d'assurer eux-mêmes leur auto-évaluation. En revanche, si l'on considère qu'il s'agit plutôt, pour les acteurs, habitants et usagers, de « vivre-ensemble » des expériences », alors le rôle et la nature des indicateurs s'en trouvent remis en question, puisqu'il s'agit là de prendre en compte des problèmes concrets, comme la difficulté à faire émerger localement des pratiques évaluables en termes de durabilité, mais dans le même temps originaux et situés. Il devient possible de nous passer de l'évaluation certificative (qui paraît consubstantielle au principe de labellisation) pour passer à une évaluation formative (apprendre de ses pratiques pour améliorer l'action).

Si le principe d'égalité fonde toute société démocratique, s'agit-il de vivre-ensemble, ou plutôt de « faire avec », en considérant tout espace urbain comme le lieu potentiel du commun et de la mésentente ? C'est là tout l'enjeu du combat entre ces deux conceptions de la vie ensemble (Thévenot, 2004) que nous avons mises en évidence : rendre la ville durable non pas évaluable, mais discutable (Boissonnade, 2018) pour pouvoir la transformer, ensemble.

Références bibliographiques

- Béal V, Gauthier M, Pinson G, 2011. Le développement durable et les sciences sociales de l'urbain, dans Béal V, Gauthier M, Pinson G. (dir.), Le développement durable changera-t-il la ville ? Le regard des sciences sociales, Publications de l'université de Saint-Étienne, 9-36.
- Becker H, 1985 : Outsiders. Études de sociologie de la déviance, Paris, Métailié.
- Béhar D, 1997 : De la modélisation à la mobilisation : la mixité dans les politiques urbaines, dans Obadia A (dir.), Entendre la ville. Nouvelles temporalités, nouveaux services, colloque de Cerisy, La Tour-d'Aigues, L'Aube.
- Boissonnade J, 2018 : Pour qui ? Pourquoi ? Comment ? Les « villes intelligentes » doivent-elles rendre les politiques urbaines « acceptables » ou « discutables » ?, dans Desponds D. « Territoires intelligents » : un modèle si smart ? Effets paradoxaux d'une mutation technologique et sociale, coll. Villes et territoires, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube, à paraître.
- Boissonnade J, 2015 : Une approche pragmatiste dans la critique du développement durable, dans Boissonnade J. (dir.), La ville durable controversée. Les dynamiques urbaines dans le mouvement critique, Paris, Petra, 41-72.
- Boissonnade J, 2011 : Le développement durable face à ses épreuves. Les enjeux pragmatiques des écoquartiers, *Espaces et sociétés*, n° 147, 57-75. <https://doi.org/10.3917/esp.1470057>
- Bordreuil J.S, 2000 : Anatomie d'une émeute interethnique : Crown Heights, New York, 19 août 1991. Les Juifs et la ville, dans Bordes-Benayoun C (dir.), Les Juifs et la ville, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 105-119.

- Breviglieri M, 2008 : Penser la dignité sans parler le langage de la capacité à agir, dans Payet JP, Battagay A, La reconnaissance à l'épreuve. Explorations socio-anthropologiques, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 83-92.
- Céfal D, 2011 : Vers une ethnographie (du) politique. Décrire des ordres d'interaction, analyser des situations sociales, dans Berger M, Céfal D, Gayet-Viaud C (dir.), Du civil au politique. Ethnographies du vivre ensemble, Bruxelles, Peter Lang, 545-598.
- Charles L, Lange H, Kalaora B, Rudolf F, 2013 : Environnement et sciences sociales en France et en Allemagne, L'Harmattan, 374 p.
- Conférence de Quito, Habitat 3, 2016, cité dans le texte de l'appel à contributions. [En ligne]. Disponible sur : <https://www2.habitat3.org/bitcache/97ced11dcece185d4174043195e547283616291?vid=588897&disposition=inline&op=VIEW>
- Dardot P, Laval C, 2014 : Commun. Essai sur la révolution au XXI^e siècle, Paris, La Découverte.
- De Certeau M, 1980 : L'invention du quotidien, 1. Arts de faire, Paris, Gallimard.
- Dewey J, 1937 : Democracy and educational administration. The Later Works, vol. 11, p. 217, cité par Bédet A, Quérel L, Truc G, 2011 : Ce à quoi nous tenons. Dewey et la formation des valeurs. Introduction à John Dewey, La Formation des valeurs, Paris, La Découverte.
- Di Méo G, 2011 : « Préface », dans Giband D, Les villes de la diversité. Territoires du vivre ensemble, Paris, Économica, Anthropos, 7-10
- Doidy E, 2002 : La vulnérabilité du sujet politique. Régimes de proximité dans les arènes d'engagement public, thèse de doctorat, EHESS.
- Faburel G, Roché C, 2015 : L'habitat écologique : retour réflexif sur les écoquartiers et les valeurs portées pour l'action, dans Boissonnade J (dir.), La ville durable controversée. Les dynamiques urbaines dans le mouvement critique, Paris, Pétra.
- Filpo F, 2005 : Le développement durable est-il l'avenir de la démocratie ? , *Revue du MAUSS*, n° 26(2), 294-313. <https://doi.org/10.3917/rdm.026.0294>
- Gardesse C, Valegeas F, 2018 : « La participation pensée et mise en œuvre par les acteurs des maîtrises d'ouvrage urbaines dans les écoquartiers en France : vers une acceptation des projets et une responsabilisation des habitants ? », dans Bresson S, (dir.), Les ambivalences de la participation citoyenne : acteurs, expertises, pouvoirs et légitimités, Tours, Presses Universitaires François-Rabelais.
- Goffman E, 1973 : La mise en scène de la vie quotidienne, tome 1, La présentation de soi, Paris, Minuit, 68 p.
- Halbwachs M, 1987 [1950] : La Mémoire collective, Paris, Albin Michel.
- IhO, 2007 : Le mérite et la république : essai sur la société des émules, Paris, Gallimard.
- Jobert A, 1998 : L'aménagement en politique. Ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général, *Politix*, vol. 11, n° 42, 67-92.
- Kasenti B, Quérel L, 2004 : La croyance et l'enquête : aux sources du pragmatisme, Paris, Éd. de l'EHESS.
- Lanther I, 1997 : La mésentente de Jacques Rancière, Paris, Gallée, 1995, 188 p. *Politique et Sociétés*, 16(3), 158-160. <https://doi.org/10.7202/040089ar>
- Lascournes P, Le Galès F, 2005 : Gouverner par les instruments, Paris, Presses de Sciences Po.
- Lille Métropole Communauté Urbaine, 2010 : Charte des écoquartiers.

- Mallein P, Tarozzi S, 2002 : Des signaux d'usage pertinents pour la conception des objets communicants, *Les Cahiers du numérique*, vol. 3, 61-70.
- Martuccelli D, 2005 : Rapport, groupe et lien social : les transformations contemporaines, *Revue de psychanalyse psychanalytique de groupe*, n° 45. <https://doi.org/10.3917/rppg.045.0137>
- Martuccelli D, 2004 : Figures de la domination, *Revue française de sociologie*, n° 45-3, 469-497. <https://doi.org/10.3917/rfs.453.0469>
- Matthey L, 2014 : Building up stories. Sur l'action urbanistique à l'heure de la société du spectacle intégré, Genève, A-Type, 160 p.
- MEEDDAT, 2008 : ÉcoQuartier. Notice explicative du dossier de candidature au concours ÉcoQuartier 2009.
- MEDDTL, 2011 : Rapport d'activité 2010 du Club national écoquartier.
- Pautard E, 2015 : La rhétorique pédagogique au service de l'acceptabilité sociale. Le verdissement des conduites individuelles en question, dans Boissonnade J (dir.), La ville durable controversée. Les dynamiques urbaines dans le mouvement critique, Paris, Pétra, 105-139.
- Quérel L, 2003 : La structure de l'expérience publique d'un point de vue pragmatiste, dans Céfal D, Joseph J, L'héritage du pragmatisme, conflits d'urbanité et épreuves de civisme.
- Simmel G, 1984 [1903] : Métropoles et mentalités, dans Grafmeyer Y, Joseph J, (dir), L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine, Paris, Aubier.
- Simmel G, 1995 [1908] : Le conflit, Paris, Circé.
- Thévenot L, 1997 : Un gouvernement par les normes. Pratiques et politiques des formats d'information, dans *Cognition et information en société, Raisons pratiques*, n° 81, 205-242.
- Thévenot L, 2004 : Une science de la vie ensemble dans le monde, *Revue du MAUSS*, n° 24(2), 115-126. <https://doi.org/10.3917/rdm.024.0115>
- Tissot S, 2013 : Réflexions critiques sur le « vivre ensemble », An 02, [En ligne]. Disponible sur : <http://www.lan02.org/2013/12/reflexions-critiques-sur-le-vivre-ensemble/>, mis en ligne le 15 décembre 2013.
- Valegeas F, 2017 : L'habitat durable contre la mixité ? Production et réception des normes d'habiter dans les quartiers durables, *Sciences de la société*, n° 98, 45-64.
- Vinck D, 2007 : Science et société : sociologie du travail scientifique, Paris, Armand Colin.

Les réflexions sur les dispositifs participatifs s'interrogent le plus souvent sur le sens accordé à la participation au sein d'une démocratie représentative et de processus décisionnels marqués eux aussi par l'idéal délibératif¹. Qu'est-ce qu'un dispositif coopératif peut nous apprendre sur les capacités d'action et les engagements politiques des citoyens, qui nous permettent de dépasser un face-à-face en trompe-l'œil entre participation et représentation ? Plutôt qu'une analyse comparative de ces deux types d'agencement, cette contribution souhaite, par le biais de cette expérience coopérative, mettre à l'épreuve deux hypothèses.

Ceux qui participent s'efforcent le plus souvent d'obtenir une reconnaissance institutionnelle de leurs compétences, afin que les gouvernants leur accordent un pouvoir de décision accru. Pourtant, nous faisons l'hypothèse que le lien entre participation et décision dépend d'abord d'un registre particulier d'émancipation critique des dominés. Cette émancipation critique relève selon nous d'une défiance constructive qui ne repose pas tant sur le *dire* critique des gouvernés, que sur la production et la réactualisation d'un *faire* démocratique alternatif, susceptible de contraindre « la collectivité à se mettre en permanence à l'épreuve d'elle-même » (Rosanvallon, 2006 : 121).

La deuxième hypothèse part du constat que le management participatif s'est aujourd'hui emparé des termes « capacité » et « compétence ». Alors que la sociologie pragmatiste et la sociologie urbaine usent de ces deux concepts pour mettre en évidence et comprendre le sens critique des engagements des citoyens, ces notions ne semblent plus appropriées pour saisir les nouvelles formes de domination que subissent les gouvernés.

Pour interroger ces deux hypothèses, nous nous sommes appuyé sur un long travail socio-ethnographique, croisant les histoires d'un conseil de quartier et d'une accession sociale à la propriété lancée dans le cadre d'une opération d'éradication de l'insalubrité.

Après un rapide cadrage sur ce que permet une telle démarche de recherche et ce qu'elle implique quand il s'agit de penser l'émancipation et de critiquer les limites du modèle capacitaire, nous tenterons de comprendre dans une première partie comment une copropriété coopérative est susceptible de produire des épreuves et des « prises » dont la portée politique dépasse la défense d'un simple intérêt patrimonial. Les mises à l'épreuve suscitées par cette accession sociale à la copropriété coopérative ont en effet

1. Dans une démarche de démocratie délibérative, les arguments doivent relever d'un échange d'informations ordonnées, de « bonnes raisons » formulées en termes de bien public et exprimées de façon « authentique et vraie », afin que la force du meilleur argument l'emporte au cours d'un processus politique ouvert (d'après Bächtiger *et al.*, 2004, cité par Forsé et Lafaye, 2008 : 196 ; voir aussi Blondiaux et Sintomer, 2002 et Blondiaux, 2008).

2. Une *prise* est la « rencontre entre un dispositif porté par la ou les personnes engagées dans l'épreuve et un réseau de corps fournissant des saillances, des plis, des interstices » (Bessy et Chateauraynaud, 1995 : 239).

produit des engagements inscrivant la réflexion des copropriétaires dans l'action et l'émancipation².

Dans une deuxième partie, nous poursuivrons cette approche en montrant que la nature de cette émancipation procède pour l'essentiel d'un *faire* coopératif qui perturbe la démocratie participative dans son rapport singulier à la décision et à la question capacitaire. Cette mise à l'épreuve, entre *faire* coopératif et *dire* participatif, nous donnera alors l'occasion de réinterroger la pertinence pragmatique des concepts de compétences et de capacités pour comprendre et intervenir sur les nouveaux processus de domination institutionnels.

Une expérience ethnographique

Étant personnellement bénéficiaire d'une accession sociale à la propriété au même titre que 20 autres accédants, j'ai profité de cette rare occasion pour mener à bien l'enquête ethnographique particulière sur laquelle repose ce texte. Les nouveaux copropriétaires, provenant d'habitations à loyer modique (HLM), ont décidé contre toute attente, lors de leur arrivée dans les lieux, de doter la copropriété d'une gestion coopérative, au grand dam du vendeur, une société d'économie mixte (SEM). À peine installé, ce syndic coopératif a dû ensuite lancer une action en justice contre l'entreprise et la SEM qui avaient construit et vendu leur bien, en raison de la mauvaise réalisation du bâtiment commandité par la Mairie de Paris. À la suite de cette première mise à l'épreuve, ces nouveaux habitants ont remis en cause publiquement certaines décisions de la collectivité locale au sein et à l'extérieur du conseil de quartier.

Depuis mon emménagement, mon rôle de chercheur-participant a nécessité un travail de réflexivité constant pour « situer » (Conein et Jacopin, 1994 : 488) un engagement qui devait être porté par les décisions collectives, tout en participant à ouvrir des perspectives face aux processus d'imposition et de clôture mis en œuvre par les acteurs urbains et institutionnels³. Cette position va s'avérer essentielle par la suite, mais elle reste toujours délicate⁴. Toute la difficulté est d'éviter de produire un « enclavage⁵ », tout en mettant

3. Dans une conception pragmatique, les motifs sont considérés comme « des interprétations qui sont validées dans la mesure où elles introduisent de nouvelles perspectives et ouvrent de nouvelles possibilités d'action qui demandent elles-mêmes à être vérifiées par l'enquête démocratique » (Bohman, 2008 : 18).

4. Voir à ce sujet le beau travail de Mathieu Berger (2009 : 15) sur les interactions politiques en public dans le cadre « d'asymétries justes ».

5. Les questions épistémologiques, éthiques et pratiques que soulève cette recherche feront l'objet d'un autre article centré sur les enjeux que pose cette démarche croisant réflexion ethnographique et recherche action.

6. Habituellement, « le recours à un interprète, qui est toujours aussi un 'informateur privilégié', introduit des formes particulières d'enclavage' : le chercheur dépend alors des

en œuvre lors des situations un « pluralisme ethnographique de l'ordre de la socialisation de la logique de l'enquête » (Pierce, cité par Cefai, 2010 : 561) susceptible de resymétriser, autant que faire se peut, la distribution inégale des prises lors des épreuves. Cette posture de recherche assume une certaine « impatience » (Stavo-Debaugé, 2011) qui m'a conduit à réinjecter mes *bricolages interprétatifs* dans les situations sans réserver l'imagination d'alternatives pour d'autres scènes, une fois la validation académique effectuée⁷. La mise à l'épreuve, et donc la validation, de ces bricolages interprétatifs dépend donc, d'une part, du déplacement des situations qu'ils peuvent entraîner. D'autre part, cette validation dépend de la capacité de ces bricolages à amener le caractère asymétrique de ces situations. C'est par exemple cette méthode qui a été utilisée lors du processus qui a guidé mon observation du conseil de quartier auquel participaient plusieurs copropriétaires⁸. Cette démarche de recherche doit permettre, d'une part, de penser les compétences en termes de prises instituées, élaborées ou conquises de manière situationnelle, pragmatique et pluraliste et, d'autre part, de comprendre les mobilisations en termes d'émancipations qui s'appuient sur ces prises et qu'elles participent à façonner ou au contraire à déconstruire dans des visées tactiques ou stratégiques. Ces situations co-construites avec le chercheur participaient donc d'une tentative de resymétrisation et de pluralisation des perspectives, mais nous verrons qu'elles ont surtout été appropriées par les acteurs dans un processus herméneutique au sein duquel les dimensions coopératives et publiques ont joué un rôle essentiel.

propres affinités et hostilités de son interprète, comme des appartenances ou des ostracismes auxquels le vote le statut de ce dernier » (Olivier de Sardan, 1995 : 101). Pour notre terrain, il s'agit du rapport inverse dans lequel ce sont les acteurs qui peuvent dépendre du chercheur.

7. Bruno Latour (1995) différencie la recherche, en train de se faire, incertaine, de la science, publiée, reconnue par les instances académiques.

8. Indépendamment de toute décision collective, quelques copropriétaires, six mois après leur emménagement, ont en effet posé leur candidature et certains ont été retenus pour participer au conseil de quartier. Inventés dans les années 1970, les conseils de quartier sont des dispositifs consultatifs qui ont été institués par la loi du 27 février 2002, dite *Loi Vaillant*, relative à la démocratie de proximité. Si leur existence est rendue obligatoire pour les communes de plus de 80 000 habitants, leur forme est laissée à l'appréciation des collectivités. Certains conseils de quartier fonctionnent en réunions publiques associant ceux qui le souhaitent sans ordre du jour figé. Celui qui nous intéresse est composé de deux collèges, associatifs et habitants. Pour ce deuxième collège, les conseillers de quartier sont nommés par tirage au sort (voir sur cette problématique Sintomer, 2007). Son fonctionnement et ses prérogatives consultatives sont précisés par une charte d'arrondissement. Il se réunit en général en conseil restreint, sauf lors de rares réunions publiques. Sa présidence est assurée par un maire adjoint et deux vice-présidents provenant du collège associatif, inamovibles de fait (le collège associatif est en termes de présence effective le plus nombreux et il est composé de membres cooptés). Ceux-ci préparent les ordres du jour et dirigent les débats, relatifs le plus souvent à l'agenda municipal, plus qu'aux préoccupations exprimées par les conseillers habitants.

Les prises de l'émancipation

Mises à l'épreuve

Revenons tout d'abord sur les deux mises à l'épreuve de la copropriété coopérative qui l'ont opposée au constructeur et au vendeur du bâtiment, puis à la Mairie d'arrondissement. La dimension sérielle (Quéré, 2009 : 316) de ces épreuves a produit un réel travail d'apprentissage lors duquel se sont exercés des engagements. Des prises sont nées à ces occasions, insoupçonnées parce que distribuées dans les situations qui les avaient révélées.

La première mise à l'épreuve qui mobilise la quasi-totalité des copropriétaires constitués en coopérative les oppose au constructeur et au vendeur. Après s'être dotés d'un syndicat coopératif, les accédants émettent en effet des réserves sur la bonne réalisation des ouvrages (parties communes et privatives), d'abord mentionnées de vive voix lors des visites de livraison, puis par courriels, courriers avec accusé de réception et enfin par une assignation au tribunal de grande instance. La conjonction de plusieurs facteurs avait en effet abouti à un suivi et à un état du chantier médiocre, ainsi qu'à de nombreux malheurs une fois le bâtiment livré. Attribué à un public de locataires de HLM ou géré par un syndicat privé, celui-ci n'aurait pas souffert de contestation généralisée. Ici, malgré la levée officielle des réserves par la SEM, les copropriétaires vont rapidement rassembler leurs griefs, en mesurer souvent la portée générale et construire progressivement un bilan précis opposable aux différentes parties prenantes. Dans le rapport de force qui s'engage, le poids des différents acteurs paraît pourtant inégal. D'un côté, une multinationale du bâtiment, possédant seule la compétence pour juger de la qualité technique de ce qui a été livré, ainsi que la Mairie de Paris, représentée par une société d'économie mixte composée essentiellement de juristes. De l'autre côté, 27 copropriétaires, tous ou presque inexpérimentés sur ces questions⁹ et représentant autant de situations personnelles en termes de ressources financières, de parcours résidentiel ou de personnalité¹⁰. Structurés par le syndicat coopératif constitué comme porte-parole, y compris pour des dommages privés, ils restent pourtant *a priori* difficiles à mobiliser dans une démarche juridique demandant au préalable un engagement financier non négligeable. Pour rééquilibrer ce rapport de force, le syndicat

9. À l'exception notable du chercheur lui-même, ancien architecte.

10. La diversité des montages financiers a conduit à une homogénéité socioprofessionnelle moins grande qu'il n'y paraît et les situations financières sont très contrastées. Une diversité que l'on trouve aussi sur le plan des profils culturels (notamment Maghreb et Afrique noire). C'est donc plutôt cette diversité qui tranche avec l'homogénéité relative du quartier en termes de visibilité sociale et ethnique, majoritairement nord-africaine. Par ailleurs, hormis un responsable syndical actif (non permanent), on ne trouve pas d'ancrage partisan notable parmi les copropriétaires. Ce que montre la dizaine d'entretiens réalisés jusqu'à maintenant parmi les copropriétaires, c'est plutôt la capacité de cette expérience coopérative à stimuler des engagements inédits jusqu'à lors chez ces personnes.

coopératif va devoir trouver les montages financiers convenables et surtout construire la légitimité des dommages en question. Par un travail d'objectivation technique et juridique¹¹, les copropriétaires s'instituent non sans difficulté en interlocuteurs légitimes vis-à-vis des autres acteurs. Le ressenti des problèmes d'isolation phonique, des travaux inachevés, des infiltrations ou le vertige que l'on peut éprouver dans un escalier sur deux niveaux sont en effet difficiles à dire. Leur format n'étant pas préétabli, ces épreuves sont considérées comme subjectives. Plaidant la normalité des ouvrages, l'entreprise va opposer un déni quasi systématique à l'expérience subjective de chacun. Cependant, la plainte n'est plus portée par un ou des copropriétaires, mais par un porte-parole coopératif, une personne morale qui s'attache à dépersonnaliser la relation de chacun avec le vendeur-construteur pour considérer des malheurs partagés, puis la repersonnalise en publicisant les préjudices, voire les souffrances subies par les personnes. Cette volonté de dépersonnalisation/repersonnalisation des relations nécessite pour le syndic un travail de qualification mettant en relation les problèmes contextuels rencontrés sur ces habitations et des figures symboliques (politiques et morales) susceptibles de les exprimer. Ce faisant, les copropriétaires transforment ces « épreuves existentielles » en « épreuves de réalité » (Boltanski, 2008a) et peuvent faire appel aux élus (maire et adjoints au maire de Paris et leurs homologues de l'arrondissement, député de la circonscription) en ayant qualifié et donc attribué une valeur publique aux situations sociospatiales domestiques qu'ils rencontreraient, afin de proposer une réalité concurrente aux récits déployés par l'entreprise et la SEM, cette dernière étant pourtant missionnée par la Ville de Paris¹².

La deuxième mise à l'épreuve de la copropriété coopérative va l'opposer à la Mairie d'arrondissement. Le mode de fonctionnement de ce dispositif consultatif qu'est le conseil de quartier tranche en effet radicalement avec celui qui caractérise le syndic coopératif. Non seulement cette assemblée qu'est le conseil de quartier est découplée de l'action et de la décision, mais elle relève aussi le plus souvent d'une instrumentalisation dans laquelle l'adjoint au maire de Paris en charge de la démocratie locale et de la vie

11. Cette mise en forme a d'abord consisté à compiler l'ensemble des griefs rapportés par les copropriétaires. Il a fallu ensuite décrire ces griefs non pas en termes de préjudice produit, mais de défaut de construction, puis mettre en équivalence les préjudices comparables. Enfin, un partage a été opéré entre les réserves concernant les parties communes et celles touchant des parties privatives. Le tout a donné lieu à la rédaction d'un « Rapport technique » à laquelle j'ai participé, qui a ensuite été intégré à une assignation au tribunal de grande instance de Paris. Une sélection de ces dommages a aussi été déclarée à l'assurance dite de « dommages-ouvrages ». Les sommes en jeu dépassent plusieurs centaines de milliers d'euros.

12. Une telle conception des mobilisations rejette la coupure habituelle entre les pratiques sociales ordinaires et les formes d'action collective à caractère politique, pour privilégier « les continuités et les relations complexes qui se nouent entre les deux ensembles de pratiques ainsi distingués et opposés » (Bonny *et al.*, 2012: 8).

associative considère qu'« il faut faire des citoyens, des outils de la politique de participation »¹³. Une conception de la participation relayée à de multiples reprises par le président du conseil de quartier, adjoint au maire: « L'objectif, demain à la réunion publique, c'est qu'un maximum de personnes s'expriment [...] C'est là où les gens du quartier vous voient, c'est important [...] Lorsque vous vous exprimerez demain, dites bien que vous êtes conseillers de quartier, c'est important¹⁴. » « Pour les réunions publiques je serai là, mais je préférerais que ce soit vous qui animiez. Ce serait une direction collégiale¹⁵. »

La démocratie locale se résume ici à une « scène paradoxale qui fait voir la contradiction des deux logiques, celle de la force des arguments que partage la 'communauté débattante' et celle du rapport de forces qui structure la décision politique » (Fourniau, 2007: 174). Les discussions et les quelques résolutions qui émaillent les conseils de quartier restreints auxquels je participe sont en effet essentiellement destinées à donner une légitimité aux décisions du politique, de plus en plus susceptibles aujourd'hui d'être contestées. Ici,

la force n'est pas limitée par l'exigence de légitimité, elle se l'adjoint. Cette adjonction ne peut pas être élaborée abstraitement, elle s'incarne dans des dispositifs techniques et juridiques concrets, dans des accomplissements problématiques, qui alors emportent l'accord du plus grand nombre et sont jugés, par conséquent, légitimes. (Linhardt et Moreau de Bellaing, 2005: 297)

Face à ces pratiques, les conseillers de quartier ont de réelles difficultés à porter une parole crédible, notamment lors des réunions restreintes aux seuls membres du conseil. D'une part, la possibilité de revendiquer un engagement partisan (parti politique, syndicat...) leur est déniée puisqu'ils doivent « s'abstenir de tout prosélytisme¹⁶ ». D'autre part, leur absence de représentativité due à leur nomination par tirage au sort particularise toute prise de position et rend ambigu un travail de montée en généralité¹⁷.

13. Propos tenus lors du Printemps de la démocratie locale, le 4 avril 2009.

14. Conseil de quartier restreint, réunion du 10 février 2009.

15. Président du conseil de quartier, adjoint au maire, chargé de la citoyenneté et de l'accompagnement scolaire, Conseil de quartier restreint, 5 janvier 2009.

16. Article 13 de la Charte des conseils de quartier de l'arrondissement.
17. Cette double injonction de non-ancrage contraste avec les pratiques des habitants lors des réunions publiques. De manière quasi systématique, ces derniers commentent en effet leur intervention en indiquant leur degré d'ancienneté et leur lieu de résidence exact dans le quartier pour étayer leurs dires, puis tentent de faire partager ce qui est dit. Le plus souvent en référence à un principe de « commune humanité » (Boltanski et Thévenot, 1991), par exemple lorsqu'un artisan au chômage qui cherche un local d'activité dans le quartier conclut sa prise de parole par: « Je voudrais lutter contre le xéil », ou lorsqu'un intervenant se déclare explicitement comme porte-parole: « Je suis le marchand de journaux. Je représente la communauté musulmane et nous demandons un local pour faire notre prière dignement. » Réunion publique, 17 mars 2009.

Fragilisés dans leur capacité à exploiter la première possibilité de montée en généralité (non-engagement) et privés de la deuxième (non-représentativité), les copropriétaires-conseillers de quartier se sont appuyés sur leurs expériences habitantes partagées et leur démarche coopérative pour produire des solutions alternatives aux positions défendues par l'institution municipale (sens de circulation, piétonnisation de rue, « quartier tranquille », etc.) et au fonctionnement participatif du conseil de quartier (statut et rôle du président, ordre du jour, autonomie, etc.). Cette démarche critique sur la forme et le contenu de la démocratie participative nécessitait cependant pour les copropriétaires-conseillers de quartier de dénouer les relations entre chaque habitant ou conseiller et l'adjoint au maire et/ou président de conseil de quartier au sein de chaque enceinte participative (conseil de quartier, réunion publique de concertation, etc.), afin d'établir et de rendre prépondérantes les relations entre ces habitants ou conseillers et les expériences qu'ils pouvaient partager au quotidien. Au sein du conseil de quartier, la démarche des copropriétaires a abouti à l'élaboration d'un manifeste dont les conclusions ont été nourries en grande partie par l'expérience coopérative de la décision et un rapport que j'avais rédigé auparavant, à la demande du président du conseil de quartier. Ce manifeste ainsi que le rapport semblent avoir contribué à transformer le fonctionnement du conseil de quartier¹⁸, voire ceux de l'ensemble de l'arrondissement¹⁹. Une telle issue provisoire semble donc confirmer la capacité de ce dispositif coopératif à porter la critique au sein de cet autre dispositif, participatif celui-là, qu'est le conseil de quartier. Contrairement au caractère consultatif de ce dernier, l'expérience coopérative consiste en effet, nous allons le voir, à apprendre, à juger et à agir conjointement en regard des conséquences escomptées, bref, à considérer le réel à travers l'action que l'on peut déployer ensemble pour le transformer. Envisager ainsi la connaissance comme pratique des conséquences, c'est mettre en évidence son rôle dans les processus d'émancipation qui sont à l'œuvre.

Émancipations

La démarche judiciaire engagée contre le vendeur-constructeur du bâtiment témoignait d'un premier travail d'émancipation critique lors duquel les copropriétaires ont dû réfuter l'accusation, portée par la SEM et l'entreprise,

18. Le manifeste s'intitule *L'organisation et la fonction du conseil de quartier en 13 questions*. Il porte sur le rôle du président du conseil, la proportion de conseils restreints par rapport à ceux publics, le caractère uniquement consultatif des décisions, la détermination de l'ordre du jour, la représentativité des associations, la désignation des associations, le vote des décisions, les comptes rendus, la communication interne, le bureau du conseil, le rôle des conseillers, le rôle des suppléants et l'utilisation des budgets des conseils de quartier.

19. Le tirage au sort et les conseils de quartier restreints viennent d'être supprimés pour l'ensemble de l'arrondissement, au profit de réunions publiques et de commissions auxquelles chacun peut participer sans restriction.

de mesure de « l'action en justice » lancée à leur encontre. Le manifeste relevait d'un deuxième effort d'émancipation, cette fois vis-à-vis des cadres participatifs imposés par l'institution municipale. Il semble que cette double épreuve que les copropriétaires ont eu à affronter leur a permis, lors d'une troisième « affaire », d'associer force et légitimité face à celles déployées par l'institution municipale et de mieux résister à l'assignation au rôle stigmatisé du riverain NIMBY (*not in my backyard*) (Jobert, 1998). L'action engagée à propos de la piétonnisation des rues mitoyennes va constituer, en effet, le dernier mouvement à ce jour de cette émancipation.

Les travaux de rénovation urbaine qui ont conduit à la réalisation de cet immeuble relèvent pour la Mairie de l'arrondissement d'un « urbanisme qui vient se substituer aux problèmes du quartier »²⁰. Les enjeux dépassent donc clairement la bonne réalisation du bâtiment, puisque l'objectif que remplit ce dernier est d'abord d'effacer « ce qu'il en est de ce qui était » auparavant (Boltanski, 2008a), qu'il s'agisse de l'élimination des squats, de lutte contre la toxicomanie ou la prostitution. Pour la collectivité, ce projet vaut moins pour ce qu'il procure à ses habitants que pour l'effet durable qu'il produit sur son milieu.

Les dimensions publiques données au projet urbain vont fournir un appui paradoxal, mais essentiel, au travail d'émancipation des accédants. D'un côté, chaque copropriétaire a dû construire son rôle dans ce contexte au sein duquel l'institution municipale souhaite qu'une nouvelle appropriation change l'ancienne²¹ afin de garantir dans le temps la transformation socio-urbaine du quartier. De l'autre, chacun constate que ce bâtiment possède une dimension à la fois individuelle (patrimoniale), collective (copropriété coopérative) et publique (accession sociale aidée) qui donne à ces habitants, acteurs au quotidien du projet urbain d'éradication de l'insalubrité, une légitimité particulière pour accéder à la décision. La démarche adoptée par les copropriétaires va donc immédiatement anticiper l'accusation de privilégier l'intérêt particulier sur l'intérêt général. Une pétition, ainsi que plusieurs courriers et courriels vont être envoyés au maire de l'arrondissement et à l'adjoint responsable de la voirie. Des entretiens auront lieu avec ce dernier et avec d'autres adjoints. Les risques d'accident entre les véhicules et les piétons, notamment les enfants des copropriétaires, qui sont nombreux à évoluer dans cette rue au statut incertain, sont régulièrement mentionnés par les copropriétaires, mais c'est aussi le souci de l'autre qui les motive : « On ne veut pas fermer la rue pour être entre nous, mais au

20. Maire de l'arrondissement indiquant que la rénovation des immeubles sécurise le quartier, Compte rendu de mandat, 16 juin 2009.

21. Cette phase critique préalable à l'emménagement des copropriétaires dans ce quartier a fait l'objet d'un ouvrage ethnographique d'Isabelle Coutant (2000). Nous consacrerons sans doute un texte ultérieur à notre « revisite » circonstancielle (Burawoy, 2010).

contraire l'ouvrir aux piétons de l'extérieur²². » Autrement dit, d'un côté la collectivité élabore un projet urbain reposant de manière tacite ou explicite sur une coveillance (Jacobs, 1961; Wekerlé, 1999) et un effet NIMBY, pour garantir une transformation durable de la population fréquentant cet espace; de l'autre, les copropriétaires doivent dénier toute intention de ce type afin de rendre légitime leur action face à une collectivité susceptible de le leur reprocher.

La réfutation de tout comportement NIMBY (Trom, 1999) par les copropriétaires va donc représenter un véritable travail d'émancipation vis-à-vis de leur seule condition de propriétaire d'un bien privé, mais aussi vis-à-vis des paradoxes de l'institution qui, tacitement, les a affublés de leur nouvelle condition spatiale et statutaire. Cette émancipation a été rendue possible parce que les copropriétaires se sont approprié leur pratique coopérative (gestion du bâtiment, procédure judiciaire, courriers, présence sur place lors des fêtes et des actions collectives, etc.) comme constitutive d'une morale identitaire politique alternative qui a permis à chacun d'assumer et de défendre l'engagement collectif²³ dans ses conséquences publiques (réalisation et diffusion de pétitions, rendez-vous en Mairie, courriers, présence active aux réunions publiques, fabrication d'affiches, participation au conseil de quartier, etc.).

Le dire et le faire

Cet engagement coopératif à la visée émancipatrice contraste avec une démocratie participative qui s'inscrit aujourd'hui dans une injonction contradictoire à « l'efficacité²⁴ ». On demande au conseiller de quartier de s'intéresser aux affaires publiques et d'y participer, de posséder une personnalité prenant en compte les intérêts de la communauté et les principes démocratiques, de percevoir correctement les réalités politiques et d'en débattre, pour, enfin, juger de façon rationnelle (Berelson, 1952 : 329 ; Lagroye, 1991 : 310). Tiré au sort, chaque conseiller de quartier ne peut parler qu'en son nom, mais se doit aussi « d'avoir une vision pour le quartier²⁵ ». Cette injonction démurrante est un prérequis implicite que doit présenter le conseiller afin

22. Présidente du syndicat coopératif et conseillère de quartier, Réunion de copropriétaires du syndicat coopératif avec le conseiller municipal de l'arrondissement et conseiller de Paris délégué aux Quartiers verts et Paris respire, Mairie de l'arrondissement, 10 septembre 2009.

23. Lors de la ultime réunion publique consacrée au projet d'aménagement de la rue, le public présent est arrivé à l'adjoint présent, l'examen par la Préfecture d'un projet alternatif soumis auparavant par un groupe de copropriétaires, dont le chercheur. Ce projet a finalement été partiellement mis en œuvre, en lieu et place du projet municipal.

24. « Si la précédente mandature a posé le cadre de la politique participative, la deuxième doit reposer sur l'efficacité. » Chef de la Mission de démocratie locale de la Ville de Paris, Rencontres de la démocratie locale de l'arrondissement, 14 mars 2009.

25. Président du conseil de quartier, entretien du 7 juillet 2009.

que son expertise soit reconnue. Pourtant, d'une part, seule la reconnaissance des autres permet d'accéder au général (Bollanski, 1984 : 40). D'autre part, « les compétences en vue de l'action sont disponibles sur un mode relatif, car leur engagement dépend étroitement du contexte situationnel. Elles sont également disponibles sur un mode relatif en ce sens qu'elles sont inégalement distribuées²⁶. » Si cette capacité relative « vit et meurt en interaction » (Munck et Zimmermann, 2008 : 14), on ne peut donc demander à chaque conseiller d'appréhender clairement une « vision » avant même que le conseil de quartier ne puisse atteindre, s'il le peut, ce but commun, si tant est qu'il soit légitime.

Parallèlement, l'objectif d'efficacité de l'action publique participative a conduit la Mairie de Paris à proposer une offre de formations destinées aux conseillers de quartier. Celles-ci ont pour but de familiariser les conseillers au fonctionnement de la ville, de leur donner les moyens de « bâtir et de réaliser leurs projets » et enfin de les aider « à informer [et à] rendre compte de leur activité, mais aussi à développer des échanges inter-habitants²⁷. Il s'agit donc d'un corpus de formation consacré essentiellement à l'acquisition d'un savoir-faire et d'un faire savoir, susceptibles de rendre le conseiller compétent sur les scènes où il doit agir et dans le rôle qui lui a été attribué par l'institution. Face aux experts (élus, techniciens...), le profane devient alors compétent, mais, utilisant les mêmes outils sémantiques, il réduit à son tour les grammairiens utilisés dans le débat public à celles portées par les institutions. Le mouvement gestionnaire en cours perceptible dans cette démarche conduit à fixer,

par des signes et des images ad hoc, la dénotation des situations et d'en faire système [...], à créer et à imposer des formes langagières s'appuyant sur la seule valeur expressive des mots en *shuntant* leur valeur affective, idéologique ou éthique [...] Sur ces bases peut alors se développer une pensée vectorielle et séquentialisée, peu compréhensive et acritique de l'action. (Chauvière, 2007 : 169)

L'ambition capacitaire menée par l'institution municipale semble donc s'accompagner d'une euphémisation des motifs et des raisons de l'action au profit du vocabulaire participatif.

Au sein du conseil de quartier, le *dire* détermine la « grandeur » du conseiller. Si « les corps ne peuvent exprimer leurs qualités qu'à travers des dispositifs » (Bessy et Chateauraynaud, 1995 : 245), c'est ici sa capacité rhétorique qui est déterminante, dans une enceinte privilégiant le moment

26. Danny Trom (1997 : 107), en référence à la notion de « disponibilité relative » de Nicolas Dodier et Isabelle Baszanger (1997 : 54).

27. Ces principes généraux sont ensuite déclinés arrondissement par arrondissement. Consulté sur internet (http://www.paris.fr/portail/viewPDFFileServlet?file_id=8004) le 7 février 2010.

présent et la performance publique. En revanche, au sein de la copropriété coopérative, face aux situations problématiques rencontrées, c'est d'abord le *faire* qui qualifie²⁸ ce que sont les uns ou les autres, chacun étant mis à l'épreuve des charges qu'il a « accepté » de prendre pour le collectif (Castoriadis, 1999 : 118). La première arène, participative, du conseil de quartier se caractérise par l'inconséquence relative de délibérations qui ne sont pour la quasi-totalité que consultatives. En revanche, dans la deuxième, celle de la copropriété coopérative, le manquement individuel est lourd de conséquences sur chacun, chaque décision étant en mesure d'entraîner des problèmes matériels, voire des conflits interpersonnels importants. Dans ce *faire*, les corps sont mis en jeu de manière directe dans l'action collective, quasi quotidienne au moins pendant les deux premières années d'installation des accédants, mais aussi lors des événements ordinaires, qu'ils soient en lien avec la prostitution installée dans le quartier depuis de nombreuses années (appels au secours, disputes liées aux tractations, etc.), la circulation motorisée sur la rue piétonne mitoyenne, les agressions (tentatives de vol et vol de téléphones portables, de baladeurs...), les déchets (l'urine, les détritus...), les vols (vélos) ou même leur anticipation. D'où la difficulté à publier directement ces expériences dans lesquelles c'est l'intimité des corps qui est éprouvée. Cette publication des expériences rencontrées par les copropriétaires est difficile en raison d'un double soupçon d'irrationalité de la plainte et de non-efficacité du citoyen. Si l'engagement coopératif a sa part, ici l'intimité des expériences habitantes et émanciper ceux qu'il mobilisait, c'est semble-t-il parce qu'il s'appuie, d'une part, sur d'autres fondements que les intérêts croisés de chacun et, d'autre part, sur une conviction partagée de la nécessité d'agir *en justice* pour « socialiser l'injustice » (Boltanski, 2008b), conviction qui aboutira à la démarche judiciaire lancée contre la SEM et l'entreprise. Chacun a en effet inscrit cette action dans son parcours et sa situation. La fragmentation des expériences, qui paraissait au départ un handicap, s'est finalement révélée comme autant de prises contribuant à ce que l'action *en justice* soit stabilisée comme action juste pour chacun, que ce soit pour des raisons financières, politiques, symboliques, éthiques, etc. Cette justesse de l'action *en justice* est portée par des parcours individuels et effectuée par des ajustements réguliers lors du travail de gestion coopérative de la copropriété. Dans ce cadre, la responsabilité personnelle peut être jusqu'à un certain point assumée collectivement, de manière à pouvoir partager la culpabilité de l'échec et s'approprier la satisfaction de la réussite, sans pour autant s'être délesté de la décision, renvoyée à un ailleurs.

28. Pour John Dewey, la situation « est plutôt donnée, 'expérientielle' et constituée, de façon continue et soutenue, comme un contexte vécu et significatif, 'qualitatif et qualificatif' (1938 : 70), d'interactions entre les humains et les choses » (Vandenbergh, 2009 : 381).

Capacités

Les prises qui se révèlent lors des différentes mises à l'épreuve que nous avons évoquées ne recourent donc pas les compétences qu'appellent de leurs vœux les dispositifs participatifs. Par conséquent, il n'est pas surprenant que l'on puisse, grâce aux prises coopératives, maîtriser le *faire* au sein de la copropriété et ne pas se sentir compétent pour maîtriser le *dire*, en termes rhétorique et tactique, au sein du conseil de quartier. Jean-Louis Genard a montré dans quelle mesure la définition « capacitaire » de l'individu et du citoyen relève historiquement d'une anthropologie de la responsabilité (1999 : 71-76) qui entremêle pouvoir et pouvoir sur soi (Cantelli et Genard, 2007 : 27). Mais peut-on faire reposer l'échec ou la réussite d'une participation au conseil de quartier sur les compétences que le conseiller a ou n'a pas, donc sur sa seule personne, sans s'interroger sur les limites du cadre rhétorique consultatif instauré par le conseil de quartier ? Ou doit-on au contraire considérer qu'un dispositif public qui transforme ceux qui sont *grands* ailleurs, dans un autre contexte, en *petits* ici, au sein du conseil de quartier, manque à une de ses missions qui est de faire de tous des citoyens ? Dans quelle mesure la mise à l'épreuve d'un tel dispositif de participation dans la ville interroge-t-elle le modèle capacitaire des sociologies pragmatistes et les limites de son appropriation par des combats politiques, des postures critiques et des logiques de reconnaissance ?

De manière générale, on considère que l'individu possède une compétence majeure, celle qu'il a de sa langue et, au-delà, de tout un ensemble de règles et de principes qui constituent une grammaire qui structure ses relations. Cette compétence a progressivement été étendue à des domaines considérés jusqu'alors comme relevant de la sphère privée, pour leur donner toute leur dimension sociale. C'est notamment le cas des compétences pratiques et réflexives étudiées par Anthony Giddens (2000 : 43-50), du concept de « capital social » d'Antoine Bevoirt et Michel Lallement (2006) ou celui de « capabilité » développé par Amartya Sen, à la fois lié à l'individu, aux opportunités qui se présentent à lui et aux institutions qui sont dans le devoir de les garantir (De Munck et Zimmermann, 2008 : 15), ainsi que ceux de « compétence politique » de Loïc Blondiaux (2007), ou de compétence morale en termes de justice de Luc Boltanski et Laurent Thévenot (1991). La sociologie pragmatiste française s'est attachée tout au long des deux dernières décennies à élaborer un « modèle général de compétences des personnes » (Dodier 2001 : 433, cité par Genard et Cantelli, 2008 : 2) qui sorte ces compétences de l'habitus et du calcul intéressé : Boltanski révèle « ce dont les gens sont capables » (1990). Thévenot observe « l'aptitude des acteurs [...] aptitude qui devrait occuper une place centrale dans une théorie de l'action » (1990 : 40) et Isaac Joseph travaille les « compétences de rassemblement » (1996 : 108). Cette démarche de recherche, orientée vers la reconnaissance des compétences des

acteurs marginalisés, est aussi particulièrement prégnante en sociologie urbaine. Dès les années 1970, le droit à la ville (Lefebvre, 1968) et les luttes urbaines (Castells, 1975) théorisent les compétences citoyennes comme pouvoir d'appropriation. Dans les années 1980, les travaux d'Henri Raymond (1984) dotent les habitants d'une compétence pratique, celle de pouvoir agir sur l'espace ; d'une compétence langagière, celle de pouvoir lui donner du sens en le qualifiant ; et Michel de Certeau (1990) valorise quelques années plus tard les compétences d'interprétation et d'adaptation des acteurs. À partir de la fin des années 1990, la dimension capacitaire dans la recherche urbaine est notamment présente dans les analyses des processus participatifs liés aux projets urbains, dans les pays du Nord (Bacqué et Sintomer, 2011) et dans les pays du Sud (Berry-Chirkhaoui et Deboulet, 2000). Aujourd'hui, l'influence nord-américaine se fait plus présente avec une large discussion de la notion d'*empowerment* qui bute sur le soupçon communautaire et néolibéral, un obstacle que les discussions actuelles sur le *community organizing* tentent de surmonter. Le point commun de ces courants de recherche consiste néanmoins à attribuer *in fine* une qualité en propre à des individus dont la place au sein des processus socio-urbains est déniée par ceux qui les gouvernent : compétence de « l'habitant », du « citoyen », de « l'expert du quotidien », etc.

Cependant, le management a repris à son compte cette dimension cognitive, réflexive et morale dans la gestion des organisations, notamment celles se revendiquant comme participatives. « L'enrôlement de la subjectivité » (Clot, 1995) effectué à partir de la fin des années 1970 s'est en effet progressivement étendu à tous les domaines pour aboutir à une valorisation, pleine d'ambiguïtés, des compétences dites personnelles. Le « savoir-être [est devenu] la compétence qui monte » (Wybo, Benhaïem et Feldman, 2010). Transposition d'un *empowerment* à la française (Genard et Cantelli, 2008 : 10), cette injonction à la compétence apparaît à tous les échelons de la politique de la ville consacrée à la participation, du conseil de quartier qui demande aux conseillers d'agir « selon leurs compétences »²⁹, au Centre d'analyse stratégique³⁰ qui enjoint de « développer les compétences ou tirer profit des talents des individus concernés » (2008 : 56), en passant par la Mission démocratie locale qui en appelle aux « compétences pratiques » des habitants³¹.

29. « Tous les conseillers sont à égalité et agissent selon leurs compétences, motivations et disponibilités du moment. Chacun peut trouver sa place notamment au travers des commissions. » Compte rendu du conseil de quartier restreint, 20 septembre 2008.

30. Le Centre d'analyse stratégique est une institution d'expertise et d'aide à la décision auprès du premier ministre. Il a pour mission d'éclairer le gouvernement dans la définition et la mise en œuvre de ses orientations stratégiques en matière économique, sociale, environnementale ou technologique.

31. « Lusager, l'habitant, ont une expérience quotidienne de la ville. Pensez-vous qu'ils possèdent ainsi des compétences pratiques pouvant être sollicitées dans le cadre de la parti-

Les différents dispositifs participatifs mis en place par la Mairie de Paris et leur évolution montrent que les concepts de sciences humaines façonnent de plus en plus ces dispositifs d'action publique (Nez, 2007 ; Busquet *et al.*, 2010) ainsi que les outils sémantiques utilisés par les acteurs. La sociologie et la science politique devraient donc, selon nous, tirer les conséquences des évolutions de ces dispositifs non seulement en termes de critique de l'instrumentalisation de la recherche, liée au rôle d'expertise qu'on lui fait jouer, mais aussi et surtout en termes de redéfinition des concepts susceptibles d'opérer dans ces nouveaux contextes. Nous avons en effet signalé comment toute avancée de la recherche, toute critique sont susceptibles d'être exploitées par les gouvernants avant même qu'elles aient pu être appropriées par ceux que nous souhaitons mobiliser : les gouvernés. De fait, le concept de compétence contient une valeur opératoire devenue ambiguë. Il qualifie les capacités attachées aux individus ou aux collectifs, dans le but de faire reconnaître la place de ces publics marginalisés dans les jeux d'acteurs, cela alors que les nouveaux modes de gouvernance ont intégré cette capacitation des acteurs, sommant les habitants ou les usagers de participer à la délibération en tant que sujets, faisant fi des situations différenciées, des positions culturelles et sociales de chacun et du caractère non équitable des procédures, comme la coupure entre délibération et décision. Cette injonction, omniprésente sur notre terrain d'enquête, fait reposer le sort apparent des situations sur des conseillers qui ne les maîtrisent pourtant qu'à la marge. L'action publique s'appuie en effet le plus souvent sur le consentement. Elle vise à « faire bouger le sens commun [...] d'acteurs-auteurs [...] usagers modèles » en mettant à l'épreuve leur « sens de la légalité, [l']appréciation juste de [leurs] capacités, [la] prise en compte discursive de la pluralité des points de vue [et la] faculté de se couler dans les dispositifs » (Chateauraynaud et Trabal, 2005 : 118). Si l'approche en termes de reconnaissance a conduit la recherche à étayer ce concept de compétences, nous mesurons donc aujourd'hui la « vulnérabilité de l'homme capable » (Thévenot, 2007 : 140). L'entreprise de capacitation menée par les chercheurs a certes légitimé des mobilisations citoyennes, mais elle a surtout contribué à la diffusion rapide d'une « responsabilisation » accrue des citoyens (Martuccelli, 2004 : 479). Le plus souvent, cette « responsabilisation » de chacun ne repose sur aucun nouveau pouvoir, mais surtout celle-ci est censée être l'effectuation même de ce « pouvoir » distribué par les institutions. Un pouvoir sur soi, avant d'être un pouvoir sur le monde.

Pour discuter rapidement la place qu'occupe ce terme de compétence dans la sociologie pragmatiste, nous sommes parti de deux entrées, celle de la cognition distribuée (Conein, 2004) et celle de la vulnérabilité et du

capitation publique ? Ces compétences en font-ils des acteurs naturels de la participation à Paris ? » *Questionnaire charte parisienne de la participation*, Direction de la décentralisation et des relations avec les associations, les territoires et les citoyens, Mission démocratie locale.

trouble (Breviglieri et Trom, 2003). Dans son approche du travail d'Erving Goffman, Joseph (1998) a toujours insisté sur la vulnérabilité des acteurs, afin de donner toute son importance à la notion d'accessibilité, seule à même de rendre lisible et de ménager cette vulnérabilité. Accompagnée par les réflexions initiales de Thévenot sur les questions du proche et de la familiarité (1994), la jeune équipe menée par Marc Breviglieri, Joan Stavos-Debauge et Luca Pattaroni a ensuite développé plus spécifiquement la question des publics vulnérables en remettant en cause l'exigence « considérable » et les « excès » de l'anthropologie capacitaire de la sociologie interactionniste pragmatiste (Breviglieri, 2008 : 9), tout en inscrivant pourtant sa démarche dans un enjeu de reconnaissance des compétences « discrètes et familières » (*ibid.* : 15). Cet enchaînement de la question capacitaire dans les enjeux de lutte pour la reconnaissance (Honneth, 2000) oriente la réflexion critique sur la compétence comme opérateur de « partage des êtres » (Genard et Cantelli, 2008 : 4). Il n'interdit pas d'« abaisser » les exigences de l'anthropologie capacitaire propres à la sociologie pragmatiste et de « réviser les frontières de la différence anthropologique qu'elle affirme » entre la compétence des mobilisés et l'incompétence des fixes-conformistes (Breviglieri, 2008 : 19). Mais si cette attention au trouble, aux « foyers d'humiliation » (*ibid.*) et « aux espaces où se manifestent des luttes pour la reconnaissance des compétences » (Genard et Cantelli, 2008 : 9) est indispensable, elle détourne la réflexion capacitaire d'un autre travail, celui portant sur la *production situationnelle* des compétences, en deçà de toute exigence politique et morale de reconnaissance. De nombreux auteurs relevant de ce même courant de recherche³² ont chacun à leur manière interrogé cette distribution en prenant au sérieux l'interobjectivité qui participe à cette construction sociale des compétences. Pour Francis Chateauraynaud, par exemple, il s'agit d'enquêter « dans les milieux d'activité où s'expose différemment la fabrique des prises sur le monde »³³ (2011 : 461). Ce décentrement permet tout d'abord de sortir d'une conception dans laquelle ce sont les personnes qui portent les situations par leurs compétences critiques, leur travail d'enquête ou leur réflexivité pratique, pour considérer d'abord des situations contraignantes ou habitantes. Une réunion de conseil de quartier ou une gestion de copropriété coopérative sont des situations qui portent des individus, toujours à la

32. Notamment : Bernard Conein (2004), Nicolas Dodier (1993), Michel Caillon (1986), Bruno Latour (1994), Laurent Thévenot (2006) et Francis Chateauraynaud (2006).

33. Rappelons que, pour cet auteur, une compétence critique « renvoie à la faculté d'élaborer des prises pour agir sur un processus ou pour s'en forger une représentation adéquate » (Chateauraynaud, 2011 : 21). S'il reprend ici une définition pragmatique assez classique du concept de compétence, la notion de prise s'apparente à celle d'affordance, développée dans les théories de l'action situées à la suite de James Gibson (1979), qui désigne les prises particulières qui naissent de l'interaction entre des objets, des dispositifs et des situations qui convoquent l'action et des acteurs qui éprouvent et produisent ces opportunités pour tout à la fois les révéler et les incarner.

fois potentiellement capables ET incapables (Genard et Cantelli, 2008 : 7). Ensuite, ce décentrement permet de prendre en compte le fait que ce sont les relations ENTRE les « êtres » présents dans ces situations et leurs prises respectives qui déterminent l'issue de ces situations. Tirer les conséquences de l'importance des situations et des relations qui vont « prendre » (ou non) au sein de ces situations implique de prendre au sérieux l'incertitude plus ou moins grande qui caractérise ces relations aux situations, voire « l'inquiétude » qu'elles provoquent (Thévenot, 2006 : 12). Par ailleurs, orienter le regard vers les situations plus que sur les capacités permet de ne pas faire reposer l'enjeu des mobilisations, et donc l'injonction capacitaire, sur un amont (expertise d'usage, savoir habitant, etc.), mais d'abord sur les prises qui sont éprouvées en situation lors de ces mobilisations.

À l'heure où les sciences sociales sont appelées à participer à l'élaboration et à la conduite des dispositifs participatifs, il ne s'agit plus seulement, nous semble-t-il, de mettre en cause une instrumentalisation de la recherche par une reprise de la critique caractéristique des modes de domination actuels, mais aussi de réinterroger la pertinence des concepts que nous utilisons pour éprouver à nouveau frais ces situations de domination. Notre terrain nous a donné l'occasion de réinterroger celui de compétence, développé par les dispositifs participatifs et porté par la sociologie pragmatiste et la sociologie urbaine. Pour dépasser le face-à-face trompeur entre participation et représentation, nous nous sommes appuyé sur une expérience coopérative en faisant l'hypothèse que c'est moins le contenu critique de ce qui est dit au sein des enceintes participatives que l'élaboration d'un *faire* démocratique alternatif, notamment coopératif, qui met à l'épreuve d'elle-même la collectivité et les dispositifs institutionnels qu'elle se donne. Cette approche en termes de coopération permet de contourner l'injonction capacitaire, caractéristique des dispositifs de démocratie locale, pour mettre en avant l'émancipation critique que peut produire cette mise à l'épreuve publique d'un tel *faire* démocratique alternatif.

Cette démarche nous amène à reconsidérer les approches de la participation animées essentiellement par un objectif de reconnaissance des compétences des gouvernés par les institutions, pour développer une approche en termes d'émancipation (Boltanski, 2009) s'intéressant aux « cours d'action » (Joseph, 1998) qui mettent à l'épreuve les institutions et les gouvernants. Premièrement, cette approche donne alors toute sa place à la confrontation, non pas en termes de dissensus nécessaire à la délibération, mais en termes de *faire problématique* dominant aux préoccupations privées leurs dimensions publiques. Deuxièmement, considérer la confrontation comme un *faire* problématique conduit à prendre au sérieux la production des conditions coopératives de résolution de ce dernier, pour voir dans quelle mesure ces conditions coopératives sont susceptibles de forger une émancipation critique des participants.

On pourrait alors imaginer des dispositifs publics contribuant à la démocratie locale qui reposent sur cet objectif d'émancipation. L'effectivité de ces dispositifs reposerait alors sur leur faculté à produire les conditions coopératives d'émancipation critique des participants vis-à-vis des dispositifs eux-mêmes, pour mieux agir sur ces situations problématiques. Il nous semble donc que ce passage d'une compétence participative à une émancipation coopérative permet à la fois de surmonter l'instrumentalisation capacitaire et de mieux travailler l'articulation entre la constitution des prises et la portée critique des processus d'émancipation.

Bibliographie

- Bächtiger, André, Markus Spörndli, Jürg Steiner et Marco Steenbergen, 2004, *Deliberative Politics in Action. Analysing Parliamentary Discourse*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Bacqué, Marie-Hélène et Yves Sintomer (sous la dir. de), 2011, *La démocratie participative. Histories et généalogies*, Paris, La Découverte.
- Berelson, Bernard, 1952, *Content Analysis in Communication Research*, New York, Free Press.
- Berger, Mathieu, 2009, « Quand pourrions-nous parler des choses ? Quelques contraintes à la référentialité des voix profanes dans un dispositif d'urbanisme participatif », dans Fabrizio Cantelli, Luca Pattaroni, Marta Roca i Escoda et Joan Slavo-Debaugé (sous la dir. de), *Sensibilités pragmatiques. Enquêter sur l'action publique*, Bruxelles, Peter Lang, p. 253-280.
- Berry-Chikhaoui, Isabelle et Agnès Deboulet, 2000, *Les compétences des citadins dans le Monde arabe. Penser, faire et transformer la ville*, Paris, Karthala.
- Bessy, Christian et Francis Chateauraynaud, 1995, *Experts et faussaires. Pour une sociologie de la perception*, Paris, Métailié.
- Bevort, Antoine et Michel Lallement (sous la dir. de), 2006, *Le capital social, performance, équité et réciprocité*, Paris, La Découverte.
- Blondiaux, Loïc et Yves Sintomer, 2002, « L'impératif délibératif », *Politix*, vol. 15, n° 57, p. 17-35.
- Blondiaux, Loïc, 2007, « Faut-il se débarrasser de la notion de compétence politique ? Retour critique sur un concept classique de la science politique », *Revue française de science politique*, vol. 57, n° 6, p. 759-774.
- Blondiaux, Loïc, 2008, « Démocratie délibérative vs. Démocratie agonistique. Le statut du conflit dans les pratiques de participation contemporaines », *Raisons politiques*, vol. 2, n° 30, p. 131-147.
- Bohman, James, 2008, « Réaliser la démocratie délibérative comme mode d'enquête : le pragmatisme, les faits sociaux et la théorie normative » [traduit par Charles Girard], *Tracés. Revue de sciences humaines*, n° 15, <http://traces.revues.org/index883.html> le 3 mai 2009, consulté sur Internet (<http://traces.revues.org/index883.html>).
- Boltanski, Luc, 1990, *L'amour et la justice comme compétences. Trois essais de sociologie de l'action*, Paris, Métailié.
- Boltanski, Luc, 2008a, « Institutions et critique sociale. Une approche pragmatique de la domination », *Tracés. Revue de sciences humaines*, n° 8, *Hors-série 2008. Présent et futurs de la critique*, consulté sur Internet (<http://traces.revues.org/index2333.html>) le 22 octobre 2009.
- Boltanski, Luc, 2008b, *Rendre la réalité inacceptable*, Paris, Demopolis.

- Boltanski, Luc, 2009, *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard.
- Boltanski, Luc, Yann Darré et Marie-Ange Schiltz, 1984, « La dénonciation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 51, p. 3-40.
- Boltanski, Luc et Laurent Thévenot, 1991, *De la justification, les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- Bonny, Yves, Sylvie Ollitrault, Yvon Le Caro et Régis Keerle, 2012, *Espaces de vie, espaces enjeux : entre investissements ordinaires et mobilisations politiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Breviglieri, Marc, 2008, « Penser la dignité sans parler le langage de la capacité à agir », dans Jean-Paul Payet et Alain Battagay (sous la dir. de), *La reconnaissance à l'épreuve. Explorations socio-anthropologiques*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, p. 83-92. [Les pages citées dans le texte correspondent à une version de travail sensiblement plus longue.]
- Breviglieri, Marc et Danny Trom, 2003, « Troubles et tensions en milieu urbain. Les épreuves citadines et habitantes de la ville », dans Daniel Cefaï et Dominique Pasquier (sous la dir. de), *Les sens du public. Publiques politiques, publics médiatiques*, Paris, Presses universitaires de France, p. 399-416.
- Buravoy, Michael, 2010, « Revisiter les terrains. Esquisse d'une ethnographie réflexive », dans Daniel Cefaï (sous la dir. de), *L'engagement ethnographique*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), p. 295-354.
- Busquet, Grégory, Claire Carriou, Amélie Flamaud et Héloïse Nez, 2010, « La démocratie participative à Paris sous le premier mandat Bertrand Delanoë (2001-2008) : une nouvelle ère démocratique ? », dans Marie-Hélène Bacqué et Yves Sintomer (sous la dir. de), *La démocratie participative inachevée. Genèse, adaptations et diffusions*, Gap, Yves Michel/ADELS, p. 137-155.
- Callon, Michel, 1986, « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'année sociologique*, vol. 36, p. 169-208.
- Cantelli, Fabrizio et Jean-Louis Genard, 2007, *Action publique et subjectivité*, Paris, Droit et société, Librairie générale de droit et de jurisprudence (LGDJ), n° 46.
- Castells, Manuel, 1975, *Luttes urbaines et pouvoir politique*, Paris, Maspéro.
- Castoriadis, Cornelius, 1999 [1975], *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil.
- Cefaï, Daniel (sous la dir. de), 2010, *L'engagement ethnographique*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS).
- Centre d'analyse stratégique, 2008, *La participation des citoyens et l'action publique*, Agence COM&O, Paris, La Documentation française, mai.
- Chateauraynaud, Francis, 2006, *Les asymétries de prises. Des formes de pouvoir dans un monde en réseaux*, document de travail du Groupe de sociologie pragmatique et réflexive (GSPR), consulté sur Internet (<http://gspr.ehess.free.fr/documents/FC-asymetries-de-prises-2006.pdf>) le 12 octobre 2010.
- Chateauraynaud, Francis, 2011, *Argumenter dans un champ de forces. Essai de balistique sociologique*, Paris, Petra.
- Chateauraynaud, Francis et Patrick Trabal, 2005, *Conducteurs ordinaires, et extraordinaires, aux prises avec les dispositifs publics. Sociologie des expériences routières et de leurs mises en forme argumentatives*, Rapport final, Paris, Association DOXA, PREDIT 3 2002-2006, Groupe opérationnel n° 3 (Nouvelles connaissances pour la sécurité).
- Chauvière, Michel, 2007, *Trop de gestion tue le social. Essai sur une discrète chalandisation*, Paris, La Découverte.

- Clot, Yves, 1995, *Le travail sans l'homme ?*, Paris, La Découverte.
- Conein, Bernard, 2004, « Cognition distribuée, groupe social et technologie cognitive », *Réseaux*, vol. 2, n° 124, p. 53-79.
- Concin, Bernard et Eric Jacopin, 1994, « Action située et cognition », *Revue française de sociologie*, vol. 36, n° 4, p. 475-499.
- Coutant, Isabelle, 2000, *Politiques du squat. Scènes de la vie d'un quartier populaire*, Paris, La Dispute.
- de Certeau, Michel, 1990, *L'invention du quotidien, t. 1 L'art de faire*, Paris, Gallimard.
- De Munck, Jean et Bénédicte Zimmermann (sous la dir. de), 2008, *La liberté au prisme des capacités. Amartya Sen au-delà du libéralisme*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS).
- Dewey, John, 1938, *Experience and Education*, New York, Collier Books.
- Dodier, Nicolas, 1993, « Les appuis conventionnels de l'action. Éléments d'une pragmatique sociologique », *Réseaux*, n° 62, p. 63-85.
- Dodier, Nicolas, 2001, « Une éthique radicale de l'indexicalité », dans Michel de Fornel, Albert Ogien et Louis Quéré (sous la dir. de), *L'ethnométhodologie. Une sociologie radicale*, Paris, La Découverte, p. 315-330.
- Dodier, Nicolas et Isabelle Baszanger, 1997, « Totalisation et altérité dans l'enquête ethnographique », *Revue française de sociologie*, vol. 38, n° 1, p. 37-66.
- Forsé, Michel et Claudette Guibet Lafaye, 2008, « La démocratie participative et les devoirs du citoyen », *Archives européennes de sociologie*, p. 173-204.
- Fourniau, Jean-Michel, 2007, « L'expérience démocratique des 'citoyens en tant que rivaux' dans les conflits d'aménagement », *Revue européenne des sciences sociales*, t. XLV, n° 136, p. 149-179.
- Genard, Jean-Louis, 1999, *La grammaire de la responsabilité*, Paris, Cerf.
- Genard, Jean-Louis et Fabrizio Cantelli, 2008, « Êtres capables et compétences : lecture anthropologique et pistes pragmatiques », *Sociologies*, « Théories et recherches », mis en ligne le 27 avril 2008, consulté sur Internet (<http://sociologies.revues.org/index1943.html>) le 30 septembre 2009.
- Gibson, James, 1979, *The Ecological Approach to Visual Perception*, Boston, Houghton Mifflin.
- Giddens, Anthony, 2000, *Les conséquences de la modernité*, Paris, L'Harmattan.
- Honneth, Axel, 2000, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Cerf.
- Jacobs, Jane, 1961, *The Death and Life of Great American Cities*, New York, Vintage.
- Jobert, Arthur, 1998, « L'aménagement en politique ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général », *Politix*, n° 42, p. 67-92.
- Joseph, Isaac, 1996, « Les compétences de rassemblement. Une ethnographie des lieux publics », *Enquête*, n° 4, p. 107-122.
- Joseph, Isaac, 1998, *Erving Goffman et la microsociologie*, Paris, Presses universitaires de France.
- Lagroye, Jacques, 1991, *Sociologie politique*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Dalloz.
- Latour, Bruno, 1994, « Une sociologie sans objet ? Remarques sur l'interobjectivité », *Sociologie du travail*, p. 587-606.
- Latour, Bruno, 1995, *Le métier de chercheur. Regard d'un anthropologue*, Paris, Institut national de la recherche agronomique (INRA).
- Lefebvre, Henri, 1968, *Le droit à la ville*, Paris, Seuil.
- Linhardt, Dominique et Cédric Moreau de Bellaing, 2005, « Légitime violence ? Enquêtes sur la réalité de l'État démocratique », *Revue française de science politique*, vol. 55, n° 2, p. 269-298.
- Martuccelli, Danilo, 2004, « Figures de la domination », *Revue française de sociologie*, vol. 45, n° 3, p. 469-497.
- Nez, Héloïse, 2007, « Les conseils de quartier à Paris : de l'expérimentation à l'institutionnalisation », Rapport de recherche, dans *Les dispositifs participatifs locaux en Île-de-France et en Europe : Vers une démocratie technique ?*, Programme de recherche Partenariats institutions citoyens pour la recherche et l'innovation (PICRI) / Île-de-France.
- Olivier de Sardan, Jean-Pierre, 1995, « La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie », *Enquête*, n° 1, p. 71-112.
- Quéré, Louis, 2009, « Intérêt et limites de la théorie des régimes pragmatiques pour la sociologie de l'action », dans Marc Breviglieri, Claudette Lafaye et Dany Trom (sous la dir. de), *Compétences critiques et sens de la justice*, Paris, Economica.
- Raymond, Henri, 1984, *L'architecture, les aventures spatiales de la raison*, Paris, Centre de création industrielle (CCI)-Centre Georges Pompidou.
- Rosanvallon, Pierre, 2006, *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Seuil.
- Sintomer, Yves, 2007, *Le pouvoir au peuple. Jurys citoyens, tirage au sort et démocratie participative*, Paris, La Découverte.
- Stavo-Debaugé, Joao, 2011, « De la critique, une critique. Sur le geste 'radical' de Luc Boltanski », *EspacesTemps.net*, consulté sur Internet (<http://espacestemp.net/document8658.html>), le 18 septembre 2011.
- Thévenot, Laurent, 1990, « L'action qui convient », *Les formes de l'action collective* (série « Raisons Pratiques » n° 1), Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS).
- Thévenot, Laurent, 1994, « Le régime de familiarité, des choses en personne », *Genèses*, n° 17, p. 72-101.
- Thévenot, Laurent, 2006, *L'action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement*, Paris, La Découverte.
- Thévenot, Laurent, 2007, « Reconnaissances avec Paul Ricoeur et Axel Honneth », dans Christian Delacroix, François Dosse et Patrick Garcia (sous la dir. de), *Paul Ricoeur et les sciences humaines*, Paris, La Découverte.
- Trom, Dany, 1997, « Voir le paysage, enquêter sur le temps. Narration du temps historique, engagement dans l'action et rapport visuel au monde », *Politix*, vol. 10, n° 39, p. 86-108.
- Trom, Dany, 1999, « De la réfutation de l'effet NIMBY considérée comme une pratique militante », *Revue française de science politique*, Fondation nationale des sciences politiques, vol. 49, n° 1, p. 31-50.
- Vandenbergh, Frédéric, 2009, « Structures, grandeurs et platitude dans la nouvelle sociologie française », dans Marc Breviglieri, Claudette Lafaye et Dany Trom, *Compétences critiques et sens de la justice*, Paris, Economica, p. 375-387.
- Wekerlé, Gerda, 1999, « De la covallance à la ville sûre », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 83-84, p. 164-169.
- Wybo, Gilles, Annabel Benhaïm et Catherine Feldman, 2008, « Savoir-être, la compétence qui monte », *Courrier cadres.com*, consulté sur Internet (http://sufco.phpnet.org/scuio/pmb/opac_css/index.php?lvl=notice_display&id=3234) le 28 janvier 2010.

Corinne Gobin,
Geoffroy Matagne,
Min Reuchamps
et Virginie Van Ingelgom (dir.)

ÊTRE GOUVERNÉ
AU XXI^e SIÈCLE



CHAPITRE
7

**LA GOUVERNANCE INSTRUMENTALE
MISE À L'ÉPREUVE**

Une accession sociale coopérative face à l'institution participative

Jérôme BOISSONADE

La liberté personnelle du propriétaire, « ne connaît pour limite que celle des autres propriétaires, dans la citoyenneté et dans la mitoyenneté »,

M. XIFARAS, 2004.

« La démocratie locale n'est ni un contre-pouvoir, ni un attrape-nigaud. Vous êtes ici ni pour concurrencer la démocratie représentative, ni pour perdre votre temps sans reconnaissance ou espoir d'influer sur des systèmes qui vous échappent. Vous êtes ici pour construire un entre-deux complexe et évolutif qui charnie des frustrations mais qui vous comblera, car de notre travail commun, de nos erreurs viendra l'équilibre de la participation »,

H. BOUAKKAZ, Adjoint au Maire de Paris en charge de la Démocratie Locale et de la Vie Associative, 2009.

Comment une accession sociale à la copropriété coopérative peut-elle s'émanciper de certains effets de domination traversant les dispositifs de démocratie locale ? Comment un exemple aussi atypique peut-il nous permettre de réinterroger le « nouvel esprit de l'action publique moderne » (Blondiaux, Sintomer, 2002 : 28) incarné par les dispositifs participatifs parisiens, qui font « du gouverné, citoyen ou société civile, un simple organe du gouvernement, de moins en moins en position d'extériorité par rapport à celui-ci »¹ ? Pour rendre compte de la capacité d'un projet

1. Appel à communication de la section thématique 7 : « Être gouverné en situation de gouvernance » : pour une analyse des « natures » politiques de la gouvernance contemporaine », *Congrès international des Associations francophones de sciences politiques*, Bruxelles, 20-22 avril 2011.

public d'accession sociale à la propriété à produire de la mobilisation, dès lors qu'il se donne une ambition coopérative, nous présenterons d'abord la manière dont cette accession sociale à la copropriété coopérative a engendré trois mouvements de concertation qui l'ont transformée en un véritable instrument critique. Nous montrerons ensuite comment les co-propriétaires se sont émancipés des gouvernants en constituant leur bien commun comme problème public. Puis, nous décrirons les enjeux de l'efficacité participative qui caractérise aujourd'hui la démocratie locale parisienne, pour mieux mettre en évidence les moyens par lesquels ce mode de gouvernance affaiblit la critique à travers une domination furtive.

1. Les trois mouvements d'un instrument critique coopératif

L'institutionnalisation d'un problème public n'éteint pas pour autant sa dimension conflictuelle (Cefaï, 1996: 59) et l'on peut miser sur l'impossibilité pratique d'instrumentaliser totalement la participation par des dispositifs institutionnels (Blondiaux, 2008: 143). Cependant, l'extériorité des collectifs (associatifs, habitants, politiques, etc.) vis-à-vis des dispositifs publics, notamment ceux mis en place par les institutions pour « capter les ressources de la "souveraineté négative" » (Savidan, 2008: 183; Young, 2000: 35) est habituellement présentée comme étant le seul moyen pour éviter leur instrumentalisation et autoriser leur capacité critique. Nous souhaitons présenter ici une autre piste plus complexe, susceptible de permettre une prise en main durable des problèmes par leurs publics (Dewey, 2010 [1927]; Zask, 2000). Mêlant expérience démocratique, travail d'enquête et pratique coopérative, une accession sociale à la copropriété située dans un quartier populaire du nord de Paris met à l'épreuve l'instrumentalisation gestionnaire de la gouvernance locale. Les nouveaux copropriétaires se sont en effet adossés sur cette accession sociale pour se réapproprier « l'esprit public » qui traverse les justifications institutionnelles des dispositifs participatifs.

Gouvernés ordinaires, ces anciens locataires d'HLM dont je fais partie, ont bénéficié de cette accession sociale à la propriété

dans le cadre d'une opération d'éradication de l'insalubrité. De manière inattendue, ils se sont dotés d'une gestion coopérative afin, initialement, de mieux maîtriser leur devenir de propriétaires lourdement endettés et à faibles revenus. Pourtant, cet outil coopératif leur a permis aussi de mettre à l'épreuve deux types de domination (Boltanski, 2009: 175 et suiv.), le premier, simple, pratiqué par le vendeur-constructeur du bâtiment et le deuxième, plus complexe, exercé par la Mairie d'arrondissement.

La mauvaise réalisation du bâtiment commandité par les pouvoirs publics a en effet conduit progressivement les copropriétaires à tenter une action en justice contre la Société d'Économie Mixte, l'architecte et l'entreprise. Ils sont ensuite intervenus au sein du Conseil de Quartier pour contester ses modalités de fonctionnement et à l'extérieur pour demander notamment la piétonisation des rues moyennes à leur bâtiment, remettant ainsi en cause publiquement des décisions de la collectivité locale respectant pourtant l'« efficacité » participative du Conseil de Quartier et des réunions publiques de concertation. Cette accession sociale à la propriété coopérative est en effet arrivée à construire un engagement collectif concernant non seulement le bien patrimonial des uns et des autres, mais aussi des entités dépassant les simples intérêts privés. Tout d'abord, elle a confirmé pour chacun un travail de reconnaissance des autres accédants comme des alter egos. Ensuite, cet exercice de reconnaissance interne s'est poursuivi par un travail de reconnaissance externe du collectif, et surtout des objets pour lesquels il s'estimait concerné et se mobilisait. La gestion coopérative de cette accession sociale inscrit en effet directement la controverse non seulement dans un impératif délibératif jugeant de l'intérêt général, mais également dans une pragmatique de l'action travaillant le bien commun. Les gouvernés ont qualifié et donc attribué une valeur publique aux situations socio-spatiales domestiques qu'ils rencontraient pour publiciser la singularité des souffrances individuelles produites par les processus de domination qui étaient à l'œuvre et proposer une réalité concurrente aux récits déployés par les gouvernants

Cet engagement collectif s'est déployé en trois mouvements de « concernement »² (Callon et Rabeharisoa, 1999: 231; Callon

2. Chaque habitant ou usager d'un territoire peut appréhender les avantages ou les inconvénients d'un projet qui se réalise dans son envi-

et al., 2001) qui ont tout d'abord opéré un glissement de la coopération à la mobilisation, puis développé l'engagement des copropriétaires vers d'autres instances comme le Conseil de Quartier, et enfin étendu une gestion coopérative des civilités à un « prendre place » dans l'espace public (Joseph, 1995).

Tout d'abord, le caractère coopératif de la copropriété a permis une socialisation des expériences individuelles qui concernaient en premier lieu les malheurs subies par chaque copropriétaire, mais déniées par l'architecte, le vendeur et le constructeur. Ces derniers mettent en cause la légitimité de ces plaintes, en s'appuyant sur leur autorité d'acteurs professionnels, seuls qualifiés à énoncer la norme, mais aussi sur des arguments moraux, au fur et à mesure que les copropriétaires faisaient preuve de leur habileté à défendre leur cause. Les responsables du projet soulignent notamment la chance qu'ont d'anciens locataires HLM tirés au sort (27 sur 800 dossiers déposés) à être aujourd'hui propriétaires d'appartements ou de « maisons de ville » avec jardin pour certaines : « l'aimerais bien être à votre place ». Ils soulignent l'indécence qu'il y aurait à se mobiliser, en raison de l'argent public qui a financé en grande partie le bien des copropriétaires. Une remarque similaire faite par un retraité, fils d'émigré républicain espagnol et parent de copropriétaire, vient confirmer indirectement la précédente : « On s'est battu pour autre chose ». Il dénonce par-là, la vénalité d'une démarche qui viserait à obtenir réparation des malheurs, alors que les seules mobilisations qui vaillent selon lui, sont celles qui se préoccupent de l'intérêt général. Par des voies différentes, les intérêts privés sont donc présentés dans les deux cas, comme opposés au bien public et dans cette hypothèse, l'émancipation des hommes

devrait passer par le retrait de l'individu. Face à ces représentations, il a donc fallu que la gestion coopérative de la copropriété définisse des épreuves quant à ce bien commun et en construise la légitimité. Ce sont les « mises en justice » du patrimoine à travers la dénonciation des problèmes constructifs, puis la procédure judiciaire ayant succédé, qui lui ont permis d'opérer ainsi le premier mouvement de concernement.

Pour certains copropriétaires, ce premier mouvement s'inscrivait dans, ou a conduit à un deuxième : l'engagement au sein d'organisations syndicales, de partis politiques, d'associations ou de dispositifs participatifs. Plusieurs d'entre eux ont en effet demandé, moins d'un an après leur emménagement, à rejoindre le Conseil de Quartier. Trois ont été tirés au sort comme Conseillers et deux autres comme suppléants. Loin de s'opposer, les deux démarches, celle dirigée contre le vendeur et le constructeur ainsi que celle menée auprès de l'instance de démocratie locale semblent être allées de pair, articulant l'habitat à l'habiter, le logement à la cité. Pourtant, les deux formes d'engagement coopératif et consultatif diffèrent radicalement. Au sein de la copropriété coopérative, c'est d'abord le « faire » qui qualifie ce que sont les uns ou les autres, chacun étant mis à l'épreuve des charges qu'il a accepté de prendre pour le collectif. Dans cette première arène, le manquement est lourd de conséquences sur chacun. Constamment problématique, ce « faire implique que le réel n'est pas rationnel de part en part ; il implique aussi qu'il n'est pas non plus un chaos, qu'il comporte des stries, des lignes de forces, des nervures qui délimitent le possible, le faisable, indiquent le probable, permettent à l'action de trouver des points d'appui dans le donné » (Castoriadis, 1999 : 118). En revanche, au sein de la deuxième arène, celle du Conseil de Quartier, c'est le « dire » qui détermine la « grandeur » du Conseiller (Boltanski, Thévenot, 1991). Sa capacité rhétorique est déterminante dans une enceinte qui privilégie le moment présent et la performance publique. Relevant de la démocratie participative, cette scène se caractérise plutôt par l'inconséquence relative de décisions qui ne sont pour la quasi-totalité que consultatives. Déniant aux Conseillers de Quartier tout ancrage (politique, religieux, propriétaire, etc.) susceptible de les détourner de l'intérêt général, ceux-ci doivent « s'abstenir de tout prosélytisme »³ et ne représenter qu'eux-

3. Article 13 de la charte des Conseils de Quartier de l'arrondissement.

mêmes, puisqu'ils ne sont pas élus, mais nommés. C'est notamment ce double détachement (non ancrage et non représentativité) qui, sous prétexte de préserver l'intérêt général semble d'une part, assécher la dynamique participative en coupant les appuis cognitifs et pratiques des Conseillers habitants et légitime d'autre part, l'institution à adopter une régulation et une évaluation gestionnaires des dispositifs participatifs. Si l'institution pense s'assurer ainsi la maîtrise des processus participatifs, les « investissements » nécessaires à cette maîtrise (Thévenot, 1986) s'accroissent constamment, au rythme de la multiplication des dispositifs, tout en rendant compte de moins en moins de l'état du « monde » (Boltanski, 2008). Elle réduit en effet ses soubresauts à des phénomènes *NIMBY*, qui semblent de plus en plus congruents à ce mode de gouvernance instrumentale, des phénomènes à la fois produits, objets stigmatisés et conséquences de ce mode de domination.

Le troisième mouvement, qui a consisté à « prendre place » dans le quartier, s'est développé progressivement depuis l'éménagement. Il s'est appuyé sur un travail d'émancipation vis-à-vis des paradoxes de la collectivité locale. Cette dernière mise en effet d'un côté, sur la coveillance exercée par les nouveaux habitants afin d'éloigner les anciens publics stigmatisés, mais accuse de l'autre ces copropriétaires de comportement *NIMBY*, souhaitant étendre leur gestion patrimoniale aux rues mitoyennes, puis à l'ensemble du quartier. Face à cette gouvernance instrumentale, le dispositif de gestion coopérative de la copropriété en accession sociale a fait se rejoindre l'intérêt égoïste (la minimisation du coût mensuel pour chacun de l'entretien du bâtiment et la sécurisation des abords) et le bien commun (la préservation de l'état global du bâtiment sur le long terme et la valorisation de l'espace urbain). D. Trom a déjà évoqué l'importance du travail de justification des groupes stigmatisés *NIMBY*, sommés de convertir l'objet qui les mobilise en un bien commun partageable (Trom, 1999). Nous souhaiterions maintenant compléter ces analyses en montrant les implications d'une mobilisation qui repose d'une part sur une approche coopérative de la propriété, et d'autre part sur la dimension publique du dispositif d'accession sociale. Situer les enjeux liés à la mobilisation de ce public de copropriétaires à la fois coopératif et critique, nécessite tout d'abord de prendre à bras-le-corps la question de la propriété dans ses rapports à l'intérêt général et de mettre en évidence quelques

éléments axiologiques sur lesquels repose la gouvernance participative qui est à l'œuvre aujourd'hui.

2. Le bien commun comme problème public

De nombreuses recherches ont été consacrées à la gentrification de quartiers populaires parisiens. Elles soulignent pour la plupart, l'entre soi qui caractérise les gentrificateurs (Bidou-Zachariassen, Poltorak, 2008 : 118) et les mobilisations qui reparaissent à leur compte les discours de déclin portés par les institutions locales, justifiant la perspective d'une « conquête » et d'un « retour de l'État de droit » (Bacqué, Fijalkow, 2006 : 63-64). Pour comprendre les enjeux portés par cette accession sociale à la propriété au sein d'un projet de rénovation urbaine d'un quartier populaire, il convient d'abord de se pencher sur le processus qui a conduit des locataires d'HLM à acquérir ces nouveaux logements.

Suite aux politiques publiques visant à « faire de la France un pays de propriétaires »⁴ et poursuivant en cela une longue tradition d'alternance avec des politiques plus en faveur du logement social ; les organismes d'HLM publics mettent régulièrement en vente une partie de leur patrimoine ou plus rarement, réalisent de nouvelles opérations immobilières destinées à l'accession sociale à la copropriété. Les locataires d'HLM voient donc arriver une ou deux fois par an dans leur boîte aux lettres ou par voie d'affichage, des propositions d'acquisition. Les conditions à respecter pour être retenu dans l'opération qui nous occupe étaient draconiennes : être locataire d'HLM depuis au moins trois ans, avoir des revenus très bas et pouvoir néanmoins financer cette acquisition, proposée à un prix en dessous du marché. Si la première condition paraît tout à fait accessible, on voit tout de suite le caractère contradictoire des deux autres. De fait, la plupart des candidats tirés au sort dans le premier collège, c'est-à-dire possédant des revenus inférieurs au plafond imposé pour obtenir des prêts Plus, jetteront l'éponge rapidement, faute de pouvoir convaincre les banques. L'appel au deuxième collège, un peu moins désargenté ne permettra pas lui non plus de donner un proprié-

4. Porte-parole du gouvernement français, publié sur le site lobs.com le 29 juillet 2008.

taire à chaque logement. Il faudra solliciter plus de deux cents candidats pour vingt-sept logements. Cette procédure va produire un public de bénéficiaires assez éloigné du profil prioritaire privilégiant les très bas revenus, tel qu'il avait été défini au départ par la Mairie de Paris. En revanche, ce peuplement se rapproche du profil requis par la mission de mixité sociale conférée à ce bâtiment dans ce quartier paupérisé. La composition sociale finale du bâtiment en termes de revenus n'est cependant pas homogène, d'autres détails ayant pu jouer ou renforcer le biais précédent, comme un statut de fonctionnaire apprécié des banques ou une famille possédant suffisamment de revenus pour abonder l'apport personnel des candidats, ou encore certains ménages aux professions rémunératrices, mais à bas revenus parce qu'en début de carrière.

L'auteur de ces lignes a fait partie des bénéficiaires de cette accession en raison du décalage de deux ans entre l'année de référence du barème établi par l'office HLM (année de la soutenance de thèse) et celle de la demande effective du prêt auprès des banques (titularisé comme Maître de Conférences). Bien que le bâtiment ne soit pas encore sorti de terre, j'ai élaboré un projet de recherche ensuite proposé au Plan Urbanisme Construction Architecture⁵. Ce projet ne sera finalement pas retenu, mais depuis l'emménagement des copropriétaires, mon engagement de chercheur-participant a notamment consisté à rendre techniquement accessibles certaines aspirations du collectif en mettant mes compétences professionnelles à disposition des enquêtés⁶. Dans cette démarche de recherche-action, ce sont les déplacements provoqués, notamment par le chercheur, qui créent des

5. Commanditaire de la recherche en sciences humaines pour le compte du ministère du Développement Durable (MEDDTL).

6. Ce choix repose non seulement sur ma connaissance des procédés constructifs et réglementaires liés à mon ancienne pratique d'architecte, sur mon travail de recherche lui-même et sur des compétences rhétoriques dont il a fallu faire usage dans de rares cas pour soutenir les engagements publics des copropriétaires. Cet engagement suppose d'une part une confiance *a priori* dans les processus coopératifs de légitimation des décisions prises. D'autre part, il repose sur la conviction que cette mise à disposition est un moyen de pallier l'instrumentalisation des travaux de recherche, susceptibles d'être exploités par les acteurs institutionnels comme « un nouveau champ de rationalisation en développement » avant même qu'ils aient pu être appropriés par les enquêtés (Hatchuel et Weil, 1992 cités par Crézé et Liu, 2006: 148).

situations d'épreuve et produisent du savoir (Hereros, 2008: 273). Cette méthode ne va pas sans poser des questions épistémologiques, éthiques et pratiques dont nous n'avons pas encore cerné tous les contours sur notre terrain (Boissonade, 2012: 9-10). Ce texte se rapproche donc plus d'une recherche en cours que d'une science établie (Latour, 1995: 12). Certes, la question de la rupture épistémologique a déjà été largement déconstruite depuis Schütz (Lamoureux, 2008), notamment par les approches constructivistes et la sociologie des sciences, mais si ma position de copropriétaire a l'avantage de réduire l'asymétrie enquêteur-enquêté, elle rend plus difficile l'interprétation de ce que produit une telle méthode d'enquête. Le travail d'objectivation, indispensable à l'aboutissement et à la réception de toute production scientifique, reste toujours délicat et m'impose dans le cas présent, de définir dans un même mouvement l'objet à expliquer (l'engagement public des copropriétaires) et les facteurs qui l'expliquent (le « faire » coopératif que nous allons décrire plus avant), afin d'une part, de comprendre l'ancrage écologique (privé, coopératif, public, etc.) des motifs invoqués pour justifier les actions entreprises (participation au Conseil de Quartier, première tentative de réalisation d'un vide-grenier, etc.); et d'autre part, de mesurer les conséquences et le rôle que jouent ces justifications sur le sens (moral, stratégique, civique, etc.) que les enquêtés donnent à leur engagement dans les épreuves qu'ils ont choisies ou non d'affronter (procédure judiciaire, manifestation publique, pétition, manifeste, etc.). Enfin, cette démarche suppose d'allier réflexivité dans le cours d'action et « rétrodiction »⁷ (Katz, 2010: 50) dans l'explication en mettant en évidence la « portée » critique (Chateauraynaud, 2011: 163; Chateauraynaud et Fourniau, 2011) du « faire » coopératif par la reconstitution des étapes et des séquences de l'irruption publique de ce collectif (Assemblée Générale inaugurale, procédure judiciaire, participation au Conseil de Quartier, demande de piétonisation de rues, etc.).

Nous indiquons avant cette note méthodologique, que les biais liés au processus de sélection des accédants avaient conduit à un peuplement relativement diversifié pour les niveaux de revenus, mais assez homogène en ce qui concerne les modes de vie. Malgré cette homogénéité relative, la relation de chacun avec

7. « Reconstitution détaillée, en remontant le temps et des effets aux causes, des processus, de "séquences d'événements" » (Grignon, 2008: 84).

ce bien est variable suivant les parcours biographiques et résidentiels, entre ceux pour qui l'accession représente un aboutissement, pour des raisons financières et/ou un âge avancé et ceux pour qui elle représente aujourd'hui certes, une valeur d'usage, mais leur permet de se projeter d'ores et déjà dans une étape résidentielle ultérieure, le bien actuel prenant du même coup une valeur marchande. Cette dimension marchande sera mise en évidence plutôt par les jeunes couples ou les familles en ascension sociale. Elle émergera à plusieurs reprises dans les échanges entre la SEM et les copropriétaires, à propos d'une clause contractuelle qui impose à ces derniers de respecter un délai de vingt ans avant de pouvoir revendre leur bien en toute liberté. Cette patrimonialisation de la valeur d'usage est censée conduire chacun à s'inscrire dans la durée: « On est là pour longtemps »⁸. De fait, cette clause attache encore plus fortement le bien à la personne en créant un foyer mêlant indissociablement au quartier les membres de la famille et les murs du logement. Cette clause des vingt ans tend donc à favoriser la projection sur un temps long des différents copropriétaires, y compris ceux privilégiant la valeur marchande de leur bien, mais elle contribue aussi pour la plupart, à repousser à une échéance lointaine, l'assurance que procure un droit plein à la propriété, ce délai de vingt ans correspondant aussi en règle générale à la durée du remboursement de leur emprunt⁹. D'un côté, cette règle fige donc les copropriétaires au parcours biographique ascendant, mais de l'autre, elle hypothèque l'avenir des plus fragiles, pris entre le droit de préemption de la SEM et les échéances des banques. Cet ancrage de la propriété a cependant permis d'une part, de nouer une perspective d'attachement durable qui s'inscrit dans des relations de responsabilité et de confiance vis-à-vis du bien patrimonial. D'autre part, le quotidien de la copropriété et sa gestion coopérative ont fait fructifier ce patrimoine au-delà du seul bien commun pour revendiquer sa portée publique et discuter le caractère instrumental de la gouvernance participative locale.

8. Un copropriétaire faisant référence à la « clause des vingt ans », imposant des conditions très strictes pendant cette période concernant une revente éventuelle de l'appartement.

9. La durée de ces prêts peut néanmoins atteindre trente ans pour certains copropriétaires.

3. Gouvernance instrumentale et efficience participative

L'objectif d'un dispositif comme celui du Conseil de Quartier par exemple, est de permettre la formation d'une opinion éclairée qui soit potentiellement l'apanage de tout un chacun à partir du moment où il entre dans le dispositif (Sintomer, 2007 : 140). C'est notamment ce qui fonde les dispositifs délibératifs reposant sur le tirage au sort. Cependant, l'enjeu instrumental de la gouvernance participative paraît aujourd'hui essentiel, dans la mesure où d'une part, ces dispositifs focalisent l'attention sur certains objets, certaines formes délibératives, certains acteurs, enjeux, etc. et d'autre part, ces dispositifs coordonnent et légitiment les acteurs qu'ils convoquent. De plus, ces dispositifs participatifs doivent surmonter une contradiction entre la nécessité pour toute politique publique de reposer sur une autorité qui est tenue pour responsable des décisions prises et s'engage à les faire respecter (Lagroye, 1991 : 440), et de l'autre, l'ambition affichée de ces dispositifs participatifs de mettre en œuvre des techniques démocratiques qui représentent des alternatives aux mécanismes représentatifs actuellement fragilisés. De fait, alors que les dispositifs participatifs visent à confirmer et à mettre en valeur la cohérence symbolique d'un ordre démocratique à la fois représentatif et participatif, cette controverse s'invite régulièrement lors des Réunions Publiques ou des Conseils de Quartier Restreints auxquels nous avons assisté. Lors d'un événement rassemblant les Conseillers de Quartier de l'arrondissement, un Conseiller intervient en ce sens: « Il y a un problème de territoire entre démocratie participative et représentative. Nous sommes dirigés par les élus et non pas animés. Ils ont le Conseil Municipal pour s'exprimer »¹⁰. Le concept de gouvernance tente de dépasser cette contradiction en multipliant les principes de justice et en se référant « à un système de normes hétérogènes, mêlant du droit, des éléments d'arbitrage, des conventions, des coutumes qui forment un ensemble complexe et proliférant » (Rosanvallon, 2006 : 264), ce qui conduit à un fractionnement des politiques publiques en actions technicisées, caractéristiques des politiques de

10. Membre d'un Conseil de Quartier, Rencontres de la Démocratie Locale de l'arrondissement, 14/03/09, note de terrain.

contractualisation. En témoigne la remarque d'un Conseiller de Quartier, lors d'un événement réunissant tous ceux de la capitale : « Il y a une parcellisation des autorités et des domaines dont ils s'occupent. Chacun se renvoie la balle (mairie principale, mairie de quartier, etc.) »¹¹.

Ce mode de gouvernance instrumentale s'appuie en effet sur une rhétorique omniprésente (citoyen, participation, démocratie, etc.), mais intervient sur le mode de la nécessité gestionnaire, déclinée en techniques et outils spécifiques aux différents publics, territoires et projets (Lascoumes et Le Galès, 2004) : Conseil de Quartier, Conseil local de la jeunesse, Comité d'initiative et de Consultation d'Arrondissement, Printemps de la Démocratie Locale, Rencontres de la démocratie locale, Rencontres de la Vie Associative et Citoyenne, etc. Cette instrumentalisation ne se traduit pas seulement en termes de dispositifs, elle imprègne l'ensemble des acteurs d'une démocratie locale qui s'est mise en place ponctuellement, avant même l'élection de la nouvelle municipalité de gauche en mars 2001. Aujourd'hui, les formes de la démocratie locale parisienne ont largement évolué. Pour les acteurs municipaux, alors que la première mandature de l'équipe en place « a fixé le cadre de la participation, la nouvelle mandature a un impératif d'efficacité »¹². Plus largement, les effets axiologiques de la participation, objectivés en termes d'efficacité participative rejaillissent sur l'action de l'ensemble de l'institution municipale puisqu'ils incarnent à la fois le but, l'objet et la condition de cette institution publique. Directement inspiré du courant de recherche de l'économie du bien-être, ce principe d'efficacité censé guider l'action municipale fonde la théorie de l'allocation optimale des ressources. Le caractère optimal économique est ainsi défini comme étant la « maximisation du bien-être pour les individus composant l'activité sous contraintes des ressources existantes » (Moatti, 1992 : 127). L'adjectif parisien en charge de la Démocratie locale confirme publiquement cette orientation destinée notamment à accélérer la politique de contractualisation entre les Conseils de Quartier, les mairies

11. Conseiller de Quartier, Atelier 4, Printemps de la Démocratie Locale (Hôtel de Ville de Paris), 04/04/09, note de terrain.

12. Chef de la Mission de Démocratie Locale de la Ville de Paris, *Rencontres de la Démocratie Locale de l'arrondissement 14/03/09*, p. 18. Disponible sur Internet : <http://www.mairie18.paris.fr/mairie18/jsp/site/Portal.jsp?document_id=15320&portlet_id=356> (consulté le 27/11/12).

d'arrondissement et la mairie centrale, congruente à la mise en place dans la plupart des pays occidentaux, de la « planification stratégique » puis du « *New public management* » : « Je n'ai pas à imposer, mais j'ai à (excusez-moi cet anglicisme) "*benchmark*", mettre en concurrence les mairies d'arrondissement (...) C'est bien que des personnes viennent d'autres arrondissements »¹³ pour diffuser des pratiques participatives alternatives. « Il faut faire des citoyens, des outils de la politique de participation »¹⁴. Cependant la finalité évaluative qui est ici engagée établit « une sorte d'équivalence entre le tout (une valeur collective de nature politique) et les parties qui le constituent (le moindre des éléments de réglementation qui composent les dispositions légales actualisant cette valeur tel qu'il est saisi dans la quantification) » (Ogien, 2007 : 154). La fétichisation de la mesure de la démocratie participative au détriment de l'attention portée à ses contenus joue en effet un rôle essentiel dans le travail de reconnaissance global de la collectivité dont l'élection au suffrage universel ne suffit plus à assurer la légitimité des actes.

4. Domination furtive et affaiblissement de la critique

Le caractère instrumental de la gouvernance participative que nous venons de décrire constitue le cadre auquel se sont

13. Adjoint au Maire de Paris en charge de la Démocratie Locale et de la Vie Associative, Rencontres de la Démocratie Locale de l'arrondissement, 14/03/09.

14. Adjoint au Maire de Paris en charge de la Démocratie Locale et de la Vie Associative, Atelier 4, Printemps de la Démocratie Locale (Hôtel de Ville de Paris), 04/04/09, note de terrain. Ce passage de l'intervention de l'adjoint a été restitué de la manière suivante dans les actes qui ont rendu compte de l'événement : « La démocratie locale est une action très large qui doit fonctionner en réseaux. Mon rôle est des plus sympathiques : je n'ai rien à imposer aux mairies d'arrondissement, je dois les aider à améliorer leurs pratiques en se "*benchmarkant*" - en comparant leur savoir-faire -, par une émulation entre elles. Quelqu'un a fait allusion au 10e : les bonnes pratiques de chaque arrondissement doivent se diffuser au maximum » (pp. 12-13. Disponible sur Internet : <http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&source=web&cd=1&ved=0CDEQFJAA&url=http%3A%2F%2Fwww.mairie18.paris.fr%2Fmairie18%2Fdocument%3Fid%3D15320%26id_atribute%3D127&ei=hsy0UK_wOo23hAFsmoGACw&usq=AFQjCNGoXt5Rclg2Hw08jEnXej53k4DA> (consulté le 27/11/12).

confrontés les copropriétaires qui sont devenus Conseillers de Quartier. Bien éloigné d'une gestion coopérative, ce mode de gouvernance produit une « domination furtive »¹⁵ dont un des effets essentiels est de défaire les velléités critiques. Comment par exemple, montrer en quoi la justification publique d'une action menée par la collectivité ne préjuge pas nécessairement de sa légitimité ? Le premier volet de cette domination furtive relève d'une « domination simple » (Boltanski, 2009 : 175 et suiv.) qui confirme explicitement un rapport de subordination entre gouvernants et gouvernés. Ce premier volet affaiblit la critique par imposition, euphémisation ou dépréciation (voir encadré). Un deuxième volet de cette domination furtive relève d'une domination complexe qui intègre la critique dans le processus de gouvernance. Contrairement au premier volet qui confirme un rapport de subordination, ce deuxième volet dispose d'une grande diversité de modes d'action pour défaire la critique, que ce soit par injonction capacitaire, consentement, redondance, changement, entropie, respect ou incarnation de la règle (voir encadré).

Cette domination furtive esquivé ainsi la critique en usant de divers moyens qui ont pour effet d'éviter le conflit, sans pour autant rendre nécessaire le consensus. Il s'agit plus subtilement de bloquer le rapport à l'action en limitant le dissensus, soit à une délibération, consultative ou non, mais déliée de la mise en œuvre effective ; soit à une controverse portant sur la nature du dispositif participatif lui-même, ses règles, ses hommes et ses injustices. Ce rapport à l'action, potentiellement porteur de mobilisation, est sans cesse déplacé dans un après ou un ailleurs, ce dont témoigne par exemple la difficulté pour les participants à ces dispositifs d'obtenir l'appui financier, technique ou juridique des institutions locales afin de se constituer leur propre expertise, toujours laissée à la discrétion de la collectivité. Face à l'affaiblissement de la critique provoqué par cette domination furtive, c'est essentiellement le « faire » qui peut discuter la légitimité des dispositifs participatifs institutionnels. Alors que la gouvernance instrumentale participative maintient les participants dans la fragmentation, celle d'un « habitant » abstraitisé en « citoyen » sachant et libre, le « faire » coopératif introduit des raisons prati-

15. Cette expression est utilisée dans un sens différent que celui qui lui donne P. Chamoiseau (1997), qui caractérise ainsi les influences insaisissables parce que diffuses parmi les réseaux (notamment le cyberspace) du nivellement culturel opéré par les grandes puissances.

ques qui participent à l'émancipation des Copropriétaires-Conseillers vis-à-vis de l'injonction régulatrice. Ce « faire » déplace les enjeux que l'institution locale s'applique à catégoriser en termes de « citoyenneté », « proximité », « concertation », etc., vers leurs conséquences en termes de capacité de décision et d'action.

Au même titre que le « gendarme couché » décrit par B. Latour (2000 : 45), l'investissement patrimonial et coopératif dans cet objet urbain qu'est la copropriété a finalement permis un travail d'interprétation et de construction sociale d'un bien commun partageable. Ce dernier est devenu concurrent de celui réalisé par la collectivité locale à l'origine du projet (mixité sociale, éradication de l'insalubrité, etc.). Lorsque le collectif coopératif s'est construit sur ce bien commun à défendre publiquement, c'est le bâtiment qui est devenu l'objet des épreuves mises en place par les copropriétaires, en leur sein au travers de la gestion coopérative et vis-à-vis de l'environnement pour demander la bonne réalisation de ce bâtiment ou la piétonisation des rues mitoyennes, par le biais d'actions en justice, de pétitions, d'affiches, etc. Les anticipations implicites de la SEM et de l'entreprise pensant gouverner une population fragile d'anciens locataires d'HLM, ont été invalidées par le mode de sélection des accédants, mais aussi parce que les copropriétaires se sont mobilisés en invoquant la règle publique (opération de rénovation urbaine, marché public de travaux, lois, décrets, normes, concertation publique, etc.). Plusieurs éléments relient en effet ce dispositif à la sphère publique. D'une part, cette construction est localisée au sein d'un quartier bénéficiant d'un dispositif CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale), mitoyen d'une Zone Urbaine Sensible (ZUS). D'autre part, le choix de la forme copropriété est né de la volonté des pouvoirs publics, souhaitant lutter contre la paupérisation, de construire pour des populations solvables, dans une optique de mixité sociale. Enfin, le vendeur est une Société d'Économie Mixte présidée par un élu et les fonds alloués à la construction sont majoritairement publics. La référence à cet objet urbain comme problème public devient alors un appui important « pour établir ou interroger la légitimité des pouvoirs, c'est-à-dire la marge d'initiative conférée à certaines instances pour agir. Les biens en soi constituent en quelque sorte le ressort moral du travail politique » (Dodier, 2005 : 25). Si « mon » jardin relève d'une opération d'intérêt public, il possède en effet une dimension à la fois individuelle (patrimoniale), collective (copro-

priété coopérative) et publique (accession sociale aidée). Ce triple statut donne donc au copropriétaire une légitimité singulière pour accéder à la décision.

Contrairement aux approches classiques qui expliquent le désengagement des citoyens par l'institutionnalisation des dispositifs et de son « effet réhibitoire du point de vue du "désir de politique" » (Rudolf, 2003 : 136), nous avons essayé de montrer qu'un dispositif public comme une accession sociale à la copropriété pouvait contenir un potentiel critique et agir efficacement contre la gouvernance instrumentale, pour peu que cette accession se donne une dimension coopérative. Trois mouvements de concernement ont en effet opéré un glissement de la coopération à la mobilisation, puis développé l'engagement des copropriétaires vers d'autres instances comme le Conseil de Quartier, et enfin étendu une gestion coopérative des civilités à un « prendre place » dans l'espace public. Ces mouvements ont été rendus possibles, d'une part grâce à la gestion coopérative du bien commun que représente l'accession sociale à la propriété et d'autre part, en raison du fait que ce bien commun relève justement de politiques publiques. Cela a en effet facilité la mobilisation des uns et des autres pour une cause légitime, malgré la pluralité des motifs ou des intentions poursuivies par chacun.

Mettre en exergue ce cas singulier aux côtés des dispositifs de *Community organizing* et d'*advocacy planning* à l'œuvre outre-Atlantique¹⁶, nous permet donc d'une part, de prendre au sérieux la vulnérabilité des collectifs critiques face à la domination furtive exercée par les institutions. D'autre part, cette irruption coopérative au sein d'un dispositif public fait de la mise en place « d'instruments critiques » reconnus comme légitimes, un des enjeux essentiels de la pratique démocratique. Par l'enrôlement, le déplacement d'acteurs et de ressources nouvelles, ces dispositifs publics engageraient alors un véritable travail de « traduction » (Callon, 1986) susceptible de transformer ces

16. Inventé par Saul Alinsky, le *community organizing* consiste à repérer, motiver, et éventuellement former, des personnes susceptibles de s'engager – ou déjà engagées – dans une action collective pour le bien collectif du quartier. Entourés par des professionnels (*community organizers*), ces méthodes permettent de les mobiliser autour de problématiques telles que les charges locatives, les salaires, la sécurité, l'accès à l'emploi ou aux équipements culturels de la ville. En parallèle, l'*advocacy planning* s'appuie sur l'expertise d'usage des habitants pour intégrer les préoccupations des citoyens dans les pratiques planificatrices des urbanistes.

situations « complexes » inaccessibles à l'entendement commun, instables et de niveau restreint et donc réservées aux experts et aux élus, en situations collectives « compliquées », mais appréhendables et plus stables, impliquant les êtres à plus large échelle (Latour, 2008 : 62).

DOMINATION FURTIVE :

Les différents moyens d'affaiblissement de la critique au sein des dispositifs participatifs institutionnels

La domination simple confirme explicitement un rapport de subordination entre gouvernants et gouvernés par :

IMPOSITION : Les acteurs qui sont chargés de réguler les processus participatifs utilisent bien évidemment le moins possible ce procédé. Ils y sont néanmoins contraints lorsque les contradictions inhérentes au couplage des dispositifs participatif et représentatif entraînent des confusions quant aux limites attachées aux rôles participatifs institués : « Indépendamment de vous demander votre avis, les élus font leur boulot »¹⁷. « Je veux valoriser tout le monde, c'est pour ça que je parle du Conseil de Quartier, mais c'est vrai que l'élu a joué un grand rôle. [...] La réunion publique, c'est là où les gens du quartier vous voient, c'est important [...] Il y a des gens qui croient que les conseillers de quartier sont élus, ce qui n'est pas le cas. On s'est dit qu'on allait remettre les pendules à l'heure »¹⁸.

EUPHÉMISATION : Ce procédé tente de diluer le moment participatif comme dispositif spécifique participant potentiellement à la décision, dans un tout démocratique qui semble dépourvu de réflexivité : « La démocratie participative, on en fait un peu comme de la prose »¹⁹.

DÉPRÉCIATION : Il s'agit ici pour les acteurs en charge de la régulation des processus participatifs, de relativiser la « portée » (Chateauraynaud, 2010) de ce qui pourrait être issu du dispositif participatif : « On ne va pas graver dans le marbre. On fait de la concertation »²⁰.

17. Adjoint au Maire, Réunion Publique, 11/02/09.

18. Président du Conseil de Quartier et adjoint au maire de l'arrondissement, chargé de la citoyenneté et de l'accompagnement scolaire, Conseil de Quartier Restreint, 10/02/09.

19. Conseillère municipale de l'arrondissement, déléguée à la vitalité démocratique, Rencontres de la Démocratie Locale de l'arrondissement, 14/03/09, note de terrain.

20. Conseillère municipale de l'arrondissement, déléguée à la vitalité démocratique, Conseil de Quartier Restreint, 10/02/09.

La domination complexe intègre la critique dans le processus de gouvernance par :

Injonction capacitaire: Les responsables des dispositifs participatifs mis en place exigent des acteurs toujours plus compétents. Ce qui est demandé au Conseiller, c'est d'avoir « une vision pour le quartier »²¹. Alors que le Conseil de Quartier pourrait justement contraindre à faire naître pour chacun une ou des « visions » partagées du quartier, cette exigence préalable latente, élude la dimension sociale et situationnelle des positions, ainsi que le décalage entre un prérequis tacite élevé et le caractère simplement consultatif de l'instance dans laquelle l'habitant Conseiller est admis.

CONSENTEMENT: Cette injonction capacitaire est rendue possible parce que l'action publique repose le plus souvent sur le consentement des citoyens, en faisant appel à leur sens civique (Chateauraynaud, Trabal, 2005: 118), ou en misant sur un « consentement négatif » (Rosanvallon, 2006: 188) qui procède de la difficulté à formuler une critique envers ceux qui ont pris une décision en raison d'incompétence délibérative face à une démocratie participative, « lieu d'exercice du pouvoir par le charisme de la parole »²².

REDONDANCE: Le fonctionnement des Conseils de Quartier auxquels nous avons assisté montre que le peu de latitude décisionnelle et le cadre rhétorique utilisé provoquent une récurrence au moins formelle des questions abordées, voire même le plus souvent sur le fond de celles-ci, cantonnées à l'animation du territoire. Plus profondément, il y a le constat que l'existence du dispositif participatif est contingente, puisque la démocratie représentative peut continuer à fonctionner normalement, même en cas de défaillance des instances participatives. Ce double contexte favorise l'instrumentalisation des Conseils de Quartier et l'exit des Conseillers (Hirschman, 1995): « J'ai participé à la dernière mandature. Nous avons fait tout un travail et aujourd'hui j'ai l'impression qu'on recommence. Il n'y a pas de mémoire du travail fait pour aller plus loin »²³

CHANGEMENT: Les difficultés à donner une « portée » conséquente (Chateauraynaud, 2010) aux dénonciations de la « réalité » (Boltanski, 2008) produites par les dispositifs de démocratie participative tiennent notamment au fait que l'efficacité de ces dispositifs est mesurée à partir de critères élaborés par des chercheurs en sciences sociales et des experts qui ont aussi coproduit les solutions

21. Président du Conseil de Quartier et adjoint au maire de l'arrondissement, chargé de la citoyenneté et de l'accompagnement scolaire, Conseil de Quartier Restreint, 05/01/09.

22. Conseiller de Quartier, Atelier 4, Printemps de la Démocratie Locale (Hôtel de Ville de Paris), 04/04/09, note de terrain.

23. *Idem*.

adoptées, le plus souvent en reprenant les « bonnes pratiques » françaises et étrangères, ainsi que les critiques portées à l'encontre des dispositifs précédents²⁴. Les dispositifs participatifs sont donc multiples et toujours « expérimentaux ». Leur évolution repose sur la critique permanente des états antérieurs, mais relève de décisions dont le caractère est discrétionnaire. D'où l'amertume de certains quant à ce type d'épreuve: « Je suis contre cet aménagement tant qu'on n'a pas réglé le problème de la circulation. Je suis contre parce qu'à chaque fois qu'on accepte, c'est un piège, parce que l'on ne peut plus rien dire une fois que l'aménagement a été "offert" par la mairie »²⁵.

ENTROPIE: Cette gouvernance instrumentale défocalise le sens et la responsabilité politique des décisions. Reposant en effet le plus souvent sur une conception agrégative et spontanéiste des opinions, les dispositifs participatifs sont chargés d'imputer à chaque citoyen de manière formelle et symbolique la réalité produite et les choix opérés par la collectivité locale: « Si on ne sait pas qui a pris la décision [car pris en démocratie participative], on ne peut plus voter pour une alternative »²⁶.

RESPECT DE LA RÉGLE: La critique tente le plus souvent de rendre partageables des expériences « existentielles » (Boltanski, 2008: 17) en montrant l'écart entre le « monde » vécu et la « réalité » construite par les dispositifs participatifs et à laquelle ils sont censés répondre. La mise en évidence de ces expériences « existentielles » est supposée produire une alternative à cette « réalité » institutionnalisée, mais doit respecter les cadres formels installés par ces mêmes dispositifs: « Ce serait bien qu'un jour tu trouves un truc de positif. Tu verras E. ça fait du bien »²⁷. Cette critique a une efficacité restreinte-

24. À titre d'exemple, l'Observatoire Parisien de la Démocratie Locale est composé de:

- « 12 personnalités qualifiées (chercheurs, associatifs, institutionnels) choisies en fonction de leurs compétences et de leurs expériences dans le domaine de la démocratie locale », dont deux Professeurs de science politique, un Maître de conférences en science politique, une doctorante en science politique, un chercheur en sociologie politique, un chercheur contractuel en sociologie, une historienne et une chargée de recherche au Cevipof.

- « 12 représentants des instances parisiennes de démocratie locale respectant la parité hommes-femmes ».

25. Habitant du quartier, chauffeur et commerçant, Réunion Publique, 11/02/09.

26. Conseiller de Quartier, Rencontres de la Démocratie Locale de l'arrondissement, 14/03/09, note de terrain.

27. Président du Conseil de Quartier et adjoint au maire de l'arrondissement, chargé de la citoyenneté et de l'accompagnement scolaire, s'adressant à une Conseillère de Quartier, Conseil de Quartier Restreint, 10/02/09.

parce que d'une part, en faisant appel à la « réalité » (respect des procédures, des chartes, des règlements, etc.), la critique valide les agencements mis en place par l'institution : « On n'applique même pas les textes existants, puisque les Conseils de Quartiers devaient être consultés sur le budget et ne le sont pas »²⁸. D'autre part, les acteurs institutionnels sont les premiers à adopter une relation stratégique avec ces dispositifs : « Les Conseils de Quartier sont consultés en aval et pas en amont. (...) Les vœux adoptés par le Conseil de Quartier ont été réécrits sans voix au chapitre avant d'être présentés au Conseil Municipal, où ils ont été adoptés, mais n'ont pas été révisés. Depuis décembre 2007, nous n'avons pas eu de réunion publique. Cela a été demandé à l'ordre du jour, mais cela n'a jamais été traité. Le bureau du Conseil de Quartier invite des personnes extérieures qui se présentent et qui se substituent de plus en plus au Conseil de Quartier »²⁹.

INCARNATION de la règle : Si les élus disposent de la règle et se réservent le droit de la réinterpréter, c'est parce qu'ils ont le sentiment de l'incarner. Lors d'un Conseil de Quartier Restreint, un Conseiller de Quartier propose un thème de réunion publique : « L'insalubrité ». C'est alors que l'adjoint au Maire - Président du Conseil de Quartier reprend cette proposition rendant compte du « monde » éprouvé par le Conseiller faisant plutôt référence à la saleté de l'espace public, pour l'inscrire dans une « réalité » institutionnelle chargée de décrire ce qui est par un nouvel intitulé : « État d'avancement de la rénovation »³⁰. Les élus s'estiment légitimes pour incarner la règle parce qu'ils ont le sentiment que la complexité des problèmes est telle que « la règle est toujours insuffisante pour guider l'action » (Boltanski, 2008 : 19) et donc que le sens public consubstantiel à leur mandat leur donne un pouvoir de redéfinition « située » (Conein et Jacopin, 1994 : 488) de la règle. Cet argument d'une complexité dont seuls les élus détiendraient les clés revient régulièrement dans les propos de ces derniers lorsque des propositions alternatives émergent. Présenter le « vrai » comme étant inaccessible à l'entendement commun sans l'intervention d'interprètes autorisés, médiateurs ou gardiens de la bonne interprétation, sacralise alors les règles et leurs interprètes autorisés (Lagroye, 1991 : 399-400).

.....
28. Conseiller de Quartier, Rencontres de la Démocratie Locale de l'arrondissement, 14/03/09, note de terrain.

29. *Idem*.

30. Président du Conseil de Quartier et adjoint au Maire de l'arrondissement, chargé de la citoyenneté et de l'accompagnement scolaire, Conseil de Quartier Restreint, 05/01/09.

BIBLIOGRAPHIE

- BACQUE, M.-H., FIJALKOW, Y. (2006), « En attendant la gentrification : discours et politiques à la Goutte d'Or (1982-2000) », *Sociétés contemporaines*, n° 63, pp. 63-83.
- BIDOU-ZACHARIASEN, C., POLTORAK, J.-E. (2008), « Le "travail" de gentrification : les transformations sociologiques d'un quartier parisien populaire », *Espaces et sociétés*, n° 132, pp. 107-124.
- BLONDIAUX, L., SINTOMER, Y. (2002), « L'impératif délibératif », *Politix*, vol. 15, n° 57, pp. 17-35.
- BLONDIAUX, L. (2008), « Démocratie délibérative vs. démocratie agnostique ? Le statut du conflit dans les théories et les pratiques de participation contemporaines », *Raisons politiques*, 2008/02, n° 30, pp. 131-147.
- BOISSONADE, J. (2012), « Face aux limites et aux ambiguïtés de la participation participative : Vers des dispositifs publics coopératifs à visée émancipatrice ? », Journée d'études du Congrès du Gts « Participation du public, démocratie participative : État des savoirs et chantiers de recherche », EHESS, 21 octobre 2011. Disponible sur Internet : <http://www.participation-et-democratie.fr/sites/default/files/atelier_2-1_jerome_boissonade.pdf> (consulté le 26 avril 2012)
- BOLTANSKI, L., THEVENOT, L. (1991), *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- BOLTANSKI, L. (2008), « Institutions et critique sociale. Une approche pragmatique de la domination », *Tracés*, hors-série n° 8, pp. 17-43.
- BOLTANSKI, L. (2009), *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard.
- BRUNET, P. (2008), « De l'usage raisonné de la notion de "concernement" : mobilisations locales à propos de l'industrie nucléaire », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 16, n° 4, octobre-décembre, pp. 317-325.
- CALLON, M. (1986), « Éléments pour une sociologie de la traduction ; la domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'année sociologique*, n° 36, pp. 169-208.
- CALLON, M., RABEHARISOA, V. (1999), « La leçon d'humanité de Gino », *Réseaux*, vol. 17, n° 95, pp. 197-233.
- CALLON, M., LASCOURMES, P., BARTHE, Y. (2001), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Le Seuil.
- CASTORIADIS, C. (1999), *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil.
- CEFAÏ, D. (1996), « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », *Réseaux*, vol. 14, n° 75, pp. 43-66.

- CHAMOISEAU, P. (1997), *Écrire en pays dominé*, Paris, Gallimard.
- CHATEAURAYNAUD, F., TRABAL, C. (2005), « Conducteurs ordinaires, et extraordinaires, aux prises avec les dispositifs publics. Sociologie des expériences routières et de leurs mises en formes argumentatives, Rapport final », Paris, Association DOXA.
- CHATEAURAYNAUD, F. (2007), « La contrainte argumentative. Les formes de l'argumentation entre cadres délibératifs et puissances d'expression politiques », *Revue européenne des sciences sociales*, tome XLV, n° 136, pp. 129-148.
- CHATEAURAYNAUD, F., FOURNIAU, J.-M. (2011), « La portée des dispositifs participatifs face au retour du conflit, doc. de travail GSPR », [En ligne], publié le 8 novembre. Disponibles sur Internet: <http://concertation.hypotheses.org/425#footnote_15_425> (Consulté le 21 décembre 2012).
- CHATEAURAYNAUD, F. (2011), *Argumenter dans un champ de forces. Essai de balistique sociologique*, Paris, Petra.
- CONEIN, B., JACOPIN, E. (1994), « Action située et cognition », *Revue Française de Sociologie*, vol. 36, n° 4, pp. 475-500.
- CREZE, F., LIU, M. (2006), *La recherche-action et les transformations sociales*, Paris, L'Harmattan.
- Dewey, J. (2010), *Le public et ses problèmes*, Paris, Gallimard.
- DODIER, N. (2005), « L'espace et le mouvement du sens critique », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2005/1, pp. 7-31.
- GRIGNON, C. (2008), « Prédiction et rétrodiction », *Revue européenne des sciences sociales*, vol. XLVI-142, pp. 75-90.
- HATCHUEL, A., WEIL, B. (1992), *Expert et le système*, Paris, Economica.
- HEREROS, G. (2008), *Au-delà de la sociologie des organisations*, Toulouse, Érès.
- HIRSCHMAN, O. (1995), *Défection et prise de parole. Théorie et applications*, Paris, Fayard.
- JOSEPH, I. (1995), *Prendre place: espaces publics et culture dramatique*, Colloque de Cerisy, Paris, Recherches Plan Urbain.
- KATZ, J. (2010), « Du comment au pourquoi. Description lumineuse et inférence causale en ethnographie », in CEFAI, D. (dir.), *L'engagement ethnographique*, Paris, Éditions de L'ÉHÉSS, pp. 43-105.
- LACROIX, F. (2008), *Le concernement des habitants dans les dispositifs de participation du public a des échelles territoriales atypiques, mémoire pour l'obtention du master « Urbanisme et territoires »*, IUP, Université Paris 12.
- LAGROYE, J. (1991), *Sociologie politique*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques/Dalloz.
- LAMOUREUX, S. (2008), « Du pratique au théorique: La sociologie phénoménologique d'Alfred Schütz et la question de la coupure épistémologique », *Bulletin d'analyse phénoménologique*, IV 3, 2
- (Actes 1), p. 169-188. Disponible sur Internet: <<http://popups.ulg.ac.be/bap.htm>> (consulté le 10 avril 2012).
- LASCOURMES, P., LE GALES, F. (2004), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po.
- LATOUR, B. (1995), *Le métier de chercheur. Regard d'un Anthropologue*, Paris, INRA.
- LATOUR, B. (2000), « La fin des moyens », *Réseaux*, vol. 18, n° 100, pp. 39-58.
- MOATTI, J.-P. (1992), « Efficience, vous avez dit efficacité ? (Commentaire) », *Sciences sociales et santé*, vol. 10, n° 1, pp. 125-133.
- Ogien, A. (2007), « La gouvernance, ou le mépris du politique », *Cités*, n° 32, pp. 137-156.
- PINSON, G. (2002), *Projets et pouvoirs dans les villes européennes. Une comparaison de Marseille, Venise, Nantes et Turin*, Thèse de doctorat, Université de Rennes 1, FONTAINE, I., LE GALES, P. (dir.).
- ROSANVALLON, P. (2006), *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Seuil.
- RUDOLF, F. (2003), « La participation au piège de l'enrôlement », *Espaces et sociétés*, n° 112, pp. 133-153.
- SAVIDAN, P. (2008), « Démocratie participative et conflit », *Revue de Métaphysique et de Morale*, 2008/2, n° 58, pp. 177-189.
- SINTOMER, Y. (2007), *Le pouvoir au peuple. Jurys citoyens, tirage au sort et démocratie participative*, Paris, La Découverte.
- THEVENOT, L. (1986), « Les investissements de forme », *Cahiers du CEE*, n° 29, pp. 21-71.
- TROM, D. (1999), « De la réfutation de l'effet NIMBY considérée comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative », *Revue française de science politique*, n° 1, pp. 31-50.
- XIFARAS, M. (2004), *La propriété. Étude de philosophie du droit*, Paris, PUF.
- YOUNG, I.M. (2000), *Inclusion and Democracy*, Oxford, Oxford University Press.
- ZASK, J. (2000), *L'opinion publique et son double. J. Dewey, philosophe du public*, Paris, L'Harmattan.

des situations aussi diverses que l'échange, la négociation, le rapport de forces ou l'imposition ? Dans quelle mesure nous donne-t-elle des outils capables de réinterroger la notion de *compromis* ? La sociologie pragmatiste⁴, parfois appelée sociologie des épreuves, peut permettre de dépasser, nous semble-t-il, certaines limites propres à cette notion, grâce notamment au concept de « régime d'action », orienté *in fine*, non pas vers une suspension de l'action (le compromis), mais attaché d'abord à sa dynamique (l'engagement).

Pour que des enseignements éventuels puissent être tirés de ce parallèle entre certains aspects de l'approche transactionnelle et de la sociologie pragmatiste, nous nous attacherons d'abord à mettre en regard différents termes maniés par ces deux courants de recherche.

Nous interrogerons ensuite deux notions qui nous paraissent essentielles pour avancer dans cette comparaison, celles de *logiques d'action* et de *régimes d'action*.

Dans la dernière partie, le concept de régime d'action sera mis à l'épreuve des rassemblements de jeunes pour montrer dans quelle mesure il peut permettre de saisir ce qui participe à rendre spécifiques les relations qui traversent ces rassemblements. La qualification de ces relations en termes de transaction ou d'épreuve n'entraîne pas les mêmes conséquences descriptives et analytiques. L'approche par les régimes d'action permet en effet de catégoriser les types d'épreuve, d'engagement et les passages d'un type d'engagement à l'autre.

Nous verrons qu'envisager ainsi la nature des tensions qui traversent les rassemblements, c'est aussi prendre au sérieux leur dimension transformatrice.

1. Entre situation et transaction

Alors que la notion de transaction apparaît dès la fin des années 1970 (Rémy, Voyé et Servais, 1978), le « tournant pragmatiste » émerge presque quinze ans plus tard (Boltanski et Thévenot, 1991). Une mise en parallèle des différentes notions maniées par ces deux courants comporte certains risques, propres à toute entreprise de ce genre. Elle donne néanmoins quelques indices quant à leurs appuis théoriques respectifs.

Commenter ce tableau terme à terme dépasserait le cadre de cet article, néanmoins quelques constats peuvent d'ores et déjà être faits. Les sociologies transactionnelles et pragmatistes font preuve d'une même volonté : lier les échelles micro et macro. Les deux remettent en cause essentiellement le caractère surplombant des grands courants sociologiques, jugés inaptes à prendre en compte le rôle des instances, des normes et des discours « intermédiaires ». Paradoxe, cette même volonté a eu des effets inverses. Alors que la sociologie transactionnelle prenait ses distances avec le structuralisme en se rapprochant de la sociologie critique bourdieusienne, la sociologie pragmatiste a tout fait pour s'éloigner de cette dernière influence. Simmel représente la référence théorique majeure de l'approche transactionnelle, mais sur le fond

⁴ Ce courant porté par W. James et J. Dewey s'attache à prendre en compte « les façons dont les personnes s'engagent dans l'action, leurs justifications et le sens qu'elles donnent à leurs actes » (Boltanski et Chiapello, 1999 : 36).

Les apports de la sociologie pragmatique à la transaction sociale

Le concept de « régimes d'action » dans l'analyse du discours des « jeunes de banlieue »

JÉRÔME BOISSONADE¹

Résumé : Ce que peut dire la sociologie pragmatiste à la transaction sociale : de l'approche morale au concept de « régimes d'action ». Le conflit est l'enjeu central de la transaction sociale. Le terme de coopération conflictuelle qui caractérise son approche comporte selon nous certaines limites, liées notamment à la diversité des situations qu'il est censé traiter ou à la notion de compromis. Le concept de régime d'action emprunté à la sociologie pragmatiste, peut nous permettre nous semble-t-il de les dépasser. C'est ce que nous tentons de montrer ici de deux manières. Premièrement, par la mise en parallèle des différentes notions utilisées par les deux courants de recherche et plus particulièrement en confrontant les logiques d'action de la sociologie transactionnelle et les régimes d'action de la sociologie pragmatiste. Deuxièmement, par l'exploration de ce dernier concept à partir d'un terrain réputé pour sa conflictualité : les rassemblements de jeunes. Une manière aussi de comprendre la nature de leur potentiel critique.

Mots clés : transaction sociale, pragmatisme, conflit, jeunes, action.

« Lorsque tu es gentil, ils croient que c'est de la faiblesse². »

La transaction sociale se centre sur la régulation des conflits, notamment grâce à la notion de « coopération conflictuelle » (Blanc, Mormont, Rémy et Storrie, 1994 : 15)³. Cependant, cet oxymore peut-il nous permettre de travailler

¹ Maître de conférences à l'Université du Littoral (ULCO), Institut des Mers du Nord – IPRAUS.
² Jeune venant de sortir de six mois de prison pour en avoir poignardé un autre au cours d'une rixe.
³ L'économiste Christian Schmidt utilise au même moment le terme de « coordination conflictuelle » (Schmidt, 1993).

la sociologie critique représente un des seuls fils rouges qui permettent de tenir ensemble l'ensemble des références convoquées. Un des seuls points d'appui qui permettent de leur donner un sens commun et de les mettre dans une même perspective de transformation de la société, but revendiqué de la transaction sociale.

Transaction	Pragmatisme
Marché	Morale
Syncretisme	Pragmatisme
Pratiques	Situations
Positions	Êtres
Coopération conflictuelle	Épreuve
Transaction	Justification
Légitimité	Cités
Systèmes	Mondes
Référentiel commun	Principe d'équivalence
Conscience	Compétences
Logiques d'action	Régimes d'action
Modèle culturel	Grammaire
Mouvement social	Critique
Institutionnalisation	Catégorisation
Innovation	Déplacement
Contre-système	Nouvelle cité

Ce chemin inverse poursuivi par les deux courants sociologiques ne s'est pas limité à leur filiation théorique. Il s'est aussi traduit dans la démarche adoptée. Pendant que la mouvance transactionnelle se nourrissait des différents apports de la sociologie contemporaine dans une volonté syncrétique reconstruite, la sociologie pragmatiste s'appliquait à fonder une grammaire propre, une armature conceptuelle à même de réinterroger des situations et des processus déjà visités, par la sociologie critique notamment.

Enfin, les deux approches n'ont pas exactement le même objet. Pour la sociologie de la transaction, les individus sont confrontés à des effets « structuraux » (culturels) et « structurels » (sociaux) qui se nouent et se dénouent lors de pratiques concrètes qui mêlent conscience, intention et contradictions objectives. La nature du compromis pratique est donc révélatrice de l'état des choses. C'est cette praxis, révélant les positions inégalitaires des uns et des autres, qui conduit chacun à transiger, et donc à produire et renouveler des pratiques, susceptibles alors de transformer les positions initiales. La transaction de fait qui s'impose à tous (à moins d'une échappée dans la violence aveugle) produit à la fois du commun, de la coopération et du conflit. Un conflit plus ou moins vif selon l'éloignement des positions. « Le paradoxe de la transaction sociale provient de cette double polarité : concilier des valeurs non négociables et opposées en cherchant un compromis » (Gauthier, 2003 : 3). D'où la notion de « coopération conflictuelle », qui permet de considérer dans un même mouvement, les deux moments du pont et de la porte énoncés par Simmel (2007 : 45-59).

La sociologie pragmatiste, quant à elle, considère des individus fragiles, peu susceptibles *a priori* d'être à même d'imposer des valeurs. « L'acteur n'est pas un stratège, mais un être dépendant jouant de ses dépendances » (Goffman, 1973 : 74). Ici, ce sont moins les contextes structurels ou les velléités des acteurs qui sont déterminants, que les situations microsociologiques dans lesquelles ils sont plongés⁵. Des situations qui représentent de véritables épreuves que chacun va tenter de surmonter. Ce sont des épreuves parce que les cadres qui nous permettent de savoir où l'on met les pieds sont parfois ténus. Les positions des uns et des autres, mais aussi et surtout la manière différenciée dont ils se sont appropriés ces positions rendent les situations instables. « Le cœur du parcours pragmatiste [consiste à] creuser la chose dans sa diversité infinie pour parvenir à l'accord dans le jugement ; repousser à l'infini cet accord et n'accorder au sujet que cette force, qui n'est pas la sienne, de viser un monde en train de se faire et une connaissance qui émerge ». (Joseph, 2007 : 462). D'où une tentative incessante de clarification des références de chacun. C'est ce travail d'enquête qui nous aide à « prendre place ». Il s'agit alors de saisir les registres de justification en cours et de déterminer notre propre mode d'action, susceptible d'être pertinent moralement et en pratique, face aux contradictions entre les différents registres convoqués dans la situation. L'approche pragmatiste est centrée sur ces *régimes d'action*, car ce concept permet de lier la dimension interactionnelle d'un monde en train de se faire et la perspective morale d'engagements publics.

2. Quelles limites à la notion de compromis ?

Simmel montre comment le conflit est dans le même temps une forme de dissociation et d'association qui produit de la socialisation (Simmel, 1995). Les intérêts et les objectifs des uns et des autres s'affrontent dans un processus qui doit permettre aux parties qui s'opposent d'arriver à un compromis. À ce titre, « la négociation n'est que la traduction de l'expression du conflit (Schelling, 1970) et pas une médiation ou une solution d'élimination d'un mal absolu » (Jeanneaux, 2006 : 23). Avec le compromis, nous sommes bien dans la suspension du conflit et non dans sa résolution. Un « compromis pratique [...] n'empêche pas les désaccords sur les autres points et/ou sur les valeurs » (Gauthier, 2003 : 2). Cependant, selon que ce soit la cause de l'échange ou sa fin qui soit considérée comme étant déterminante, la sociologie transactionnelle valorise la dimension conflictuelle ou au contraire consensuelle de cet échange (Enclos, 1994 : 68). Deux difficultés liées à cette notion de compromis restent néanmoins à surmonter.

La première repose sur le fait qu'elle nécessite la présupposition d'un bien commun⁶ qui en fait n'existe pas (Boltanski et Thévenot, 1991 : 408). Les acteurs doivent donc maintenir le flou sur la nature de ce bien commun, qui de fait reste local. Mais dans ce cas, on peut imaginer qu'un accord établi à partir

⁵ Pour I. Joseph, la microsociologie « approfondit et surdétermine le jeu des structures, [...] elle élargit le souci du chercheur. [...] Dès lors qu'elle se donne cet objet qu'est un public, [elle] peut prétendre parasiter tous les champs et tous les domaines » (Joseph, 2003).

⁶ « La place du projet, la construction d'un à-venir sont l'enjeu qui motive la transaction » (Blanc, 2007).

d'un bien commun local peu ou pas discuté ne transforme qu'à la marge les normes culturelles et structurelles dominantes, ceci alors même que la transaction sociale fait du compromis un analyseur essentiel des transformations de la société.

La deuxième difficulté liée au terme de compromis vient du fait que cette notion clôt au moins provisoirement des transactions au « caractère instable, provisoire et re-négociable » (Ladret, 1977, dans Gibout, 2007). Un « compromis pratique [...] sans compromission », résultat d'un processus qui associe à la fois « de l'échange et de la négociation, du rapport de force et de l'imposition » (Gibout, 2007). La filiation théorique économique de la transaction sociale⁷ n'est certainement pas pour rien dans cette conception des relations sociales dans laquelle le compromis (le contrat) est le moyen permettant de prendre les intérêts de chacun « tous simultanément en compte [...] ce qui suppose que les contradictions ne sont jamais antagoniques » (Enclos, 1994 : 69).

Le pragmatisme a interrogé ces deux limites du compromis qui érige un bien commun local et doit faire face à la diversité des situations et des intérêts de chacun. Tout d'abord, avec la notion d'« investissement de forme » et ensuite en élaborant une typologie d'accords dans laquelle le compromis ne représente qu'une des résolutions possibles. Avec le concept d'*investissement de forme*, Laurent Thévenot rejoint le travail de Simmel sur la stabilité des formes sociales. Il s'intéresse au coût que représente « l'établissement [...] d'une relation stable pour une certaine durée » (Thevenot, 1986, dans Corcuff, 1995 : 89). Mettre en forme une relation et la stabiliser au moyen de procédures, de règles, et au moins d'une ébauche d'institutionnalisation, donne à cette relation un caractère d'objectivité qui rend possible la reconnaissance mutuelle d'un bien commun. Mais ce travail de mise en forme a un coût, en terme d'investissement en temps, en relations, en disponibilité et en travail de *traduction* (Callon, 1986 : 204). Comprendre ce qu'implique la nécessité d'un investissement de forme, c'est prendre au sérieux « l'insociable sociabilité » kantienne, avant même que cette association/dissociation se traduise ou non par un compromis et donc un bien commun local.

Un deuxième moyen utilisé par la sociologie pragmatiste est susceptible d'interroger la perspective transactionnelle instituant le compromis comme aboutissement du conflit. Il repose sur une typologie d'accords qui ne se limite pas au compromis. Ce dernier terme s'inscrit en effet aux côtés de deux autres figures de suspension de la séquence d'interaction : l'*arrangement* et la *relativisation*. Le compromis nécessite de composer avec l'autre autour d'un bien commun local pour suspendre le conflit, sans pour autant avoir recours à un bien commun partageable par tous. En revanche, l'*arrangement* est un accord contingent qui ne nécessite le recours ni à un bien commun ni à une justification. Enfin, la *relativisation* n'a qu'un but, fuir l'épreuve en déniait l'intérêt de celle-ci. L'*arrangement* et la *relativisation* s'inscrivent dans un « modèle de la circulation » (I. Joseph), alors que le compromis se rapproche du « modèle de la justification ». Ces trois figures d'interruption du conflit, soit par une action sur l'élaboration d'un bien commun local (*compromis*), soit par son évitement

⁷ Influence que l'on retrouve aussi dans la sociologie pragmatiste, mais tempérée par une dimension morale qui est devenue surdéterminante.

dans l'*arrangement* ou la fuite (*relativisation*), s'inscrivent aux côtés de deux autres figures, de relance celles-là, que sont la *categorisation* et le *déplacement*. La première reprend la notion d'investissement de forme qui consiste à mettre en forme la situation au travers d'actions insituantes mêlant justice, droit et légitimité. Le *déplacement* consiste au contraire à contourner une situation instituée en usant et abusant de positions, stratégies et réseaux non reconnus dans le cadre institutionnalisé pour imposer un rapport de forces favorable. C'est la combinaison de ces quatre figures (*compromis*, *arrangement*, *categorisation*, *déplacement*) qui permet à la sociologie pragmatiste de travailler les situations, non pas d'abord à travers leur cause (raisons du conflit) ou leur fin (consensus possible), mais aussi et surtout dans la construction de leur mouvement.

Les traitements respectifs de la question de l'avortement sont assez significatifs des différences d'approche entre les deux courants. Pour la transaction sociale, il s'agit avant tout de lever la culpabilité individuelle et collective qui pèse sur les épaules des femmes et des défenseurs de l'IVG par une tentative d'objectivation de cette culpabilisation et du mouvement social susceptible de la renverser. Les auteurs s'attachent donc à mettre en évidence l'existence de « mouvements collectifs, relativement peu contrôlés tant dans leur origine que dans leur orientation [...] [mais capables de constituer] un contre-système venant désorganiser la hiérarchie d'objectifs du système jusque-là dominant » (Rémy, Voyé et Servais, 1978 : 32-34).

Dans son travail sur l'avortement, Luc Boltanski (2004) prend au sérieux l'intimité de ce sentiment de culpabilité vis-à-vis de l'IVG. Selon lui, le dévoilement des objectifs du « système dominant » ne peut suffire à retourner ce processus de culpabilisation. La question fondamentale est la suivante : « Peut-on faire de l'avortement un bien ou au moins une action neutre par rapport à la distinction du bien et du mal ? » (Boltanski, 2005 : 90). Sa réponse est nette : l'avortement est un *moindre mal*. Il n'est pas justifiable comme un bien, mais ne peut laisser place qu'à des excuses pour circonstances atténuantes. Du coup, les institutions, qu'il s'agisse de l'État, de Dieu ou de la parenté, jouent un rôle essentiel parce qu'elles permettent de répartir les responsabilités. La mère se voit certes dépossédée « de l'autorité qui lui serait nécessaire pour exercer, en pleine lumière, son pouvoir de confirmation. Mais, d'un autre point de vue, on peut considérer aussi que, par ces dispositifs, la mère se trouve soulagée du fardeau d'avoir à mettre en œuvre, à titre propre, son pouvoir de sélection » (Boltanski, 2004 : 94).

On voit bien ici le changement de posture entre la sociologie transactionnelle et la sociologie pragmatiste. Pour la première, il s'agit de dévoiler pour mobiliser, en ne limitant pas ce dévoilement aux structures sociales⁸. Pour la seconde, il s'agit de comprendre pour agir, en donnant au sensible toute sa dimension politique.

⁸ D'où nombre d'oppositions mettant en vis-à-vis ce qui est voilé et ce qui ne l'est pas : conscient/inconscient (Rémy, Voyé et Servais, 1978 : 88), latent/manifeste (Blanc, Mormont, Rémy et Storrie, 1994 : 298), implicite/explicite (Rémy, 2004 : 84, 90)...

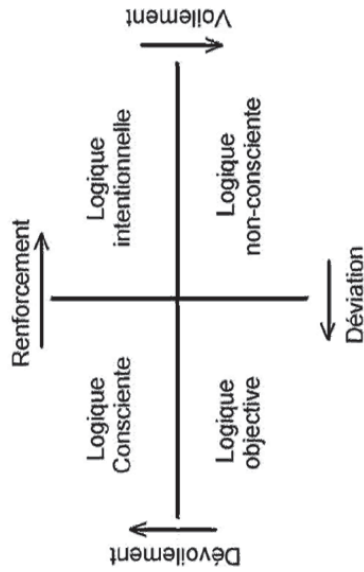
3. Entre logiques et régimes d'action

Le pragmatisme montre donc des êtres fragiles confrontés à des épreuves toujours susceptibles de les blesser. Certes, le plus souvent, les situations sont bien normées et prêtent peu à la confusion des registres. Cependant, agir c'est déjà mettre à l'épreuve la légitimité du cadre conventionnel ou qui a cette prétention. Dans d'autres situations, les écarts entre les différents registres utilisés par les uns et les autres pour justifier de leur action (ou ne pas le faire), produisent des cadres contradictoires qui sont autant de raisons de créer du conflit. Là encore, agir c'est éprouver à la fois un éventuel accord et les critiques susceptibles de le remettre en cause. En éprouvant l'accord et sa critique, l'épreuve devient donc le moment où se combinent exigences de justice et rapports de forces. L. Boltanski et L. Thévenot ont essentiellement étudié les situations lors desquelles les personnes doivent *monter en généralité* pour répondre à ces exigences de justice. Généraliser, c'est échafauder un horizon partageable et faire l'hypothèse que notre propre manière d'agir sera à même de s'articuler avec la situation, celles qui l'ont précédée et celles qui vont suivre, ainsi qu'avec les autres régimes d'action en cours.

Pourquoi s'intéresser aux régimes d'action plus qu'aux cités ? Les cités sont les principes de légitimité qui permettent de justifier une action. Celles-ci n'interviennent donc que dans un cadre moral dominant certes, celui de la justification, mais ne qualifiant qu'une partie des relations ayant cours dans les différentes situations que nous rencontrons, peu adapté en cas de conflit ouvert. Parfois nous aimons ou haïssons sans discernement (régimes d'*agapè* et de *violence*). À d'autres moments, nous nous ajustons à la situation sans qu'il soit besoin de s'en expliquer de quelque manière que ce soit (régime de *justesse*). Autant de situations qui ne relèvent pas des cités propres à la justification énoncées par les deux auteurs. D'une part, l'éventail des situations pris en compte par les régimes d'action est donc plus vaste que celui couvert par les cités, puisque ces dernières ne concernent que le régime de justice. D'autre part, la mise en évidence de ces régimes d'action nous permet de travailler les passages de l'un à l'autre, ce qui va s'avérer déterminant dans la compréhension des dynamiques des situations et du sens que l'on peut leur donner.

La sociologie de la transaction a aussi tenté de décrypter les processus par lesquels les pratiques transforment les situations. La démarche adoptée met l'accent sur le niveau de conscience que l'acteur a de lui-même et de la place de son action dans le monde qui l'entoure (*conscience/non-conscience*). Le deuxième élément à prendre en compte relève de la logique d'action qu'il poursuit (*logique intentionnelle*) ou des effets que celle-ci peut avoir, indépendamment de la conscience qu'il peut en avoir (*logique objective*). Selon que les dynamiques s'orientent vers tel ou tel pôle, les pratiques effectives seront novatrices ou ne feront que reproduire l'état existant.

Une des originalités de cette approche est que l'équation libérale d'un être idéal associant les bienfaits de la *conscience* et de la *logique intentionnelle* est perturbée à un extrême par un renforcement excessif de cette figure qui conduit à l'aveuglement autoritaire et à l'autre extrême, par une déviation excessive de cette figure, qui conduit pourtant à la (fausse) naïveté du candide mettant à nu l'état des choses.



Les logiques d'actions en transaction sociale

Schéma librement inspiré de Rémy, Voyé et Servais (1978 : 364-365)

S'il on compare cette démarche à celle adoptée par le courant pragmatiste, on constate que ce dernier met l'accent non pas sur l'état de conscience des acteurs, mais sur la forme de coordination qui les anime au cours de l'épreuve. Chaque régime d'action est déterminé à la fois par la forme de l'accord entre les personnes et le niveau de référence à un bien commun partageable, au-delà des acteurs en présence. Selon que les dynamiques basculent d'un régime à l'autre, de l'accord au désaccord, par catégorisation ou déplacement, les épreuves seront légitimes ou se résumeront à des rapports de force.

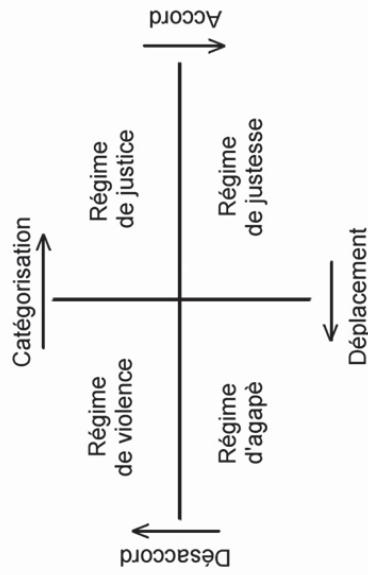


Schéma librement inspiré de Nachi (2006 : 82)

Cette approche ne fait pas reposer le sens de l'action sur l'acteur et sa conscience, mais sur la situation d'épreuve elle-même, avec une pluralité d'êtres susceptibles d'intervenir dans l'évolution de cette situation (des acteurs, des espaces, des objets, des dispositifs...). Du coup, les situations sont des nœuds lors desquels les enjeux prennent forme. Les acteurs en présence (et le

chercheur avec eux) articulent les échelles micro et macro à travers l'ensemble des êtres qui sont convoqués par la situation.

Dans quelle mesure, cette approche peut-elle nous aider à comprendre les situations de conflit quotidiennes qui traversent les rassemblements de jeunes, ou majeures comme les émeutes urbaines d'octobre-novembre 2005 ?

4. Mise à l'épreuve

Stigmatisation, trafics, rapports de force, violences récurrentes... Le quotidien des rassemblements de jeunes ne se résume pas à cette caricature⁹. Néanmoins, les tensions qui les traversent montrent l'enjeu qu'ils représentent. Ces tensions provoquent en effet une fragilisation des relations sociales et une instabilité des régimes d'action, mais elles aiguïsent aussi une capacité critique dont les émeutes urbaines, les textes de rap ou les discussions quotidiennes, laissent transparaître le travail réflexif.

Mohamed habitait dans le quartier. Parents séparés, il loge maintenant officiellement chez sa mère à X... mais squatte en fait plusieurs lieux : chez sa tante dans le quartier et chez une autre personne de la famille. « Il ne sait pas vraiment où il habite et la seule chose dont il me parle c'est d'un autre qui est à la rue. La justice c'est important pour eux, il faut réparer cette injustice » (éducateur de rue).

La justice est un élément central autour duquel s'articulent différentes prises de position et d'espaces. Par le verbe et par les corps, les rassemblements de jeunes s'inscrivent en effet dans des espaces non prévus pour les recevoir. Alors que les activités qui ponctuent notre vie quotidienne, bénéficient en général pour cela de lieux adéquats, allant du public au privé, ces mêmes activités se réalisent ici sans les filtres physiques permettant de réduire une transparence « tyrannique » (Sennett, 1995), exposant à tous « cuisines et dépendances ». Les rassemblements de jeunes doivent donc établir le statut de chaque situation par la forme de leurs relations. Du coup, alors que nous nous limitons en public le plus souvent à un régime de justice, en réservant si possible les autres régimes à la sphère privée, ici, les rassemblements de jeunes sont contraints d'exploiter en public l'ensemble des régimes d'action. Nous allons voir que plus que le compromis ou l'arrangement, c'est une dimension particulière des catégorisations et des déplacements qui donne la dynamique de ces rassemblements.

Dans les rassemblements, tout se prête depuis les objets quotidiens (casquettes et jeux vidéo, couteau, vélo, joint, baskets, etc.) en passant par ceux acquis illégalement (ordinateurs et téléphones portables, cartes itinéraires, etc.), jusqu'aux bénéfices que l'on en a tiré et qui sont souvent « dépensés » dans un premier élan, à fond perdu (Bataille, 1949). Ici, la situation n'est pas encadrée par des règles explicites comme au collège ou au sein d'une entreprise. L'ajustement prêt (don) / retour de prêt (retour de don) en devient un des substituts. Au-delà de cet échange quotidien, le compromis est l'autre tentative qui permet aux uns et aux autres de rendre compatibles arrangement et justification :

⁹ Cet article s'appuie sur un travail d'observation directe et participante de plusieurs années en banlieue parisienne.

Un policier trouve un couteau sur un des jeunes. Karim intervient et à force de négociation, le policier demande au jeune de jeter son couteau dans la bouche d'éponge pour « passer l'éponge ».

Ici, le compromis révèle deux choses. D'une part, pour que ces actions visant un compromis puissent se réaliser, elles doivent mettre en jeu au minimum quelques repères communs, afin d'assurer une certaine lisibilité des pratiques de publicisation (des jeunes et des policiers dans cet exemple), des espaces d'action (le rassemblement, les réseaux, etc.) et des instruments mis en œuvre (légaux ou non). En l'absence de cette lisibilité et d'investissements de forme partagés en référence à la règle et non au contenu, les relations deviennent problématiques.

D'autre part, la notion de compromis montre l'importance du public concerné. La scène du couteau est considérée comme un compromis par les partenaires, mais peut être jugée comme étant un arrangement inadmissible par un habitant qui voit la scène depuis sa fenêtre. Le jugement par les différents publics ne porte donc pas sur l'aspect moral d'actes évalués comme étant bons ou mauvais dans l'absolu. L'acte incriminé est d'abord justifié ou non, dans la situation :

« Ton frère, il a péti un câble. Il se jetait avec Sofiane. Tu sais pourquoi ? Ton frère lui avait fait il mime le geste du "grand sourire", menaçant le destinataire d'être égorgé. Pour un vélo volé, attends... [soulignant par là, la disproportion entre la faute et la menace] » (Férid).

La position d'un public dépend en effet de sa capacité à s'inscrire dans l'interaction en se mettant à la place des acteurs. Le concernement du public fait appel, dans un premier temps, à sa capacité de rapprochement vis-à-vis des protagonistes. C'est semble-t-il dans un second temps que le jugement porte sur le bien commun et sur le soi. Cette approche en termes de compromis peine cependant à expliquer d'autres situations courantes :

Un ancien professeur d'EPS (60 ans environ) passe au gymnase. Le professeur évoque son hygiène de vie (il fait trois tours du lac tous les jours). Il tient son chien puissant avec le sourire, les muscles saillent. Les jeunes valorisent sa probité virile (justice, force, endurance...) : « Il a eu tous les jeunes comme élèves. Avec lui, c'était la discipline » (Mérrouane). La familiarité laisse place à l'admiration.

Ce déplacement d'un régime de justesse à un régime d'agapé coexiste avec un travail de catégorisation quotidien pour passer d'un régime de violence à un régime de justice :

Éric appelle Sammy qui passe de l'autre côté du boulevard. Ce dernier l'a entendu mais ne se rapproche pas. Le premier insiste, l'autre fait alors la moitié du chemin et s'arrête sur le terre-plein central du boulevard. En fait, Sammy lui doit 30 euros et a peur des représailles. Éric : « 6 parce que tu t'es foutu de ma gueule ». Sammy se plaint du fait qu'Éric est le seul à déterminer la sentence. Alors ce dernier reprend, toujours à distance et à haute voix, l'énumération des 6 coups promis et la cause de chacun. Cet échange se termine par une course poursuite sans vainqueur ni vaincu.

Les catégorisations et déplacements évoqués ici¹⁰ sont des basculements « simples », c'est-à-dire restant soit dans l'accord, soit dans le désaccord.

¹⁰ Tous ne le seront pas ici par manque de place.

Cependant, loin d'une anomie dans laquelle la loi du plus fort remplacerait les règles de la République, on assiste ici à deux dynamiques concrètes inverses (catégorisation et déplacement) qui se construisent l'une par rapport à l'autre.

Certains déplacements et catégorisations comportent aussi un basculement de l'accord vers le désaccord ou inversement. Nous les appellerons *hypercatégorisation* et *hyperdéplacement*. Ceux-ci exacerbent les dynamiques concrètes déjà évoquées et semblent surtout plus spécifiques des rassemblements de jeunes :

Faysal, un « grand » est isolé sur le rassemblement des « petits ». Son petit frère vient d'arriver et deux petites filles se moquent de lui : « Ton frère, il va avec les dealers ». Le petit interpelle son grand frère en disant qu'on « raconte des choses... ». Faysal, qui revend effectivement de la drogue, a entendu les filles et hoche la tête en marmonnant en guise de réponse : « Attends, tu verras... ». Ce n'est pourtant pas une menace, mais plutôt une tentative pour ne pas perdre l'amour de son frère et resituer sa place en termes d'injustice (hypercatégorisation d'un régime d'agapè, vers un régime de justice).

Alors que les voitures et fourgons de police tournent avec insistance, deux jeunes miment une bagarre devant quatre agents qui passent en vélomoteur. Les jeunes désamorcent la pression qu'ils subissent par la dérision, tout en s'appuyant sur les délits et l'identité de la personne recherchée par les forces de l'ordre (hypercatégorisation d'un régime de violence en régime de justesse)

J'assiste à la mise hors jeu d'une éducatrice lors d'une discussion avec les jeunes :

« Tu m'as mal parlé. Si tu reviens sur le quartier, je ne vais pas te taper, je ne tape pas les femmes ; mais tu vas broncher, tu vas être boussulée. Appelle les flics. De toutes façons si tu viens sur le quartier, tu devras les appeler. Dans la cave on a dit qu'il ne fallait pas plus de un éduc » (hyperdéplacement d'un régime de justesse à un régime de violence).

Un jeune se plaint de la juge qui s'occupe de ses affaires judiciaires : « Pourquoi elle m'aime pas ? » (hyperdéplacement d'un régime de justice à un régime d'agapè).

Ces exemples montrent de manière plus claire encore la capacité du travail de catégorisation à rattraper des situations pourtant potentiellement conflictuelles, mais les deux derniers nous renseignent surtout sur les effets d'un hyperdéplacement. Dans ces deux cas, le passage de l'accord au désaccord est doublé d'une perte des appuis nécessaires à l'argumentation au profit de dimensions « irrationnelles » (Weber, 1992) d'agapè ou de violence, d'où la difficulté pour les interlocuteurs de resituer l'action en termes de justice ou, du moins, de pouvoir l'appréhender à l'aide de repères partageables.

Il reste enfin les basculements simples de l'accord au désaccord (et inversement), sans catégorisation ni déplacement :

Lors d'une polémique sur un vol dans le quartier, un des jeunes s'offusque : « Aussi, c'est de la provocation de laisser sa moto sans antivol, comme ça [devant nous] ».

Cet exemple d'un basculement d'un régime de justice à un régime de justesse affine le jugement précédent. Plus que le déplacement en lui-même,

c'est l'arrivée dans un régime d'accord (agapè ou justesse) qui semble brouiller l'appréhension partagée des situations. Autrement dit, nous formulons ici l'hypothèse que ce sont essentiellement les dynamiques d'accord qui sont explicatives des situations conflictuelles liées aux rassemblements de jeunes. Non pas un accord négocié au sens de compromis, mais un accord unilatéral, supposé plus que partagé avec ceux avec qui il est noué. Non pas un accord final ou suspensif, aboutissement révélateur d'un rapport de force, mais un processus d'accord dont l'efficacité, ici négative, tient justement à son mouvement.

Cette hypothèse peut-elle nous permettre de mieux comprendre le lien entre la vie quotidienne de ces rassemblements et les dynamiques d'émeutes, telles que nous les connaissons en France de manière récurrente ? Essayons d'avancer dans la réponse à cette question, avec les deux autres types de basculement entre accord et désaccord. On comprend aisément qu'il soit difficile de percevoir des basculements d'un régime de violence vers un régime d'agapè. En revanche, le basculement inverse d'un régime d'agapè vers un régime de violence est perceptible sur le terrain, quoique de manière ambiguë. Les émeutes démontrent quasi systématiquement, suite à un incident dramatique qui suscite l'indignation, mais cette émotion puise dans la singularité de l'événement et le quotidien de la violence socio-économique et policière. Cette double filiation explique que le basculement dans la violence de l'émeute ne se fait quasiment jamais de manière directe depuis un régime d'agapè (« c'était mon frère, mon cousin, mon quartier... »), mais passe le plus souvent par une phase expressive partageable (Boissonade, 2008) qui mobilise un régime de justice (évocation d'une justice partielle, de bavures non sanctionnées, d'une volonté de vengeance de la part des forces de l'ordre...). Cette violence repose sur trois mouvements successifs :

- 1) Un processus d'hypercatégorisation d'un régime d'agapè vers un régime de justice (passage de « c'était mon cousin » à l'évocation d'une justice partielle).
- 2) Un basculement dans l'accord en passant d'un régime de justice à un régime de justesse (passage de l'évocation d'une justice partielle à la supposition d'une indignation partagée par tous et donc à la croyance dans la légitimité de son ressentiment).
- 3) Une dynamique d'hyperdéplacement d'un régime de justesse vers un régime de violence (passage de la croyance dans la légitimité de son ressentiment à la violence et à l'émeute).

Le processus d'hypercatégorisation d'un régime d'agapè vers un régime de justice, transforme une situation d'indignation pure en objet de controverse. Le basculement dans l'accord en passant d'un régime de justice à un régime de justesse facilite le passage à l'action collective mais, en contrepartie, il limite l'appréhension de la controverse à ceux engagés dans l'action, au lieu de la rendre réellement légitime et appropriable par tous. La dynamique d'hyperdéplacement d'un régime de justesse vers un régime de violence exacerbe les effets produits précédemment, en tentant d'imposer un rapport de force idéalement décisif.

Au terme de ce parcours, sommes-nous en mesure de travailler des situations aussi diverses que l'échange, la négociation, le rapport de forces ou l'imposition ? À travers l'exemple des rassemblements de jeunes, nous avons vu, entre autres, qu'en lieu et place d'une description habituelle des émeutes

comme étant la traduction brutale d'une émotion, la décomposition en trois phases chronologiques de basculement d'un régime à l'autre, permet de mieux comprendre les limites quant à la capacité critique de ces émeutes et notre difficulté à en saisir les potentialités.

Lorsque nous évoquons les rassemblements de jeunes, l'accord se réduit en effet le plus souvent au pire à un entre-soi sclérosant et au mieux à un compromis suspensif. Ce faisant, nous négligeons deux aspects des accords qui traversent ces rassemblements. D'une part la dimension dynamique de ces accords et d'autre part leur caractère supposé plus que négocié. Une approche en termes de transactions sociales, insistant sur les causes du conflit ou sur les fins de l'accord, à travers les termes de *coopération conflictuelle* ou de *logique d'action*, souligne l'entre-soi et/ou le compromis. Une approche pragmatiste insiste en revanche, à travers les termes d'*engagement* et de *régime d'action*, sur la nature de ces accords et leur mouvement propre.

Autant d'appuis qui nous permettent de mieux comprendre les processus qui conduisent aux émeutes, leurs limites et leurs potentialités. La critique nécessite habituellement des appuis théoriques et argumentatifs, ainsi que l'élaboration d'un bien commun partagé. Autant d'exigences difficiles à réunir dans les situations de conflit qui traversent les rassemblements. Si, malgré la justesse de la souffrance, l'accord sur un bien commun n'est que supposé par les jeunes rassemblés et non partagé par tous comme légitime. Tout l'enjeu serait donc de favoriser les compétences situationnelles à même de permettre sinon la constitution d'un dispositif critique élaboré et une intersubjectivité pleine et entière, du moins un véritable « régime de disponibilité »¹¹ à même de rendre partageables les motifs de l'action collective pour lui donner une véritable portée critique singulière. Une critique sociale et artiste¹², mais peut-être aussi une critique porteuse d'une autre histoire et d'une autre expérience.

Jérôme BOISSONADE
5 bis rue Émile Chaine
75018 Paris
Tél. : +33 (0)1 55 79 09 11
jboisson@msh-paris.fr

Bibliographie

BATAILLE G. (1949). *La part maudite*. Paris : Minuit.
BLANC M. (2007). *Transactions sociales et sciences de l'homme et de la société*, intervention au colloque AISLF – IMN, 13 décembre.
BLANC, MORMONT, RÉMY et STORRIE (1994). *Vie quotidienne et démocratie. Pour une sociologie de la transaction sociale* (2), Paris : L'Harmattan.

¹¹ Les régimes de disponibilité sont des « règles pragmatiques élaborées en cours d'action, inhérentes au "vocabulaire des motifs" (Mills, 1940) que se donnent les participants pour ajuster leurs engagements respectifs et qui sont tributaires de l'environnement commun de leurs activités » (Joseph, 1999 : 171).

¹² La critique sociale puise à deux sources d'indignation : l'égoïsme des intérêts particuliers et la misère. La critique artiste puise elle aussi à deux sources d'indignation : d'une part le désenchantement et l'inauthenticité et d'autre part l'oppression (Boltanski et Chiapello, 1999 : 84).

BOISSONADE J. (2008). « Processus d'identification territorialisés. Des compétences situationnelles face aux épreuves », *L'Homme et la société*, n° 165-166, p. 85-102.

BOLTANSKI L. (2005). « Contraintes et expériences de l'engendrement. Entretien avec Luc Boltanski », *Esprit*, n° 311, janvier, p. 86-93.

BOLTANSKI L. (2004). *La condition foetale. Une sociologie de l'engendrement et de l'avortement*. Paris : Gallimard.

BOLTANSKI L., CHIAPELLO E. (1999). *Le nouvel esprit du capitalisme*. Paris : Gallimard.
BOLTANSKI L., THÉVENOT L. (1991). *De la justification, les économies de la grandeur*. Paris : Gallimard.

CALLON M. (1986). « Éléments pour une sociologie de la traduction ; la domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'année sociologique*, n° 36, p. 169-207.

CORCUFF P. (1995). *Les nouvelles sociologies*. Paris : Nathan.

ENCLOS P. (1994). « Le procès de la notion de transaction », in M. Blanc, M. Mormont, J. Rémy (éds). *Vie quotidienne, transaction sociale et démocratie. Pour une sociologie de la transaction sociale (suite)*, Paris : L'Harmattan.

GAUTHIER M. (2003). *La transaction sociale : un paradigme analytique et pragmatique*, Synthèse conférence de M. Blanc 11 nov. www.vrm.caldocuments/M_Blanc_11nov2003.pdf.

GIBOUT C. (2007). *Transactions sociales et sciences de l'homme et de la société*, Appel à communications AISLF – IMN, 13 décembre.

GOFFMAN E. (1973). *La mise en scène de la vie quotidienne. Tome 1 : La présentation de soi*. Paris : Minuit.

JEANNEAUX P. (2006). *Les conflits d'usage dans les espaces périurbains et ruraux français. Une approche par l'analyse économique de la décision publique*. Thèse de doctorat. Dijon : Université de Bourgogne.

JOSEPH I. (2007). *Lathière moral et l'enquêteur modeste*. Paris : Economica.

JOSEPH I. (1999). « Activité située et régime de disponibilité », *Raisons Pratiques*, n° 10, p. 157-172.

JOSEPH I. (2003). « La notion de public : Simmel, l'écologie urbaine et Goffman », in D. Céféai et D. Pasquier (éds). *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*. Paris : PUF.

LEDRUT R. (1977). *L'Espace en question ou le Nouveau monde urbain*. Paris : Anthropos.

MILLS C.W. (1940). « Situated action and vocabularies of motive », *American Sociological Review*, p. 904-913.

NACHI M. (2006). *Introduction à la sociologie pragmatique*. Paris : Armand Colin.

RÉMY J. (2004). « Négociations et transaction sociale », entretien réalisé par B. Fusulier, *Négociations*, 2005/1, p. 81-95.

RÉMY J., VOYÉ L., SERVAIS E. (1978). *Produire ou reproduire ? Une sociologie de la vie quotidienne*. Bruxelles : Éditions Vie Ouvrière.

SCHELLING T.C. (1970). *The Strategy of conflict*. Oxford. Oxford University Press.

SCHMIDT C. (1993). « L'homme bellucis et la coordination économique », *Revue économique*, n° 3, mai, p. 529-550.

SENNETT R. (1995). *Les tyrannies de l'intimité*. Paris : Seuil.

SIMMEL G. (2007). *Les grandes villes et la vie de l'esprit*. Paris : L'Hermé.

SIMMEL G. (1995). *Le conflit*. Beval : Circé.

THÉVENOT L. (1986). « Les investissements de forme », *Cahiers du CEE*, n° 29, p. 21-71.

WEBER M. (1992). *Économie et société*. Paris : Plon.



Une urbanité de confrontation Regroupements de jeunes et gestionnaires de l'espace urbain¹

Jérôme Boissonade

En deçà de la figure du « citoyen », acteur collectif idéal d'une participation républicaine, mais qui est souvent attendu en vain par les acteurs urbains, « l'habitant » a remplacé le « salarié » comme objet légitime des politiques publiques. Tel Janus, il possède une face compassionnelle, celle de l'exclu, objet des démarches de réparation, et une face obscure, celle du jeune délinquant, objet des entreprises sécuritaires.

Aujourd'hui considérée comme un délit, « l'occupation des halls d'immeuble par les jeunes » cristallise les contradictions propres à cette figure. Pourtant, le sens que prennent les regroupements d'adolescents ne peut se réduire à ce lieu emblématique, au désœuvrement et aux combines évoqués de façon récurrente, ou à une violence sans objet. Une cage d'escalier, un

*Jérôme Boissonade, maître de conférences en sociologie, université du Littoral (ULCO) et chercheur à l'Institut des mers du Nord et l'IPRAUS.
jboisson@msh-paris.fr*

1. Cet article s'appuie sur un travail d'enquête mené auprès de gestionnaires de l'espace social et urbain de Bobigny, Créteil et Nanterre, ainsi que sur une observation participante de plusieurs rassemblements de jeunes dans deux cités de Créteil.

banc, une allée ou un espace commun peuvent être, le matin, un lieu de rencontre où des personnes âgées attendront le facteur, l'après-midi un terrain de jeu pour les enfants et le soir venu, un espace de rassemblement pour les plus grands. Dans la même cité, les relations peuvent être courtoises à un endroit et conflictuelles dans un autre. Les lieux concernés peuvent changer au cours de l'année. Loin de tout déterminisme, les mêmes jeunes peuvent paraître affables ou menaçants suivant les occasions. On peut tenter de mieux comprendre ces paradoxes en considérant l'urbanité d'un espace, moins par son statut (la place publique, le centre commercial...), ou par la composition des publics qui le fréquentent (civils ou incivils), qu'à partir des « situations » qui font se croiser lieux et liens sociaux. Sans dénier l'intérêt des deux premières approches, nous allons nous intéresser ici aux situations et aux processus de catégorisation, plus qu'à des types d'espaces ou de personnes. Ceci peut paraître, nous semble-t-il, de dépasser certaines prénotions qui sont attachées à ces types, et notamment le sens essentiellement anémique donné aux tensions publiques qui émaillent l'ordinaire des regroupements de jeunes.

Hors des cités, les tensions urbaines, sont le plus souvent considérées comme la conséquence d'expressions légitimes, par exemple celles qui peuvent naître à l'occasion d'une manifestation de rue. Ces expressions et ces tensions sont reconnues comme un gage de la « bonne santé » de l'espace public. Pourtant, le rassemblement de jeunes, côtoyé par les autres publics, paraît être une situation quotidienne tout aussi pertinente pour mettre en évidence certaines transformations de l'urbanité contemporaine. « L'hospitalité de confrontation » (Joseph, 1998a : 103), que nous allons travailler, remet notamment en cause les procédures habituelles de catégorisation induites par toute interaction urbaine.

Après quelques précisions sur notre approche méthodologique, les contextes et les situations concernés, nous montrerons en quoi le rôle de ces regroupements s'apparente à celui joué par les espaces intermédiaires décrits par L. Rouleau-Berger (1991). En partant du constat d'une urbanité relative aux situations, nous nous attarderons sur les processus de catégorisation mis en œuvre, puis sur les mécanismes socio-ethnologiques qui différencient ces situations de rassemblement des autres modes de relations sociales au sein des cités HLM. Notre but est de mettre en évidence l'actualité de cette « urbanité de confrontation », au-delà des ensembles d'habitat social.

ENJEUX ET LIMITES DES DIFFÉRENTS PARADIGMES

Une approche socio-ethnologique permet de discerner deux paradigmes explicatifs des liens développés par les agrégations juvéniles dans les lieux qu'ils occupent.

Le premier paradigme interroge ces regroupements dans une optique régulatrice, s'appuyant sur des recherches formulées en termes de « désorga-

nisation », sur l'expérience des gestionnaires des espaces urbains (bailleurs, concierges, services techniques...) et sur les « remontées » du terrain. Cette conception dominante, relayée par les médias², s'incarne dans des problématiques de « groupe » ou de « bande ». Les liens qui se déploient à travers ces formes d'agrégation sont le plus souvent analysés en termes de déviance (anomie, inversion de la domination...), de territoire (appropriation, milieu...) et d'identité (délinquante, adolescente...). Les espaces qui les reçoivent sont décrits comme étant des lieux de l'entre-soi et des motifs de conflit avec les autres publics. Cette conception souligne la nécessité et la vulnérabilité de l'espace public.

Le second paradigme interroge ces pratiques juvéniles dans une approche compréhensive. Dans ce courant disciplinaire, les liens sociaux qui traversent ces pratiques sont analysés en termes de risque (mesurable, assumable...), de confiance (nécessaire, partagée...) et de compétences (acquises, intégratrices...). Les espaces qui les reçoivent sont décrits comme étant des espaces ressources et des lieux de recomposition, s'inspirant en droite ligne des travaux de l'École de Chicago. Cette conception souligne la nécessité et la vulnérabilité des solidarités qui sont à l'œuvre.

Les enjeux des situations de rassemblement sur les espaces communs en habitat collectif (extérieurs et intérieurs), semblent résulter de ces deux nécessités : celles d'espaces publics efficaces et de nouvelles solidarités. Ces deux exigences sont abordées le plus souvent en termes de mixité (résidentielle) et de mobilité.

L'approche en termes de mixité résidentielle repose sur un idéal d'équilibre socio-ethnique, préalable à l'émergence d'un véritable espace public. Dans cette vision cohésive et stabilisée de la République, chaque aire urbaine se doit d'être représentative de la diversité de la population dans son ensemble. Or, l'objectif de mixité, s'il crédibilise une obligation de moyens pour les gestionnaires de l'espace urbain, repousse toujours à plus tard la réalisation d'un espace public pratique dans lequel les publics puissent s'éprouver les uns les autres.

L'approche en termes de mobilité repose sur un idéal d'accessibilité, préalable à l'émergence d'une véritable solidarité. Dans cette vision faisant fi des dominations et des logiques structurales, cette accessibilité se doit de permettre à tous d'activer des liens (professionnels, affinitaires...). Or, l'accélération des mobilités, si elle multiplie les liens faibles, accélère aussi les ségrégations en permettant à ceux qui le peuvent de se retrouver entre eux et de fuir la différence. L'accessibilité se retourne alors en détachement.

2. On peut noter à ce propos le rôle central que joue l'INHES (ex-IHES), organisme de recherche dépendant du ministère de l'Intérieur et sa revue *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, dans la diffusion de cette conception régulatrice des rapports sociaux, notamment à travers le concept d'incivilité.

Les limites des deux paradigmes (régulation et compréhension) ne remettent pas en cause cette double nécessité d'espace public et de solidarité. Toutefois, elles nous conduisent à préciser l'approche méthodologique, les contextes et les situations que nous allons retenir pour aborder les espaces de rassemblement de jeunes et leur traversée par les différents publics.

APPROCHE, CONTEXTE, SITUATION : TROIS DIFFICULTÉS À SURMONTER

« Ne vous plaignez pas que l'espace soit pris par des mômes qui vous posent problème, parce que vous le laissez ».

Ces paroles d'un responsable local de la Politique de la ville, s'adressent aux habitants d'une cité. Elles révèlent la sensibilité de cet enjeu partagé des liens aux lieux pour les différents publics qui vivent ou traversent ces espaces.

La première difficulté, pour comprendre ces rapports aux lieux, est de tenir compte des contextes qui sont très divers d'un quartier à l'autre. Dans une même ville, les cités qui sont « la banlieue de la banlieue », « plutôt village » ou celles dont « les limites floues favorisent une plus grande perméabilité des groupes » (gardien[ne]s d'immeuble, A...), relèvent de problématiques en partie différentes, ici périphérique, là enclavée, ou encore urbaine.

La deuxième difficulté de toute étude socio-spatiale est de sortir des approches déterministes, couramment utilisées par les acteurs :

« Ce sont des jeunes qui généralement habitent là, qui ont peut-être vécu un certain moment ensemble, les familles peut-être se connaissent. Et il y a cette espèce d'appartenance à une communauté, qui n'est plus la communauté maghrébine, française, ceci, cela, mais la communauté de destin, de la cage d'escalier, de l'immeuble » (responsable de club de prévention, C...).

Il s'agit ici au contraire de montrer la complexité des situations suivant les publics, les espaces et les moments.

La troisième difficulté lorsque l'on s'intéresse à ces espaces, est de faire la part de ce qui relève d'activités délictueuses, et notamment du trafic de drogue, qui implique un rapport aux lieux bien particulier, et de ce qui s'explique par d'autres motifs de regroupement³ :

« Les groupes se font et se défont, sauf pour ceux qui font des conneries. Car ceux-là sont devenus des copains plutôt par obligation, parce qu'ayant fait des conneries ensemble, plus on reste ensemble et moins il y a de risque de se faire attraper. Alors que si quelqu'un disparaît du groupe ou se retrouve seul dans une structure isolée, on aurait plutôt peur qu'il balance les autres » (responsable de club de prévention, C...).

3. Bien entendu, cette distinction relève avant tout d'un procédé heuristique.

Malgré leur statut spécifique, ces regroupements liés au trafic « domestique » prennent place parmi les autres rassemblements, essentiellement liés à l'âge des enfants et des adolescents. Les jeunes qui les composent s'autorisent des migrations de l'un à l'autre suivant les moments de la journée. Cependant, le travail d'observation montre rapidement que la vente de drogue requiert une présence stable pour être présent au moment opportun, sur un lieu choisi à dessein :

« Les dealers se mettent sous le bâtiment F, sous le hall avec les pilotis, parce que comme ça, ils ne peuvent être ni photographiés, ni filmés depuis un appartement, et ils ont une vue côté place et côté allée » (responsable centre social, C...).

En revanche, l'existence du trafic change de nature, lorsqu'il s'opère à grande échelle :

« Cette cité est acquise à la grosse criminalité (belles voitures, gros receleurs, gros bonnets) parce qu'on peut dégager rapidement sur la A 86. Sur le quartier, il n'y a pas d'amicale de locataires et pas de service public. [...] Tout le monde connaît le trafic. Tous les habitants le voient. C'est là où les grosses cylindrées viennent, c'est ici qu'ils livrent. C'est le lieu de livraison et ça se dispatche sur le reste du quartier » (coordonnateur de quartier, évoquant la même cité, C...).

La présence d'un trafic lourd est donc fortement liée à la désertion de l'espace commun par la population, alors que la revente domestique, tend au contraire à fixer les revendeurs sur place.

Ces précisions concernant l'approche déterministe, les contextes urbains et les situations de trafic sont importantes, parce qu'elles nous permettent de travailler maintenant d'autres figures sociologiques que celles habituellement convoquées pour traiter du « phénomène des banlieues ». Intéressons-nous maintenant à la diversité des situations socio-spatiales ordinaires que rencontrent quotidiennement les jeunes qui participent aux rassemblements ou les côtoient. Si les principales figures du lien aux lieux sont étroitement liées à la question des conflits, elles montrent d'abord l'émergence d'une urbanité relative aux situations rencontrées.

DE L'ACCOUTUMANCE À L'ESPACE INTERMÉDIAIRE : VERS LA CONSTRUCTION D'UNE URBANITÉ RELATIVE

La première figure du lien au lieu qui se détache est celle de « l'accoutumance » :

4. Nous caractérisons ainsi la revente de drogue sur l'espace public (haschich, cannabis, ecstasy et crack pour l'essentiel), qui concerne une clientèle limitée de consommateurs. Les reventes, en amont et en aval, s'opèrent de manière plus discrète. Elles font intervenir des flux et des réseaux, soit commerciaux (« grossistes »), soit affinitaires (fêtes, amis...).

« Un bâtiment a dû être démolé parce que les hourdis étaient dangereux. [...] Après la démolition, les gens dispersés dans leurs nouveaux logements se retrouvent quand même à stationner sur le lieu de leur ancien bâtiment démolé où ceux de 12-16 ans jouaient avant au ballon et où il y avait un jeu de boules » (responsable organisme HLM, B...).

À travers le concept de mémoire collective, M. Halbwachs (1968) a montré la résistance dont peut faire preuve un groupe à l'égard des transformations urbaines, que ce soit par le maintien de ses habitudes antérieures ou la reconfiguration du nouveau lieu sur le modèle de l'ancien. Les prises d'espace se font, en effet, dès le plus jeune âge. Les lieux de rassemblement retenus évoluent pour se rapprocher progressivement des espaces les plus passants de la cité (Boissonade, 2001). Cependant, les interventions urbaines, même de faible ampleur, modifient la forme de ces rassemblements. Elles révèlent à la fois les rapports de dépendance qui s'étaient développés et les transformations du rapport à l'espace qui s'ensuivent.

La ville de Créteil souhaitait réaliser, avant l'été, une rénovation du trottoir où est situé le rassemblement principal de la cité. Des fûts préfabriqués en béton faisant office de jardinières étaient utilisés comme appuis pour les adolescents. La chaussée était suffisamment vaste à ce carrefour pour qu'un véhicule puisse stationner, le temps d'aller acheter le journal, ou un peu plus longtemps pour un jeune désirant parader avec sa voiture. Les jardinières ont été supprimées et le trottoir élargi. Des chasse-roues canalisent la circulation et rendent tout stationnement gênant. Du coup, le rassemblement s'est légèrement dispersé sur l'ensemble du mobilier urbain environnant, barrières, poubelles, panneaux...y compris sur les nouveaux chasse-roues. Les jeunes ont notamment réinvesti un muret situé à dix mètres de là (ils l'avaient plus ou moins abandonné à la suite d'une démarche sécuritaire précédente qui avait consisté à poser une grille sur ce muret situé devant un cabinet médical). Après réalisation de ce nouvel aménagement, les adolescents sont plus mobiles et utilisent les autres lieux tout proches, de manière plus fréquente. La restructuration a mis à l'épreuve les routines des rassemblés, en les disséminant sur l'ensemble du carrefour. Plus étalé, le rassemblement est plus perméable aux rencontres avec des connaissances ou des passants. Il est, par contre, encore plus exposé et visible, et les comportements spatiaux sont moins canalisés (les jeunes échangent souvent de part et d'autre de la chaussée, n'hésitent pas à la traverser, ou à y stationner). La répartition spatiale par strate d'âge s'est renforcée. Les jardinières qui ont été enlevées et sur lesquelles les jeunes s'adossaient, ne servent plus de point d'appui au rassemblement principal, contraint de retrouver ses marques. Ce dernier joue plus difficilement son rôle de pivot des autres rassemblements (celui des petits, des moyens...). Cette déstabilisation spatiale a semble-t-il accentué la porosité des rassemblements à l'égard de leur environnement. Cependant, leur

fragilisation a aussi altéré les relations qui existaient entre les différents rassemblements, combinant à la fois cohésion et souplesse.

Une deuxième figure des liens aux lieux se détache, celle du dépendance de cette accoutumance par les acteurs. Les liens, y compris de dépendance par rapport aux lieux, ne se posent jamais en termes « purs ». Les personnes sont toujours associées à des lieux :

« À l'autre bout du quartier, on est toujours dans une notion où personne ne se connaît parce que c'est loin et en même temps on est toujours [pour les filles maghrébines] dans cette espèce de hantise où à un moment ou à un autre : "j'ai croisé quelqu'un..." [un frère par exemple] » (responsable club de prévention, C...).

Mais inversement un lieu est toujours associé à l'action de certaines personnes, un espace est toujours en mouvement :

« Les groupes de jeunes, y compris les enfants, de la place Nationale et ceux de la place Valence, se bagarrent au moment où ils se rencontrent. Ils n'ont pas d'endroit spécifique. [...] Les zones sont plus fonction des groupes qui les occupent que des particularités "géographiques". Par exemple, avant, le marché à côté de la rue Walter était considéré comme faisant partie de la zone "place Nationale" parce que les jeunes habitant rue Walter fréquentaient énormément cette place. Maintenant, ce n'est plus le cas, alors la zone "place Nationale" est limitée à la place » (gardien d'immeuble, A...).

Ne pas renvoyer dos à dos ces deux interprétations des liens sociaux aux lieux, la première par l'espace, la seconde par les publics, implique de considérer les situations qui mettent en présence l'un et l'autre. Les publics qui se côtoient et les espaces aménagés par les gestionnaires doivent faire sens pour chacun.

Dans cette hypothèse, une troisième figure complémentaire des précédentes peut être mise en évidence, celle de « l'espace intermédiaire »⁵. Cette figure de l'espace intermédiaire prend ici le sens d'un entre-deux socio-spatial qui relie le séparé et sépare le relié (Simmel, 1988 [1909]).

Au même titre que les rapports frontaliers révèlent la conception qu'une société se fait de son territoire, ces situations intermédiaires semblent capitales pour analyser les relations des liens sociaux par rapport aux lieux. Les contours mêmes des rassemblements de jeunes peuvent nous aider à mieux rendre compte de ces situations intersituelles entre les espaces et entre les publics. Ces rassemblements/espaces intermédiaires prennent en effet plusieurs formes :

5. D'abord envisagée en termes d'interstice, cette notion a été travaillée plus récemment à travers la notion de seuil et d'espace de recomposition entre centre, périphérie et espaces sociaux (Rouleau-Berger, *op. cit.*).

Contact

Ici, l'espace de rassemblement est un lieu plus ou moins neutre où les participants viennent spécialement, notamment pour ne pas aller chez l'autre. Ces lieux ne sont pas retirés mais ont souvent un caractère urbain affirmé (grand espace vert, placette...), à proximité de lieux à centralité urbaine forte (services, équipements...).

Passage

Dans ce cas de figure, le rassemblement ne constitue pas un but de déplacement. Les personnes provenant y compris d'autres quartiers, traversent cet espace pour aller au collège, sur un terrain de sport ou au centre-ville. Ces points de « passage » ont une fréquentation plus imprévisible que les autres. On peut considérer, par extension, une voie de circulation comme constituant entièrement un espace de rassemblement/passage, mais c'est le plus souvent au sein d'une cité que ce rôle est davantage rempli (banc, muret, jeu pour enfant, carré de pelouse...).

Seuil

L'espace de rassemblement est ici l'endroit par où l'on passe pour sortir ou pour rentrer dans le quartier ou la cité, c'est un espace qui fonctionne toute l'année. Les rassemblements/seuils sont souvent proches des commerces pour plusieurs raisons. D'une part, ils maintiennent un flux de personnes à peu près constant qui assure la vie de ces espaces intermédiaires. D'autre part, ce sont en général les lieux les mieux desservis par les transports en commun et un repli est possible, en cas de mauvais temps, (galerie, café...) sans pour autant s'enfermer chez soi ou dans un hall.

Souape

L'espace de rassemblement permet, dans ce cas, de sortir au quotidien de zones d'habitat qui ont la particularité d'être relativement autosuffisantes en équipements. On ne sort pas de la cité pour avoir quelque chose que l'on n'a pas chez soi, mais l'on en sort pour aller se « changer d'air » sur ces espaces intermédiaires et sortir de la pression de l'environnement résidentiel. Ce sont souvent des terrains de sport combinant parfois d'autres fonctions (jeux d'enfants...), qui jouent ce rôle parce que ce sont des structures proches qui peuvent être utilisées quotidiennement sans être pour autant « au milieu » des zones d'habitat.

Accueil

La dernière forme que prend l'espace de rassemblement est l'espace d'accueil. Il peut s'agir d'un équipement, de ses abords, ou d'un espace situé au sein d'une cité. Les supports physiques de ces sociabilités sont bien souvent minimaux (escalier, barrière, muret, trottoir...). Les personnes viennent de plusieurs endroits pour s'y rencontrer :

« Il y a une chose que j'ai oublié de signaler, qui est très importante, c'est que l'Esprit, c'est une terre d'accueil. Combien de gens, de l'extérieur, sont venus dans ce quartier, y ont pris goût, y sont restés, et ont commencé à traîner dans les halls ? C'est impressionnant. Et toutes générations confondues. Sur ce quartier, tu as l'impression que très rares sont les personnes qui s'ouvrent sur l'extérieur, qui vont traîner... Non, on attire les gens. Et ils restent avec nous » (Ali, 24 ans).

Pour qualifier l'urbanité relative qui marque les situations de rassemblement, la figure de l'accoutumance semble montrer la dépendance des publics par rapport aux lieux. Celle du dépassement de cette dépendance met en évidence la co-construction des rapports sociaux et des lieux. La troisième figure, celle de l'espace intermédiaire, nous a permis de mieux comprendre le rapport entre dépendance et autonomie des relations sociales à l'égard des espaces qui les accueillent. D'une part, la diversité des formes d'espace intermédiaire, met en évidence le caractère relatif et « situé » de l'urbanité qui les caractérise. D'autre part, cette diversité des formes d'espace intermédiaire montre comment les relations sociales se construisent sur des situations et des espaces interstitiels en tirant parti des écarts entre les liens aux lieux des dif-férents publics.

Les processus qui permettent de construire cette urbanité spécifique interrogent en retour certains mécanismes habituels de construction des relations sociales, et notamment, nous allons le voir, le travail quotidien de catégorisation qui permet de structurer le rapport à la situation. En poussant l'espace public dans ses retranchements, les rassemblements s'en révèlent de bons analyseurs. Ce travail de catégorisation problématise en effet les situations quotidiennes et rend crédible l'existence d'un espace public pratique.

CATÉGORISER : UNE NÉCESSITÉ INTERACTIONNELLE ET UNE DIMENSION STRUCTURALE

« Moi, j'ai habité le 1 en tant que locataire pendant trois ans. Jamais j'aurais pensé que la cité allait jusque-là. Quand on est au 1, on est sur la rue. C'est les gamins qui font que la cité se mélange » (gardienne d'immeuble, A...).

Cette réflexion d'une concierge, à propos de la petite cité dont elle a la charge, montre la déconnexion dont on peut faire preuve comme habitant,

entre l'espace privé de son appartement et les espaces communs qui l'entourent. Cette méconnaissance tranche pourtant avec les autres récits recueillis dans la même ville, pour lesquels la « cité » est au cœur des représentations. Il est vrai que ce petit groupe d'immeubles, assez récents, s'inscrit dans une trame viaire qui le dépasse. Greffé non pas sur une voirie d'accès, mais sur une voie de circulation urbaine, la vie paraît être ailleurs, dans cette agitation de la ville que seuls les enfants et les adolescents semblent mettre à distance en investissant tous les recoins de la cité. Les « gamins » jouent donc apparemment un rôle essentiel dans les sociabilités intermédiaires entre l'espace du « chez soi » et l'anonymat relatif qui est la règle dans le reste de la ville. L'ex-habitante devenue concierge, n'en a véritablement pris conscience qu'avec ses nouvelles responsabilités, lui imposant la vision globale d'un espace dont elle doit dorénavant assurer le maintien. Le rôle qu'endossent les jeunes adolescents lui semble par ailleurs indispensable au « mélange » des habitants. Un « mélange », souvent réduit à la mixité par les acteurs urbains, affublé des qualités que porte la ville, par laquelle tout devient public grâce à la diversité de ceux qui la composent.

Ce modèle de l'espace public est conforme aux définitions qu'en ont donné Simmel et Habermas. Il repose sur un idéal de spontanéité de la rencontre et sur la lisibilité de celle-ci. Juger de la normalité de cette rencontre nécessite en effet de pouvoir se la rendre intelligible. Plusieurs auteurs ont travaillé sur les processus de « typification » (Schütz, 1987) ou « d'identification catégorielle » auxquels se livre chacun de nous dans ses relations à autrui, afin de lire la situation. Cependant, l'essentiel tient peut-être à ce que l'assimilation d'un individu ou d'un groupe à une catégorie ou une communauté « est de l'ordre de l'indécidable : il flotte. Ce qui signifie qu'il est de l'ordre du problématique » (Peraldi, 1989 : 14). C'est cette dimension problématique du travail de catégorisation qui, nous semble-t-il, est au centre de l'élaboration d'un « espace public pratique », tributaire de la diversité des situations. Cette dimension problématique revêt au moins trois aspects.

Premièrement, le travail de catégorisation permet une construction identitaire par différenciation d'avec autrui et une « mise en ordre du réel » qui nous entoure :

« Ce sont toujours les mêmes lieux qui ont été occupés par le même type de personnes et de la même manière » (gardien d'immeuble, A...).

Deuxièmement, toute catégorisation rend possible un engagement individuel partageable :

« Le discours de tous, du cadre A au chômeur, c'est : "Qu'ils fassent ce qu'ils veulent, mais pas dans mon escalier" » (responsable politique de la ville, B...).

Enfin, les catégorisations fonctionnent comme objet de discussion, et plus profondément comme question politique :

« Il y a un manque de terrains vagues. Tous les équipements (*city stade*...) sont spécialisés. Ils ont une fonction forcément limitée, alors qu'un terrain vague, vous imaginez quelque chose et vous y faites ce que vous avez imaginé. Personne ne vous embête parce que vous ne gênez personne et qu'il n'y a rien à casser. [...] Là, ça répondra au désir de chacun. Il faut arrêter de mettre les gens dans un cocon et les préserver de tous les risques » (responsable sport, C...).

Or, cette catégorisation, susceptible de faire émerger un « espace public pratique », s'est progressivement appuyée sur un véritable travail d'intelligibilité mené par les bailleurs sociaux, afin « d'améliorer » la gestion de leur parc. C'est, en effet, au moment où l'on est passé d'une gestion des flux de locataires à une gestion des stocks qui correspondait à un blocage des parcours résidentiels, que s'est développée une catégorisation institutionnelle essentiellement ethnique (Peraldi, *op. cit.*). Ce blocage a été provoqué notamment par la fin de « l'aide à la pierre » et de « l'embauche à salaire croissant » (Baudelot, Estabiet, 2000 : 82), dans un contexte marqué par les difficultés de la critique sociale (Boltanski, Chiapello, 1999 : 417). L'ethnisation et la pathologisation des situations habitantes (familles « à problèmes », « polygames »...), ont servi de leurre, permettant aux bailleurs comme aux locataires, d'essentialiser les conséquences d'une situation socio-économique partagée par tous les publics. D'une part, cette question de la circulation à l'intérieur du parc est cruciale en période de blocage des parcours résidentiels. D'autre part, elle est motrice à l'égard des catégorisations à l'œuvre, parce que ces dernières assurent aux bailleurs une hiérarchisation de leur patrimoine par la rumeur et la stigmatisation que ne pourrait garantir le seul montant des loyers fortement encadré.

Nous sommes donc face à la conjonction d'intérêts objectifs entre d'une part, des bailleurs qui rendent leur patrimoine lisible par les réputations hiérarchisant des différentes opérations, et les catégorisations socio-ethniques qui contingentent les locataires ; et d'autre part, des habitants pour qui le logement doit rester, en période d'incertitude, un foyer essentiel de stabilité. La catégorisation devient alors centrale dans la construction identitaire des individus. Son caractère problématique pour les acteurs provient de la double dimension de ce travail de catégorisation, à la fois structurale et interactionnelle.

Les habitants travaillent en effet eux aussi cette mise en ordre par un travail au quotidien. Pour que la cité fonctionne comme une « région de significations » (Joseph, 1998b : 119), il faut que la mémoire s'y articule au présent et rende les rôles connus et accessibles pour chacun, mais non inter-

6. Espace au sein duquel les rôles que peuvent endosser les individus sont facilement accessibles et les situations aisément appréhendables, parce que reconnaissables ou habituelles.

changeables. *A fortiori*, lorsque la peur du trouble distingue le « nous » des « autres » et crée un « lien sécuritaire » (Anselme, 2000 : 169). Nous allons voir que face au caractère problématique des catégorisations, les rassemblements de jeunes développent des types de relations sociales qui s'éloignent sensiblement de ce modèle de coproduction de catégories. Traversés par des tensions récurrentes, ils construisent en effet une « familiarité *a priori* » qui paraît bien singulière au sein d'un tel environnement.

DE LA CATÉGORISATION À LA « FAMILIARITÉ A PRIORI » : UN CHANGEMENT DE NATURE DES RELATIONS SOCIALES

Les adolescents vivant dans les grands ensembles, pourtant longtemps réputés sans interstice, ont su y développer des avant-scènes et des « régions postérieures » permettant de « contredire sciemment l'impression produite par la représentation » (Goffman, 1973 : 110).

« Je demande à un jeune pourquoi on ne le voit plus sur le rassemblement principal (situé à un carrefour), s'il y a une "embrouille" ou s'il a des problèmes. Il me répond : "C'est pas avec le quartier, c'est avec les flics" ».

Le rassemblement principal devient « trop » public mais fonctionne avec d'autres plus discrets.

Bosquets, parkings, jeux pour enfants, caves, aires de livraison, containers, friches urbaines..., le carnet de terrain donne en effet à voir un diversifié bien éloigné de la caricature du hall squatté par des dealers. L'investissement de ces espaces a progressivement évolué dans un contexte marqué par des pratiques de précaution (portes blindées, sas, digicodes...) qui ont fermé l'espace, et par des pratiques de vigilance (caméras, agents de sécurité, éducateurs spécialisés...), mises en place pour veiller sur cet espace sécurisé :

« Le square va être déplacé vers la route pour que les policiers puissent le surveiller depuis leur voiture » (technicien espaces verts, B...).

« On est obligé d'appauvrir le paysage de la ville pour éviter de créer des lieux de rassemblement à problèmes. On nous demande de bien délimiter les lieux et les publics pour qu'il n'y ait pas d'interférence » (responsable espaces verts, B...).

La conception de cet espace, à la fois ouvert aux projets normés et fermé aux initiatives moins maîtrisables pour les gestionnaires, lui donne une dimension centrifuge. Un espace commun surexposé, qui ne permet ni l'anonymat, ni un filtrage interactionnel des relations, devient en effet invivable. Ce caractère centrifuge agit de manière évidente sur les locataires, qui stationnent peu sur l'espace commun résidentiel, mais il trouve son expression la plus paradoxale dans les rassemblements d'adolescents. Alors qu'il paraît centré pour les observateurs extérieurs, le rassemblement est en effet centrifuge pour les jeunes qui le pratiquent. C'est le rassemblement qui donne la

dynamique du mouvement de chacun, en procurant des motifs, des occasions, des circonstances, un compagnonnage... Bref, des situations :

« Nous, ça galérait beaucoup, mais tu avais l'impression que les gens croient que tous les jours, toute la journée j'étais là. Alors que non. J'allais en cours. Je rentrais. Je galérais un peu et puis après, je rentrais chez moi. J'avais des devoirs, des trucs comme ça. J'avais sport. Après, je revenais pour galérer. Et donc, en permanence, il y avait du monde » (Farid, 23 ans).

D'une part, cette pratique du rassemblement comme « embrayeur des mobilités », répond à la nécessité pour les adolescents de résister à une trop grande sédentarité, présentée comme une aliénation à la cité et coupant l'individu du reste de la vie sociale :

« Il est là dehors, mais il bouge pas avec eux. Il va pas au centre avec eux. Il va pas au café avec eux. Ce mec, il est bizarre. Très, très bizarre. Je te jure. Il doit avoir beaucoup de soucis. Il est malade. Il est asthmatique » (Faysal, 22 ans).

D'autre part, le mouvement s'y trouve valorisé parce que les pratiques, qui jouent des limites institutionnelles ou qui les traversent, favorisent les relations sociales réticulaires. Dans un réseau, c'est essentiellement l'engagement des individus dans chaque situation qui donne sa dimension publique à l'espace et aux sociabilités qui s'y produisent. Coproduite par le contexte et l'engagement des participants, l'urbanité d'une situation et d'un espace n'y est donc jamais garantie. Toujours relative, elle repose sur un travail inter-prétatif, facilité ou non par la disponibilité pratique des lieux et par notre capacité à rendre partageable nos engagements lors de ces situations :

« On jouait et souvent, on jouait devant le garage. Devant le bâtiment 9. On faisait des "deux-deux", "trois-trois" sur des petits espaces et les voitures, elles venaient au garage. Ça touchait et il y avait un monsieur, tu vois, il était assez impulsif. On le connaissait. Bon sinon, par sa fenêtre, il disait : "Arrêtez de faire du bruit" et tout ça. On discutait bien avec lui. Sympa, il nous appréciait. Et une fois, il arrive, ça jouait et la balle elle touche sa voiture. Il sort. Il commence à s'énerver et après il nous fait :

- "Il y a des stades pour jouer. Vous êtes tout le temps là".

C'est vrai qu'on était toujours dans le quartier.

- "Allez au stade Beuret. Pourquoi vous allez pas au stade Beuret ?"

- C'est quoi le stade Beuret ?

- "Là-haut, là. Vous traversez Mille vent".

Après, on a connu ça. C'est le premier endroit. Et après, on allait tout le temps là » (Akim, 25 ans).

Les jeunes doivent en effet assumer les tensions pragmatiques liées à la nécessité de pouvoir militer pour une certaine conception des relations spatiales, tout en « habitant » dans un espace commun à partager avec autrui (Breviglieri, 2004 : 6) :

« Lorsque les jeunes stationnent à l'extérieur du hall, ça se règle à l'amiable. Quand c'est à l'intérieur, c'est beaucoup plus dur » (gardien d'immeuble, B...).

Au même titre que les squatters, ils résistent contre certains aspects du mode de vie urbain dominant (contraintes liées au travail salarié par exemple), portés par les adultes, les parents, ou encore les gestionnaires. Cette résistance s'opère depuis un mode d'hospitalité qui leur est propre, basé sur une « familiarité *a priori* » :

« Tu vois les jeunes, c'est comme une chaîne dont chacun serait un maillon. Il y a des maillons plus forts que d'autres » (Max, 20 ans).

La « forme » du rassemblement rend en effet familière *a priori* toute co-présence. S'il n'y a pas la volonté de connaître la vie privée des autres jeunes rassemblés, les sociabilités s'appuient sur le préalable tacite d'une probable histoire commune. Cette familiarité supposée s'étaye par la suite. Elle se confirme dans l'interaction. Notamment des nouveaux arrivants (la cooptation suffit), puisque la longue fréquentation des autres rassemblés, relativise l'ampleur et la préservation d'un espace intime. C'est parce que les rassemblements favorisent cette familiarité *a priori* que des affinités réticulaires se développent. Du coup, le caractère intermédiaire de cet espace croît, ainsi que sa dimension publique potentielle. Cette approche ne fait pas l'impasse sur la dimension parfois conflictuelle des rapports entre ces rassemblements et les publics qui les côtoient, mais doit au contraire nous amener à les réinterroger.

DES CONFLITS AUX « ESPACES PUBLICS DE CONFRONTATION »

En deçà de toute incivilité, une relation sociale implique « la jouissance commune de certains biens » (Goffman, *op. cit.*, 68). Dans certaines relations, cette jouissance commune prend plus de place que dans d'autres. C'est, par exemple, ce qui permet au mari de fouiller dans le sac de sa femme et pas dans celui d'une autre. Il s'agit ici, à la fois d'une part commune, mais aussi d'une part de renoncement quant à la réserve habituellement en vigueur à l'égard des autres personnes. Pour Goffman, c'est la nature de ce renoncement, aux limites civiles notamment, qui mesure la « substance » de la relation. « La personne humaine est chose sacrée dont on ne doit pas violer les limites et, en même temps, toute relation implique d'abolir ces limites pour communiquer avec autrui » (Joseph, *op. cit.*, 40). Une offense à l'égard de « règles de tact », qui sont habituellement respectées par les individus, est le premier signe d'une relation. Ce renoncement à la réserve habituelle suppose en effet une amorce de familiarité, un territoire commun, qui est donc préalable aux offenses. Alors qu'en apparence cette offense – la « dispute » – porte justement sur des normes qui seraient mal partagées (les bonnes manières, la politesse...), c'est le fait de vivre dans le même espace ou d'être confronté aux mêmes épreuves qui permet progressivement de « prendre ses

aises », de « se croire tout permis » ou de « manquer de respect », et qui exige de se différencier. Les jeunes qui composent les rassemblements éprouvent quotidiennement cette grande proximité socio-spatiale entre acteurs. Du coup, les relations sociales doivent se structurer dans ces intervalles réduits, tendues entre la menace du « trop » de distance (la coalition excluante, le préjugé...) et celle du « pas assez » où l'intimité se livre sans recul (la familiarité impudique, l'entre-soi...). La discorde joue donc un rôle d'analyseur privilégié des rapports sociaux, culturels et territoriaux qui traversent les rassemblements.

Ces derniers sont fréquemment installés au carrefour de différents flux (au sens propre et au sens figuré) ce qui permet le plus souvent une pluralité de situations. De plus, l'aisance interactionnelle et la compétence spatiale de ceux qui y participent, confèrent aux rassemblements une évidente dimension publique. Cependant, d'une part, ces rassemblements se produisent le plus souvent sur des lieux ambigus, où le rôle symbolique et politique de l'espace le dispute à l'usage familiarisé qu'en font ces jeunes. Et c'est cette ambiguïté entre dimension politique commune (centre du quartier, entrée de la cité...) et usage (particulier), qui en fait un enjeu pour l'ensemble des publics. D'autre part, même quand les formes de l'interaction sont concertées (situation crédible, formatée par les usages, avec pour chacun un répertoire de rôles constitué), les jeunes qui se retrouvent quotidiennement sur l'espace commun des ensembles d'HLM, restent vulnérables, sous la pression d'une triple tension :

- leurs conduites doivent s'ajuster collectivement à des conventions, que pourtant la plupart de ces jeunes critiquent ;
- les activités du rassemblement doivent se réaliser au sein d'un environnement exposé (le rassemblement est visible quasiment en permanence, y compris lors de ses déplacements) ;
- chaque jeune doit pouvoir se socialiser de manière différentielle, lors de chaque situation à laquelle il est confronté : au lycée, en famille, au rassemblement, au travail...

« Ce qui est bizarre, c'est que moi au lycée, j'étais très agité. J'ai l'impression qu'à l'école, j'étais plus agité qu'au quartier. Je sais pas. Je pouvais pas supporter qu'on me parle n'importe comment. Et j'ai eu pas mal de conflits avec les profs. J'étais très impulsif. Adolescent, j'avais la rage. Peut-être contre toute forme d'autorité. La rage contre la police. Même les contrôleurs. [...] mais une fois que je suis rentré à la fac, je me suis calmé » (Akim, 25 ans).

Face à ces tensions, les modalités⁷ nécessaires se manifestent par des signes d'appartenance qui s'éprouvent dans l'action avec l'utilisation des

7. Pour E. Goffman, une modalisation est un détournement partagé de l'action, qui permet aux acteurs de se l'approprier et de lui donner un sens à chaque fois renouvelé.

sumoms, les façons de se serrer la main (le « *tcheck* »), ou même le poing sur le cœur qui suit le « *tcheck* » pour les musulmans et semble représenter autant un signe d'appartenance au « monde » des jeunes rassemblés qu'à la communauté des croyants. Ces modalités s'expriment aussi sous forme d'alignement des plus jeunes ou des plus faibles envers les plus âgés et les plus forts, ou encore par la valorisation de modèles :

« Ce gars-là, c'est un immense respect parce que, je trouve qu'il y est pour beaucoup. Les gens de sa génération, ils étaient quand même... ils commençaient à dévier, et lui, il fréquentait des gens beaucoup plus jeunes. Il nous a toujours orientés vers des bonnes choses, le sport [...]. Il fumait rien. Je te dis que ce gars là, pour moi, c'est un personnage essentiel. Je me suis beaucoup focalisé sur lui. C'était un modèle. C'était un modèle. J'ai rarement vu une personne comme ça. Incroyable. C'est incroyable. Pas d'insulte. Pas un mot au-dessus de l'autre. Pas d'embrouille » (Ali, 24 ans).

Inversement, la modalisation des interactions quotidiennes s'appuie aussi sur la dévalorisation de contre-modèles :

« Avant il y avait des meufs. Maintenant, ils vont avec des petites et si jamais ils peuvent les sauter, ils le font. Je suis pas un pédophile ! » (Max, 20 ans).

Les « modalités » visent à recadrer les situations et les réparations ont pour objectif de compenser les écarts commis. Elles se révèlent essentielles à partir du moment où l'on cherche à discerner la dimension publique des situations de tension quotidiennes. Anodines, c'est pourtant sur ces tensions que peut se construire un espace public pratique. Nous avons montré dans un article précédent (Boissonnade, Devisme, 2005) comment épreuves et « cultures territoriales⁸ » jouent un rôle essentiel dans un passage vers une éventuelle mobilisation. Nous voudrions ici insister sur la nécessité de considérer la pluralité des pratiques de rassemblement comme des « espaces publics de confrontation » potentiels :

La salle principale de la MJC de B... est en pleine réfection. Les chaises ont donc été démenagées dans le hall d'entrée. Les jeunes, qui habituellement jouaient et discutaient dans un lieu à part, utilisent ces chaises disponibles installées dans le hall. Du coup, ils échantonnent avec les enfants du centre aéré, s'ajustent plus ou moins facilement avec les autres publics qui passent le seuil, ainsi qu'avec les responsables de l'institution. La confiance de chacun est mise à l'épreuve dans cette situation singulière, ce concours de circonstances ; mais c'est dans cette épreuve que l'espace public s'est créé, puis s'est éteint, une fois les chaises replacées dans la salle enfin repeinte.

8. Les cultures territoriales sont le recouvrement de deux champs : cultures et territoires. Elles prennent en compte les dimensions territoriales des cultures et les dimensions culturelles des territoires.

Confrontés constamment à ce genre de situation fragile et non instable, les jeunes rassemblés construisent une « familiarité *a priori* », dans laquelle les relations de confiance, permettent de rendre la position de chacun tenable. Face à ces « épreuves publiques », ils doivent assurer une « gestion permanente du conflit potentiel » (Boissonade, *op. cit.*). La confiance n'est donc jamais totale. Il s'agit, le plus souvent, d'une confiance de « basse intensité », qui s'apparente à une « confiance de coordination ». Elle permet, par ajustements successifs, un passage du familier au collectif. Du coup, s'il veut être public, l'espace urbain doit gérer deux modèles contradictoires, celui du rapprochement et celui de la fuite. Accessible, il doit comporter une certaine rugosité sur laquelle s'appuyer, le cas échéant, tout en permettant un engagement ordinaire minimum. Évoquer une « hospitalité de confrontation » doit donc nous conduire à prendre la mesure de la discorde, même minime, sur laquelle se construit toute interaction. Nous avons vu que l'urbanité des rapports sociaux était relative aux situations plus qu'à des espaces particuliers, dits « publics », ou à des publics spécifiques, dits « urbains ». La figure des « rassemblements » de jeunes, plus que celle de groupe, nous a permis d'avancer l'idée d'un « espace public de confrontation ». Celui-ci repose notamment sur un type de sociabilité particulier aux rassemblements, la « familiarité *a priori* ». Elle prend appui sur des processus de catégorisation spécifiques et se développe sur toute une série d'espaces intermédiaires, loin de se cantonner aux seuls halls d'immeuble. Cette « urbanité de confrontation » met à l'épreuve les rassemblements et ceux qui les traversent. Elle pourrait se révéler utile pour apprécier les rapports de dépendance ou d'autonomie des liens sociaux par rapport aux lieux, bien au-delà d'ailleurs d'une problématique propre aux ensembles d'habitat social que nous venons d'aborder.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANSELME, M. 2000. « Le lien sécuritaire ; mettre en ordre le désordre quotidien », dans M. Anselme (recueil), *Du bruit à la parole, la scène politique des cités*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, p. 169-187.
- BAUDELLOT, C. ; ESTABLET, R. 2000. *Avoir 30 ans en 1968 et en 1998*, Paris, Le Seuil.
- BOISSONADE, J. 2001. « Agrégations juvéniles et dynamiques du proche », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 90, p. 173-181.
- BOISSONADE, J. ; DEVISME, L. 2005. « Mouvements et cultures territoriales », dans A. Bruston (sous la dir. de), *Des cultures et des villes : mémoires au futur*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, p. 133-150.
- BOLTANSKI, L. ; CHIAPELLO, E. 1999. *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.
- BREVIGLIERI, M. 2004. « Le partage des propriétés. Circulation et empiètements dans les espaces communs », dans M. Breviglieri (sous la dir. de), *Les choses dues*.

Propriétés, hospitalités et responsabilités ; ethnographie des parties communes de squats militants, Paris, ministère de la Culture et de la Communication, Rapport à la Direction de l'architecture et du patrimoine. Mission du patrimoine ethnologique.

- GOFFMAN, E. 1973. *La mise en scène de la vie quotidienne, La présentation de soi*, tome 1, Paris, Éditions de Minuit.
- HALBWACHS, M. 1968. *La mémoire collective*, Paris, PUF.
- JOSEPH, I. 1998a. « L'accessibilité comme expérience sociale et interactionnelle », dans L. P. Grobois, I. Joseph et P. Sautet (sous la dir. de), *Habiter une ville accessible ; des usages à la conception*, Paris, Éditions du MALT, PCA.
- JOSEPH, I. 1998b. *La ville sans qualité*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube.
- MURARD, L. ; ZYLBERMAN, P. 1976. *Le petit travailleur infatigable ou le prolétaire régénéré*, Paris, Éditions Recherches.
- PERALDI, M. 1989. *Entre logeurs et logés, épreuve territoriale*, t. 2, Marseille, Cerfise.
- ROULLEAU-BERGER, L. 1991. *La ville intervalle, jeunes entre centre et banlieue*, Paris, Méridiens Klincksieck.
- SCHÜTZ, A. 1987. *Le chercheur et le quotidien. Phénoménologie des sciences sociales*, Paris, Méridiens Klincksieck.
- SIMMEL, G. 1988 [1909]. *La tragédie de la culture*, Paris, Rivages.



Jérôme Boissonnade

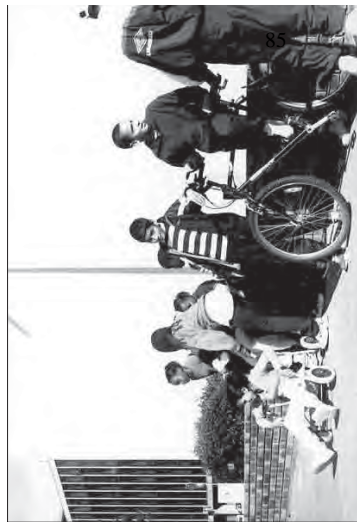
PRATIQUES D'AGRÉGATION JUVÉNILE ET DYNAMIQUES DU PROCHE

Les rassemblements de jeunes qui « rouillent » en bas d'immeubles manifestent ouvertement la préférence contemporaine pour la proximité. Ils sont considérés comme relevant de groupes homogènes s'appropriant un territoire (« Le hall est à eux »). Ce groupe est la plupart du temps qualifié en termes stratégiques (« Ils sont là parce qu'ils voient bien ce qui se passe et peuvent plus facilement échapper à la police »). Son évolution est imputée à ses membres considérés comme des acteurs rationnels (« Ils savent ce qu'ils font »). Ceux-ci sont en général situés en degrés sur trois échelles : la violence, le trafic et l'éthnicité (maghrébine, africaine...). Les exigences pragmatiques des observateurs pèsent sur la description des situations (troubles, incivilités...), et masquent le fonctionnement des sociabilités internes aux « mondes » des rassemblements, considérés comme autant de boîtes noires.

Une approche plus situationnelle montre des rassemblements cadrant mal avec ces notions d'appropriation, d'intentionnalité ou d'assignation. Si ceux-ci se caractérisent essentiellement par leur familiarité, leur dynamique s'explique par les différentes mobilités qui traversent ou portent les rassemblements. Dans ce cadre, la visibilité « persistante » (Bayart, 2000) de ces agrégations juvéniles implique pour ces jeunes une gestion permanente du conflit potentiel dans une perspective de coordination publique.

La sociologie de la jeunesse est déjà riche de nombreuses études portant sur la désorganisation (Dubet, 1987) ou la culture des rues (Lepoutre, 1997), développant des travaux précurseurs français (Monod, 1968) et anglo-saxons. D'autres recherches, plus rares, s'attachent à l'économie souterraine (Tarrus, 1999), aux apprentissages urbains (Rouilleau-Berger, 1991), au rapport entre espaces de fixation et espaces de mobilité (Kokoreff, 1993) ou entre centres et périphéries (Bayoux et Foret, 1990).

Notre travail s'appuie sur des observations directes ou participantes effectuées dans trois villes de la proche banlieue parisienne : Bobigny, Créteil et Nanterre (Boissonnade, 1999-2001). Au sein de ces villes, la sélection



Sur les dalles de Bobigny.

tion des trois sites précis d'étude d'agrégations juvéniles relève de zones couvertes par des clubs de prévention dont certains ont facilité les premiers contacts avec les jeunes rassemblés.

Familiarité et interobjectivité

À Nanterre, un rassemblement de jeunes liés pour partie au deal, occupe une butte ombragée au bord du boulevard. L'arrière de l'immeuble proche sert de couloirs, les « encombrants » procurent le mobilier, la famille du « caté » de la tour à côté fournit la matière

1. Denis Bayart évoque trois principes caractérisant la ronde des agents d'actuel en gare du nord, qui se révelent utiles pour appréhender les rassemblements sur l'espace urbain : le principe de « persistance » (impossibilité de se soustraire aux regards extérieurs), le principe de « continuité » (exposition dans le déplacement) et le principe de « modalisation » (modalités à donner à la pratique de l'espace urbain pour moduler son exposition).

Les Annales de la recherche urbaine n° 90, 01/06/2019, 173-181 © METZ.

tés de l'environnement ou des personnes; sur des détails, des altérations du site ou des traits de caractère propres aux autres habitants. Du coup, les rassemblements qui, la plupart du temps, se connaissent parfaitement, n'ont plus à faire cet effort de qualification de l'autre en tant que sujet et d'objectivation du lieu comme espace urbain. La distinction même entre le milieu objectif (physique) et le sujet doué de subjectivité s'amenuise.

Créteil en fin d'après-midi. Le rassemblement des moyens situé en haut du boulevard, à 50 m de celui des grands, est complété pour l'instant par les petits qui partiroient en début de soirée. Durant les vacances, une famille de Sénégalais habitant Barcelone est hébergée par celle d'un des rassemblements, dans un appartement dont le balcon donne sur le rassemblement. La barrière de la langue rend infructueuses les tentatives d'échange de la part des jeunes pour discuter avec les petits catalans perchés sur le balcon. Ils descendent deux jours plus tard, guidés par les enfants de la famille d'accueil. Pendant un long moment, le petit garçon, intimidé, n'ose pas répondre aux invites en espagnol. Celui qui l'accompagne l'installe alors sur la boîte postale. Mais très vite, le petit tombe à la renverse. Il est récupéré dans sa chute par celui qui l'avait installé. Tout heureux après sa frayeur, cette marque de veille-assurance le rend enfin confiant. A partir de cet instant il court, rigole, répond aux sollicitations qui lui sont faites et fait preuve de connivence, y compris avec des jeunes qu'il voit pour la première fois. La sœur du petit barcelonais quant à elle, a été prise en main par une petite fille de la famille d'accueil et ses amies. Elles sont en cercle, tournées les unes vers les autres et jouent à des jeux qui leurs sont propres.

La familiarité anime le rassemblement au risque de l'accoutumance. Mais elle permet la personnalisation du milieu (espaces et individus) et le structure comme acteur social (interobjectivité) (Latour, 1994).

Capacité attribuée et virtuosité collective

Le détournement ou le dépassement des capacités normales du milieu est souvent attribué à la virtuosité², particulière d'un individu (charisme, connaissances de l'espace du quartier, maturité, réseau...). Nous sommes quelques-uns à être au rassemblement et la discussion suit son cours sur le thème des téléphones portables, lorsque l'un des jeunes me demande : « Tu en veux un ? Je te vends un Nokia si tu veux, il prend toutes les puces ». Peu après il dit aux rassemblements : « Samedi soir on va aller travailler à Paris, pas vrai ! ».

2. Le degré d'adhésion d'un mouvement se définit selon deux aspects : - celui de son accessibilité externe, de quelle manière domine-t-il, accède aux lieux-activités de la ville ? - celui de son contenu propre, que fait-on pendant le mouvement et quel est le statut des espaces du mouvement ?

première. L'espace de rassemblement se transforme en terrain de foot, salle d'attente ou plaque tournante. Endroit passant, tant pour les piétons que pour les voitures, c'est un lieu idéal pour échanger. Plus qu'un usage, ces pratiques semblent souvent plus proches de l'espace familial de la maison que de la place publique. Mais la porosité des espaces et la visibilité des pratiques relativisent toute idée d'appropriation exclusive.

Dans la famille, la classe ou le rassemblement, le degré et le mode de familiarisation sont différents. Les jeunes rassemblements mesurent constamment ce qu'il peuvent faire ou pas, avec qui ils peuvent se joindre, à quels endroits ils peuvent se rendre et à quel moment... Ce processus se construit non pas sur un savoir appris mais sur des qualifications concrètes conquises. Cette nécessité d'évoluer par essais/erreurs provoque une certaine inquiétude chez les rassemblements. Chacun met alors en place des points d'appui (soutiens, marques, routines, représentations, amitiés...). des ressources sur lesquelles il peut compter. Le milieu urbain va ainsi être affublé de repères induits dans les usages (une boîte postale peut devenir tour à tour un siège, un tambour ou une table) ou manifestes dans les marques (tags, dégradations...).

Les conditions dans lesquelles se produisent les rassemblements évoluent (ensolaillement, embrouille, vacances, déplacement...). La pratique confiante du milieu personnalisé par une inscription quotidienne, permet à l'individu de s'adapter à ces évolutions. Cette adaptabilité, constitutive du régime de familiarité (Thévenot, 1994), explique le relatif échec des aménagements dissuasifs ou sécuritaires (suppression de doubles sorties de hall, aménagements destinés à éviter toute possibilité de stationnement...). S'il y a adaptation vis-à-vis du proche (transformation de l'espace initial ou évolution des affinités), cette accoutumance manifeste ses limites lorsqu'un rassemblement est contraint à l'éloignement. Nombre de jeunes ou d'habitants ayant démenagé, reviennent de façon quotidienne ou régulière sur leur ancien lieu d'habitation. Certains sont prêts à se déplacer dans leur département d'origine pour fréquenter un commerce utilisé auparavant. D'autres, pour ne pas perdre un instant du rassemblement, vont marcher pendant deux heures pour rentrer chez eux après le dernier bus.

L'usage quotidien réalise donc la capacité des personnes à s'y accommoder ou à le domestiquer. Les jeunes des rassemblements acceptent les défauts (des collègues, de l'espace), parce qu'ils construisent leur rapport collectif au proche (« ma » cité, « notre » quartier...) sur ces imperfections personnalisées. A Bobigny, alors que les dalles sont stigmatisées (malcommodés, désertes, « coupe-gorge... »), un des adolescents rassemblements exprime cet attachement : « Si on casse les dalles, on tue la cité, au moins pour les jeunes ». Cette appréhension familière repose donc sur les particulari-



Mémoire en vue de l'obtention de l'habilitation à diriger les recherches (BHES)
Éléments pour une sociologie pragmatique des résymétrisations. Le cas de la ville durable
Jérôme Boissonade TROISIÈME VOLUME Juin 2019

Devant mon étonnement, il me fait comprendre que c'est pour voler des portables.

L'inscription dans l'espace (Paris), la programmation (samedi), la qualification (travail) et les représentations afférentes au « samedi soir », permettent une socialisation de l'action proposée. Sont articulés le traitement de l'espace, la représentation de l'action et le type de coordination collective à mettre en œuvre.



Au-dessus des voitures.

Dans la notion de « travail », revient le principe d'une situation routinière. Le collectif est entraîné dans un temps, un espace et une action qui lui sont pour l'instant « à distance », avenir qui se réfère implicitement à des situations passées. Mais dans ce cadre, la routine n'est plus considérée comme une rigidification de la familiarité, où les choses entraînent : « Il n'y a rien à faire ici ! ». L'habitude devient au contraire un moyen d'anticipation de l'événement, un socle déjà élevé de prérequis, permettant une action programmée et collective. L'inscription de l'action projetée dans des repères conventionnels (Paris, samedi soir, travail...), rend donc la coordination collective possible car elle suppose un même arrière plan de la part des rassemblés auxquels il s'adresse, une obligation de généralisation. Réussir une action que l'on programme, c'est donc composer avec les capacités, les compétences, distribuées au sein des rassemblés et dans le milieu. Cela nécessite pour le jeune « planificateur », de situer la place de son intention (du plan), par rapport à celle des rassemblés (du contexte). L'existence même du rassemblement peut finir par reposer sur sa personne, cette capacité attribuée à un individu fragilisée alors l'ensemble des rassemblés.

Si un jeune peut proposer une action collective, il peine à coordonner le rassemblement dans le mouvement. La situation se tend, seul le ralentissement ou l'immobilisation des rassemblés lui redonne prise sur l'action. Cette limite relative du rôle du virtuose (le leader par exemple), dès lors que le rassemblement n'est plus considéré comme un groupe statique mais bien comme une géométrie variable elle-même en

mouvement. Les capacités distribuées dans l'espace, les objets ou les individus, surpassent alors celles que s'attribue le leader.

Nous sommes sur un des rassemblements de Créteil. Le lieu se compose de la manière suivante : une suite de petits emmarchements bordés de murs latéraux constitue un passage d'accès au groupe d'habitations. Sur un des cotés du passage, une rampe courbe rattrape la dénivellation. Quelques grands se rassemblent sur le passage, les petits, filles et garçons, sont dispersés autour de la rampe. Une mère monte celle-ci et laisse son enfant conduire la poussette, malgré toutes les difficultés qu'il éprouve à progresser. Sur le passage, les jeunes jouent avec une balle de tennis. Celle-ci manque de peu la mère et son enfant. Sur la rampe, l'ascension dure. L'attention que les jeunes portent à ce « couple » fragile, se porte progressivement sur cet espace considéré habituellement comme secondaire. Une fois la poussette éloignée, un des grands, relayé par d'autres, propose aux petits de faire un « 100 m ». Le jeu consiste à monter le plus rapidement la rampe puis à redescendre le passage et les emmarchements. Plusieurs courses ont lieu entre les petits, encouragés par les plus âgés. Ces derniers prennent ensuite le relais, donnant à l'un d'eux l'occasion de passer.

Le « 110 m haies » consiste à remonter le passage et ses emmarchements. Cet espace, qu'ils ont pratiqué dans ces conditions lorsqu'ils étaient moins âgés, se révèle à présent trop étroit. Les petits restent sur place mais les jeunes descendent le boulevard et s'installent 20 m plus bas, sur un lieu que certains fréquentent régulièrement. C'est une allée de presque 100 m de long. Jusqu'à présent, l'action s'inscrivait dans l'espace quotidien. Cette fois le lieu devient celui choisi pour l'action.

Tout d'un coup, trois filles se battent sur le carrefour situé en contrebas, nous accourons. Après l'échauffourée, comme après chaque événement, tout le monde reste sur place mais lentement des rapprochements se forment, d'autres s'éloignent. Un jeune arrive, habitude du rassemblement. Nouveau concurrent potentiel, ses qualités sportives ont été vantées par celui qui paradait depuis le début et qui vient de se faire battre dans l'allée. L'arrivant doit laver la défaite de son ami, mais cette fois la course a lieu sur place : le boulevard. La nuit tombe, les voitures se font plus rares, deux jeunes se rendent en contrebas pour les faire patienter. Les baskets s'échangent. Les différents rassemblements par classe d'âge se joignent, les uns en acteurs et les autres en spectateurs, autour de cette utilisation imprévue du boulevard. Le tournoi peut commencer, rappel de « jeux olympiques » organisés aussi soudainement quelques années plus tôt. L'espace, depuis la rampe initiale jusqu'à la chaussée finale, a été ce support de mémoire dont la réédition a révélé l'inscription.

Un jeune qui attendait un ami au carrefour l'appelle avec son portable pour qu'il prenne ses Nike et

profite de l'opportunité pour affronter son ancien adversaire de collège. Le passage d'un lieu à l'autre, l'articulation des actions se propage en effet de proche en proche, par « contagion » décisionnelle des rassemblés. Cette « virtuosité collective », compétence situationnelle par excellence, est bien éloignée des types d'aptitude requis par les cadres institutionnels de socialisation. À l'école ou à l'entreprise, le « niveau », le concours ou le diplôme (capacité attribuée à un individu) sont un préalable indispensable au déclenchement du processus de l'action collective.

Des CRS qui passent sur le boulevard s'arrêtent à leur hauteur : « Vous jouez au foot ? » Après un long silence, un des jeunes s'avance et répond qu'ils n'ont trouvé aucun autre endroit pour faire un 100 m. Alors que les rassemblés se grisent de pratiquer l'espace de la cité, non plus seulement par points ou sauts de puce, mais aussi dans une « trajectoire publique » (sentiment analogue à celui des prises de chaussée par des manifestants), l'échange entre les jeunes et les CRS fait appel à des représentations stéréotypées : les « gamins » (Maurier, 1977) et le manque d'équipements. En effet, la difficulté que l'on peut avoir à qualifier ces pratiques mobiles, provient du fait que cette coordination distribuée prend une forme collective mais pas nécessairement généralisable dans un modèle civil (bien-séance...) ou civique (association...).

Mouvements et information

En dépit d'une relative homogénéité sociale des rassemblements, on constate une assez grande diversité de leurs provenances et de leurs destinations. Ils habitent souvent d'autres quartiers (affinités de collège, démnagements), des villes diverses (anciens habitants ou affinités de lycées professionnels notamment), voire parfois des départements différents (parents séparés...).

D'autre part, les jeunes rassemblés se déplacent de lieux en lieux : hall, gymnase, carrefour, MJC, centre commercial... pour, entre autres, établir des interactions spécifiques avec des espaces, des publics ou des objets différents. Lors de ce cabotage urbain, le rassemblement mobile³ des jeunes progresse par à-coups, la rupture avec ceux retenus par une rencontre ou un événement, n'est pas toujours vraiment située. Sa forme n'est pas déterminée et l'arrivée des rassemblés dans les « ports d'attache » non simultanée.

Enfin, les mouvements ne se limitent pas à la provenance ou à un déplacement, mais caractérisent plus généralement une pluralité de sphères dans lesquelles ces acteurs évoluent, une pluralité de domaines de compétence et de types d'engagements qu'ils souscrivent : « Ah vous êtes sociologue ? Bourdieux ou Bourdon ? Holiste ou déterministe ? ».

À travers la manière où à ce jeu étudiant-rassemblement, d'entrer en relation avec l'autre, il s'agit ici de

montrer un exemple des différents cours d'action qui permettent de passer d'une sphère à une autre (entre l'université et le rassemblement, le centre commercial et le petit boulot, la famille et la boîte de nuit...). La qualité de ces passages dépend, semble-t-il, des dynamiques de compromis et de rapprochement, construites notamment par les rassemblements et les cabotages urbains ; favorisant des postures identitaires, territoriales ou morales « composées ».

La vulnérabilité des cadres qui nous permettent de « composer avec... » et assurent les transitions entre situations, provient notamment de l'insuffisance de nos informations. Un jeune rassemblé de Créteil dit à deux petites : « Vous êtes de X... cassez-vous ! ». Situé à quelques mètres de la partie utilisée à d'autres moments par des petits de leur âge, ce lieu précis de rassemblement est en effet fréquenté par des plus grands qu'elles, y compris des dealers. Leur jeune âge ne leur permet pas d'interpréter les interactions (coups d'œil, postures...) qui nous guident en général pour savoir où l'on met les pieds. Elles ne s'interrogent donc pas sur leur présence et l'action qui en modifierait éventuellement l'intelligibilité pour les proches. Ces filles ne sont pas « à leur place », non pas « parce qu'elles viennent d'un autre quartier », mais parce qu'à cause de leur provenance elles n'en connaissent pas l'arrière plan. Ce n'est donc pas ici l'origine qui fonde le reproche du jeune, mais le reproche qui s'ouille de la provenance. En s'ouillant ainsi, c'est de la familiarité qu'il construit avec les autres jeunes présents en rendant explicite une pratique tacite partagée de l'espace. On retrouve en effet chez ces grands le même comportement de rejet vis-à-vis des petits du quartier venant sur le lieu, mais ce rejet se négocie d'une manière familière.

Dans ces dynamiques sociales, l'information (sa diffusion et son contrôle) semble donc jouer un rôle déterminant. Sa diffusion permet le lien entre situations et son contrôle maintient l'intégrité des rassemblements par la renégociation perpétuelle du statut de ceux qui les composent. En effet, lorsqu'une information « colle » à un rassemblement (sous la forme de rumeur, de réputation...), le contrôle de l'information d'une part, et le non attachement de cette information au rassemblement lui préservant une pluralité de rôles d'autre part, deviennent un travail quotidien du rassemblement sur lui-même pour ne pas éclater.

Les tentatives pour négocier son statut (lié à l'âge essentiellement) conditionnent l'accès aux différentes mobilités (géographique, biographique, entre types de socialisation, avec les autres publics lors des cabotages...). Grandir, c'est avoir accès à l'information. C'est rentrer dans un secret alors partagé entre pairs et en sortir renforcé par de nouvelles mobilités. Si l'on

3. Entendue ici comme un « art de faire ».

considère l'information (le « tuyau », le regard, la rumeur...) comme mise en mouvement, comme embroyeur de mobilités, le temps n'est plus seulement celui des « rendez-vous », notamment institutionnels (celui que l'on manque, les horaires de cours, de fermeture de services administratifs, d'arrivée au travail, de créneaux d'activité...). L'espace ne relève plus simplement d'un territoire que l'on habite. Le cabotage urbain devient proximité de trajectoires que l'on se frate, d'expériences sensibles dans une culture urbaine de l'intervalle entre les « mondes »⁴.

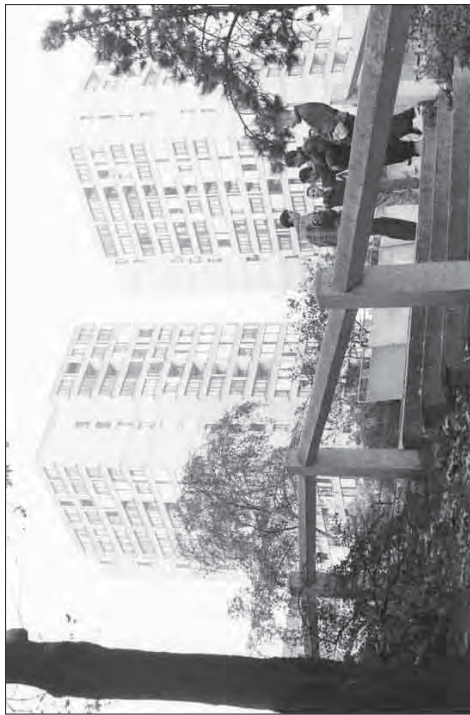
Légitimité et visée publique

Chacun tente de pénétrer dans la strate supérieure et de justifier sa compétence pour une phase intermédiaire où l'accédant pourra participer en partie aux privilèges de la catégorie supérieure : « Ça fait la cinquième fois que tu me dis bonjour aujourd'hui, casse-toi », « Il va nous porter le mauvais œil, moi aussi Hamid, il m'a serré la main quatre fois ».

Cette stratification selon les âges se retrouve de manière systématique entre les rassemblements et se confirme dans les mobilités. Malgré la présence d'au moins quatre classes d'âge, la terminologie de « moyen » n'existe pas, il n'y a que des « petits » et des « grands », qui se nomment en tant que classes car elles sont les seules (deux à deux) à avoir des rapports directs quotidiens. Les grands des uns seront les petits pour la classe d'âge supérieure. Le plus souvent, il n'y a pas de saut de classe, par exemple des relations formalisées entre les pré-adolescents et les adultes, sauf à titre individuel, pour des raisons familiales essentiellement (condition nécessaire mais non suffisante).

Plus on avance en âge et plus les rassemblements se rapprochent, en trois ou quatre étapes environ, des lieux de communication publics. On passe des jeux pour enfants protégés au cœur des groupes d'habitation, à des rassemblements diffus en arrière-scène pour les enfants autonomes. Puis, les adolescents vont s'installer en avant-scène, sur des lieux plus précis. Les plus âgés seront situés aux endroits les plus passants du quartier (et non forcément sur la cité), même s'ils comprennent des arrière-scènes plus discrètes (halls, caves...). Les petits, depuis leur lieu de rassemblement, restent à l'affût de tout ce qui pourrait se passer sur celui des grands situé en général à portée de vue.

On retrouve donc une analogie certaine entre les pratiques spatiales et sociales des différentes classes d'âge. On passe de modes de sociabilité infantile basés sur la famille, jusqu'à ceux des grands adolescents ou des jeunes adultes, constitués d'un réseau de relations sociales qui relève d'un monde domestique articulant familiarité et publicité, particularité et généralité. Cette renégociation fait progressivement intervenir une forme de coordination générale et des composantes



Conversation publique.

que celui de la sociabilité elle-même. Au-delà de sa personne, c'est le rassemblement qui est humilié, délégitimé dans sa dimension publique.

Ressources et civilités

« Speed » ou détendu, engreneur ou sépareur ; le jeune joue avec sa condition pour la réaliser, comme le garçon de café « qui en fait trop ». De fait, le statut participatif (Goffman, 1991)⁵ de chacun est redéfini constamment par la situation. Une désignation se confirme ou se corrige, se précise ou s'évanouit dans l'échange. Un jeune, « vanné » par ses pairs, les quitte pour aller faire jouer des petits en bas de sa tour. Une partie de tennis de table dérape rapidement en tennis tout court suite à l'incompétence des participants. La norme est malmenée mais le jeu continue.

Comme les individus, les rassemblements relèvent d'un statut fluctuant, ce sont des nœuds de relations à géométrie variable. La composition du groupe y est instable, dépendant de l'âge, du « port d'attache » où il accoste, du lieu d'habitat actuel ou ancien, du collège fréquenté... Les rassemblements semblent moins tributaires d'une situation privilégiée vis-à-vis des différents centres urbains, que d'un rapport précis entre espaces d'habitat et de circulation. Ils prennent des formes diverses (exposition, sociabilités...), mais sont des espaces-temps où de manière générale, chacun veille à inscrire ses interactions dans un parcours individuel et commun ; référents à partir desquels se mesurent les trajectoires et les événements (Boissonnade, 1999-2001).

Les personnes rassemblées changent de « place » (Goffman, 1973) selon le type d'activité ou de rapport qu'elles souhaitent entretenir avec l'environnement sociospatial. L'usage des bancs et autres supports d'urbanité, comme les murs ou les escaliers, montre qu'ils sont plus liés à des types de situations ou de relations (calme, chahut, « travail », jeu...), qu'appartenant à des groupes d'individus. Les mêmes lieux sont souvent fréquentés par des publics différents suivant les moments de la journée. D'autre part, un rassemblement peut se produire quotidiennement à un endroit pendant six mois, disparaître pendant aussi longtemps, suite à un conflit interne par exemple, puis réémerger ensuite.

Dans un stand Photoservice situé au milieu de l'artère principale du centre commercial de Bobigny, un jeune est assis sur la photocopieuse, l'autre joue au piano sur les touches du distributeur de cartes de visites, le troisième, privilégié, s'est installé dans l'habitat pour photos d'identité. Le stand est accessible, il offre des prises et des déprises, une affordabilité⁶ certaine. La qualité des prises d'espace par les jeunes, est

5. « Le lieu n'est pas seulement le creux où se fier mais aussi l'intervalle à parcourir » (Ricoeur, 1998)

6. Saïre J.-P., *L'être et le néant*, Gallimard, dans (Joseph, 1998a : 60)

7. Statut de participation : « capacité et privilèges qui stipulent ou non que chacun est capable d'écouter et que chacun a le droit d'en profiter ». Nous souhalions ici substituer au rapport rôle/personnage qui fait référence à une identité plus ou moins typifiée (jeune, habitant...), le rapport position/situation.

8. La place : espace bien délimité auquel l'individu peut avoir droit temporairement et dont la possession est basée sur le principe du « tout ou rien » (Chabot...)

en relation directe avec celle des interactions qu'ils initient. Ce sont les plus « offensifs » vis-à-vis du cadre d'une utilisation normale du lieu qui entretiennent le plus d'interactions avec les passants (reconnus ou anonymes) de la galerie commerciale. C'est le jeune le plus « exposé » sur le banc aménagé, qui reste paradoxalement en retrait. Confirmant qu'une « source fondamentale d'engagement consiste dans la légère infraction aux règles de tact⁹ », l'incivilité (jouée) peut donc aussi favoriser une certaine civilité des interactions.

S'il n'y a pas forcément contradiction entre incivilité « jouée » et richesse (civile) des interactions, ce peut-être alors l'occasion de considérer les réserves (Goffman,



Petits groupes.

1973)¹⁰ significées dans l'espace par les individus, et leurs transgressions comme autant de ressources interactionnelles. L'espace public est un espace de négociation, c'est en effet la gestion permanente du conflit potentiel entre publics différents qui généralement, renforce la vitalité, l'attractivité et la qualité d'espace public des rassemblements.

Des pauses publiques

Les pratiques décrites tout au long de ce texte paraissent tiraillées entre deux conceptions du social :

- Celle d'une vulnérabilité inquiète reposant notamment sur des liens faibles (contacts stigmatisés, en réseau, à projet pauvre, tension entre l'ajustement simultané des pratiques dans des conventions et au sein de l'environnement, socialisation différentielle propre aux personnes rassemblées...)

- Et celle d'une pragmatique confiante dans des liens confirmés avec le milieu (cadres, habitudes, collègues...).

Suivant les espaces, les moments ou les situations, les pratiques relèvent plutôt de l'une ou de l'autre mais restent, semble-t-il, toujours un composé incertain. D'où la nécessité, pour le chercheur, d'adopter un « situationnisme méthodologique » (Joseph, 1998a : 10) s'intéressant aux différents moments de rassemblement,

BIBLIOGRAPHIE

- Amar G., (1993), « Pour une écologie urbaine des transports », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 59-60, p. 140-151.
- Bavoux P., Foret C., (1990), *En passant par le centre*, Paris, Éd. Trajectoires Plan Urbain, Cerfise.
- Bayart D., (1999), « La ronde des agents d'accueil en gare du nord », *Villes en gères* (Joseph I., dir.), p. 193-211.
- Bordat J.-S., (2000), *Champs relationnels, champs circulatoires ; campagne, P.U.C.A. (à paraître).*
- Breviglieri M., (1999), *L'usage et l'habiter, contribution à une sociologie de la proximité*, Paris, EHESS, thèse de doctorat.
- Dubet F., (1987), *La galère - jeunes en survie*, Paris, Éd. Points Fayard.
- Goffman E., (1991), *Les cadres de l'expérience*, Paris, Éditions de Minuit.
- Goffman E., (1973), *La mise en scène de la vie quotidienne, tome 2 : Les relations en public*, Paris, Éditions de Minuit.
- Hammez U., (1983), *Explorer la ville*, Paris, Éditions de Minuit.
- Joseph I., (1998a), *Erving Goffman et la microsociologie*, Paris, PUF.
- Joseph I., (1998b), « L'accessibilité comme expérience sociale et interactionnelle », dans *Habiter une ville accessible : des usages à la conception*, Paris, Éd. du MELTT, PCA.
- Kokoreff M., (1993), « L'espace des jeunes ; territoires, identités et mobilités », *Annales de la recherche urbaine*, n° 59-60, p. 170-179.
- Latour B., (1994), « Une sociologie sans objet ? Remarques sur l'interobjectivité », *Sociologie du travail*, n° 4, p. 587-608.
- Lepoutre D., (1997), *Cœur de banlieue : codes, rites et langages*, Paris, Éd. Océide Jacob.
- Meunier J., (1977), *Les gamins de Bogota*, rééd. 2001, Paris, Payot.
- Monod J., (1968), *Les barjots*, Paris, Éd. Julliard.
- Pierre A., (1996), *Ethnographie de l'action, l'observation des détails*, Paris, Éd. Métailié.
- Ricœur P., (1998), « Architecture et narrativité », *Urbanisme* n° 303.
- Rouilleau-Berger L., (1991), *La ville intervalle*, Paris, Méridiens Klincksieck.
- Tartius A., (1999), « Économies souterraines, nouvelles proximités sociales », *Sociétés contemporaines*, n° 36.
- Thevenot L., (1994), « Le régime de familiarité, des choses en personne », *Genèses* n° 17.
- Jérôme Boissonnade est architecte, chargé de cours à l'Université Paris X-Nanterre et à l'École d'architecture de Paris-Belleville. Après un DEA en géographie urbaine, il mène actuellement une thèse intitulée : « L'espace des rassemblements ; Approche descriptive des pratiques de stationnement dans les lieux publics en périphérie urbaine » sous la direction de Isaac Joseph au sein de l'Institut parisien de recherche architecturale urbaine (département de l'UMR n° 7543 du CNRS). Il est par ailleurs responsable de l'étude « Bobigny, Créteil, Nanterre : les centralités en périphérie » (1999-2001), financée par plusieurs collectivités territoriales. Un précédent article paru dans les Annales de la recherche urbaine (n° 85, p. 44-46) intitulé « Paysages, publics », relatait différents modes de sociabilité dans le centre ville de Bobigny. Un autre, à paraître dans la revue AGORA Débats/Jeunes (n° 24, sept. 2001) et intitulé « Pratiques de rassemblement et pauses publiques », développe la proposition « d'ossatures minimales de services » évoquée dans le présent article.**

<|boisso@u-paris10.fr>

Jérôme Boissonnade

9. « Propriété phénoménale (valence) d'un objet ou d'un espace perçus en tant qu'ils sont disposés ou disponibles pour l'action » (Joseph 1998b, d'après Kurt Lewin)

10. Goffman E., *Communication Conduct on a Island Community*, 1953 ; cité par Pierre, 1996, p. 95

11. Les réserves sont : l'espace personnel, la place, l'espace utile, le tour, l'enveloppe, le territoire de la possession, les réserves d'information et les domaines réservés de la conversation.

12. Ceci n'a été ici qu'esquisé et s'inscrit dans un travail de thèse de doctorat dirigé par Isaac Joseph.

13. Ces « pauses publiques » ont été proposées dans le cadre du concours pour la reconstruction urbaine de Bobigny par l'équipe menée par P. Chénestov, C + H + (agence d'architecture), E.D.A. (bureau d'études), J. Boissonnade (architecte, sociologue), Comptoir des projets (paysagiste).

Pratiques de rassemblement et “ pauses publiques ”

par Jérôme BOISSONADE



Jérôme Boissonade, architecte, chargé de cours à l'École d'Architecture de Paris à l'Université

Paris X – Nanterre

E. mail: jboisso@u-paris10.fr

Les agrégations juvéniles se caractérisent essentiellement par leur familiarité, mais leur dynamique s'explique par les différentes mobilités qui traversent ou portent les rassemblements. Leur visibilité implique pour les jeunes rassemblés, une gestion permanente du conflit potentiel, ceci dans une perspective de coordination publique (avec les passants, les habitués...).

La constitution de “ pauses publiques ” (ossatures minimales de services) au milieu de ces rassemblements, peut aider à sortir de l'alternative espace “ jeunes ”/équipement lourd. La portée de ces micro équipements relève d'une démocratie participative plus générale, dont les pouvoirs publics doivent prendre la mesure.

Rassemblements de jeunes 75

Rassemblements de jeunes 76

“ Ordonner la technique à l'humain ”

P. Sudreau, ministre de la Construction à la fin des années cinquante, lance ce vibrant plaidoyer. Le moyen ? Les “ grilles d'équipements ” de l'ingénieur Dupont, créées en 1959 et qui seront réactualisées plusieurs fois par la suite. Des enquêtes approfondies sont censées définir les besoins de la population, auxquels répondront des équipements (école, salle polyvalente...) adaptés et répartis équitablement dans chaque zone urbaine. Mais “ *il y a bien une prise en compte, par les ingénieurs, des besoins, la logique de l'offre reste dominante, et l'usager est tenu de rentrer dans les cadres imposés par les contraintes propres aux services publics. Il faut donc rationaliser les comportements* ”.

La notion de centralité va jouer un grand rôle dans la conception rationalisatrice qui va marquer la modernité des années 1960/1970. Cette approche objective, qui considère l'espace et la vie sociale comme un objet ou un produit industriel, décompose et découpe l'espace urbain selon ses fonctions.

À Bobigny, suite à l'implantation des grands ensembles au nord et à l'ouest de la commune imposée par l'État, la municipalité met sur pied en 1959 un nouveau projet de centre-ville qui sera mis en chantier quelques années plus tard.

Il s'agit d'une part de créer un centre-ville dense réservant un maximum d'espaces publics et d'autre part de concilier nouveau mode de vie (voiture, confort moderne...) et nouvelles nuisances (circulation, parkings...). D'où l'idée de bâtir sur deux niveaux de dalles, de “ petites unités autonomes ” combinant logements (800 environ), commerces de proximité et bureaux. Un réseau d'équipements se situe à l'articulation de ces différentes unités.

Sur les dalles centrales hautes s'ègrènent bureaux et commerces. Les pieds des immeubles d'habitation s'accrochent autour des placettes situées en contrebas. Dalles et placettes sont conçues comme des espaces de liaison entre la sphère privée du logement et le reste de la ville. Les espaces de proximité affectés aux loisirs sont rejetés sur le sol naturel, en périphérie de chaque cité.

Le quotidien est hiérarchisé et l'espace segmenté : à chaque moment de la vie, à chaque flux ou activité son altitude et son territoire. L'ambition planificatrice des années 1960-1970 va être de passer à l'échelle supérieure en rationalisant l'ensemble du territoire de l'Île-de-France. Le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne (SDAURP) établi en 1965, modifié en 1969, s'appuie sur la création de centres urbains nouveaux et de pôles structurateurs destinés “ *à donner une vie propre aux différents secteurs de la banlieue* ”. Ce polycentrisme constitué de centres spécialisés (commerce, tertiaire, loisirs...), s'inscrit dans un espace régional unique, “ *indissociable de la notion d'unicité du marché du travail au nom de la liberté de choix du travailleur libre et du consommateur libre* ”.

Un centre combine généralement un maximum d'échanges diversifiés dans un maximum de proximité et d'intensité. La réalisation de centres partiels (Centres Commerciaux Régionaux, centres d'affaires, centres de loisirs...) en a fortement altéré la diversité. D'autre part, notamment en région

¹ JEANNOT G., *Les usagers du service public*, Paris.

Que sais-je ?, Presses Universitaires de France, 1968, p. 6.

² AUBRY, J.-P., “ 40 ans de planification en région d'Île-de-France ”, *Les cahiers de l'IAURIF*, n° 70, 1983.

parisienne, un système de centres hiérarchisés selon leur rayonnement (ex. : commerce de proximité, hypermarchés, Centres Commerciaux Régionaux) perd sa raison d'être. Il repose en effet sur une échelle de déplacements simples qui iraient du trajet quotidien de proximité à la mobilité lointaine qui aurait un caractère exceptionnel. Or, il s'avère que ces déplacements sont de moins en moins calculés sur ce schéma. Des trajets quotidiens peuvent être de longue distance, les Centres Commerciaux Régionaux ne sont plus uniquement réservés à des achats exceptionnels même pour des populations éloignées et les centres urbains ne sont plus les points de passage obligés de tout déplacement régional.

Du coup, les principaux centres partiels sont devenus les pivots de systèmes de centres dont les autres échelons ont quasiment disparu, et impriment leur marque sur le territoire.

Ce qui paraît ici essentiel, c'est que cette pensée logique imbriquant des centres hiérarchisés laisse tout ce qui ne remplit pas une fonction centrale, comme un élément périphérique, c'est-à-dire a-central, non défini, atone. Pourtant l'analyse ne peut se cantonner à cette rupture voire cette opposition entre un centre qui serait ouvert et vivant et une périphérie résidentielle désolée.

Il s'agit donc de trouver une maille plus fine qui puisse interpréter et construire cette arrière-cour. Les rassemblements quotidiens disséminés sur l'espace urbain et les liens qu'ils entretiennent avec les lieux d'habitat et les centres institués, peuvent permettre d'articuler ces mondes centraux et périphériques, proches et lointains. Ces rassemblements sont alors à considérer comme des

espaces, des nœuds de réseaux capables d'accueillir des rapports fluctuants entre des personnes, des groupes et des événements.

Espace public et rassemblements

Les rassemblements évoqués ici ont été étudiés sur trois villes de la petite couronne parisienne (Bobigny, Créteil et Nanterre)³, à l'aide d'une cartographie détaillant les différents publics des rassemblements décalés (se produisant sur des espaces non prévus à cet effet). Hormis les particularités propres à chacune de ces villes, la localisation de ces rassemblements paraît moins dépendante d'une situation urbaine particulière par rapport au centre-ville (distance au centre) que d'une configuration propre du lieu (orientation, morphologie...) vis-à-vis de l'espace proche et des réseaux de circulation qui le traversent.

Cette "multiplication des micro-milieux [fermés les uns aux autres] est un signe extérieur de richesse de la société civile urbaine, mais en aboutissant à une excentricité généralisée, elle ébranle irrémédiablement, non seulement l'esprit civique, mais l'espace public lui-même".⁴

En effet, alors que le bon fonctionnement d'un lieu est souvent assimilé au partage d'une "identité" commune par les personnes présentes, un espace ne devient véritablement public que s'il articule au même endroit, des individus amenant chacun des systèmes de valeurs et d'espaces-temps différents. Afin que ces différentes perspectives aient une chance de se rapprocher, chacun doit savoir se tenir, être accessible à autrui, tout en préservant sa vie privée.

³ BOISSONADE, J., "Bobigny, Créteil, Nanterre. Les centralités en périphérie". Étude financée par plusieurs collectivités d'Île-de-France, 1999-2001.

⁴ JOSEPH, I., *Le passant considérable, essai sur la dispersion de l'espace public*, Librairie des Méridiens, 1984, p. 79.

Rassemblements de jeunes 77

Les espaces publics doivent gérer avant tout le problème de leur propre saturation.

Du coup, l'image de groupes de jeunes, plutôt incivils et qui rouillent en bas de cages d'escaliers, représente la négation de cet espace public citoyen.

S'agit-il alors d'éduquer ces "sauvageons" pour leur apprendre les civilités adéquates ? Tout d'abord, n'importe quelle interaction entre des personnes est susceptible de basculer dans l'embaras ou la dispute. Un quiproquo, une incompréhension ou une mauvaise interprétation peuvent ruiner une relation.

D'autre part, une "source fondamentale d'engagement consiste dans la légère infraction aux règles de tact"⁵.

Il s'agit peut-être alors de construire des situations dans lesquelles la vulnérabilité propre à toute interaction entre des individus, ne condamne pas la relation proprement dite.

L'espace public est le plus souvent idéalisé, soit comme un espace de raison où chacun confronte ses arguments et justifie ses positions, soit comme un espace de révélation de soi, dans lequel les citoyens se découvrent en exerçant leur véritable personnalité sociale. Pourtant, l'idéalisation d'un espace public de raisonnement ou de révélation de soi, même si elle souligne la nécessité de trouver des formes de délibération locales, ressemble fort à une injonction civique. Cet idéal est en effet plaqué sur un espace urbain caractérisé par des rapports sociaux se déterminant dans l'urgence de la situation. Nous agissons en improvisant et en prenant des risques

Rassemblements de jeunes 78

constamment. Dois-je répondre à ce regard ? Quelle est la bonne attitude à adopter face à ce SDF, ce groupe de jeunes ou ce collègue de travail ?

D'autre part, le nombre et la rapidité des contacts que nous assumons, ne serait-ce qu'avec les personnes que l'on croise dans la rue, nous conduisent à adopter une disponibilité qui n'est que relative, à un certain détachement. Ce détachement entraîne un risque de faux pas dans nos relations avec autrui, qui conduit à une certaine méfiance vis-à-vis du monde qui nous entoure⁶.

Enfin, en ville, les ajustements se font essentiellement par les corps, dans le métro, chez un commerçant ou au volant de sa voiture. L'importance de ces ajustements n'apparaît le plus souvent que trop tard, lors d'un rappel à l'ordre par la personne à qui vous avez pris le tour ou à l'occasion d'une aile emboutie.

Le caractère sensible de l'espace public ne se cantonne donc pas aux "incivilités" et autres graffitis, même si c'est là qu'il est le plus manifeste.

Il s'agit donc de ne pas appréhender les "mondes des rassemblements" comme étranges ou lointains mais considérer les filiations entre plusieurs milieux, celui des habitants, de l'observateur ou de tel ou tel rassemblement ; pour saisir leur normalité sans

⁵ GOFFMAN, E., *Communication Conduct on a Island Community*, 1953; cité par PIERRE, A., *Ethnographie de l'action, l'observation des détails*, Paris, ed. Métailié, 1986, p. 95.

⁶ SWAMEL, G., "Métropoles et mentalités", *L'École de Chicago*, GRAFMEYER Y., JOSEPH I. (dir.), Ed. Aubier, 1979 (1903), p. 61-77.

gomer leurs particularités, pour comprendre comment il y a malgré tout le plus souvent coopération alors que les conditions objectives sont défavorables.

Des civilités à l'urbanité

Une certaine homogénéité sociale caractérise les rassemblements rencontrés sur les trois villes. Cependant, l'origine spatiale, culturelle et les parcours biographiques de ces jeunes, ont forgé des rassemblements dont les contours fluctuent au gré des lieux et des événements. Un espace fréquenté assidûment pendant une longue période, pourra être déserté pour des motifs internes (embrouille...) ou externe (aménagement dissuasif...), puis réinvesti des mois plus tard.

Entre la figure anémique des " teneurs de murs " et celle des " bandes organisées ", semble se dégager celle d'un nœud de relations à géométrie variable. Selon les activités, les lieux, les heures ou les périodes de l'année, ces agrégations juvéniles vont constamment se modifier, passer de manière fluide de plus d'une dizaine de personnes à quelques couples ou petits groupes dispersés. La dynamique de ce nœud de familiarité, provient de " cabotages urbains " mobilisant des situations et des milieux différenciés. Lors de ces cabotages, des jeunes vont écumer, à chaque fois dans une configuration différente (nombre de personnes, composition...), des gymnases, MJC, collèges, des lieux de travail, des centres commerciaux, Paris... Les histoires de vie des rassemblements et des rassemblements, ainsi que les cabotages urbains, composent un rapport centre-périphérie mieux articulé mais plus complexe. Ce rapport ne représente plus qu'une partie des mouvements urbains.

Avec la notion de " cabotage urbain ", on passe en effet d'une relation centre-périphérie à une approche réticulaire plus décentrée. Les notions de fixité ou de mobilité ne sont plus alors perçues uniquement dans une opposition dans laquelle les jeunes attendraient, fixes sur le quartier et deviendraient mobiles pour se diriger vers le centre. Chaque situation est considérée comme tendue entre fixité et mobilité (sociale, spatiale, dans les rôles que l'on s'attribue selon les situations...). Elle s'exprime en degré au sein de cette échelle de mobilité.

De même, lorsque l'on considère les rencontres réalisées lors de ces cabotages, entre des jeunes et un équipement, des rassemblements et des passants... On assiste non pas à une opposition privé-public dans laquelle les jeunes soit s'approprieraient un territoire, soit devraient se couler dans le moule de l'anonymat ; mais plutôt à un continuum au sein duquel le rassemblement prend une place intermédiaire.

Notre attention porte alors moins sur le caractère public ou central de l'espace ; que sur l'urbanité des situations rencontrées. Le statut d'un équipement, ne garantit pas en effet, la nature de ce qui s'y déroule, les derniers événements survenus au Centre commercial des " 4 temps " à La Défense sont là pour nous le rappeler.

La confiance au lieu, en l'autre ou dans la situation est vulnérable. Elle dépend constamment des interprétations qu'en font les individus, au moment et dans les circonstances de l'action. Une place ou une Maison Pour Tous, peuvent se révéler " urbains " à certains moments, dans certaines situations, et ne plus l'être ensuite.

Notre interprétation de la situation crée ou non l'urbanité du moment, parce qu'elle est susceptible de nous mettre ou non en confiance. Cette interprétation est tributaire d'une tension entre notre attraction pour le reconnaissable (le cadre, le milieu ou l'individu que l'on connaît, que l'on a déjà rencontré) et l'étonnement du singulier, de l'altérité. Chaque situation concrète est donc qualifiée en degré d'urbanité.

Équipement et espace ressource

Selon Bruno Latour, les espaces publics doivent gérer avant tout le problème de leur propre saturation (de signes, d'objets...). Cependant, dès que l'on quitte ces espaces publics privilégiés, le rapport Sueur⁷ a montré la rareté et la moindre qualité des services dans les aires urbaines en difficulté.

Concernant ceux plus particulièrement destinés aux jeunes, les collectivités locales sont habituellement confrontées à un choix entre : D'une part un équipement (social, culturel ou sportif) " lourd ", c'est-à-dire nécessitant des contraintes normatives importantes et des mesures d'investissement, de fonctionnement et d'accompagnement sur la durée, non négligeables.

D'autre part un équipement " alternatif " : " un local pour les jeunes " autogéré, espace à basses contraintes, dans lequel ils pourraient se retrouver et ne pas " encombrer " l'espace public.

Vis-à-vis de ces " nouveaux " publics, l'ensemble des collectivités mesure aujourd'hui les limites des équipements " lourds ", assimilables à une centralité " classique ", c'est-à-dire préservant pour être viable, des " vides " (d'équipements similaires) autour d'elle.

L'expérience d'une des trois villes étudiées, montre les limites de la deuxième solution, celle des " espaces jeunes ". Non seulement les jeunes n'ont pas déserté les points vécus comme sensibles par le reste de la population (ils les ont le plus souvent déplacés), mais de plus ces locaux sont devenus des enjeux tels, que leurs liens avec certaines pratiques délicieuses est devenue patente, d'où une stigmatisation renforcée.

Si le rassemblement, y compris lors des cabotages, représente un atout sur lequel les jeunes s'appuient, c'est parce qu'il se révèle familier et proche ; les participants s'y retrouvent, disponibles. Mais cette accoutumance au " milieu " (individus, espaces, objets...) se produit à la vue de tous. Cette visibilité persistante tend la situation familière du rassemblement mais lui donne une perspective de coordination publique avec les habitants, les parents, les petits...

Cette perspective oriente les relations, les justifications, les situations entre les rassemblements ou avec les autres publics. Les jeunes doivent composer avec ces différents " ports d'attache ", leurs publics et leurs cadres respectifs. Les rassemblements adoptent alors des postures identitaires, territoriales ou morales " composées ", le lieu de rassemblement devient alors pour les rassemblements, un espace ressource d'urbanité.

Les "pauses publiques"⁸

Cette approche du rassemblement comme espace ressource, doit prendre en compte deux dimensions qui pèsent sur les situations.

⁷ *Dermain la ville*, Rapport au Premier ministre, 1998.

⁸ Ces " pauses publiques " ont été proposées dans le cadre d'un concours pour la reconstruction urbaine de Bobigny par l'équipe menée par P. Chermelov : C+H+Z (agence d'architecture), E.D.A. (bureau d'études), J. Boissonade (architecte, sociologue), Comptoir des projets (paysagiste).

Rassemblements de jeunes

80

Rassemblements de jeunes

79

D'une part, si les jeunes n'ont "rien à faire" au sein du rassemblement, hormis le plaisir d'être ensemble, la présence sur ce lieu ne devient légitime qu'à ceux pouvant y accéder grâce à leur interconnaissance, c'est-à-dire à eux-mêmes. L'espace se segmente, la société devient l'affaire de "communautés convexes" comme les nomme Olivier Abel, une société où l'on peut éviter qui l'on craint.

Le deuxième écueil minant les pratiques de rassemblement, provient du fait que celles-ci se produisent le plus souvent sur des lieux ambigus, où le rôle symbolique de l'espace le dispute à un usage familiarisé. Ces espaces de rassemblement usés par les rassembles, ont souvent en effet une dimension politique pour l'ensemble des citadins (centre du quartier, entrée de la cité...). C'est cette ambiguïté entre dimension politique (commune) et usage (particulier), qui en fait un enjeu pour l'ensemble des publics.

Il s'agit, dans la proposition de "pauses publiques", d'amenuiser ces deux sources de conflit en orientant les pratiques le plus clairement possible du côté de l'usage collectif et non propre aux rassembles. Pour gérer le lien entre usage (privé) et bien public (civique), ces "ossatures minimales communes de services" vont constamment chercher à "défamiliatiser le familier et à familiariser le non-familier"⁹. Elles seraient installées au sein même des principaux rassemblements qui se produisent non loin des espaces de circulation. Sur ces ossatures, pourraient se greffer suivant les cas, des prestations plus ou moins lourdes, adaptées au site et à son évolution, des services publics (boîte postale, téléphone, Internet...) et commerciaux (distributeurs de boisson...), l'objectif étant de multiplier le

type de services disponibles pour élargir et renforcer l'accessibilité des "pauses publiques" à différentes catégories de population

On peut alors parler d'une grammaire des situations de service qu'il s'agit ici d'utiliser le plus largement possible (objet technique, espace familial, relation institutionnelle, rendez-vous, accès distant, rapports entre les publics...), pour inventer *in situ* les cadres participatifs les plus adéquats et favoriser la "convivialité" (que cette "intelligence sociale en situation"¹⁰ soit le fait d'individus ou déposée dans un automate ou un espace) dans laquelle se structure la relation de service. Cette convivialité est indispensable dans le sens où c'est elle qui adapte localement la production de services à la spécificité des usagers en accueillant la personne et en coordonnant la prestation. Ce processus, qui favorise la dynamique d'accessibilité et de visibilité, plus que l'offre brute de services, considère le rapprochement avec l'autre comme un but et un apprentissage. Nous nous situons donc sur un temps long, malgré l'apparente fragilité et l'évolativité de ces dispositifs dans le milieu urbain

Les conditions nécessaires à la réalisation et à la viabilité de ces points de services sont avant tout liées à leur potentiel d'urbanité et d'accessibilité. On doit donc y trouver des services multiples et intéressant des publics divers (distributeur de journaux, de boissons, téléphone...). On doit pouvoir y greffer selon

⁹ RICOEUR, P., "Architecture et ruralité", *Urbanisme*, n° 303, 1998.

¹⁰ JOSEPH I., "Les interfaces de la métropolisation", *Les mémoires de la ville*, HEURON, E., STATHOPOULOS, N. (dir.), Ed. de L'Aube, 1999, p. 32.

Rassemblements de jeunes

81

L'image de groupes de jeunes, plutôt incivils et qui rouillent en bas de cages d'escaliers, représente la négation de cet espace public citoyen.

les cas des services spécifiques comme par exemple une "alcôve" dans laquelle quelques jeunes pourraient se réchauffer, avoir accès aux services précités, tenir un rendez-vous avec un éducateur... Ce service spécifique peut s'imaginer pour des parents attendant la sortie de l'école, des personnes âgées... Il s'agit en effet, de préserver le caractère civil des rapports entre publics différents dans le dispositif de "pause publique", ceci par des "contraintes fonctionnelles de coopération"¹¹ entre la personne déposant son courrier, des femmes descendant du bus et des jeunes attendant la sortie du collège. Mais aussi par une possibilité de mise à distance dans la proximité, grâce à des aménagements physiques spécifiques (moyens de filtrage entre les espaces, articulation des services entre eux...).

Cette diversité fonctionnelle de la "pause publique" doit aussi permettre d'attirer ponctuellement des services centraux (permanence sociale, opération de sensibilisation...), et dans le même temps, de donner accès à l'information sur des prestations ou des événements ; conduisant les personnes à se rendre dans les autres espaces urbains et entrer en relation avec de nouveaux publics.

Une démarche participative

Nous avons essayé de montrer comment la constitution de ces ossatures minimales communes de services, au milieu des rassemblements, peut aider à sortir de l'alternative espace jeunes/équipement lourd.

L'aménagement urbain ne poursuivrait pas, pour une fois, un objectif sécuritaire de dispersion des rassembles, mais une démarche constructive autour de laquelle pourraient adhérer des intentions, des objets, des services, des projets ; réunis sous le terme de "pause publique". Ceci dit, ces pauses publiques ne sont qu'un dispositif parmi d'autres. Elles visent à requalifier un espace urbain au travers d'un réseau "technique" (humain et non humain), dont les acteurs présents sur les rassembles, sont susceptibles de s'emparer. Dans notre approche, les rassembles peuvent être à la fois ou tout à tour, usagers, bénéficiaires et moteurs de ces services (chercher un site musical sur Internet, trouver un emploi grâce à un rendez-vous dans une alcôve avec une personne de la PAIO, monter un projet commun avec des jeunes d'autres villes, revendiquer un nouveau service...).

Le principal atout dont dispose les jeunes rassembles, c'est le temps. Les "pauses publiques" cherchent à valoriser cet atout en permettant aux jeunes et aux autres publics de capter des flux, de les mettre à leur portée. Il peut s'agir de flux d'informations (démarches administratives, billets pour un match de foot...), de transport (indication en temps réel des passages de bus, renforcement du réseau à partir de ces lieux...), de centralité (se placer au centre ou y accéder), d'occasions (événements, activités, fêtes, propositions, pétitions...), de réseaux (réseaux associatifs, d'aide, forums)...

¹¹ *Ibid.* p. 27.

Rassemblements de jeunes

82

Cependant, cette ossature de services n'est pas seulement une prestation, une accessibilité de l'offre. D'une part la relation de service s'aborde ici essentiellement en terme d'usage (coutume, utilisation, consommation, maniement...) et d'autre part, " *c'est moins l'usage en soi qui définit l'usager qu'une certaine relation avec la sphère publique* " (...) C'est en effet, " *entre autres, dans les relations établies avec l'administration et les services publics que se joue pratiquement l'appartenance à la cité* "12.

Pratiquer un espace ou manier un objet, c'est s'y familiariser par l'usage. Percevoir les potentialités de dispositifs tels que les " *pauses publiques* ", c'est aussi pour les jeunes se percevoir comme acteurs probables.

Ces nœuds d'urbanité engagent une *praxis*¹³ qui fonde le projet de " *pauses publiques* ".

Les outils que ces ossatures minimales de services procurent, laissent penser que la productivité et les effets territoriaux de ces dispositifs peuvent dépasser leur simple existence physique sur le lieu de rassemblement, pour conduire les rassembles à la " *maîtrise collective d'un territoire productif ou d'une trame événementielle* "14. La portée de ces microéquipements relèverait donc aussi et surtout d'une démocratie participative dont les pouvoirs publics doivent prendre la mesure.

12. JEANNOT, G., *Les usagers du service public*, Paris, Que sais-je?, Presses Universitaires de France, 1995, p. 3, 72.

13. Praxis : " *Réflexion sans concept qui anime l'accomplissement in situ de cours d'action ajustés à leur situation* " QUÉRÉ, L.

14. " *L'espace public comme lieu de l'action collective* " ; *Mana*, n° 2, 1996, p. 263.

15. JOSEPH, I., *ibid.*, p. 27.



Rassemblements de jeunes 83

Bibliographie

ALDUY, J.-P., " 40 ans de planification en région d'Ile-de-France ", *Les cahiers de l'IAURIF*, n° 70, 1983.

JEANNOT, G., *Les usagers du service public*, Paris, Que sais-je?, Presses Universitaires de France, 1998.

JOSEPH, I., *Le passant considérable, essai sur la dispersion de l'espace public*, Librairie des Méridiens, 1984

JOSEPH, I., " Les interfaces de la métropolisation ", *Les métiers de la ville*, in HEURGON, E., STATHOPOULOS, N. (dir.), Éd. de L'Aube, 1999.

PIETTE, A., *Ethnographie de l'action, l'observation des détails*, Paris, Éd. Métailié, 1996

QUÉRÉ, L., " L'espace public comme lieu de l'action collective ", *Mana*, n° 2, 1996.

RICŒUR, P., " Architecture et narrativité ", *Urbanisme*, n° 303, 1998.

SIMMEL, G., " Métropoles et mentalités ", *L'École de Chicago*, Grafmeyer Y., Joseph I. (dir.), Éd. Aubier, 1979, (1903), p. 61-77.

SUEUR, J.-P., *Demain la ville*, Rapport au Premier ministre, 1998.

Meeting practices and public pauses

Juvenile aggregations are mainly characterized by their familiarity, but their dynamics is explained by various mobilities which cross or convey the gatherings. For the young people gathered, their visibility implies a permanent management of a potential conflict in prospect of public coordination (with the passers-by, the accustomed of the place)

The setting-up of " *public pauses* " (minimal framework of services) amidst these meetings can be helpful to come out of the alternative " *youth* " space and heavy equipment. The scope of these micro-facilities is a matter of more general participative democracy, which the public authorities must take into account.

Prácticas de Agrupamiento e "Intervalos Públicos"

Las agrupaciones juveniles se caracterizan esencialmente por su familiaridad, pero su dinámica se explica por las distintas moviidades que atraviesan o conllevan los agrupamientos. Su visibilidad implica para los jóvenes reunidos, una gestión permanente del conflicto potencial, y sea desde una perspectiva de coordinación pública (con los transeúntes, los asiduos...)

La constitución de " *Intervalos Públicos* " (estructuras mínimas de servicios) en medio de estos agrupamientos puede ayudar a salir de la alternativa espacio jóvenes / equipamientos pesados. El alcance de estos micro-equipamientos incumbe a una democracia participativa más general, a la cual los poderes públicos se deben de tomar el pulso.

Versammlungspraxis und "öffentliche Pausen"

Die Jugendversammlungen kennzeichnen sich hauptsächlich durch ihre Vertrautheit aber ihre Dynamik erklärt sich durch die verschiedenen Mobilitäten, die diese Versammlungen durchqueren oder tragen. Ihre Sichtbarkeit bedeutet für die versammelten Jugendlichen eine permanente Handhabung des potentiellen Konfliktes und zwar in einer Perspektive der öffentlichen Koordinierung (mit den Passanten, den Bewohnern...)

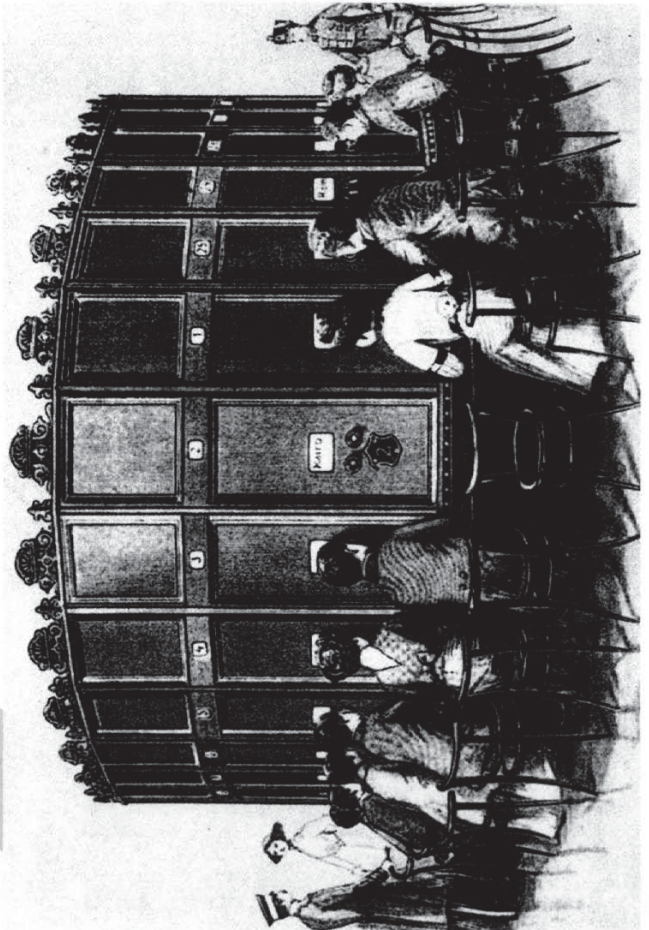
Die Bildung von " *öffentlichen Pausen* " (minimale Dienstleistungsstrukturen) inmitten dieser Versammlungen kann dabei helfen, aus der Alternative Jugend " *raum/schwere Einrichtung herauszukommen* ". Der Umfang dieser Microeinrichtungen steht in Zusammenhang mit einer allgemeineren interaktiven Demokratie, die die öffentliche Hand zur Kenntnis nehmen muss.

Rassemblements de jeunes 84

lieux communs

LES CAHIERS DU LAUA | numéro 7 | 2003

vertiges et prodiges
de l'interdisciplinarité



école d'architecture de nantes

Chercher, concevoir, enseigner
JÉRÔME BOISSONADE La traduction comme engagement¹

L'urbain est le résultat de processus multiples et contradictoires. Son appréhension déborde les découpages disciplinaires (technique, social, économique...), scalaires (agglomération, ville, quartier...) ou portant sur la nature des interventions qui s'y produisent (art urbain, aménagement territorial...). Son articulation avec l'habitat, les sciences humaines et sociales ou les projets urbains n'est pas chose aisée.

Il est pourtant appréhendé par certains urbanistes à l'aide d'une conception logique, causale, qui repose sur quelques postulats :

- 1- Spatial : l'architecture est incluse dans l'urbain, donc l'architecture s'occuperait des pleins et l'urbain générerait le rapport pleins/vides, sinon le vide même.
- 2- Temporel : l'urbain serait préexistant à l'architecture. Il se situerait dans un temps indéterminé, alors que l'architecture reposerait sur un temps cernable.
- 3- Procédural : à chaque phase correspondrait un savoir et un acteur. C'est leur nombre plus élevé dans le projet urbain qui conduirait à une plus grande « complication » logistique.

Ce schéma correspond à une hiérarchie forte de type séquentiel dans laquelle le rôle des acteurs est bien identifié. Il a des incidences non négligeables sur la nature des projets urbains et sur les types de collaborations réalisées. Partons d'un exemple révélateur, celui d'un concours portant sur une ville de la banlieue

(1) Ces réflexions s'appuient sur un parcours professionnel en urbanisme et en architecture (8 ans), une pratique de l'enseignement en Ecole d'Architecture (2 ans à Paris-Belleville) et à l'Université (3 ans à Paris X-Montparnasse), ainsi que sur divers travaux de recherche interdisciplinaires en lien avec l'UMR 7136 Architecture Urbaine Sociétés (5 ans).

accumulée par les spécialistes (urbanistes, B.E.T.,...) au travers des procédés, archétypes...
Enfin, nous sommes le plus souvent face à des pratiques de la ville atomisées, discontinues, alors qu'il s'agit d'impliquer ensuite ces pratiques parcellaires dans des projets nécessairement basés sur une continuité qui privilégie les relations entre les lieux, les espaces et les personnes.

Il reste donc à construire, pour nombre de partenaires du projet urbain, les moyens réflexifs et méthodologiques susceptibles d'appréhender l'ensemble des acteurs et des données spatiales, programmiques, sociales, techniques, culturelles, réglementaires, ... comme un matériau légitime et utilisable dans le projet urbain. L'exemple des « pauses publiques » que nous venons d'évoquer montre l'enjeu de cette transdisciplinarité pratique, condition nécessaire à l'émergence d'une démocratie participative. Le pragmatisme de cette proposition s'apparente en effet à une praxis, plus qu'à une réalpolitik. On a ici affaire à une appréhension du projet qui considère son inscription dans une histoire plus longue, moins linéaire et dans laquelle les acteurs jouent plusieurs rôles. Dans ce modèle, les rapports simples cause/effet, mal/remède sont remis en cause au profit d'un rapport plus riche et complexe d'aller et retour entre problèmes/conception/production/appropriation.

Pour chaque praticien, il s'agit d'abord de nommer ce sur quoi il travaille. Dans la démarche de projet urbain ou architectural, nommer c'est déjà atteindre un certain niveau d'abstraction qui relève de l'opération scientifique. Donner un nom aux choses c'est se donner la capacité de :

1• Comprendre comment l'urbaniste, l'enseignant ou le chercheur se situe par rapport à elles.
2• Traduire dans un langage commun, exploitable, ce que les différentes entités touchées par le projet disent et veulent chacune de leur côté. Il s'agit finalement pour chacun de déplacer des préoccupations parcellaires vers des définitions communes, audibles et praticables par tous.

Ces déplacements qui permettent de se comprendre sont permanents et ne concernent pas seulement les spécialistes. Buts, intérêts, dispositifs, êtres, objets, espaces, ... sont constamment discutés, retravaillés et « traduits » par les personnes concernées pour être constitués en problèmes partageables. Il nous semble que cette tâche représente non seulement un des fondements

parisienne et présenté en association avec Paul Chemetov. Une part de notre réponse s'appuyait sur la création de « pauses publiques », sortes d'ossatures minimales de services (Boissonade, 2001) réparties aux endroits recevant déjà des rassemblements quotidiens de jeunes ou d'adultes. Dans ce projet urbain, le principe de ces pauses est général mais la forme concrète de chacune et le type de services proposés restent à déterminer par l'ensemble des usagers (habitants, jeunes, parents, ...). Cette proposition « technique » poursuit un premier objectif dans lequel ce sont surtout les pratiques effectives qui impulsent l'aménagement de ces espaces urbains paupérisés et non l'inverse. Le deuxième but, essentiel, est celui de proposer ces « pauses », pour faire émerger autant de « forums hybrides » (Callon, 2002) impliquant l'ensemble des acteurs concernés et s'intéressant à la fois à l'échelle globale et locale, aux aspects présents et futurs de ces dispositifs. L'ampleur, la dimension « totale » de ces points à peine visibles sur la carte a paru délicate à maîtriser pour le maître d'ouvrage. Du coup, la proposition de « pauses publiques » a été modifiée après le concours, au profit de celle « d'une place devant chaque école ». On est donc passé d'une appréhension de l'espace en terme d'usage à une conception dans laquelle les pratiques sociales sont nécessairement assujetties aux territoires institutionnels. Ce glissement souligne le caractère normatif de l'aménagement urbain et le rôle que jouent les acteurs politiques, administratifs et les « experts » dans l'étiquetage des publics.

Les partages disciplinaires ne relèvent donc pas seulement de routines, de traditions ou de réflexes corporatifs. D'une part, ils s'effectuent dans des pratiques professionnelles au cours desquelles chacun doit tenir son rôle, sous peine d'être inaudible. Dans ces quartiers dits « sensibles », c'est en effet une « question urbaine » (Touraine, 1991) réduite à sa dimension morale qui constitue, le plus souvent, la toile de fond et le plus petit dénominateur commun à partir duquel les acteurs participent à l'entreprise de pacification de et par l'espace.

D'autre part, les matériaux utilisés pour appréhender le phénomène urbain ne sont pas tous articulés au même titre par les acteurs comme une connaissance empirique nécessaire au projet. Par exemple, les études ethnographiques sont peu développées. Du coup, les pratiques sociales sont moins bien appréhendées que d'autres éléments comme le territoire (inscrit comme mémoire à travers son histoire, sa topographie, ...) ou la culture technique

du métier d'architecte, d'urbaniste ou de chercheur, mais aussi et surtout une base indispensable à toute approche interdisciplinaire ou pédagogique.

Nous voudrions développer ici cette idée de traduction définie par M. Callon (1986) pour montrer comment elle peut permettre :

1. À l'urbaniste ou à l'architecte d'aller au-delà de la mise en forme spatiale d'une logistique (flux, plans, statuts, propriétés,...) pour s'insérer dans un travail avec les autres acteurs ;
2. Au pédagogue d'enseigner des méthodes (pertinence, hiérarchisation, synthèse,...) qui permettent à tous d'appréhender la diversité des matériaux qu'ils ont à traiter, dans le but de leur donner un sens partageable.

PARCOURS

Ce travail de traduction nécessite d'abord une réflexion épistémologique quant à notre place dans une démarche interdisciplinaire. Savoir d'où l'on parle pour se situer, c'est aussi appréhender d'où l'on vient (Bourdieu, 1978). Sans remonter trop loin dans cette ego-histoire, débutons par l'inscription en Ecole d'Architecture. Totalement étranger à ce milieu, je m'inscris sur un coup de tête pour des raisons encore obscures. L'architecture devient plus une passion pour le projet, le processus de conception, que pour le fini des revues. Pour éviter tout désastre, j'évitais de suivre ma main et préférerais aller au bout d'une démarche mentale. Tempête heuristique au long cours, dans laquelle j'embarquais mes amis. Le calme revenu, le cap devenait étonnamment précis. Il ne restait plus au dessin qu'à le tenir, y compris en tirant des bords.

Pendant cette période faste que sont les études d'architecture, j'ai eu la chance de pouvoir compter sur des enseignants stimulant ce désir d'aller au bout du processus de recherche, où qu'il me porte. Sur le fond, cette approche conceptuelle incarne la figure du débatteur public, plus que celle de l'artiste incompris. Elle implique de remettre son point de vue entre les mains de l'autre, donc de rendre accessible sa propre pensée pour la mettre en jeu. Cette première période se clôt par la présentation d'un projet architectural et urbain à la Biennale de Bologne. Puis c'est la montée sur Paris pour finir mes études, le travail

dans de grandes agences, l'euphorie froide des années 1980, l'ère Nouvel. J'ai la chance de travailler dans plusieurs d'entre elles dans un cadre privilégié sur des projets singuliers (développement urbain, médiathèque, lycée, école d'art contemporain,...). Pourtant, la pratique professionnelle, notamment celle liée aux concours, exige de la forme, vite. C'est elle qui valorise un travail et qui signe celui qui l'a produit. D'où le sentiment d'avoir eu un temps trop court et des outils bien limités pour travailler la ville tout en évitant de se cantonner à un « art urbain »². J'ai donc souhaité préserver un autre temps et une autre dimension. D'abord en 1991 avec un mémoire de D.P.L.G. portant sur les implications de l'ouverture européenne de 1993 sur la conception et la réalisation architecturale. Ensuite, de manière plus radicale en 1996 par mon entrée à l'Université, en D.E.A. de géographie urbaine. Un nouveau champ qui s'ouvre, de nouvelles interrogations.

Je me retrouve aujourd'hui, docteur et enseignant en sociologie, après avoir évité cette matière tout au long de mon cursus. Un peu comme si tout rapprochement avec celle-ci fit contradictoire avec la notion de projet. Comme si les rapides aperçus, en sociologie de l'habitat notamment, avaient instillé l'idée confuse que cette discipline apporte des réponses sur ce que nous sommes, un catalogue à disposition. Ingrédients de recettes à appliquer telles quelles ou presque. C'était le sentiment qu'elle braidait par ses catégorisations toute singularité, toute complexité, au lieu de nous déstabiliser par ses questionnements.

Pourtant, les mots des sciences humaines auraient pu m'aider : centre, quotidien, situations, réseaux, espace public, moments, épreuve, rythme,... Apparaisaient-ils dans les différents projets ? Peut-être. Maintenant dans la recherche ? Certainement. Ce qui est sûr, c'est que l'objectif reste le même : élaborer un problème, en donner une interprétation et travailler le résultat dans toutes ses contradictions et ses potentialités.

« Comment vous est venue l'idée de faire un D.E.A. sur Henri Lefebvre ? » (Boissonnade, 1997). À cette question, posée lors de la soutenance, j'ai dû répondre approximativement à l'époque que Henri Lefebvre donne des clés encore inexploitées pour appréhender l'urbain aujourd'hui. Cette réplique en forme de faux-fuyant élude le comment, les circonstances qui m'ont conduit à faire un choix n'allant pas de soi pour un mémoire de géographie urbaine.

Quand a eu véritablement lieu le déclin ? C'est plusieurs jours

(2) Bernard Huet défend la spécificité de cette notion d'art urbain (town design) qu'il différencie de celle d'urbanisme (town planning). La première doit rester l'affaire des architectes et des Ecoles d'Architecture, alors que la seconde, qui se préoccupe de planification territoriale ainsi que de gestion et de distribution des grandes fonctions d'aménagement, doit relever selon lui des Universités et des écoles spécialisées. Il s'inscrit ainsi dans une tradition partagée parmi ses pairs : - Le Corbusier : « L'urbanisme n'est pas autre chose que l'architecture » (1946) *Manière de penser l'urbanisme* (Champy, 2000, p. 218). Henri Gaudin illustre lui aussi cette velléité : « L'urbanisme, c'est l'architecture. Si l'architecture est pensée comme solide d'un mitoyen, d'un ciel, d'un arbre, d'un buisson, alors elle recouvre évidemment la notion d'urbanisme » (Gaudin, 1989).

après la soutenance que réémerge le souvenir d'une rencontre avec le philosophe, dix ans plus tôt. Animant avec d'autres une association d'étudiants à l'École d'Architecture de Montpellier, j'organise une conférence de l'auteur du « Droit à la ville », avec exposition d'extraits de textes et campagne d'affichage. La rencontre sera téléphonique. D'une voix affaiblie, H. Lefebvre m'explique la veille de l'événement, qu'il ne pourra s'y rendre pour des raisons de santé. Prêtre entrevue donc, mais qui signifiait un engagement et aurait dû tout de même marquer le jeune étudiant d'alors. À l'origine du D.E.A., cet intérêt ancien pour le philosophe avait pourtant été presque oublié. Cette omission est symptomatique d'un parcours dans lequel les périodes passées agissent mais s'exposent peu. Autrefois architecte, aujourd'hui sociologue. Hier Lefebvre, maintenant Goffman. Au-delà du fait que les continuités biographiques résultent plus souvent de décisions pragmatiques et de reconstructions *a posteriori*, que de démarches réfléchies et inscrites dans la durée, cette présence-absence résulte aussi et surtout, me semble-t-il, de la démarche de conception déjà évoquée. Nous avions suggéré la figure du débatteur public au centre d'une tempête problématique singulière qu'il a lui-même provoquée. Filons la métaphore pour travailler les notions de traduction et d'immersion ordinaire.

Traduire, c'est d'abord muer pour tenter de travailler de l'intérieur les choses et les idées. Plonger dans une situation (un auteur, un projet, une recherche,...), avec pour seule assurance, celle de toucher le fond et faire le pari que celui-ci sera suffisamment robuste pour s'y appuyer et surtout, remonter à la surface pour travailler ce qui l'entoure (d'autres projets, pensées,...). Ce genre de saut, s'il ne préserve pas de quelques truisimes, envisage le réel moins comme étant cumulatif, un palimpseste dont il s'agit de retrouver les traces ou rajouter une couche, que comme posant des problèmes qu'il s'agit de stabiliser pour tenter de les résoudre.

Pour l'architecte, l'urbaniste comme pour le chercheur, l'observation, l'écoute, le dessin ou l'écriture sont impossibles sans question à résoudre. C'est à la fois le terrain qui éprouve le théorique et une situation urbaine particulière qu'il s'agit de qualifier. Le processus de recherche ou de conception retenu repose alors sur un « situationnisme méthodologique » (Joseph, 1998). Il s'agit en effet de repérer dans tout ce que la situation urbaine attire à elle (représentations, sociabilités,

histoires, paysages, développement,...), ce qui peut permettre d'élaborer un problème, susceptible d'avoir un sens décisif sur cette situation urbaine (personnes, espaces, action,...).

Qu'il s'agisse d'un projet architectural ou urbain, d'un enseignement ou d'une recherche pluridisciplinaire, cette densification du réel par sa montée en problématisation représente un enjeu majeur de toute expérience collective créative ou scientifique. Elle favorise en effet, par la suite, une posture interprétative pour chacun des acteurs. Tous ceux convoqués par le problème, élaboré dans ce but de mobilisation, sont sommés de se déplacer pour y répondre, de le faire évoluer et d'en sortir transformés.

L'approche par immersion ordinaire renforce le caractère « situé » (Cornein et Jacopin, 1994, p. 488) des problématiques, à la fois locales et stabilisées par les pratiques de conception utilisées. Cette imprégnation de l'étrangeté de chaque situation ou de la singularité de chaque démarche, donne le sentiment que d'autres prennent les choses par la fin. Le développement exponentiel des ouvrages à destination des architectes et des urbanistes, constitués uniquement de photographies de réalisations et de détails présentés sans le moindre commentaire, illustre la capacité de recyclage d'icônes formelles pour répondre à ce besoin immédiat de formes évoqué plus haut. Il témoigne surtout, me semble-t-il, d'une différence radicale quant à la conception même de ce qu'est le projet ou le processus de recherche³. Il ne s'agit pas ici de discuter de la validité de telle ou telle démarche, mais de relever les spécificités de celle procédant par immersion-déplacement, pour en comprendre les conséquences.

Première conséquence, la proposition scientifique, architecturale ou urbaine n'est pas toujours lisible d'emblée. Essentiellement parce que le résultat ne respecte pas les partages disciplinaires. La solution proposée relève d'un « socio-urbanisme » pour certains urbanistes et la démarche pédagogique en sciences humaines et sociales qui lui est parallèle (voir infra) est parfois jugée « trop architecturale » par les sociologues.

D'autre part, ce type de démarche favorise des interprétations différentes d'un projet ou d'un acteur à l'autre. La singularité des positions accentue les écarts au sein de la « communauté des explorateurs compétents » (C. S. Peirce), d'où l'importance redoublée d'une langue partagée, d'une définition commune des concepts⁴. Les mots qui sont le plus souvent vécus comme une limite, un filtre qui nous empêcherait d'accéder à la vérité des choses, se révèlent en fait un instrument majeur de toute

(3) « C'est avec le style de matériaux produits dans un travail de terrain de longue durée, essentiellement qualitatif (mais non exclusivement), hautement participatif, presque obsédé par le détail, et mené dans des contextes délimités, que les aïeule-concepts dont sont affligées les sciences sociales contemporaines – la légitimité, la modernité, l'intégration, le conflit, le charisme, la structure... le sens – peuvent être dotés d'une réalité sensible qui permette non seulement de penser à leur propos de manière réaliste et concrète mais surtout, ce qui est le plus important, de penser avec eux de manière créative et imaginative. » (Geertz, 1998, p. 97)

(4) Pour Deleuze et Guattari, les concepts sont des événements. Un concept est privé de sens tant qu'il ne se raconte pas à d'autres concepts, et n'est pas rattaché à un problème qu'il résout ou qu'il contribue à résoudre. Le concept n'est pas objet mais territoire. Il n'a pas d'objet mais un territoire. Le concept est une forme ou une force, jamais une fonction, en aucun sens possible (Deleuze et Guattari, 1991).

interdisciplinarité et de n'importe quelle pratique pédagogique. C'est dans la co-élaboration de ces concepts qu'émerge ou non une première transdisciplinarité. C'est le neud vers lequel convergent les problématisations « situées » et d'où repartent les interprétations différenciées. Ce moment de partage essentiel entre enseignants et étudiants ou entre les acteurs du projet urbain, réside dans ce croisement des sens, espace public de la raison, depuis lequel parcours et interprétations singulières pourront s'exercer.

L'expérience menée lors d'une recherche collective récente (Boissonnade, 2002-03) est, de ce point de vue, riche d'enseignements. L'objectif poursuivi consistait à étudier un phénomène : le rôle du mouvement dans la constitution de cultures et de territoires. Pour désubstantialiser ces termes et montrer la richesse de leurs rapports, nous avons élaboré la notion de « cultures territoriales ». Il était cependant indispensable d'opérer sur des terrains diversifiés et complémentaires, pour ne pas imputer les phénomènes constatés à une culture ou un territoire, mais considérer ce rôle du mouvement dans la constitution et l'expression des cultures territoriales de manière plus générale. L'équipe, comprenant un urbaniste-géographe, un enseignant à l'École Nationale Supérieure des Télécommunications, un sociologue politique et un architecte-sociologue résulte des champs étudiés par chacun. Le terrain initial, celui des rassemblements de jeunes arpentant l'espace urbain (Boissonnade, 1999-01), a d'abord été complété par un autre type de collectif structuré *a priori* de manière inverse : le réseau de hackers et son territoire virtuel.

À partir de ces deux figures sociales radicales, il devenait nécessaire d'aborder cette problématique du rapport entre mouvements et cultures territoriales, à partir de deux autres figures radicales, à dominante spatiale celles-là : le « lieu mouvement » que constitue le complexe d'échange de Châtelet-Halles et, d'autre part, la commune rurale, fièvre de sa permanence, représentée par le village de Saint-Florent-le-Vieil. La cohérence de la recherche provient essentiellement d'une approche pragmatique et interactionniste commune. Intitulée « Cultures territoriales et sociabilités dans le mouvement », elle nous a d'abord conduits à définir conjointement le sens que nous donnions à ces termes et leurs implications. À l'opposé d'une simple formalité⁵, ces échanges ont problématisé une construction théorique issue du premier terrain, pour la rendre

(5) Un des chercheurs a quitté l'équipe pour des raisons administratives, minuscules par un désaccord notable quant à la définition que nous faisons du terme de culture. Il ne s'agit pas là d'une controverse abstraite. Les définitions retenues influençaient la méthodologie d'enquête retenue pour chaque terrain.

pertinente pour chacun. À partir de ce socle commun, liberté était donnée aux chercheurs quant aux moyens utilisés (méthodologiques, théoriques, heuristiques, interprétatifs...). Une seule contrainte : lier fortement expérience de terrain et développement théorique. Un seul but : faire émerger le rôle du mouvement dans la constitution des cultures territoriales. Les chercheurs se sont croisés entre problématisation et interprétation, cette dernière restant la propriété intellectuelle de chaque partenaire.

TRADUCTION

Plusieurs éclairages ont été proposés pour rendre compte de l'activité du chercheur dans le monde qui l'entoure. Les études portant sur la recherche scientifique, développées notamment au sein du Centre de Sociologie de l'Innovation, peuvent nous aider à avancer sur cette question. B. Latour, chef de file de ce courant, développe l'idée d'une science stabilisée, faisant l'objet d'un consensus, par opposition à la recherche qui, elle, est en formation, donc instable et tributaire du milieu (économique, professionnel...) dans lequel elle s'inscrit. Impure, elle est tendue vers cinq horizons divergents (Latour, 1995 : 22). Elle nécessite en effet :

- 1• Une mobilisation du monde autour de la problématique ;
 - 2• Une mise en scène pour favoriser cette mobilisation ;
 - 3• Des alliances pour s'en donner les moyens ;
 - 4• Une automatisation de cette recherche dans la confrontation avec les pairs ;
 - 5• Et au croisement de ces quatre horizons : des concepts, des théories liant les mondes convoqués à la recherche en question. Le chercheur ou le concepteur sort, dans cette hypothèse, de plain pied dans une société avec laquelle ils se débattaient pour se frayer un chemin.
- R. Prost (1996), prolongeant le travail de H.-A. Simon (1988), développe le modèle des ingénieries concurrentes, utilisé notamment dans l'industrie automobile. Ici, le projet naît de l'interaction incessante de trois types de « sciences » : la science classique qui explique comment sont les choses, la science du design qui montre comment les choses devraient être (pertinence) et la science de l'action qui cherche quoi faire pour que les choses désirées existent (efficience).

Dans un tel cadre, l'urbain apparaît comme étant la combinaison de plusieurs projets mis en œuvre par une multitude d'acteurs, de disciplines, de savoirs et de savoir-faire. « LE » projet urbain n'existe pas.

Ces deux types de travaux soulignent le caractère situé des contraintes et des dynamiques de chaque projet. Cependant, dans ces modèles le diagnostic du monde semble déjà instruit par sa future prescription. Les outils permettant une réflexion politique et morale sur la pertinence de l'acte scientifique ou de conception semblent insuffisants, alors qu'ils sont à l'origine de tout travail en commun.

M. Callon considère lui aussi un mode pluriel de constitution du savoir, en lieu et place du modèle diffusionniste classique dans lequel le chercheur ou le concepteur offrirait au monde les fruits de son travail. Mais pour lui, la science doit être performative, c'est-à-dire qu'elle se fixe pour objectif de faire s'exprimer des entités jusque là muettes (des collectifs, des paysages, des acteurs atomisés, des histoires locales...). Du coup, le scientifique ou l'urbaniste se transforme en « porte-parole » (Callon, 1999). Le projet urbain devient une entreprise réflexive dans laquelle l'ensemble des acteurs produisent de la connaissance en collaborant ou en s'affrontant. La tâche principale du « professionnel » devient donc d'impulser cette controverse en élaborant un problème, un « Point de Passage Obligé » (Callon, 1986, p. 183) vers lequel se déplacent les acteurs. Le chercheur, l'urbaniste ou l'architecte s'attachent à qualifier, à traduire une situation donnée dans une problématisation spatiale, conceptuelle, technique, d'usage... Une problématisation qui peut s'exprimer dans une pré-définition écrite, graphique, organisationnelle, architecturale..., qui n'est qu'un appel à controverse ponctuel inscrit dans un processus de traduction⁶, et non une résolution finale. Les « pauses publiques » évoquées plus haut, en représentent un bon exemple.

DÉSORDRE

La démarche présentée ici ne dissocie pas conception, interdisciplinarité et pédagogie. Enchaînant immersion, problématisation, traduction, performance et interprétation, elle nous considère tous comme des interprètes potentiels. L'immersion de chacun, avec son approche particulière, le conduit à problématiser

(6) « La traduction n'est rien d'autre que le mécanisme par lequel un monde social et naturel se met progressivement en forme et se stabilise pour aboutir, si elle réussit, à une situation dans laquelle certaines entités arrachent à d'autres, qu'elles mettent en forme, des axes qui demeurent vrais aussi longtemps qu'ils demeurent incontestés. Le choix du répertoire de la traduction n'a pas pour seule ambition de donner une description symétrique et tolérante du processus complexe mêlant réalités sociales et naturelles. Il permet aussi d'expliquer comment s'établit le silence du plus grand nombre qui assure à quelques-uns la légitimité de la représentativité et le droit à la parole » (Callon, 1986, p. 205).

d'une manière singulière le terrain du projet ou de la recherche. Ces problèmes sont émergents mais nous tiennent à cœur : une route qui doit passer sous nos fenêtres, des publics marginaux auxquels on souhaite donner une place dans le projet... Ces questions tout juste stabilisées et représentables sont à la fois fortes et non cristallisées. L'interdisciplinarité repose alors sur un premier travail de traduction, visant à définir un cadre à la controverse : un projet urbain, un dispositif comme les « pauses publiques », une méthode... Les traductions nécessaires pour faire naître et vivre cet espace de controverse conduisent ceux qui y prennent part, à élaborer des définitions communes, partageables. Cette convergence nécessaire mais temporaire induit :

- 1• Une dimension performative dans laquelle chaque acteur devient peu ou prou « porte parole » d'un projet commun;
- 2• Une démarche interprétative dans laquelle l'interprétation personnelle de chacun est un des mobiles essentiels à son engagement.

Ce processus va donc au-delà d'une interdisciplinarité entre experts. Il concerne des publics plus larges, impliqués, menacés, interpellés... par le travail de traduction réalisé par les acteurs déjà mobilisés. Il repose sur des procédures ouvertes forgeant des compétences, plus que sur des rôles ou des complémentarités disciplinaires. Voilà pourquoi il recèle une dimension pédagogique. Au sein d'une pratique d'enseignement qui reprend les différentes phases, il relativise la rupture enseignants/enseignés. Dans une démarche de projet urbain il amenuise la césure existant entre experts et néophytes.

ENSEIGNEMENT

La posture retenue cherche donc moins à mobiliser des spécificités disciplinaires, qu'à donner la capacité aux acteurs de « mener l'enquête ». Elle s'appuie sur une méthode susceptible d'intégrer *a priori* toute information, quel que soit son statut.

La difficulté consiste justement à conduire les partenaires (usagers, étudiants...) à opérer le passage d'un niveau à l'autre (informations → conceptualisation ; architectural → urbain...) sans rien perdre de leur légitimité, efficacité et créativité, d'où la nécessité d'un travail commun dans un horizon de projet. Une pratique d'enseignement basée sur cette démarche implique pour les étudiants :

1- Une méthode rigoureuse de traitement et de hiérarchisation de l'information à retenir pour la conception ;
 2- Une liberté quant à la nature des informations et concepts susceptibles d'être retenus.

Concrètement, cette méthode définit plusieurs étapes que les étudiants doivent suivre pour justifier leur projet. Elles permettent de comprendre dans quelle mesure les différents acteurs s'insèrent dans le processus de réalisation du projet urbain.

Immersion – Cette première phase comporte un préalable moral et politique qui guidera ensuite les autres phases de la recherche. Ce positionnement oriente le jugement et le questionnement sur le sujet proposé par l'enseignant. Il s'agit ensuite de s'imprégner de tout ce que le sujet proposé attire comme implications urbaines, sociologiques, territoriales, philosophiques, constructives...

Problématisation – La deuxième étape vise à sélectionner et hiérarchiser ces informations, dans le but de nommer les axes clés permettant de réduire la complexité initiale à quelques concepts forts. Cette réduction est guidée par deux objectifs, repérer ce qui est susceptible d'avoir un sens décisif sur la situation et ce qui peut permettre une problématisation des questions préalables ou soulevées par l'immersion. C'est donc un travail de sélection, des mots qui rendent compte de ces questionnements et des résultats de l'enquête par immersion. Les mots-clés les plus pertinents compte tenu de l'objectif moral et politique affiché, sont retenus à chaque étape. Ces mots-clés peuvent être de nature sociale, formelle, paysagère, politique, historique... Leur ordonnancement va mettre en évidence des rapports de cause à effet, de subordination, de concurrence...

Traduction – À partir de cette synthèse schématique, les étudiants définissent un problème essentiel qu'un projet serait à même de traiter (performance). Ce problème est ensuite soumis au collectif formé par les enseignants, les autres étudiants et une personnalité extérieure liée au sujet. Ils doivent donc rendre compte des enchaînements logiques qui ont conduit à leur problématique, la rendre accessible à leur public (parole, croquis, schémas...) et défendre les entités (usagers, paysages...) concernées par le problème qu'ils ont élaboré.

Interprétation – C'est à partir de ce travail de controverse qu'est recadré le sujet général. Chaque étudiant doit alors résoudre par un projet personnel le problème faisant l'objet d'un consensus ainsi que celui ou ceux qui tiennent particulièrement à cœur. Il soumet alors son interprétation urbaine en mettant en évidence de quelle manière il atteint ses objectifs, ceux qu'il s'est lui-même fixé, ainsi que celui commun à tous les étudiants.

Les résultats produits par cette démarche sont par nature transdisciplinaires, dans la mesure où la notion de projet prend ici un sens large dont la forme dépend uniquement des enchaînements logiques nés du sujet proposé et du terrain d'enquête interprétés par l'étudiant. C'est néanmoins cet horizon de projet qui guide l'ensemble des acteurs dans le processus⁷. Considérer la traduction comme un engagement pédagogique, c'est moins pratiquer des disciplines que faire émerger des problèmes. C'est élaborer des méthodes plus que construire des filiations. C'est aider les partenaires (spécialistes, étudiants, usagers...) à acquérir la capacité et la liberté de mettre en œuvre les compétences distribuées parmi les situations, les personnes et les espaces. C'est en faire les acteurs de recherches ou de projets à la fois familiers et étranges, entre obsession de l'articulation et aspiration au désordre.

JÉRÔME BOISSONNADE,
 architecte, docteur en sociologie, IPRAUS ;
 UMR 7136 Architecture Urbanisme Sociétés

(7) Construire un problème « situé » pour la résoudre, nous aide à comprendre une réalité complexe plus large. Et inversement, l'enseignement sur l'urbain vise à montrer que chaque étudiant peut être confronté à des questions qu'il ont eu à résoudre d'autres acteurs, dans le cadre de ses problématiques ou projets personnels. Il montre donc comment des sociétés ou des individus ont tenté de résoudre à l'aide d'une proposition ou d'une évolution spatiale, par une forme urbaine utopique ou concrète, des problèmes que posait leur époque de manière aiguë. Lors des cours magistraux, chaque période est donc abordée par un mot-clé qui caractérise chaque proposition ou évolution.

Bibliographie

- BOISSONNADE J. (resp.), AURAY N., DEVISME L., STAVO-DEBAUGE J. (2002-2003).** *Cultures territoriales et sociabilités dans le mouvement*, contrat de recherche, 3 rapports ;
- BOISSONNADE J.** (2001a), « Pratiques de rassemblement et pauses publiques », in *Agora, débats / jeunesses*, n°24 ; (2001b), « Agrégations juvéniles et dynamiques du proche », in *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°90 ; (1999-2001), *Bobigny. Créteil, Nanterre. Les centralités en périphérie*, étude, 3 rapports ; (1997), *Recherche urbaine : actualité de Henri Lefebvre*. Diplôme d'Études Approfondies, Université de Paris X-Nanterre (G. Burgel dir.)
- BOURDIEU P.** (1978), « Réponses à quelques objections », in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°23.
- CALLON M.** (2002), *Agir dans un monde incertain*, Paris, Le Seuil ; (1999), « Ni intellectuel engagé, ni intellectuel désagagé : la double stratégie de l'attachement et du détachement », in *Sociologie du travail*, n°41, pp.65-78 (1986), « Éléments pour une sociologie de la traduction », in *L'Année sociologique*, n°36., p. 183
- CHAMPY F.** (2000), « Les architectes, les urbanistes et les paysagistes », in *La ville et l'urban, l'état des savoirs*, Paris, La découverte.
- CONEIN B., JACOPIN E.** (1994), « Action située et cognition », in *Revue Française de Sociologie*, vol. XXXVI, n°4.
- DELEUZE G., GUATYARI F.** (1991), *Qui'est-ce que la philosophie ?*, Paris, Éditions de Minuit.
- GAUDIN H.** (1989), « Le vif de la ville », entretien avec F. Edelman in *Le Monde*, 22 mars.
- GEERTZ C.** (1998), « La description dense : vers une théorie interprétative de la culture », in *Enquête*, n°6, pp. 73-105.
- JOSEPH I.** (1998), *Erving Goffman et la microsociologie*, Paris, Presses Universitaires de France.
- LATOUR B.** (1995), *Le métier de chercheur, regard d'un anthropologue*, Paris, éd. INRA, p. 22.
- PROST R. (dir.)** (1996), *Concevoir, inventer, créer ; Réflexion sur les pratiques*, Paris, L'Harmattan.
- SIMON H.-A.** (1988), *Sciences des systèmes, sciences de l'artificiel*, Paris, Dunod.
- TOURNAINE A.** (1991), « Face à l'exclusion », in *Esprit*, Février.

lieux communs est une publication du Laboratoire architecture, usage, altérité, LAUA, école d'architecture de Nantes

Membres du laboratoire
 PHILIPPE BATAILLE | GILLES BIENVENU
 EMMANUELLE CHÉREL | AGNÈS DEBOULET
 CÉLIA DÉBRE | LAURENT DEVISME | BRIGUN DUQUENNE
 MARIE-LAURE GUENNOC | CARINE MART-LERAYS
 ÉLISABETH PASQUIER | JEAN-YVES PETTEAU
 FRANCE POULAIN | ELISE ROY | ÉVELYNE VOLPE

Directrice scientifique ÉLISABETH PASQUIER
 Secrétariat CATHERINE HIEU
 Le Laboratoire architecture, usage, altérité, LAUA est une formation de recherche habilitée par le ministère de la Culture et de la Communication

LAUA École d'architecture de Nantes
 Rue Massenet, BP 81031, 44319 Nantes Cedex 03
 Tél. : 33 (0)2 40 16 01 35
 Fax : 33 (0)2 40 16 09 38
 e-mail : laua@laua.nantes.archi.fr
 ou : catherine.hieu@laua.nantes.archi.fr

lieux communs Les cahiers du LAUA n°7, 2003
 Revue du Laboratoire architecture, usage et altérité (LAUA).

Fondateur DANIEL PINSON
 Directeur de publication PHILIPPE BATAILLE
 Rédacteur en chef ÉLISABETH PASQUIER
 Responsable du numéro LAURENT DEVISME
 Création et réalisation graphique MICHEL BANERKY
 Fabrication ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE NANTES

Ont participé à ce numéro
 JÉRÔME BOISSONNADE | CLAUDE BROSSAUD | CÉLIA DÉBRE
 AGNÈS DEBOULET | LAURENT DEVISME | MARC DUMONT
 GÉIS | BRIGITTE GUIDOU | MARIE-PIERRE LEFEUVRE
 MICHEL LUSSAULT | ÉLISABETH PASQUIER | DANIEL PINSON
 ÉVELYNE VOLPE | THOMAS WATKIN

ISSN 1247-2735
 Dépôt légal : janvier 2004

